

Thierry CHRIST

**DES SOLIDARITÉS COUTUMIÈRES À LA  
BIENFAISANCE PRIVÉE  
L'ÉTAT ET LES PAUVRES À NEUCHÂTEL  
(1773-1830)**



Volume III

---

Thèse présentée à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel pour l'obtention du grade de docteur ès lettres

*Directeur de thèse*

M. Philippe Henry, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel

*Rapporteurs*

M. Jean-Pierre Gutton, professeur émérite à l'Université de Lyon II

M. Michel Porret, professeur à l'Université de Genève

M. Martin Dinges, professeur à l'Université Mannheim et directeur adjoint de l'Institut d'histoire de la médecine de la Fondation Robert Bosch, Stuttgart

*Date de la soutenance* : 30 juin 2009



## ANNEXES

## ANNEXES AU CHAPITRE I

ANNEXE N° 1 : MONNAIES, POIDS ET MESURES<sup>1</sup>

## Les monnaies en usage à Neuchâtel

	Creutzer	Batz	£ faible	£ tournois
1 batz	4	1		
1 piécette	7			
1 livre faible		4	1	
1 livre forte (tournois)		10		1
1 écu petit		21		2.2
1 écu neuf/gros				4.4
1 louis		168		16.16

- Valeur de l'écu blanc : selon nos données. Selon G. DE PURY : 1 écu petit = 2 £ ts.
- Ecu blanc, non mentionné ici : 1 écu blanc = 3 £ tournois (selon G. DE PURY).
- 1 £ tournois = 20 sols ; 1 sol = 12 deniers ; 1 £ faible = 12 gros ; 1 gros = 12 deniers

## Equivalences

*Monnaies de France*

Avant 1815 : le rapport entre la £ tournois de Neuchâtel et la £ de France et de \* 1.43. A titre d'exemple : 13'000 £ de France = 9'100 £ (NE).

1815-1848 : le rapport entre la £ tournois de Neuchâtel et le franc de France est de \*1.38. A titre d'exemple : 100 ffce = 72.10 £ de Neuchâtel.

*Monnaie de Prusse (1815-1848)*

1 écu d'argent de Prusse = 27 bz de Neuchâtel. A titre d'exemple : 25 écus de Prusse = 67.10 £ de Neuchâtel ; 60 écus de Prusse = 162 £ de Neuchâtel.

*Monnaie de Suisse (1815-1848)*

1815-1848 : 1 £ de Suisse = 1.1 £ de Neuchâtel

Conversion en francs suisses après 1848 : 1 £ = 1.379 franc ; 1 franc = 0.725 £

*Monnaies de Berne*

1 crone = 2.12.6 £ de Neuchâtel (facteur de multiplication : \*2.625)

4 creutzers (cr) = 1 bz ; 25 bz = 1 crone ; 40 bz = 1 écu neuf ou 6 £ de France

## Poids et mesures

Un muids de grain = 24 émines ; une émine de grain = 8 pots ; un muids de vin = 192 pots

<sup>1</sup> Sources : Eugène DEMOLE et William WAVRE, *Histoire monétaire de Neuchâtel*, Neuchâtel, SHAN, 1939 ; Gustave DE PURY, *Les biens de l'Eglise réformée neuchâteloise : 1530-1848*, Neuchâtel, James Attinger, 1873.

## ANNEXE N° 2 : LE PRIX DES DENRÉES (ENQUÊTE DE 1802/3)

### LE PRIX DU PAIN (CREUTZERS/LIVRE)

	Boudry	Bevaix	St-Aubin	Cernier-Locele-Chx.-du-M.	Fenin	Ponts
Pain	7 cr	8 cr	5 cr		3-7 cr	
Pain bis/noir/ «noir orge»				5 cr		5 cr
Pain blanc						6-8 cr

### LE PRIX DES GRAINES (BZ/ÉMINE)

	Chx-de-F.	Brenets
Froment	28-30 bz	
Orge	16-18 bz	19 bz
Orgée	12-14 bz	14 bz

### LE PRIX DES POMMES DE TERRE (BZ/MESURE, I.E. L'ÉMINE)

Bz/émine	4	4-5	5	5-7	6	6-7	7	7-8	7-9	8	8-10	9	4 ½-8	Total
Nb. de mentions	1	1	1	1	3	6	2	2	1	1	1	3	1	24

### LE PRIX DU «JARDINAGE»

	Cortailod	Fenin	Locele
Raves	2 bz 3 cr	3-4 bz	8 bz
Carottes		6-7 bz	9 bz
Pois		20-22 bz	
Choux			40-60 bz
Fruit, «selon les espèces»	8-21 bz		

### LE PRIX DU CAFÉ (BZ/LIVRE)

St-Aubin	Fenin
11 batz	«au détail de 12 à 14 batz la livre»

### LE PRIX DE LA VIANDE ET DU LARD

	Ponts	Chx-du-M.	Boudry	Bevaix
Viande	7-9 cr	9 cr	10 cr	
Lard		6 bz		jusqu'à 7 ½ bz

### LE PRIX DU FROMAGE (EN CREUTZERS/LIVRE)<sup>2</sup>

	9-11 cr	12-14 ½ cr	16-18 cr	20-21 cr	Total
Nb. de mentions	4	15	4	2	25

### LE PRIX DU BEURRE (EN BZ/LIVRE)

	5-6 bz	6 bz	6-6 ½ bz	6-7 bz	6 ½-7 bz	7 bz	4 ½-7 bz	6-10 ½ bz	Total
Nb. de mentions	4	4	2	7	1	3	1	1	23

### LE PRIX DU LAIT (EN CREUTZER/POT)

	6 cr	6-7 cr	7 cr	8 cr	Total
Nb. de mentions	5	4	11	3	23

### LE PRIX DE LA LUMIÈRE (BEVAIX)

«une mauvaise chandèle»	1 bz
l'huile (le pot)	20-24 bz

<sup>2</sup> Les indications du type « x à y batz » ont été classées sous x+y/2.

**ANNEXE N° 3 : « METIERS UTILES »  
MENTIONNES DANS L'ENQUÊTE DE 1802/3  
(NOMBRE DE MENTIONS)**

Vêtement: Tailleur/tailleur d'habits (16), cordonnier (15), tisserand (8), faiseurs/fabricant de bas (3), chapelier (1), tailleur et cordonnier (1), perruquier (1)	45
Bois: Charpentier (14), charron (10), menuisier (9), boisselier (7), tourneur (1)	41
Artisanat qualifié: Maréchal (7), serrurier/armurier-serrurier (5), tanneur (3), couvreur (2), teinturier (2), tonnelier (2), ferblantier (1), fondeur (1), moulin à poudre à canon (1), sellier (1), vitrier (1)	26
Alimentation: Boulanger (8), boucher (4), meunier (4)	16
Bâtiment: Maçon (10), tailleurs de pierre (2), maçon et tailleur de pierre (1)	13
Non qualifiés: Jardinier (3), pêcheur (2), scieur (2), batelier (1), voiturier (1)	9
Petit artisanat: Potier de terre (2), cordier (2), cloutier (1), faiseur d'échalats (1), faiseur de paniers, de balets, de ruches d'abeilles (1), faiseur d'allumettes (1)	8
Vente: Cabaretiers (2), marchands-boutiquiers et colporteurs (1), revendeur de beurre, de fruit, de légume (1)	4
<b>Total des professions masculines</b>	<b>162</b>
Blanchisseuse, lessiveuse, lavandière, laveuse, lingère	20
Fileuse, filage, filature, cardeuse	16
Tricoteuse, tricotage (ouvrière en)	13
Couseuse, couturière	11
Tailleuse	8
Raccomodage (ouvrière en), raccomodeuse, racomodage des bas	5
Repasseuse	2
<b>Total des professions féminines</b>	<b>75</b>
<b>Total des mentions</b>	<b>237</b>

Remarque : deux mentions d'apothicaire et de négociant (Couvet) sont exclues de ce tableau.

## ANNEXE N° 4 : LES SALAIRES DES JOURNALIERS ET MANŒUVRES SELON L'ENQUÊTE DE 1802/3

*JOURNALIERS, MANŒUVRES : GAINS JOURNALIERS (HOMMES) (BZ)*

<b>Sans la nourriture</b>		
«Le prix des journées»	Peseux	12-13 (hiver) et 14-15 (été) «sans la nourriture»
«La journée» (manœuvre, batteur...)	Valangin	10-12 «sans nourriture»
«Le journalier»	Fenin	12 «lorsqu'il n'est pas nourri»
«Les journées d'ouvriers»: hommes	Cortailod	9 (hiver); 12 (été) «sans être nourri»
«Les journées»	Vaumarcus	8 «et un quard de pot» (hiver); 10½ «et un demi pot de vin sans nourrir» (été)
<b>Un manœuvre</b>	Locle	5¼ (hiver) et 7 (été) «quand il se nourrit» <sup>3</sup>
<b>Avec la nourriture</b>		
Prix des journées	St-Aubin	9 (hiver); 14 (été) «y compris la nourriture et le vin» <sup>4</sup>
Journées «tant pour faner les foins que pour moissonner»	Peseux	Faucheurs: 9-10 «et leur nourriture»; «ceux qui ne fauchent pas n'ont pas autant»
«Journées à faire chez les paysans»	Brenets	5¼ (hiver); 7-8 «pendant les longs jours»; + «on nourrit les ouvriers»
«Les batteurs de grain»	Ponts	5¼-7 «outre leur nourriture et l'eau de vie 3 ou 4 fois par jour»
«Les ouvriers qui vont à journée pendant les fenaisons et la moisson»	Savagnier	5¼-7 «joint à la nourriture» «ou moins encore»
«Le prix des journées»	Peseux	5¼ (hiver) et 7 (été) «avec la nourriture»
«En travaillant la terre un bon ouvrier»: «labourage, battre le grain»	Locle	5¼ «et sa nourriture»
«Les journées de labourage»	Savagnier	5¼ «quelque fois moins lorsqu'on est affermé pour un certain temps» «joint à la nourriture»
«Les journées moyennes»	Sagne	4 (hiver); 7 (été) «avec la nourriture»
Journées: «un adulte» (homme)	Lignièrès	4 (hiver); 5¼-7 (été) «outre sa nourriture»
«La journée» (manœuvre, batteur...)	Valangin	4-6 «lorsqu'il est nourri»
«Le journalier»	Fenin	4-5 «lorsqu'il est nourri»
«Prix moyen des journées»	Savagnier	3 (hiver); 4-5 (été) «avec la nourriture»
«Un journalier»	Ponts	0-3 ½ (hiver); 5¼ (printemps et automne); 7 (été) «outre sa nourriture et son habillement»
Journaliers: «aux hommes»	Chx.-du-Milieu	7 «en été»; «la moitié moins en hyver» «outre la nourriture»
<b>Données ne spécifiant pas l'accord ou non de nourriture</b>		
«Le prix des journées»	St-Blaise	11-12 (hiver); 14 (été) «et une bouteille de vin»
«Les journées d'hommes»	Auvernier	10½ + ¼ de pot de vin (hiver); 14 + ¼ de pot de vin (été)
«Le prix des journées de manœuvres»	Couvet	8-10 (hiver); 12-14 (été)
«Un manœuvre ordinaire»	Fleurier	10½ (hiver)-12 (été)
«Les prix moyens des journées»	Boudry	10-12
«Un adulte simple manœuvre»	Bevaix	8 (hiver); 12 (automne), 14 (été)
«Aux fenaisons et moissons» (homme)	Locle	7-10
«Un manœuvre pauvre, s'il est fort»	Fleurier	7-8

<sup>3</sup> Donnée manifestement erronée. Selon le même document, le salaire d'un ouvrier « en travaillant la terre » est de 5¼ bz « et sa nourriture ».

<sup>4</sup> Donnée manifestement erronée : le même document donne 7 bz comme gain moyen pour un adulte « en travaillant à la terre ». La valeur de la nourriture et du vin est très vraisemblablement comprise dans ce montant de 9 à 14 bz.

«En travaillant la terre»: adultes	St-Aubin	7
«Journallier»	St-Martin	5¼
«Les journées»	Coffrane	4 (hiver); 5¼ (été)
«Le prix de journée»	Fontaines	3 (hiver); 5-6 (été)
«Les journées des hommes»	Cernier	3 (hiver); 4 (été)

---

*JOURNALIERS, MANŒUVRES : GAINS JOURNALIERS (FEMMES, ENFANTS, VIEILLARDS) (BZ)*


---

## Femmes : sans la nourriture

Journées à la vigne: femme ou jeune garçon	Lignièrès	10½ «mais alors l'ouvrier se nourrit»
«Les journées d'ouvriers»: femmes	Cortaillod	6 (hiver); 8 (été) «sans être nourri»

## Femmes : avec la nourriture

(Journées) «Si c'est une femme»	Bevaix	3½ -4 «et on la nourrit.»
«Les journées des femmes ou filles adultes»	Savagnier	3½ «et quelquefois plus bas» «joint à la nourriture»
Journaliers: «aux femmes»	Chx.-du-Milieu	3½ «en été»; «la moitié moins en hyver» «outre la nourriture»
«Les journées de femme»: «pour les ouvrages pénibles»; «pour les petits»; «l'un dans l'autre»	Valangin	4; 2½; 3 «et leur nourriture»
Prix moyen des journées: femmes	Savagnier	2 (hiver) et 3 (été) «avec la nourriture»

## Femmes : données ne spécifiant pas l'accord ou non de nourriture

«Une feneuse»	Locle	5¼
Journées: «une femme»	Lignièrès	3½
(Journée) «pour les femmes»	Cernier	2 (hiver); 3 (été)

## Enfants et vieillards

Manœuvre: enfant de 12 ans; vieillard	Couvet	7-8; 8-10
«En travaillant la terre»: enfants; vieillards	St-Aubin	2; 5
«La journée d'un vieillard»	St-Martin	3½
«(Journée) de jeunes gens de 13 à 14 ans»	St-Martin	«la vie et une piécette» (¾ bz)
«Quant aux vieillards et aux enfans de douze ans on s'en sert peu aux ouvrages champêtres et lorsqu'ils y seroient employéz»	Savagnier	«je pense que leur nourriture tiendrait lieu de salaire»
«Les filles de 12 à 15 ans en les occupant de bonne heure, peuvent gagner»	Ponts	2½/jour «plus ou moins suivant leur habileté dans leur état»
«[Profit] celui d'un enfant de 12 ans»	Sagne	environ les ⅔ de «sa vie»
Journées: «Un enfant de douze ans de l'un et de l'autre sexe»	Lignièrès	1½ -2
Enfants de 10 à 15 ans, garde de bétail, en été	Lignièrès	2 ½ par jour
Enfant de 10 à 12 ans, garde de bétail, en été	Locle	«un batz par jour et sa nourriture»
Enfant de moins de 12 ans, berger, en automne	St-Blaise	«sa nourriture»

---

*VIGNERONS : GAINS ANNUELS*


---

«Quant aux adultes qui sont vigneron, un homme et sa femme peuvent cultiver environ 50 ouvriers de vigne, car on compte qu'il leur faut environ 3½ journées, pour faire toutes les saisons à un ouvrier de vigne»	Peseux	«ce qui à 70 bz par ouvrier feroit 20 batz par journée de travail, sans le provignage»
«Le propriétaire ne peut guères cultiver que 30 ouvriers de vigne en mettant 5 journées pour faire toutes les saisons à un ouvrier»	Peseux	14 bz par jour
«Un vieillard vigneron, s'il a encore de la vigueur pourroit cultiver à son aise 12 à 15 ouvriers de vigne»	Boudry	«jusqu'à 60 et même 63 batz pour la culture d'un ouvrier de vigne»
Les vigneron sont payés :	Bevaix	«de 50 à 60 bz par ouvrier compris le vin et les sarments»

---

## ANNEXE N° 5 : PAUVRES, ASSISTÉS ET POPULATION TOTALE À NEUCHÂTEL VERS 1800

NOMBRE DE PAUVRES/ASSISTÉS SELON L'ENQUÊTE DE 1802/3

	Personnes												Cas
	Vieillards			Adultes			Enfants			Total			
	♂	♀	Σ	♂	♀	Σ	♂	♀	Σ	♂	♀	Σ	
Auvernier	4	7	11	8	4	12	8	6	14	20	17	37	19
Boudry (bourgeois)			10			29			14			53	
Boudry (habitants)			4			26			9			39	
Brenets (communiers)	3	2	5	9	8	17	24	22	46	36	32	68	
Brenets (habitants)	1	1	2	9	9	18	15	21	36	25	31	56	
Brenets (total)	4	3	7	18	17	35	39	43	82	61	63	124	
Bevaix (1)													19-99
Bevaix (2)	0	14	14									180	68
Chaux-de-Fonds			80-90			250			420			750	
Chaux-du-Milieu	5	14	19	8	10	18	31	20	51	44	44	88	
Cernier	2	3	5	0	0	0	15	7	22	17	10	27	
Coffrane									36			46	
Cortaillod (communiers)	2	6	8	11	12	23	23	17	40	36	35	71	
Cortaillod (habitants)	1	4	5	20	24	44	49	50	99	70	78	148	
Cortaillod (total)	3	10	13	31	36	67	72	67	139	106	113	219	
Couvet			12			4			39			55	
Fontaines			3						11			14	
Hauts-Geneveys.			7			9			28			44	
La Sagne			17			82			93			175 <sup>5</sup>	
Lignièrès	3	4	7	4	4	8			20			35	
Ponts (résidents)	7	6	13	16	20	36	26	33	59	49	59	108	
Ponts (externes)	5	4	9	13	20	33	14	30	44	32	54	86	
Ponts (total)	12	10	22	29	40	69	40	63	103	81	113	194	
Le Locle												500	
Peseux	1	0	1	0	1	1	6	4	10	7	5	12	
Savagnier			12			20			28			60	20
St-Aubin (communiers)			31			45			84			160	
St-Aubin (habitants)												24	
St-Aubin (total)												184	
St-Blaise			6			115~			80			200	56
St-Martin													12-14
Valangin (communiers)	0	2	2	1	5	6			14			22	7
Boudevilliers (communiers)	3	0	3	2	3	5			32			40	
Valangin+Boudev. (habitants)												20-35	
Vernéaz			3			4			10-12			17-19	4
Vaumarcus (communiers)						8			24			32	4
Vaumarcus (habitants)						12			23			35	9

NB : les réponses donnent parfois des informations sur la population de la paroisse/juridiction : Boudry : 1'141 (sujets de l'Etat : 654 ; étrangers : 477) ; Bevaix : 380 (sic) ; Couvet : 1'550 (1'250 communiers, 300 habitants) ; St-Aubin : 1'300 ; St-Blaise : 1800 ; Vernéaz : 11 feux ; Vaumarcus : 27 feux (9 communiers, 18 habitants).

<sup>5</sup> Sic pour le total.

## POPULATION EN 1793 ET 1805, PAR JURIDICTION

	1793			1805		
	Sujets	Etrangers	Total	Sujets	Etrangers	Total
Bevaix	470	141	611	431	128	559
Boudevilliers	328	128	456	359	112	471
Boudry	893	581	1474	769	594	1363
Colombier	524	393	917	468	441	909
Cortailod	613	324	937	648	325	973
Gorgier	1044	168	1212	1007	273	1280
La Brévine	849	232	1081	830	276	1106
La Chau-de-Fonds	3343	1213	4556	3920	1721	5641
La Côte	1229	538	1767	1363	731	2094
La Sagne	1575	141	1716	1478	142	1620
Le Landeron	761	475	1236	891	660	1551
Le Locle	3702	630	4332	3708	869	4577
Les Brenets	1042	154	1196	936	191	1127
Les Verrières	2199	213	2412	2254	282	2536
Lignièrès	350	80	430	457	142	599
Neuchâtel	2241	2141	4382	2195	2056	4251
Rochefort	2167	312	2479	2104	376	2480
Thielle	1098	890	1988	970	739	1709
Travers	2166	263	2429	2243	353	2596
Valangin	3698	766	4464	3861	1037	4898
Val-de-Travers	3675	703	4378	4090	855	4945
Vaumarcus	101	54	155	103	56	159
Total	34068	10540	44608	35085	12359	47444

Sources : *Exposé de la Constitution...*, p. 18-26 et Thierry CHRIST, *La présence étrangère...*, p. 131.

## ANNEXE N° 6 : CHIRURGIENS, MÉDECINS ET PHARMACIENS À NEUCHÂTEL, XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> SIÈCLES

*CHIRURGIENS, MÉDECINS ET PHARMACIENS MENTIONNÉS DANS NOS SOURCES (1767-1815)*

Date de la mention	Chirurgien	Médecin	Pharmacien	Lieu
1781	Chasserot			Fleurier
1782	Ordinaire			Couvet
1782	Perrelet			Sagne (?)
1786	Perrelet			Grand-Bayard
1804	Girard			Sagne (?)
1803/1801	Roland/ Rolland			St-Blaise
1808/1811-1812	Liechtenhan <sup>6</sup>			Neuchâtel
1781 ; 1801		DuBlé : médecin du roi		Neuchâtel
1787		Dubois <sup>7</sup> : «médecin de la seigneurie»		Neuchâtel
1801-1804 ; 1811		De Pury : médecin du roi adjoint ; médecin de S.A.S.		Neuchâtel
1783		Droz		Chaux-de-Fonds
1790		Allamand		Boudry
1808		Droz fils		Chaux-de-Fonds
1811		Mieg		Colombier
1814		Flugg		Locle
1812			Matthieu	Neuchâtel

*LA DENSITÉ MÉDICALE À NEUCHÂTEL ENTRE 1752 ET 1846 (PRATICIEN-NE-S POUR 1'000 HABITANTS)*

	Pop.	Médecins	Chirurgiens	Méd.+chir.	pharmaciens	Sages-femmes
1752-1759	32156	33.6 1.04	42.7 1.33	76.3 2.37	4.2 0.13	
1760-1769	33515	38.6 1.15	40.7 1.21	79.3 2.37	6.5 0.19	
1770-1779	37132	35.6 0.96	26.3 0.71	61.9 1.67	5.0 0.13	
1780-1789	41248	40.2 0.97	26.9 0.65	67.1 1.63	7.1 0.17	
1790-1799	44445	36.2 0.81	30.9 0.70	67.1 1.51	8.6 0.19	
1800-1809	47727	35.5 0.74	27.7 0.58	63.2 1.32	14.2 0.30	
1810-1819	50980	30.5 0.60	24.9 0.49	55.4 1.09	17.3 0.34	42.2 0.83
1820-1829	52513	36.2 0.69	33.4 0.64	69.6 1.33	20.3 0.39	49.5 0.94
1830-1839	57274	29.5 0.52	27.7 0.48	57.2 1.00	23.4 0.41	44.4 0.78
1840-1846	65206	36.5 0.56	27.4 0.42	63.9 0.98	27.4 0.42	48.0 0.74
1852	75566			38 0.50		
1859	84757			44 0.52	25 0.29	28 0.33
1875	99585			49 0.49	33 0.33	32 0.32

Sources (1752-1846 et 1875) : Louis GUILLAUME, « Recherches sur le mouvement de la population dans le canton de Neuchâtel de 1760 à 1875 », *Journal de statistique suisse* 13, 1877, p. 160 et p. 169. Le docteur Guillaume se base sur les recensements annuels ; les chiffres qu'il publie sont des moyennes pour la période considérée. Le nombre de sages-femmes n'est pas donné avant le début des années 1810. Nous ne savons pas si

<sup>6</sup> Ed. CORNAZ, « Introduction de la vaccine à Lignières », *MN*, 1870, p. 299-301, hésite aussi sur la qualification de ce praticien, donné une fois comme médecin et une fois comme chirurgien.

<sup>7</sup> Faut-il lire DuBlé ? Cf. la liste des médecins du roi au XVIII<sup>e</sup> siècle selon Ed. CORNAZ, « Notices... », *MN*, 1900, p. 184-188 : Antoine-Rod. Duvoisin (1717-1731) ; Jean-Théodore Chaillet ; Jean-Antoine D'Ivernois (1735-1765) ; Charles-Louis DuBlé (1765-1807).

et comment oculistes, opticiens et dentistes étaient recensés ni, à plus forte raison, les « empiriques ». Donnés à titre indicatif, les chiffres pour 1852 et 1859 proviennent de : *Pour le centenaire de la Société médicale neuchâteloise : 1852-1952*, Neuchâtel, impr. P. Attinger, 1953, p. 34 et p. 56. Cette brochure jubilaire comprend d'intéressantes listes de médecins actifs dans le canton de Neuchâtel au XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècle (p. 18-19. p. 45-51 et p. 63-93). Pour une période antérieure : Fernand LOEW, « Médecins, chirurgiens et apothicaires de notre région au XV<sup>e</sup> siècle », *MN*, 1970, p. 73-79.

## ANNEXES AU CHAPITRE II

## ANNEXE N° 1 : STRUCTURES DE L'ASSISTANCE À NEUCHÂTEL VERS 1800 (PAR JURIDICTIONS)

<b>Neuchâtel</b>	<i>1 commune</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>1 paroisse</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	Ville de Neuchâtel (y.c. Serrières)	Chambre de charité Hôpital	Neuchâtel <sup>8</sup>	Consistoire de charité	Maison des orphelins "Soupes économiques"
<b>Landeron</b>	<i>4 communes</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>2 paroisses</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	Landeron Combes	«Hôpital» <sup>9</sup> n.d.	Landeron (+ Combes)	n.d.	
	Cressier Enges	«Hôpital» <sup>10</sup> n.d.	Cressier (+ Enges)	n.d.	
<b>Boudry</b>	<i>2 communes</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>2 paroisses</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	Boudry	Chambre de charité <sup>11</sup>	Boudry	n.d.	Etablissement mis sur pied par le pasteur
	Bôle	n.d.	Bôle (avec Rochefort)	n.d.	
<b>Val-de-Travers</b>	<i>6 communes</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>4 paroisses (+ diacre du Val-de-Travers)</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	Môtiers	Chambre ou comité de charité <sup>12</sup>	Môtiers-Boveresse	n.d.	
	Boveresse	Chambre des pauvres ou chambre de charité <sup>13</sup>			
	St-Sulpice	Chambre de charité <sup>14</sup>			

<sup>8</sup> Trois pasteurs, un diacre, le « ministre du vendredi » et un ministre allemand. La localité de Serrières fait partie de la paroisse de Peseux.

<sup>9</sup> Attesté en 1776 (*MCE 120*, 5 février 1776, p. 62-63) ; terme désignant l'instance chargée de l'aide à domicile des pauvres et de la prise en charge des passants, hébergés au besoin pour une nuit. Cf. chap. II/V/4.

<sup>10</sup> Attesté en 1799 (*MCE 147*, 25 juillet 1799, p. 511) ; cf. n. 9.

<sup>11</sup> Cf. aussi *MCE 133*, 23 juin 1789, p. 413-414.

<sup>12</sup> Cf. aussi *MCE 161*, 5 juillet 1813, p. 503-504, ainsi que *MCE 168*, 8 février 1819, p. 91-92 (le Conseil d'Etat reporte à plus tard l'approbation « d'un projet de règlement pour leur chambre de charité » présenté par les communes de Fleurier et Môtiers).

<sup>13</sup> *MCE 161*, 24 mai 1813, p. 385 : « Sur la requête de la chambre de charité de Boveresse (...). » *MCE 152*, 17 janvier 1804, p. 51-52 : « Sur la requête de la chambre des pauvres de Boveresse (...). »

<sup>14</sup> En 1826 en tout cas, il existe une chambre de charité à St-Sulpice, qui « n'avait point de règle » et « avait agi arbitrairement », « de telle manière que le capital avait été diminué de six mille livres que la commune a remplacé ». La commune établit un projet de règlement, que le Conseil d'Etat approuve en novembre. *MCE 175*, 23 octobre 1826, p. 700-701 et 28 novembre, p. 816 et AEN, *Série Assistance 4/V « St-Sulpice »* : Rapport du lieutenant du Val-de-Travers Henriod-Motta, 3 novembre 1826. Cf. aussi *MCE 162*, 13 décembre 1814, p. 1218-1219 (mention de la « chambre de charité » de St-Sulpice).

	Buttes	Chambre de charité <sup>15</sup>	Buttes <sup>16</sup> et St-Sulpice	Fonds des sachets <sup>17</sup>	
	Fleurier	Chambre de charité <sup>18</sup>	Fleurier	n. d.	
	Couvet	Chambre de charité <sup>19</sup> Commune <sup>20</sup>	Couvet	Fonds des sachets (consistoire)	«Chambre JeanJaquet» ou «chambre grise»; «Chambre Borel» ou «chambre bleue» <sup>21</sup>
<b>Thielle</b>	9 communes	Assistance communale	2 paroisses	Assistance paroissiale	Autres/indéfinis
	St-Blaise	Commune <sup>22</sup>	St-Blaise	Fonds des sachets	
	Hauterive	Commune			
	La Coudre et	Commune			
	Favarge	Commune			
	Marin	Commune			
	Voëns et Maley	Commune			

<sup>15</sup> En 1812, la commune demande que « les revenus de la fruitière qu'elle a établie il y a environ dix ans et qui étaient destinés à former pendant neuf ans un fonds d'amortissement pour ses pauvres, puissent maintenant entrer dans la caisse de la commune »; elle est autorisée à remettre « à la direction de [sa] chambre de charité » la somme dont il s'agit (4'061.9.10 £ faibles), et « le revenu annuel de la métairie sera, à partir de cette année, remis à la même direction ». *MCE 160*, 17 mars 1812, p. 248 (double : AEN, *Série Assistance 3/IV*) et 11 mai 1812, p. 437-439.

<sup>16</sup> Buttes est érigée en paroisse distincte de celle de St-Sulpice en 1835. G. DE PURY, *Les biens de l'Eglise réformée neuchâtelaise : 1530-1848*, Neuchâtel, James Attinger, 1873, p. 98, 100 et 119-121.

<sup>17</sup> En 1812, la commune de Buttes demande la réunion à ses propres fonds du legs Joly (4'000 £ faibles), fait au fonds des sachets de la paroisse, qui est géré par le consistoire ; la demande est refusée. *MCE 160*, 11 mai 1812, p. 437-438 ; AEN, *Série Assistance 3/II* : Rapport du maire de La Brévine, 2 avril 1812. Buttes et St-Sulpice forment une seule paroisse jusqu'en 1835, mais il n'est pas exclu que dans chaque localité se soit dotée d'un organe d'assistance de nature paroissiale : cf. AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (legs de 4'000 £ faibles au « fond des sachets de l'Eglise de Saint-Sulpice » ; legs de 4'000 £ faibles au « fond des sachets de l'Eglise de Buttes »).

<sup>18</sup> Selon Alphonse PETITPIERRE, *Un demi-siècle...*, p. 339, elle a été créée au début XVIII<sup>e</sup> siècle. Cf. aussi *MCE 156*, 12 juillet 1808, p. 500 (« Sur le rapport du sieur de Vattel capitaine et châtelain du Val-de-Travers annonçant que la chambre de charité de Fleurier (...) »), ainsi que *MCE 168*, 8 février 1819, p. 91-92 (le Conseil d'Etat reporte à plus tard l'approbation « d'un projet de règlement pour leur chambre de charité » présenté par les communes de Fleurier et Môtiers). Contra, tendant à montrer que l'institution n'a été constituée qu'en 1839 : 1. *MCE 197*, 11 novembre 1839, p. 1919-1920 : approbation du « règlement pour la chambre de charité instituée par la communauté de Fleurier » ; 2. AEN, *Série Assistance 4/V « Fleurier »* : « Rapport de Monsieur le châtelain du Val de Travers » Courvoisier, 20 septembre 1838 : envoi au Conseil d'Etat du règlement adopté par la commune « pour une chambre de charité qu'elle se propose d'établir », en particulier pour gérer des dons récents et importants –environ 6'000 £– faits « sous la condition de la part des donateurs que, pour la gestion de ces deniers, une chambre de charité seroit établie au dit Fleurier », mais sans que la commune, continuant « à distribuer directement, comme du passé, les deniers ordinaires d'assistance », ne remette ses fonds d'assistance à l'institution. 3. AEN, *Série Assistance 4/V « Fleurier »* : « Rapport de Monsieur le châtelain du Val-de-Travers » Courvoisier, 30 août 1839, pour le même objet et signalant que « cette communauté est la seule, des six communautés du Val de Travers, qui n'ait point d'établissement de ce genre [chambre de charité] », « les communiens de Fleurier (...) jusqu'à présent ont administré leurs deniers des pauvre pêle-mêle avec leurs autres fonds ». Cf. enfin *MCE 167*, 13 avril 1818, p. 321 (au sujet de Charles-Louis Lequin et son épouse, de Fleurier, « infirmes et très malades » : « le Conseil exhorte la chambre de charité de Fleurier à accorder au suppliant et à sa femme, des secours qui soient en rapport avec leur position »).

<sup>19</sup> En 1784-85, le Conseil approuve un (nouveau) « règlement, tendant à conserver le bien de ses pauvres » (*MCE 129*, 7 février 1785, p. 81 ; 9 mai 1785, p. 321-322 ; 7 juin 1785, p. 393-394).

<sup>20</sup> AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponse de Couvet : « La communauté (...) donne des secours aux communiens habitant hors du lieu ; à ceux des dits communiens qui éprouvent des pertes en bétail ou autres, à ceux qui sans être entièrement pauvres sollicitent des secours de circonstance ; aux étrangers qui ont éprouvé des malheurs et aux passans (...). » Souligné dans le document.

<sup>21</sup> Fondations créées au début et au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour habiller des pauvres. Cf. chap. II/V/6.

<sup>22</sup> La communauté de St-Blaise possède un fonds pour les pauvres, qui est administré par le pasteur et les anciens de St-Blaise, réservé aux communiens et distinct du *fonds des sachets* géré par le consistoire à l'échelle de la paroisse. Les quatre autres communautés assistent elles-aussi également leur pauvres directement.

	Epagnier	n.d.	Cornaux	n.d.	
	Thielle	n.d.			
	Vavre	n.d.			
	Cornaux	n.d.			
<b>La Côte</b>	3 communes	Assistance communale	3 paroisses	Assistance paroissiale	Autres/indéfinis
	Auvernier	Commune Chambre de charité <sup>23</sup>	Auvernier (avec Colombier/Areuse) <sup>24</sup>	Chambre des pauvres (consistoire)	[souscription, 1780- 1796]
	Peseux	«Hôpital» <sup>25</sup> Chambre de charité	Peseux (avec Serrières)	n.d.	[souscription contre la mendicité]
	Corcelles et Cormondrèche	n.d.	Corcelles (avec Coffrane)	n.d.	
<b>Rochefort</b>	4 communes	Assistance communale	2 paroisses	Assistance paroissiale	Autres/indéfinis
	Rochefort	n.d.	Cf. sous Bôle		
	Brot	n.d.	Les Ponts	Consistoire	Comité de charité
	Plamboz	n.d.			
	Les Ponts	Fonds des pauvres ou chambre de charité <sup>26</sup>	La Chaux-du- Milieu <sup>27</sup>	Consistoire	Comité de secours
<b>Boudevilliers</b>	1 commune	Assistance communale	Paroisse: cf. sous Valangin	Assistance paroissiale	Autres/indéfinis
	Boudevilliers	Chambre de charité <sup>28</sup>			
<b>Colombier</b>	2 communes	Assistance communale	Paroisse: cf. sous Auvernier	Assistance paroissiale	Autres/indéfinis
	Colombier	«Hôpital» <sup>29</sup> Chambre de charité		Consistoire <sup>30</sup>	
	Areuse	n.d.			
<b>Bevaix</b>	1 commune	Assistance communale	1 paroisse	Assistance paroissiale	Autres/indéfinis
	Bevaix	Chambre de charité <sup>31</sup> Commune	Bevaix	n.d.	

<sup>23</sup> Cf. MCE 210, 11 février 1846, p. 360-361 : la « chambre de charité d'Auvernier » est autorisée à posséder provisoirement un immeuble.

<sup>24</sup> La réponse à l'enquête de 1802-1803 affirme, bizarrement, que « la paroisse d'Auvernier ne comprend que la communauté ».

<sup>25</sup> Local où sont hébergés, pour une nuit, les passants nécessiteux. Cf. chap. II/V/4.

<sup>26</sup> Fonds des pauvres : cf. AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (legs de 1'000 £ faibles « aux fonds des pauvres des communautés (...) des Ponts »). Chambre de charité : cf. MCE 160, 11 mai 1812, p. 435 (« Sur la requête de la chambre de charité des Ponts (...) »).

<sup>27</sup> AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponse de La Chaux-du-Milieu : « Les habitants de La Chaux-du-Milieu sont presque tous communiens du Locle, quelques-uns de la Sagne, quelques autres étrangers, et tous justiciables, environ la moitié à Rochefort et le reste à Travers. » Sur la constitution de cette paroisse, localisée sur le territoire des communes de La Brévine, du Locle et des Ponts : G. DE PURY, *Les biens...*, p. 142-145. La paroisse sera ultérieurement érigée en communauté, cf. AEN, *Série Assistance 3/II « Brévine »* : Rapport du maire de La Brévine D.-G. Huguenin, 26 février 1822 : il est alors question de « proposer à la paroisse d'être érigée en communauté ou plutôt d'en obtenir le titre, car elle jouit déjà de tous les attributs d'une commune », de même que de « créer un capital pour les pauvres de cette nouvelle commune ».

<sup>28</sup> Cf. aussi MCE 149, 3 mars 1801, p. 211, 13 avril 1801, p. 353-354 et 24 novembre 1801, p. 982-983 (création de la chambre de charité de Boudevilliers, approbation du règlement par le Conseil d'Etat).

<sup>29</sup> Local où sont hébergés, pour une nuit, les passants nécessiteux. Cf. chap. II/V/4.

<sup>30</sup> Il s'agit, très vraisemblablement, du consistoire de la paroisse de Colombier-Auvernier.

<sup>31</sup> Cf. aussi AEN, *Série Assistance 4/V « Bevaix »* : « Représentation de la vénérable classe au sujet de la chambre de charité établie à Bevaix ». Datation (mentions hors teneur) : « Du 22 février 1759 » et « 26 février 1759 ».

<b>Cortaillod</b>	<i>1 commune</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>1 paroisse</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	Cortaillod	Commune Chambre de charité <sup>32</sup>	Cortaillod	Consistoire	[Collectes-cotisations: ont échoué]
<b>Les Verrières</b>	<i>1 communauté générale, en 5 «bourgeois»</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>3 paroisses</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	Meudon	n.d.	Les Verrières	Fonds des sachets <sup>33</sup>	
	Le Grand Bourgeau	n.d.			
	Belleperche	n.d.			
	Grand-Bayard	Commune Chambre de charité <sup>34</sup>	Les Bayards	Fonds des sachets <sup>35</sup>	
	Petit-Bayard	Chambre de charité	La Côte-aux-Fées	Fonds des sachets <sup>36</sup>	«Fonds des Jeannet» <sup>37</sup>
<b>Lignièrès</b>	<i>1 commune</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>1 paroisse</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	Lignièrès	Chambre de charité <sup>38</sup>	Lignièrès	n.d.	
<b>La Brévine</b>	<i>1 commune</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>1 paroisse</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	La Brévine	Chambre de charité <sup>39</sup> Legs/fonds Joly <sup>40</sup>	La Brévine	Fonds des sachets <sup>41</sup> Fonds des paroissiens <sup>42</sup>	

<sup>32</sup> Cf. *MCE 204*, 15 mars 1843, p. 583 : « Zélie née Küfer femme de Charles-Pierre Vouga de Cortaillod » demande au Conseil d'Etat « d'intervenir auprès de la communauté du dit lieu, afin de lui faire obtenir des secours en rapport avec sa position, le mari de la suppliante la laissant dans le dénuement avec ses enfants » ; un rapport du châtelain de Boudry atteste qu'elle « est portée sur le rôle des personnes assistées par la chambre de charité de Cortaillod ».

<sup>33</sup> AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : « Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (legs de 7'000 £ faibles au « fond des sachets de l'Eglise des Verrières »).

<sup>34</sup> Cf. aussi *MCE 160*, 3 mars 1812, p. 194 (approbation d'un « projet de règlement pour la chambre de charité du Grand-Bayard). Confirmé par *MB*, 1814, p. 40-41 : « Il y a quelques années déjà qu'un établissement pareil [chambre de charité] s'est aussi formé aux Bayards, où il manquait encore (...) ».

<sup>35</sup> AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (legs de 4'000 £ faibles au « fond des sachets de l'Eglise des Bayards »).

<sup>36</sup> Cf. AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (legs de 5'000 £ faibles au « fond des sachets de l'Eglise de La Côte aux Fées »).

<sup>37</sup> Sur ce fonds, créé par un legs de 1788, cf. *MCE 159*, 1 juillet 1811, p. 539 : le Conseil interprète l'acte de fondation : le fonds est réservé aux membres de la famille Jeannet et aux descendants du fondateur. Cf. aussi G. DE PURY, *Les biens...*, p. 111 : il s'agit d'un don grevé d'usufruit, libéré en 1810.

<sup>38</sup> Cf. aussi *MCE 113*, 5 décembre 1769, p. 826 (approbation du règlement par le Conseil d'Etat).

<sup>39</sup> Cf. aussi *MCE 116*, 20 avril 1772, p. 245 (règlement « concernant les pauvres » approuvé par le Conseil d'Etat) et AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (legs de 1'000 £ faibles « aux fonds des pauvres des communautés de La Brévine »).

<sup>40</sup> Cf. aussi *MCE 153*, 25 mars 1805, p. 281-283 et 13 mai 1805, pp. 451-453. Henry Joly, mort en 1804, a légué environ 20'000 £ à la commune, « fond dont le revenu annuel sera appliqué à procurer un logement <hospitalier> aux mendiants tant étrangers que communiens » ; en 1805, la commune est autorisée à réclamer la succession ; elle nomme les quatre administrateurs de ce fonds, qui rendront compte de leur gestion à la justice de La Brévine. En raison d'un conflit entre la commune et les héritiers, la sanction du règlement du fonds est suspendue pour le délai coutumier d'un an et six semaines. Ce fonds doit être distingué des trois autres legs faits par H. Joly à La Brévine (chambre de charité ; fonds des paroissiens ; fonds des sachets). Cf. aussi chap. II/1/6. <> : sic.

<sup>41</sup> Selon AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (legs de 2'000 £ faibles au « fond des sachets de l'Eglise de La Brévine »).

<sup>42</sup> Selon AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (legs de 36 louis au « fond des paroissiens de La Brévine », « pour être répartis par les commis du dit fond à leurs indigens pendant le tems de 15 ans dès sa réception »).

<b>Vaumarcus</b>	2 communes	Assistance communale	Fait partie de la paroisse de Concise (VD) <sup>43</sup>	Assistance paroissiale	Autres/indéfinis
	Vaumarcus Vernéaz	Chambre des pauvres ou chambre de charité		n.d.	
<b>Gorgier</b>	5 communes	Assistance communale <sup>44</sup>	1 paroisse	Assistance paroissiale	Autres/indéfinis
	Gorgier St-Aubin	Commune Commune	St-Aubin	Chambre de charité ou chambre des pauvres <sup>45</sup>	Enfants illégitimes: assistés par le seigneur de Gorgier
	Sauges Frésens	Commune Commune			
	Montalchez	Commune			
<b>Travers</b>	2 communes	Assistance communale	1 paroisse	Assistance paroissiale	Autres/indéfinis
	Travers Noiraigue	Chambre de charité <sup>46</sup> Fonds «établi pour une école et le soulagement de ses pauvres» <sup>48</sup>	Travers et Noiraigue	n.d.	Société de bienfaisance <sup>47</sup>
<b>Valangin</b>	13 communes	Assistance communale	5 paroisses (+ diacre de Valangin)	Assistance paroissiale	Autres/indéfinis
	Valangin	Commune <sup>49</sup> Chambre de charité <sup>50</sup>	Valangin (avec Boudevilliers)		

<sup>43</sup> AEN, *Série Assistance 3/I*: Réponse de Vaumarcus: « La paroisse de Vauxmarcus est composée de deux communes Vauxmarcus et Vernea (...). » En 1807, les deux communes sont rattachées, par décision du Conseil d'Etat, à la paroisse de St-Aubin, qui est dotée d'un deuxième pasteur en 1844. G. DE PURY, *Les biens...*, p. 59 et 64-65.

<sup>44</sup> Les cinq communes assistent aussi leurs communiers.

<sup>45</sup> Gérée par le pasteur et les anciens, disposant du produit des « troncs », cette « chambre de charité » est de nature paroissiale ; elle également mentionnée sous la dénomination de « chambre des pauvres de la paroisse de St-Aubin » (*MCE 154*, 28 janvier 1806, p. 68-69 (double : AEN, *Série Assistance 4/V « St-Aubin »*) et *MCE 155*, 31 mars 1807, p. 278, ainsi que AEN, *Série Assistance 4/V « St-Aubin »* : « Lettre du sieur de Meuron châtelain de Gorgier » au chancelier de Tribiolet, 27 mars 1807).

<sup>46</sup> Existence et date de création peu claires. En 1809, la commune est autorisée à créer une chambre de charité ; elle doit présenter un règlement, que le Conseil d'Etat approuve en 1813 (*MCE 157*, 13 mars 1809, p. 190 et *MCE 161*, 12 janvier 1813, p. 29) ; contra, cf. *Essai...*, p. 198 (« La chambre de charité et la commune de Travers soulagent assez généreusement les pauvres communiers ») et AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (mention d'un legs de l'000 £ faibles « aux fonds des pauvres des communautés (...) de Travers » ; il doit s'agir de la chambre de charité). Cf. enfin *MB*, 1814. p. 40-41 : « La commune de Travers a tout récemment fondé dans son sein, à l'instar des chambres de charité qui existent dans la plupart des communes de ce pays, une société de bienfaisance (c'est le nom qu'elle lui a donné) » dont les règlements ont été « sanctionnés par le gouvernement ».

<sup>47</sup> *MCE 133*, 9 décembre 1789, p. 805 (subside de 67.4 £ pour « un établissement sous le nom d'une société de bienfaisance » destinée à aider les pauvres durant l'hiver).

<sup>48</sup> En 1800 et en 1812, la commune demande au roi un secours pour augmenter ce fonds, établi en 1789 ou 1790 par des particuliers, pour les membres de la commune, « dans le but de procurer des secours à ses pauvres et une meilleure éducation aux enfants ». *MCE 148*, 17 mars 1800, p. 217, 31 mars 1800, p. 259 ; *MCE 160*, 20 octobre 1812, p. 973-974 et *MCE 161*, 5 avril 1813, p. 256. Cf. aussi AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (legs de l'000 £ faibles « aux fonds des pauvres des communautés (...) de Noiraigue » ; il s'agit vraisemblablement de la même institution). En 1824, le Conseil d'Etat sanctionne le « règlement présenté par la commune de Noiraigue pour le fonds destiné à l'éducation publique et au soulagement des pauvres » (*MCE 173*, 19 janvier 1824, p. 56). Cf. aussi AEN, *Série Assistance 3/II « Travers »* : « Rapport du sieur maire de Travers » de Perregaux, 29 décembre 1823, qui confirme la date de création (1789).

<sup>49</sup> La communauté possède un « fonds des pauvres » et dispose du produit des sachets.

Engollon	Consistoire de charité <sup>51</sup>	Fenin-Vilars-Saules-Engollon		
Fenin-Vilars-Saules	Chambre de charité <sup>52</sup> Communes <sup>53</sup>			
Grand et Petit Savagnier	Chambre de charité <sup>54</sup> Commune <sup>55</sup>	Dombresson et Savagnier <sup>56</sup>	«Fond du tronc (du sachet)» <sup>57</sup>	Un fonds de famille
Dombresson	Chambre de charité <sup>58</sup>			
Villiers	n.d.			
Le Pâquier	n.d.			
Chézard et St-Martin <sup>59</sup>	Commune Chambre de charité	St-Martin	«Fonds de la bourse des pauvres» <sup>60</sup>	
Fontainemelon	Commune ?chambre de charité <sup>61</sup>			
Cernier	Chambre de charité Commune	Cernier et/ou Fontaines <sup>62</sup>	1 ou 2 consistoires	
Les Hauts-Geneveys	Chambre de charité Commune			
Fontaines	Chambre de charité Commune			

<sup>50</sup> Créée en 1824 ; cf. *MCE 173*, 17 février 1824, p. 148 : le Conseil d'Etat adopte « le règlement proposé par la communauté de Valangin pour la chambre de charité du dit lieu ».

<sup>51</sup> En main de la commune.

<sup>52</sup> G. DE PURY, *Les biens...*, p. 70-74, confirme que les quatre communes ne forment qu'une paroisse. Cf. aussi AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponse de Fenin-Vilard-Saules : « Les villages de Fenin, Vilard, et Saules forment trois communautés distinctes et séparées, chaque communauté a ses biens communaux et exerce son droit de basse police, cependant ces trois communautés forment ensemble la paroisse ou grande communauté qui possède des fonds indivis. La grande communauté ou paroisse a une chambre de charité depuis l'année 1775 (...). Le village d'Engollon forme une communauté particulière qui n'a rien de commun avec ceux de Fenin, Vilard et Saules. »

<sup>53</sup> Chacune des trois communautés accorde également des secours à ses ressortissants.

<sup>54</sup> Cf. aussi *MCE 156*, 11 juin 1808, p. 387-388.

<sup>55</sup> Cf. AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponse de Savagnier : « La paroisse (ou plutôt la générale communauté de Savagnier) renferme deux villages, savoir le Grand et le Petit, qui composent chacun une communauté particulière ; mais réunis ils composent la communauté générale. »

<sup>56</sup> Selon *Essai...*, p. 153 sqq. L'appartenance de Villiers et du Pâquier à cette paroisse est confirmée par G. DE PURY, *Les biens...*, p. 69-70.

<sup>57</sup> A Savagnier, où le revenu de ce fonds et le produit des sachets de Savagnier sont répartis par le consistoire ; la même pratique devait exister à Dombresson, mais nous n'en avons pas de trace.

<sup>58</sup> *MCE 160*, 16 novembre 1812, p. 1034 ; *MCE 169*, 10 juillet 1820, p. 590-591 et AEN, *Série Assistance 4/V « Dombresson »* : « Note de Monsieur le maire de Valangin [Samuel de Chambrier] sur la requête de Dombresson », 5 juillet 1820.

<sup>59</sup> AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponse de St-Martin : « Il n'y a qu'une communauté dans la paroisse de Saint-Martin, composée des trois villages du Grand et Petit-Chézard et de Saint-Martin ».

<sup>60</sup> Administré par le consistoire.

<sup>61</sup> Cf. *MCE 212*, 21 avril 1847, p. 1075 : la commune de Fontainemelon s'engage à payer trois mois du loyer de François-Henri Benguerel, à Neuchâtel, « paiement pour lequel la chambre de charité s'entendra avec le propriétaire du logement ».

<sup>62</sup> Une seule paroisse (Fontaines-Cernier) pour ces quatre communes selon *Essai...*, p. 153 sqq., confirmé par G. de Pury, *Les biens...*, p. 74-81. Mais les réponses à l'enquête de 1802-1803 distinguent deux paroisses, soit Cernier et Fontainemelon, d'une part, et Fontaines et Les Hauts-Geneveys, d'autre part. AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponse de Cernier : « La communauté de Cernier [fait] paroisse avec la communauté de Fontainemelon », les deux communautés ont en commun « l'Eglise et le fond du sachet, lequel est gouverné par le consistoire, soit les anciens des deux communautés avec le pasteur ; ainsi que chaque communauté à ses pauvres à sa charge ». AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponse de Fontaines : « La paroisse de Fontaines comprend Les Hauts-Geneveys », et le consistoire a un fonds de 1'516 frs., dont le revenu est partagé avec Les Hauts-Geneveys. AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponse des Hauts-Geneveys : « On observera que les communautés de Fontaines et des Hauts-Geneveys ainsi que leur districts respectifs, composent la paroisse de Fontaines, que les dites communautés sont distinctes et indépendantes l'une de l'autre, qu'elle ont chacune leur fonds particuliers, sinon le fonds des pauvres qui est commun, lequel est régit par le vénérable consistoire de la dite paroisse, pour être distribué aux pauvres membres des dites communautés lequel ascende à la somme de 1'516 francs 4 sols. »

	Coffrane Geneveys s/Coffrane Montmollin	Les Chambre de charité <sup>63</sup> Commune et	Cf. Corcelles- Cormondrèche <sup>64</sup>		
<b>Le Locle</b>	<i>1 commune</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>1 paroisse</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	Le Locle	Commune Chambre de charité	Le Locle <sup>65</sup>	Troncs de l'Eglise ou sachets	Comité pour l'abolition de la mendicité «Soupes économiques» <sup>66</sup> Caisse de fam. des Sandoz <sup>67</sup>
<b>La Sagne</b>	<i>1 commune</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>1 paroisse</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	La Sagne	Chambre de charité Commune	La Sagne	Fonds des sachets <sup>68</sup>	Comité des charités
<b>Les Brenets</b>	<i>1 commune</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>2 paroisses</i>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	Les Brenets	Chambre de charité <sup>69</sup> Commune	Les Brenets	Consistoire	
			Les Planchettes <sup>70</sup>	Chambre de charité <sup>71</sup>	
<b>La Chaux- de-Fonds</b>	<i>1 commune</i>	<i>Assistance communale</i>	<i>1 paroisse</i> <sup>72</sup>	<i>Assistance paroissiale</i>	<i>Autres/indéfinis</i>
	La Chaux-de- Fonds	Chambre de charité <sup>73</sup>	La Chaux-de-Fonds	Fonds des sachets <sup>74</sup>	Fonds du vendredi Fonds de la chambre d'éducation <sup>75</sup>

<sup>63</sup> Cf. *MCE 158*, 11 juin 1810, p. 460 (le règlement de la chambre de charité de Coffrane sanctionné par le Conseil d'Etat), confirmé par *MB*, 1811, p. 41 : « On vient de fonder à Coffrane une chambre de charité, dont les règlements (...) ont été approuvés et sanctionnés par le gouvernement. Le consistoire et la communauté qui avaient chacun leurs fonds propres et faisaient leurs charités à part (...) ont versé dans une caisse commune les anciens capitaux et le produit des souscriptions particulières, et nommée pour les administrer une commission unique (...). » Cf. aussi *MCE 198*, 16 mars 1840, p. 525-526 et AEN, *Série Assistance 4/V « Coffrane »* : « Rapport de Monsieur le maire de Valangin » Samuel de Chambrier, 13 février 1840 : le Conseil d'Etat sanctionne un nouveau « règlement pour la chambre de charité de la paroisse de Coffrane, Geneveys et Montmollin, règlement adopté pour ces trois communautés » suite à la création de la nouvelle paroisse de Coffrane, détachée de Corcelles. Fonctionnant à l'échelle de la paroisse, l'institution est néanmoins de nature communale. Ultérieurement, l'une des trois communes paraît s'être dotée d'un organe supplémentaire (cf. *MCE 202*, 25 avril 1842, p. 728-729, *MCE 203*, 19 septembre 1842, p. 1642 et AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds de secours Geneveys-sur-Coffrane »* : Rapport du maire de Valangin François de Montmollin, 12 mars 1842 : règlement pour « l'institution et la gestion d'un fonds de secours » de la communauté des Geneveys-sur-Coffrane pour « l'assistance des communiers pauvres »).

<sup>64</sup> Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane et Montmollin sont constitués en paroisse distincte de celle de Corcelles en 1838. G. de Pury, *Les biens...*, p. 45 et p. 88-90.

<sup>65</sup> Un second poste de pasteur est créé en 1830, un poste de diacre, en 1840. G. DE PURY, *Les biens...*, p. 126, 145-146 et 148.

<sup>66</sup> Cf. chap. VI/1.

<sup>67</sup> Cf. chap. II/1/6.

<sup>68</sup> Géré par le consistoire.

<sup>69</sup> Cf. chap. III/III/1.

<sup>70</sup> La paroisse regroupe deux quartiers des communes/juridictions du Locle et des Brenets. G. DE PURY, *Les biens...*, p. 124, 131, 139-142.

<sup>71</sup> Cf. chap. II/1/2. Cf. aussi AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds Joly »* : Extrait du testament de Henry Joly de La Brévine du 20<sup>e</sup> mars 1804 » (legs de 3'000 £ faibles au « fond des sachets de l'Eglise des Planchettes » ; il doit s'agir de la chambre de charité).

<sup>72</sup> Un second poste de pasteur est créé en 1834, un poste de diacre, en 1840. G. DE PURY, *Les biens...*, p. 135 et 147-148.

<sup>73</sup> La communauté elle-même n'a aucune charge d'assistance.

<sup>74</sup> Administré par le consistoire.

Remarque : au total : 22 juridictions, 63 communes et 36 paroisses.

Sources (sauf mention autre) :

- AEN, *Série Assistance 3/I*.
- AEN, *Fonds Berthier I* : « Essai sur l'état actuel de la principauté de Neuchâtel », p. 65-67 et 146-180.
- Autres : mentionnées en notes ; sauf exception, nous bornons les références à la plus ancienne attestation de l'existence de l'institution.
- « Autres/indéfinis » : pour celles de ces instances qui ne font pas l'objet d'une note de bas de page, cf. chap. II/III.

## ANNEXE N° 2 : « APPERÇU DES FONDS ET DES SOMMES ANNUELLES EMPLOYÉES AU SOULAGEMENT DES PAUVRES DANS LA PRINCIPAUTÉ DE NEUCHÂTEL » (1812)

	Capitaux	Intérêts et sommés annuelles distribuées
«La ville de Neuchâtel donne annuellement		£ 33'400
<b>Le Landeron</b> distribue en argent		£ 256
Un muids de vin donné par la seigneurie à 3½ bz le pot		68.12
108 mesures moitié bled à 20 bz [et] 56 dit avoine [à] 10 [bz] fournis par l'Etat de Berne		272
Ce que la ville donne de ses propres revenus estimé		£ 100      696.12
<b>Cressier</b> possède	£ 6'250	250
32 émines froment des fiefs à Lignièrès et Cornaux à 30 bz l'une		£ 96
27 avoine à 10 bz		27
Ce que la commune délivre de ses propres deniers 100		100      223
<b>Combes et Enges</b>		67.4
<b>Lignièrès</b>		320
10 émines moitié bled de l'Hôpital de Neuchâtel à 30 bz		£ 30
42 [émimes] orgée [de l'Hôpital de Neuchâtel] à 10 bz		42      72
Les seuls comuniers ont part à ce grain		
<b>Vallangin</b> et la paroisse	£ 2'500	100
28 mesures froment de la seigneurie à 30 bz		£ 84
14 dit orgée de l'Hôpital de Neuchâtel à 10 [bz]		14      98
<b>Boudevillers</b> , la Jonchèrè, Malvillers, etc.	1'600	64
<b>Fenin, Velard et Saules</b>	4'200	168
Le provenant des sachets		£ 80
13 émines froment sur le moulin d'Engollon à 30 bz		39
4½ dit sur la dixme d'Engollon id.		13.10
13 orgée idem 10 bz		13      145.10
<b>Engollon</b>	2'500	100
Le produit des sachets		£ 21
9 émines orgée données par la seigneurie à 10 bz		9
6 dit froment à 30 bz		18      48
<b>Savagnier</b> la paroisse	6'600	264
Secours particuliers des communes évalués		84

<sup>75</sup> Créé en 1785, ce fonds paie les « mois » d'école d'enfants pauvres (AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponse de La Chaux-de-Fonds et *Essai...*, p. 202).

<b>Dombresson et Le Pasquier</b> Plus le fond des sachets	936	684 38
<b>St-Martin</b> , les Chézards et Pertuis Le produit annuel des sachets Les seuls communiens sont assistés	7'000	280 100
<b>Cernier et Fontainemelon</b> Les seuls communiens sont assistés	7'512	300
<b>Fontaines et Hauts-Geneveys</b> Dons gratuits et annuels des communes estimés à	9'516	380 100
<b>Coffrane, Geneveys et Montmollin</b> Fonds des sachets 26 mesures de grains de la seigneurie à 30 bz l'une cy	1'000 2'914.16	40 116 78
Que la seigneurie délivre en grains aux pauvres des communes de Villers, le Pasquier, Fontaines, Fontainemelon, Hauts-Geneveys, Boudevillers 124 émines froment à £ 3 cy		372
<b>La Sagne</b> Dons gratuits de la commune distribués chaque année	77'650	3'106 1'964
<b>Les Ponts</b> , Plamboz Brodt-dessus, etc. Dons gratuits des particuliers tant en grains qu'en argent	7'368	294.10 1'270
<b>Chaux-du-Milieu</b> Contributions volontaires et aumônes particulières	2'350	94 50
<b>Le Locle</b> , Crozot et les Combes Dons de la commune, souscriptions volontaires, aumônes, etc. Capital de la caisse de famille Sandoz	47'200 12'000	8'800 7'704 480
<b>Chaux-de-Fonds</b> Recette annuelle des sachets cy	93'300	3'732 900
<b>Les Brenets</b> Contributions volontaires, dons gratuits, provenant des sachets, avances de la commune. annuellement	8'541 2'200	343.9 88 752.14.6
<b>La Brévine</b> Aumônes annuelles des sachets	18'211	728 150
<b>Les Planchettes</b>	14'085	745.3.6
<b>Les Verrières</b> , Petit et Grand-Bayard, Grand-Bourgeau et Belleperche	15'941	638
<b>Côte-aux-Fées</b> et la paroisse	5'440	218
<b>St-Sulpice</b> Dons annuels de la commune et taxes volontaires	3'224	151 300
<b>Buttes</b> Dons de la commune	10'000	400 90
<b>Fleurier</b> Dons, revenus, taxes, etc. annuellement	7'140	357 978
<b>Môtiers</b> Dons de la commune et autres	16'000	800 140
<b>Boveresse</b> Taxes volontaires et dons de commune	5'852.14	293 80
<b>Couvét</b> et toute la paroisse Produit des sachets, secours de la commune, taxes, etc., etc.	29'775	1'191 1'280
<b>Rochefort</b> et Brodt dessous 90 émines de grains partie orgée à 12 bz partie moitié bled à 20 bz cy	6'131	245 144
<b>Corcelles et Cormondrèche</b> Dons des communes	8'466.8	381 400
<b>Peseux</b> Produit des sachets annuellement	7'219.13	320 50

<b>Auvernier</b> Plus un capital de Que la commune distribue en sus annuellement	9'888 1'559	430 24 550
<b>Colombier</b> Provenant des sachets et souscriptions cy En grains : 24 émines bled à 20 bz [et] 12 émines orgée à 12 bz	30'004	1100 720.7 62.8
<b>Bôle</b>	8'986	359
<b>Areuse</b>		100.16
<b>Boudry</b> Produit des sachets dons gratuits et contributions volontaires annuelles En grains : 48 mesures moitié bled du prince à 20 bz 28 dit de la Recette de Colombier 2 dit de l'Hôpital de Neuchâtel 8 dit orgée id. à 12 bz	14'444	578 1018 165.12
<b>Cortailod</b> Dons gratuits, produit des sachets, dons de la commune 12 émines grains donné par la seigneurie	12'212	488.8 1'079.8 21.4
<b>Bevaix</b> assistances de la commune 10 émines bled de l'Hôpital de Neuchâtel à 20 bz [et] 20 dit orgée [à] 12 [bz]	4'946	198 170 44
<b>St-Aubin, Gorgier, Sauges, Frésens et Montalchez</b> Produit des sachets et secours des communes	6'000	240 860
<b>Vauxmarcus et Vernéaz</b>	3'119	125
<b>St-Blaise, Marin, la Coudre et Favarge, Hauterive, Vuens et Malin</b>	8'600	2'520
<b>Cornaux, Thielle, Epagnier, Wawre</b> Produit des sachets 12 mesures froment à 30 bz de l'Hôpital de Neuchâtel [et] 24 dit orgée à 12 bz	6'139.4	245 67.4 54.16
	£ 556'560.15	£ 90'277.6
Travers, Rozières et Noiraigues Serrières Les fonds pieux de ces deux paroisses ne sont pas indiqués dans les notes que j'ai parcourues. »		

Source : AEN, *Série Assistance I/II*. Le document n'est pas daté, mais il est conservé avec une lettre d'envoi : « Pour Monsieur de Rougemont, conseiller d'Etat et procureur-général », Sigismond Meuron de Corcelles, 8 avril 1812. Pour une critique du document, cf. II/III/1. Ce document est, en réalité, une compilation des données de l'enquête de 1802-1803, réalisée par S. de Meuron.

**ANNEXE N° 3 : DONNÉS ET LEGS  
MENTIONNÉS DANS LE MESSAGER  
BOITEUX, 1805-1830**

	Donateur/testateur	Objet	Montants (capital ou rente)
1806	Henry Joly, de La Brévine, décédé 15.2.1804	« Legs en faveur des fondations de charité des Verrières, des Bayards, de St-Sulpice, de La Côte-aux-Scies, de Buttes, de La Chaux-du-Milieu, de Travers, de Noiraigue et des Ponts »	
1806	Henry Joly, de La Brévine, décédé 15.2.1804	« Le restant de ses biens » : « fondation d'un hospice dans le village de La Brévine. <i>Les indigents et les pauvres mendiants</i> doivent, selon le vœu du fondateur être reçus dans cet hospice à leur passage, y trouver des lits, de la soupe ou du lait avec du pain d'orge pour leur déjeuner, et les mêmes aliments pour leur déjeuner. »	
1809	« Jean Frédéric Sandoz, mort le 28 février 1808 »	« Dispositions testamentaires » : legs pieux - « A La Chaux-de-Fonds » - « Aux pauvres des Brenets » - « A ceux des Planchettes » - « Au Locle, pour les pauvres tant du lieu qu'étrangers » - A la commune du Locle « pour commencer le nouvel établissement que l'on y projette en faveur des pauvres »	2'500 £ 2'000 £ 100 £ 150 £  3'000 £
1809	« Monsieur de Pourtalès l'aîné »	« Fondation (...) d'un hôpital »	£ 600'000 de France
1811	Le « généreux fondateur » de l'Hôpital Pourtalès	Dotation supplémentaire	£ 100'000 de France
1811	Monsieur François Bourquin	« par acte de dispositions testamentaires du 13 may 1810 » : - « pour être distribué par Madame son épouse aux pauvres honteux » - « à la chambre de charité »	2'000 £  1'680 £
1814	Josué Amédroz	Legs à la chambre de charité de La Chaux-de-Fonds : « emprunt temporaire du gouvernement anglais », à 46 ans, intérêts à capitaliser jusqu'à échéance. Produit annuel	190 £ sterling
1814	« que les trois fils de Monsieur de Pourtalès »	« Nouvelle dotation »	« un surcroît de rente annuelle de cent louis »
1814	Marguerite-Esabeau Sandoz, vve Jacob Perret, morte le 5.4.1812, âgée de 83 ans	« A institué par son testament pour héritière universelle de ses biens la chambre de charité du Locle, qui, après avoir payé divers legs pieux (12 louis aux pauvres de la Sagne, 12 louis à la chambre d'éducation du Locle, 12 louis à une vieille femme habitant ce lieu, etc.) a retiré de cette succession £ 9800. »	(env.) 10'500 £
1822	D.-H. Courvoisier	« Donné à fonds perdu » aux Billodes	400 louis, en

			viager à 4%
1824	Les trois frères du fondateur de l'Hôpital	« Nouvelle dotation »	£ 35'000
1826	NN, veuve	En mémoire de son mari : - à la chambre de charité de Neuchâtel - à la Maison des orphelins - «à la commune de Fleurier, d'où son époux était originaire» - «aux pauvres de quelques paroisses où il avait des propriétés, et à plusieurs fondations pieuses»	125 louis 125 louis 200 louis  «d'autres sommes moindres»
1827	« Mlle. Lydie Sandoz, morte à La Chaux-de-Fonds au commencement de l'été de 1825 »	« Par disposition de dernière volonté, à la chambre de charité de ce lieu, la moitié de son bien consistant en partie en immeubles »	Env. 8'000 £
1827	« Mlle. Marianne Moula, ff M. le Professeur Moula, en son vivant interprète du roi, décédée à Londres en 1826 »	« A institué dans son testament, héritières par égale portion, de ceux qu'elle possédait dans ce pays, trois fondations pieuses, savoir, la chambre de charité de Neuchâtel, la Maison des orphelins de la même ville, et la compagnie des pasteurs pour son fond des veuves »	Env. 12'000 £
1830	« J. Jaques-Louis Rosselet, négociant aux Verrières », des Bayards	Donations, dont à la chambre de charité des Bayards	100 louis

Source : MB. L'inventaire est borné aux dons et legs en matière d'assistance.

## ANNEXE N° 4 : LES RENTES ASSIGNÉES SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT ET DE L'HÔPITAL <sup>76</sup>

Rente assignée sur	Bénéficiaires	Rente (annuelle)	En £
<b>Hôpital de Neuchâtel</b> <sup>77</sup>	Bevaix	10 émines de blé et 20 émine d'orgée	57
	Auvernier	18 émines d'orgée	25.4
	Lignièrès	10 émines « moitié bled », 42 émines d'orgée	87.16
	Valangin	14 émines d'orgée	19.12
	Rochefort+Brod <sup>78</sup>	45 émines d'orgée et 45 émines « moitié bled »	193.10
	Cornaux, Thielle, Epagnier, Wavre <sup>79</sup>	12 émines froment et 24 émines d'orgée	68.8
	Boudry <sup>80</sup>	8 émines d'orgée et 2 émines de blé	17
	Engollon <sup>81</sup>	« Sur la dîme » : 9 émines orgée	12.12
	Fenin	« Sur la dîme d'Engollon » : 4½ émines de froment et 13 émines d'orgée	31.5
	Dombresson <sup>82</sup>	« Annuellement »	41
	Total des rentes documentées ci-dessus		
Total « aux pauvres de plusieurs communautés du Val de Ruz et du Vignoble » <sup>83</sup> : 24 muids de froment			1670.8
<b>Recette de Valangin</b> <sup>84</sup>	Fontaines	7 émines (7 émines)	20.6
	Valangin	26 émines (26 émines)	75.8
	Fenin	12 émines (28 émines)	34.16
	Coffrane	26 émines (24 émines)	75.8
	Engollon	4 émines (8 émines)	11.12
	Boudevilliers	41 émines (12 émines)	118.18

<sup>76</sup> Sources : AEN, *Série Assistance 3/I*, réponses à l'enquête sur l'assistance (cité : 1802-1803) ; *Essai sur l'état actuel...*, pass. (cité : *Essai*) ; AEN, *Série Assistance 1/II* : « Aperçu des fonds et des sommes annuelles employées au soulagement des pauvres dans la principauté de Neuchâtel », s.d. [1812, cf. annexe II/2] (cité : 1812) ; AEN, *Série Assistance 1/II* : « Répartition des huit muids de froment de recette que la seigneurie fait délivrer pour les pauvres ; ceci pour l'année 1805 », s.d. (cité : 1805). N'ont pas été retenues dans ce tableau les deux mentions suivantes de *Essai*, p. 443 : « Paroisses du Landeron et de Cressier en argent sur la même Recette [du Landeron] : 200 [£] » et « consistoire de Valangin en argent sur la Recette de Valangin : 24 [£]. »

<sup>77</sup> Sources : sauf mention contraire, 1802-1803 et 1812 ; nous retenons les chiffres de 1802-1803. Émine de blé : calculée à 29 bz ; orgée : à 14 bz. 1812 donne l'émine d'orgée à 12 bz et celle de blé (« moitié blé ») à 20 bz.

<sup>78</sup> *MCE 153*, 18 juin 1805, p. 555 : 92 émines. Nous retenons le chiffre mentionné par 1812 : « 90 émines de grains, partie orgée à 12 bz, partie moitié bled à 20 bz » valant 144 £, soit donc 45 émines d'orgée et 45 émines « moitié bled ».

<sup>79</sup> Mentionné uniquement par 1812.

<sup>80</sup> Confirmé par *Essai*, p. 194.

<sup>81</sup> Les sources (1802-1803 ; 1812) sont ambiguës. Elles indiquent une rente totale de 9 émines orgée et 6 émines froment pour ce qui est perçu de l'Etat et de l'Hôpital, mais sans distinction. Nous avons admis que la rente de l'Hôpital est constituée uniquement d'orgée.

<sup>82</sup> AEN, *Série Assistance 3/II* : « Rapport de Monsieur le maire de Valangin », 8 janvier 1838.

<sup>83</sup> *Essai*, p. 186. Le muids est calculé ici à 29 bz.

<sup>84</sup> Sources : 1802-1803 ; 1805 ; *Essai*, p. 199 et 443 ; 1812. Nous calculons l'émine de froment à 29 bz ; 1812 la calcule à 30 bz ; *Essai*, p. 443 : 437 £ pour 8 muids, soit 22¾ bz l'émine ; en 1836, cette rente en nature est convertie en rente fixe en argent pour 518.8 £ (*MCE 191*, 16 novembre 1836, p. 1680), soit à 27 bz l'émine. Chiffres retenus : selon 1805. Différences : 1. Valangin, 1802-1803 : 28 mesures de froment. 2. Fenin, 1802-1803 et 1812 : 13 émines de froment « sur le cens du moulin d'Engollon ». 3. Engollon, 1802-1803, indique « 6 émines froment », que nous avons interprété comme la rente perçue de la part de « la seigneurie sur la cense du moulin » (cf. note s.v. Engollon dans la rubrique 'Hôpital de Neuchâtel' ci-dessus). Entre parenthèses : valeur pour 1832, selon AEN, *Série Assistance 1/II* : « Rapport de Monsieur le conseiller d'Etat de Meuron », 8 décembre 1832.

	Hauts-Geneveys	34 émines (15 émines)	98.12
	Villiers	18 émines (14 émines)	52.4
	Le Pâquier	8 émines (12 émines)	23.4
	Fontainemelon	16 émines (7 émines)	46.8
	Total aux « pauvres de la mairie de Valangin » <sup>85</sup> : 192 émines de froment (= 8 muids)		556.16
	Autres com-munes	Cernier Admises en 1826 <sup>86</sup> Chézard 1832 : 15 émines Dombresson <sup>87</sup> 1832 : 24 émines Savagnier Admise en 1838 Pas admise avant 1848	
<b>Recette de Boudry</b>	Boudry <sup>88</sup>	« 2 muids de blé (...) livrés par les meuniers de Boudry »	139.4
<b>Boudry-Colombier-Hôpital</b>	Cortailod <sup>89</sup>	12 à 14 émines « de la seigneurie, bled et orgée », 1/3 blé et 2/3 orgée	21.4
	Colombier <sup>90</sup>	« 24 émines bled » + « 12 émines orgée »	86.8
<b>Recette de Colombier</b>	Boudry <sup>91</sup>	28 émines de blé	81.4
<b>Indéterminé -Val-de-Travers</b>	« Pauvres du Val-de-Travers (...) sur la Recette de Colombier » <sup>92</sup>		208.16
	« Consistoire de Môtiers (...) sur la Recette de la baronnie du Val-de-Travers » <sup>93</sup>		60
	« Aux six communautés du Val-de-Travers », par « sa majesté » <sup>94</sup>		60
<b>Recette du</b>	Hôpital du Landeron	Un muid de vin	50
	Hôpital de Fribourg	Un muids 6 septiers de vin	75

<sup>85</sup> *Essai*, p. 443.

<sup>86</sup> *MCE 175*, 26 décembre 1826, p. 890.

<sup>87</sup> Cf. AEN, *Série Assistance I/II* : « Rapport de Monsieur le conseiller d'Etat de Meuron », 8 décembre 1832 : « Dombresson et Savagnier n'ont rien retiré jusques ici par suite de l'aisance de ces corporations, à ce que j'ai lieu de présumer. » AEN, *Série Assistance 3/II* : « Rapport de Monsieur le maire de Valangin », 8 janvier 1838 : rapport sur la demande de Dombresson consistant à être « admise au nombre des communautés » bénéficiant de cette répartition ; le maire signale que « Savagnier est la seule qui ne retire rien ». *MCE 194*, 10 janvier 1838, p. 45-46 : le Conseil d'Etat répond favorablement à la demande de Dombresson.

<sup>88</sup> Source : 1802-1803, confirmé par *Essai*, p. 194 (« deux muids de froment des moulins de Boudry »), p. 443 (« Hôpital de Boudry en froment sur la Recette de Boudry 2 muids [soit] 109 [£] ») et 1812 (« 48 mesures moitié bled du prince à 20 bz », soit en tout 96 £). Nous calculons ici l'émine à 29 bz.

<sup>89</sup> Source : 1802-1803, repris par 1812. Alloué soit sur la Recette de Boudry, soit sur l'Hôpital de Neuchâtel. La source estime que cette rente « peut valoir annuellement » 21.4 £.

<sup>90</sup> Calcul : émine de blé à 29 bz, émine d'orgée à 14 bz (20 bz et 12 bz dans la source, soit un total de 62.8 £). Source unique : 1812, qui ne précise pas la provenance de la rente. Il s'agit soit d'une rente sur l'Hôpital de la ville, soit d'une rente sur la Recette de Colombier, peut-être comprise dans les trois muids pour les « pauvres du Val-de-Travers » affectés sur la Recette de Colombier. Cf. *MCE 190*, 15 juin 1836, p. 847 et *MCE 191*, 8 novembre 1836, p. 1635-1636 : l'Etat convertit en argent les « pensions payées en nature par les Recettes du roi (...) pour les pauvres des communautés (...) de Colombier et de Bôle ».

<sup>91</sup> Source : 1802-1803, *Essai*, p. 194 et 1812. Nous avons calculé l'émine à 29 bz (20 bz selon 1812, qui mentionne du « moitié bled »).

<sup>92</sup> Seule occurrence pour cette importante allocation : *Essai*, p. 443. La source calcule le muids à 22¾ bz l'émine (total : 164 £) ; nous avons utilisé la valeur de 29 bz comme pour les autres rentes.

<sup>93</sup> Source : *Essai*, p. 443 ; il s'agit vraisemblablement de l'allocation mentionnée à la ligne suivante (150 £ faibles, soit 60 £) faite aux six communes.

<sup>94</sup> *MCE 142*, 31 mai 1796, p. 520-521. Affectation de la rente non déterminée par la source. Il s'agit vraisemblablement de la rente mentionnée ci-dessus de 60 £ au profit du consistoire de Môtiers.

<b>Landeron</b> <sup>95</sup>	Hôpital de Berne	Deux muids de vin	100
	Total	4 muids 6 septiers	225
<b>Affection indéterminée</b> <sup>96</sup>	Cressier	« 32 émines froment des fiefs à Lignièrès et Cornaux à 30 bz l'une »	96
		« 27 avoine à 10 bz »	27
	Total		123
<b>Canton de Berne</b> <sup>97</sup>	Hôpital du Landeron	« 4 muids de froment estimés à 218 [£] et deux muids d'avoine qui peuvent valoir 38 [£] »	256

<sup>95</sup> Sources : *Essai*, p. 188 (hôpital du Landeron), p. 443 (hôpitaux de Fribourg, Berne et Landeron) et 1812 (hôpital du Landeron). Pour la conversion de la rente, nous avons retenu la valeur de *Essai* (env. 2½ bz le pot) et non la valeur de 1812 (3½ bz le pot).

<sup>96</sup> Source unique : 1812.

<sup>97</sup> Au titre d'abbé de St-Jean ; source : *Essai*, p. 188 et 1812. Nous retenons les données de l'*Essai* ; 1812 porte un total un peu supérieur de 272 £ (« 108 mesures moitié bled à 20 bz [et] 56 dit avoine [à] 10 [bz] »).

## ANNEXES N° 5 : QUÊTES ET COLLECTES : PERTES, PRODUITS ET TAUX D'INDEMNISATION (1767-1815)

### ANNEXE N° 5A : QUÊTES ET COLLECTES : PERTES, PRODUIT ET TAUX D'INDEMNISATION (£ TOURNOIS)

	Perte	Type de collecte/quête	Produit	Couverture de la perte
1777, incendiés du Dazenet <sup>98</sup>	4'500	Quête partielle	652.15.6	14%
1789, grêlés, La Ronda (Verrières) <sup>99</sup>	1'899.17	Quête partielle	150.5	8%
1790, incendiés de St-Sulpice <sup>100</sup>	14'154.4	Collecte partielle	721.17.3	5%
1793, incendiés de Boudry <sup>101</sup>	14'312.4	Collecte partielle	1'428.18.3	10%
1794, incendiés de St-Sulpice <sup>102</sup>	14'525.9	Quête/collecte	3'129.16.6	22%
1794, incendiés de Travers <sup>103</sup>	15'644.8	Collecte partielle	1'955.11.3	12%
1796, incendiés de St-Martin <sup>104</sup>	131'530.8	Collecte générale	20'935.19.3	16%
1797, incendiés de Brot <sup>105</sup>	19'261.14	Collecte générale	4'935.15	26%
1797, incendiés de La Coudre <sup>106</sup>	9'716.6	Collecte partielle	1'457.5	15%
1802, épizootie, Les Joux <sup>107</sup>	6'720	Collecte partielle	764.8	11%
1802, incendiés de Cressier <sup>108</sup>	3'699	Collecte partielle	922.4	25%
1802, inondés du Doubs <sup>109</sup>	23'675	Collecte générale	3'245.9.6	14%
1803, incendiés de La Côte-aux-Fées <sup>110</sup>	15'145.2	Collecte partielle	800	5%

<sup>98</sup> MCE 121, 10 mars 1777, p. 89-90, 23 juin 1777, p. 250 et 24 juillet 1777, p. 288 (J. Bouquin et T. Dumont). Quête dans les juridictions des Montagnes, durant six semaines.

<sup>99</sup> MCE 133, 22 septembre 1789, p. 579-580, 17 novembre 1789, p. 738-739 et 15 décembre 1789, p. 827-828. Produit de la quête : 116.13 £, secours accordé par l'Etat : £ 33.12. Quête dans les juridictions du Val-de-Travers, des Verrières et de La Brévine, durant un mois.

<sup>100</sup> MCE 134, 6 avril 1790, p. 324, 27 avril 1790, p. 368-370, 8 juin 1790, p. 514. La source indique une perte de 35'385.6 £ ; il doit s'agir de livres faibles. Produit : la source donne deux chiffres (726.17.3 et 716.17.3 £) ; nous avons retenu une valeur intermédiaire, qui comprend le secours accordé par l'Etat (100.16 £). Collecte dans le comté de Neuchâtel.

<sup>101</sup> MCE 137, 11 juillet 1793, p. 688-689, 29 août 1793, p. 847-848 et 17 septembre 1793, p. 905. Produit de la collecte : £ 1'361.14.3, secours de l'Etat : £ 67.4. Perte : il s'agit vraisemblablement de £ tournois (s'il s'agissait de £ faibles, cela ferait un taux d'indemnisation, particulièrement élevé, de 25%). Collecte sur le Littoral ouest et est (sans Lignières).

<sup>102</sup> MCE 138, 27 mai 1794, p. 666-667 ; MCE 139, 14 octobre 1794, p. 394 et 9 décembre 1794, p. 623-624. Produit de la collecte seule : 960.3 £. Total des secours : 2'978.12.6 £, à quoi s'ajoute un secours de l'Etat de 151.4 £. Collecte dans la baronnie du Val-de-Travers et quête d'un mois dans tout l'Etat.

<sup>103</sup> MCE 139, 10 novembre 1794, p. 509-510 ; MCE 140, 9 janvier 1795, p. 33-34 et 25 février 1795, p. 255-256. Collecte dans la baronnie du Val-de-Travers.

<sup>104</sup> MCE 142, 18 avril 1796, p. 389-392, 25 avril 1796, p. 425-426, 26 avril 1796, p. 430-431, 21 juin 1796, p. 626, 4 juillet 1796, p. 672, 14 juillet 1796, p. 692, 26 septembre 1796, p. 861-862, 26 décembre 1796, p. 1137 ; MCE 143, 21 mars 1797, p. 327-329. Y. c. un don du roi de 4'000 £.

<sup>105</sup> MCE 144, 28 novembre 1797, p. 651-652 ; MCE 145, 12 janvier 1798, p. 83-84, 5 février 1798, p. 185, 1 mai 1798, p. 491-492 ; MCE 146, 9 août 1798, p. 207-208. Y. c. un don du roi de 500 £.

<sup>106</sup> MCE 144, 25 septembre 1797, p. 357-358 et 19 décembre 1797, p. 793 ; MCE 145, 2 janvier 1798, p. 8-9. Produit de la collecte : 1'335.16.6 £, à quoi s'ajoute un secours de l'Etat (121.8.6 £). Collecte dans les juridictions de Lignières, Thielle et du Littoral ouest.

<sup>107</sup> MCE 150, 15 novembre 1802, p. 1058-1059 ; MCE 151, 31 janvier 1803, p. 92 et 4 avril 1803, p. 314-315. Produit de la collecte en ville : 551.8.3 ; « dans les diverses paroisses » : £ 181.7 ; l'Etat ajoute 31.12.9 £. Collecte dans les juridictions de Rochefort, Travers, La Brévine, Le Locle et La Sagne.

<sup>108</sup> MCE 150, 28 juin 1802, p. 584-585 et 16 août 1802, p. 739. Produit : 804.12 £, auquel s'ajoute un secours de l'Etat de £ 117.12. Collecte sur le Littoral est.

<sup>109</sup> MCE 150, 9 février 1802, p. 119-121, 8 mars 1802, p. 202-203, 9 mars 1802, p. 206-207, 30 mars 1802, p. 293-294, 2 août 1802, p. 710-711, 27 septembre 1802, p. 858 et 2 novembre 1802, p. 1005-1006. Produit de la collecte : 3'145.9.6 £, auquel s'ajoutent 100 £ accordées par l'Etat.

1803, incendiés de St-Sulpice <sup>111</sup>	8'321.8.6	Collecte partielle	837.2	10%
1804, épizootie, Verrières+Val-de-Trav. <sup>112</sup>	8'000	Collectes générales	3'782.5.3	47%
1805, incendiés du Locle <sup>113</sup>	8'800	Collecte partielle	246	3%
1806, incendiés des Verrières <sup>114</sup>	15'246.11.3	Collectes	1'020.14.9	7%
1806, incendie de la cure des Brenets <sup>115</sup>	8'500	Collecte partielle	439.16	5%
1807, incendiés des Verrières <sup>116</sup>	6'000	Collecte partielle	621.4	10%
1809, C.-G. Petitpierre, incendié, Couvet <sup>117</sup>	5'180.4	Collecte partielle	420	8%
1810, incendiés au Petit-Savagnier <sup>118</sup>	688.16	Collecte partielle	158.3.6	23%
1810, F. Jeanneret, incendié, Taillères <sup>119</sup>	7'146.16	Collecte partielle	412.2.6	6%
1810, P.-H. Schwindener, maison écrasée par la neige, Côte-aux-Fées <sup>120</sup>	1'364.10	Quête partielle	217.12	> 16%
1814, épizootie à Enges <sup>121</sup>	2'150.8	Collecte partielle	403.5	19%
<b>Total et moyenne</b>	<b>346'182.5.9</b>		<b>49'658.9.6</b>	<b>14.3%</b>

### ANNEXE N° 5B : QUÊTES ET COLLECTES : PRODUITS (£ TOURNOIS)

	Type de collecte	Produit
1771, Frauenfeld, incendiés <sup>122</sup>	Collecte générale	1'125.3
1781, Gaiss (Appenzell), incendiés <sup>123</sup>	Collecte générale	1'987.18
1782, Linthal (Glaris), inondés <sup>124</sup>	Collecte générale	1'013.13 (n.c. produit e.v.)
1784, Cudret (Rochefort), incendiée <sup>125</sup>	Quête partielle	614.16

<sup>110</sup> MCE 151, 15 novembre 1803, p. 897-898 ; MCE 152, 2 janvier 1804, p. 7, 20 février 1804, p. 173-174. Produit de la collecte : 777.16.6 £ ; l'Etat a ajouté la différence pour arriver à 800 £. Collecte dans la baronnie du Val-de-Travers et à Rochefort.

<sup>111</sup> MCE 151, 12 septembre 1803, p. 717-718, 17 octobre 1803, p. 810, 15 novembre 1803, p. 894. Produit de la collecte : £ 786.10, l'Etat ajoute de quoi arriver à 800 £ ; 26 émines et demie d'orgée ont été converties à raison de 14 batz l'émine. Collecte dans la baronnie du Val-de-Travers.

<sup>112</sup> MCE 152, 27 novembre 1804, p. 1070-1071 ; MCE 153, 11 mars 1805, p. 238, 18 juin 1805, p. 568, 1 juillet 1805, p. 594, 15 juillet 1805, p. 631. Produit de la première collecte : 2'479.9 £ ; de la seconde : 1'200.14.3 £ (sic). Perte : deux indications (plus de 300 louis ; plus de 8'000 £), nous avons retenu la seconde. Deux collectes générales.

<sup>113</sup> MCE 153, 1 juillet 1805, p. 596-597, 26 août 1805, p. 733, 8 octobre 1805, p. 831. Pertes : 8'771 £ pour trois incendiés et « passé 4'400 écus », soit plus de 8'800 £ (s'il s'agit d'écus petits), pour quatre incendiés. Collecte dans les quatre juridictions des Montagnes.

<sup>114</sup> MCE 154, 24 mars 1806, p. 264-265, 7 juillet 1806, p. 586, 21 juillet 1806, p. 627-628, 1 septembre 1806, p. 742. Pertes : chiffre donné le 24 mars ; nous avons supposé qu'il s'agit de £ tournois, mais le 7 juillet, le Conseil parle de « passé 3'000 écus », soit plus de 6'000 £ tournois –s'il s'agit d'écus petits– ; or 15'246.11.3 £ tournois équivalent à 6'098.15 £ faibles. Une collecte partielle dans la baronnie du Val-de-Travers, puis une collecte générale.

<sup>115</sup> MCE 154, 24 février 1806, p. 164-165, MCE 155, 27 janvier 1807, p. 61-62, 11 mai 1807, p. 409, 13 juillet 1807, p. 644. Collecte dans les juridictions des Montagnes.

<sup>116</sup> MCE 155, 19 mai 1807, p. 476-478, 13 juillet 1807, p. 644. Produit de la collecte : 1'375 £ faibles, auxquelles l'Etat ajoute 178 £. Collecte dans la baronnie du Val-de-Travers, à Rochefort et sur le Littoral ouest.

<sup>117</sup> MCE 157, 21 mars 1809, p. 215-216, 5 mai 1809, p. 345-346. Produit de la collecte : 393.19.6 £, auquel l'Etat ajoute 26.0.6 £. Collecte dans la baronnie du Val-de-Travers.

<sup>118</sup> MCE 158, 20 novembre 1810, p. 906-907, 10 décembre 1810, p. 981. Collecte dans la juridiction de Valangin.

<sup>119</sup> MCE 158, 23 avril 1810, p. 310, 19 juin 1810, p. 481. Collecte dans les juridictions du Val-de-Travers, Travers, La Brévine, Le Locle, La Sagne, Les Brenets et dans la paroisse des Ponts.

<sup>120</sup> MCE 158, 12 mars 1810, p. 203-204, 10 avril 1810, p. 276. Nous n'avons pas compté dans le produit 18 pieds de bois ; 72 émines d'orge, par contre, ont été comptées à 14 bz l'émine. L'Etat a accordé un secours d'un louis. Quête dans la juridiction du Val-de-Travers, durant quinze jours.

<sup>121</sup> MCE 162, 8 août 1814, p. 734-735, 19 septembre 1814, p. 844 ; AEN, *Série Assistance 4/la* : « Requête des cinq particuliers domiciliés à Enges qui ont perdu 25 pièces de gros bétail », 29 mai 1814. Collecte dans les juridiction du Landeron et de Lignières.

<sup>122</sup> MCE 115, 17 septembre 1771, p. 519, 23 septembre 1771, p. 525-526 ; MCE 116, 14 janvier 1772, p. 31.

<sup>123</sup> MCE 125, 15 janvier 1781, p. 25-26, 30 janvier 1781, p. 71, 6 février 1781, p. 81, 12 mars 1781, p. 144, 26 mars 1781, p. 179.

<sup>124</sup> MCE 126, 7 octobre 1782, p. 660-661 ; MCE 127, 6 janvier 1783, p. 2-3 et 27 janvier 1783, p. 50-51.

1784, Naufragés, Lac <sup>126</sup>	Collecte générale	648
1785, Rocour (Jura), incendiés <sup>127</sup>	Collecte générale	1'144.3.3
1787, Salzungen (Saxe), incendiés <sup>128</sup>	Collecte générale	769.18
1788, Staeg (Uri), incendiés <sup>129</sup>	Collecte générale	1'089.15.3
1788, Frauenfeld, incendiés <sup>130</sup>	Collecte générale	729.5.9
1790, L'Acluse (Pontarlier), incendiés <sup>131</sup>	Collecte partielle	84 (n.c. produit e.v. : 369.12)
1793, Travers et de La Brévine, incendiés <sup>132</sup>	Quête partielle	613.14
1796, Murris/Balzers, incendiés <sup>133</sup>	Collecte générale	2'100
1798, Anet, incendiés <sup>134</sup>	Collecte partielle	2'474.8.6
1798, Nods, incendiés <sup>135</sup>	Collecte partielle	1'310.15.6
1799, Chiètres, incendiés <sup>136</sup>	Collecte partielle	1'038.10.8
1800, Valais et Suisse centrale <sup>137</sup>	Collecte générale	31'576.11.9
1802, St-Imier, incendiés <sup>138</sup>	Collecte partielle	259.7
1808, Montlebon (Morteau), incendiés <sup>139</sup>	Collecte partielle	540.13.3
1809, Littoral est, grêle <sup>140</sup>	Collecte partielle	2'140
Total, pour 19 cas		51'260.12.11

<sup>125</sup> MCE 128, 19 octobre 1784, p. 642-643 ; MCE 129, 25 janvier 1785, p. 62 et 8 mars 1785, p. 198. Plusieurs indications sont données pour le produit ; nous avons retenu la première (614.16 £ y. c. quatre louis accordés par l'Etat, soit pour la collecte elle-même un produit de 547.12 £). Une autre indication donne, pour la répartition, 538.2 £ et 30 émines de grain, ce qui ferait l'émine à 25 bz et demi, ce qui est vraisemblable s'il s'agit d'émines de blé. Quête dans le comté de Neuchâtel, durant deux mois.

<sup>126</sup> MCE 128, 12 janvier 1784, p. 15-17, 2 mars 1784, p. 124 et 30 mars 1784, p. 200.

<sup>127</sup> MCE 129, 4 juillet 1785, p. 444-445, 8 août 1785, p. 501, 22 août 1785, p. 513.

<sup>128</sup> MCE 131, 28 mai 1787, p. 310-311, 9 juillet 1787, p. 399 et 20 août 1787, p. 469.

<sup>129</sup> MCE 132, 15 juillet 1788, p. 533-534, 17 juillet 1788, p. 547-548, 8 septembre 1788, p. 645-646, 11 septembre 1788, p. 650, 3 novembre 1788, p. 798, 24 novembre 1788, p. 874 ; MCE 133, 19 janvier 1789, p. 28-29 et 2 février 1789, p. 62.

<sup>130</sup> MCE 132, 25 novembre 1788, p. 889-890 ; MCE 133, 19 janvier 1789, p. 29 et 9 février 1789, p. 73.

<sup>131</sup> MCE 134, 5 avril 1790, p. 307-308, 12 avril 1790, p. 325-326, 14 mai 1790, p. 404-405 et 25 mai 1790, p. 439. Collecte dans le deux temples de la ville et dans la baronnie du Val-de-Travers.

<sup>132</sup> MCE 137, 22 août 1793, p. 822-823, 7 octobre 1793, p. 957, 21 octobre 1793, p. 1002 ; MCE 138, 12 février 1794, p. 173-174. Produit de la quête : 512.18 £ ; secours ajouté par l'Etat : 100.16 £. Quête partielle dans la baronnie du Val-de-Travers, durant un mois.

<sup>133</sup> MCE 142, 4 janvier 1796, p. 7-9, 23 février 1796, p. 182-183, 14 mars 1796, p. 261, 21 mars 1796, p. 288 et 23 mai 1796, p. 505.

<sup>134</sup> MCE 145, 14 mai 1798, p. 517-519 ; MCE 146, 9 juin 1798, p. 26, 22 juin 1798, p. 58 et 12 juillet 1798, p. 101. Collecte sur le Littoral est et ouest, y. c. Lignièrès.

<sup>135</sup> MCE 146, 5 septembre 1798, p. 286-287 et 4 novembre 1798, p. 444. Collecte dans les juridictions du Landeron, Thielle, Boudevilliers, Lignièrès et Valangin.

<sup>136</sup> MCE 147, 25 juin 1799, p. 420-421, 1 août 1799, p. 542 et 11 août 1799, p. 559. Collecte sur le Littoral est et ouest, y. c. Lignièrès.

<sup>137</sup> Arthur PIAGET, « La bienfaisance neuchâteloise en 1800 », MN, 1902, p. 246-259. Collecte en ville et don de la bourgeoisie : 12'895.17.6 £ ; don du roi : 840 £ ; collecte dans le reste du pays : 17'840.14.3 £.

<sup>138</sup> MCE 150, 8 novembre 1802, p. 1024 ; MCE 151, 18 janvier 1803, p. 55. Collecte dans les paroisses de Dombresson, Savagnier, Chézard et St-Martin, La Sagne, La Chaux-de-Fonds et Les Planchettes.

<sup>139</sup> MCE 156, 18 avril 1808, p. 248, 26 avril 1808, p. 278-279 et 31 mai 1808, p. 366. Collecte dans les paroisses de La Chaux-du-Milieu, du Locle, des Brenets, des Planchettes et de La Chaux-de-Fonds.

<sup>140</sup> MCE 157, 18 décembre 1809, p. 953-955 ; MCE 158, 5 février 1810, p. 88-89 et 23 avril 1810, p. 310. Collecte « dans toutes les paroisses du vignoble qui ont été exemptes de la grêle qui a dévasté divers districts de la châtellenie du Landeron » : La Côte, Colombier, Rochefort, Boudry, Cortaillon, Bevaix et Gorgier. Produit de la collecte : 1'478.13.6 £ ; l'Etat y ajoute 161.6.6 £, puis le prince accorde encore 500 £ « à l'occasion de la grêle qui a dévasté les vignobles de la partie orientale du pays ».

**ANNEXES AU CHAPITRE III****ANNEXE N° 1 : LE MANDEMENT CONTRE  
LA MENDICITÉ DU 21 AVRIL 1749**

« Le gouverneur et lieutenant général en la souveraineté de Neuchâtel et Valangin.

A tous les châtelains et maires en cette souveraineté ou à leurs lieutenants ; salut. Comme nous désirons de toujours contribuer de tout notre pouvoir à tout ce qui peut être le plus avantageux aux peuples de cet Etat, et que nous avons remarqué depuis un certain temps que ce pays est inondé de pauvres de toutes espèces qui vont quêter et mendier de porte en porte ; nous avons jugé à propos, de l'avis des gens du Conseil d'Etat, pour remédier à de pareils abus, de mettre en usage les précautions suivantes.

- I. Qu'il sera fait dans chaque village, communauté ou paroisse un rôle de tous les véritables pauvres qui y seront domiciliés ; pour cet effet, il sera enjoint à l'officier en chef de chaque juridiction de faire assembler Monsieur le pasteur et le consistoire du lieu avec les gouverneurs pour faire le dit rôle le plus exactement que faire ils le pourront, et le premier rôle se fera dans l'espace de six semaines depuis la publication de ce mandement.
- II. Qu'il sera ordonné aux villes, communautés et paroisses de nourrir et entretenir leurs propres pauvres, sans leur permettre d'aller mendier ; et au cas que les biens communs et les contributions volontaires se soient pas suffisants pour l'entretien de leurs pauvres, elles mettront en usage l'article suivant.
- III. Les villes, communautés, ou paroisses, dont les fonds publics et les contributions volontaires ne suffiront pas pour l'entretien de leurs pauvres, devront faire faire des marques de plomb de la grandeur d'un écu, sur lesquelles seront empreints ou gravés le mot pauvre, avec celui de la communauté ou paroisse, lesquelles marques ils pourront distribuer à leurs véritables pauvres pour qu'ils puissent mendier dans leur propre lieu et non ailleurs ; et tout pauvre qui sera pourvu de cette marque sera obligé de la porter pendue sur son estomac au-dessus de ses habits, pour qu'elle soit vue d'un chacun ; et toutes les années, au temps que le rôle des pauvres se fera, ceux qui auront les dites marques de plomb seront obligés de les rendre ou de les représenter, pour être de nouveau distribuées suivant les circonstances.
- IV. Il est expressément défendu à toutes personnes, hommes, femmes ou enfants, de mendier sans avoir la marque de plomb ordonnée dans l'article précédent, et cela sur leur estomac, sous peine, en cas de contravention, soit en mendiant sans la dite marque, soit en la cachant, d'être mis au tourniquet pendant une heure pour la première fois, deux heures pour la récidive ; et enfin trois heures et être tourné pour la troisième fois, à quel effet chaque village ou paroisse où il n'y a pas de tourniquet seront obligés d'en établir un à leurs frais, lequel ne pourra servir que pour ce cas.
- V. Il est de même défendu aux corps de justice et de communauté de donner d'ors-en-avant des attestations de pauvreté pour mendier, sous quelque prétexte et raison que ce soit, annulant dès à présent toutes celles qui ont été données jusques ici, et autorisant en conséquence les officiers de faire mettre au tourniquet tous ceux qui mendieront avec de pareilles attestations, d'abord après la distribution faite des marques de plomb, qui seront les seuls certificats de pauvreté admis dans l'Etat.
- VI. Les officiers ou justiciers feront mettre au tourniquet tous mendiants et rôdeurs de profession qui seront arrêtés dans leurs juridictions, les autorisant de les faire tourner et même fustiger prévôtalement suivant les circonstances, ce qu'ils exécuteront sans grâce, surtout en cas de récidive ; et on autorise les communautés de faire travailler aux chemins ou ouvrages publics les dits rôdeurs.
- VII. Lorsque les pauvres, de quelqu'endroit qu'ils soient de l'Etat, voudront s'adresser à la seigneurie pour en obtenir la charité, ils devront s'adresser à Monsieur le pasteur de leur

paroisse, qui seul pourra donner des certificats de pauvreté, défendant à toutes autres personnes d'en expédier sous peine de désobéissance.

- VIII. Tous les officiers en chef de juridiction seront obligés de faire dresser chaque année, pendant le courant du mois de novembre, un rôle exact de tous les pauvres de leur ressort en la manière prescrite en l'article premier, et ils feront distribuer en même temps les marques de plomb, au moyen desquelles les pauvres nécessaires pourront mendier comme il est prescrit à l'article troisième.

Enfin il est ordonné à tous les officiers de remettre à la chancellerie les sus dits rôles qu'ils auront fait faire, et cela dans la quinzaine après leur confection ; Et pour que ce mandement soit exactement observé, et dans le présent et à l'avenir, et afin que personne ne prétexte cause d'ignorance de son contenu, il sera lu dans chaque Eglise le premier dimanche après le rôle fait, et en outre affiché dans tous les lieux accoutumés. Donné en Conseil tenu au château de Neuchâtel le vingt-unième avril 1749. »

Source : AEN, *Série Assistance 2/1a*. Publié une première fois en 1913 : C. PERREGAUX, « Histoire de la Chambre de charité du Locle », *MN*, 1913, p. 157-158.

## ANNEXE N° 2 : LE MANDEMENT CONTRE LA MENDICITÉ DU 8 FÉVRIER 1773

« Nous le président et les gens du Conseil d'Etat établi par sa majesté le roi de Prusse en sa souveraineté de Neuchâtel et Valangin.

A tous les châtelains et maires en cette souveraineté soit à leurs lieutenants, salut !

Considérant les déplorables effets de la mendicité, dont nous [voyons] avec douleur les progrès dans ce pays, et qui est si nuisible ; et à ceux-là même qui en font métier, à qui elle fait contracter la funeste habitude de la fainéantise, et des vices honteux qui marchent ordinairement à sa suite ; et aux vrais nécessaires, à qui elle enlève avec effronterie les secours de la charité, qui ne sont incontestablement dus qu'à eux seuls ; et à l'Etat en général, qu'elle prive de quantité de bras, qui pourraient être employés si utilement à l'agriculture et aux métiers : Et remarquant d'un autre côté avec satisfaction, les bons effets qui ont résulté, de la police que nous introduisîmes à l'égard des rôdeurs et mendiants étrangers par nos mandements du 8 mai 1769 et 15 novembre 1770. Nous avons cru devoir tout à la fois perfectionner et rendre plus efficaces nos ordonnances précédentes qui ont pour objet la suppression de la mendicité dans le pays, et notamment celle du 21 avril 1749 et en même temps renouveler et rédiger en un seul mandement, tous ceux émanés précédemment de notre part, concernant les rôdeurs et mendiants étrangers. Pour cet effet nous avons jugé nécessaire de renouveler et réformer le tout en la forme et manière suivante.

1°. Il est ordonné aux villes, communautés, et paroisses de cet Etat, d'entretenir chacune les pauvres de son district ; et si leurs fonds n'y peuvent suffire, le pasteur du lieu devra en avertir l'Eglise à chaque action du service divin pendant quelques dimanches consécutifs, en sollicitant les particuliers d'y pourvoir par les effets de leur charité. Et si cette ressource même était insuffisante pour le soulagement des vrais pauvres du lieu, l'officier devra nous en informer, en nous donnant tous les détails nécessaires tant sur le déficit que sur les moyens d'y suppléer.

2°. Il est ordonné à tous les officiers de judicature, de nous envoyer deux fois l'an, savoir au mois de novembre et au mois de mars, les requêtes de charité des pauvres de leur ressort dûment attestées par eux ainsi que par le pasteur du lieu. Les deniers qui seront accordés en charité, parviendront à chaque pauvre par le ministère soit de l'officier soit du pasteur ; et il est très expressément défendu à qui que ce soit, de venir désormais demander la charité personnellement au gouvernement : dénonçant les peines ci-après statuées, à ceux qui venant ici sous ce prétexte, en prendront occasion de mendier, soit dans cette ville, soit dans quelque autre lieu de cet Etat. Les cas urgents et extraordinaires pourront nous être présentés en tout temps ; mais les requêtes où ces cas nous seront exposés, devront également nous être envoyées ou remises par les officiers du lieu, sous les mêmes peines ci-après

dites, contre ceux qui venant nous les présenter en personne, en prendront occasion de mendier, soit ici, soit dans quelque autre lieu de cet Etat.

3°. Toutes personnes, hommes, femmes, ou enfants, qui mendieront en contravention du présent mandement, seront présentées au tourniquet pour la première fois, y seront mises une heure pour la récidive, et enfin deux heures et seront tournées pour la troisième fois.

4°. Les mendiants surpris en contravention hors de chez eux, seront après avoir subi leur peine, renvoyés à leur communauté, qui sera obligée de bonifier à l'escorte qui les ramènera, deux batz par chaque lieue de chemin, tant pour l'allée que pour le retour.

5°. Nous défendons aux pasteurs, de même qu'aux corps de justice et de communauté, de donner dorénavant des attestations de pauvreté pour mendier, sous quelque prétexte et raison que ce soit ; annulant dès à présent toutes celles qui ont été données jusques ici : et dénonçant les mêmes peines que dessus, à ceux des mendiants qui seront pourvus de pareilles attestations, lesquelles leur devront être retenues.

6°. Nous ordonnons très expressément, tant aux officiers et gens de justice, qu'aux communautés, paroisses, consistoires, et aux pasteurs spécialement, de donner tous leurs soins à tarir la source de la mendicité, en empêchant surtout la jeunesse de contracter ce vice honteux, et en mettant le travail en honneur par leur exemple et par une discipline sévère.

7°. Quant aux rôdeurs et mendiants étrangers, par où nous entendons tous gens sans aveu et dénués de tout moyen apparent de subsistance ; nous leur renouvelons de plus fort la défense d'entrer dans le pays, sous les peines afflictives statuées par l'article 7 de notre mandement du 15 novembre 1770, lesquelles devront leur être dénoncées aux places limitrophes des grands chemins, par des inscriptions peintes en gros caractères sur des plaques de fer blanc appliquées à des poteaux, de l'érection desquels les officiers des juridictions limitrophes de cet Etat nous feront leur rapport. Nous envisagerons surtout comme gens criminellement intentionnés, ceux de ces rôdeurs qui seront découverts dans des chemins de traverse : et Nous défendons à qui que ce soit, et sous les peines les plus rigoureuses, de recevoir et loger de telles gens dans les hôtelleries, et encore moins dans les maisons particulières et métairies écartées ; encore qu'ils fussent en état de produire des lettres et passeports. Promettant comme du passé 8 batz de récompense, à toutes personnes qui opéreront ou procureront la saisie d'un ou de plusieurs de ces vagabonds, lesquels devront être garrottés si besoin est, et conduits dans les prisons de cette ville, par une escorte proportionnée à leur nombre à qui ses journées seront payées.

Si mandons et ordonnons à tous châtelains et maires, leurs lieutenants, et autres gens de justice et de police, de même qu'à tous les officiers de milice, commis des péages, archers de maréchaussée, forestiers, gardes et patrouilles, gouverneurs et préposés de communauté et autres personnes assermentées, ainsi qu'à tous les fidèles sujets, qui ont à cœur le bien de l'humanité et la sûreté publique, de tenir la main et s'employer à l'exécution et exacte observation du présent mandement, lequel nous voulons être lu deux dimanches consécutifs dans toutes les paroisses et communautés de cet Etat, et publié et affiché partout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

Donné en Conseil tenu au château de Neuchâtel le 8 février 1773.

D. Chambrier. »

Source : BPUN, *Placards neuchâtelois*. Cote : Pl. NE 1773, 8 février/1 (imprimé)

### ANNEXE N° 3 : LA RÉFORME DE LA CHAMBRE DE CHARITÉ DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL (1773)

« [p. 1] Au public.

Ce seroit une vérité bien agréable à dire publiquement à nos concitoyens, *Vous êtes charitables*, si ce juste éloge n'étoit pas tristement balancé par cette autre vérité : *Votre manière d'exercer la charité multiplie les mendiants, à mesure qu'elle favorise les fainéans et les dissolus.*

En effet il n'y a point de ville, peut-être, à proportion de son étendue, où la bienfaisance publique et particulière répande des aumônes avec plus d'abondance qu'à Neuchâtel : la somme des secours surpasse certainement celle des vrais besoins. Cependant au milieu de ces secours, et dans un pays exempt d'impôts et de corvées, où le travail, tout au profit de l'ouvrier, ne manque jamais à qui veut s'occuper, nous voyons le nombre des mendiants s'accroître de jour en jour dans cette ville, tandis que la mendicité devoit y être inconnue. Il y a donc un vice qu'il est de la plus grande importance de combattre et de détruire ; et l'on s'accorde assez généralement à penser que ce vice prend sa source dans la manière même dont les largesses charitables sont dispensées. Communément on donne avec une facilité bien estimable dans son principe, mais souvent funeste dans ses effets.

[p. 2] Ceux-là se trompent, sans doute, qui attribuent cette foule de mendiants, lesquels plus que jamais assiègent nos maisons, et nous pressent dans les rues, au prix excessif que les denrées de première nécessité avoient atteint dans ces derniers tems ; car bien que ce pays soit un de ceux de l'Europe où l'on vit le plus chèrement à l'ordinaire, le salaire des journaliers, le taux de chaque ouvrage, en un mot, le prix du travail y est tellement en équilibre avec cette cherté, que les ouvriers ne sont nulle part aussi coûteux ; en sorte que les pauvres modestes, les vrais pauvres, hors d'état de se procurer le nécessaire par le travail, sont les seuls qui ont dû se ressentir des tems rigoureux que nous venons d'éprouver.

Mais à l'égard de ceux qui peuvent s'occuper, il n'est que trop connu que la disette n'a excité au travail ni l'artisan ni le journalier : il a fallu, comme à l'ordinaire, solliciter, attendre longtems et payer fort cher l'ouvrage du premier, et obtenir à force de salaire les bras du second. Le bourgeois se repose sur les établissemens publics institués par la charité : l'habitant a une ressource assurée aux portes des citoyens.

La campagne offre le même spectacle : les économes ne peuvent se procurer des journa-[p. 3]liers dans les villages, tandis qu'on y voit abonder les dissolus, des fainéans qui mendient et dont <sup>141</sup>essaims couvrent sans cesse notre pavé. La mendicité marche tête levée, parce qu'elle reçoit un gros salaire. On a pris la peine de constater qu'un petit garçon avoit, en gueusant, poussé le produit de sa journée à un petit écu. Ainsi donc, de tous les métiers, celui de mendiant est le plus lucratif et le moins pénible. De là le dégoût pour le travail : de là les suites déplorables que ce dégoût entraîne nécessairement après lui.

Ce n'est donc pas uniquement pour s'affranchir de l'importunité des mendiants que l'on propose ici au public de bannir de cette ville la mendicité. Diriger vers le plus grand bien possible les deniers que la charité publique et particulière distribue : subvenir suffisamment et avec connoissance de cause aux vrais besoins des pauvres : imposer la nécessité du travail à ceux qui sont en état de s'occuper : leur fournir de l'ouvrage : veiller sur leurs mœurs : pourvoir à l'éducation de leurs enfans, et préparer ainsi de meilleures générations ; tels sont les puissans motifs qui déterminent cette entreprise. Elle est grande, sans doute ; mais son succès est certain, si on le veut sincèrement. N'a-t-on pas vu les vagabonds étrangers disparaître de cette ville et de ses environs, [p. 4] qui en étoient le réceptacle, aussitôt qu'un zèle actif prit en main cette police ?

Plus d'une fois, déjà, l'on s'est occupé de ce projet estimable. La chambre de charité, lors de son institution en 1701, se proposa d'écarter de cette ville les mendiants ; mais les moyens qu'elle employa

<sup>141</sup> ◇ : sic.

furent insuffisans (\*)<sup>142</sup>. Dès lors on a formé d'autres projets, qui n'ont point été mis en exécution. Celui que publia feu Monsieur le maître-bourgeois Deluze faisoit assez sentir les abus affligeans qui résultent des aumônes faites trop souvent à la légère, soit par les corps, soit par les particuliers.

Les pauvres effrontés, disoit-il, se procuroient par leur hardiesse des aumônes qui surpassent leurs besoins ; tandis que les vrais pauvres, les pauvres modestes et honteux, manquent souvent de secours au milieu de la plus cruelle indigence. Les premiers font ainsi une espèce de larcin aux seconds, et ce lar-[p. 5]cin ne sert ordinairement qu'à nourrir leur dérèglement.

Monsieur Deluze faisoit voir que le seul moyen de remédier aux maux qui découlent de la mendicité, étoit de verser toutes les aumônes publiques et particulières entre les mains d'une seule direction, *la chambre de charité*, dont les membres s'appliqueroient essentiellement à bien connoître la conduite et la situation des pauvres de cette ville, et d'après cette connoissance régleroient les subventions ordinaires et extraordinaires dans une juste proportion.

La mendicité devoit être proscrite, et les mendiants punis ; en sorte que les citoyens, à l'aide d'une contribution annuelle et volontaire, remise à la chambre de charité, auroient été délivrés de l'importunité des mendiants, avec la douce persuasion que leurs deniers, distribués par des mains éclairées, soulageroient efficacement l'indigence réelle.

La seigneurie et divers corps approuvoient ce beau dessein et vouloient y concourir. Monsieur Deluze espéroit qu'un objet aussi intéressant répandroit de la chaleur dans quelques âmes actives et bienfaisantes, qui l'aideroient dans ce travail : son zèle si digne de louange ne fut pas secondé. Il est assez ordi-[p. 6]naire que les plus utiles projets restent sans exécution, lorsqu'il faut des hommes laborieux et désintéressés pour les mettre en oeuvre.

La chambre de charité de cette ville, pénétrée plus que jamais de la nécessité de remédier enfin à tant d'abus, a résolu d'entreprendre ce grand ouvrage ; et dans cette vue elle vient, avec l'approbation du Conseil, d'apporter à son administration divers changemens propres à lui imprimer plus de mouvement : l'on en va présenter ici rapidement le précis.

Les trois pasteurs et le diacre ; deux conseillers d'Etat en cette qualité ; vingt membres du Conseil de la ville, et quatorze notables sont les quarante personnes dont la chambre de charité sera désormais composée.

De son sein il sera tiré une commission de vingt membres, et de celle-ci un comité de dix personnes.

La chambre vaquera elle-même à ses remplacements par voie d'élection ; et son président, toujours membre du Conseil de la ville, sera élu par le scrutin et confirmé par le Conseil.

La commission et le comité éliront de [p. 7] même et leur président et leurs membres : ces deux présidences ne seront point incompatibles et ne pourront être occupées que par des membres du Conseil de ville.

Le comité sera subordonné à la commission, celle-ci à la chambre, et la chambre au Conseil de ville ; cependant avec pouvoir aux subordonnés de régler provisionnellement ce qui se trouvera ne l'être pas encore par les supérieurs.

Les nombreux détails dont le comité sera chargé, l'obligeront à s'assembler tous les jeudis : ses opérations seront contrôlées par la commission, le premier vendredi de chaque mois ; et celle-ci fera rapport de tout à la chambre qui s'assemblera régulièrement les seconds <mecredis><sup>143</sup> d'avril et de décembre, pour régler les subventions et contrôler l'administration générale.

Deux membres du comité auront l'inspection des mœurs et de l'éducation des pauvres à la charge de la chambre, et donneront de l'ouvrage à ceux d'entre ces pauvres qui se plaindront d'en manquer : ils distribueront les matières à mettre en oeuvre, les recevront ouvrées, etc.

Deux autres auront l'inspection de tout ce qui regarde les mendiants.

[p. 8] Ces quatre préposés fonctionneront chacun pendant deux ans, au bout desquels ils seront relevés par d'autres, et continueront à être membres de la chambre, après avoir ainsi quitté le comité.

Le président et le secrétaire du comité seront également relevés, mais après quatre ans d'exercice.

---

<sup>142</sup> (\*) Par ses statuts, tous les pauvres qui sont admis aux subventions ordinaires, prennent l'engagement de ne jamais mendier, ni par eux-mêmes ni par leurs enfans : Les étrangers ne sont reçus habitans que sous la même condition. C'est ainsi que notre sage magistrat et la chambre de charité s'accordant à regarder la mendicité comme la cause et l'effet d'un dérèglement honteux, ont cherché de tout tems à la prévenir, mais sans avoir pu encore y réussir.

<sup>143</sup> < : sic.

Par cet exposé succinct de la constitution présente de la chambre de charité et de la répartition du travail, on aperçoit déjà les quatre objets qu'elle se propose de remplir.

1. On donnera des secours suffisants à tous les vrais pauvres, bourgeois ou habitans domiciliés dans la ville et banlieue. On aura particulièrement soin des vigneron, dont la caducité sera l'effet de leurs longs services dans cette ville. Et à l'égard des pauvres timides et honteux, cinq membres, annuellement annoncés par la *Feuille d'avis*, seront seuls chargés d'écouter leurs demandes secrètes, de les apprécier attentivement, et d'accorder, avec le même secret, les secours jugés nécessaires. Mais, à l'exemple de nos voisins, il seroit très convenable d'expulser les étrangers inutiles, qui la plupart ne sont attirés dans ce pays que par l'appas des abondantes aumônes. La chambre se propose dans l'occasion, de les dénoncer au magistrat.

[p. 9] 2. On fournira de l'occupation aux pauvres, lesquels, trop souvent, sous le spécieux prétexte qu'ils manquent d'ouvrage, s'autorisent à la fainéantise, qui les conduit au dérèglement.

3. On veillera sur la conduite des pauvres, et particulièrement sur l'éducation de leurs enfans. Il est permis d'espérer que, par des soins attentifs, on parviendra, du moins, à diminuer le cours de cette dépravation qui fait tant de misérables.

4. On châtiara les mendiens ; car la mendicité est intolérable, quand les vrais pauvres sont suffisamment aidés. La chambre aura à ses gages deux employés qui parcoureront continuellement la ville et les fauxbourgs : tous mendiens seront par eux conduits à l'Hôpital, pour y être enfermés plus ou moins de tems, selon qu'il s'agira d'une première fois ou d'une récidive. Et comme les communautés de la campagne reçoivent de l'Hôpital de cette ville 24 muids de bled annuellement, sous la condition très expresse d'entretenir leurs pauvres ; s'il s'en trouve qui mendient dans la ville ou banlieue, ils seront, après avoir subi leur châtiment, reconduits sous une escorte, à laquelle leur village paiera deux batz par chaque lieue de chemin qu'elle aura fait, et pour aller et [p. 10] pour revenir. On invitera les communautés à en user de même à l'égard des pauvres de la ville, qui iront mendier à la campagne ; et la chambre acquittera les frais d'escorte sur le même pied : ces pauvres, à leur retour, subiront le même châtiment que s'ils eussent été trouvés mendiant en ville. La conduite des employés sera éclairée de près, par des membres du comité chargés de cette inspection.

Mais de telles vues, et le succès d'un établissement aussi intéressant, exigent une dépense considérable : et comme la chambre de charité est hors d'état de la soutenir avec ses seuls revenus, elle a dessein de s'adresser à la seigneurie, à la ville, à la Maison et au consistoire de charité, aux rues et aux confréries, pour en obtenir des secours.

Elle fonde aussi de grandes espérances sur les contributions annuelles des particuliers, qui auront le choix ou de s'inscrire chaque année, ou d'exercer leur bienfaisance aux tronc des églises. On les prie d'observer qu'il ne s'agit pas ici d'une augmentation de dépense : il est au contraire très probable que ces aumônes journalières, que l'habitude fait compter pour peu de chose et qui ne servent souvent qu'à encourager la mendicité, sont annuellement plus coûteuses que les [p. 11] contributions que l'on propose et à l'aide desquelles la mendicité sera abolie.

Au reste il est facile de sentir qu'un établissement de cette nature, et qui entraîne une multitude de détails, ne peut pas, dans l'origine de son institution, atteindre le degré de perfection qu'une pratique instructive ne manquera pas de lui donner bientôt. Les abus d'une mendicité invétérée ne se corrigent pas subitement. En attendant, le public peut au moins compter sur le zèle, le travail et la fidélité des personnes qui se chargent gratuitement de cette administration.

Mais ces personnes étant la plupart des pères de famille, qui, malgré leurs occupations particulières et les emplois qu'ils exercent, soit dans l'Etat, soit dans la ville, se consacrent gaiement à cette pénible manutention, il est nécessaire que le public soutienne et encourage leurs travaux. Pour cet effet, on invite, on sollicite tous les citoyens qui aiment le bien général de l'humanité, à concourir au même but, en communiquant au président, ou à d'autres membres de la chambre, les observations qui leur paraîtront profitables à l'établissement. Ils sont aussi instamment priés de faire connoître les mendiens qui échapperont à la vigilance des employés, et de dénoncer ceux-ci, aussitôt [p. 12] que leur négligence sera remarquée ; car les particuliers, après avoir versé dans la caisse commune la somme que la charité leur fait distribuer annuellement en aumônes, convaincus que les vrais nécessiteux seront suffisamment secourus, pourront, avec tranquillité de conscience, non seulement renvoyer à la direction les pauvres qui sollicitent leur charité, mais envisager même tout mendiant comme un escroc.

Et s'il arrivoit que certains pauvres demandassent la charité, sous le prétexte qu'ils ne sont pas suffisamment assistés, les personnes auxquelles ils s'adresseront, sont également priées d'en informer le président, ou quelqu'autre membre de la chambre, afin que de telles plaintes soient incessamment appréciées. Il est aisé de comprendre que dans ses subventions la chambre de charité pourra se tromper quelquefois, en donnant trop à qui mérite moins, ou en ne donnant pas assez à qui mérite davantage ; mais elle se fera toujours un saint devoir de redresser ses erreurs avec le plus grand empressement.

On a dit plus haut que les contributions annuelles des corps et des particuliers étoient indispensablement nécessaires, pour subvenir à la dépense ; mais on prie et les corps et les particuliers de ne donner la première année [p. 13] que ce qu'ils croiront pouvoir donner dans la suite ; en sorte qu'ils y ait à espérer du plus, et non à craindre du moins, dans les produits futurs. Par ce moyen on verra d'abord si cet établissement sera durable ; des contributions généreuses et volontaires formant le principal appui d'une institution semblable, on sent assez qu'un relâchement de bienfaisance causeroit sa chute, et qu'il seroit mieux de ne pas l'entreprendre, que de la voir tomber par une cause aussi affligeante. Mais nous n'avons rien de pareil à craindre dans une ville où règne l'esprit de charité.

*Lu et approuvé unanimement en Conseil général tenu dans l'Hôtel-de-ville, à Neuchâtel le 18 janvier 1773.*

Par ordonnance  
B. J. Perroud. »

Source : BPUN, 6R370. Imprimé, 13 p. [p. x] : numéros de pages. *Italique* : dans la source.

**ANNEXE N° 4 : PLAINTES POUR  
ASSISTANCE INSUFFISANTE (1767-1815) :  
COMMUNES D'ORIGINE DES PLAIGNANTS**

	1767- 1791	1792- 1815	Total	%	1816- 1830	%	Pop. en 1'805	%
Jur. du Locle	37 (4)	30 (8)	67 (12)	18.3%	20	17.9%	3'708	10.6%
Bayards (Les)	6	6 (2)	12 (2)		0			
Grand-Bayard	0	0	0		3			
Petit-Bayard	0	0	0		1			
Verrières (Les)	5	4	9		1			
Meudon	2	6 (2)	8 (2)		3			
Côte-aux-Fées (La)	0	6 (5)	6 (5)		0			
Belleperche	4	1	5		1			
Grand-Bourgeau	0	3 (2)	3 (2)		0			
Jur. des Verrières	17	26 (11)	43 (11)	11.7%	9	8.0%	2'254	6.4%
Buttes	6	9	15		7			
St-Sulpice	1	9 (1)	10 (1)		2			
Môtiers	4	4	8		1			
Boveresse	3	4	7		1			
Fleurier	0	0	0		4			
Couvet	2 (1)	0	2 (1)		0			
Jur. du Val-de-Travers	16 (1)	26 (1)	42 (2)	11.5%	15	13.4%	4'090	11.7%
Jur. de La Sagne	14 (2)	27 (7)	41 (9)	11.2%	15	13.4%	1'478	4.2%
Ponts-de-Martel (Les)	7 (6)	2 (1)	9 (7)		10			
Brot	6 (6)	2	8 (6)		1			
Rochefort	3 (2)	2	5 (2)		2			
Plamboz	1 (1)	2 (2)	3 (3)		0			
Chaux-du-Milieu (La)	0	1 (1)	1 (1)		0			
Jur. de Rochefort	17 (15)	9 (4)	26 (19)	7.1%	13	11.6%	2'104	6.0%
Coffrane, Gen. et Montmollin	3	9	12		2			
Savagnier	1	2	3		1			
Chézard	2	0	2		0			
Fenin, Vilars, Saules	1	1	2		1			
Villiers	1	1	2		1			
Cernier	0	1 (1)	1 (1)		0			
Dombresson	1	0	1		0			
Hauts-Geneveys (Les)	1	0	1		0			
Fontainemelon	0	0	0		1			
Pâquier (Le)	0	1	1		0			
Jur. de Valangin	10	15 (1)	25 (1)	6.8%	6	5.4%	3'861	11.0%
Frésens	6 (2)	2 (1)	8 (3)		1			
Gorgier	1	7 (1)	8 (1)		1			
St-Aubin	2 (2)	1 (1)	3 (3)		0			
Sauges	1	0	1		0			
Jur. de Gorgier	10 (4)	10 (3)	20 (7)	5.5%	2	1.8%	1'007	2.9%
Cornaux	5 (1)	1	6 (1)		1			
Hauterive	5	1	6		0			

## ANNEXES

St-Blaise	1	1	2		0			
Thielle	1	0	1		0			
Wavre	1	0	1		0			
Jur. de Thielle	13 (1)	3	16 (1)	4.4%	1	0.9%	970	2.8%
Jur. de Neuchâtel	9 (6)	2 (2)	11 (8)	3.0%	2	1.8%	2'195	6.3%
Travers	6 (1)	3 (1)	9 (2)		7			
Noiraigne	1	1 (1)	2 (1)		1			
Jur. de Travers	7 (1)	4 (2)	11 (3)	3.0%	8	7.1%	2'243	6.4%
Corcelles et Cormondrèche	4 (2)	1	5 (2)		1			
Auvernier	1 (1)	2 (1)	3 (2)		0			
Peseux	2	0	2		1			
Jur. de La Côte	7 (3)	3 (1)	10 (4)	2.7%	1	1.8%	1'373	3.9%
Brenets (Les)	2 (1)	2	4 (1)		0			
Planchettes (Les)	1 (1)	3 (3)	4 (4)		0			
Jur. des Brenets	3 (2)	5 (3)	8 (5)	2.2%	0	0.0%	936	2.7%
Jur de La Brévine	3 (3)	5 (4)	8 (7)	2.2%	4	3.6%	830	2.4%
Jur. de Cortailod	4	4 (1)	8 (1)	2.2%	1	0.9%	648	1.8%
Jur. de La Chaux-de-Fonds	2 (1)	5 (3)	7 (4)	1.9%	8	7.1%	3'920	11.2%
Jur. de Lignières	2	3	5	1.4%	0	0.0%	457	1.3%
Jur. de Boudevilliers	3	1 (1)	4 (1)	1.1%	0	0.0%	359	1.0%
Jur. de Boudry	3	1	4	1.1%	1	0.9%	769	2.2%
Cressier	2 (1)	1	3 (1)		0			
Landeron (Le)	1 (1)	0	1 (1)		0			
Jur. du Landeron	3 (2)	1	4 (2)	1.1%	0	0.0%	891	2.5%
Colombier (ou Areuse)	2	1	3		1			
Areuse	1	0	1		0			
Jur. de Colombier	3	1	4	1.1%	1	0.9%	468	1.3%
Jur. de Bevaix	0	1	1	0.3%	0	0.0%	431	1.2%
Jur. de Vaumarcus	1	0	1	0.3%	4	3.6%	103	0.3%
Totaux	184 (45)	182 (52)	366 (97)	100.0%	112	100%	35'095	100.0%
Réfugiés français	6	0	6					
?	4	4	8					
France (Couvét ; Cressier)	1	1	2					
Neuchâtel (principauté)	0	1	1					
	195	188	383					

Remarques :

- Plus de 330 données : un pauvre peut être ressortissant de plusieurs communes ; plusieurs pauvres peuvent se plaindre en même temps de la même commune.
- Entre parenthèses, pour 1767-1815 : nombre d'affaires où la commune concernée n'apparaît que comme l'une des deux (ou trois) communes d'origine de l'indigent.
- Données sur la population : selon Maurice TRIPET (publié par), *Exposé de la Constitution...*, p. 18-26 (sans les étrangers à la principauté).

## ANNEXE N° 5 : CHARITÉS ET ILLÉGITIMES : « EXCÉDENTS DE BUDGET » (1767-1815)

Année	Date de la demande	Crédit demandé	Décision
1783/4	05.1784	Non chiffré	Le Conseil décide de reporter le déficit sur l'exercice suivant
1786/7	03.1787	500 £	Le roi accorde 500 £
1788/9	01.1789	Non chiffré	Le Conseil décide de ne pas soumettre la demande au roi
1789/0	09.1789	3'000 £	Le roi accorde 3'000 £
1790/1	11.1790	1'200 £	Le roi accorde 1'200 £
1791/2	01.1792	1'000 £	Le roi accorde 1'000 £
1792/3	01.1793	1'500 £	Le roi accorde 1'000 £
1793/4	01.1794	2'000 £	Demande au roi ; pas de réponse enregistrée
1794/5	02.1795	1'000 £	Le roi accorde 1'000 £
1794/5	05.1795	Non chiffré	Le Conseil accorde 300 £ sur l'état de 1795/6 et ordonne de clore le compte 1794/5
1795/6	11.1795	2'000 £	Pas d'approbation formelle enregistrée du roi
1796/7	11.1796	2'000 £	Le roi accorde 2'000 £
1796/7	04.1797	800 £	Le roi accorde 800 £
1797/8	01.1798	2'000 £	Le roi accorde 2'000 £
1798/9	01.1799	2'000 £	Le roi accorde 2'000 £
1799/0	03.1800	2'000 £	Le roi accorde 2'000 £
1801/2	01.1802	2'500 £	Le roi accorde 2'500 £
1802/3	03.1803	2'000 £	Demande au roi ; pas de réponse enregistrée
1803/4	04.1804	1'500 £	Le roi accorde 1'500 £
1804/5	11.1804	2'000 £	Demande au roi ; pas de réponse enregistrée
1805/6	12.1805	3'000 £	Le roi accorde 2'000 £
1805/6	04+05.1806	Non chiffré	Le Conseil accorde au procureur-général 2 assignations de 600 £ sur la trésorerie
1807	12.1807	400 £	Dépense autorisée par le Conseil, désapprouvée par Berthier ; suite non connue
1810	11.1810	500 £	Demande à Berthier ; pas de réponse enregistrée
1811	01.1812	300 £	Demande à Berthier ; pas de réponse enregistrée
1812	11.1812	1'000 £	Berthier accorde 1'000 £
1813	10.1813	1'300 £	Berthier accorde 1'300 £
1814	11.1814	Non chiffré	Le Conseil accorde 1'000 £ à la commission des charités. Dépenses effectives : 6'000 £
1815	?	?	Dépenses effectives : 7'000 £

## Remarques :

- Exercices : de juin à juin (« trinité ») jusqu'en 1806, puis de janvier à décembre.
- Sources : enregistrement des demandes/réponses à/de la cour dans les *MCE*.
- Dépenses effectives en 1814 et 1815 : selon AEN, *Série Assistance 4/IV* : 21 avril 1834.

## ANNEXES AU CHAPITRE IV

ANNEXE N° 1 : RECUEIL DE MÉMOIRES  
SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'HUMANITÉ

Adrien-Cyprien DUQUESNOY (1759-1808), *Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité, traduits de l'allemand et de l'anglais (...)*, Paris, impr. de H. Agasse, an VII-an XIII, 39 n<sup>os</sup> en 18 vol. in-8° (ci-dessous : les n<sup>os</sup> renvoient aux n<sup>os</sup> et non aux vol.)

John AIKIN (1747-1822), *Réflexions sur les hôpitaux (...)*, an VII, RMEH n°12

= John AIKIN, *Thoughts on hospitals (...)*, Londres, J. Johnson, 1771, [2], 98, [2] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986). 1<sup>ère</sup> trad. franç., 1<sup>ère</sup> éd. : John AIKIN, *Observations sur les hôpitaux (...)*, Londres et Paris, Crapart et Briand, 1777, lvi, 134 p. ; 2<sup>e</sup> éd. : John AIKIN, *Observations sur les hôpitaux (...)*, Londres et Paris, Crapart et Briand, 1788, lvi, 134 p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1991)

Jeremy BENTHAM (1748-1822), *Lettres à Lord Pelham, renfermant un parallèle du système de colonisation pénale, adopté pour la Nouvelle-Galles du Sud, et de celui des maisons de repentir érigées dans la métropole (...)*, an XII, 319 p., RMEH n°36

= Jeremy BENTHAM, *Letter to Lord Pelham, ... giving a comparative view of the system of penal colonization in New South Wales and the home penitentiary system, prescribed by two acts of Parliament of the years 1794 and 1799*, [Londres], Wilks and Taylor, [1802], 80 p. ; Jeremy BENTHAM, *Second Letter to lord Pelham, ... in continuation of the comparative view of the system of penal colonization in New South Wales and the home penitentiary system, prescribed by two acts of Parliament of the years 1794 and 1799*, [Londres], [1802], 72 p.

Jeremy BENTHAM, *Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres : Adressée à l'éditeur des Annales d'agriculture (...)*, an X, iv, 417 p., RMEH n°30

= Jeremy BENTHAM, *Situation and relief of the poor (...): Addressed to the editor of the Annals of Agriculture*, [Londres, s.n, 1797], 34 p., [2] (parution originale : *Annals of Agriculture*, vol. 29, n° 167) ; Jeremy BENTHAM, *Outline of a work entitled, Pauper management improved : To be filled up, and the work published in one volume octavo, as soon as a sufficient number of communications solicited in vol. xxix, no. 167 of the Annals of agriculture, have been obtained (...): As printed in Young's Annals of Agriculture, Vol. XXX. No. 170*, [Londres, s.n, 1798], 288, [3] p. (parution originale de l'œuvre complète : *Annals of Agriculture*, vol. 30-31). Ces deux ouvrages sont republiés ensemble en 1812 : Jeremy BENTHAM, *Pauper management improved : Particularly by means of an application of the panopticon principle of construction (...): Anno 1797, first published in Young's Annals of Agriculture : Now first published separately*, Londres, R. Baldwin & J. Ridgway, 1812, [2], 34, 288 p. Cf. Michael QUINN (éd.), *Writings on the poor laws*, Oxford, Clarendon Press, 2001, lvi, 359 p. (J.H. BURNS et al. (general ed.) *The collected works of Jeremy Bentham / 8, Economics and society / vol. 1*)

Samuel CRUMPE (1766-1796), *Essai sur les moyens de procurer de l'occupation au peuple (...)*, an X, 332 p., RMEH n°29

= 1<sup>ère</sup> éd. angl. : Samuel CRUMPE, *An essay on the best means of providing employment for the people (...)*, Dublin, Mercier & Co. et Londres, G. G. J. and J. Robinson, R. Faulder, 1793, xxxii, 365, [3] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986) (éd. microf. : New York [e.a.], Pergamon Pr., 1983). 2<sup>e</sup> éd. angl. : Samuel CRUMPE, *An essay on the best means of providing employment for the people (...)*, Dublin, Mercier & Co. et Londres, G. G. J. and J. Robinson, R. Faulder, 1795, xxviii, 339, [1] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986) (repr. : New York, Augustus M. Kelley, 1968). Trad. all. de la 2<sup>e</sup> éd. angl. : Samuel CRUMPE, *Samuel Crumpe's Preisschrift über die besten Mittel, dem Volke Arbeit und Verdienst zu verschaffen (...)*, Leipzig, Breitkopf & Härtel, 1796, lii, 480 p.

Frederick Morton EDEN (1766-1809), *Extrait d'un ouvrage ayant pour titre : État des pauvres, ou Histoire des classes travaillantes de la Société en Angleterre, depuis la conquête jusqu'à l'époque actuelle (...)*, an VII, 308 p., RMEH n°21, 24. Paru aussi sous le titre de : Frederick Morton EDEN, *État des pauvres, ou Histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre, depuis la conquête jusqu'à l'époque actuelle, etc. (...)*, Paris, impr. de H. Agasse, an VIII, 262 p.

- = Ed. originale : Frederick Morton EDEN, *The state of the poor : Or an history of the labouring classes in England, from the conquest to the present period (...)*, Londres, J. Davis, 1797, 3 vol. Rééd. ou repr. : Londres, Routledge, 1928, li, 383 p. (rééd. abrégée) ; facs. de l'éd. de 1797 : New York (NY), Kelley, 1965, 3 vol., xxxi, 632 p., viii, 692 p., pag. frag. ; facs. de l'éd. de 1797 : Londres, Cass, 1966, 3 vol. ; facs. de l'éd. de 1797 : New York (NY), Kelley, 1971, 3 vol. ; facs. de la rééd. abrégée de 1928 : New York, Blum, 1971, li, 383 p. ; facs. de l'éd. de 1797 : Bristol, Themmes, 1994. Ed. microf. : New York (e.a.), Pergamon Pr., 1983 ; Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986
- John Mason GOOD (1764-1827), *Dissertation sur les moyens les plus avantageux pour entretenir et employer les pauvres dans les maisons de travail des paroisses (...)*, an X, 116 p., RMEH n°27  
 = John Mason GOOD, *Dissertation on the best means of maintaining and employing the poor in parish work-houses (...)*, Londres, Morton, etc., [1798], [4], iv, 151 p.
- Johann Christian GRUNER, *Essai sur les vices et les améliorations des établissemens de sureté publique, avec des remarques sur ceux de la Westphalie. (...) Précis historique sur la vie et les établissemens de bienfaisance de A. H. Franke (...)*, 1804, 183 p., RMEH n° 39
- John HILL (pseud. Abraham Johnson) (1716-1775), *Moyens de réformer les mœurs des pauvres, en prévenant l'indigence, suivis d'un plan pour améliorer la situation des pauvres qui sont à la charge des paroisses, et pour diminuer les frais énormes de leur entretien (...)*, 1802, xvi, 204 p., RMEH n°32  
 = John HILL (pseud. Abraham Johnson), *The means of reforming the morals of the poor by the prevention of poverty (...)*, Londres, J. Hatchard, 1801, xx, 158 p.
- John HOWARD (1726-1790), *Histoire des principaux lazarets de l'Europe, accompagnée de différents mémoires relatifs à la peste, et suivie d'observations ultérieures sur quelques prisons et hôpitaux, ainsi que de remarques additionnelles sur l'état présent de ceux de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (...)*, an VII, 2 vol., RMEH n°s 6, 9, 13, 19, 23. Autre éd. du même : John HOWARD, *Histoire des principaux lazarets de l'Europe : Accompagnée de différens mémoires relatifs à la peste, aux moyens de se préserver de ce fléau destructeur, et aux différens modes de traitement employés pour en arrêter les ravages (...)*, Paris, T.P. Bertin & Delalain, Jnr., 1801, vi, 374 p.  
 = 1<sup>ère</sup> éd. angl. : John HOWARD, *An account of the principal lazarettos in Europe (...)*, Warrington, W. Eyres, 1789, 259 p. 2<sup>e</sup> éd. angl. : John HOWARD, *An account of the principal lazarettos in Europe (...)*, Londres, J. Johnson, D. Dilly, and T. Cadell, 1791, vi, [2], 259, [15], 32 p. (= *The Works of John Howard*, vol. II). Ed. microf. de la 2<sup>e</sup> éd. angl. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1983 et 1991 ; facs. de la 2<sup>e</sup> éd. angl. de 1791 : Montclair (N.J.), Patterson Smith, 1973. Trad. all. : John HOWARD, *John Howard's Nachrichten von den vorzüglichen Krankenhäusern und Pesthäusern in Europa (...)*, Leipzig, Göschen, 1791, xvi, 616 p. (éd. microf. : Rostock, Univ.-Bibliothek, 2000). Trad. it. : John HOWARD, *Ragguaglio de' principali lazaretti in Europa : Con varie carte relative alla peste (...)*, Padova, Associazione per lo studio della storia postale, stampa 1990, 111, 27 p. (facs. dell'ed. de Venise, Andrea Santini e figlio, 1814)
- Johann Georg KRÜNITZ (1728-1796), *Considérations sur les établissemens d'humanité en général, et en particulier sur les hospices d'enfants trouvés (...)*, an VII, 171 p., RMEH n°18. Ed. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1993)  
 = Johann Georg KRÜNITZ, *Die Land-Schulen sowohl wie Lehr- als auch Arbeits- oder Industrie-Schulen betrachtet (...)*, Berlin, Pauli, 1794, iv, 620 p. (repr. : Munich, env. 1980)
- John MACFARLAN (1740-1788), *Recherches sur les pauvres (...)*, an VII, 528 p., RMEH n°s8, 11, 15, 17, 20  
 = John MACFARLAN, *Inquiries concerning the poor (...)*, Edinburgh et Londres, J. Dickson et T. Longman, 1782, xix, 494 p. Trad. all. : John MACFARLAN, *Johann MacFarlans (...) Untersuchungen über die Armuth, die Ursachen derselben und die Mittel ihr abzuheffen (...)*. [Christian GARVE:] *Anhang einiger Betrachtungen über Johann Macfarlands Untersuchungen die Armuth betreffend (...)*, Leipzig, Weidmanns Erben und Reich, 1785, [10], 396 p. et xxvi, 214 p. Reprint : Heidelberg (e.a.), Olms, 1986 (= Christian GARVE, *Gesammelte Werke*, Abt. 3, Bd. 12). Ed. microf. (trad. seulement) : Munich (e.a.), Saur, 1991
- Thomas RUGGLES (1737?-1813), *Histoire des pauvres, de leurs droits et de leurs devoirs, et des lois concernant la mendicité (...)*, an X, 2 vol., RMEH n°s25, 26  
 = 1<sup>ère</sup> éd. angl. : Thomas RUGGLES, *The history of the poor : Their rights, duties, and the laws respecting them (...)*, Londres, J. Deighton..., 1793-1794, 2 vol. (parution originale : *Annals of agriculture*) (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986) ; 2<sup>e</sup> éd. angl. : Thomas RUGGLES, *The history of the poor : Their rights, duties, and the laws respecting them (...)*, Londres, printed for W. Richardson, 1797, xix, [1], 423, [9] p. (éd. microf. : New Haven, CT. Research Publications, Inc., 1976 ;

- Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986). Trad. néerlandaise : Thomas RUGGLES, *Opgaave van Wetten en Verordeningen in onderscheidene tydvakken, in Engeland omtrent het Armenwezen gemaakt*, Haarlem, Loosjes, 1804
- Benjamin Thompson RUMFORD (1753-1814), *Des aliments en général, et en particulier de la nourriture des pauvres (...)*, an VII, 115 p., RMEH n°4
- Benjamin Thompson RUMFORD, *Détails sur un établissement formé à Munich en faveur des pauvres (...)*, an VII, 127 p., RMEH n°1
- Benjamin Thompson RUMFORD, *Précis de divers établissemens d'utilité publique formés en Bavière (...)*, an VII, 22 p., RMEH n°5
- Benjamin Thompson RUMFORD, *Principes généraux sur lesquels doivent être fondés en tous pays les établissemens pour les pauvres (...)*, an VII, 84 p., RMEH n°3  
 = Benjamin Thompson RUMFORD : cf. ci-dessous, « La diffusion des écrits du comte de Rumford »
- Règlements de la Maison de travail de Bridewell et de l'Hôpital des fous à Londres par l'Assemblée générale des administrateurs des hôpitaux royaux de Bridewell et de Bedlam au mois de janvier 1792 (...). Tableau des oeuvres charitables et méritoires de la sainte et royale confrérie de Notre-Dame du refuge et de la piété de Madrid pendant l'année 1798, et résumé général de ce qu'elle a fait depuis sa fondation. Règlement pour les maisons de force et de correction de Berne renouvelé [sic] en novembre 1788*, an VII, RMEH n°14. Ed. num. : Paris, BNF, 1995, 240, 2 p. (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1993)  
 = (identification partielle) : *The report of the select committee, appointed by a general court of governors of the Royal Hospitals of Bridewell and Bethlem, January 10, 1792 (...)* Londres, Thomas Parker, 1792, 68 p. [p. 31-68 = Appendix : Standing rules... ] : *List of the governors of the hospitals of Bridewell and Bethlem, and of their benefactions*, Londres, Thomas Parker, 1792, 31, [1] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986) ; *Standing rules and orders for the government of the Royal hospitals, of Bridewell and Bethlem, with the duty of the governors, and of the several officers and servants*, Londres, Thomas Parker, 1792, 52 p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986)
- Précis sur l'hôpital de Sainte-Marie-La-Neuve, à Florence (...)*, an X, RMEH n°28  
 = Marco COVONI-GIROLAMI, *Regolamento dei regi spedali di Santa-Maria Nuova e di Bonifazio (...)*, Florence, G. Cambiagi, 1789, lxxx, 416 p.
- Compte rendu de l'école des filles de Zurich [et notices diverses]*, 1803, RMEH n°33
- Recueil contenant : Règlements des établissemens de charité du canton de Berne ; rapport de l'Institut des indigens de Hambourg ; instructions pour la junte d'hospice et de refuge de Barcelone ; législation anglaise concernant les pauvres infirmes, les valides et les vagabonds ; institution de bienfaisance en faveur des artisans de Berlin et de Potsdam*, an VII, 204 p., RMEH n°16. Ed. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1993)
- Analyse des statuts de l'hospice royal de Madrid, suivie du plan de l'organisation et de l'administration des secours publics dans la ville de Copenhague et ses faubourgs*, an IX, 125 p., RMEH n°22
- Notices historiques et économiques sur l'établissement d'humanité de Hambourg*, an VII, RMEH n°87, 10  
 Voir ci-dessous : Caspar von VOGHT (1752-1839), *Account of the management...*
- Rapports d'une société établie pour améliorer le sort des pauvres*, an VII (xvi, 184 p.), 1802, 1803, 1803, 1804, 1804, RMEH n°2, 31, 34, 35, 37, 38  
 = (identification partielle) : *The reports of the Society for Bettering the Condition and Increasing the Comforts of the Poor*, Vol I-III, Londres, W. Bulmer, etc., 1798 ; 1800 ; 1802 ; [12], xxii, [2], 446 p. ; [8], 374, 125, [1] p. ; 363, 128 p. ; vol. IV-VI : Londres, ?W. Bulmer, etc., ?1805, 1807, ? 1814  
 = (identification partielle) : Thomas BERNARD (éd.) (1750-1818), *Of the education of the poor : Being the first part of a digest of the reports of the Society for Bettering the Condition of the Poor : And containing a selection of those articles which have a reference to education*, Londres, W. Bulmer, etc., 1809, iv, 376, [4] p. (repr. : Londres, Woburn Press, 1970 ; Clifton, N.J., A. M. Kelley, 1973)

Sources (<http://www>): [biblio.unizh.ch/aleph](http://biblio.unizh.ch/aleph); [aleph.unibas.ch](http://aleph.unibas.ch); [apollon.hbz-nrw.de](http://apollon.hbz-nrw.de); [blpc.bl.uk](http://blpc.bl.uk); [bnf.fr](http://bnf.fr); [bsz-bw.de](http://bsz-bw.de); [caypierowa.rz.uni-frankfurt.de](http://caypierowa.rz.uni-frankfurt.de); [copac.ac.uk](http://copac.ac.uk); [subdoc.abes.fr](http://subdoc.abes.fr); [gso.gbv.de](http://gso.gbv.de); [search.kobv.de](http://search.kobv.de); [ubka.uni-karlsruhe.de](http://ubka.uni-karlsruhe.de); [lcweb.loc.gov](http://lcweb.loc.gov); [nls.ac.uk](http://nls.ac.uk); [opac.bib-bvb.de](http://opac.bib-bvb.de); [dbf-opac.ddb.de](http://dbf-opac.ddb.de); [opac.sbn.it](http://opac.sbn.it); [rero.ch](http://rero.ch); [wgate.bibsys.no](http://wgate.bibsys.no); [opac.nebis.ch](http://opac.nebis.ch); [vtls.sln.ch](http://vtls.sln.ch) ; [libris.kb.se](http://libris.kb.se)

## ANNEXE N°2 : LA DIFFUSION DES ÉCRITS DU COMTE DE RUMFORD

### ÉCRITS : ÉDITIONS, TRADUCTIONS

#### O.C. : édition scientifique

Sanborn C. BROWN (éd. par), *Collected works of Count Rumford*, Cambridge (Mass.), Belknap Press of Harvard U.P., 1968-1970, 5 vol. 1 : *The Nature of heat*, 1968, xiv, 507 p. ; 2 : *Practical applications of heat*, 1969, x, 523 p. ; 3 : *Devices and techniques*, 1969, xvi, 504 p. ; 4 : *Light and armament*, 1970, vi, 503 p. ; 5 : *Public institutions*, 1970, vii, 512 p.

#### En anglais

1<sup>ère</sup> éd. : *Essays, political, economical, and philosophical. By Benjamin count of Rumford*, Londres, T. Cadell jun. and W. Davies, 1796, 1798, 1802, 3 vol.

Publication à Dublin des trois premiers essais du vol. I : *Count Rumford's Experimental essays, political, economical and philosophical*, Dublin, W. Porter, J. Archer, 1796, 299 p.

Ed. américaine : *Essays, political, economical, and philosophical. By Benjamin count of Rumford*, 1<sup>st</sup> American from the 3<sup>d</sup> London ed., Boston, D. West, 1798-1804, 3 vol.

#### En français

Cf. ci-dessus, *RMEH* n°1, 3, 4, 5. Tous parus en l'an VII (1798/99). Il s'agit de la trad. fr. de l'all., dans l'ordre, des essais 1, 2, 3 et 5 du vol. I des *Kleine Schriften...* (cf. ci-dessous, en all.).

*Essais politiques, économiques et philosophiques, par Benjamin, Comte de Rumford*, 6 vol. in-8°, Genève, G. J. Manget (T. I-II), an VII, Paris, C. Pougens et F. Cocheris fils (T. III-V), an X (1802)-an XIII (1804), Paris, F. Cocheris fils (T. VI), 1806. Trad. de l'angl.

#### En allemand

*Benj. Grafen von Rumford kleine Schriften, politische, ökonomischen und philosophischen Inhalts : Nach der zweyten vermehrten Ausgabe aus dem Englischen übersetzt und mit neuen Beylagen bereichert*, 4 t. (Bd.) en 5 vol., Weimar, Industrie-Comptoir, 1797-1805 ; le t. I a été réédité en 1800 (Weimar, Industrie-Comptoir) et en 1806 (Weimar, Landes-Industrie-Comptoir, xviii, 463 p.) sous le titre de *Ueber die Verbesserung des Armen-Wesens und andere gemeinnützige Anstalten in Baiern*

#### Autres langues

Trad. it. de l'angl. du vol. I : *Relazione di uno stabilimento per i poveri eretto in Monaco unitamente a vari pubblici mezzi connessi con questa Istituzione adottati, e posti in pratica per metter fine alla mendicita, ed introdur l'ordine e l'industria tra i piu poveri abitanti della Baviera con altri Saggi Politici, ed Economici. Del signor conte di Rumford (...)*, Venezia, Francesco Andreola, 1798, xvi, 564 p.

Trad. portugaise de l'all. du premier essai : *Relações circunstanciadas sobre hum estabelecimento formado em Munich a favor dos pobres. Traduzidas do alemão de Benj. Thomson, Conde de Rumford*, « Colleção de memorias sobre os estabelecimentos de humanidade ; traduzidas de ordem de S. Alteza Real o Principe Regente Nosso Senhor », Lisboa, na Typographia Chalcographica e Litteraria, 1801, [4], 118, [2] p.

Trad. suédoise de l'angl. : *Berättelse om de inrättningar, som i München blifvit gjorde, för at afskaffa tiggeriet och underhålla de fattiga ; jemte underrättelse om flere anstalter hörande til fattigvården i Bayern af grefve Ben. Rumford....*, Strengnäs, Segerstedt, 1805

Trad. hollandaise du premier essai : *Proeven, door Benjamin Grave van Rumford ter oprichting van Armen-Inrichtingen en beschrijving van die welke te Munchen door zijn Hoogwelgeb. zijn opgericht*, S.l., 1807

## LA DIFFUSION DES « SOUPES ÉCONOMIQUES »

### France

Benjamin-Jules-Paul DELESSERT (1773-1847) et Augustin-Pyramus de CANDOLLE (1778-1841), *Sur les fourneaux à la Rumford et les soupes économiques*, Paris, Laloï, Magimel, an VIII, 40 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))

Benjamin-Jules-Paul DELESSERT et Augustin-Pyramus de CANDOLLE, *Notice sur les soupes à la Rumford établies à Paris, rue du Mail n° 16 (...)*, (S. l. n. d.), 15 p. Texte daté du 21 pluviôse an VIII (=10.02.1800)

Antoine-Augustin PARMENTIER (1737-1813), *Rapport au ministre de l'Intérieur par le Comité général de bienfaisance, sur les soupes de légumes dites à la Rumford (...)*, Paris, impr. de la République, an VIII, 39 p. Texte daté du 25 floréal an VIII (=15.05.1800)

Antoine-Augustin PARMENTIER, *Rapport au ministre de l'Intérieur par le Comité général de bienfaisance, sur la substitution de l'orge mondé au riz, avec des observations sur les soupes aux légumes (...)*, Paris, impr. de la République, an IX, 76 p. Texte daté du 5 brumaire an IX (=27.10.1800)

*Instruction sur la composition et la préparation des soupes économiques : Rédigée par le Comité central des soupes de Paris, et imprimée par son ordre*, [Paris], impr. d'Everat, [1801], 11 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))

Augustin-Pyramus de CANDOLLE (1778-1841), *Rapport du Comité central des soupes économiques, fait à l'Assemblée générale des souscripteurs du 15 Floréal an 9 [=05.05.1801] (...)*, [Paris], [s.n.], [1801], 30 p.

Augustin-Pyramus de CANDOLLE, *Rapport fait à l'Assemblée générale des souscripteurs pour les soupes économique, par le secrétaire du Comité, le cinq Frimaire an 10 [=26.11.1801]*, [Paris], impr. d'Everat, [1801], 16 p.

*Recueil de rapports, de mémoires et d'expériences sur les soupes économiques et les fourneaux à la Rumford (...)*, Paris, impr. de A.-J. Marchant, an X-1801, 227 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))

*Instruction sur les soupes économiques, publiée par la société philanthropique (...)*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, imp. d'Everat, 1812, 26 p.

Antoine-Augustin PARMENTIER (1737-1813), *Instruction pratique sur la composition, la préparation et l'emploi des soupes aux légumes, dites à la Rumford (...)*, Paris, Méquignon l'aîné, 1812, iii, 41 p.

### Angleterre

*General report of the committee of subscribers, to a fund for the relief of the industrious poor, resident in the cities of London and Westminster, the borough of Southwark, and the several out parishes of the metropolis (...)*, Londres, J. Richardson, 1800, 22 p.

Patrick COLQUHOUN (1745-1820), *An account of a meat and soup charity, established in the metropolis, in the year 1797 : With observations relative to the situation of the poor, and on the means of bettering the condition of the labouring people with regard to food, and of increasing their comforts in other respects, by a more frugal mode of living, particularly in the city of London, and its environs (...)*, [Londres], H. Fry, 1797, [2], 24 p.

Patrick COLQUHOUN, *Suggestions offered to the consideration of the public : And in particular to the more opulent classes of the community, for the purpose of reducing the consumption of bread corn, and relieving at the same time the labouring people, by the substitution of other cheap, wholesom, and*

*nourishing food and especially by means of soup establishments (...)*, Londres, His Majesty's printers, 1799, 19, [1] p. 2<sup>nd</sup> ed., corr. and enl, London, His Majesty's Press, 1800, 19, [1] p.

### Allemagne

Ferdinand WURZER (1765-1844), *Etwas über die Rumford'schen Suppen*, Köln, Rommerskirchen, 1801

Ferdinand WURZER, *Etwas über Speise und Beköstigung der Armen : In chemischer und ökonomischer Rücksicht (...)*, Köln, 1802

Ferdinand WURZER, *Etwas über die Rumford'schen Suppen*, 3. Aufl., Köln, Haas, 1803, viii, 28 p.

Ferdinand WURZER, *Gedanken über die in Deutschland herrschende Theuerung : Nebst Vorschlägen dieselbe künftig abzuwenden (...)*, Leipzig, Barth, 1805, 29 p.

Carl Arnold KORTUM (1745-1824), *(...) von dem Nutzen und von der Bereitung der Rumfordschen Suppe ausführliche Nachricht*, Duisburg, Helwing, 1802, vi, 40 p.

### Autres

*Rapport du comité de la Société des soupes économiques*, Genève, [s.n.], an VIII [1799], 15 p. Texte daté du 15 frimaire, an VIII (=06.12.1799)

Real Sociedad Económica Matritense de Amigos del País : *Años hace que el grande ingenio del Conde de Rumford, etc.*, [1803.] fol.

G. CARRADORI, et G. PALLONI, « Ricetta di un brodo per i poveri. Sulla così detta zuppa alla Rumford », *Atti dell'Accademia dei Georgofili* 5, 1802-1804, p. 353-372<sup>144</sup>

Sources : idem annexe IV/1.

## ANNEXE N° 3 : PUBLICATIONS ANGLAISES TRADUITES EN FRANÇAIS ET/OU DIFFUSÉES PAR LA BIBLIOTHÈQUE BRITANNIQUE

*Account of the kitchen fitted up at the Foundling Hospital, under the direction of His Excellency Count Rumford*, [Londres], [1796], 3, [1] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986)

Thomas BERNARD (1750-1818), *An account of the hospital for the maintenance and education of exposed and deserted young children*, [Londres], [1796], [5], viii, 59, [1] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986)

2<sup>e</sup> éd. angl. : Thomas BERNARD, *An account of the Foundling Hospital in London, for the maintenance and education of exposed and deserted young children*, Londres, Thomas Jones, 1799, viii, 73, [1] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986)

C. von BIANCHI, *Historische Darstellung der Hamburgischen Anstalt zur Unterstützung der Dürftigen, Verhütung des Verarmens und Abstellung der Betteley : So wie solche in Wien (...) herausgegeben worden ist (...)*, Hamburg, Friedrich Perthes, 1802, viii, 168 p.

John HOWLETT (1731-1804), *The insufficiency of the causes to which the increase of our poor, and of the poor's rates have been commonly ascribed : (...) with an enquiry into the mortality of country houses of industry, and a slight general view of Mr. Acland's plan for rendering the poor independent (...)*, Londres, W. Richardson, 1788, iv, 118, [2] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986 ; New York [u.a.], Pergamon Pr., 1983)

<sup>144</sup> Signalé par Stuart WOOLF, « Le débat sur la pauvreté en Italie... », p. 304, n. 7.

John HOWLETT, *Examination of Mr. Pitt's speech : In the House of Commons, on Friday, February 12, 1796, relative to the condition of the poor (...)*, Londres, W. Richardson, 1796, [4], 52 p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986)

*Nachrichten an Hamburgs wohlthätige Einwohner über den Fortgang der allgemeinen Armen-Anstalt*, Hamburg, Benjamin Gottlob Hoffmann, 1789-1798, 232, 160 p. (24 livraisons, 1789 à 1798 ; à partir de 1791 [9. Nachricht] : *Nachrichten von der Einrichtung und dem Fortgang(e) der Hamburgischen Armen-Anstalt*, la numérotation des cahiers reprend à partir de 1)

*Letters and papers on agriculture, planting etc. selected from the correspondence of the Bath and West England Society, for the encouragement of agriculture, arts, manufactures and commerce* [variations dans le titre], Bath, R. Cruttwel, etc., 9 vol., 1780-1799

Ed. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986 pour vol. I (1<sup>ère</sup> éd., 1780, xii, 264, 100 p. ; 3<sup>e</sup> éd., 1788, xii, 362 p. ; 4<sup>e</sup> éd., 1792, xii, 362, [2] p.), vol. II (1<sup>ère</sup> éd., 1783, xii, 388 p. ; 2<sup>e</sup> éd., 1788, xii, 383, [1] p. ; 3<sup>e</sup> éd., 1792, xii, 383, [1] p.), vol. III (1<sup>ère</sup> éd., 1786, xxiv, 498, [2] p. ; 2<sup>e</sup> éd., 1788, xv, [1], 447, [1] p. ; 3<sup>e</sup> éd., 1791, 15, [1], 447, [1] p.), vol. IV (1<sup>ère</sup> éd., 1788, xxxvi, 433, [1] p.), vol. V (1<sup>ère</sup> éd., 1790, xi, [1], 472 p. ; 2<sup>e</sup> éd., 1793, xi, [1], 472 p.), vol. VI (1<sup>ère</sup> éd., 1792, xvi, 394, [2] p.), vol. VII (1<sup>ère</sup> éd., 1795, viii, 390 p.), vol. VIII (1<sup>ère</sup> éd., 1796, [4], lvi, 390 p.) et vol. IX (1<sup>ère</sup> éd., 1799, [4], liii, [3], 348, [1], viii-xiv, 2 p.). Ed. abrégée : *Letters and papers on agriculture, planting etc. selected from the correspondence of the Bath and West England Society, for the encouragement of agriculture, arts, manufactures and commerce : Originally published in nine volumes, abridged in two*, Bath, R. Crutwell, 1802, 2 vol.

Thomas Robert MALTHUS (1766-1834), *An essay on the principle of population, as it affects the future improvement of society. With remarks on the speculations of Mr. Godwin, M. Condorcet, and other writers*, Londres, J. Johnson, 1798, [2], v, [1], ix, [1], 396 p. Ed. ult. sous le titre de : *An essay on the principle of population : Or, a view of its past and present effects on human happiness : With an inquiry into our prospects respecting the future removal or mitigation of the evils which it occasions*

Ed. ultérieures, repr., éd. microf., trad.<sup>145</sup> Reprint des six éd. angl. : Thomas Robert MALTHUS, *An essay on population : The six editions*, Londres, Routledge [u.a.], 1996 : 1<sup>ère</sup> éd. (1798), 1 vol. (pag. éparse) ; 2<sup>e</sup> éd. (1803), 1 vol. (viii, 610 p.) ; 3<sup>e</sup> éd. (1806), 2 vol. (xvi, 505, [60] p. ; vii, 559 p.) ; 4<sup>e</sup> éd. (1807), 2 vol. (xvi, 580 p. ; vii, 484, [59] p.) ; 5<sup>e</sup> éd. (1817), 3 vol. (xvi, 496 p. ; iv, 507 p. ; iv, 500 p.) ; 6<sup>e</sup> éd. (1826), 2 vol. (xviii, 535 p. ; iv, 528 p.). Ed. microf. de la 1<sup>ère</sup> éd. angl. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986. Repr. de la 1<sup>ère</sup> éd. angl. : Düsseldorf, etc., Wirtschaft und Finanzen, 1986, v, ix, 396 p. ; with notes by James BONAR : Londres, Macmillan, 1926, v, ix, 396, xxvii p. ; with notes by James BONAR, New-York, A.M. Kelley, 1965, v, ix, 396, xxvii p. Ed. scientifique : de la 1<sup>ère</sup> éd. : *The works of Thomas Robert Malthus*, ed. by E.A. WRIGLEY and David SOUDEN, Londres, W. Pickering, 1986, vol. 1, 79, viii, 139 p. ; de la 2<sup>e</sup> éd. : ed. by Patricia JAMES, Cambridge, etc., Cambridge U.P., 1989, 2 vol. (xvi, 446 ; vi, 397 p.) ; de la 6<sup>e</sup> éd. : *The works of Thomas Robert Malthus*, ed. by E.A. WRIGLEY and David SOUDEN, Londres, W. Pickering, 1986, vol. 2-3, xv, 711 p. (2 vol.). 1<sup>ère</sup> trad. all. de l'éd. angl. de 1806 : Thomas Robert MALTHUS, *Versuch über die Bedingung und die Folgen der Volksvermehrung (...)*, Altona, Hammerich, 1807, 2 vol. (xvi, 368 p. ; viii, 358 p.) ; 1<sup>ère</sup> trad. fr. : Thomas Robert MALTHUS, *Essai sur le principe de population (...)*, Paris, Genève, J.J. Paschoud, 1809, 3 t. (424, 395, 392 p.)

Thomas Archibald MURRAY (?-1802), *Remarks on the situation of the poor in the metropolis, as contributing to the progress of contagious diseases (...)* : *Published by the desire, and at the expense, of the Society for Bettering the Condition of the Poor*, Londres, R. Noble, 1801, vii, 47 p.

Marc-Auguste PICTET (1752-1825), *Voyage de trois mois, en Angleterre, en Écosse, et en Irlande pendant l'Été de l'an IX. (1801 v. st.) (...)*, Genève, Manget, etc., an XI (1802), [2], 8, 334 [i.e. 332] p.

Trad. all. : Marc-Auguste PICTET, *Reise durch England, Schottland und Irland : Während des Sommers 1801 (...)*, Vienne, Doll, 1804, iv, 224 p.

William PORTEOUS (1735-1812), *A letter to the citizens of Glasgow, containing a short view of the management of the poors funds (...)*, Glasgow, Robert Chapman and Alexander Duncan, [1783], [2], 34 p.

Contenu également dans : Thomas GILBERT (1719/20-1798), *A collection of pamphlets concerning the poor : With abstracts of the poor's rates ; expences of different houses of industry (...)*, Londres, C. Elliot,

<sup>145</sup> L'essay on the principle of population de Malthus a fait l'objet de six éd. du vivant de son auteur et de très nombreuses rééd., reprint ou éd. microf. Nous n'en signalons ici qu'un nombre restreint. Il en va de même pour les traductions dans d'autres langues.

- T. Kay, and Co.; and Charles Elliot, Edinburgh, 1787, 4, 160, [4] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986)
- Caspar von VOGHT (1752-1839), *Account of the management of the poor in Hamburg, since the year 1788 : In a letter to some friends of the poor in Great Britain (...)*, Edinburgh, [s.n.], 1795, [2], 61, [1] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986 ; New Haven (CT), Research Publications, Inc., 1976)
- 2<sup>e</sup> éd. angl. : Londres, T. Kay, 1796, [4], 70, [2] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986 ; New York [u.a.], Pergamon Pr., 1983) ; 3<sup>e</sup> éd. angl. : Edinburgh, W. Creech, 1798, 30, [2] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986) ; rééd. de l'éd. de 1796 : Londres, G. Davidson, 1817, 41, [1] p. Trad. all. de l'angl. : Caspar von VOGHT, *Ueber Hamburgs Armenwesen (...)*, Braunschweig und Hamburg, Herold, 1796, 56 p. 2<sup>e</sup> éd. all. : Caspar von VOGHT, *Ueber die Hamburgische Armen-Anstalt vom Jahr 1788 bis 1794 : In einem Briefe des Herrn Baron von Voght an einige Armenfreunde in England (...)*, Lüneburg, Herold & Wahlstab, 1832, viii, 64 p. Trad. fr. de l'all. : Caspar von VOGHT, *Tableau historique de l'Institut pour les pauvres de Hambourg, rédigé d'après les rapports donnés par M. le baron de Voght (...)*, Genève-Paris, J. J. Paschoud, 1809, 101 p. ; cf. ci-dessus, RMEH n°7, 10. Trad. danoise de l'all. : Caspar von VOGHT, *Over Hamburgs Fattigvæsen : Voght. Overs. af de Tydske, med nogle Anm. over Fattigvæsenet i Almindelighed af Johannes Boye*, Kjøbenhavn, 1798, 84 p. Trad. suédoise de l'angl. : Caspar von VOGHT, *Om fattig-vården uti Hamburg (...)*, Stockholm, Deleen, Forsgren, 1800
- Caspar von VOGHT, *Gesammeltes aus der Geschichte der hamburgischen Armen-Anstalt während ihrer funzigjährigen Dauer (...)*, Hamburg, Meißner, 1838, 163 p.
- Isaac WOOD, *Some account of the Shrewsbury House of industry, its establishment and regulations : With hints to those who may have similar institutions in view (...)*, Shrewsbury, J. and W. Eddowes, etc.
- 1<sup>ère</sup> éd. : 1791, vii, [1] 92 p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986) ; 2<sup>e</sup> éd. : 1791, vii, 116 p. ; 3<sup>e</sup> éd. : 1792, v, [1], 121 p. ; 4<sup>e</sup> éd. : 1795, vi, 118 p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986) ; 5<sup>e</sup> éd. : 1800, cxii [i.e.xcii], 132 p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986) ; publication séparée de l'introduction à la 5<sup>e</sup> éd. : 1800, xcii p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986)
- Isaac WOOD, *A Letter to Sir William Pulteney (...) containing some observations on the Bill for the better support and maintenance of the Poor (...)*, Shrewsbury, J. & W. Eddowes, 1797, 40 p.
- Arthur YOUNG (1741-1820), *An inquiry into the propriety of applying wastes to the better maintenance and support of the poor (...)*, Bury, J. Rackham, 1801, 2, 160 p.
- [Arthur YOUNG (1741-1820)], *Annals of agriculture, and other useful arts*, Londres, 46 vol., 1784-1815
- Trad. all. part. des vol. 1-4 : *Arthur Young's (...) Annalen des Ackerbaues : Und anderer nützlichen Künste (...)*, Leipzig, Crusius, 3 vol., 1790-1802 (1 : 1790, 290, [1] p. ; 2 : 1791, 313 p. ; 3 : 1802, 320 p.)

Sources : idem annexe IV/1.

## ANNEXE N° 4 : AUTRES ÉCRITS RELATIFS À L'ASSISTANCE (FIN XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

### ANGLETERRE

- John AIKIN (1747-1822), *A view of the character and public services of the late John Howard (...)*, Londres, J. Johnson, 1792, [2], 248 p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986)
- Autres éd. en angl. : John AIKIN, *A view of the life, travels and philanthropic labors of the late John Howard (...)*, Philadelphie, John Ormrod, 1794, 196, [8] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1985) ; sous le même titre : Boston, J. White, etc., 1794, vii, [2], 10-178, [2] p. ; sous le même titre : New York, David Huntington, 1814 (repr. : Littleton (Colo.), Fred. B. Rothman, 1994, vi, 180

p.). Trad. all. : John AIKIN, *Leben, Character und Verdienste John Howard's, Esq. des Menschenfreundes (...)*, Leipzig, J. S. Heinsius und Sohn, 1792, 214 p. Trad. fr. : John AIKIN, *Vie de Jean Howard, célèbre philosophe anglais, ou Caractère et services publics de ce bienfaiteur des prisonniers (...)*, Paris, chez le directeur de la Décade philosophique, an V, 173 p.

John HOWARD (1726-1790), *The state of the prisons in England and Wales : With preliminary observations and an account of some foreign prisons (...)*, Warrington, Eyres, etc., 1777, [8], 489, [23] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1988) (éd. facs. : Abingdon, Professional Books, 1977) (éd. facs. : Londres, Routledge/Thoemmes, 2000)

Ed. ult. : 2<sup>e</sup> éd. : John HOWARD, *The state of the prisons in England and Wales : With preliminary observations and an account of some foreign prisons and hospitals (...)*, Warrington, Eyres, etc., 1780, [8], 449, [19] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1983). App. à la 2<sup>e</sup> éd. : John HOWARD, *Appendix to The state of the prisons in England and Wales (...). Containing a farther account of foreign prisons and hospitals, with additional remarks*, Warrington, Eyres, etc., 1780, [4], 205, [9] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1988). 3<sup>e</sup> éd. : John HOWARD, *The state of the prisons in England and Wales : With preliminary observations, and an account of some foreign prisons and hospitals (...)*, Warrington, Eyres, etc., 1784, [8], 492, [18] p. (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1986). App. à la 3<sup>e</sup> éd. : John HOWARD, *Appendix to the state of the prisons in England and Wales (...). Containing a farther account of foreign prisons and hospitals, with additional remarks on the prisons of this country (...)*, Warrington, Eyres, 1784, [4], 286, [10] p. 4<sup>e</sup> éd. : John HOWARD, *The state of the prisons in England and Wales : With preliminary observations, and an account of some foreign prisons and hospitals (...)*, Londres, J. Johnson, C. Dilly, and T. Cadell, 1792, [8], 540 p. (aussi paru comme vol. I de *The works of John Howard*, Londres, J. Johnson, etc., 1792) (éd. microf. : Woodbridge (Conn.), Research Publications, Inc., 1988) (facs. : Montclair (N.J.), Patterson Smith, 1973)

Trad. fr. : 1<sup>ère</sup> éd. : John HOWARD, *État des prisons, des hôpitaux et des maisons de force (...)*, Paris, Lagrange, 1788, 2 vol., (viii, 406 p. ; 458 p.). 2<sup>e</sup> éd. : Paris, Maradan, 1791, 2 vol. (406, 458 p.). Trad. récente des éd. de Warrington, 1777 et 1784 : John HOWARD, *L'état des prisons, des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, trad. nouv. et éd. critique par Christian CARLIER et Jacques-Guy PETIT, Paris, Ed. de l'Atelier et Ed. ouvrières, 1994, 599 p. Trad. all. : John HOWARD, *Ueber Gefängnisse und Zuchthäuser (...)*, Leipzig, Weygand, 1780, 12, [4], 286, [2] p.

Thomas TOD, *Observations on Dr. M'Farlan's inquiries concerning the state of the poor (...)*, Edinburgh, J. Donaldson, 1783, [8], 155, [1] p.

John Mason GOOD (1764-1827), *A dissertation on the diseases of prisons and poor-houses (...)*, Londres, C. Dilly, 1795, vii, [1], 180 p.

Trad. all. : John Mason GOOD, *Über Krankheiten der Gefängnisse und Armenhäuser (...)*, Vienne, Schaumburg, 1798, 190 p.

## FRANCE

Nicolas BAUDEAU (1730-1792), *Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres (...)*, Amsterdam et Paris, B. Hochereau le jeune, 1765, 2 parties en 1 vol., 212, 140 p. (éd. facs. : Munich, Kraus reprint, 1980, 156, 212, 140 p.)

Camille BLOCH et Alexandre TUETÉY (publiés et annotés par), *Procès-verbaux et rapports du Comité de mendicité de la Constituante, 1790-1791*, Paris, impr. nationale, 1911, lx, 847 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))

Joseph-Antoine BOSCH D'ANTIC (1764-1837), *Rapport (...) sur les moyens d'assurer du travail aux ouvriers pendant cet hiver et de raviver l'industrie : Séance [du Corps législatif] du 16 brumaire an VIII*, [Paris, impr. nationale], an VIII, 20 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))

André-Jean-Baptiste BOUCHER-D'ARGIS (1750-1794), *De la bienfaisance dans l'ordre judiciaire, discours (...)*, Londres et Paris, Le Boucher, etc., 1788, 71 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Pergamon press, 1989))

Claude-Humbert Piarron de CHAMOUSSET (1717-1773), *Oeuvres complètes (...)*, Paris, P.-D. Pierres, etc., 1783, 2 vol., cxi, 366 et 376 p. 2<sup>e</sup> éd. : *Œuvres complètes (...)*, Paris, Ph.-D. Pierres, etc., 1787, 2 vol.

- Claude-Humbert Piarron de CHAMOUSSET, *Vues d'un citoyen (...)*, Paris, Lambert, 1757, 2 parties, [8], 239, [1] p. et [6], 277, [5] p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. facs. de Paris, Ed. d'histoire sociale, 1970, 2 t. en 1 vol., iv, 244, [II], 285 p.))
- Simon CLICQUOT DE BLERVACHE (1723-1796), *Essai sur les moyens d'améliorer en France la condition des laboureurs, des journaliers, des hommes de peine vivant dans les campagnes et celle de leurs femmes et de leurs enfants (...)*, Chambéry, [s.n.], 1789, 2 vol., xvii, 141, 88 p. et 291, 27, iv p. Publié aussi sous le titre de *Mémoire sur les moyens d'améliorer (...)*, Paris, Delalain l'aîné, 1789, xii, 254 p. (éd. num. de l'éd. de Paris, Delalain : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1993))
- Code de l'hôpital-général de Paris, ou Recueil des principaux édits, arrêts, déclarations et règlements qui le concernent, ainsi que les maisons et hôpitaux réunis à son administration*, Paris, Thiboust, 1786, viii, 642, 61 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))
- Essai sur les moyens d'abolir la mendicité dans tous les pays*, t. I, Rouen, Le Boucher le jeune, etc., 1780, xii, 130 p. (t. II non paru)
- Pierre-Samuel DUPONT DE NEMOURS (1739-1817), *Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans une grande ville (...)*, Philadelphie, Paris, Moutard, 1786, 64 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))
- Joachim FAIGUET DE VILLENEUVE (1703-1780), *L'Ami des pauvres, ou l'Économe politique (...)*, Paris, Moreau, 1766, 70 p.
- Jean-Claude GORJY (1753-1795), *Mémoire sur les dépôts de mendicité (...)*, Paris, Guillot, 1789, 34 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))
- Guillaume-François LE TROSNE (1728-1780), *Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants (...)*, Paris, Soissons, P.-G. Simon, 1764, 76 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))
- Antoine-Prosper LOTTIN (le jeune, pseud. Lambin de St-Félix) (1733-1812), *Essai sur la mendicité, ou Mémoire dans lequel on expose l'origine, les causes et les excès de la mendicité (...)*, Amsterdam, M. M. Rey, 1779, 135 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))
- Abbé de MALVAUX, *Les moyens de détruire la mendicité en France en rendant les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux*, Châlons-sur-Marne, Seneuze, 1779, xvi, 451 p. 2<sup>e</sup> éd. : Châlons-sur-Marne, Seneuze, etc., 1780, viii, 514 p. (éd. num. de l'éd. de 1780 : Paris, BNF (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))
- Charles-Antoine-Joseph Leclerc de MONTLINOT (1732-1801), *Discours qui a remporté le prix à la Société royale d'agriculture de Soissons, en l'année 1779, sur cette question (...) quels sont les moyens de détruire la mendicité, de rendre les pauvres valides utiles (...) dans la ville de Soissons ? (...)*, Lille, C. Lehoucq, 1779, iv, 118 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))
- Charles-Antoine-Joseph Leclerc de MONTLINOT, *État actuel du dépôt de Soissons, précédé d'un essai sur la mendicité (...)*, Soissons, Ponce-Courtois, 1789, 70 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))
- Charles-Antoine-Joseph Leclerc de MONTLINOT, *Observations sur les enfans-trouvés de la généralité de Soissons (...)*, Paris, impr. royale, 1790, 40 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))
- Jacques TENON (1724-1816), *Mémoires sur les hôpitaux de Paris (...)*, Paris, P.-D. Pierres et Royez, 1788, lxxxiv, 472 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1993)) (éd. microf. : Paris, BNF, 1977)
- Jacques TENON, *Réflexions en faveur des pauvres citoyens malades (...)*, Paris, Desenne, 1791, 23 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de [s.l.], Micro Graphix, 1992))

Sources : idem annexe IV/1.

## ANNEXE N° 5 : LES RÉFÉRENCES DES MÉMOIRES NEUCHÂTELOIS SUR L'ASSISTANCE, 1798-1802

### DARDEL, *MÉMOIRE...*

[p. 3] : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous. / MATH. Chap. XIV. v[v barré] 7. »

⇒ Mc 14 : 7 ; Mt 26 : 11 ; Jn 12 : 8

p. 27 : « (...) établissemens qui ont le plus grand succès dans des villes plus considérables que la nôtre, comme à Munich, et surtout à Schreusbury. [En particulier :] (...) le tome 8 *Littérature*, de la Bibliothèque britannique, ce qui regarde l'établissement de la dernière de ces villes. »

⇒ BB/Litt/VIII, [06.]1798, p. 273-308 et 434-450 (Shrewsbury)

⇒ BB/Litt/I/03.1796, p. 499-528 et BB/Litt/II/06.1796, p. 137-182 (Munich)

⇒ (Non mentionné explicitement : BB/Litt/IV/02.1797, p. 185-212 et 417-434 (Hambourg))

### PENEVEYRE, *MÉMOIRE...*

[Exergue] : « 'La charité du particulier consiste à secourir les pauvres ; celle de l'homme public s'exerce à empêcher, autant qu'il est en lui, qu'il y en ait'. L'abbé Terrasson »

⇒ Jean TERRASSON (1670-1750). Professeur de grec et latin au Collège de France, membre de l'Académie Française. Ouvrage cité et autres travaux et ouvrages importants :

⇒ *La philosophie applicable à tous les objets de l'esprit et de la raison. Ouvrage de réflexions détachées (...)*, Paris, Prault & Fils, 1754, lxxii, 239 p. (éd. num. : Paris, BNF, 1995). Citation exacte en p. 82-83 : « La charité du particulier consiste à secourir les pauvres : celle de l'homme public à empêcher autant qu'il est en lui, qu'il n'y en ait. »

⇒ *Histoire universelle de Diodore de Sicile : Trad. en françois par monsieur l'abbé Terrasson*, 1<sup>ère</sup> éd. : Paris, de Bure l'aîné, 1737-1744, 7 vol. (1737, xxxv, 487 p. ; 1737, 408 p. ; 1741, xxii, 570 p. ; 1744, 629, [37] p. ; 1744, vii, 456, [29] p. ; 1744, 460, [34] p. ; 1744, 341, [10] p.) Ed. num. : Paris, BNF, 1995. Ed. ult. : Amsterdam, F. Changuion, 1743, 7 vol. ; Paris, de Bure l'aîné, 1758, 7 vol.

⇒ *Sethos, histoire ou vie : Tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Egypte : Trad.<sup>146</sup> d'un manuscrit grec par l'abbé Terrasson*, 1<sup>ère</sup> éd. : Paris, Jacques Guérin, 1731, 2 t. en 3 vol. (xxvii, 379 et 391 p.) ; éd. microf. de la 1<sup>ère</sup> éd. : Paris, BNF, 1977 et Wildberg, Belser Wiss. Dienst, 1989-1990 ; éd. num. de la 1<sup>ère</sup> éd. : Paris, BNF, 1997 (num. de l'éd. de Paris, INALF, 1961-). Ed. ultérieures : Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1732, 2 vol. (xxviii, 380 p. ; 391 p.) ; Paris, Desaint, 1767, 2 vol. ([2], xxiv, 448 p. ; [2], 455 p.) ; Paris, J.-F. Bastien, an III, 2 vol. (xvi, 455, 472 p.) ; Paris, d'Hautel, 1813, 6 tomes en 3 vol. (195, 202, 204, 204, 200, 196 p.) (éd. num. de l'éd. de 1813 : Paris, BNF, 1995)

⇒ *Dissertation critique sur l'Iliade d'Homère (...)*, Paris, F. Fournier et A.-U. Coustelier, 1715, 2 vol., lxxii, 497 p. et 606 p. (éd. microf. : Paris, BNF, 1977) ; *Addition à la Dissertation critique sur l'Iliade d'Homère (...)*, Paris, F. Fournier et A.-U. Coustelier, 1716, 112 p. Reprod. en facs. des deux ouvrages : Genève, Slatkine, 1971, 2 vol. (éd. num. du facs. de Genève, 1971 : Paris, BNF, 1995)

p. 10-11 : L'abbé Millot : « Serait-il donc impossible aujourd'hui (...) de réduire à un travail honnête tant de misérables, que l'oisiveté seule rend dangereuse ? Et sans les punir de mort contre le droit de la nature, ne pourrait-on pas en tirer des services réels, même en les punissant ? »

⇒ Claude-François-Xavier MILLOT (1726-1785), historien français, ex-jésuite, Grand vicaire de Lyon, Académicien. Ouvrage cité et autres travaux et ouvrages importants :

<sup>146</sup> En fait : œuvre de fiction dont T' est le véritable auteur (bnf.fr et copac.ac.uk).

- ⇒ *Elémens d'histoire générale*, Paris, impr. de Proult, 1772-1773, 9 vol. ; autres éd. : Paris, Durand neveu, 1778, 9 vol. et Paris, Durand neveu, 1790, 9 vol. Citation exacte : « Serait-il donc impossible aujourd'hui de réduire à un travail honnête tant de misérables, que l'oisiveté seule rend dangereux ? Et sans les punir de mort, contre le droit de la nature, ne pourroit-on pas en tirer des services réels, même en les punissant » ? in : *Elémens d'histoire générale. Première partie. Histoire ancienne. Tome premier*, nouvelle éd. revue et augmentée, Paris, Durand neveu, 1778, p. 77
- ⇒ *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV (...)*, Paris, Moutard, 1776, 6 vol. ; 2<sup>e</sup> éd. : Paris, Moutard, 1777, 6 vol. Autre éd. : Maestricht, J.-E. Dufour et P. Roux, 1777, 6 vol. Ed. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. de Paris, éd. du commentaire analytique du Code civil, 1839)
- ⇒ *Histoire philosophique de l'homme (...)*, Londres, Nourse, 1766, 290 p. Ed. num. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de Paris, Hachette, 1972)
- ⇒ *Abrégé de l'histoire ancienne, à l'usage des élèves de l'Ecole royale militaire*, Paris, Nyon l'aîné, 1777, 339 p. Ed. ult. : Paris, libraires associés, 1793, 207, [1], 127 p. ; Paris, Nyon l'aîné 1799, 207, [1], 127 p.
- ⇒ *Abrégé de l'histoire de France, depuis Henri IV jusqu'en 1748, à l'usage des élèves de l'Ecole royale militaire*, Paris, chez Nyon l'aîné. 1777, 332 p. ; *Abrégé de l'histoire de France, à l'usage des élèves de l'Ecole royale militaire*, 3<sup>e</sup> éd. : Paris, Nyon l'aîné & fils, 1789, 2 vol. (346, 324 p.)
- ⇒ *Abrégé de l'histoire romaine, à l'usage des élèves de l'Ecole royale militaire*, Paris, chez Nyon l'aîné, 1777, 375 p. 3<sup>e</sup> éd. augm. : Paris, Nyon l'aîné, 1787, 344 p.
- p. 15 : « [Il propose une] école d'industrie, à l'imitation de celle qui se trouve à Shrewsbury en Angleterre. »
- ⇒ BB/Litt/VIII, [06.]1798, p. 273-308 et 434-450 (Shrewsbury)
- p. 70 : « (...) une souscription générale, comme celle que propose Rumfort dans le cinquième chapitre de son second essai. » ; p. 72-73 : exemple de la manufacture de draps de Munich.
- ⇒ Essais I et II de : Benjamin Thompson RUMFORD (1753-1814), *Essays, political, economical, and philosophical (...)*, vol. I, Londres, T. Cadell jun. and W. Davies, 1796
- ⇒ BB/Litt/I/03.1796/p. 499-528 (Essai II) ; BB/Litt/II/06.1796, p. 137-182 (Essai I)

### PENEVEYRE, *ESSAI...*

- p. 9-10 : « il seroit à désirer qu'on eût une maison d'industrie. C'est un établissement dont l'utilité est bien démontrée par l'heureuse expérience qu'on en a faite en divers endroits, tant d'Allemagne que d'Angleterre (...). »
- ⇒ BB/Litt/VIII, [06.]1798, p. 273-308 et 434-450 (Shrewsbury) ; BB/Litt/I/03.1796, p. 499-528 et BB/Litt/II/06.1796, p. 137-182 (Munich) ; BB/Litt/IV/02.1797, p. 185-212 et 417-434 (Hambourg)
- p. 24 : « C'est ce qui faisoit dire à Sénèque dans son traité de la vie heureuse: 'Errat si quis existimat facilem rem esse, donare. Plurimum habet haec res difficultatis, si modo consilio tribuitur, non casu spargitur. aliis succurram, dignis quos non premat paupertas ; aliis non dabo, quamvis desit, quia, etiamsi dedero, est defuturum.' (...) »
- ⇒ SENEQUE : *De vita beata*, XXIV/1
- p. 25-26 : « 'Aussi lorsque nous étions avec vous, nous vous déclarions expressément, que si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas non plus manger. Car nous apprenons qu'il y en a quelques-uns parmi vous qui mènent une vie dérégulée, qui ne travaillent point, et qui vivent dans la curiosité ; c'est pourquoi nous recommandons à ces sortes de gens, et nous les exhortons, par notre Seigneur Jésus-Christ, de travailler, et de mander leur pain paisiblement'. 2<sup>e</sup> Thessal. chap. 3. V. 10, 11, 12. »
- ⇒ 2 Th 3 : 10-12
- p. 74 : « (...) un tableau des dépenses de la maison de travail à Berne (...). »
- ⇒ RMEH n° 14, p. 214-225

p. 98 : « Il existe, à 4 lieues de Berne, un établissement pareil, et sur lequel on devrait prendre modèle. Les enfans y sont occupés toute la journée à différens travaux et reçoivent en travaillant la majeure partie de leurs instructions. »

⇒ Référence non identifiée

p. 101 : « *Sua enim quemque trahet voluptas* ; ils seront entraînés chacun vers l'objet qui lui plaira davantage. »

⇒ VIRGILE, *Ecl.*, II/65 (« trahit sua quemque voluptas »)

## **ESQUISSE...**

### **RÉFÉRENCES PRÉCISES**

p. 1 : « Miseris succurrere disco. Virgile, Aen. »

⇒ VIRGILE, *Aen.*, I/630

p. 13 : « (...) ces intéressantes historiettes dont fourmillent les charmans ouvrages de Monsieur Berquin (...) »

⇒ Arnaud BERQUIN (1747-1791), pédagogue, journaliste et écrivain français, fondateur du périodique *l'Ami des enfans*. Entre autres, parus jusqu'en 1815 :

⇒ *L'Ami des enfans* (...), Paris, au Bureau de 'l'Ami des enfans', janvier 1782-décembre 1783, 24 n° en 12 vol. ; Lausanne, J.P. Heubach, 1783-1784, 8 vol. ; Lausanne, Hignou, etc., 1794, 8 t. ; Paris, A. A. Renouard, 1803, 7 vol. (*Ceuvres*, t. I-VII).

⇒ *L'ami de l'adolescence* (...), Paris, au bureau de 'l'Ami des enfans', [1784-1785 ?], 4 vol. ; Genève, F. Dufart, 1786, 2 t. ; Paris, Brunet, [ca 1805], 6 t. en 3 vol.

⇒ *Le livre de famille, ou Journal des enfans, contenant des historiettes morales et amusantes* (...), Lausanne, Durand l'aîné, etc., 1793, 2 parties en 1 vol.

⇒ [*Oeuvres complètes* (...)], Paris, André, an X-1802. 27 t. en 13 vol. (en particulier : t. 1-12 : *L'Ami des enfans* ; t. 13-17 : *L'Ami des adolescents* ; t. 20-21 : *Le Livre de famille, ou Journal des enfans*)

⇒ *Contes et historiettes, tirés de 'l'Ami des enfans'* (...), Lyon, Mme J. Buynand, 1811, 229 p. ; Paris, Saintin, 1813, 250 p. ; Porrentruy, Deckherr frères, 1814, 224 p.

p. 15. « (...) on fera lire aux enfans les Histoires greque et romaine de Monsieur Rolin (...) »

⇒ Charles ROLLIN (1661-1741), historien français du monde antique, recteur de l'Université de Paris (1694-), membre de l'Académie des inscriptions (1700) :

⇒ *Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Perses, des Macédoniens, des Grecs* (...), Paris, J. Estienne, puis Veuve Estienne, 1730-1738, 13 t. en 14 vol. Nombreuses autres éd., p. ex. : Amsterdam, de la Compagnie (t. 1-5) et J. Wetstein & G. Smith (t. 6-13), 1730-1739 ; Paris, frères Estienne, 1758-1764, 13 t. en 14 vol. Charles ROLLIN (t. 1-9) et Jean-Baptiste-Louis CREVIER (t. 9-16), *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la République* (...), Paris, Veuve Estienne, etc., 1738-1748, 16 vol. Nombreuses autres éd., p. ex. : Paris, veuve Estienne et fils, 1748-58, 16 vol. ; Paris, chez les frères Étienne..., 1782, 16 vol. ; Amsterdam, J. Wetstein, 1742-1749, 16 vol. Ces deux ouvrages republiés in : Charles ROLLIN, *Oeuvres complètes* (...), Paris, Bastien, 1807, 60 vol. ; Paris, Ledoux et Tenré, 1817-1818, 18 vol.

⇒ Abrégés à partir des deux ouvrages ci-dessus : Jacques-Corentin ROYOU, *Précis de l'Histoire ancienne d'après Rollin, contenant l'histoire des Égyptiens, des Carthaginois* (...) jusqu'à la bataille d'Actium (...), Paris, Mareschal, an XI-1803, 4 vol. (2<sup>e</sup> éd. : Paris, Volland, 1811, 4 vol.) ; Jacques TAILHIE (abbé), *Abrégé de l'"Histoire ancienne" de Monsieur Rollin* (...), Lausanne et Genève, Marc-Mich. Bousquet & Comp., 1744, 4 t. Ed. ult. : 2<sup>e</sup> éd. : Lausanne, Marc-Mich. Bousquet & Comp., 1754, 5 vol. ; 4<sup>e</sup> éd. : Neuchâtel, S. Fauche, 1776, 5 vol. ; « Nouvelle édition » : Paris, Barrois l'aîné, 1782, 5 vol. ; Jacques TAILHIE (abbé), *Histoire romaine [abrégée de Rollin], avec des réflexions critiques, politiques et morales, à l'usage des jeunes gens* (...), Paris, Barrois, 1755, 4 vol. ; Paris, Barrois l'aîné, 1784, 5 vol.

p. 15. « (...) on fera lire aux enfans (...) les Discours sur l'histoire universelle de Monsieur Bossuet (...). »

⇒ Jacque-Bénigne BOSSUET (1627-1704), *Discours sur l'histoire universelle (...)*. 1<sup>ère</sup> éd. : Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1681, 561 p. Ed. de réf. actuelles : *Ceuvres*, texte établi et annoté par l'abbé VELAT et Yvonne CHAMPAILLER, Paris, Gallimard, 1961 (1970, 1979) (« Bibliothèque de la Pléiade, 33 »), xxxvi, 1573 p. ; *Discours sur l'histoire universelle*, chronologie et préf. par Jacques TRUCHET, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, 437 p.

p. 15. « (...) on fera lire aux enfans (...) le Spectacle de la nature par Pluche (...). »

⇒ Antoine PLUCHE (1688-1761) (abbé, naturaliste ; pseud. : Noël Pluche), *Le spectacle de la nature, ou entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes-gens curieux, et à leur former l'esprit*, Paris, veuve Estienne, etc., 1732-1750, 8 t. en 9 vol. Nombreuses éd. ult., p. ex. : Paris, frères Estienne, 1764-1770, 8 t. en 9 vol.

p. 15. « (...) on fera lire aux enfans (...) le Télémaque (...). »

⇒ François de Salignac de La Mothe FENELON (1651-1715), *Les aventures de Télémaque (...)*, 1<sup>ère</sup> éd. : Paris, 1699. Ed. de réf. actuelle : *Ceuvres* : 2, éd. présentée, établie et annotée par Jacques LE BRUN, Paris, Gallimard, 1997 (« Bibliothèque de la Pléiade, 437 »), XIII, 1830 p.

p. 16 : « (...) bons auteurs qui ont écrit sur la religion, tels qu'Abadie (...). »

⇒ Jacques ABBADIE (1654/7-1727), pasteur, théologien protestant français. Apologiste du protestantisme, combattu par Bossuet, le Père Lami ou Malebranche. Décédé à Londres. Ecrits religieux :

⇒ *Traité de la vérité de la religion chrétienne (...)*, Rotterdam, Reinier Leers, 1684, 2 vol. [24], 517, 418, [6] p. Nombreuses éd. ult. ; p. ex., chaque fois 3 vol. : 6<sup>e</sup> éd. : Rotterdam, R. Leers, 1711 ; 7<sup>e</sup> éd. : Amsterdam, E. Changuion, 1729 ; La Haye, J. Neaulme, 1741, 1743, 1750, 1763. Ed. num. de la 1<sup>ère</sup> éd. : Paris, BNF, 1997 (num. de l'éd. de Paris, INALF, 1961-)

⇒ *Traité de la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ (...)*, Rotterdam, Reinier Leers, 1689, [4], 433, [7] p. Au moins six éd. ult. jusqu'en 1729 (7<sup>e</sup> éd. : Amsterdam, Francois Changuion, 1729, [2], 500, [8] p.)

⇒ *La vérité de la religion chrétienne réformée (...)*, Rotterdam, Michel Bohm, 1717, 2 vol., xvi, 759 p. ; Rotterdam, Gaspar Fritsch, 1718, 2 vol., xvi, 759 p.

⇒ *L'art de se connaître soi-même, ou la recherche des sources de la morale (...)*, Rotterdam, P. Vander Slaart, 1692. Nombreuses éd. ult., p. ex. : 2<sup>e</sup> éd. augm. : Lyon, 1701 ; La Haye, J. Neaulme, 1749, xvi, 428 p. ; La Haye, J. Neaulme, 1771

⇒ *Sermons et panégyriques (...)*, Amsterdam, F. Changuion, 1760, 2 vol.

p. 16 : « (...) bons auteurs qui ont écrit sur la religion, tels (...) [que] Turretin. »

⇒ Jean-Alphonse TURRETTINI (1671-1737), théologien protestant genevois. Apologiste du protestantisme, correspondance avec Newon, Bossuet, Mabillon et Malabranche. Ecrits traduits du latin en français :

⇒ *Traité de la vérité de la religion chrétienne (...)*, Genève, M.M. Bousquet, 3 vol. (4 sections), 1730-1736. Ed. augm. et rééd. : Genève, Henri-Albert Gosse, 1740-1755 (8 livres en 7 tomes). Autre rééd. augm. : Lausanne, Heubach (T. I-VII), 1772 et Société typographique (T. VIII-IX ; X), 1782 ; 1788

⇒ *Abrégé de l'histoire ecclésiastique : Depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'an MDCC (...)*, Neuchâtel, S. Fauche, 1765, 2 t.

p. 19 : « (...) les maîtres seroient plus chargés de faire lire à leurs disciples quelques pages d'un ouvrage bien écrit que (...) de leur faire apprendre par coeur, disons plutôt par force, l'Abrégé de Restant[.] »

⇒ Pierre RESTAUT (1696-1764). Professeur au Collège Louis le Grand :

⇒ *Abrégé des principes de la grammaire françoise (...)*, Paris, Le Gras, Prault, Lottin et Desaint, 1739, iv, 115 p. Nombreuses éd. ult., p. ex. : 6<sup>e</sup> éd. : Paris, Lottin le jeune, 1765, viii, 128 p. ; éd. non numérotée : Paris, Lottin le jeune, 1780, xii, 132 p. Ed. en Suisse : Lausanne, François Grasset, 1760, vii, [1], 159 p. ; Lausanne, Jean-Pierre Heubach et Genève, Marc Chapuis, 1768, vii, 160 p. ; Neuchâtel, Société typographique, 1777, 166 p. ; Lausanne, Henri Vincent, 1797, 167 p. ; Lausanne, Henri Vincent, 1804, 167 p. ; Lausanne, Luquiens cadet libraire, 1808, 143 p.

- ⇒ *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française (...)*, Paris, J. Desaint, 1730, xxvi, 320 p. Nombreuses éd. ult., p. ex. : 11<sup>e</sup> éd. : Paris, Lottin le jeune, 1774, xlviii, 648 p. ; éd. non numérotée : Paris, T. Leclerc jeune, an XIII-1805, xxv, 516 p. Ed. num. de la 1<sup>ère</sup> éd. : Paris, BNF, 1995 (num. de l'éd. microf. de Paris, France-Expansion, 1973)
- p. 25 : « Monsieur Peneveyre dans son Mémoire en 1801 propose une manufacture de draps (...). »
- ⇒ PENEVEYRE, *Mémoire...*

## RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

ROUSSEAU, vraisemblablement l'*Emile* :

- ⇒ p. 12-13 : « Comme l'homme pendant les dix premières années de son existence est tout sentiment, on a cru\* que dans l'enfance l'éducation doit être purement négative, c'est-à-dire, n'avoir pour objet que de garantir l'âme des atteintes du vice (...). » Note marginale \* : « Rousseau »

PLATON ; CATON

- ⇒ p. 13 : « (...) on peut de fort bonne heure (...) leur [aux enfants] faire sentir ce que c'est que le bien et le mal et les porter de cette manière insensiblement à la vertu. Platon étoit persuadé de cette vérité, et Caton se servit de la méthode que j'indique avec le plus grand succès. »

ESOPE ; LA FONTAINE

- ⇒ p. 13 : « Nous aurons (...) recours à l'allégorie ; et ces ingénieux apologues dont Esope est le père, et que La Fontaine a su embellir des charmes de la plus séduisante poésie (...). »

Les « romans »

- ⇒ p. 14 : « La plupart des romans, par les peintures souvent très vives que l'on y trouve des charmes de la vertu et des suites terribles du crime, seroient encore assez propres à notre but ; mais comme ces sortes de livres ne manquent guères d'inspirer aux jeunes gens un certain goût pour le merveilleux et les aventures extraordinaires qui ne peut qu'être funeste, que d'ailleurs ils excitent, remuent trop fortement les passions, on fera bien d'en interdire tout à fait la lecture. »

[Histoire et histoire naturelle]

- ⇒ p. 15 : « (...) on fera lire aux enfans [ROLLIN, BOSSUET, PLUCHE, *Télémaque*], ou tels autres excellens ouvrages que nous avons en françois et qui sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les citer. »
- ⇒ p. 17 : « D'ailleurs, que d'excellentes leçons en tout genre, que de maximes salutaires, que de traits sublimes et capables d'élever l'âme ne fournissent pas à chaque page et l'histoire civile et l'histoire naturelle ! »

Catéchisme, Bible, avec un net accent néo-testamentaire

- ⇒ p. 16 : « [Les années de 13 à 17 ans] seront surtout destinées à l'explication du catéchisme, à la méditation de l'Écriture sainte, particulièrement des livres du Nouveau Testament, enfin, à la lecture des bons auteurs qui ont écrit sur la religion, tels qu'[ABBADIE et TURRETTINI]. »

« Les anciens législateurs »

- ⇒ p. 19 : « Les anciens législateurs se servoient de l'éducation comme d'un moule dans lequel ils jettoient les mœurs et le génie des nations ; c'est ainsi, par exemple, que Lycurgue fit des Spartiates un peuple de héros et que Romulus prépara des vainqueurs au monde, que Confucius, dont l'âme douce ne respiroit que philanthropie, a fait de la Chine une immense famille (...). »
- ⇒ p. 29-30 : « Une autre manière d'occuper les gens de métier seroit de leur ouvrir les écoles de travail. Je sais que le législateur d'Athènes, pour prévenir les funestes effets du mauvais exemples, avoit décerné peine de mort contre quiconque oseroit entrer, sans une nécessité absolue, dans le lieu destiné à l'institution de la jeunesse (...). »

Sources : Les références latines ont été identifiées et sont citées sur la base de : <http://www.thelatinlibrary.com>.  
Réf. bibliques : Trad. Segond, Nouvelle éd. de Genève, 1979. Titres et éditions sur la base de :

www.apollon.hbz-nrw.de; bnf.fr; bsz-bw.de; copac.ac.uk; gso.gbv.de; hebisopes.rz.uni-frankfurt.de; snl.ch; lcweb.loc.gov; opac.bib-bvb.de; opac.dbf.ddb.de; rero.ch; wgate.bibsys.no

## ANNEXE N° 6 : INDEXATION DE TROIS MÉMOIRES NEUCHÂTELOIS SUR L'ASSISTANCE (EXTRAIT <sup>147</sup>)

<b>Présent-passé, ancien-nouveau, changement</b>					<b>161</b>
Accoutum-é, ment	10	Nouv-eau, -eauté	30	Déf-aut, -ectueux	10
Actuel, -lement	13	Précède-mment, -nt	6	Modifi-cation, -er	2
Aujourd'hui	11	Abolir	4	Perfection, -ner	8
Habitu-de, -é, -ellement	9	Adopter	5	Réforme, -r	3
Ordinaire, -ment	33	Améliorer	1	Révolutions	2
Ancien	7	Changer	7		
<b>Plan, système</b>					<b>620</b>
Administr-ateur, ation, -er	35	Manière	86	Principe	6
Base, -r	4	Méthod-e, -ique	23	Projet	12
But	19	Mode	11	Proportion, -ner, -nément	16
Constitution	2	Modèle	8	Propos, -er	65
Dir-ecteur, -ection, -iger	52	Or-dre, -donner	20	Raison, -nablement, -ner, - nement	25
Entre-prendre, -prise	17	Organis-ation, -er	5	Régi-me, -r	8
Espèce	18	Plan	9	R-ègle, -èglement, -égler	35
Exemple	12	Prescrire	8	Système	7
Genre	45	Présen-ter, -t, -ence	37	Théorie	3
Institu-tion, -er	12	Principal, -ement	20		
<b>Mettre en œuvre, exécuter</b>					<b>709</b>
Avantag-e, -eux, -eusement	56	Probabilité	1	Nécess-aire, -airement, -ité, -iter	72
Bénéfice	11	Util-e, -ement, -ité	60	Opér-ation, -er	9
Inconvénient	8	Efficace, -ment	11	Procéd-é, -er	3
Appli-cable, -cation, -quer	11	Etablir	26	Eéaliser	1
Impraticable	1	Etablissement	137	Résult-at, -er	11
Obstacle	11	Exécu-er, -tion	26	Succès	23
Possib-ilité, -ble	41	Fond-ateur, -ation, - ement, -amentale, -er	22		
Prati-cable, -que, -r	14	Moy-en, -ennant	154		
<b>Pauvreté, assistance, travail</b>					<b>948</b>
Assist-ance, -er	66	Mendi-ant, -er, -cité	32	Pau-vre, -vreté	133
Aumône	10	Nécessiteux	3	Philantropi-e, -que	2
Besoin	53	Occup-ation, -er	70	Secour-s, -ir	89
Bienfai-sance, -sant, -teur	20	Ouvrage	91	Travail, -ler	207
Charit-able, -é	83	Ouvrier	24		
Indigen-ce, -t	57	Patri-e, -ote, -otique, - otisme	8		
<b>Total</b>					<b>2438</b>
Non retenus					11802
Total des mots indexés					14240

<sup>147</sup> Tableau extrait d'une indexation exhaustive de DARDEL, *Mémoire...*, PENEVEYRE, *Essai...* et *Esquisse...* comprenant en tout 14'240 mots et 3'280 entrées. Variantes orthographiques normalisées ; infinitif et masc. sg. : y.c. formes conjuguées, fém. et pl.

## ANNEXE N° 7 : TABLES DES MATIÈRES DES ÉCRITS NEUCHÂTELOIS SUR L'ASSISTANCE <sup>148</sup>

### Dardel, *MÉMOIRE...*

Introduction, typologie des mendiants, raisons de la persistance de l'aumône manuelle	p. 3-13
Le système existant : l'Hôpital, la Maison des orphelins, les secours en cas d'incendies, inondations, pertes de bétail et pour s'établir	13-22
Le système proposé	22-45
Obstacles au projet, financement, avantages	45-63

### Peneveyre, *MÉMOIRE...*

(Introduction)	p. i-vi
Chapitre premier. Causes de l'indigence ; nécessité de réformer les mœurs par le travail	7-13
Chapitre II. D'une école de travail	14-18
Chapitre III. Des personnes nécessaires pour l'établissement	19-21
Chapitre IV. De l'instruction	22-25
Chapitre V. Du travail	25-35
Chapitre VI. Distribution de ce travail	35-37
Chapitre VII. De la nourriture, du vêtement et du logement	38-43
Chapitre VIII. Idées générales sur la police intérieure de l'établissement	44-48
Chapitre IX. Des peines, des récompenses, et des récréations	49-54
Chapitre X. De l'administration de l'école de travail	55-61
Chapitre XI. Du choix des personnes nécessaires à l'établissement, et du salaire à leur allouer	61-66
Chapitre XII. Des dépenses de l'établissement	66-71
Chapitre XIII. Economie et utilité de l'établissement	72-78

### Peneveyre, *ESSAI...*

(Introduction)	p. 3-5
Première partie. Le Travail	6-64
Seconde partie. L'Economie	65-92
Troisième partie. L'Instruction	93-113
Modèles (bons, inscriptions, récépissés pour l'établissement proposé)	114-116

### *ESQUISSE...*

(Introduction)	p. 3-4
Organisation des comités (description de la chambre de charité du Locle)	4-6
Mode d'assistance (division des pauvres en trois « classes »)	6-8
Première classe (enfants)	8-28
Deuxième classe (artisans et manœuvres-adultes)	28-33

<sup>148</sup> DARDEL, *Mémoire...* : table des matières reconstituée (l'ouvrage en est dépourvu) ; PENEVEYRE, *Mémoire* et *Essai* : table des matières de l'ouvrage, sauf nos ajouts entre parenthèses ; *Esquisse...* : table des matières reconstituée à partir des ajouts marginaux du manuscrit, sauf nos ajouts entre parenthèses.

Troisième classe (vieillards et malades)	33-40
Manière de former des fonds pour les pauvres	40-42
Objections contre ce système ; inconvénients de la mendicité et nécessité de l'abolir	42-46

## ANNEXE N° 8 : PROJETS DE RÈGLEMENTS DE LA « MAISON DE TRAVAIL ET ATTELIER DE CHARITÉ » DU LOCLE (ENV. 1810)<sup>149</sup>

### DOCUMENT N° 1 : RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX<sup>150</sup>

« Le comité de la maison de travail projetée au Locle,  
Considérant,

Primo. Que tous les moyens mis en usage jusqu'à présent dans la commune du Locle pour parvenir à y arrêter les progrès de la mendicité, tels que la fondation d'une chambre de charité, d'un comité de secours, n'ont pu procurer les bons effets qu'on avoit lieu d'en attendre, qu'au contraire le nombre des pauvres augmente progressivement chaque année.

2. Que ce mal vient en partie de ce que ces divers établissements de charité n'ont aucun lien qui les unisse entr'eux et qu'au lieu de s'entraider, ils agissent au contraire comme étant divisés d'intérêts, ne craignant point de se charger les uns les autres.

3. Que la grande facilité avec laquelle les pauvres reçoivent des secours dans cette commune à cause de la multiplicité des administrations de charité devient en quelque sorte un encouragement à la mendicité et à la paresse.

4. Qu'une partie des charités est faite bien mal à propos de l'aveu même de ceux qui les ont administrées, qui reconnoissent tous que ce n'est que quand ils sont sortis de l'administration qu'ils ont commencé à connoître les réels besoins des pauvres.

5. Que sur une somme d'environ £ 16'000 de Neuchâtel distribuée annuellement en charités publiques au Locle, un quart à peu près est dépensé pour ainsi dire à pure perte, en charités appelées extras, charité des trois mois de la commune, dons de Noël et Nouvel an de la chambre.

6. Qu'une bonne partie des pauvres font un très mauvais usage des charités pécuniaires qu'on leur accorde.

7. Que le public a si bien senti les vices et les déffaus de l'assistance publique au Locle qu'une souscription volontaire (dont les promesses s'élèvent à environ trente mille écus) a été ouverte chés les communiés internes et externes afin de former un nouvel établissement pour y éduquer et faire travailler les pauvres.

8. Qu'il est cependant impossible d'entrer pour le présent dans les vues générales qu'on avoit eues d'abord, ainsi que cela est anoncé à la tête des carnets de souscription, c'est-à-dire de réunir tous les pauvres de quelqu'âge et sexe qu'ils soyent, même les infirmes et les malades.

9. Que la charité la mieux entendue et la plus efficace consiste essentiellement à préserver la jeunesse de la contagion des mauvais exemples, à la tirer de cet abandon total, de cette nonchalance absolue, qui caractérisent la généralité de nos pauvres, à lui donner l'habitude et le goût du travail et lui inspirer des sentiments d'honneur et de vertu, pour en former une génération nouvelle, bien élevée et recommandable à tous égards.

10. Considérant, enfin, que l'on doit prendre toutes les mesures les plus propres à assurer l'extinction de la mendicité dans cette commune.

<sup>149</sup> Source : AEN, Série Assistance, 4/V « Projet de règlement pour la maison de travail du Locle ». Datation : cf. chap. chap. IV/III/2 : « Récit, contexte, motivations et contenu du projet ».

<sup>150</sup> Titre restitué à partir du texte des « Règlements intérieurs et particuliers ».

## Arrête,

Article premier. La manière actuelle d'administrer au Locle la charité est abolie.

2. Il sera établi une maison de travail et atelier de charité.

3. L'administration de cet établissement sera composée de 12 membres, dont un président, un vice-président, un secrétaire, un boursier et huit assesseurs ; elle sera chargée de la surveillance journalière de la maison et elle aura sous ses ordres le directeur, les maîtres et sous-maîtres ; on renouvellera deux de ses membres chaque année, les deux plus anciens seront présidents par semestre, et leur année de présidence étant finie, ils seront remplacés.

4. Des dames bienfaitantes, au moins au nombre de six, voudront bien se joindre au comité pour surveiller les ouvrages.

5. Pour donner au nouvel établissement le plus grand degré de confiance possible et pour assurer le public que l'on n'expose à aucune perte les fonds publics actuellement existans dans la commune, celle-ci ne se désaisira d'aucun capital et elle versera seulement chaque année dans la caisse de l'établissement une somme égale au terme moyen de ses charités pendant les dix dernières années.

6. La chambre de charité continuera de même à avoir son administration particulière pour la conservation et le placement de ses capitaux, elle versera dans la caisse de la maison de travail la totalité de ses revenus vu qu'elle n'aura plus de frais à sa charge.

7. Les commis de la chambre seront conservés pour aller deux fois l'an recevoir les dons ordinaires des particuliers, et en même tems visiter les pauvres qui sont rière leur quartier ; et afin qu'on retire tout l'avantage désiré de ces visites domiciliaires chés les pauvres et que la distribution des charités soit faite avec d'autant plus de connoissance de cause, la direction de la maison de travail remettra à chacun des dits commis une feuille à remplir qui indiquera le sexe, l'âge, le talent, le gain journalier, les mœurs etc., de chaque indigent ; lesquelles feuilles ainsi remplies devront être rendues à la direction.

Les commis continueront aussi à solliciter des dons pieux pour cause de mort ou mariage et ils rendront un compte détaillé de leurs différentes recettes dans une assemblée de la direction.

<Les particuliers sont sans contredit trop charitables dans cette commune pour retrancher aux pauvres les dons qu'ils avoient l'habitude de leur faire annuellement, soit par le canal du comité, soit devant leur porte. Et comme ces charités-là sont supprimées, les commis les solliciteront en faveur de la caisse générales des charités et, en même tems, ils feront sentir aux contribuables que le mode actuel d'assistance, bien préférable à l'ancien sous le rapport des résultats qu'on a lieu d'espérer, est aussi plus dispendieux et que, par conséquent, ils doivent encore s'élargir d'avantage dans leurs dons ordinaires, pour qu'enfin on puisse parvenir au but désiré.><sup>151</sup>

8. Il n'y a que ceux qui seront reconnus pour communiens du Locle ou originaires de la chambre de charité du dit lieu qui ayent droit à l'assistance de la maison de travail et de charité, soit pour être admis dans l'établissement même, soit pour en recevoir des secours au dehors.

9. On exigera que chaque pauvre contribue à son entretien par son travail et selon ses forces ; il ne recevra en secours gratuit que ce qu'il ne pourra gagner par lui-même.

10. Les pauvres qui ne fréquenteront pas la maison de travail pourront cependant recevoir du directeur des matières premières qu'ils rapporteront travaillées ; elles lui seront remises aux conditions et astrictions portées dans un billet dont la formule est ci-après.

11. Quant aux pauvres éloignés qui ignoreroient les métiers suivis dans la maison de travail, ils seroient admis à faire leur apprentissage, et se mettront à même de gagner leur vie, en fournissant à l'établissement tout le travail dont ils seront capables.

12. Les pauvres à portée de l'établissement ne seront assistés que quand ils enverront un ou plusieurs de leurs enfants à l'école de travail.

13. Non seulement l'établissement se chargera des enfants dès aussitôt qu'ils commenceront à pouvoir être éduqués au moral, mais par la suite on espère pouvoir leur apprendre une profession sans sortir de la maison. Pour cet effet, des maîtres de différents métiers seront placés dans l'établissement, bien entendu que les apprentifs serviront un tems assés long pour que l'établissement puisse se récupérer par leur travail des avances qu'il auroit faittes pour eux.

---

<sup>151</sup> < : paragraphe biffé.

14. Pour que l'établissement ne se trouve pas chargé dans les commencements d'une trop grande quantité de jeunes gens, on continuera de suivre à la règle établie dans la chambre de charité, savoir de laisser aux pères et mères vivans et bien portans, à chacun d'eux un enfant à leur charge. Ceux des dits pères et mères qui, à raison de leur inconduite, ne mériteroient pas cette confiance seront tenus de payer en argent l'entretien du dit enfant.

15. Tous secours en argent sont supprimés, à moins qu'il n'y ait nécessité absolue, et seront remplacés par des fournitures tirées du magasin de l'établissement. Ces secours sont accordés à titre de prêt et doivent être remboursés au moment où le pauvre sera en état de satisfaire à ce remboursement.

16. Comme aucun pauvre ne sera entretenu dans la maison de travail, l'on pourvoira autant que possible à ce que les pauvres éloignés puissent être logés à proximité.

17. La mise en activité de l'établissement commencera dès que la maison de travail sera prête à y recevoir les travailleurs.

18. Ensuite de l'article 9, toutes les charités comprises sous le nom de charités des trois mois, Noël, Nouvel an, les aumônes aux portes et autres sont abolies. Les pauvres n'ont pour les remplacer que les moyens que permet le mode actuel d'assistance. En même tems, on a lieu d'attendre avec confiance de l'esprit de bienfaisance qui distingue les particuliers du Locle que chacun d'eux <destinera><sup>152</sup> à la caisse générale des charités ce dont il disposoit en ces sortes de dons et aumônes supprimés. Et que s'agissant d'un établissement qui promet les plus heureux résultats, mais qui est nécessairement dispendieux, tous les bons citoyens, loin de restreindre leurs subventions, s'élargiront au contraire autant que leurs facultés le leur permettent.

Formule d'un billet donné par le président de l'administration à un pauvre éloigné de l'établissement, que celui-ci remettra au directeur pour en faire l'usage expliqué dans l'article 10<sup>e</sup> de ce règlement :

1810 - mars – le ...

Le directeur du magasin de secours remettra à ... demeurant à ... travaillant momentanément de la profession de ... de l'ouvrage à faire en ce genre pour la valeur de... on charge par le porteur de remettre l'ouvrage dans le délai fixé par Monsieur. le directeur.  
N.N. Président.

Formule du billet de livraison du directeur suivant l'ordre cy-dessus du président :

1810- avril 10 ...

Remis à NN demeurant à ... 4 £ ritte et 4 £ lin, à charge par lui de rapporter les dites matières converties en fil à l'800 par livre dans le délai de 4 semaines.

N N. directeur.

Formule de la décharge accordée au dit pauvre par le directeur, lorsque ce premier lui a livrées les matières ouvrées :

1810 - may le 10

Reçu de NN. demeurant à ... 7'200 fil de ritte et

[Modèle<sup>153</sup> : ] « Modelles  
De bons, inscriptions et récépissés pour  
l'Etablissement proposé.

Bon du comité de secours.

La date

Le directeur du magasin de secours est autorisé à délivrer à ... nommé ... demeurant ... travaillant momentanément d ... métier d ... de l'ouvrage à faire en ce genre, pour la valeur de ... batz par semaine, et lui en spécifiera la nature.

Bon pour ... semaine. S. L'administrateur du magasin de secours.

*Inscription de l'ouvrage délivré, dont copie sera remise par le directeur du magasin à l'ouvrier qui la rapportera en rendant l'ouvrage fait.*

La date et le n°.

Remis a ... nommé ... demeurant ... travaillant momentanément d ... métier d ... pour la valeur de ... batz de (*telle ou telle matière*), pour en faire l'ouvrage ci-bas spécifié, contre lequel, s'il est recevable, il lui sera payé ... batz suivant le tarif.

S. Le directeur du magasin de secours.

Détail et spécification de l'ouvrage à exécuter.

*Récépissé du directeur du magasin de secours.*

La date et le n°.

Reçu d ... nommé... demeurant à ... travaillant momentanément d... métier d... l'ouvrage ci-bas spécifié, contre lequel il lui est dû ... batz, suivant le tarif, sa ... retenue provisoire.

<sup>152</sup> < : deux leçons, biffées, dont l'une illisible.

<sup>153</sup> PENEVEYRE, *Essai...*, p. 114-115.

autant de lin suivant l'ordre à lui donné le 10 avril 1810 pour quel ouvrage il a reçu batz ... pour façon. NN. directeur.

Formule des comptes de chaque pauvre ainsi qu'ils seront ouverts sur le grand livre de la chambre de travail : <...>. <sup>154</sup> »

S. Le directeur du magasin de secours.  
Détail et spécification de l'ouvrage rendu. »

## DOCUMENT N° 2 : RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET PARTICULIERS POUR LA MAISON DE TRAVAIL ET ATELIER DE CHARITÉ

« Article 1<sup>er</sup>. La direction ne recevra dans la maison que les individus mentionnés dans l'article 8 des règlements généraux et sera libre de refuser ceux d'entr'eux qui, pour cause d'immoralité ou d'incapacité morale ou phisique, seront jugés inhabiles à recevoir l'instruction ou à apprendre les travaux suivis dans l'établissement.

2. Elle pourra admettre dans l'établissement des enfants dont les parents désireroient les y placer quoique n'étant pas dans le cas de l'assistance, alors elle est autorisée à traiter avec ces derniers des conditions de leur admission.

3. La direction, étant composée comme il est dit dans l'article 3 de 12 membres, se partagera les diverses branches de l'administration comme suit :

2 membres en fonction pour 15 jours surveilleront l'établissement, feront observer les règlements et rapporteront à la direction les contrevenants, pour que celle-ci juge de la peine <qui><sup>155</sup> mérite la contravention.

4. 2 membres auxquels seront priées de s'adjoindre quelques-unes des dames composant le comité, voyés article 4 des règlements généraux, et qui seront en fonction pour 15 jours aussi, surveilleront les ouvrages et la fabrication et tiendront registre des individus qui se distingueront par leur application et leur talent pour que la direction puisse appliquer les récompenses avec connoissance de cause.

Ils auront aussi la direction des habillements et de leur distribution.

5. Comme la consolation des pauvres, l'instruction et la moralité des enfants, l'émulation, l'arrangement économique de la maison dépendent beaucoup de l'attention vigilante et soutenue aux détails, les membres de la direction qui visiteront l'établissement comme il est dit à l'article précédent feront un de leurs principaux devoirs de surveiller la partie morale de l'établissement, ils encourageront les égards et les bons procédés que les enfans auront les uns envers les autres et même puniront sur le champ ceux qui ne se comporteroient pas avec douceur et complaisance.

Pour que chacun de ses membres soit toujours au courant de cette partie intéressante de la police de l'établissement et que ceux qui entrent en fonction soyent suffisamment instruits, il en sortira un chaque semaine et le nouveau sera associé à celui qui aura été en fonction la semaine précédente.

6. Chaque mois il y aura une assemblée de la direction pour régler les objets d'administration intérieure et pour prendre en objet les billets des commis portant renseignements sur les pauvres hors de l'établissement, afin de pouvoir aussi régler les assistances qui doivent leur être accordées.

7. Le directeur est chargé de la tenue des livres et de la comptabilité, les maîtres et maîtresses d'enseigner les ouvrages pour lesquels ils ont été pris dans l'établissement, tous sont spécialement chargés de veiller à ce que chacun observe les devoirs qui lui sont assignés et que l'observation des règlements et des ordonnances soit toujours exacte.

8. Le directeur, les maîtres et maîtresses se tiendront dans l'établissement aussi longtems que les pauvres y seront.

<sup>154</sup> ◇ : suit le modèle du tableau prévu pour chaque pauvre : dates des billets du président ; livraisons de matières premières ; charités en comestibles ; fournitures du magasin ou de la caisse ; produit du travail ; balance.

<sup>155</sup> ◇ : sic.

9. Le directeur remettra chaque mois un extrait des affaires de la maison et une liste exacte des pauvres, sur laquelle sera portée la bonne ou mauvaise note et particulièrement les pauvres entrés et sortis pendant le mois.

10. Pour maintenir un ordre parfait et un gouvernement réglé dans l'intérieur de la maison, les membres de l'administration au nombre de 4 formant le comité de surveillance sont autorisés à appliquer la punition indiquée par le règlement à l'égard de tout individu qui blessera l'ordre et la décence ou se conduira mal de quelque manière que ce soit. <... tout individu qui jurera, blasphèmera ou s'enivrera, si quelqu'individu de la maison envoyé dehors pour affaires ou sorti par permission ne revient pas au tems fixé ou revient ivre, s'il désobéit de manière ou d'autres au directeur ou aux autres employés, s'il prétend être malade ou allègue quelqu'autre prétexte pour se dispenser de travailler, s'il gâte ou détruit malicieusement quelque outil ou matière de son travail, s'il se rend coupable de quelque pratique deshonnête ou d'un manque de foi, s'il se montre indécent, libertin, immoral dans sa conduite, si enfin il commet une faute quelconque contre la règle et la tranquillité de la maison, il sera puni < ut><sup>156</sup> supra - ou censuré et renfermé sur l'ordre du comité ou seulement du directeur, qui en feront rapport à la direction, pour que celle-cy puisse, après avoir entendu le coupable, porter un jugement ou le livrer à la justice.><sup>157</sup>

11. Les pauvres seront réunis par le son de la cloche et mis à l'ouvrage chacun selon ses forces et son talent de 6 heures du matin à 6 heures du soir depuis le 1<sup>er</sup> mars au 15 octobre et depuis les 7 heures du matin à l'heure que la direction jugera convenable dans le reste de l'année. Il sera accordé une heure pour dîner sur la provision que chaque pauvre aura apporté avec soi (jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement).

Les pauvres ne travailleront pas le dimanche ni le samedi depuis 4 heures ni les jours de fêtes solennelles, mais seront tenus de se rendre le dimanche dans la maison pour être conduits par les maîtres, maîtresses ou l'instituteur au service divin.

12. Le travail à faire dans l'établissement et le genre de fabrication seront à la disposition de l'administration, mais seront pour les commencements la manipulation de la laine, du lin et du chanvre, filature et fabrication, de mi-laine de toile et peut-être de drap et d'autres étoffes, couture, tricotage, etc., etc., ainsi que la dentelle.

13. Pour exciter l'émulation, il sera accordé à ceux qui se comporteront bien un sixième du produit de leur travail, en sus du taux fixé par le règlement.

14. Le taux général est pour les enfants de 5 à 10 ans de 10 à 12 batz, pour ceux de 10 à 15 ans de 12 à 15 batz, pour les femmes 18 batz et les hommes 21 batz par semaine, sauf à l'augmenter <l'orque><sup>158</sup> le travailleur gagneroit davantage, ou à le diminuer si son inapplication et d'autres causes le demandoit.

15. Le maître d'école sera tenu de se trouver à l'atelier à l'heure où les pauvres se mettent à l'ouvrage, il fera précéder le travail d'une prière à laquelle tous les pauvres rassemblés assisteront avec décence et recueillement.

16. Aucun pauvre ne pourra s'absenter que par la permission expresse du directeur, qui limitera le tems de l'absence à quoi le pauvre est obligé de se conformer strictement.

17. Personne ne sera admis à visiter la maison de travail sans la permission d'un membre de l'administration et en la compagnie de l'un des employés de la maison.

18. Les punitions seront. L'exposition du coupable sur un endroit élevé dans la salle de travail. Une augmentation du tems de travail. La réclusion de deux espèces : 1<sup>o</sup> faire travailler le coupable seul ; 2<sup>o</sup> la réclusion dans l'obscurité. Le pauvre pourra être dépouillé de ses habits, qui seront remplacés par un habillement de punition qui le rendra reconnoissable dans le public. La suppression de la gratification hebdomadaire. Il est statué que si d'autres punitions plus sévères devoient être employées, on demanderoit l'autorisation du gouvernement.

19. Les règlements seront relus deux fois l'an dans les grandes assemblées de la direction, et même en présence des pauvres formant l'école de travail et l'atelier de charité.

<sup>156</sup> ◇ : lecture incertaine.

<sup>157</sup> ◇ : première leçon, biffée, de la fin de cet article.

<sup>158</sup> ◇ : sic.

20. L'instituteur placé dans l'établissement sera tenu d'enseigner pendant 4 heures par jour la lecture, l'écriture, l'orthographe, les éléments du calcul et la religion ; si quelque élève annonce des talents particuliers, il sera pourvu à ce qu'ils puissent être instruits convenablement. »

**DOCUMENT N° 3 : « RÈGLES DE  
CONDUITE AUXQUELLES SONT  
ASTREINTS DE SE CONFORMER  
L'ATELIER DE CHARITÉ ET  
L'ÉCOLE DE TRAVAIL »**

« 1. Ils obéiront aux membres de l'administration, au directeur, aux maîtres et aux maîtresses dans toutes les choses que ceux-ci leur commanderont par suite de leurs fonctions.  
2. Ils se conduiront d'une manière sage et réglée et seront propres et décens.  
3. Ils seront appliqués à leurs ouvrages et attentifs à l'instruction.  
4. Ils seront exacts aux heures fixées par l'article 11 du règlement, en été ils se rendront à l'établissement à 6 heures du matin pour sortir à 6 heures du soir, en hyver à 7 heures du matin pour sortir à l'heure fixée par la direction.  
5. Ils ne prétexteront pas leur santé pour se dispenser du travail.  
6. Ils donneront à leurs ouvrages tout le soin <dont><sup>159</sup> en seront capables. Chaque samedi ils en recevront le salaire et en outre la gratification fixée par le règlement, s'ils se sont montrés actifs, laborieux et de bonne volonté.  
7. Ils assisteront régulièrement au service divin le dimanche et les jours de fête, de même qu'à la prière faite dans l'établissement.  
8. Il y aura une heure de relâche pour dîner et pour un moment de récréation ; pendant ce tems, les enfants doivent se comporter décemment et éviter de se rendre incomode au voisins.  
9. Aucun habitant de la maison ne doit se permettre des jurements, mensonges et propos indécents et grossiers.  
10. Ils ne déroberont ni ne vendront les matières ou l'ouvrage qui leur sera confié, non plus qu'aucune chose qu'ils auront reçue de l'établissement ; ils ne se rendront coupables d'aucune faute contre la bonne foi.  
11. Ils ne sortiront jamais pendant les heures de travail ni d'autres moments sans en avoir reçu la permission.  
12. Lorsqu'ils auront reçu la permission de sortir, ils ne resteront que le tems nécessaire et qui leur aura été fixé.  
Celui qui enfreindra ces règlements sera puni par la direction suivant les peines portées par les règlements et en vertu des pouvoirs donnés par le gouvernement. »

---

<sup>159</sup> <>: sic.

## ANNEXES N° 9 : LE PROJET DE ROUGEMONT

### LE RAPPORT AU CONSEIL D'ÉTAT DU 6 FÉVRIER 1810

« L'Etat du trésor public permettant de proposer à son altesse sérénissime quelque établissement utile à ses sujets, la chambre des comptes a chargé deux de ses membres, Monsieur le <><sup>160</sup> de Montmollin et moi, d'examiner cette question bien importante : 'quel est, dans notre organisation sociale, celui des établissements les plus utiles qu'on doit proposer de préférence à la sollicitude de notre souverain.'

(...) Trois objets se sont présentés d'eux-mêmes à l'esprit des commissaires, l'éducation publique, l'abolition de la mendicité non par des arrêts qui l'interdisent sans diminuer les besoins des pauvres, mais par des mesures qui, satisfaisant à ces besoins, dispensent presque d'interdire la mendicité, enfin l'établissement de prisons saines autant que sûres.

(...) 2d objet : abolir la mendicité en pourvoyant aux besoins des pauvres.

Quand on sait que depuis six siècles, le pays de Neuchâtel n'a vu de troupes ennemies qu'en 1474, lorsque quelques détachements de Bourguignons pénétrèrent les uns dans nos vallées, les autres jusqu'à Boudry d'où ils furent repoussés sans avoir pu s'y arrêter, que nos impôts sont ce qu'ils étoient alors, que l'administration n'a jamais cessé d'être douce et paternelle, que la sûreté des personnes et des propriétés n'a jamais éprouvé d'atteinte, que le commerce et l'industrie s'y sont développé dans leur élément naturel, celui d'une liberté illimitée, que les Neuchâtelois forment, de tous les peuples de la terre, l'un des plus charitables, l'on doit croire que si la pauvreté qui, ainsi que la richesse, est la suite inévitable de la propriété, y est connue, la mendicité et la misère morale et pécuniaire dont elle est le résultat doivent être à jamais bannies de son sol. Et cependant l'une et l'autre s'y rencontrent, sous les formes les plus révoltantes, celle de l'arrogance et de la fainéantise qui comptent sur des ressources étrangères aux moyens personnels, et de la timide fausse honte qui craint de faire connoître des besoins urgents et qui attaquent l'existence quand on ne peut les satisfaire. Je ne crois pas exagérer en évaluant à cent mille écus le secours annuel que les fonds publics et les particuliers opulents ou seulement aisés fournissent aux pauvres et cependant leur nombre s'accroît chaque année. Cette seule circonstance prouve la charité des Neuchâtelois et l'irréflexion avec laquelle elle s'exerce. C'est à notre souverain Alexandre le bienfaisant et le bien aimé qu'il étoit réservé d'en régler l'employ.

Cette pauvreté progressive est on ne peut plus allarmante. Il est dans les Etats deux espèces de pauvreté, l'une qui précède la richesse et l'autre qui lui succède. La première est peu redoutable. Elle est d'accord avec les mœurs simples et vigoureuses qu'elle engendre, elle est compatible avec l'indépendance personnelle, conséquemment avec l'estime de soi-même. Il y a un siècle que cette pauvreté étoit le lot de notre pays, et en général, si les mœurs étoient plus qu'aujourd'hui frappées au coin de la rusticité, l'honnêteté, l'intégrité, la bonne foy, régnoient aussi plus universellement, l'on ne regrettoit pas des jouissances qu'on n'avoit jamais connues, l'on ne s'efforçoit donc pas de se les procurer à tout prix, au milieu des circonstances qui les excluent et par des moyens incompatibles avec la bonne foy.

Aujourd'hui la pauvreté n'est que misère, et la misère est le dernier degré de l'abjection. L'homme pauvre est tourmenté de désirs et de besoins factices. Sans nerf ni vigueur, il veut gagner beaucoup en travaillant peu et mal, et ceux des ouvriers industriels qui voudroient, par le travail le plus opiniâtre, pourvoir aux besoins de leurs familles, dépendent de riches négociants qui, seuls, peuvent placer les produits de tant de travail, et ne le <><sup>161</sup> payent que le moins possible. Des hommes qui n'ont ni une fortune ni les connoissances nécessaires pour rivaliser avec ces riches négociants, frappés de leur

<sup>160</sup> <> : « Pr. » ?; pour professeur ?

<sup>161</sup> <> : lecture incertaine : -s ou -ur.

tyrannie ou excités par les bénéfices qu'ils font encore malgré la défaveur des circonstances, osent marcher sur leurs traces ; pour établir une concurrence, ils sont obligés d'acheter plus cher et de vendre à des prix inférieurs, la vente dans l'étranger s'avilit, le renchérissement du prix de manufacture ne peut se soutenir, le nouveau négociant succombe au premier échec, et son existence éphémère n'a fait à peu près aucun bien et seulement momentanément au manufacturier et en dégradant la vente au-dehors, n'a pu que diminuer l'importation du numéraire et augmenter la détresse générale en même temps que le nombre des pauvres.

Les pauvres dans ce pays offrent donc une population accoutumée en général, dans des temps où toutes les circonstances favorisoient les arts, l'industrie et le commerce, à gagner aisément au-delà de leurs besoins et conséquemment de quoi se donner des jouissances inconnues de leurs rustiques ancêtres. On peut les diviser d'abord en deux classes principales. Dans l'une, je place les pauvres émérites et sans aucune ressource personnelle : c'est à la société à les entretenir en totalité, elle ne leur doit que ce qui est nécessaire à leur existence, mais les habitudes et même les vices qu'ils ont contractés dans la force de l'âge les rend exigeants et portent plusieurs d'entr'eux à recourir aux moyens les plus condamnables pour satisfaire des goûts dépravés. Je place dans l'autre tous ceux qui peuvent gagner leur vie en tout ou en partie et je les subdivise en deux sections. Dans l'une se trouvent les ouvriers livrés à des objets d'industrie qui ne sont pas de première nécessité et dont la vente se fait hors du pays et par l'inévitable entremise des négociants ; soumis à ceux-ci, ils en sont vexés et le travail le plus opiniâtre suffit à peine à leurs premiers besoins. Plusieurs d'entre eux se découragent et retombent à la charge de leurs communes respectives. Une légère assistance leur permettrait d'attendre peut-être des circonstances moins contraires à leur genre d'industrie. L'autre renferme les ouvriers qui retirent directement le paiement de leurs travaux, soit du propriétaire des héritages qu'ils cultivent, soit du consommateur de leurs produits. Ceux-ci vengent leurs confrères de la première classe, et malgré la baisse survenue dans les prix des denrées de tout genre, ils refusent de travailler à des prix inférieurs à ceux qui se formèrent dans des temps où toutes ces denrées étoient au taux le plus élevé. On a vu de simples manœuvres refuser de gagner 30 sous par jour parce qu'on leur en refusoit 40, quoique 30 sous fussent pour les faire vivre deux ou trois jours selon leur état. L'on a vu le scandaleux spectacle d'hommes dans la force de l'âge assistés des fonds publics et qui passaient leur temps à boire, jouer ou à ne rien faire, les bras croisés et fumant leur pipe parce qu'on leur offroit de quoi gagner en un jour deux ou trois jours d'existence et qu'ils en vouloient gagner trois ou quatre.

Cette vicieuse disposition fait naître une génération plus vicieuse encore. Les enfants de pareils gens héritent de tous leurs vices et les exaltent encore.

Dans de telles circonstances, il n'est aucun Neufchâtelois honête, instruit et occupé de sa patrie qui ne sente le besoin d'un prompt remède et qui n'en fasse dépendre l'efficacité de son plus ou moins d'aptitude à produire les effets suivants :

1. Toute personne, quel que soit son sexe et son âge, doit gagner ce qu'elle peut avant d'avoir droit à aucune assistance publique.
2. Toute personne en état de travailler doit trouver de quoi s'occuper quelque soit sa vocation.
3. La mendicité n'étant plus alors qu'un moyen de vivre dans l'oisiveté doit être proscrite sous des clauses pénales comme contraire au bien de l'Etat.
4. Ceux qui favoriseront la mendicité en faisant inconsidérément la charité aux mendiants seront punis d'une amende en faveur du fond de charité, comme favorisant la fainéantise et les vices et désordres qui en dérivent.
5. Les mœurs doivent se corriger, et l'habitude de l'ordre et du travail diminuer le nombre des pauvres et la quotité des secours dont ils ont besoin.
6. Les vagabonds ne seront jamais tolérés, mais les pauvres étrangers qui, munis de passeports, ont besoin de secours pour traverser l'Etat ne devront jamais s'écarter des grand routes et recevront aux lieux désignés et les plus rapprochés du point où ils passent la frontière des secours calculés sur le strict nécessaire pour sortir de l'Etat et suivre leur destination.

Pour parvenir à ces divers buts qui, réunis ne peuvent être que le résultat de mesures générales, j'estime qu'il conviendrait :

1. Qu'il y eût à Neufchâtel un committé central qui auroit l'administration de tous les fonds destinés dans tout l'Etat à secourir les pauvres.

2. Qu'il y eût, unis à lui mais soumis à sa direction, des comités disséminés en nombre suffisant dans l'Etat, pour connoître les pauvres et leurs besoins, les faire travailler et leur distribuer les secours qu'on leur destinera.
3. Qu'un règlement de police sous la forme d'un mandement interdît la mendicité et fixât les peines à infliger aux mendiants et les amendes à faire payer à ceux qui les assister<sup>162</sup>.
4. Qu'une maison de travail servît d'azyle aux pauvres qui n'en ont point et aux enfants qu'il conviendrait de soustraire à la pernicieuse influence de l'exemple de leurs père et mère.
5. Qu'une maison de force servît de réclusion aux fainéants qui oseroient refuser de travailler.
6. Que des magasins, mis sous la surveillance du comité central, offrent les matières premières destinées aux travaux des pauvres et reçoivent les produits de ces travaux pour que le comité central en fasse soigner la vente.

Ces mesures atteindront leur but, elles auront d'autres effets non moins utiles, la filature des laines, la multiplication des mérinos, la fabrication des draps, peut-être la culture des vers à soye, celle du lin et le développement de diverses autres branches d'industrie.

L'on ne peut ni ne doit se dissimuler les difficultés qu'offre cette utile et grande entreprise, mais le Conseil n'ignore pas que c'est le sort de toute entreprise grande, utile et fondée sur des principes libéraux, qu'il en est peu que le vulgaire n'ait envisagé dans leur début comme chimériques, auxquelles il n'ait ensuite applaudi, finissant même, dans l'oubli de ses premières impressions, par les trouver toutes simples. C'est ce que nous avons vu depuis peu d'années à Munich et à Hambourg où le comte de Rumford et Monsieur <sup>163</sup> ont exécuté relativement aux pauvres ce qu'on croyait impossible. Le vulgaire doit penser comme il pense, d'abord parce que sa vue ne porte pas plus loin, puis parce qu'absorbé par ses petits intérêts et ses habitudes de mollesse, il a besoin d'un oreiller de paresse sur lequel il puisse endormir sa conscience et ses facultés ; l'homme actif, éclairé, habitué aux idées libérales et à l'exercice de ses facultés éloigne de lui ce repos plein de langueur intellectuelle et morale et ne désespère jamais ni des hommes ni des circonstances. Le Conseil ne désespérera donc pas du succès d'une entreprise qui promet à la patrie les plus heureux résultats ; il n'en désespérera surtout pas si le plus paternel des souverains la prend sous sa protection et veut bien y contribuer.

Mais si cette entreprise est utile, elle est urgente aussi. Le Locle la provoque, les pauvres y reçoivent annuellement dix à douze mille écus ; indépendamment de ce secours annuel, l'on vient d'y compléter une souscription de trente mille écus pour établir une maison où 80 à 100 enfants de pauvres seront élevés loin de l'influence de leurs parents dégradés. Les frais d'administration de cet établissement ne seroient pas beaucoup plus considérables lors même que La Sagne, Les Brenets et La Chaux-de-Fonds y seroient intéressées, mais une fois terminés, cet établissement sera propre et particulier au Locle, les autres communes que je viens de nommer ou n'en formeront pas de semblables ou ne les formeront qu'à grands frais. D'ailleurs, si dès son origine cet établissement n'est pas intimement lié à l'établissement central qui ne peut s'établir avec succès qu'à Neuchâtel, je crains qu'il ne lui soit toujours étranger et l'on ne peut se dissimuler qu'il n'en résultât de grands inconvénients, et par les ressources qu'on enlèveroit à l'organisation générale, et parce qu'un établissement de ce genre formé dans le Vignoble, où la culture des terres est plus variée et occupe toute l'année, y trouveroit plus de ressource que sous un climat qui engourdit la nature pendant huit mois d'hiver, et parce qu'enfin tout invite à concentrer les établissements d'une utilité générale dans la capitale et autour d'elle ; de tous les moyens d'étendre <sup>164</sup> <sup>165</sup>, sa population et ses ressources, l'un des plus efficaces.

Le Locle travaille avec ardeur à former son établissement particulier, l'on parle de jeter les fondements de la maison de travail ou d'éducation au printemps ; il n'y a donc pas de temps à perdre si l'on veut favoriser cet établissement en y admettant les trois autres communes des Montagnes, ou prévenir cet établissement en faisant tourner ses moyens au profit de celui qu'on formeroit à Neuchâtel, ou enfin en donnant au Locle la certitude d'un établissement semblable à Neuchâtel, et en l'engageant par là à combiner l'un avec l'autre.

<sup>162</sup> < > : lecture incertaine : –ont ou –oient.

<sup>163</sup> < > : lacune ; vraisemblablement : Caspar von VOGHT (1752-1839), diffuseur du modèle hambourgeois.

<sup>164</sup> < > : lecture incertaine.

<sup>165</sup> < > : un mot, illisible.

Il conviendrait pour y parvenir de proposer à son altesse sérénissime un rescript par lequel elle nous ordonnerait de nous occuper de l'exécution de ce vaste projet et nous autoriserait à annoncer qu'elle veut y consacrer quinze mille écus, et qu'elle le protégera et favorisera toujours dans la proportion du zèle que ses sujets mettront à la former. »

Source : AEN, *Pasteurs NL 433* : Rapports faits en Conseil d'Etat par le procureur-général, vol. 3 (1808-1812), p. 247-251

## **LE RAPPORT AU CONSEIL D'ÉTAT DU 11 FÉVRIER 1812**

« Le 6 février 1810, je proposai au Conseil d'abolir la mendicité en pourvoyant aux besoins des pauvres. On s'en est tenu aux anciennes mesures qui défendent la mendicité sans l'abolir, parce qu'il serait aussi ridicule qu'odieux d'interdire les aumônes partielles sans avoir pourvu aux besoins des pauvres en général.

Pour secourir les pauvres sans encourager la fainéantise, j'estimai que l'on pouvait adopter pour règles celles mentionnées dans mon rapport du dit jour.

Ce qui paraissait difficile alors ne l'est certainement pas aujourd'hui où la stagnation du commerce et le dépérissement de l'industrie apauvrissent les particuliers et augmentent le poids du fardeau qui pèse de tout côté sur les fonds publics. Ceux-ci s'épuisent, il n'est pas de commune qui n'entrevoie l'extinction certaine quoique plus ou moins éloignée de ses ressources et conséquemment le retour des temps où l'entretien des pauvres était une corvée personnelle de commune ; toutes en tremblent et sont disposées aux plus grands sacrifices pour prévenir ce moment. Le Locle, outre ses fonds de commune et de chambre de charité, offre une souscription d'environ £ 50'000, La Chaux-de-Fonds et Les Brenets donneraient toutes leurs ressources. Il n'est aucune commune qui n'en fit autant, sauf celle de Neuchâtel avec laquelle il faudrait s'entendre ou prendre des mesures qui l'empêchent de croiser l'établissement général. Ces ressources, réunies aux aumônes des particuliers, à ce qu'on obtiendrait en argent et en protection du prince, suffiraient pour qu'il n'y eût pas un pauvre ni oisif ni réduit à mendier. L'opinion des hommes les plus éclairés des Montagnes et de diverses autres communes est si prononcée en faveur de la mesure que je propose que, selon eux et surtout selon ceux du Locle, des Brenets et de La Chaux-de-Fonds, cette mesure balancerait le malheur des circonstances actuelles.

Pour prévenir une objection importante, je dois expliquer ce que j'entends par l'administration des fonds destinés dans tout l'Etat au soulagement des pauvres. Chaque commune conserverait l'administration et à plus forte raison la propriété de ses capitaux, elle ne ferait passer au comité central que l'intérêt de ses fonds et le montant des souscriptions dans son district, et encore, chaque commune ayant son comité de charité, n'enverrait-elle que l'excédent de ce qui lui serait adjugé, tout comme elle pourrait non seulement ne rien délivrer au comité central, mais recevoir de lui le supplément nécessaire à ses besoins, déduction faite de ses propres ressources.

Je prie maintenant le Conseil, je l'en prie avec insistance,

1. de considérer que les fonds publics et les aumônes destinés à soulager les pauvres, bien distribués, suffiraient et bien au-delà à subvenir à tous les besoins réels de nos pauvres ;
2. de se rappeler ce que je lui ai dit mainte fois, ce que je ne puis trop répéter, et ce qui prouve évidemment la vérité de ce que je viens d'avancer, savoir que dans la paroisse de St-Aubin, depuis 7 à 8 ans, un capital primitif de 20 louis dont il reste encore 15 a sauvé de la mendicité 71 ménages en achetant de la rite, la faisant filer et vendant la toile pour racheter de la rite, et ainsi de suite ;
3. de considérer que tout ce qu'on donne aux pauvres sans exiger d'eux qu'ils commencent par épuiser leurs moyens personnels de pourvoir à leurs besoins est un encouragement à la fainéantise et à toutes ses suites, conséquemment l'un des plus grands maux qu'on puisse faire à l'Etat et même à l'humanité ;
4. de considérer que la nécessité où seront les pauvres de travailler donnera lieu aux développements les plus heureux et les plus inattendus de notre industrie ;
5. de considérer enfin que l'établissement que je propose, si éminemment utile, rencontrera le moins d'obstacles possible à cause des circonstances où se trouvent le commerce et l'industrie et qu'il

attachera plus fortement que jamais les sujets à leur souverain et à ceux qui, honorés de sa confiance, administrent l'Etat en son nom.

Je ne crois pas que cette entreprise doive être différée, parce que le moment est aussi favorable que possible, que les besoins des pauvres deviennent chaque jour plus urgents et que les ressources qui leur sont destinées diminuent chaque jour.

Je ne crois pas non plus qu'il faille commencer par s'adresser au prince, parce que nous aurions l'air de nous défier de nos moyens et de vouloir substituer la vigueur d'un décret à la faiblesse de notre cause. D'ailleurs, il convient de pouvoir annoncer à son altesse sérénissime quelles sont en général des dispositions de ses sujets, les moyens qu'ils offrent pour cette entreprise et ce que, d'après ces deux données, nous sommes appelés à demander de secours, soit en argent, soit en mesures ultérieures à prendre.

D'après ces considérations je n'hésite pas à proposer l'arrêt suivant.

Le Conseil, considérant que le nombre des pauvres assistés des caisses publiques augmente dans une proportion qui cesse d'être en rapport non seulement avec l'intérêt des fonds destinés à les secourir, mais même avec les nombreuses charités des particuliers ; qu'un grand nombre de communes, plusieurs chambres de charité et des paroisses diminuent chaque année leurs fonds des pauvres pour satisfaire aux besoins présents, qu'il peut en résulter la ruine de ces communes, ce qui porteroit une forte atteinte à la prospérité de l'Etat en général, et voulant prévenir ce malheur pendant qu'il en est tems encore, arrête : chaque officier de judicature fera parvenir dans l'espace de 15 jours à dater du présent arrêt, et pour chacune des communes et paroisse de son ressort, l'état spécifique suivant renfermant.

Le sommaire de la totalité des revenus de la commune ou paroisse.

La partie de ses revenus employée chaque année à secourir les pauvres.

S'il y a des chambres de charité, leurs capitaux et revenus, en général tous les fonds publics destinés aux pauvres.

Le produit des sachets ou troncs aux Eglises.

Les souscriptions des particuliers là où ce moyen de secourir les pauvres est usité.

Le nombre des pauvres assistés.

Le mode de les assister et dans quelle proportion relativement à leurs besoins. »

Source : AEN, *Série Assistance*, I/III : « Rapport de Monsieur le procureur-général du 11 février 1812 ». Double : AEN, *Pasteurs NL 433* : Rapports faits en Conseil d'Etat par le procureur-général, vol. 3 (1808-1812), p. 487-489

## **ANNEXES N° 10 : LES PROPOSITIONS DU PASTEUR PETER (ENV. 1809)**

### **DOCUMENT N° 1 : « VENIR À BOUT » DE LA MENDICITÉ (S.D.)**

« La mendicité qu'on regarde généralement aujourd'hui comme un vice, à cause des abus sans nombre qui en résultent, était autrefois la seule ressource des pauvres ; ceux qui, par quelque revers, avaient perdu leurs biens ou ceux qui, par l'effet des circonstances ou par une suite nécessaire des différentes conditions qui existent dans la société, n'avaient pas de quoi fournir à leurs besoins et à ceux de leurs familles allaient de portes en portes implorer les secours de la charité et obtenaient des personnes bienfaisantes ce qu'il leur manquait pour vivre. On n'apercevait pas le vice de cette méthode, parce que les mendiants étaient peu nombreux, et qu'elle n'était mise en usage que par ceux qui étaient véritablement dans l'indigence.

Mais dans la suite des tems et surtout de nos jours, on a cruellement abusé de ce moyen de se procurer de quoi vivre. Non seulement des paresseux qui ont mis de côté tout sentiment relevé, mais encore des gens peu délicats sur la manière d'acquérir du bien, je dirai des voleurs, ont imaginé de parvenir à leur but en se couvrant du manteau de la mendicité. J'en donne pour preuve dans cette paroisse la famille

Coul<a/u><sup>166</sup> ; j'ai connu aux Ponts un particulier, mort maintenant, qui, avec un bien qui lui rapportait passé 30 louis, faisait toutes les automnes sa tournée au Val-de-Ruz et ailleurs et rapportait chez lui de l'argent et des denrées en quantité suffisante pour passer l'hiver lui et sa femme. Les abus de la mendicité sont si bien connus de nos jours qu'il n'est pas surprenant si l'on cherche à en arrêter le cours.

Pour en venir à bout, je crois qu'il est absolument nécessaire de détruire un préjugé fortement enraciné chez un grand nombre de personnes, surtout des campagnes, qui se font un scrupule de refuser l'aumône à leurs portes et qui croient avoir satisfait aux devoirs de la charité en donnant pour le nom de Dieu, lors même qu'elles ont la certitude qu'elles font une aumône très mal placée. Dans ces tems où personne n'est plus surpris des nouveautés en fait d'administration, il me paraît que le gouvernement pourrait faire une défense générale et rigoureuse à tous les particuliers du pays d'accorder aucun secours à quelque mendiant que ce fût qui demanderait l'aumône aux portes ; on pourrait même infliger une peine à ceux qui y contreviendraient.

Mais pour mettre les particuliers qui ont des scrupules à cet égard dans le cas de n'enfreindre cette défense que le plus rarement qu'il serait possible, je crois que l'on pourrait mettre en usage les moyens suivans.

1°. Enjoindre à chaque communauté, et cela de la manière la plus sévère, de nourrir et d'entretenir convenablement ses pauvres.

2°. Exiger que chaque communauté paye une patrouille particulière, indépendante de la maréchaussée, et qui soit astreinte à ramener les mendiants qu'on trouverait dans la communauté dont ils ressortissent ; le tout, aux fraix de cette communauté. Il est à présumer que cette patrouille ne serait nécessaire que la première année.

3°. Faire, si je puis le dire, une chasse générale de tous les vagabonds étrangers qui existent dans le pays et punir par trois jours et trois nuits de prison ceux qui leur donneront retraite. Il existe de ces vagabonds qui font le tour du pays, comme j'ai eu l'occasion d'en voir un grand nombre aux Ponts, où j'étais chargé de donner la passade, et que j'ai vus de nouveau à Cornaux.

<4°. Etablir un comité composé de membres du gouvernement et chargé de connaître et de décider des plaintes que pourraient former les pauvres contre leurs communes respectives.><sup>167</sup>

A ces moyens généraux, voici les réflexions que j'ajoute concernant la paroisse de Cornaux en particulier.

La paroisse, se voyant contrainte (car il faut de la contrainte ici, autrement on ne viendra jamais à bout de rien) d'entretenir ses pauvres, sera dans le cas d'en trouver les moyens. J'ai proposé ci-devant de former un établissement charitable à l'instar de plusieurs autres paroisses du pays et je fis observer qu'il vaudrait beaucoup mieux s'établir volontairement que d'être forcé d'admettre une méthode générale, qui ne serait peut-être pas appropriée aux localités, mais on n'en a tenu aucun compte.

Je sais qu'actuellement, la paroisse n'est pas chargée de beaucoup de pauvres, mais ceux qui existent sont mal assistés et il s'en prépare une ample moisson pour la suite.

Si les particuliers, au lieu de jeter par la fenêtre <1-2><sup>168</sup> crutz ou un morceau de pain à tous les pauvres indistinctement, réunissaient toutes ces aumônes pour les distribuer aux ressortissans qui sont dans le besoin, ils sauraient comment et à qui ils donnent ; ils pourraient même très facilement apprendre des métiers aux enfans et par là leur inspirer le goût du travail. A cet égard, on pourrait adopter les réglemens des paroisses des Montagnes dont l'expérience a procuré la sagesse.

Je crois devoir ajouter que si certaines communautés, comme Cressier et St-Blaise, sont extrêmement chargées de pauvres, c'est en partie leur faute. Ces communautés, pour retirer le droit d'habitation, ou gîte, reçoivent dans leur sein toutes sortes de personnes indistinctement ; la commune en retire une quarantaine de batz et les particuliers du village et des villages voisins en sont journellement importunés. Il serait donc à désirer que le gouvernement mît un frein à cette licence.

---

<sup>166</sup> < > : lecture incertaine.

<sup>167</sup> < > : Ajout dorsal.

<sup>168</sup> < > : 1 à 2 ou ½ ? Lecture incertaine.

Quoique les pauvres ne soient pas en grand nombre ici, le fonds du consistoire est cependant bien loin d'être suffisant pour leur entretien, il faut donc trouver des fonds pour pourvoir à leurs besoins. Pour cet effet, on en trouverait dans les moyens suivans.

1°. Les communiens se partagent chaque année une partie des revenus de la communauté ; ce qu'on retire de cette distribution, lors même qu'elle paraît peu de chose pour chaque individu, formerait cependant une somme qui, attribuée uniquement aux besoins des pauvres, contribuerait efficacement à diminuer les contributions des particuliers et à leur rendre moins pénible l'entretien des nécessiteux.

2°. On devrait abolir cette espèce de contribution que les garçons du village imposent aux particuliers lorsqu'ils font des bals. Je vois avec surprise et même avec scandale que les plus riches garçons d'ici (j'ai appris qu'il en est de même des villages voisins) n'ont point honte, lorsqu'ils donnent des bals, de promener par le village un tonneau qu'ils remplissent de vin par des sollicitations avilissantes, et surtout qu'ils portent avec eux une bourse attachée au haut d'une perche, qui peut atteindre jusqu'au premier étage des maisons, et ces garçons riches demandent une espèce d'aumône à chacun, même aux domestiques et aux servantes. N'est-ce pas autant de retranché sur ce qu'on peut donner aux pauvres ?

3°. Y aurait-il un grand inconvénient d'établir un impôt sur cette multitude de chiens inutiles que l'on garde ?

4°. Le gouvernement ne pourrait-il point trouver un moyen d'engager les communautés à mettre plus d'économie dans l'administration de leurs affaires et de leurs revenus ? On employe ici cinq grandes journées à rendre des comptes qu'il serait facile d'expédier dans quatre heures de tems, s'il y avait une meilleure administration ; par cette économie et beaucoup d'autres encore, on trouverait de l'argent pour les pauvres.

5°. Y aurait-il de l'inconvénient à autoriser et à encourager des fonds de famille ?

Si l'on rencontre beaucoup de difficultés dans la louable entreprise d'abolir la mendicité, il me paraît que l'on devrait mettre plus d'activité que l'on n'en voit communément à la prévenir.

J'ai dit que la commune se préparait une ample moisson de pauvres. On m'a assuré qu'à l'exception d'une seule famille, toutes celles de Cornaux avaient ci-devant fait banqueroute ; elles se sont relevées petit à petit par une grande économie, et maintenant il paraît qu'un grand nombre retomberont dans leur premier état. Quelle peut en être la cause ? Je ne crois pas me tromper en la cherchant dans la distribution des dons et des biens communs. Il est plusieurs familles qui n'ont aucune fortune, qui travaillent quelques ouvriers de vigne en été et qui, au moyen de ce qu'ils retirent des biens communs, traînent une demi existence pendant les années de leur vigueur, recourent à l'assistance publique à la plus légère maladie qui leur survient et finiront par tomber entièrement à la charge du public. Au lieu d'apprendre un métier ou de travailler de celui qu'ils savent, au lieu d'aller en service ou de gagner leur vie d'une manière honnête, ils sont tout l'hiver et une partie de l'année à ne rien faire ; ils se confient entièrement sur leur commune, qui ne peut les rejeter de son sein : il en est qui, après avoir dissipé leur patrimoine ou des héritages considérables, n'ont plus rien pour vivre lorsqu'ils sont vieux et en sus laissent des dettes à leurs enfans. Les dons et les biens communs ne font que peu de bien aux riches ; quelques particuliers médiocres et chargés de famille sont les seuls à qui ils soient profitables, mais ils sont peu nombreux ; tandis que les biens communs ne font qu'augmenter la misère des pauvres en les empêchant de se procurer d'autres moyens de subsistance. Il y a environ 50 communiens à Cornaux, les biens communs vallent environ 4 louis ; leur réunion formerait 200 louis par an, et avec cette somme, il y a suffisamment de quoi mettre à leur aise tous les pauvres de Cornaux qui voudront travailler et être économes.

Il me paraît que les communautés devraient être autorisées, et même obligées, d'ôter l'administration de leurs biens à ceux dont il est évidemment prouvé par leur mauvaise conduite qu'ils se ruinent et qu'ils privent leurs enfans de leur patrimoine. Je sais que quelquefois on établit des tuteurs, mais on les établit quand ceux qui en ont besoin ont dissipé tout leur bien et par la même quand il est trop tard. Je comprends que cette règle éprouverait lors de son établissement des difficultés dans son exécution et effrayerait la molle nonchalance des gens de Cornaux, mais un ordre positif et sévère du gouvernement les réveillerait de leur léthargie, peut-être dirais-je mieux de leur égoïsme, car il est peu de personnes ici qui voyent avec plaisir le bien-être de leurs voisins.

<Les pauvres qui viennent ici le plus souvent et en plus grand nombre sont ceux de Cressier, du Landeron, de St-Blaise et de Hauterive><sup>169</sup>.  
[Signature] Peter, pasteur. »

Source : AEN, *Série Assistance, 2/1a*. Le document n'est pas daté ; l'auteur en est le pasteur de Cornaux Samuel Peter. Ajout d'archivage, au crayon, sur le document : « 1809. 29 novembre. » Il s'agit, vraisemblablement, d'un document lié au document n° 2 ci-dessous, daté du 29 novembre 1809. Titre d'après un extrait du texte.

## **DOCUMENT N° 2 : LES « REMÈDES PROPRES À PRÉVENIR LA MENDICITÉ », 29 NOVEMBRE 1809**

« Monsieur!

C'est à vous, comme au magistrat chargé de ce qui concerne la mendicité dans ce pays, que je prends la liberté de m'adresser, pour vous faire part, Monsieur ! de la situation véritablement allarmante où les pauvres de la paroisse de Cornaux ne peuvent manquer de se rencontrer cet hiver et vous prier de vouloir bien vous occuper des remèdes propres à prévenir la mendicité qui va avoir lieu parmi une partie de nos pauvres, si vous ne trouvez pas suffisant ou convenable le moyen que je viens vous proposer de mettre en oeuvre. Vous n'ignorez pas, Monsieur ! que la très grande majorité des vignes de la paroisse a été ravagée par la grêle du mois de septembre dernier. A l'exception de douze ou quatorze particuliers ou riches, ou aisés, les autres ne vivent que du produit de quelques champs qu'ils ont et des vignes qu'ils cultivent, qui seules rapportent de l'argent dans l'endroit. Des troisièmes n'ont absolument d'autres ressources que quelques ouvriers de vignes moitresses, au moyen desquelles ils pourvoient chétivement à leur existence annuelle. C'est le sort de ces derniers qui devient bien inquiétant, puisqu'avec des dettes, ils n'ont ni pain ni argent et que par là même, ils n'ont absolument d'autre ressource que celle de la mendicité, dont ils n'ont pas encore contracté l'habitude. Le consistoire n'a pas des fonds suffisants, et la communauté ne peut pas s'élargir assez pour pourvoir aux besoins de ces malheureux, auxquels a encore manqué la ressource des pommes de terre, qui toutes ont à peu près pourri dans les terrains maigres où les pauvres et les gens peu aisés les plantent. Les riches et les gens aisés peuvent moins donner, à mesure qu'ils sont obligés de disséminer à leurs portes les morceaux de pain qu'ils donnent aux pauvres du Landeron, de Combe, de Cressier, de St-Blaise, d'Hauterive et d'autres villages, qui se sont plus ou moins ressentis du fléau de la grêle.

Ne serait-il point convenable, Monsieur ! dans ces tristes circonstances, que le gouvernement, qui s'intéresse si particulièrement à tout ce qui concerne le bien-être de tous les sujets de cet Etat, voulût ordonner, au moins aux communautés qui ont été grêlées, si l'ordre ne peut être général, de nourrir et d'entretenir leurs pauvres et défendît aux particuliers de donner à leurs portes aux pauvres des communautés voisines, afin que chacune d'elles, distribuant leur propres charités aux pauvres qui en ressortissent, ceux-ci fussent mieux assistés et pussent passer avec moins d'inquiétudes et de privations un hiver dont la perspective les effraye, surtout s'il devient rigoureux ?

J'ai déjà précédemment sondé plusieurs particuliers d'ici pour les engager à établir une contribution volontaire en faveur des pauvres, comme cela se pratique aux Ponts ; quelques-uns en auraient été charmés, mais le grand nombre ne paraît pas vouloir s'y prêter de bonne grâce, en sorte que je ne crois pas que l'on puisse jamais réussir à assister ici les pauvres d'une manière efficace autrement que par un ordre supérieur.

Il me semble que si le gouvernement trouvait quelques obstacles ou quelques inconvénients à donner cet ordre, il pourrait ne point y en avoir à le donner seulement pour cet hiver, qu'il n'est possible que bien des malheureux puissent passer sans assistance ou sans périr. J'en connais qui actuellement n'ont plus rien, dont les enfants sont absolument nus, sans avoir même une chemise et pas une bûche de bois. Je sais que les riches d'ici font des reproches fondés ou imaginaires à ces pauvres, mais qu'en peuvent les mères et les enfants ? Ce n'est point sans avoir été douloureusement affecté que j'ai vu cette misère qui deviendra à son comble pendant les rigueurs de l'hiver. Il n'en coûterait presque rien à

---

<sup>169</sup> < : ajout.

nos particuliers riches de réunir les charités qu'ils donnent au hasard à leurs portes à toutes sortes de pauvres dont ils ne connaissent pas les besoins et de les départir à ceux qui demeurent dans leur endroit, et en donnant moins que ce qu'ils donnent annuellement, les pauvres seraient suffisamment assistés et seraient par là même soustraits aux dangers de la mendicité qui les menacent.

J'ose vous prier, Monsieur ! de bien vouloir consacrer une partie du tems que peuvent vous laisser vos nombreuses occupations pour prendre en considération les pauvres que je recommande à vos sollicitudes. Je ne doute pas que vous ne trouviez quelque moyen de remédier à ce mal pressant et qui s'augmente de jour en jour.

J'ai l'honneur (...).

Cornaux 29<sup>e</sup> novembre 1809.

(...) S. Peter pasteur. »

Source : AEN, *Série Assistance*, 4/1a : Lettre du pasteur de Cornaux Peter, 29 novembre 1809. Le destinataire, identifié comme étant « le magistrat chargé de ce qui concerne la mendicité », est très vraisemblablement le maire de Neuchâtel et directeur de la gendarmerie de Pierre (cf. annexe V, n° 7). Titre d'après un extrait du texte.

### **DOCUMENT N° 3 : « REMÉDIER AUX MAUX DES PAUVRES », 9 DÉCEMBRE 1809**

« Monsieur !

Veillez, Monsieur ! lire avec indulgence la lettre que je prends la liberté de vous écrire, en faveur des pauvres de la paroisse de Cornaux. Je me suis déjà intéressé à cet égard auprès d'un magistrat respectable<sup>170</sup>, qui, après m'avoir donné pour eux une preuve bien manifeste de sa charité, m'a conseillé de m'adresser à vous, Monsieur ! et par vous, à Messieurs du Conseil d'Etat, pour leur exposer la situation de nos pauvres et les prier de trouver un moyen de remédier aux maux qui vont les accabler pendant l'hiver qui se prépare.

Vous n'ignorez pas, Monsieur ! les ravages qu'a fait dans nos contrées la grêle du mois de septembre dernier : la récolte a été si petite que les particuliers les plus aisés se sont crus obligés de restreindre leurs charités ; et ces charités n'étaient autre chose que des morceaux de pain jettés par la fenêtre aux pauvres qui les réclamaient. Mais il se trouve dans la paroisse des misérables qui, chargés de dettes et cependant propriétaires de quelques ouvriers de vignes moitresses ou autres, sont aujourd'hui privés de toute ressource. Ils n'ont pas précisément mendié jusqu'à présent ; mais dans le cas actuel, ils n'ont absolument aucun autre parti à prendre. Il en est qui n'ont ni pain, ni bois, ni provisions, ni argent et dont les enfans sont nus et si totalement dénués de tout qu'ils n'ont pas même une chemise, qui réclameraient en vain quelques secours des particuliers aisés d'ici et qui, lors même qu'ils en obtiendraient quelque chose, ne pourraient par là fournir à leurs besoins les plus pressans.

Ce n'est pas qu'il y ait beaucoup de pauvres à Cornaux qui aillent mendier, mais ceux qui peuvent donner ici sont dans le cas de partager les aumônes qu'ils font aux pauvres de Cressier, du Landeron, de St-Blaise, d'Hauterive, qui viennent en grand nombre solliciter des charités qui, disséminées ainsi à une foule, ne produisent aucun bien réel et ne remédient en aucune manière aux besoins pressans des pauvres, qui n'ont pas l'habitude de mendier et dont l'indigence est peut-être la plus digne de compassion.

Je sais que le gouvernement s'occupe des moyens d'abolir la mendicité ; mais comme ces moyens ne sont pas encore connus, et dans l'état actuel des choses, ne serait-il point possible, Monsieur ! que le gouvernement dans sa sagesse pût trouver un moyen de prévenir, chez les individus dont je parle, le comble de la misère et peut-être le désespoir ? Ne pourrait-il point engager les communautés dont les terres ont été ravagées par la grêle à nourrir leurs pauvres respectifs et à se cotiser pour pourvoir à leurs besoins les plus pressans pendant cet hiver ? Ne pourrait-on point inviter les communautés à faire, au moins pour cet hiver, une contribution charitable, qui fût répartie sur ceux qui en auraient le plus urgent besoin, en attendant la récolte prochaine ?

<sup>170</sup> Le directeur de la gendarmerie de Pierre ; cf. annexe IV/10-2.

Nous avons à Cornaux quelques particuliers riches, d'autres qui sont aisés et dont une partie, quoique la moindre, se ferait un plaisir de fournir aux besoins des nécessiteux, par le moyen d'une contribution annuelle ; mais le plus grand nombre ne paraît pas y être disposé. Je suis pourtant bien persuadé qu'un ordre du gouvernement à cet égard, ou du moins une invitation paternelle et pressante, produirait tout l'effet désirable et qu'alors, il n'y aurait point de particuliers qui s'y refuseraient.

Quoiqu'il en soit, Monsieur ! le mal existe, et il ne m'appartient pas de connaître les moyens les plus efficaces d'y remédier. J'ai cru qu'il était de mon devoir, comme pasteur, comme témoin des excessives privations que je vois à côté de l'abondance de quelques-uns et que je n'ai pu voir, que personne ne verrait sans en être sensiblement touché, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous prier instamment de vouloir intéresser Messieurs du Conseil d'Etat en faveur des pauvres de Cornaux et de les occuper pendant quelques momens des moyens de venir à leur secours, au moins pendant cet hiver, que plusieurs ne pourront passer sans périr, si on ne les assiste pas.

En recommandant ces infortunés à votre charité (...).

Cornaux 9<sup>e</sup> décembre 1809.

(...) S. Peter pasteur. »

Source : AEN, *Série Assistance*, 4/1a : Lettre du pasteur de Cornaux Peter, 9 décembre 1809. Adressée à un membre du gouvernement disposant de l'autorité nécessaire pour renvoyer la question à la commission des charités de son propre chef, ainsi que l'indique la mention hors teneur suivante : « Rapport de Monsieur le pasteur de Cornaux / 12<sup>e</sup> décembre 1809. / Renvoyé à l'examen et au rapport de la commission des charités. / 18<sup>e</sup> décembre 1809. » La date du 18 décembre 1809 est celle du traitement par le Conseil d'Etat de la lettre du pasteur (*MCE 157*, 18 décembre 1809, p. 953-955). Le destinataire de la lettre est, vraisemblablement, le secrétaire du Conseil d'Etat et futur chancelier François de Sandoz-Travers (cf. annexe V, n° 34).

## ANNEXES AU CHAPITRE V

**ANNEXE N° 1 : MEMBRES ADMIS À LA  
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION PATRIOTIQUE  
ENTRE 1791 ET 1811 ET MEMBRES DE LA  
SOCIÉTÉ DU JEUDI<sup>171</sup>**

N° 1	CHAILLET, HENRI-DAVID DE			
Fonctions, profession Pasteur	Mb. SEP de/à 1791-1823	Fonction dans la SEP Président 1791	Mb. SJ Non	Soc. Helv. -
1751-1823. Fils de Samuel (1712-1803, pasteur) et de Barbe Tribolet. Ep. 1 1774 : Marie-Françoise-Charlotte Rognon, fille de David, pasteur ; ép. 2 1801 : Rosette Dupasquier (1756-1827), fille de Jean-Jacques, sœur du n° 23. Beau-frère du n°23. Consacré en 1772, pasteur de Bevaix, Colombier, Auvèrrier puis, de 1789 à 1806, de Neuchâtel. Doyen de la classe des pasteurs de Neuchâtel (1798). Rédacteur du <i>Journal helvétique</i> de 1779 à 1782. Caroline CALAME, « Henri-David de Chaillet : Ecrivain et pasteur (1751-1823) », <i>BN 1</i> , p. 30-35 ; Charly GUYOT, <i>La vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Henri-David de Chaillet, 1751-1823</i> , Neuchâtel, La Baconnière, 1946.				

N° 2	MARVAL, LOUIS DE			
Fonctions, profession Conseiller d'Etat	Mb. SEP de/à 1791-1803	Fonction dans la SEP -	Mb. SJ Non	Soc. Helv. -
1745-1803. Fils de Samuel (1707-1797) et de Marguerite de Montmollin. Ep. 1768 Marianne (1744-1827), fille de François de Sandoz-Rosières (1692-1779) et de Jeanne-Marguerite-Marie Rognon. Cousin des n° 3, 5 et 30. Son fils Samuel (1768-1839) ép. 1792 Sophie Borel-de Bitche, nièce du n° 12. Conseiller d'Etat et châtelain du Landeron (1773), ministre extraordinaire de Prusse auprès de la Confédération suisse en 1792-1795.				

<sup>171</sup> Liste établie à partir de Alphonse PETITPIERRE, *Un demi-siècle...*, p. 21-23. Sous « Fonctions, profession » : fonctions jugées les plus importantes au moment de l'existence de la *SJ*. L'identification des personnages, ainsi que les indications biographiques qui suivent, se basent uniquement sur la littérature existante. Ces indications, de même que les relations de famille entre nos 36 personnages, ne se basent pas sur des recherches archivistiques propres, n'ont pas de prétention à l'exhaustivité, tout particulièrement pour la familles de Montmollin et de Pury. Sources/outils de travail : P.-A. BOREL, *Livre de raison et chronique de famille*, [chez l'auteur], 1976-2000 ; [Hermann H. BOREL], *Les Borel de Bitche originaires du Val-de-Travers en Suisse*, Genève, A. Kündig, 1917 ; Maurice BOY DE LA TOUR et Paul DE PURY, *Portraits neuchâtelois*, Bâle, éd. Frobenius, 1920 ; Maurice de COULON, *Un Rouergat émigré à Neuchâtel : Paul Coulon (1731-1820)*, Neuchâtel, H. Messeiller, 2000 ; Henri-Louis COULON, *Généalogie de la famille Coulon*, [S.l.], [1983] ; Jean-Thierry DUPASQUIER, *La famille Du Pasquier*, Neuchâtel, La Baconnière, 1974, 2 vol. ; Françoise GILIBERT, *Biographies neuchâteloises*, [Neuchâtel, BPUN], 1971 ; <http://www.dhs.ch> ; JEANNERET-BONHÔTE I-II ; Guy DE MEURON, *Histoire d'une famille neuchâteloise : (La Famille Meuron)*, Hauterive, Attinger, 1991 ; Louis MALZAC, *Les Pourtalès 1500-1850*, Paris, Hachette, 1914 ; *FBN* ; *Du Moyen Age au troisième millénaire : Les Sandoz : Une famille neuchâteloise à la conquête du monde*, Hauterive, Attinger, 2000 ; Hugues SCHEURER, *Horlogerie et horlogers de la principauté et canton de Neuchâtel (Suisse) : 1750-1900*, D.E.A., Université de Lyon II, 1996, p. 118-130 ; *La famille de Tribolet*, [Neuchâtel, s.n.], 1898 et [Neuchâtel, P. Attinger] 1927 ; *La Société du jardin de Neuchâtel, 1759-1909*, Neuchâtel, impr. Attinger frères, 1913. Reprises souvent littéralement par JEANNERET-BONHÔTE et indiquées par GILIBERT, les nécrologies du *MB* ne sont pas signalées ; les autres références sont signalées ad loc. Liens avec la *Société Helvétique* : d'après Louis-Edouard ROULET, « La Société Helvétique et les Neuchâtelois », *MN*, 1991, p. 211-223 (liste des Neuchâtelois ayant assisté aux séances de la Société de 1782 à 1797) établie d'après François DE CAPITANI, *Die Gesellschaft im Wandel : Mitglieder und Gäste der Helvetischen Gesellschaft*, Frauenfeld/Stuttgart, Huber, 1983 (*Die Helvetische Gesellschaft*, Bd. 2) ; l'incertitude signalée par ROULET au sujet de Sandoz-Traves (n°10 ou 17 ?) a été tranchée en faveur du n° 17 (cf. sa traduction de MÜLLER DE FRIEDBERG).

N° 3   MONTMOLLIN, JEAN-FREDERIC DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1791-1805	-	Non	-
1740-1812. Fils de Georges (1710-1786) et de Magdelaine-Esther de Purry (1711-1791). Frère du n° 30, père du n° 22, neveu du n° 9, cousin des n° 2 et 5. Ep. 1768 Anne-Marie (ou Marianne-Marguerite) de Luze (1749-1820), fille de Jean-Jaques (1728-1777). Oncle du n° 29. Conseiller d'Etat dès 1778, maire de Valangin, chambellan du roi, a été président du Conseil d'Etat, membre de la chambre des comptes et de la chambre économique des biens d'Eglise. Intérêts dans les indiennes (La Borcarderie et, par son beau-père, Les Isles de Boudry).				

N° 4   TRIBOLET, CHARLES-LANCELOT-GODEFROY DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1791-1829	Président 1806-11 et 1822-29	Non	-
1752-1843. Fils de Jean-Frédéric (1713-1756) et de Madelaine de Marconnay. Célibataire. Alliances indirectes : sa belle-sœur est fille du n° 15 ; sa nièce Sophie-Madelaine de Tribolet (1806-1851), petite-fille du n° 15, ép. François de Montmollin (1802-1870), fils du n° 22 ; son neveu Charles-Louis-Frédéric (1802-1892) ép. 1 Uranie de Montmollin (1807-1844), fille du n° 22, et ép. 2 Sophie de Meuron, fille du n° 35. Maire de Travers, puis maire de Rochefort ; conseiller d'Etat dès 1781, président du Conseil d'Etat, chancelier (1787), chambellan du roi (1798), membre de la chambre des comptes et de la chambre économique des biens d'Eglise. On lui doit en particulier une <i>Histoire de Neuchâtel et Valangin, depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806</i> , Neuchâtel, 1846 et des <i>Mémoires sur Neuchâtel, 1806-1831</i> , Neuchâtel, Wolfrath, 1846.				

N° 5   ROUGEMONT, GEORGES DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1791-1824	-	Oui (1802)	Membre
1758-1824, fils de François-Antoine (1713-1788), et de Henriette de Montmollin (1719-1788). Ep. 1797 Charlotte-Louise-Albertine (1769-1851), fille de Ferdinand Ostervald (1724-1781) et d'Elisabeth de Pury (1727-1800). Beau-frère du n° 31. Cousin des n° 2, 3 et 30. Maire de Travers (1781-1790). Commissaire-général, conseiller d'Etat (1788), président du Conseil d'Etat dès 1809 ; procureur-général de 1800 à 1823. Membre de la chambre des comptes et de la chambre économique des biens d'Eglise. De par sa fonction de procureur-général et de par sa personnalité, il a été l'un des hommes politiques les plus importants entre 1800 et 1820 ; sous le régime Berthier (1806-1814), en excellents termes avec le gouverneur François de Lespérut, il est sans doute le Neuchâtelois le plus actif et le plus influent. Dès 1813, il souhaite la chute de Napoléon, le rattachement de Neuchâtel à la Suisse et un accroissement territorial de la principauté. Signataire du Pacte fédéral et de l'acte d'inclusion de Neuchâtel dans la Confédération. Anne JEANNERET-DE ROUGEMONT, <i>Le procureur général Georges de Rougemont...</i> ; Jean COURVOISIER, <i>Le maréchal Berthier...</i> , p. 189-218.				

N° 6   MEURON, HENRI DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Pasteur ; professeur ; bibliothécaire	1791-1813	-	Oui (1802)	-
1752-1813. Fils de Simon-François (1714-1782). Célibataire. Cousin de n° 11 (leurs pères sont frères). Pasteur, consacré en 1773, suffragant à St-Blaise (1775) ; en 1777, abandonne le ministère pour l'enseignement, en particulier au collège de Neuchâtel, de 1777 à 1788 et de 1792 à 1798 (philosophie, belles-lettres, histoire naturelle, physique) ; est l'un des acteurs de la publication des oeuvres de Charles Bonnet avec son parent Daniel (n° 14) et les frères Borel (n° 12) ; premier bibliothécaire de la ville de Neuchâtel de 1793 à sa mort. Michel SCHLUP, « Henri de Meuron : Pasteur, professeur et bibliothécaire (1752-1813) », <i>BN II</i> , p. 205-209 ; Michel SCHLUP, « Etude d'un processus éditorial et typographique : L'impression des <i>Œuvres complètes</i> de Charles Bonnet par Samuel Fauche (1777-1783) », in Michel SCHLUP, <i>Aspects du livre neuchâtelois</i> , Neuchâtel, BPUN, 1986, p. 271-335.				

N° 7   PIERRE, CHARLES-LOUIS DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1791-1824	-	Non	-
1763-1824. Fils de Jean-Frédéric (1735-1800) et de Charlotte-Philippine de Chambrier (1739-1814, sœur du n° 13). Frère de n° 25, neveu de n° 13, cousin du n° 24, neveu du n° 9. Ep. Elisabeth (Isabelle) de Guy d'Audanger (1780-1858), fille de Jean-Pierre-Louis (1742-env. 1794) et sœur de l'épouse de n° 29. Beau-frère du n° 29 (leurs épouses sont sœurs). Membre du Grand Conseil (1784), du Petit Conseil (1791), maire de Neuchâtel, conseiller d'Etat (1792), président du Conseil d'Etat dès 1813, membre de la chambre économique des biens d'Eglise, directeur de la gendarmerie depuis 1805, député à la Diète en 1816, 1817, 1818, 1819, officier de la Légion d'honneur en 1824. Hugues JEQUIER, « Un magistrat de l'Ancien Régime : Charles-Louis de Pierre », <i>MN</i> , 1924, p. 3-25, 49-74, 112-135 ; DU PASQUIER, Armand, « Charles-Louis de Pierre, maire de Neuchâtel, et son activité contre-révolutionnaire en 1814 et 1815 », <i>MN</i> , 1903, p. 204-228.				

N° 8   CHAMBRIER, JEAN-FRANÇOIS DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Historien ; conseiller d'Etat honoraire	1791-1803	-	Non	-
1740-1813. Fils de Daniel (1708-1793) et de Susanne-Marguerite de Luze (?-1790). Baron. Ep. 1774 Charlotte-Albertine de Pury (veuve du frère du n° 13 ; nièce du n° 9). Chambellan du roi (1787) et conseiller de légation du roi de Prusse (1782), il n'a occupé que des charges honorifiques et est connu pour ses travaux historiques et archivistiques, en particulier l'inventaire des archives anciennes de l'Etat de Neuchâtel (« Inventaire raisonné » en 15 vol. ; « Répertoire général » en 4 vol.) continué à sa mort par son frère Samuel (1744-1823) et achevé par son secrétaire Sunier en 1821), travail qui lui vaut, en 1800, le titre de conseiller d'Etat honoraire. Membre fondateur de la Société helvétique des sciences naturelles et, en 1811, de Société suisse des recherches historiques, il n'a, absorbé par son travail d'archiviste, publié que deux études. Alfred SCHNEGG, « Jean-François de Chambrier et le classement des archives anciennes neuchâteloises », <i>MN</i> , 1977, p. 63-78. Publications : « Sur la vie et le procès criminel de Vauthier, bâtard de Neuchâtel », <i>Der Schweizerische Geschichtsforscher</i> , t. 1, 1812, p. 403-439 ; « Mémoire sur l'Eglise collégiale de Neuchâtel en Suisse », <i>Ibid.</i> , t. 6, 1827.				

N° 9   PURY, ABRAM DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1791-1806	Président 1792-1806	Non	-
1724-1807. Fils d'Abram (1678-1759) et de Marie-Dorothée de Chambrier (1683-1731). Ep. 1750 Julie-Régine de Chambrier (1729-1791), fille de Josué (1686-1763). Beau-frère du n° 13, oncle des n° 3, 7, 24, 25 et 30 ; grand-père de l'épouse du n° 27. Officier au service de Sardaigne (régiment Guibert) ; blessé au siège de Coni en 1744, il retourne à Neuchâtel. Lt-col du département du Val-de-Travers (1748), conseiller d'Etat (1765), président du Conseil d'Etat (1802). Il est l'un de protecteurs de Rousseau lors de son séjour neuchâtelois et l'un de ses défenseurs lors de la querelle avec le pasteur de Montmollin. Impliqué dans les troubles de 1766-1767 sur la question des recettes de l'Etat, il se range du côté des communes et bourgeoisies et est, avec David de Pury (1733-1820) et son beau-frère Georges de Montmollin (1710-1786), l'un des trois conseillers d'Etat suspendus et/ou destitués en 1767 ; le mémoire qu'ils adressent alors en cour est dû à A. de Pury ; il défend également son point de vue en faisant paraître les « Lettres du cousin Abram au cousin David » (Neuchâtel, 1767-1768), objets de perquisitions de la part du gouvernement et brûlées publiquement. Réhabilité en 1779. Ecrits : <i>Lettre d'un bourgeois de Valengin, communier du ... à un communier de...</i> , [Neuchâtel ?], [1767-1768] (=six lettres plus connues sous le titre de : <i>Lettres au cousin David</i> ) ; <i>Mémoire justificatif des conseillers d'Etat de Montmollin, mayre de Valengin, Pury mayre de La Côte, et Pury colonel, sur les informations données contre eux à la Cour</i> , [Neuchâtel], 1767. On lui doit aussi trois écrits apocryphes destinés à prouver l'ancienneté des liens entre Neuchâtel et la Suisse : <i>Chroniques des chanoines de Neuchâtel ; suivies des entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses</i> , Neuchâtel, 1884 (rééd. de <i>Extraits des chroniques ou annales écrites autrefois successivement par des chanoines du chapitre de Notre Dame de Neuchâtel ; suivi du recueil d'un chanoine anonyme</i> , Neuchâtel) ; <i>Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse par le chancelier de Montmollin</i> , Neuchâtel, 1831. Jules JEANJAQUET, « Un projet d'émancipation de Neuchâtel en 1768 », <i>MN</i> , 1902, p. 202-210 ; [Louis FAVRE (publié par)], « Quelques réflexions sur l'état de notre pays vers 1769, par le colonel de Pury », <i>MN</i> , 1878, p. 258-263 et 277-283 ; V. HUMBERT, « Un diplomate neuchâtelois au XVII <sup>e</sup> siècle : Samuel de Pury (1675-1752) [Mémoires politiques de Samuel Pury] », <i>MN</i> , 1891, p. 81-89, 105-116, 145-154, 174-180 et 202-209 ; Jacques PETITPIERRE, « Monlési Pury et Jolimont au Val-de-Travers », <i>PN III</i> , p. 49-98 ; Frédéric S. EIGELDINGER, « <i>Des pierres dans mon jardin</i> » : <i>Les années neuchâteloises de J. J. Rousseau et la crise de 1765</i> , Genève, Slatkine, 1992, p. 116-127 ; Monique de PURY, « Le colonel Abram Pury (1724-1804 [sic]) », <i>Caisse de famille Pury</i> , Neuchâtel, P. Attinger, 1970, p. 31-68 et 93-102 ; Louis-Edouard ROULET, « Abraham Pury : Militaire (1724-1807) », <i>BN I</i> , p. 225-230. Sur les apocryphes : Charly GUYOT, « Du pastiche au faux : Un pasticheur suisse-français au XVIII <sup>e</sup> siècle : Abram Pury », in <i>De Rousseau à Marcel Proust</i> , Neuchâtel, Ides et Calendes, 1968 ; Jules JEANJAQUET, « L'auteur de la Chronique des chanoines et des Mémoires du chancelier de Montmollin », <i>MN</i> , 1951, p. 3-14 et 43-54 ; Arthur PIAGET, « La Chronique des chanoines », <i>MN</i> , 1896, p. 77-92, 104-110, 125-137.				

N°10   SANDOZ-TRAVERS, HENRI DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Pasteur	1791-1797	-	Non	Invité
1727-1797. Fils de Jean-Jacques (1678-1764, pasteur, seigneur de Travers) et de Anne-Marie Sandoz. Ep. NN Cartier. Frère du n° 17. Ministre, abandonne rapidement ses fonctions pour raisons de santé ; membre influent de la commission d'éducation de la ville, il joue un rôle important dans la mise sur pied du collège et de la bibliothèque de la ville. Seigneur de Travers (1764-1797).				

N°11   MEURON, CHARLES-JOSEPH DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Banneret	1791-1802	-	Non	-
1738-1803. Fils de Félix-Henri (1710-1778) et de Anne-Elisabeth Motta) ; ép.1 : Elis.-Bénigne de Morveaux ; ép. 2 : Benoitte-Victoire Buren. Cousin du n° 6 (leurs pères sont frères). Maître-bourgeois, banneret (1793-1799).				

N°12   BOREL, BEAT-FRANÇOIS				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Pasteur	1791-1825	-	Non	-
1746-1826. Fils de Jean-Henry 1706-1791 et de Elisabeth-Henriette de Rognon (1725-1755). Ep. 1778 Esther fille de Pierre de Meuron (1712-1800) et de Rose-Marguerite de Luze. Oncle du n° 35 ; sa nièce Cécile Borel-de Bitche ép. 1799 le n° 34 ; sa nièce Sophie, 1771-1834, ép. 1792 Samuel de Marval, 1768-1839, fils du n° 2 ; oncle de l'épouse du n° 28 ; son fils Charles-Edouard (1790-1955) ép. sa nièce Henriette-Frédérique de Meuron (1794-1886). Pasteur, consacré en 1768, suffragant du n° 14 à Buttes/St-Sulpice (1772-1773), diacre de Valangin et suffragant de Cernier et Fontaines (1773-1782), pasteur de Bôle et Rochefort (1782-1792) ; inspecteur général des établissements d'éducation de la ville (1796-1798), membre de la commission littéraire (1798) et de la commission d'éducation (1801-1814). Contribue au financement de la publication des <i>Œuvres complètes</i> de Charles Bonnet par Daniel et Henri de Meuron (n° 6 et 14), avec son frère Henry-Louis (1744-1824). <i>MN</i> , 1951, p. 93 ; Michel SCHLUP, « Etude d'un processus éditorial et typographique : L'impression des <i>Œuvres complètes</i> de Charles Bonnet par Samuel Fauche (1777-1783) », in Michel SCHLUP, <i>Aspects du livre neuchâtelois</i> , Neuchâtel, BPUN 1986, p. 271-335.				

N°13   CHAMBRIER DE TRAVANET, JEAN-PIERRE DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Col. au service des Etat-Généraux	1791-1807	-	Non	-
1731-1808. Baron. Fils de Josué de Chambrier de Travanet (1686-1763) et de (Jeanne-)Henriette de Cabrol. Ep. 1762 Salomé de Chambrier (1737-1823, fille de François, 1706-1757 et de Rose-Marguerite Meuron, ?-1757). Père du n° 24 et beau-père du n° 21 (sa fille Caroline-Françoise, 1768-1859, ép. 1791 le n°21). Beau-frère du n° 9 (sa sœur Julie-Régine ép. 1750 le n° 9). Oncle des n° 7 et 25 (sa sœur Charlotte-Philippine, 1739-1814, ép. 1761 Jean-Frédéric de Pierre, 1753-1800, père des n° 7 et 25). (Lt-)col au service de Hollande ; membre de la commission littéraire de la ville, 1788 (bibliothèque et cabinet d'histoire naturelle).				

N°14   MEURON, DANIEL DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Pasteur	1791-1820	Secrétaire 1791-1819	Oui (1802)	-
1744-1820. Fils d'Abram (1706-1792) ; ép. 1769 Anne-Elisabeth Petitpierre. Pasteur, consacré en 1768, suffragant à St-Blaise (1770), pasteur de Neuchâtel (1773), de Boudry (1778), diacre de Valangin (1782), déchargé du ministère en 1784. Articles sur l'agriculture dans le <i>MB</i> , correspondant du <i>Journal littéraire de Lausanne</i> , auteur d'un <i>Mémoire sur l'importance de la culture des pommes de terre dans la principauté de Neuchâtel et Valangin</i> , Neuchâtel, 1792. Il est l'un des acteurs de la publication des oeuvres de Charles Bonnet avec son parent Daniel (n° 14) et les frères Borel (n° 12). Michel SCHLUP, « Etude d'un processus éditorial et typographique : L'impression des <i>Œuvres complètes</i> de Charles Bonnet par Samuel Fauche (1777-1783) », in Michel SCHLUP, <i>Aspects du livre neuchâtelois</i> , Neuchâtel, BPUN 1986, p. 271-335.				

N°15   VAUCHER, JEAN-JAQUES-FRANÇOIS				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Négociant	1791-1824	-	Non	-
1748-1825. Fils de Jean-Jaques Vaucher (1703-1793) et de Marie-Marguerite Dupasquier (1711-1790). Ep. 1777 Marie-Louise Dupasquier (1754-1837), fille de Claude-Abram (1717-1783). Cousin des n° 19 et 23. Son fils Jean-Jaques François (1782-1818) ép. 1813 Charlotte-Henriette de Pourtalès (1788-1876), nièce du n° 36 ; sa fille Marie-Louise 1778-?, ép. Thomas-Frédéric de Tribolet (1753-1812), frère du n° 4 ; sa petite-fille Charlotte-Louise Vaucher (1815-1888) ép. 1834 Auguste de Montmollin (1808-1898), fils du n° 22. Riche négociant (indiennes).				

N°16   CHAMBRIER D'OLEYRES, JEAN-PIERRE DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Ministre de Prusse à Turin ; gouverneur de la principauté	1791-1822	Mb hon. ; président 1815-22	Non	-
1752-1822. Baron, seigneur d'Oleyres. Fils unique de Charles-Louis de Chambrier (1690-1770) et de Madeleine de Brun d'Oleyres (1711-1786), célibataire, adopte en 1797 un lointain cousin (n° 27). Début de carrière dans les autorités locales neuchâtelaises (Grand Conseil, 1772 ; chambre de charité 1775) ; séjour à Berlin ; chambellan du roi (1780) ; ministre de Prusse auprès de la cour de Sardaigne à Turin (1780-1805) ; ministre de Prusse en Suisse (1805-1814) ; chargé par le roi de remettre la principauté de Neuchâtel au commissaire de Napoléon en 1806 et d'en reprendre possession en 1814 ; accrédité en tant que ministre de Prusse auprès de la Diète en 1814 pour travailler avec les représentants des autres Puissances à régler les affaires de la Suisse ; comme tel également, appelé à participer aux négociations relatives à l'inclusion de la principauté dans la Confédération suisse en 1814. Gouverneur et lieutenant général de la principauté de 1814 à 1822, seul Neuchâtelois à avoir occupé cette fonction. Le roi de Prusse lui offre le titre de comte, qu'il refuse (1814). Chevalier grand'croix de l'ordre de l'aigle-rouge (1799). Membre de l'Académie de Berlin (1792), dans les <i>Mémoires</i> de laquelle il publie une dizaine d'études historiques. Membre de sociétés savantes de divers pays, dont l'Académie de Turin, dès 1774 ; président de la Société biblique de Neuchâtel, 1815. Philippe HENRY, « Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres : Diplomate et homme d'Etat (1753-1822) », <i>BN I</i> , p. 43-48 et Thierry CHRIST, « 'Nous sommes tous faits pour vous avoir des obligations' : Correspondance savante et stratégies familiales à l'exemple des relations épistolaires entre la famille de Chambrier et Jean-Henri-Samuel Formey (1763-1786) », in Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (dir.), <i>La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles</i> , Neuchâtel, Alphil, 2006, p. 161-189. Cf. aussi : Eddy BAUER, « Chambrier d'Oleyres et la politique helvétique de la Prusse en 1814 et 1814 », <i>MN</i> , 1926, p. 153-163 ; Louis-Edouard ROULET, « L'ambassadeur Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres et la politique prussienne à l'heure de la Restauration en Suisse 1813-1816 », in <i>Festgabe Hans von Greyerz</i> , Berne, 1967, p. 399-420 et « Chambrier d'Oleyres et la politique helvétique », in <i>Neuchâtel et la Suisse</i> , Neuchâtel, P. Attinger, 1969, p. 171-181.				

N°17   SANDOZ-TRAVERS, JEAN-JAQUES DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1791-1805	-	Non	Invité
1737-1812. Fils de Jean-Jacques (1678-1764, pasteur, seigneur de Travers) et de Anne-Marie Sandoz. Ep. 1769 Henriette-Catherine de Meuron, fille de Samuel, procureur-général. Frère du n° 10, père du n° 34. Châtelain de Thielle (1770-1799), conseiller d'Etat dès 1775, président du Conseil d'Etat, député à la Diète de Soleure (1781) ; seigneur de Travers (1797-1812) ; juge au tribunal des Trois-Etats en 1798-1799. Auteur d'un traité du notariat ; on lui doit la traduction en français de l'ouvrage de Karl MÜLLER DE FRIEDBERG, <i>De l'intérêt politique de la Suisse relativement à la principauté de Neuchâtel et Vallengin</i> , Neuchâtel, 1790.				

N°18   CHAILLET, JEAN-FREDERIC DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Cap. au service de France ; botaniste	1791-1822	-	Non	-
1747-1839. Fils de Jean-Frédéric (1709-1778) et de Elisabeth de Chambrier. Célibataire. Pas de lien direct avec n° 1. Au service de France de 1767 à 1791 (régiments de Jenner, puis (1783) de Châteauevieux, cap. en 1788). Rentré à Neuchâtel, il se consacre exclusivement à la botanique. Marie-Marguerite DUCKERT-HENRIOD, « Jean-Frédéric de Chaillet : Militaire et botaniste (1747-1839) », <i>BN I</i> , p. 36-42.				

N°19   DUPASQUIER, JAQUES-LOUIS				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Pasteur	1797-1830	-	Oui (1802)	Membre
1762-1830. Fils de Jean-Pierre (1713-1765) et de Marianne Meuron (1730-1808). Ep. 1790 Suzanne-Marie Dupasquier (1768-1838, fille d'Abram, 1727-1785). Beau-frère du n° 20 (leurs épouses sont sœurs), cousin des n° 15 et 23. Pasteur, consacré 1783, passe quelques années à Berlin, « chapelain du roi de Prusse », aumônier du régiment de Meuron, pasteur à Neuchâtel de 1797 à 1800, rédacteur du <i>MB</i> de 1805 à 1830, membre des Audiences générales. <i>MN</i> , 1952, p. 54.				

N°20   MERVEILLEUX, JEAN DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Banneret	1803-1832	-	Oui (1802)	Invité
1763-1832. Fils de Samuel (1725-1787), ép. 1802 Julie Dupasquier (1776- ?), fille d'Abram (1727-1785) ; beau-frère du n° 19 (leurs épouses sont sœurs), frère du n° 32. Son fils Guillaume (1803-1853) ép. Rose-Augustine de Coulon (1811-1882, fille du n° 28). Membre du Petit Conseil (1786), banneret (1805-1832), membre des Audiences générales.				

N°21   SANDOZ-ROLLIN, HENRI-ALPHONSE DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1803-1850	-	Oui (1802)	-
1769-1862. Fils de Jean-Henri (1741-1784) et de Judith-Marguerite de Perrot. Ep. 1791 Caroline-Françoise de Chambrier de Travanet (1768-1859), fille du n° 13. Beau-fils du n° 13. Son fils Frédéric-Alphonse (1794-1837) ép. 1824 Louise-Isabelle de Pourtalès (fille du n° 29) ; sa fille Elisabeth-Frédérique (1804-1868) ép. 1822 Louis-Auguste de Pourtalès (1796-1870, fils du n° 29). Secrétaire d'Etat (1784-1807), conseiller d'Etat (1799-1807 et 1814-1831), membre de la chambre des comptes. En mars-avril 1806, il est envoyé en députation à Paris auprès de Napoléon, avec les n° 5, 34 et 29 pour alléger les charges militaires pesant sur Neuchâtel et obtenir la levée du séquestre de marchandises anglaises ; il démissionne du Conseil d'Etat durant la domination française (1807-1814). Député neuchâtelois à la <i>longue diète</i> de 1815, signataire en 1815 de l'acte par lequel Neuchâtel entre dans la Confédération, député aux Audiences générales dès 1816, juge au tribunal des Trois-Etats (1826), président du Conseil d'Etat en 1831 ; il renonce définitivement à ses fonctions suite à la révolution manquée de 1831. On lui doit, en particulier, un <i>Essai statistique sur le canton de Neuchâtel</i> , Zurich, 1818 (reprint : Genève, 1978), ainsi que <i>l'Essai sur les causes...</i> , demeuré inédit (cf. chap. V/II). Thierry CHRIST, « Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin : Conseiller d'Etat (1769-1862) », <i>BN II</i> , p. 280-285 ; Max DIACON, « L'avènement du Prince Berthier : Une mission en 1806 », <i>MN</i> , 1896, p. 253-259 et 279-288 ; « Neuchâtel et Napoléon I <sup>er</sup> », <i>MN</i> , 1874, p. 9-27.				

N°22   MONTMOLLIN, FREDERIC-AUGUSTE DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1797-1836	-	Oui (1802)	Invité
1776-1836. Fils de Jean Frédéric (1740-1812, n° 3). Ep. 1797 Rose-Augustine de Meuron (1776-1855), fille de Jean-Jaques (1743-1823) et de Marianne Tribolet (1746-1789). Beau-frère du n° 35 et du n° 28. Son fils Auguste (1808-1898) ép. 1834 Charlotte-Louise Vaucher (1815-1888), petite-fille du n° 15. Son fils François (1802-1870) ép. 1 Sophie-Madelaine de Tribolet (1806-1851), nièce du n° 4 et petite-fille du n° 15, ép. 2 1853 Cécile de Sandoz-Travers (1801-1895), fille du n° 34 et petite-fille du n° 12. Sa fille Cécile (1805-1880) ép. Louis de Coulon (1804-1894), fils du n° 28 et neveu du n° 35. Sa fille Uranie (1807-1844) ép. Charles-Louis-Frédéric de Tribolet (1802-1892), neveu du n° 4. Chambellan du roi, chevalier de l'ordre de l'aigle-rouge, maire de Valangin, conseiller d'Etat (1803), secrétaire du Conseil d'Etat, membre de la chambre économique des biens d'Eglise, trésorier-général entre 1832 et 1836, signataire de l'acte d'incorporation de Neuchâtel à la Suisse (1814), député à la Diète, juge aux Trois-Etats. Auteur d'articles sur l'agriculture dans le <i>MB</i> .				

N°23   DUPASQUIER, JEAN-PIERRE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Fabricant d'indiennes	1805-1821	-	Non	-
1759-1829. Fils de Jean-Jaques 1720-1801. Ep. 1 1795 Jeanne-Madelaine Mouchet ; ép. 2 1800 Marie-L. Pettavel ; ép. 3 1809 Anne-Catherine de Géliou. Beau-frère du n° 1 ; cousin des n° 15 et 19. Fabricant d'indiennes (Marin).				

N°24   CHAMBRIER, AUGUSTE DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Géologue, agronome	1805-1811	-	Oui (1802)	-
1776-1811. Fils du n° 13. Cousin des n° 7 et 25 ; neveu du n° 9. Auteur de plusieurs mémoires sur l'agriculture et la géologie, membre du Bureau central d'observations météorologiques. On lui doit, en particulier, plusieurs articles sur l'agriculture dans le <i>MB</i> .				

N°25   PIERRE, PHILIPPE-AUGUSTE DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1806-1846	Président 1829-31 et 1833-46	Oui (1802)	Invité
1768-1846. Fils de Jean-Frédéric (1735-1800) et de Charlotte-Philippine de Chambrier (1739-1814, sœur du n° 13). Ep. Charlotte-Julie-Philippine de Bosset (1778-1866), fille de Abel-Charles (1732-1811) et de Philippine-Régine de Sandoz (fille de Claude-François, 1715-1790). Frère du n° 7, neveu des n° 9 et 13, cousin du n° 24 ; son fils Louis (1805-1889) ép. une nièce du n° 36. Conseiller d'Etat (1800), chevalier de l'ordre de l'aigle-rouge, directeur des forêts et des chasses, puis président de l'administration des forêts et domaines de l'Etat. Anne JEANNERET-DE ROUGEMONT, <i>Le procureur-général...</i> , p. 85.				

N°26   LARDY, CHARLES-LOUIS				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Pasteur	1808-1850	Secrétaire 1820-46	Non	-
1780-1858. Filiation et alliance non retrouvées. Ministre, consacré en 1802, suffragant à La Chaux-de-Fonds, ministre du vendredi à Neuchâtel (1804-1807), pasteur de Corcelles et Coffrane (1807-1818), diacre de Neuchâtel (1818-1827), pasteur de Colombier et Auvernier (1827-1849). Membre de la chambre économique des biens d'Eglise ; plusieurs fois doyen et longtemps secrétaire de la compagnie des pasteurs ; membre des Audiences générales. <i>MN</i> , 1953, p. 21.				

N°27   CHAMBRIER, FREDERIC-ALEXANDRE DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1811-1850	Président 1846-50	Non	-
1785-1856. Fils de Frédéric (1753-1826) et de Jeanne-Marie Mercier (?-1796) ; adopté en 1797 par le n° 16 ; ép. en 1815 Adèle Julie de Pury (fille de Charles-Albert, 1752-1833, conseiller d'Etat, et de Sara-Marguerite de Pury ; petite-fille du n° 9). Suit son père adoptif à Turin puis à Berne, conseiller de légation pour le roi de Prusse auprès du Corps Helvétique (1806), conseiller d'Etat (1813), procureur-général (1823), président du département des finances et de la commission académique, promoteur de la première Académie de Neuchâtel, député à la Diète à de nombreuses reprises après 1821, membre des Audiences générales, puis du Corps législatif, membre de la Société biblique de Neuchâtel (1815), de la Société suisse des recherches historiques (1818), de la direction de l'Hôpital Pourtalès (1836), chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem (1822), grand-croix de l'ordre de l'aigle-rouge (1842). Historien, on lui doit en particulier une <i>Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la Maison de Prusse</i> , Genève, 1984 (repr. Slatkine de éd. Neuchâtel 1840). Guy de CHAMBRIER (éd. établie par), <i>Frédéric-Alexandre de Chambrier 1785-1856 : Hommage à la mémoire de l'homme d'Etat et de l'historien neuchâtelois pour le bicentenaire de sa naissance</i> , Neuchâtel, SHAN, 1985 ; Guy de CHAMBRIER, « Frédéric-Alexandre de Chambrier : Historien et homme d'Etat (1785-1856) », <i>BN II</i> , p. 74-79.				

N°28   COULON, PAUL-LOUIS-AUGUSTE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Négociant	1821-1829	-	Oui (1802)	-
1777-1855. Issu d'une famille du Refuge ; fils de Paul (1731-1820, négociant) et d'Anne Viala (1748-1824). Ep. 1801 Julie de Meuron, fille de Jean-Jacques (1743-1823). Beau-frère du n° 35 (P.-L.-A. épouse sa sœur ; le n° 35 ép. 1 la sœur de P.-L.-A.) et du n° 22 (leurs épouses sont sœurs ; la fille du n° 22 épouse le fils de P.-L.-A.). Sa fille Rose-Augustine (1811-1882) ép. 1830 Guillaume de Merveilleux (1803-1853), fils du n° 20. Entre dans la maison Pourtalès, puis dans celle de son père auquel il succède. Principal initiateur et directeur de la Caisse d'épargne. Membre du Grand Conseil de la ville (1804), du Petit Conseil (1813), des Audiences générales (1818), plusieurs fois député au Corps législatif ; dès 1831, président de la régie des postes et membre de la commission des finances de l'Etat. Conseiller d'Etat (1837), chevalier de l'ordre de l'aigle-rouge de Prusse. Premier président de la Société neuchâteloise des sciences naturelles en 1832. Maryse SCHMIDT-SURDEZ, « Paul-Louis-Auguste Coulon : Négociant, fondateur et premier directeur de la Caisse d'épargne de Neuchâtel (1777-1855) », <i>BN II</i> , p. 81-92 ; Philippe GODET, <i>La Caisse d'épargne...</i> , p. 19-38 ; <i>MB</i> , 1856, p. 47-49.				

N°29   POURTALES, LOUIS DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	1821-1842	-	Oui	Invité
1773-1848. Fils de Jacques-Louis (1722-1814) et de Rose-Augustine de Luze (1752-1791, fille de Jean-Jacques, 1728-1777). Ep. 1795 Sophie de Guy d'Audanger (1777-1854, fille de Jean-Pierre-Louis (1742-env. 1794)). Neveu du n° 3, cousin du n° 36 (leurs pères sont frères), beau-frère du n° 7 (leurs épouses sont sœurs) ; sa fille Louise-Isabelle ép. 1824 Frédéric-Alphonse de Sandoz-Rollin (1794-1837), fils du n° 21 ; son fils Louis-Auguste (1796-1870) ép. 1822 Elisabeth-Frédérique de Sandoz-Rollin (1804-1868), fille du n° 21. Comte (1814), maire de Boudevilliers (1794), conseiller d'Etat de 1803 à 1836, directeur des bâtiments, capitaine général des chasses, président du Conseil d'Etat après 1831. Lt-col d'artillerie au service de la Confédération pendant les Cent-jours, colonel-inspecteur général de l'artillerie de la Confédération en 1826. L'un des signataires du pacte fédéral de 1815 pour Neuchâtel, député à la Diète en 1816 et 1817, 1821 et 1831, membre des Audiences générales et du Corps législatif, grand-croix de l'ordre de l'aigle-rouge. François JEQUIER, « Louis de Pourtalès : Conseiller d'Etat, diplomate (1773-1848) », <i>BN II</i> , p. 263-267.				

N°30   MONTMOLLIN, GEORGES DE				
Fonctions, profession	Mb. SEP de/à	Fonction dans la SEP	Mb. SJ	Soc. Helv.
Conseiller d'Etat	Non	-	Oui (1802)	-
1753-1818. Fils de George (1710-1786) et de Magdelaine-Esther de Purry (1711-1791). Célibataire (?). Frère du n° 3, oncle du n° 22, neveu du n° 9, cousin des n° 2 et 5. Conseiller d'Etat dès 1794, directeur des forêts, directeur des bâtiments, Lt-col. du département des Montagnes, premier président de la Chambre d'assurance contre les incendies.				

N°31	OSTERWALD, JEAN-FREDERIC			
Fonctions, profession Conseiller d'Etat ; cartographe	Mb. SEP de/à Non	Fonction dans la SEP -	Mb. SJ Oui (1802)	Soc. Helv. -
1773-1850. Fils de Ferdinand (1724-1781) et de Elisabeth de Pury. Ep. 1795 Rose-Marie-Alexandrine d'Ivernois, fille de Charles-Guillaume (1732-1819). Beau-frère du n° 5. Sa fille Sophie-Frédérique (?-1882) ép. Pierre-François de Meuron (1798-1836), fils du n° 35. Maire de Travers, membre de la chambre des comptes, commissaire-général (1800, succède au n° 5). Auteur d'une carte du pays de Neuchâtel en 1806. Auguste BACHELIN, « Jean-Frédéric d'Osterwald », <i>MN</i> , 1877, p. 63-67, 77-82, 105-113 et 126-130 ; Jean COURVOISIER, « Jean-Frédéric d'Osterwald, 1773-1850 », <i>NRN</i> 7, 1985, p. 15-27 ; Maurice EVARD, « Jean-Frédéric d'Osterwald : Cartographe (1773-1850) », <i>BN II</i> , p. 233-236 ; Léon MONTANDON, « Jean-Frédéric d'Osterwald, cartographe neuchâtelois », <i>MN</i> , 1946, p. 3-16.				

N°32	MERVEILLEUX, SAMUEL-HENRI DE			
Fonctions, profession Conseiller d'Etat	Mb. SEP de/à Non	Fonction dans la SEP -	Mb. SJ Oui (1802)	Soc. Helv. Invité
1777-1854/67. Fils de Samuel (1725-1787). Célibataire. Frère du n° 20. Conseiller d'Etat (1810), châtelain du Landeron et de Thielle (1804).				

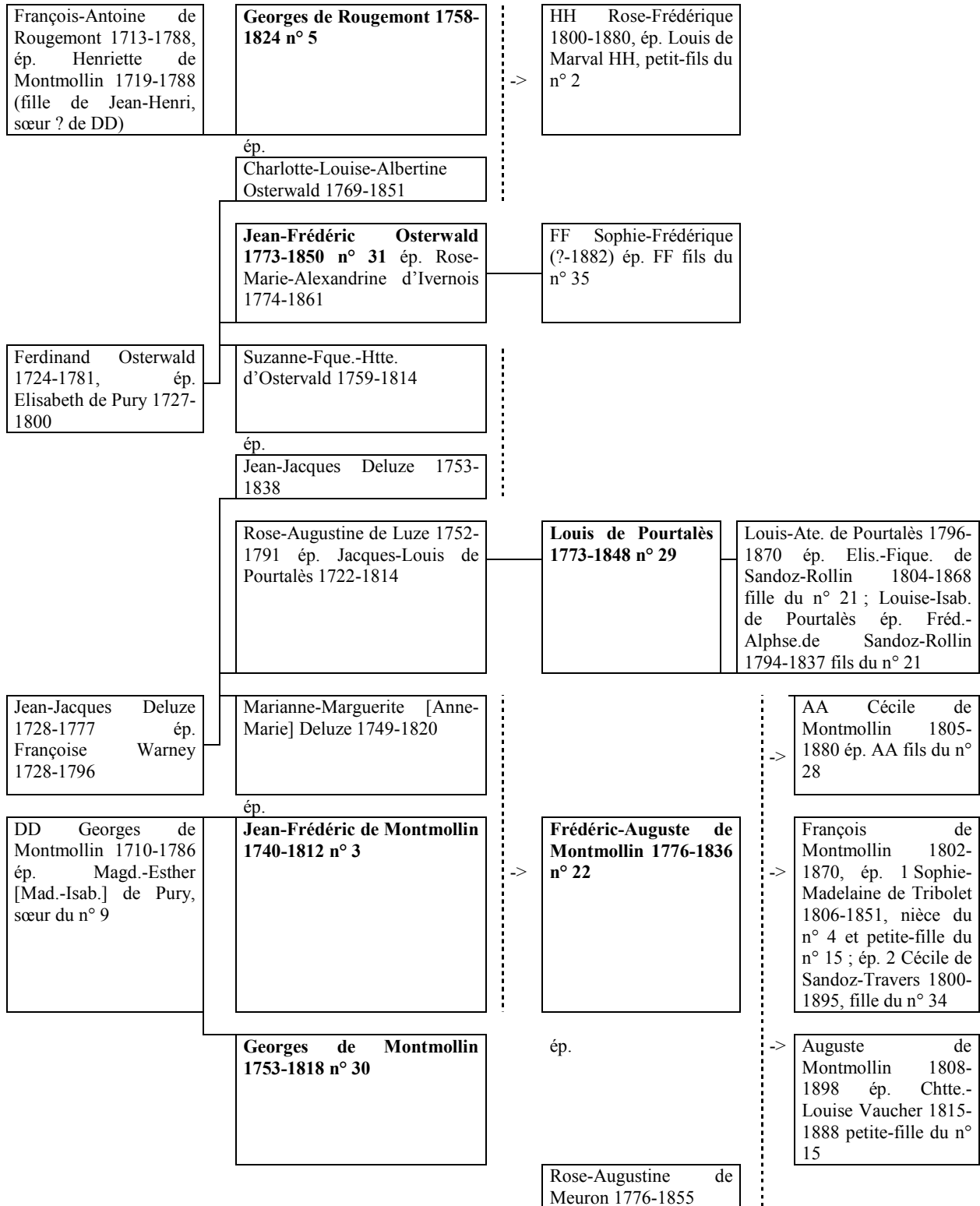
N°33	BERTHOUD, JEAN-FREDERIC			
Fonctions, profession Pasteur	Mb. SEP de/à Non	Fonction dans la SEP -	Mb. SJ Oui	Soc. Helv. -
1768-1831. Filiation et alliances non retrouvées. Diacre de Valangin (1790-1792), pasteur de Bôle-Rochefort (1792-1804), des Verrières (1804-1806) et de Neuchâtel (1806 à sa mort). <i>MN</i> , 1951, p. 92-93.				

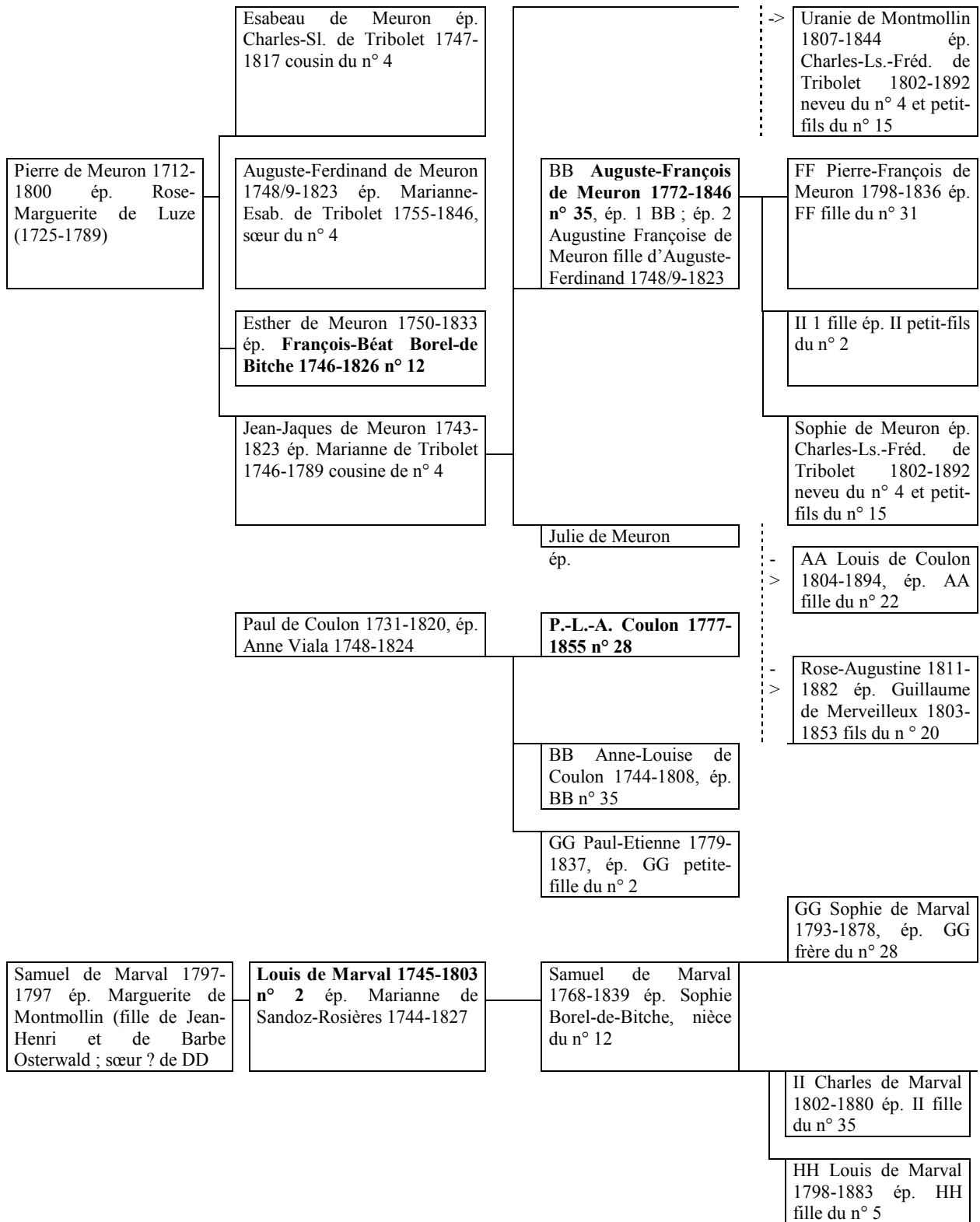
N°34	SANDOZ-TRAVERS, FRANÇOIS DE			
Fonctions, profession Conseiller d'Etat	Mb. SEP de/à Non	Fonction dans la SEP -	Mb. SJ Oui	Soc. Helv. -
1771-1835. Fils de Jean-Jaques (1737-1812) et de Henriette-Catherine de Meuron. Ep. 1799 Cécile Borel-de Bitche (fille de n° 12 ?). Fils du n° 17 ; beau-fils (?) du n° 12 ; sa fille Cécile (1801-1895) ép. 1853 François de Montmollin (1802-1870, fils du n° 22). Interprète du roi, maire de Cortaillod (1792), châtelain de Thielle (1799), conseiller d'Etat dès 1802, secrétaire d'Etat, puis chancelier (1811), président du Tribunal souverain.				

N°35	MEURON, AUGUSTE-FRANÇOIS DE			
Fonctions, profession Membre des autorités de la ville	Mb. SEP de/à Non	Fonction dans la SEP -	Mb. SJ Oui	Soc. Helv. -
1772-1846. Fils de Jean-Jaques (1743-1823) et de Marianne de Tribolet (1746-1789). Ep. 1 1795 Anne-Louise de Coulon ; ép. 2 1809 Augustine-Françoise de Meuron-Tribolet. Beau-frère du n° 28 (son ép. 1 est sœur du n° 28 ; l'épouse du n° 28 est sœur d'Auguste-François), beau-frère du n° 22. Sa fille Sophie ép. Charles-Louis-Frédéric de Tribolet, neveu du n° 4. Son fils Pierre-François (1798-1836) ép. Sophie-Frédérique Osterwald (?-1882), fille du n° 31. Membre du Grand Conseil (1798), du Petit Conseil (1824), maître-bourgeois (1826), banneret (1832-1841), président du comité de charité (1828), de la chambre des orphelins, tutelles et curatelles et de la direction de la Maison des orphelins, vice-président de la chambre de charité (1833), membre du Tribunal souverain et chevalier de l'aigle-rouge ; « en congé » à Paris de 1810 à 1823. <i>MB</i> , 1847, p. 44-45.				

N°36	POURTALES, JACQUES-LOUIS DE			
Fonctions, profession Négociant	Mb. SEP de/à Non	Fonction dans la SEP -	Mb. SJ Oui	Soc. Helv. -
1761-1835. Fils de Henri (1726-1796, pasteur) et de Henriette de Tribolet (1722-1816). Ep. Marie-Henriette-Salomé Boyve, fille de Jérôme-Emmanuel (1731-1810). Cousin du n° 29 (leurs pères sont frères). Négociant, membre du Grand Conseil 1792, caissier de la Caisse d'épargne.				

## ANNEXE N°2 : L'INTRICATION DES LIENS DE FAMILLE DES ÉLITES NEUCHÂTELOISES : EXEMPLE





## ANNEXE N°3 : ENQUÊTE DE LA SOCIÉTÉ DU JEUDI SUR LES PAUVRES (1802-1803) : CORRESPONDANTS

### Réponses retrouvées

Commune ou paroisse	Auteur	Date	Mention in <i>SJPV</i>	NB
Lignièrès	Vaucher, pasteur	1803.02.12	1803.02.17	
Bevaix	Barrelet, pasteur	1802.12.03	1802.12.09	Ajout : « Réponses (...) Lues dans l'assemblée du jeudy 10 décembre 1802 »
La Chaux-de-Fonds	Louis Jeanrenaud l'aîné, capitaine	1802.11.24	1802.12.09	Ajout : « Notes (...) communiquées à la Société le jeudy 10 <sup>e</sup> novembre 1802 »
Couvet	Henriod-Motta, justicier	1802.11.05	1802.11.11	
Fenin-Villard-Saules et Engollon	Pierre Meuron	Non datée	1802.11.11	
Les Brenets	Quinche, pasteur	Non datée	1802.12.16	
Cortailod	Grellet, pasteur	1802.12.10/12	1802.12.16	Ajout : « 1802. 10 décembre »
St-Blaise	Bonjour, pasteur	Non datée	1802.12.16	Ajout : « 1803 »
St-Martin	Brun, pasteur	1802.11.27	1802.12.16	Ajout : « 1802 27 novembre »
Boudry	Samuel-David Bonhôte, pasteur, doyen de la classe	Non datée	1802.11.18	Ajout : « 1802. 3 novembre. Boudry » = date de la remise des questions au pasteur B' « par Monsieur le chapelain Dupasquier »
St-Aubin	Vicomte de Gorgier	Non datée	1803.01.06	
Vaumarcus	Mesdames de Buren et Sandoz-Jeanneret	Non datée	1803.01.06	
Valangin et Boudevilliers	Touchon, pasteur	Non datée	1803.02.09	Ajout : « Lu le 3 <sup>e</sup> février 1803 »
La Chaux-du-Milieu	Nicolet, pasteur	[1802.11.24]	1803.01.13	1802.11.24 : lettre annonçant un retard dans la remise de la réponse, elle-même non datée
Cernier	Soguel, justicier	Non datée	1803.01.13	
Coffrane	Gretillat, maître-bourgeois	Non datée	1803.01.13	
Fontaines	Girardet, capitaine	Non datée	1803.01.13	
Hauts-Geneveys	Daniel Amiet et Abram-Louis Mojon, ancien(-s) d'Eglise	Non datée	1803.01.13	
Savagnier	Girard, maître-bourgeois	Non datée	1803.01.13	
Les Ponts	S. Peter, pasteur	1803.02.12	1803.02.17	
Peseux	Sergeans, colonel et Bonhôte, greffier	Non datée	1803.03.17	
Auvernier	Jainin, justicier	Non datée	1803.01.27	Deux ajouts : « Lu dans la séance du 3 février 1803 » ; « 9 février 1803 »
Le Locle	Pierre Courvoisier	Non datée	1803.01.27	Ajout : « Locle 3 février 1803 »
La Sagne	Convert, greffier	Non datée	1803.04.28	

### Réponses non retrouvées

Commune, paroisse	Auteur	Mention in <i>SJPV</i>	NB
-------------------	--------	------------------------	----

La Côte-aux-Fées	Chaillet fils, pasteur	1803.03.03	
Travers et Noiraigue	Peter, pasteur	1803.03.10	
Fleurier	Courvoisier, pasteur ; Jequier, J.-P. ; Vaucher, Claude	Néant	Réponse résumée par A. PETITPIERRE, <i>Un demi-siècle...</i> , p. 357-361

### Remarques

Seules deux réponses mentionnées par le procès-verbal de la Société n'ont pas été retrouvées (La Côte-aux-Fées et Travers-Noiraigue). Par contre, toutes les réponses conservées sont mentionnées dans le procès-verbal. Nous n'avons pas retrouvé la réponse de Fleurier, que PETITPIERRE dit conservée à la BPUN, mais qui n'est pas mentionnée dans les procès-verbaux de la Société.

En outre, il manque les paroisses ou communes suivantes (réponses non envoyées, non conservées ou non retrouvées) :

Ville de Neuchâtel

11 communes : Areuse ; Boveresse ; Buttes ; Colombier ; Corcelles-Cormondèche ; Dombresson ; Fontainemelon ; Môtiers ; Le Pâquier ; St-Sulpice ; Villiers.

8 paroisses : Les Bayards ; La Brévine ; Cornaux (communes d'Epagnier, Thielle, Wavre et Cornaux) ; Cressier ; Le Landeron ; Les Planchettes ; Rochefort ; Les Verrières.

La liste des paroisses (32 réformées, 2 catholiques) et communautés (67, n.c. la ville) au début du XIX<sup>e</sup> a été établie à partir de : Maurice TRIPET (publié par), *Exposé de la Constitution...*, p. 19-26.

### Sources

AEN, Série Assistance 3/I

SJPV = SJPV

## ANNEXE N°4 : ENQUÊTE DE LA SOCIÉTÉ DU JEUDI SUR LES PAUVRES (1802-1803) : QUESTIONNAIRE

- « 1. Quelles communautés, parties de communautés ou district sans communautés comprend la paroisse de la Sagne ?
2. Quelle est la manière ou quelles sont les différentes manières d'y secourir les pauvres ? Y a-t-il des établissements de charité, soit publics, soit particuliers ? Ces établissements ont-ils des fonds permanents à leur disposition ou bien n'ont-ils à gérer que des produits de troncs, de collectes ou de cotisations ? S'il n'y a pas d'établissements, que fait-on à leur place ? Entretien-on les pauvres tour à tour comme cela avoit lieu ci-devant ou bien les laisse-t-on mendier soit au-dehors soit au-dedant de la paroisse ?
3. Sont-ce les communautés, ou est-ce la paroisse, ou un consistoire de charité, ou une chambre proprement dite de charité, ou une société particulière, ou peut-être plusieurs de ces corps en même tems qui constituent les établissements charitables ? Y a-t-il une ou plusieurs caisses de famille ? Quelles sont les ressources et à combien montent les fonds de ces différents établissements ?
4. Les charités s'y font-elles seulement aux communiés ? Ou bien à tous les paroissiens sujets de l'Etat ou même aux simples habitants tolérés ? Si on ne veut pas ou qu'on ne puisse pas y assister un étranger y résidant depuis longtemps et vraiment nécessaire, qu'en fait-on ? Les communiés absents ont-ils droits aux secours de leur communauté ?
5. A quel point y observe-t-on les mandements contre la mendicité ? Que faisoit-on autrefois pour soulager les pauvres, qu'a-t-on fait depuis, que fait-on actuellement et quels ont été les motifs et les effets de ces changements ? N'a-t-on jamais essayé de faire travailler les pauvres ?
6. Pourroit-on évaluer à combien vont les aumônes particulières faites dans la paroisse de Sagne ?
7. Quel est le nombre de pauvres dans la paroisse ? Combien parmi eux y a-t-il de vieillards, d'adultes et d'enfants de l'un et l'autre sexe ? Les individus de ces différentes classes ne peuvent-ils rien gagner, ou que peuvent-ils l'un dans l'autre gagner par leur travail ?

8. Que peuvent gagner, par leur travail, un vieillard, un adulte, un enfant de 12 ans de l'un et l'autre sexe dans les occupations suivantes : en travaillant la terre, soit les champs, soit la vigne, etc., dans les différents métiers, non de luxe ; dans l'horlogerie, dans l'indienne, dans les dentelles ; en tricottant, filant, cousant, raccommodant, lavant etc. ? Quels sont les gages des domestiques ? Quels sont les prix moyens des journées en hyver et en été ? Quelles sont les différentes branches de métiers ou manufactures dans la paroisse, y compris les plus simples, et celles mêmes qui n'occupoient qu'un individu et seulement pendant une partie de l'année ?
9. Quelle est la nourriture ordinaire des gens pauvres ? Que leur coutte-t-elle : que coûtent les pommes de terre, le fromage, le beurre, le lait, etc. ? Quels sont les prix les plus chers et les meilleurs marchés des loyers des pauvres ? A combien peut revenir leur habillement ? Quel est le prix du bois, de la tourbe ? Et quel est le moins qu'il leur faille en argent pour vivre avec toute la sobriété et l'économie possible, mais cependant sans s'affautir ?
10. Quel est en général le caractère des pauvres de la paroisse ? Sont-ils modestes ou exigeants, dociles ou indociles, sobres ou yvrognes, paresseux ou laborieux, ingrats ou reconnoissants ?

Questions qui paroîtront détaillées jusqu'à la minutie peut-être et auxquelles on ne pourra répondre sans bien des informations et des peines qu'on<sup>172</sup> ose attendre des personnes auxquelles elles sont adressées, vu leur zèle connu et l'importance de la matière. Plus elles y feront entrer de détails et mieux elles rempliront l'objet qu'on se propose ; que si des circonstances ou des considérations innattendues ne leur permettoient pas de s'en occuper avant une quinzaine de jours, on les prierait de vouloir bien en informer la personne de qui elles ont reçu les questions.

On leur observera encore que relativement aux prix des denrées, on préféreroit avoir le prix moyen de chacune d'elles depuis 10 ans à leur prix actuel et qu'en général, les données moyennes sont celles qui procureront les lumières les plus utiles. »

Source : AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponse de La Sagne, 28 avril 1803

### Remarque

Quatre autres réponses reproduisent les questions posées (AEN, *Série Assistance 3/I* : Réponses de Bevaix, 3 décembre 1802, du Locle, 27 janvier 1803, de Peseux, 17 mars 1803, de St-Aubin, 6 janvier 1803). Une comparaison des cinq documents montre que la réponse de La Sagne est celle où les questions posées sont le plus fidèlement retranscrites ; elles le sont, contrairement aux quatre autres documents, en bloc, avant les réponses. Le commentaire général (« Questions qui paroîtront (...) les plus utiles ») n'est reproduit que pour La Sagne, mais plusieurs réponses démontrent qu'il faisait partie intégrante du questionnaire.

<sup>172</sup> <> : restitué.

## ANNEXES AU CHAPITRE VI

## ANNEXE N° 1 : LES ACQUISITIONS DE L'HÔPITAL POURTALÈS (1808-1847)

	Valeur/bien	Décision de l'Etat
1808 <sup>173</sup>	Cession gratuite par la ville de 2 poses de vignes tierces à Vieux Châtel et appartenant à l'Hôpital de la ville	-Autorisation de cession accordée par le prince (décret du prince du 16.6.1808) -Le Conseil d'Etat dispense les notaires de « relater les lods qui (...) seraient dus pour la vente de ces immeubles »
1810 <sup>174</sup>	Acquisition de 12½ ouvriers de vigne « destinée à l'établissement d'un cimetière »	-Demande d'autorisation d'acquérir au prince par la direction de l'Hôpital, recommandée par le Conseil d'Etat qui prie le prince « d'exempter la direction de tous lods et cens d'amortissement » -Autorisation et dispense accordées par le prince (décret du 6.4.1810)
1812 <sup>175</sup>	Acquisition de 6 ouvriers de vigne aux Valangines	-Autorisation et exemption de lods accordées à la direction de l'Hôpital par le Conseil d'Etat
1813 <sup>176</sup>	Acquisition du domaine de Cressier (33'183 £) par les fils du fondateur pour « accroître les capitaux de l'hôpital fondé (...) par leur père »	-Ils demandent au prince de ratifier l'acte d'achat : le Conseil d'Etat recommande la demande et prie le prince d'accorder l'exemption de lods -Autorisation et exemption de lods accordées par le prince (décret du 7.09.1813)
1813 <sup>177</sup>	Acquisition de 4 ouvriers de vigne (1'736.14 £) de l'hoirie Liechtenhann	-La direction demande l'autorisation d'acquérir : le Conseil d'Etat recommande la demande et prie le prince d'accorder l'exemption de lods -Autorisation et exemption de lods accordées par le prince (décret du 22.11.1813)
1816 <sup>178</sup>	Echange « d'une maison que l'Hôpital possédait à Cressier, contre une autre située au même lieu » et revente immédiate du nouvel objet	-La direction demande de ratifier l'échange et l'exemption du demi-lods « qu'elle devrait pour la maison qu'elle acquiert transitoirement » -Accordé par le Conseil d'Etat, « bien entendu que cette direction ne pourra pas se prévaloir de l'immeuble dont elle vient de se défaire, pour demander un jour ou l'autre de pouvoir le remplacer par un autre »
1818 <sup>179</sup>	Prêt de 1'000 louis (16'800 £) sous engagère (de Roll)	Autorisation accordée par le Conseil d'Etat

<sup>173</sup> MCE 156, 8 février 1808, p. 73-74 et 4 juillet 1808, p. 455-456.

<sup>174</sup> MCE 158, 13 février 1810, p. 109-110 et 16 avril 1810, p. 282.

<sup>175</sup> MCE 160, 4 mai 1812, p. 411.

<sup>176</sup> MCE 161, 29 juin 1813, p. 480 et 27 septembre 1813, p. 740.

<sup>177</sup> MCE 161, 21 septembre 1813, p. 731 et 20 décembre 1813, p. 966.

<sup>178</sup> MCE 165, 9 juillet 1816, p. 817-818. Le nouvel objet, d'une valeur inférieure de 5'500 £, doit être revendu « incessamment au sieur Persot à qui elle est déjà assurée ».

<sup>179</sup> MCE 167, 26 octobre 1818, p. 897. Il s'agit d'un prêt « à Monsieur le baron Louis de Roll », prêt « pour sûreté duquel l'emprunteur affecterait, par forme d'engagère et de constitution de rente, son domaine situé à Cressier ».

1823 <sup>180</sup>	Acquisition « du domaine appelé de Troub » à Cressier, env. 35'000 £ y.c. le don des fils du fondateur	-1817 : la direction demande et obtient l'autorisation d'acquérir le domaine (31'500 £) et de recevoir 15 ouvriers cédés à l'Hôpital par les fils du fondateur, le tout sans lods ni cens d'amortissement -1821 : l'affaire n'a pas été conclue -1823 : l'acquisition est effectuée, le Conseil d'Etat autorise une substitution dans la composition des parcelles données par les fils du fondateur
1828 <sup>181</sup>	Résiliation de la vente d'une vigne	Autorisée par le Conseil d'Etat, avec dispense de lods
1832 <sup>182</sup>	« Pour les ajouter à son domaine de Trub différents immeubles qu'elle n'a pu vendre, provenant d'une acquisition par engagère faite de Monsieur Louis de Roll » (20 pièces de terre et un cens)	Autorisation de posséder et dispense de cens d'amortissement accordée par le Conseil d'Etat (le lods a été payé)
	« Une petite propriété d'environ un ouvrier et demi en face de l'hôpital qui lui a été donnée par la famille de Tribolet-Vaucher »	Le Conseil d'Etat « donne à la direction de l'Hôpital l'autorisation qu'elle aurait dû demander pour recevoir » cette donation et la dispense « de tout cens d'amortissement »
	« Portion de graviers du lac, située en avant de la sus dite propriété, et qui lui a été donnée par la ville de Neuchâtel »	Le Conseil d'Etat donne à la direction de l'Hôpital « l'autorisation qu'elle aurait dû demander pour recevoir la donation qui lui a été faite par le Conseil général de la ville de Neuchâtel » et la dispense « de tout cens d'amortissement »
	Echange « avec Monsieur le docteur de Pury » : acquisition « en prés et vignes situés à Cressier, pour une somme de £ 2'067.19 »	Le Conseil d'Etat autorise la direction de l'Hôpital à conclure l'échange « sous condition d'en payer le lod ordinaire, l'exemptant du cens d'amortissement »
1836 <sup>183</sup>	Acquisition pour 11 louis : « droit de moiteresse que possède le nommé Louis-Félix Michel sur un pré d'environ deux poses situé près de Cressier et appartenant à l'Hôpital » Acquisition pour 15 louis : « un ouvrier de vigne appartenant à François Persoz et situé en vent de la maison dite de Troub »	Autorisations d'acquérir accordées à la direction de l'Hôpital par le Conseil d'Etat « moyennant en payer les lods »

<sup>180</sup> *MCE 166*, 18 février 1817, p. 146-147 ; *LDSM 117*, 28, 59-60, 15 avril 1817 et *MCE 166*, 5 mai 1817, p. 375 ; *MCE 170*, 19 février 1821, p. 149 ; *MCE 172*, 7 juillet 1823, p. 660-661 : autorisation du Conseil d'Etat « de remplacer six des dits quinze ouvriers de vigne par six à sept poses de prés situés du côté de bise de la maison de Troub, dont le prix est à peu près équivalent à celui des six ouvriers susmentionnés ».

<sup>181</sup> *MCE 177*, 23 septembre 1828, p. 688. Il s'agit d'une vigne que l'Hôpital avait vendue à un nommé Frédéric-Auguste Vuilleumier, « lequel ne veut plus de cet immeuble à raison d'une erreur dans l'indication des cens ».

<sup>182</sup> *MCE 183*, 20 novembre 1832, p. 1958-1960.

<sup>183</sup> *MCE 190*, 22 février 1836, p. 245-246.

1838 <sup>184</sup>	Acquisition pour 2'802.17 £ de : 1. 3 vignes à Cressier « et les droits des vendeurs sur un pré dont l'Hôpital retire déjà maintenant la moitié de la récolte, après l'avoir fait faucher et faner » ; 2. une vigne à Cressier	Autorisations d'acquérir accordées à la direction de l'Hôpital par le Conseil d'Etat « moyennant les lods ordinaires »
1838 <sup>185</sup>	Acquisition d'une vigne de 2¼ ouvriers « enclavée dans le domaine de l'Hôpital rière Cressier »	« Le Conseil autorise la direction de l'Hôpital de Pourtalès à faire l'acquisition dont il s'agit »
1844 <sup>186</sup>	Acquisition de 2 « près-marais » de 4¼ poses à Cressier, pour 3'175.4 £ Acquisition de la communauté de Cressier, par échange, pour 171 louis	-Le Conseil d'Etat recommande au roi d'autoriser ces acquisitions « moyennant le lod ordinaire (...) et de les exempter du tout cens d'amortissement » -Autorisation et exemption accordées par Berlin
1847 <sup>187</sup>	Acquisition de quatre vignes (6 4/8 <sup>e</sup> ) et un pré (2¾ poses et 11 pieds) à Cressier, pour un total de 4'091.8 £	Autorisation d'acquérir accordée par le Conseil d'Etat à la direction de l'Hôpital « à charge par elle d'acquitter les lods », mais avec « dispense de tout cens d'amortissement »

<sup>184</sup> MCE 194, 31 mars 1838, p. 617-618.

<sup>185</sup> MCE 194, 15 mai 1838, p. 898.

<sup>186</sup> MCE 206, 29 janvier 1844, p. 200-201 ; *LASM* 102, 18, 293-294, 5 février 1844 ; *LDSM* 125, 26, 73-74, 23 février 1844. Le montant élevé de l'échange, à la charge de l'Hôpital, s'explique par le fait que celui-ci a acheté, pour échanger une parcelle avec Cressier, un verger pour 111 louis, à quoi s'ajoute une « tourne » de 60 louis, les parties étant de plus convenu que l'Hôpital payerait l'entier des lods et frais d'actes.

<sup>187</sup> MCE 213, 9 août 1847, p. 302.

## ANNEXES N° 2 : L'HOSPICE DU LOCLE

ANNEXE N° 2A : FRÉQUENTATION (1823-1850)<sup>188</sup>

	Personnes logées	Vieillards	Enfants	Séjour moyen	Tx. occupation	Hospice	AH
1820	[25]	?	?	?	[11]		
1821	?	?	?	?	[20]		
1826	?	?	?	?	[25]		
1832	102	?	?	194,8	54,4	43,4	[11]
1833	91	73	[18]	191,8	47,8	36,8	11
1834	101	85	[16]	158,8	44,0	36	8
1835	72	58	[14]	196,4	38,7	30,7	8
1836	77	63	[14]	206,4	43,5	35,5	8
1837	72	60	[12]	220,0	43,4	34,4	9
1838	97	81	[16]	175,3	46,6	37,6	9
1839	97	82	[15]	175,9	46,8	37,8	9
1840	90	76	[14]	212,0	52,3	42,3	10
1841	83	60	[23]	233,1	53,0	41	12
1842	78	54	[24]	269,6	57,6	49,6	8
1843	120	98	22	180,2	59,2	51,2	8
1844	127	105	22	182,3	63,4	53,4	10
1845	124	101	23	177,6	60,3	50,3	10
1846	126	105	21	178,1	61,5	51,5	10
1847	152	133	19	162,9	67,9	59,9	8
1848	164	145	19	147,7	66,4	55,4	11
1849	186	146	40	105,7	53,9	43,9	10
1850	162	127	35	134,1	59,6	49,6	10
1832-41	88,2	70,9	15,8	196,4	47,0	37,6	9,5
1842-50	137,7	112,7	25	170,9	61,1	51,6	9,4
1832/3-50	111,6	92,5	19,1	184,4	53,7	43,7	9,5

Source : ALR : Comptes de 1832 à 1850 (les comptes des années précédentes n'ont pas été rendus publics) ; AEN, *Série Assistance 4/V « Hospice des vieillards du Locle »* : Lettre de l'économiste de l'Hospice Cropt au maire du Locle, [s.d.] ; AEN, *Série Assistance 4/V « Billodes »* : Rapport du maire du Locle Nicolet, 20 septembre 1845 (envoi du premier document au Conseil d'Etat).<sup>189</sup> Estelle FALLET, *L'Atelier...*, p. 115, reprend les données erronées de *Ecole d'horlogerie...*, p. 9 ; chiffres épars pour 1820, 1821, 1826 : William BAILLOD, *L'hospice...*, p. 38, 45, 58, 96-97 (indications minimales).

<sup>188</sup> *Personnes logées, dont enfants* : enfants logés et formés à l'Atelier d'horlogerie et enfants logés à l'hospice même (1841 : 4 ; 1842 : 4 ; 1843 : 2 ; 1844 : 3 ; 1845 : 2 ; 1846 : 5). 1833-1842 : données reconstituées sur la base des comptes annuels. *Séjour moyen* : total des journées / personnes logés. *Taux d'occupation* : total des journées / 365 (à l'Atelier d'horlogerie : nombre d'élèves à la fin de l'année).

<sup>189</sup> Il dit n'avoir « pu faire remonter mes recherches qu'en 1832 » ; de 1832 à 1844, il donne comme « moyenne des individus logés à l'hospice dans le courant d'une année » 86 et comme « moyenne des individus restés toute l'année » 53 ; d'après nos sources, pour cette période, les chiffres seraient de 92,8 et 50,1.

ANNEXE N° 2B : LE FINANCEMENT (1833-1850) (£)<sup>190</sup>

	1833-1837	1838-1843	1844-1846	1847-1850	1833-1850
<b>Dépenses : total</b>	29567.5	41665.3.6	33508.7.6	40914.15	145655.11
Moy. annuelle	5913.9	6944.3.8	11169.9.1	10228.13.7	8091.19.6
<b>Recettes</b>					
Dons	<i>9556.12.6</i>	17054	11812.4.6	10377.15.6	48800.12.6
% des dépenses	32,32%	40,93%	35,25%	25,36%	33,50%
Moy. annuelle	1911.6.6	2842.6.7	3937.8.1	2594.8.9	2711.2.11
Travail (enfants)	857.13	1445.19.6	390.18.6	889.2.6	3583.13.6
% des dépenses	2,90%	3,47%	1,17%	2,17%	2,46%
Travail (vieillards)	?	?	?	3008.10.6	
% des dépenses				7,35%	
Intérêts	421	1891	1940	3063.6.6	7315.6.6
% des dépenses	1,42%	4,54%	5,79%	7,49%	5,02%
Pensions	<i>16632.18</i>	<i>18553.13.2</i>	<i>16405.6.3</i>	20525.12.6	<i>72117.9.11</i>
% des dépenses	<i>56,26%</i>	<i>44,53%</i>	<i>48,96%</i>	50,17%	<i>49,51%</i>
Divers	?	?	?	3050.13.6	?
Total	?	?	?	45302.6.6	
Recettes – dépenses	?	?	?	+4387. 11.6	
Capital	+1926.5	+6214.19.6	+7394.10	+4387.5.6	+19923

Source : ALR : Comptes de 1832 à 1850

## ANNEXE N° 2C : STRUCTURE DES DÉPENSES (1847-1850) (£)

	1847	1848	1849	1850	1847-1850
Nourriture	7472.14.6	5532.12	4175.8	5469.18.6	22650.13
%	61,15%	55,82%	48,52%	53,74%	55,36%
Salaires	1202.11	1413.7	1359.4.6	1415.9	5390.11.6
%	9,84%	14,26%	15,80%	13,91%	13,18%
Réparations, mobilier	1057.15.6	729.3	297.9.6	509.0.6	2593.8.6
%	8,66%	7,36%	3,46%	5,00%	6,34%
Chauffage	481.4.6	437.18	508.5	432.12	1859.19.6
%	3,94%	4,42%	5,91%	4,25%	4,55%
Habits (élèves de l'Atelier)	250.9	204.13.6	697.19	567	1720.1.6
%	2,05%	2,06%	8,11%	5,57%	4,20%
Fournitures, outils (Atelier)	322.6.6	236.7.6	226.8.6	108.10	893.12.6
%	2,64%	2,38%	2,63%	1,07%	2,18%
Divers	1432.18.6	1357.12	1340.1.6	1675.16.6	5806.8.6
%	11,73%	13,70%	15,57%	16,46%	14,19%
Total	12219.19.6	9911.13	8604.16	10178.6.6	40914.15

<sup>190</sup> En italique dans le tableau : données extrapolées. *Dons* = total des dons – augmentation du capital ; il s'agit de la part des dons utilisée pour couvrir les dépenses, le surplus étant employé en augmentation de capital (total des dons par périodes : 11'482.17.6, 23'268.19.6, 19'206.14.6, 14'765.1, 68'723.12.6). *Travail des enfants pour 1833-1837* : chiffres seulement pour 1836-37. *Travail des vieillards en 1847* : extrapolé à partir des données pour 1848-1850. *Pensions, 1833-1846* : pourcentage et montants extrapolés et comprenant les recettes diverses (100% - autres postes, en admettant 10% pour le travail des enfants et des vieillards ; le calcul néglige la part des recettes diverses, qui est, pour 1847-1850, sans le produit d'une vente immobilière, de 6%). *Divers* : y.c. 722.8 £ provenant d'une vente de bien immobilier en 1847-1850. *Capital* : les comptes ne différencient capital productif de capital immobilisé (meubles, ...) qu'à partir de 1845 ; pour la période antérieure, il s'agit de réfections de notre part ; la différence entre nos calculs et la fortune portée aux comptes n'est notable que pour la première période (+6'208.1.10), les autres étant très proches (+6'316.11.6 ; +7'431.6.6 ; +4'387.5.6 ; 2'4343.5.4) : les chiffres pour 1833-1837 sont particulièrement sujets à caution.

Source : ALR : Comptes de 1847 à 1850

**ANNEXE N° 2D : RECETTES ET DÉPENSES DE L'ATELIER D'HORLOGERIE  
(1847-1850) (£)<sup>191</sup>**

	1847	1848	1849	1850	1847-1850
<b>Dépenses</b>	2472.2	2506.15.6	3081.9.6	2786.18.6	10847.5.6
<b>Recettes</b>					
Dons	1438.1	1427.12	1161.5	1370.4	5675.1.6
% des dépenses	58,17%	56,95%	37,68%	49,17%	52,32%
Travail des élèves	209.19	227.14.6	276.5	175.4	889.2.6
% des dépenses	8,49%	9,08%	8,96%	6,29%	8,20%
Intérêts	187.6.6	213.6	201.18	211.10.6	814.1
% des dépenses	7,58%	8,51%	6,55%	7,59%	7,50%
Apprentissages	450	250.8	1175	1000	2875.8
% des dépenses	18,20%	9,99%	38,13%	35,88%	26,51%
Divers	186.15.6	110.1	267.1.6	30	593.18
% des dépenses	7,56%	4,39%	8,67%	1,08%	5,48%
Recettes : total	3114.5	2228.16	3321.15.6	4102.1	12766.17.6
Capital (rec. – dép.)	+642.3	-277.19.6	+240.6	+1315.2.6	+1919.12

Source : ALR : Comptes de 1847 à 1850

**ANNEXE N° 2E : RECETTES ET DÉPENSES POUR L'HOSPICE  
UNIQUEMENT (1847-1850) (£)<sup>192</sup>**

	1847	1848	1849	1850	1847-1850
<b>Dépenses</b>	9747.17.6	7404.17.6	5523.6.6	7391.8	30067.9.6
<b>Recettes</b>					
Dons	1567	1272.1	0	1437.19	5425.2
% des dépenses	16,08%	17,18%	0,00%	19,45%	18,04%
Travail	695.4.6	701.12.6	720.10.6	891.3	3008.10.6
% des dépenses	7,13%	9,48%	13,05%	12,06%	10,01%
Intérêts	667.2	435.1	645.15	501.7.6	2249.5.6
% des dépenses	6,84%	5,88%	11,69%	6,78%	7,48%
Pensions	4872.18	4698.18	3998.15.6	4079.13	17650.4.6
% des dépenses	49,99%	63,46%	72,40%	55,19%	58,70%
Divers	508.13	297.5	447.3.6	481.5.6	1734.7
% des dépenses	5,22%	4,01%	8,10%	6,51%	5,77%
Bénéf./déf. sur cap. (% des dépenses)	-1437 14,74%	+592.1	+1474.13	+1115.15.6	+1745.5.6
Recettes : total	8310.17.6	7996.18.6	6997.19.6	8507.3.6	31812.15

Source : ALR : Comptes de 1847 à 1850

<sup>191</sup> Dons : uniquement les montants utilisés pour couvrir les dépenses ; dons effectifs, y.c. la part passée en augmentation de capital : 2'080.4, 1'427.12, 1'401.11, 2'685.6.6, 7'594.13.6). Apprentissages : sommes payées par la chambre de charité, poste équivalent aux pensions de l'annexe VI/2b. 1848 : le déficit (11,08% des dépenses) est pris sur le capital.

<sup>192</sup> Dons : uniquement les montants utilisés pour couvrir les dépenses ; dons effectifs, y.c. la part passée en augmentation de capital : 1'567, 1'864.2, 1'185.11, 2'553.14.6, 7'170.7.6 £. En 1849, les recettes sans les dons (5'523 £) sont supérieures aux dépenses : la différence est portée en augmentation de capital. Recettes : total : y.c. les dons portés en augmentation de capital. Produit du travail en 1847 : extrapolé à partir des données pour 1848-1850. Divers : n.c. en 1850 le produit d'une vente immobilière pour 722.8 £ (contrairement à l'annexe VI/2b).

ANNEXE N° 2F : LES COÛTS PAR PENSIONNAIRE (1833-1850) (BZ/AN)<sup>193</sup>

Hospice + Atelier			Hospice + Atelier			Hospice		Atelier	
	Coût brut	Coût net		Coût brut	Coût net	Coût brut	Coût net	Coût brut	Coût net
1833	1269,6	1142,6	1847	1801,0	1620,9	1628,7	1512,5	3090,1	2827,8
1834	1119,3	1007,4	1848	1493,5	1355,3	1337,4	1210,7	2278,9	2071,9
1835	1262,9	1136,6	1849	1597,9	1412,8	1259,5	1095,2	3081,5	2805,2
1836	1523,9	1371,5	1850	1710,2	1530,9	1492,8	1312,8	2786,9	2611,7
1837	1624,7	1462,2	1847-50	1652,6	1495,1	1441,5	1297,2	2781,4	2553,4
1838	1436,1	1292,5	1833-50	1508,2	1357,4				
1839	1272,9	1145,6	1833-42	1310,1	1179,0				
1840	1210,3	1089,3	1835-42	1337,1	1203,4				
1841	1413,1	1271,8	1843-50	1699,0	1533,1				
1842	1046,2	941,6							
1843	1549,5	1394,6							
1844	1821,2	1639,1							
1845	1747,0	1572,3							
1846	1857,2	1671,5							

Source : ALR : Comptes de 1847 à 1850

ANNEXE N° 2G : CHAMBRE DE CHARITÉ ET HOSPICE DU LOCLE : LIENS FINANCIERS (1833-1850) (£)<sup>194</sup>

	1833-37	1838-43	1844-46	1847-50	1833-50
1. CC : total des dépenses	52302.18	73689.11.6	46183.8	78578.19	250754.16.6
2. Dont pensionnaires	26483.16	38695.5.6	28449.2	46084.4.6	139712.8
% des dépenses	50,64%	52,51%	61,60%	58,65%	55,72%
3. Dont apprentis	1809.17	2409.13	1879.12	3523.14	9622.16
% des dépenses	3,46%	3,27%	4,07%	4,48%	3,84%
4. Pens. + apprentis	28293.13	41104.18.6	30328.14	49607.18.6	149335.4
% des dépenses	54,10%	55,78%	65,67%	63,13%	59,55%
5. Pensions reçues par l'Hospice				20525.12.6	
6. Dont du Locle				16714.12	
6/1				21,27%	
6/4				33,69%	
6/dép. tot. de l'Hospice				40,85%	

Source : ALR : Comptes de 1847 à 1850 ; BPUN 6R1661 : *Tableau des revenus et dépenses de la chambre de charité du Locle [1814-1851]*

<sup>193</sup> *Coût brut* : total des dépenses / taux d'occupation moyen. *Coût net* : coût brut – produit du travail par pensionnaire/élève. *Coût net pour les vieillards* : de 1833 à 1846, sur la base d'une hypothèse d'une couverture des dépenses par le produit du travail de 10% ; de 1847 à 1850 : chiffres effectifs. *Moyennes sur plusieurs années* : dépenses totales de la période / [total des journées de la période/365]. La distinction entre coût par enfant et coût par vieillard en 1847-1850 repose sur l'hypothèse que le nombre d'élèves restant à l'Atelier à la fin de l'année équivaut au taux d'occupation de l'établissement ; nos sources ne permettent pas d'établir ce dernier plus précisément : il est peut-être un peu plus élevé en réalité, ce qui diminuerait quelque peu le coût par enfant et augmenterait le coût par vieillard dans la même mesure. Le règlement de 1845 (art. VII/3 ; ALR) prévoit que « l'Atelier paie à l'Hospice une somme de 6½ louis [109.4 £] louis par an pour la pension de chaque élève, ainsi que pour celle du maître horloger » ; les sommes payées par l'Atelier à l'Hospice de 1847 à 1850 donnent les taux d'occupation suivants : 12,59 ; 13,48 ; 14,19 ; 13,07.

<sup>194</sup> 6 : y.c. les sommes payées au moment de l'entrée en apprentissage d'un élève de l'Atelier d'horlogerie, en admettant que la totalité est payée par la chambre de charité du Locle. CC : chambre de charité.

## ANNEXES N° 3 : LES BILLODES

ANNEXE N° 3A : FRÉQUENTATION ET CAPACITÉ (1816-1831/1847)<sup>195</sup>

	Nombre d'enfants				Nombre de places		
	Filles	Garçons	Total	+ employés	Filles	Garçons	Total
1816	28	-	28	?	20,5	-	20,5
1817	43	-	43	?	31,5	-	31,5
1818	60	-	60	?	44,0	-	44,0
1819	80	-	80	?	58,6	-	58,6
1820	86,5	24	110,5	119-124	63,4	17,6	81,0
1821	88,7	34	122,7	130-140	65,0	24,9	89,9
1822	90,2	30 et qq.	122,7	130-140	66,1	23,8	89,9
1823	90,2	30 et qq.	122,7	130-140	66,1	23,8	89,9
1824	96,1	30-36	129,1	140-144	70,4	24,2	94,6
1825	99,8	30-34	131,8	140-150	73,1	23,4	96,6
1826	96,8	30-40	131,8	140-150	70,9	25,6	96,6
1827	100,5	40-50	145,5	150-170	73,6	33,0	106,6
1828	114,8	55-60	172,3	173-206	84,1	42,1	126,2
1829	139,6	60-68	203,6	206-242	102,3	46,9	149,2
1830	139,4	65-70	206,9	223-232	102,1	49,5	151,6
1831	155,2	65-70	222,7	240-250	113,7	49,5	163,2
1832	157,3	70	227,3	250	115,2	51,3	166,5
1834	175,5	70	245,5	270	128,8	51,3	179,9
1835	150,0	65,7	215,7	239,7	109,9	49	158
1842	144	Fermé	144	170	105,5 (138,5)	fermé	105,5 (138,5)
1845	env. 150	Fermé	env. 150		109,9 (144,2)	fermé	109,9 (144,2)
1847	102	Fermé	102		98,1	fermé	98,1

Sources : MB, 1822, p. 39-43 (compte 1819), 1824, p. 38-41 (comptes 1821, 1822), 1826, p. 38-40 (comptes 1823-1824), 1834, p. 41-42 (compte 1831, filles) ; BPUN 6R513 : comptes 1818, 1819, 1820, 1857, 1864-1869, 1871, 1873-1910 ; Marguerite EVARD, *1775-1834...*, pass.

## Remarque n° 1

Jusqu'en 1819, les rapports livrent un chiffre correspondant au nombre d'enfants ayant séjourné dans l'établissement durant l'année ou au nombre d'enfants dans l'établissement à la fin de l'année, mais

<sup>195</sup> En italique dans le tableau : les chiffres des documents ; les autres chiffres résultent tous de nos réfections (cf. remarques 1 et 2 à la suite du tableau). 1816 : Marguerite EVARD, *1775-1834...*, p. 79, donne le chiffre de 28 filles ; cf. AEN, *Série Assistance 4/V Billodes* : Rapport du maire du Locle Nicolet, 24 février 1827 : au moment où l'on loue une maison pour recevoir les jeunes filles à demeure : « cette nouvelle organisation eut lieu le 16 décembre 1816, les enfants se trouvant alors au nombre de vingt. » *Capacités en 1817-1819* : peut-être un peu sous-évaluées (cf. remarque n° 1). *Chiffres pour 1835* : cf. remarque n° 2 (nombre d'enfants : 158\*1,365 ; nombre de filles et de garçons : sur la base des proportions entre les uns et les autres en 1830-1834). *Chiffres pour 1847* : J.-L. PERRENOUD, *Asile des Billodes...*, p. 11 : il s'agit du nombre d'enfants au 31 décembre 1847, nombre légèrement supérieur à la capacité de l'établissement, soit au nombre d'enfants accueillis en moyenne durant l'année ; calculé sur la base des exercices 1857 et 1864-1868, le rapport entre les deux chiffres utilisé ici est de 1,04. *Chiffres pour 1842* : *Ibid.* : nombre de jeunes filles dans l'établissement à la fin de l'année 1842, soit une capacité de 138,5 ; il s'agit plus vraisemblablement du nombre de jeunes filles ayant séjourné dans l'établissement durant l'année, soit une capacité de 105,5, proche du chiffre pour 1847, ainsi que de MB, 1847, p. 64 (« cette institution (...) renferme aujourd'hui environ 150 élèves ») : valable, vraisemblablement, pour l'exercice 1845, cette approximation est, s'il s'agit du nombre d'enfants durant l'année (capacité : 109,9), confirmée par les données de 1847 (capacité : 98,1) ; s'il s'agit du nombre d'enfants au 31 décembre, il résulterait une capacité de 144,2 enfants, chiffre peu vraisemblable, qui signifierait une baisse de capacité de presque un tiers en 2 ans.

dès 1821, l'on ne dispose plus que de deux chiffres : le nombre de personnes nourries et logées dans l'établissement durant l'année et, sur le même mode, le nombre de garçons. Or, les recettes de l'établissement des filles portent, dès 1821, des sommes pour remboursement des pensions des garçons, alors que la « dépense totale » ne distingue plus entre filles et garçons. Ainsi, en 1824 : Filles, dans les recettes : « Pensions des jeunes garçons et autres 3'495.4 » ; dans les dépenses : « Dépense générale pour linge, habillements, literie, appointements des maîtresses et nourriture de 140 à 144 personnes 11'019.7 » ; garçons, dans les dépenses : « Dépense générale pour linge, habillements, appointements des sous-maîtres et pensions de 30 à 36 garçons 2'960.15.6 ». Le nombre de personnes, ici 140-144, inclut, donc, les garçons (30-36) et les filles, ce que confirme indirectement AEN, *Série Assistance 4/V Billodes* : Rapport du maire du Locle Nicolet, 26 mai 1825 : « [L'établissement] renferme maintenant cent quarante enfans, savoir quarante garçons et cent filles. »

Nous avons admis que le personnel représente 10% du total des enfants ayant passé aux Billodes durant l'année considérée ; lorsque le total des personnes aux Billodes est donné sur le mode « de x à y personnes », nous avons retenu la valeur moyenne. Le chiffre de 10% se base sur les quatre indices suivants (cf. remarque n° 2 pour le facteur de 1,365). 1. Le rapport pour l'exercice 1830 (Marguerite EVARD, *1775-1834...*, p. 75) indique qu'« il y a 19 personnes salariées aux Billodes » pour un total de 223-232 personnes dans l'établissement, soit 9,18% (19/206,9) ou 12,54% (19/[206,9/1,365]). 2. Selon MB, 1834, p. 41-42, il y a, à l'automne 1833, « vingt instituteurs, institutrices et surveillants » pour 200 enfants, soit 10% de salariés ; le total des personnes aux Billodes en 1832 et en 1834 selon Marguerite EVARD, *1775-1834...*, p. 79 (1833 manque) est 250 et 270, soit 7,41% à 8% de salariés (20/230 et 20/250) ou 10,92% à 11,87% d'employés (20/[230/1,365] et 20/[250/1,365]). En appliquant la règle de 10% de salariés par rapport au nombre total d'enfants sur l'année, on arriverait à 22,7 (1832) et 24,5 employés, chiffre très proche de l'indice n° 3. 3. En mai-juillet 1835, il y a 24 salariés pour 158 places dans l'établissement, soit 15,19% ou 12,05% (24/[158\*1,365]). 4. Contra : cf. Marguerite EVARD, *1775-1834...*, p. 85 et AEN, *Série Assistance 4/V « Billodes »* : « Rapport du sieur maire du Locle » Nicolet, 26 mai 1825 : six personnes salariées et 140 enfants aux Billodes en mai 1825, soit 4,1% (6/146) ou 5,5% (6/[(140/1,365)+6]).

## Remarque n° 2

Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus pour le nombre de places procèdent de l'application d'un facteur de 1.365 au nombre total d'enfants ayant séjourné durant l'année considérée aux Billodes. Ce facteur de 1.365 est calculé comme suit :

Année	1824	1825	1826	1827
A : Nombre de filles	96,1	99,8	96,8	100,5
B : Nombre de lits	70	70	74	74
A/B	1,37	1,43	1,31	1,36

Le « nombre de lits », qui constitue le point de départ du raisonnement, est donné par AEN, *Série Assistance 4/V Billodes* : Rapports du maire du Locle Nicolet, 26 mai 1825, 22 et 24 février 1827. Sous « nombre de filles », nous faisons figurer le chiffre calculé selon les règles énoncées ci-dessus, sous « remarque n° 1 ». Nous effectuons le calcul pour 1824-1825 et 1826-1827 parce que nous ne savons pas si les « nombre de lits » donnés par le maire vaut pour l'année en cours ou l'année précédente.

Le facteur [enfants ayant séjourné aux Billodes/nombre de places] oscillerait entre 1,31 et 1,43 ; nous retenons 1,365, soit la moyenne des deux chiffres les plus vraisemblables (96,1 filles et 70 places ; 100,5 filles et 74 places). On peut relever que le « nombre de filles » auquel notre méthode aboutit est très proche d'une affirmation du maire du Locle, selon qui l'établissement « renferme (...) cent filles » en mai 1825, ce qui ferait un facteur de 1.429.

Reposant sur des données certaines, un chiffre relatif à un exercice largement postérieur (1857) confirme cet ordre de grandeur (93/69,808 = 1,33). Le facteur retenu (1,365) appliqué au nombre d'enfants pour 1817 (43) donne une capacité de 31,5 places ; dans la demande d'exemption de lods accordée en avril 1817, l'établissement est présenté comme ayant une capacité de 30 places (Arthur PIAGET, « Marie-Anne... », p. 66-77).

## ANNEXE N° 3B : DÉPENSES ET COÛTS PAR ENFANT (1816-1831/1847)

(£)<sup>196</sup>

	Dépenses			Coûts par enfant					
	Filles	Garçons	Total	Coût brut			Coût net		
	Filles	Garç.	Total	Filles	Garç.	Total	Filles	Garç.	Total
1816	5073.3	-	5073.3	247,47	-	247,47	214,29	-	214,29
1817	5685.6	-	5685.6	180,49	-	180,49	140,1	-	140,1
1818	6202.13.6	-	6202.13.6	140,97	-	140,97	105,66	-	105,66
1819	7865.17.6	-	7865.17.6	134,23	-	134,23	93,21	-	93,21
1820	8224.5.6	1633	9857.5.6	129,72	92,78	121,69	84,78	89,29	85,75
1821	6940.3.6	2890.15.6	9830.19	106,77	116,10	109,35	68,48	109,22	79,76
1822	7481.11.6	2666.14.0	10148.5.6	113,19	112,05	112,88	72,26	103,02	80,39
1823	6653.7	3231.6.0	9884.13.0	100,66	135,77	109,95	67,1	121,83	81,58
1824	8058.11.6	2960.15.6	11019.7.0	114,47	122,35	116,48	78,69	108,36	86,27
<i>1819-24</i>	<i>7537,30</i>	<i>2676,51</i>	<i>9767,73</i>	<i>116,08</i>	<i>117,08</i>	<i>116,31</i>	<i>77,1</i>	<i>107,3</i>	<i>83,95</i>
1825	8477.5	2437.6	10914.11	115,97	104,16	112,99			
1826	8435.13.6	2269.3	10704.16.6	118,98	88,64	110,82			
1827	9952.11	3123.6	13075.17	135,22	94,65	122,66			
1828	12439.16.6	2879.15	15319.11.6	147,92	68,40	121,39			
1829	11877.16.6	4187.12.6	16065.9	116,11	89,29	107,68			
<i>1819-29</i>	<i>8764,26</i>	<i>2827,97</i>	<i>11335,14</i>	<i>121,48</i>	<i>99,12</i>	<i>115,55</i>			
1830	19098.7.7	3954.15.6	23053.3.1	187,06	79,89	152,07	172,88		
1831	18359.17.6	4174.2.6	22534	161,48	84,33	138,08	156,7		
<i>1830-31</i>	<i>18729,13</i>	<i>4064,45</i>	<i>22793,58</i>	<i>173,58</i>	<i>82,11</i>	<i>144,81</i>	<i>164,35</i>		
<i>1819-31</i>	<i>10297,32</i>	<i>3034,05</i>	<i>13097,98</i>	<i>132,62</i>	<i>94,74</i>	<i>122,16</i>			
1847	18513.7	-	18513.7	188,72	-	188,72	177,04	-	177,04

Source : cf. annexe VI/3a

<sup>196</sup> Coût brut et coût net : en référence aux données sur la capacité de l'établissement en annexe VI/3a. En italique : moyennes annuelles pour la période considérée. Moyennes, coûts brut et nets : valeurs décimalisées. Données pour l'établissement du coût net (produit du travail) : annexe VI/3c.

## ANNEXE N° 3C : FINANCEMENT (1816-1831/1847) (£)

	1816-1819	1818-1819	1820-1824	1831 <sup>g</sup>	1847
Dépenses	24827	14068.11	50740.10	18359.17.6	18513.7
Produit du travail	5909.10	3956.19	13899.13	543.10	1146
=% des dép.	23,8%	28,13%	27,39%	2,96%	6,19%
Dons : total	15182.13.6 <sup>a</sup>	6658.9.6	23319.16.6 / 25040.7 <sup>d</sup>	12280.10.6	
=% des dép.	61,15%	47,33%	47,49% / 49,35%	66,89%	
Quêtes générales	5024.3 <sup>b</sup>	3331.2	10969.1 <sup>c</sup>	1022.10	
=% des dép.	25,43%	23,68%	22,34%	5,57%	
Dons de l'étranger		788.8.6	8631.15 <sup>c</sup>	9271.18	
=% des dép.		5,6%	17,58%	50,5%	
Autres dons	(9370.2) 4947.16 <sup>c</sup>	2538.19	3719.0.6	1986.2.6	
=% des dép.	(37,74%) 25,05%	18,05%	7,57%	10,82%	
Pensions : total	[n.d.]	3801.1.6	10178.16.5 <sup>f</sup>	5532.6.6	6596
=% dép		27,02%	24,9%	30,13%	35,63%
«Dons» Etat/communes		2442.1.6	5671.10.11	1127.1	
=% dép		17,36%	13,87%	6,14%	
« dons particuliers »		1359	3256.9.6	4329	
=% dép		9,66%	7,97%	23,58%	
« Autres » pensions		0	1250.16	76.5.6	
=% dép			3,06%	0,41%	

Source : cf. annexe VI/3a

## Notes

a. « Dons : total », 1816-1819. Le chiffre comprend : 1) en 1816-1817 : les « dons de l'étranger », les « dons particuliers » et les « dons » d'autorités (de fait : pensions) ; 2) en 1816 : le produit des « quêtes générales ».

b. « Quêtes générales », 1816-1819. Données disponibles uniquement pour 1817-1819 (cf. note a).

c. « Autres dons », 1816-1819 (deux chiffres). 1) 1816-1819 : même remarque que note a) ; 2) 1817-1819 : comprend pour 1817 : « dons » d'autorités, « dons particuliers » et « dons de l'étranger ».

d. « Dons : total », 1820-1824. Le compte de l'établissement des garçons en 1820 ne comprend qu'une rubrique pour les dons, amalgamant ainsi les postes « quêtes générales », « dons » d'autorités, « dons de l'étranger ». Nous retenons donc deux données : 1) [dons pour les filles, 1820-1824 et dons pour les garçons, 1821-1824] / [dépense pour les filles 1820-1824 et dépense pour les garçons, 1821-1824] ; 2) solution intégrant aussi une part de pensions payées pour les enfants : [dons pour les filles et les garçons, 1820-1824] / [dépense pour les filles et les garçons, 1820-1824].

e. « Quêtes générales » + « Dons de l'étranger », 1820-1824. Id. note d2).

f. « Pensions », 1820-1824. Chiffres pour 1821-1824.

g. 1831. Chiffres uniquement pour l'établissement des filles. L'ancienne rubrique « dons particuliers » apparaît sous « dons : Reçu de Neuchâtel » ; « dons de l'étranger » : y.c. 5'311.8 £ « des cantons suisses », comprenant vraisemblablement au moins une part de pensions payées par des communes non neuchâteloises. « Dons » d'autorités : « seigneurie » (365.8 £), chambre de charité (461.18 £), « comité » (213.10 £), consistoire (54.15 £), « fonds pieux » de La Chaux-de-Fonds (31.10 £).

ANNEXE N° 3D : FINANCEMENT : LES DONS (£)<sup>197</sup>

	1816	1817	1818-19	1820 (F)	1820 (G)	1821-24	1831 (F)
1. Quêtes générales	-> a.d.	1693	3331.2	1807.14.6	-> a.d.	9161.6.6	1022.10
2. Dons de l'étranger	-> a.d.	-> a.d.	788.8.6	371.6	-> a.d.	8260.9	9271.18
3. Autres dons	[4422.6]	[2408.18]	2538.19	1444.16	[1720.10.6]	2274.4.6	1986.2.6
Total	[4422.6]	[4101.18]	6658.9.6	3623.16.6	[1720.10.6]	19696	12280.10.6
Par année, total	[4422.6]	[4101.18]	3329.4.9	3623.16.6	[1720.10.6]	4924	12280.10.6
2, par année	?	?	394.4.3	371.6	?	2065.2.3	9271.18
1 + 3, par année	?	?	2935.0.6	3252.10.6	?	2858.17.9	3008.12.6

Source : cf. annexe VI/3a

## ANNEXE N° 4 : L'ÉVOLUTION DE LA FORTUNE DU FONDS DES VIEILLARDS (1838-1847) (£)

	Capital au 31.12	Recettes	Dépenses	R-D	Dons/legs, pertes sur placements
Fondation					+ 16'800 <sup>198</sup>
1.6.1838-1839	21'840.14		1'180.4.6	37.5	+ 1'812.10 <sup>199</sup>
1840	21'942.6	1'059.4	957.12	101.12	+ 937.4 <sup>200</sup>
1841	29'341.0.6		1'177.9.6	70.4	+ 2'301.12 <sup>201</sup>
1842	31'572.8.6		1'217.10.0	244.5	n.d.
1843	31'753.13.6		1'524.4.0	80.15.6	+ 1'81.5 <sup>202</sup>
1844	[31'754.2]	1'395.6.6	1'394.18.0	0.8.6	n.d.
1845	32'133		1'407.4.6		+ 2'766.12 <sup>203</sup> ; - 2'175 <sup>204</sup>
1846	31'233	1'549.8	1'533.14	15.14	n.d.
1847	31'149		1'497.11.6		n.d.

Sources: *FVRD*, 7 mai 1840, p. 9, 15 février 1841, p. 10-11, 8 février 1842, p. 15, 5 janvier 1843, p. 17, 14 février 1844, p. 18, 27 janvier 1845, p. 20, 18 février 1846, p. 23, 11 février 1847, p. 23 et 2 février 1848, p. 26

<sup>197</sup> -> a.d. : montants inclus dans « autres dons ». F : filles ; G : garçons. Montants entre [] et ? : données partielles ou non calculables. *Autres dons, 1816-1817 et 1820 (G)* : y.c. les pensions de fait (dons particuliers et dons d'autorités) et les dons de l'étranger. *Autres dons, 1816 et 1820 (G)* : y.c. les « quêtes générales ».

<sup>198</sup> Le montant placé par le comité au moment où celui-ci prend ses fonctions, au printemps 1838, est de 19'250 £, non compris 1'680 £ en compte-courant. La fortune au 31.12.1839, déduction faite du don de Rougemont et du bénéfice de l'exercice, est de 19'992 £, somme un peu inférieure à la capitalisation théorique des dons de la fondatrice (21'519 £ au 31.12.1839, en admettant des placements à 4% dès 1830 et 1838).

<sup>199</sup> Don Denis de Rougemont de Löwenberg. *FVRD*, 14 novembre 1839, p. 8-9.

<sup>200</sup> Legs Jonas-Pierre Mercier (67.4 £), don du comte Petitpierre de Wesdehlen (145 £) et don de Jean-Js.-Fs. Bovet (725 £). *FVRD*, 15 février 1841, p. 11, 6 novembre 1841, p. 12.

<sup>201</sup> Legs Elisabeth Petitpierre (2'100 £) et veuve Roi née Legoux (201.12 £). *FVRD*, 6 novembre 1841, p. 12, 26 février 1842, p. 15 et 3 mars 1842, p. 16.

<sup>202</sup> Legs Rosalie de Saussure Chambrier. *FVRD*, 14 février 1844, p. 18.

<sup>203</sup> Total des legs sur l'exercice 1845 selon *FVRD*, 18 février 1846, p. 23 et *MB*, 1847, p. 41. Dont : legs Dl. Ppe. Zode (840 £) et legs François Roulet de Mézerac (1'000 £). *FVRD*, 5 août 1845, p. 21 et 3 novembre 1845, p. 22.

<sup>204</sup> Perte sur un prêt de 2'900 £ fait en 1838 (créance Perrier), non comprises les pertes sur les intérêts arriérés. Une diminution de 75% à l'issue de l'exercice 1845 est passée par pertes et profits, « et sans cependant qu'il reste grand espoir de rien retirer de cette créance ». *FVRD*, 14 février 1844, p. 18, 4 novembre 1844, p. 19-20, 27 janvier 1845, p. 20 et 18 février 1846, p. 22-23.

**Notes**

*Dons, legs, pertes sur placements* : sans les sommes liées à la remise du capital initial par la ville. Liste non exhaustive, notre source ne mentionnant en règle générale que les montants importants (cf. sous 1845). Non compris les pertes sur intérêts non rentrés, non chiffrables, dont notamment la créance Perrier mentionnée sous 1845 au titre de perte en capital. Non compris l'engagement pris en 1844 par vve Dupasquier née d'Ivernois de « payer la pension d'un vieillard sa vie durant qui lui serait présenté par le comité ». *FVRD*, 1<sup>er</sup> février 1844 et 4 novembre 1844, p. 19.

*Dépenses, 1838-1844* : selon AEN, *Série Assistance 4/V « Fonds pour les pauvres vieillards »* : « Lettre de Monsieur le président de l'administration du Fonds des vieillards [Perrot-Reynier] » au maire de Neuchâtel, 7 mai 1845 et AEN, *Série assistance 4/V « Hospice des vieillards du Locle »* : « Tableau des vieillards secourus ou pensionnés par l'administration du Fonds des vieillards », s.d. La redondance avec *FVRD* est complète, à l'exception de 1844 (1'394.10 selon cette dernière source).

*1844. Capital* : sur la base de l'indication du capital au 31.12.1845, portant augmentation de 378.18 £.  
*R-D (recettes-dépenses)* : recalcul par nos soins (0.8.6 au lieu de 8.6).

**ANNEXES AU CHAPITRE VII****ANNEXE N° 1 : ARRÊT RELATIF À  
L'ASSISTANCE DES PAUVRES DU 20  
FÉVRIER 1819**

« L'ordonnance du 8 février 1773, qui défend la mendicité et prescrit un mode d'assistance, a été interprétée dans un sens tellement étendu, que les pauvres exigent maintenant des secours pour peu qu'ils éprouvent des besoins réels ou imaginaires, et que les communautés ne croient pas être en droit de les refuser. L'augmentation effrayante du nombre des pauvres, la diminution et la ruine des fonds publics, suites inévitables de cette interprétation exagérée, ont depuis longtemps fixé l'attention du gouvernement. Appelé, par une représentation des Audiences générales, à s'occuper plus particulièrement encore d'un objet dont l'importance ne peut être méconnue, le Conseil d'Etat, après avoir revu son ordonnance du 8 février 1773, a jugé convenable de la révoquer et de remplacer les dispositions qu'elle renferme par les mesures suivantes :

**Article 1<sup>er</sup>**

Lorsqu'un individu tombera à la charge publique d'un lieu dont il n'est pas communier, il pourra, après un avertissement préalable, en être renvoyé, ainsi que sa femme et ses enfants. Les communautés auxquelles il appartient, ne pourront refuser de le recevoir. Si cet individu a droit à des fonds de charité, les corporations qui les administrent prendront connaissance de sa situation : elles chercheront avant tout à le mettre en état de subvenir par lui-même à ses besoins, mais si elles reconnaissent qu'il est dans l'impossibilité de gagner sa vie par son travail, et que sa conduite le rende d'ailleurs recommandable, elles lui accorderont les secours qu'elles jugeront convenables, et qui seront compatibles avec les revenus et les charges des fonds de charité ; toutes taxes et impositions forcées et concernant les pauvres, que le Conseil d'Etat pourrait avoir précédemment autorisées, étant par le présent supprimées et abolies, à dater du 31 décembre prochain.

**Article 2**

La prospérité générale de l'Etat étant intimement liée à la conservation et à l'accroissement des fonds publics appartenant aux communautés et autres corporations, et afin de prévenir que, par une suite de la disposition naturelle aux habitants de ce pays de soulager l'infortune, on ne continue à diminuer les ressources amassées par l'économie de nos pères, et auxquelles les générations futures ont également droit, le Conseil d'Etat défend aux communautés et aux chambres de charité et autres établissements, d'entamer leurs capitaux, à moins qu'elles n'en aient obtenu une permission expresse du gouvernement ou de l'autorité compétente.

**Article 3**

Les communautés ou chambres de charité dénonceront aux officiers de judicature les pauvres qui, par leur inconduite ou leur insubordination, seront en scandale dans le lieu. En attendant qu'il ait été pourvu par des dispositions législatives à la prompt répression de ces désordres, les dénonciations faites seront constatées par des procès-verbaux, et le Conseil d'Etat ordonnera, sur chaque cas particulier, les poursuites jugées nécessaires pour le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs.

**Article 4**

Lorsque des pères de famille s'abandonneront à une vie scandaleuse et tellement désordonnée qu'elle menace leurs femmes et leurs enfants d'une ruine totale, les communautés et les chambres de charité auxquelles ils appartiennent, ainsi que les parents, pourront collectivement ou séparément demander au Conseil d'Etat des mandements d'interdiction. Ces mandements seront accordés selon l'ancienne pratique et après avoir observé les formes judiciaires prescrites, en faisant constater le désordre par un procès-verbal et de l'avis de la cour de justice et des plus proches parents, à l'appui de la demande en interdiction.

## Article 5

Les pauvres qui voudront implorer des secours de la seigneurie, feront parvenir leurs requêtes au gouvernement par le canal du pasteur de leur paroisse, et cela aux deux époques des 1 février et 1 novembre de chaque année.

## Article 6

On maintient et on confirme la défense de mendier : tout individu trouvé mendiant sera arrêté et reconduit par la gendarmerie dans le lieu de son domicile, mais sans aucun frais pour la communauté.

## Article 7

Il est défendu à tous les pasteurs, officiers, justiciers, anciens d'Eglise et autres, de donner, sous quelque prétexte que ce soit, des attestations de pauvreté ou des permissions et recommandations pour quêter et mendier. Le Conseil d'Etat ordonne aux personnes d'office auxquelles de semblables pièces seraient exhibées, de les retenir et d'en faire leur rapport.

## Article 8

Tous les rôdeurs et mendiants étrangers rencontrés dans l'Etat, seront arrêtés par les communautés, remis à la gendarmerie qui les transportera au dépôt de Neuchâtel, d'où ils seront expulsés du pays avec défense d'y rentrer. Ceux d'entr'eux qui seront convaincus d'avoir violé cette défense, seront punis prévôtalement. »

Source : *Recueil des pièces officielles concernant la principauté de Neuchâtel et Valangin*, tome premier, Neuchâtel, Wolfrath, 1827, p. 339-343

## ANNEXE N° 2 : LE MÉMOIRE DES PAROISSES ET COMMUNAUTÉS DES MONTAGNES (1817)

« *A Messieurs les maîtres-bourgeois et à Messieurs du vertueux Conseil de la bourgeoisie de Valangin,*

Messieurs,

Les communautés et paroisses des Montagnes, effrayées de l'augmentation toujours croissante des pauvres dans leurs ressorts respectifs, ont eu plusieurs conférences entr'elles pour traiter de cet objet important, et pour tâcher de trouver les moyens d'arrêter les progrès d'un mal dont les suites sont incalculables ; mais après avoir examiné cette matière, et ensuite de nombre de consultations, elles ont reconnu et sont convenues que pour opérer une réforme utile et salutaire, cela ne dépendait pas seulement de réglemens ou mesures partielles, mais d'un ensemble dans tout l'Etat, vu que parmi les réglemens à adopter, il pourrait s'en trouver qui, tout en assurant la prospérité générale, paraîtraient aux yeux de quelques-uns porter atteinte aux principes de la liberté individuelle, et dans ce cas de pareils réglemens doivent être soumis à ceux qui sont chargés du maintien et de la conservation de tout ce qui tend au bonheur des peuples. C'est donc avec la confiance si justement due à la sagesse, aux lumières et au patriotisme du vertueux Conseil de la bourgeoisie, que les communautés et paroisses des Montagnes viennent très humblement vous supplier, Messieurs les maîtres-bourgeois et Messieurs, de daigner vous occuper d'un objet si essentiellement utile à la conservation de la prospérité de notre patrie, d'en conférer avec les autres vertueux corps de l'Etat et même avec une députation des corps et communautés, s'il est trouvé convenable, afin de parvenir dans l'Etat à une réforme ardemment désirée.

Les communautés et paroisses des Montagnes prennent la liberté d'ajouter à leur demande diverses observations sur les causes principales de ce mal :

1° Le manque d'instruction religieuse des pauvres en général et leur absence de tout culte public occasionnent, dans une certaine classe d'entr'eux, une démoralisation des plus funestes, déjà pour le moment actuel, et plus redoutable encore pour l'avenir ; c'est surtout dans les grands ressorts que ce mal est terrible.

2° L'obligation où sont les communes d'entretenir leurs pauvres. La charité est un devoir de religion ; mais n'est-ce point une mauvaise politique que d'en faire une obligation civile ? Quand l'aumône est une action volontaire et de conscience, celui qui la sollicite demeure dans une sorte de dépendance et ne se repose pas sur son insouciance et sa paresse. Quand on en fait une obligation civile, il compte dessus, l'exige et s'abandonne à la fainéantise.

3° Les mariages précoces et trop faciles. Ceux qui ont été élevés aux frais des fonds publics, ne craignant point d'en perpétuer les charges, se font un jeu de l'acte le plus important de la vie, et spéculent sur le nombre de leurs enfans pour obtenir de plus abondans secours.

4° L'impunité de certains délits, tels qu'une inconduite manifeste, les menaces adressées aux établissemens de charité, l'abandon d'enfans pour forcer les communes à s'en charger, etc., etc., délits qui dans d'autres Etats sont punis par une réclusion et des travaux publics, et qui chez nous, n'étant point suffisamment réprimés, augmentent et fortifient cette démoralisation contre laquelle il serait cependant urgent de lutter.

Voilà (...) les causes les plus frappantes de la calamité que ressentent presque toutes les communes de l'Etat. Parmi les moyens d'y remédier efficacement, on cite les suivans :

1° Une meilleure surveillance sur l'instruction religieuse, notamment dans la classe indigente, et sur l'éducation de la jeunesse pauvre.

2° Quelques modifications à la règle qui ordonne aux communautés d'entretenir leurs pauvres, règle qui pourrait être restreinte à des cas privilégiés, tels qu'accidens, maladies, vieillesse, pour obliger l'homme valide à ne compter que sur ses propres forces.

3° Que les charités soient considérées comme une dette sacrée.

4° Un règlement sur les mariages en général, sous le rapport de l'âge et des moyens d'existence, à l'instar de ce qui se pratique chez nos voisins, où l'on remarque l'obligation dans laquelle sont les pauvres de rembourser les charités qu'ils ont reçues avant de pouvoir former un établissement, et même de déposer et prêter à la commune une certaine somme qui tient lieu de garantie.

5° Une loi de prescription des droits de communiens, lorsqu'on ne les ferait pas revivre de tems en tems ; car il est prouvé déjà dans les communes des Montagnes que les communiens externes reçoivent infiniment plus que leur part aux revenus communs, et cependant ils ne remplissent pas le vide, n'alimentent, ni ne soutiennent les fonds de charité comme le font les internes par des dons considérables, et en supportant encore les charges très onéreuses des administrations. En général, dans nos communes, les revenus des capitaux des fonds de charité ne forment pas seulement un huitième de la dépenses, tout le surplus est donc un casuel qui se compose uniquement de dons volontaires faits par les communiens résidans dans ce pays ; ceux qui sont fixés dans l'étranger n'y participent point et semblent ne réclamer et ne se souvenir de leur commune, que lorsqu'ils sont pauvres ; système étrange, dont les funestes effets augmentent rapidement, et qui, s'il n'est réformé, achèvera infailliblement la ruine et la perte des établissemens de charité. Une telle loi de prescription fournirait aux communes l'occasion d'exiger des externes les mêmes contributions communales qu'elles auraient perçues des internes.

6° Un règlement de police correctionnelle, gradué jusqu'à l'établissement d'une maison de réclusion.

7° S'attacher essentiellement à faire travailler les pauvres sous une administration centrale et à changer leur direction généralement mauvaise, trop coûteuse et en mauvais exemple.

8° Généraliser ces mesures à tout l'Etat. »

Source : *Procès-verbaux des Audiences Générales, 1816-1830*, tome I, Neuchâtel, Archives de l'Etat, 1904, p. 187-190 (2 avril 1818). *Italique* : dans le texte.

## ANNEXE N° 3 : LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES AUDIENCES, JUIN 1821

### « Rapport fait aux Audiences générales sur le projet de loi relatif aux pauvres

A la date du 24 juin 1818, les Audiences générales, partageant les craintes des quatre bourgeoisies et des communautés des Montagnes, s'occupèrent à faire cesser les désordres moraux et politiques qui résultoient de l'accroissement effrayant du nombre des pauvres et des moyens extraordinaires employés par plusieurs corporations pour subvenir à l'assistance publique.

Dans une délibération approfondie, on reconnut unanimement l'étendue du mal et la nécessité de lui opposer des remèdes prompts et efficaces. Une grande majorité résolut de soumettre à l'attention du Conseil d'Etat les mesures qui avoient été jugées les plus propres à atteindre ce but.

Ces mesures, au nombre de 5, consistoient 1. A établir des règles de police exactes pour la réception des étrangers. 2. A libérer les communes de l'obligation qui leur étoit imposée d'entretenir leurs pauvres et à leur donner l'ordre d'assister les seuls vrais nécessiteux, de ne point entamer les capitaux des fonds publics et de charité et surtout de dénoncer les pauvres vicieux afin que leurs désordres fussent réprimés. 3. A remettre en vigueur les mandemens d'interdiction et à autoriser les communautés et les chambres de charité à intervenir pour l'établissement de curateurs. 4. A écarter des assemblées délibérantes les pauvres assistés des fonds publics, pendant l'année où ils reçoivent des secours et pendant l'année suivante. 5. A surveiller les enfans des pauvres et à donner les plus grands soins à leur instruction religieuse.

Le Conseil d'Etat a adopté l'opinion des Audiences générales sur la convenance de changer le système suivi depuis 1749 relativement à l'assistance des pauvres. Son ordonnance du 20<sup>e</sup> février 1819 renferme plusieurs des mesures qui lui ont été soumises en 1818. Le règlement pour l'admission des étrangers, retardé par la stipulation de divers concordats, ne tardera pas à paroître. Votre commission est d'ailleurs informée que le Conseil d'Etat s'occupe de l'importante et difficile question des curatelles et que des communications, dont on peut attendre d'heureux effets, ont eu lieu avec la compagnie des pasteurs relativement à la surveillance et à l'instruction des enfans des pauvres.

Tout ce qui, dans les vues des Audiences générales, étoit purement administratif est donc effectué, ou le sera dans peu ; et comme il s'est écoulé plus de deux années depuis l'adoption de notre nouveau système d'assistance, l'expérience paroît jusqu'ici en démontrer l'avantage. Les pauvres sont replacés dans la dépendance des communautés et des chambres de charité, qui peuvent maintenant exercer à leur égard une surveillance active, laisser souffrir le vice, seul moyen de le corriger, afin d'assister, avec autant plus d'efficacité, la vieillesse, la maladie, le vrai malheur. Les taxes forcées, si contraires à l'esprit de notre constitution et qui menaçoient plusieurs communautés de la ruine qu'elles ont causée ailleurs, ont complètement cessé. Mais d'un autre côté, nous avons lieu de croire que les secours accordés volontairement sont plus abondants et que les rapports qu'ils établissent entre les riches et les pauvres accroîtront chez les uns les dispositions à la vraie charité et feront naître chez les autres des sentimens de reconnaissance et le désir de rendre leurs moyens d'existence indépendans de toute volonté étrangère.

Deux mesures auxquelles les Audiences générales ont attaché beaucoup d'importance, dans leur délibération du 24 juin 1818, ont également été accueillies par le Conseil d'Etat, mais ne les jugeant pas du ressort de l'administration, il en a fait l'objet de deux articles de lois qui ont été proposés le 20 juin 1820 et sur lesquels votre commission est maintenant appelée à vous faire son rapport. Il sera précédé de quelques observations générales également applicables à l'un et à l'autre des articles.

Tout homme qui recourt à l'assistance des fonds publics ou à la mendicité renonce nécessairement, et par ce seul fait, à une partie de ses droits civils. Ainsi, par exemple, la conduite, les ressources, les enfans même du pauvre assisté sont nécessairement soumis à la surveillance et aux directions des administrations qui accordent les secours. La folle dissipation de ce qu'il possède ou de ce qu'il a reçu, faute grave pour tout autre citoyen, devient pour lui un délit punissable. Le pauvre assisté aux dépens du public forme donc une classe distincte sous plusieurs rapports et à l'égard de laquelle la plupart des

corps et des communautés sont depuis longtemps en position de prendre des mesures sévères et qui ne pourroient être totalement justifiées si elles avoient pour objet des hommes pourvoyant par eux-mêmes à tous leurs besoins et jouissant, par conséquent, de la plénitude de leurs droits. On voit par plusieurs des ordonnances et surtout par celles de 1630, de 1686, de 1749 que les pauvres assistés ne pouvoient entrer dans les cabarets, qu'ils étoient obligés à porter des vêtemens particuliers et une marque distinctive, qu'enfin une peine humiliante, celle du tourniquet, pouvoit leur être prévôtalement infligée. Toutes ces mesures sont aujourd'hui étrangères à nos mœurs et à nos habitudes, mais il n'en demeure pas moins certain qu'il est d'une haute importance d'établir une ligne de séparation fortement prononcée entre les pauvres qui font des efforts soutenus pour conserver leur indépendance, qui souffrent plutôt que de recourir à l'assistance publique, et cette classe beaucoup trop nombreuse de pauvres dégradés, qui voyent dans les fonds publics un patrimoine auquel leur imprévoyance, leur paresse, leur gourmandise, des vices plus honteux encore, leur donnent le droit de prétendre. Les premiers doivent jouir de toutes leurs prérogatives ; ils ont droit à l'estime et à l'intérêt de tous les gens de <biens><sup>205</sup>. Les seconds sont nécessairement privés d'une partie de ces prérogatives aussi longtemps qu'ils sont à charge à la société. Le but de la loi étant de rétablir cette distinction, nous estimons que les deux articles sont propres à l'atteindre et qu'ils compléteront l'ensemble des mesures préjugées nécessaires par la délibération du 24 juin 1818. Nous passons à l'examen de ces articles.

Le premier statue : "que les pauvres assistés ou sollicitant des assistances qui, par leur inconduite, des récidives de mendicité ou leur insubordination seroient en scandale dans le lieu pourront être punis, après avoir été entendus, à la réquisition de l'officier de la juridiction et au jugement sommaire et sans appel de cinq membres de la cour de justice, par une peine dont le maximum sera 3 fois 24 heures de prison au pain et à l'eau."

Dans notre ordre actuel de choses, un pauvre coupable de la plupart des désordres mentionnés dans cet article est par le droit et par le fait à l'abri de toute punition, aussi longtemps que ses fautes ne sont pas assez graves pour être poursuivies criminellement. L'inconduite du pauvre assisté est sans doute par elle-même un véritable attentat contre l'ordre et la propriété publique, cependant, comme aucune loi positive ne fait d'exception, ce pauvre ne seroit-il pas, jusqu'à un certain point, fondé à soutenir que les mêmes désordres que se permettent impunément une foule de ses concitoyens ne peuvent être punis comme délits lorsqu'il s'en rend coupable ? Et par le fait, comment nos poursuites actuelles atteindroient-elles le pauvre ? Les deux peines qu'elles décernent sont l'amende ou la prison civile. La première est dérisoire relativement à un pauvre assisté ; la seconde est inefficace et comme châtiment et comme exemple. Pour y conclure, la confection de verbaux et l'instruction de procédures deviennent indispensables, le pauvre, qui est assuré de n'en point supporter les frais, peut prolonger à son gré sa défense. S'il succombe, une détention de 3 jours, pendant laquelle il reçoit une nourriture abondante, loin d'être une peine, peut, en certaines circonstances, lui paroître un avantage. Votre commission vous propose donc d'adopter ce premier article avec les amendements que sa majorité a apportés afin de lui donner plus d'étendue et de rendre sa rédaction plus précise. Elle envisage comme un avantage réel pour la société en général, et pour les administrations de charité en particulier d'avoir un moyen légal et juridique de réprimer l'inconduite, les récidives de mendicité, l'insubordination des pauvres assistés et de rendre, par la promptitude de son application, le châtiment utile aux autres pauvres.

Le second article porte "Que tout pauvre assisté des fonds publics ne sera point admis, non plus que ses enfans, aux assemblées de bourgeoisie, de communautés ou d'autres corporations délibérantes pendant l'année où il aura reçu ces secours et pendant celle qui suivra. Pour cet effet, il sera fait lecture, à la première assemblée de communauté de chaque année, de la note de tous les pauvres qui, dès le 1 janvier au 31 décembre, auront reçu des assistances de la communauté ou des corporations de charité. Un extrait de ces notes sera tenu à la disposition des chefs des bourgeoisies, en tant que ces assistances concerneront leurs bourgeois."

S'il est vrai, comme nous avons cherché à l'établir plus haut, que le recours à l'assistance publique entraîne nécessairement la privation d'une partie de la liberté, le premier des droits auxquels le pauvre assisté doit renoncer est celui de coopérer à l'administration des biens publics. Nos lois, qui, avec beaucoup de sagesse, écartent des délibérations les intéressés et leurs parens, paroissent déjà exclure le pauvre assisté de voter sur l'administration de la police et sur l'emploi des biens communs. En effet,

<sup>205</sup> < : sic pour le pluriel.

celui qui, par son inconduite ou son insouciance, s'est mis hors d'état de pourvoir à ses besoins n'a-t-il pas des intérêts souvent fort opposés à la chose publique ? Attendra-t-on de lui une opinion libre et indépendante, lorsqu'il sera dans le cas de voter sur l'emploi des fonds communaux ? Résistera-t-il à la tentation d'appliquer au soulagement de la misère ce qui est destiné à procurer le bien et l'avantage de tous ? Anciennement, la présence des pauvres dans les assemblées publiques étoit presque sans inconvéniens, parce que les communautés, formées dès l'origine par la réunion des propriétaires domiciliés dans un même lieu, n'avoient que peu ou point de pauvres et que, jusqu'au siècle dernier, les assistances étoient fort restreintes. Mais aujourd'hui que dans plusieurs communautés, le nombre de ceux qui ne possèdent rien surpasse celui des propriétaires et que les revenus publics sont en majeure partie destinés au soulagement des pauvres, il nous paroît urgent de prévenir, par une règle générale et impérative, que les pauvres assistés et leurs enfans n'obtiennent la pluralité, ou seulement une influence marquée, dans les délibérations. Un de nos actes constitutionnels, le règlement des Audiences, a déjà consacré le principe en écartant des élections tout pauvre assisté des fonds publics. Votre commission est persuadée que cette mesure, rigoureuse en apparence, rétablira chez le pauvre une salutaire émulation qui l'empêchera de recourir à l'assistance publique à moins qu'il n'y soit forcé par des besoins réels et pressans ; et que sous ce rapport et sous bien d'autres, elle contribuera à <assurer><sup>206</sup> la vraie prospérité des communautés.

Cette mesure une fois admise, il ne peut y avoir de doute sur la convenance de l'étendre aux enfans. Le devoir le plus sacré d'un fils émancipé est d'assister ses père et mère. Une seule raison peut le dispenser de le remplir, c'est l'impossibilité où il se rencontre de pourvoir à ses propres besoins. Si l'abandon des parens à l'assistance publique est volontaire, le fils est un enfant dénaturé qui doit être puni ; s'il est forcé par la nécessité, il équivaut à un recours pris à cette même assistance. Dans l'un et l'autre de ces cas, le fils doit partager le sort de son père.

Si l'exclusion des assemblées de communauté est à nos yeux une mesure juste et convenable, il nous paroîtroit cependant sujet à plusieurs inconvéniens, et souvent trop rigoureux, de l'étendre aux assemblées de bourgeoisie. La disposition de l'article second ne peut être exécutée que par un seul des corps de bourgeoisies auquel ses localités ont permis de conserver les formes communales. Une autre bourgeoisie n'a point d'assemblée générale. Les deux plus nombreuses ont leurs membres répandus dans toutes les parties du pays. Pour exclure de leurs assemblées triennales les pauvres assistés, il faudroit demander des notes à toutes les communautés de l'Etat sans exception, la vérification de ces notes, leur application aux individus, deviendroient des opérations compliquées, sujettes à l'erreur et pouvant occasioner des fréquentes réclamations et contestations.

Votre commission propose encore de supprimer du projet les mots <et autres corporations délibérantes><sup>207</sup>, parce qu'ils lui paroissent superflus, les communautés convoquées selon leurs formes admises, dans la totalité ou dans une partie de leurs membres, étant les seules corporations dont il importe que les pauvres soyent écartés. En supprimant ces mots, on prévient toute extension et toute fausse interprétation de la loi et on conservera au pauvre assisté le droit qu'il a de porter présence à des réunions formées pour s'occuper d'objets étrangers à l'administration communale et auxquels il peut cependant être personnellement intéressé.

C'est en conformité des observations ci-dessus que votre commission a modifié les deux articles de lois qui vous ont été présentés le <><sup>208</sup> juin 1820. Elle vous propose maintenant de les adopter dans ces termes, pour être soumises à la sanction de sa majesté :

Projet de loi modifié par la commission

Dans le but de mettre un terme aux graves inconvéniens qui résultent de l'augmentation progressive des pauvres dans la principauté, et indépendamment des mesures administratives prises à ce sujet par le Conseil d'Etat, on ordonne et statue ce qui suit :

Article 1.

Toutes les fois que des pauvres assistés par les fonds publics, ou sollicitant d'eux des secours, se rendront coupables d'une inconduite scandaleuse, de récidives de mendicité, d'actes d'insubordination

---

<sup>206</sup> <> : biffé.

<sup>207</sup> <> : souligné.

<sup>208</sup> <> : lacune.

et d'autres désordres soumis par leur nature à des poursuites civiles, ils pourront être punis, après avoir été entendus, et au jugement sommaire et sans appel de cinq membres de la cour de justice, par une peine qui ne pourra excéder trois fois 24 heures de prison au pain et à l'eau.

Article 2.

Tout pauvre assisté par les fonds publics ne sera point admis, non plus que ses enfans, aux assemblées de communauté pendant l'année où il aura reçu des secours et pendant l'année qui suivra. Pour cet effet, on lira, à la première assemblée de communauté de chaque année, la note de tous les pauvres qui, dès le 1 janvier au 31 décembre précédens, auront reçu des assistances de la communauté ou des corporations de charité. »

Source : AEN, *Série Assistance 2/Ib* : sans titre, sans date. Mention dorsale de la main de F.-A. de Montmollin : « Rapport de la commission des Audiences nommée le 20 juin 1820 pour l'examen du projet de loi relatif aux pauvres assistés. Présenté le 19 juin 1821 ». Accentuation, ponctuation, capitales et minuscules : usage moderne.

## ANNEXE N° 4 : « PEUT-ON ABOLIR LA MENDICITÉ ? » : LES PROPOSITIONS DU LIEUTENANT HENRIOD (AVRIL 1818)

**« Peut on abolir la mendicité ?**

**Quels sont les causes de ses progrès dans ce pays ?**

**Comment peut-on les arrêter et régulariser la bienfaisance pour la rendre utile ?**

Ces questions sont de la plus haute importance et difficiles à résoudre. Généralement, on pense que rien n'est plus facile que de faire la charité ; les uns, et c'est le petit nombre, préviennent les demandes des véritables nécessiteux et refusent celles de ceux qui ne se rendent pas dignes de secours, parce qu'ils sont bien instruits ; les seconds, ne consultant que leur cœur, et rarement la raison, croient qu'il faut donner à tous ceux qui demandent, que la main gauche doit ignorer ce que fait la droite ; des troisièmes donnent l'aumône pour se débarrasser des importunités des sollicitateurs ; d'autres enfin, remarquant qu'un grand nombre de pauvres se livrent à des vices ou à des désordres, en infèrent que c'est un abus de faire l'aumône et n'en font pas.

C'est donc manque de vouloir s'éclairer, et par insouciance sur les résultats et surtout sur les devoirs auxquels la vraie charité et le bien public astraignent ceux qui sont en état d'assister, qu'on se livre à une critique amère contre tous les pauvres.

Rien n'est plus facile à celui qui nage dans l'aisance, qui n'a jamais connu les détresses de ceux qui sont dans l'adversité, que d'accuser, de censurer et même de juger le malheureux absent et privé d'un défenseur. Dans telle circonstance, on est enclin à généraliser, on expose mal des faits dont on ne connaît pas les détails, on tait nécessairement ceux que l'on ignore et même par supposition, on en annonce qui peuvent ne pas exister.

De là naissent la diversité des opinions sur les avantages et les inconvéniens de l'établissement des chambres de charité et l'inquiétude générale sur les progrès de la mendicité dans ce pays.

A mon avis, le moyen le plus certain d'arrêter ces progrès et de diminuer le mal, c'est de s'appliquer à en connaître les causes.

Il étoit impossible que dans les circonstances où ce pays et l'Europe entière se sont trouvés dans ces derniers tems, le nombre des pauvres et mendiants ne devînt pas considérable. En effet, à mesure que les ressources de notre industrie ont diminué d'environ la moitié, le prix des denrées de toute première nécessité s'est quadruplé : or comment alors eût-il été possible que des artisans sans fortune ne recourussent pas à l'assistance des personnes aisées ? Voilà la cause principale de ces progrès de la mendicité : c'est un événement dispensé par la providence que toute la prudence et la sagesse humaine ne pouvoit ni prévoir ni arrêter, mais c'est un mal passager, qui peut être très utile si l'on sait profiter de la leçon.

Il y eut et il y aura toujours des pauvres. Ainsi, ce seroit s'abuser de croire que l'on peut entièrement abolir la mendicité. Il faut donc se borner à rechercher les causes de ses progrès qui dépendent des hommes, et c'est à celles-cy que je m'arête.

La mendicité, et surtout ses progrès, est l'effet de causes morales qui ont leur source dans les principes, la moralité et la bassesse de sentimens d'une partie des pauvres, ainsi que dans l'imprévoyance, on pourroit dire, peut-être, dans la paresse, de ceux qui les assistent.

Le louable penchant qu'ont en général les Neuchâtelois pour secourir les malheureux n'est point apprécié par la classe indigente comme il devoit l'être ; beaucoup d'entr'eux envisagent comme un patrimoine, un droit de famille, les secours qu'ils reçoivent, en sorte qu'ils considèrent comme des injustes ceux qui ne s'empressent pas de fournir à tous leurs besoins. Les uns rougissoient la première fois qu'ils sollicitèrent du secours, leur amour-propre en souffroit, et ils auroient fait des efforts pour surmonter un revers passager si, d'un côté, ils n'eussent été certains d'obtenir ce dont ils avoient besoin, de l'autre, s'ils n'avoient vu que des gens moins malheureux qu'eux étoient amplement assistés ; mais ayant franchi le pas, ayant perdu le sentiment de dignité naturel à l'homme, s'étant livré à l'état abjecte et rempant de mendiants, il ne leur reste que des sentimens bas ; plus d'énergie dans le malheur, plus de courage pour en sortir, plus de délicatesse en quoi que ce soit. Ainsi, la paresse, la gourmandise, l'yvrognerie remplacent <cheux><sup>209</sup> eux des vertus opposées à ces vices et qu'ils auroient conservées s'ils eussent plus difficilement obtenu des secours.

Mais ce n'est point là que s'arête le mal, le plus grand de tous ceux qui en résultent est l'irrégion. Il est très rare de voir de ces êtres s'acquitter des devoirs religieux et ,surtout, s'appliquer à en inspirer le goût à leurs enfans. Ce n'est plus qu'aux homes qu'ils demandent secours, sans cesse le murmure est dans la bouche, ils ne savent plus se résigner à la volonté du dispensateur des biens et des épreuves, et c'est dans ces principes que les familles du plus grand nombre sont élevées.

Cependant, malgré qu'on ne puisse disconvenir que beaucoup d'entr'eux ne soient tombés dans la misère par suite de leur inconduite et que plusieurs générations restent volontairement dans cet état vicieux et abjecte, on ne peut pas douter qu'il n'y ait parmi nous des pauvres très méritans, qui le sont par la volonté divine, ensuite d'événemens que toute la sagesse humaine ne pouvoit ni prévoir ni empêcher. Aussi, à Dieu ne plaise que j'insulte à leur malheur et que je cherche à diminuer l'amour de la bienfaisance pour les véritables nécessiteux ; au contraire, je voudrois pouvoir contribuer à attirer plus particulièrement sur eux les sollicitudes des âmes charitables. On peut y parvenir en réguillarisant mieux les aumônes, en ne les distribuant jamais qu'après avoir acquis la certitude qu'elles sont bien et méritoirement appliquées.

Rien, à mon avis, n'est plus difficile à administrer que les aumônes pour qu'elles produisent un effet vraiment utile : faites hors de tems et en objets inconvenans, elles produisent un mal réel à la société, en tant qu'elles favorisent la paresse, allimentent la gourmandise et l'yvrognerie et diminuent les secours nécessaires aux nécessiteux méritans ; et qui, loin de ranimer, d'exiter le courage et l'énergie de ceux qui reçoivent pour sortir de l'état où ils sont, les fortifie au contraire dans leur insouciance et les maintient dans cette bassesse rempante à laquelle ils se sont abandonnés. Il est donc incontestable que ceux qui pratiquent la plus belle des vertus, qui font d'amples aumônes sans s'assurer de la véritable situation de celui qui reçoit, font un mal réel sans s'en douter.

L'usage généralement reçu de faire des aumônes en argent et à sa porte est peut-être ce qu'il y a de plus dangereux et de plus propre au progrès de la mendicité. Cet argent dans les mains des mendiants de profession en fait sans contredit des yvrognes et des gourmans ; est-il donné à des enfans, il les excite à la friandise, au jeu et à d'autres vices tout autant dangereux ; enfin, est-il donné à des ménages pauvres, il est rarement appliqué à procurer les objets les plus convenables, au contraire il sert souvent à alimenter le luxe ou à satisfaire des goûts dépravés.

Je ne me permettrai pas de blâmer les motifs de ceux qui donnent à tous ceux qui se présentent à leur porte : ces bonnes âmes pensent qu'il vaut mieux assister mal à propos cent mendiants que d'en renvoyer un seul qui seroit méritant ; cependant, je dirai que ce n'est point un acte de charité que de faire l'aumône inconsidérément et que ce ne sont que les résultats qu'il faut envisager dans de telles circonstances.

---

<sup>209</sup> <> : sic ; pour « chez eux » ?

Le manque de <réunion en une masse commune tous><sup>210</sup> les genres de secours d'une ville, d'un village ou d'une commune est bien certainement un vice d'administration.

On ne pourra disconvenir qu'il résulte une perte de tems considérable pour ces desseins de pauvres qui courent de portes en portes et de village à village ; que si ce tems étoit employé à travailler ou à s'instruire, il en résulteroit double avantage ; que si ce que chaque ménage donne à sa porte étoit remis à une administration chargée de distribuer, celle-cy seroit à même de rendre utile les aumônes, de ne les distribuer qu'en vêtemens et nourriture ou en d'autres objets nécessaires ; et qu'étant à portée de s'instruire de la véritable situation des pauvres, ceux qui sont vraiment nécessaires seroient mieux assistés qu'ils ne le sont, tandis que les autres seroient contrains de se livrer au travail et de devenir économes.

C'est une erreur de prétendre qu'il seroit convenable de ne plus exiger des communautés qu'elles pourvoyent aux besoins de leurs pauvres et que cela tendroit à diminuer la mendicité ; ce n'est point le principe qui est vicieux, mais bien l'administration dans plusieurs communes. D'ailleurs, il y a des pauvres partout, et que deviendroient-ils si leurs communes ne les assistoient ? De deux choses l'une, ou il faudroit qu'ils se dessidassent au féroce parti de périr de faim eux et leurs enfans, ou qu'ils se fissent mendiens de profession ou voleurs de grands chemin.

Cette obligation n'est donc point une des causes que nous cherchons, au contraire, mais bien l'usage où ci-devant certaines communes étoient de n'accorder de secours à un pauvre qu'après que, pendant un tems déterminé, il auroit mendié son pain ; mais bien par un abus contraire, la trop grande facilité avec laquelle d'autres communes admettent au nombre des pauvres assistés régulièrement ; mais bien plus encore leur insouciance à l'égard de l'emploi des secours qu'elles accordent, leur défaut de surveillance sur la conduite, le travail, l'ordre et l'économie des ménages assistés et l'éducation des enfans des pauvres.

Une des grandes causes de la pauvreté dans laquelle se trouve un si grand nombre de familles est l'excès avec lequel presque tout le monde s'est livré aux branches de l'industrie, en négligeant l'agriculture et les métiers nécessaires.

Cette négligence a forcé à recevoir ce grand nombre d'étrangers, dont la plupart est à charge à l'Etat ; et si nos concitoyens se fussent livrés à l'agriculture ou aux métiers, ils eussent réglé leur dépense sur leurs gains, et nous aurions eu moins de luxe et moins de pauvreté qui en est la conséquence.

Une des causes principales qui ont contribué à augmenter le nombre des pauvres dans ce pais se trouve dans le défaut de loyx répressives.

a) Pour arrêter à tems les dissipateurs de leur fortune.

b) Pour empêcher, ou tout au moins retarder, des mariages inconsidérés.

c) Pour obliger des enfans à assister leurs père et mère lorsqu'ils sont en état de le faire.

d) Pour contraindre des pères et mère à avoir soin par eux-mêmes de leurs enfans et pour les punir lorsque, sans nécessité absolue, ils les abandonnent à la charge publique.

e) Pour réprimer le luxe insultant de la classe indigente, pour punir la paresse, l'ivrognerie des pauvres et leur négligence relativement à l'instruction religieuse de leurs enfans.

Nous sommes tous très jaloux de conserver nos droits et nos privilèges et nous envisageons come le plus important de tous, celui de disposer de notre personne et de nos biens dès que nous sommes parvenus à l'âge de majorité ; mais dès que ce privilège dégénère en un mal moral et politique, dès qu'il en résulte du danger et de la perte pour la société, n'est-il pas possible d'appliquer un remède qui arrête ce mal dans son principe, sans qu'au reste, il porte atteinte à une sage et raisonnable liberté ?

Ne seroit-il point convenable que, tant pour éclairer les citoyens sur la manière de rendre vraiment utiles leurs aumônes que pour organiser d'une manière avantageuse la surveillance et l'administration des chambres de charité, le gouvernement fit publier un mendement qui parâ aux causes et aux abus cy-devant indiqués ?

Ne seroit-il pas possible, enfin, qu'il fût proposé au corps législatif des articles de loy tendants à prévenir ou à punir les désordres et les délits qui tendent à augmenter la mendicité ?

Enfin, peut-on douter que le souverain et la saine partie de nation n'applaudissent pas à des mesures nécessaires pour arrêter un mal moral et politique toujours croissant qui tend à la ruine des communes de l'Etat ?

<sup>210</sup> <> : sic pour la syntaxe.

Je pense que non et que le gouvernement doit être prié de promulguer un mandement qui enjoigne aux communautés et chambre de charité et qui exhorte les particuliers de se conformer à ce qui suit.

---

*Article 1<sup>er</sup>*

Les chefs ou membres de familles assistées régulièrement ne doivent plus siéger dans les assemblées de communauté ou d'autres corporations délibérantes.

*Observations*

Il est inconvenant que des personnes qui sont dans la dépendance prennent part à des délibérations où ils ne pourroient souvent émettre leur opinion sans s'attirer l'animadversion de ceux qui les assistent. C'est sans doute cette considération qui les a fait exclure des assemblées qui doivent élire les représentants aux Audiences générales.

*Article 2<sup>e</sup>*

Les communautés sont exhortées à ne plus accorder l'habitation à des non sujets de l'Etat sans fortune ou sans des moyens certains de subsistance et sans lettres d'origine portant pour condition expresse *qu'eux, leurs femme et enfans seront reçus dans leur pays lorsqu'ils s'y présenteront.*

Si cela eût été observé, la misère seroit infiniment moins considérable, et les pauvres du pays mieux assistés qu'ils ne le sont dans bien des communes, où l'humanité force à répartir les secours à tous les malheureux indistinctement.

*Article 3*

A n'admettre que difficilement au nombre des pauvres assistés régulièrement ceux qui le demandent et à les secourir temporairement d'une autre manière que par des aumônes tant et si longtems qu'il n'y aura pas nécessité absolu.

Cette facile admission énerve le courage et empêche les efforts que ces individus pourroient faire par eux-mêmes. D'ailleurs, une fois enrôlés dans cette classe, ils ne rougissent plus en demandant ; et l'enfant élevé aux dépens de la charité publique ne demande que ce que les siens le soient aussi.

*Article 4<sup>e</sup>*

Les personnes en état d'assister sont exhortées à réunir leurs offrandes en une masse commune, en déposant soit à la chambre de charité, soit au consistoire du lieu où il n'y pas de chambre, à la fin de chaque mois, la valeur des aumônes qu'elles sont dans l'usage de faire à leur porte.

C'est non seulement le moyen d'abolir la mendicité, mais de réguillarisier la bienfaisance, d'appliquer utilement les aumônes, de forcer les pauvres du pays au travail et de ne plus attirer les mendiants de profession étrangers.

*Article 5<sup>e</sup>*

Dans chaque village, il sera établi un préposé chargé de donner un secours aux passans étrangers, qu'on appelle vulgairement *passade*, après qu'il aura inscrit leurs noms.

L'étranger malheureux doit être secouru mais non pas attiré, et moins encore retenu, excepté qu'il ne tombât malade. Il importe d'inscrire leurs noms.

*Article 6*

Les communes ou chambres de charité sont très particulièrement exhortées à établir des inspecteurs de chaque ménage assisté, qui veilleront à ce que l'ordre et le travail y règnent et que les enfans reçoivent une éducation religieuse, de quoi ils feront rapport à la chambre ou à la commune.

Ce moyen est le plus sûr de maintenir l'ordre chès les pauvres et de n'appliquer qu'utilement les secours. Si les pauvres sont abandonnés à eux-mêmes, ils négligent le travail et l'éducation de leurs enfans. Si l'on ne connoît les besoins que d'après l'indication des pauvres, on fera les charités en objets inconvenans.

---

Le plus sûr moyen de prévenir la ruine des familles est d'arrêter à tems des dissipateurs, mais les communes et les parens en sont empêchés par la longueur, les fraix et les désagrémens des procès qu'il faut soutenir pour y parvenir. Ne seroit-il pas possible de parer à cet inconvenient par une loy, en statuant :

---

*Article 1<sup>er</sup>*

Lorsque des parens ou une communauté s'apercevront que, soit par inconduite ou incapacité, leur parent ou communier dissipe son bien de manière à donner des craintes qu'il ne tombe un jour à leur charge, et que cette personne ne voudra consentir amiablement à ce qu'il lui soit établi un curateur, ils s'adresseront à

*Observations.*

Quoique cette marche se trouve dans le code civil françois, elle n'a à mon avis rien que de très sage, puisqu'il me paroît très en place de consulter les parens de l'accusé.

Il suffira peut-être de l'existence de cette loy pour retenir certains libertins.

l'officier pour le prier de convoquer un conseil de famille.

*Article 2<sup>e</sup>*

Ce conseil de famille sera présidé par l'officier de la juridiction, et composé des trois plus proches parents paternels, et d'un même nombre de parents maternels de l'accusé s'ils ne font point partie des accusateurs, tous à la nomination de l'officier, qui, à défaut de parents, fera appeler des notables.

Personne ne doit redouter d'être jugé par ses parents que des êtres pervers.

*Article 3*

L'assemblée étant formée, la demande et ses motifs seront annoncés en présence de l'accusé, qui alléguera sa justification et les raisons de son refus. L'officier emploiera ses bons offices, suivant qu'il préjugera, après avoir entendu les parties, soit pour engager l'accusé à consentir, soit pour déterminer les demandeurs à retirer leur demande. S'il ne peut réussir, il fera délibérer en sa présence le conseil de famille ; et si la pluralité approuve la demande, l'officier fera assigner les parties devant sa cour de justice pour le jour qu'il fixera, et dans le cas contraire, il en fera son rapport en Conseil d'Etat qui en ordonnera ce qu'il conviendra.

On reprochera peut-être à cette forme de procéder sa nouveauté, puisqu'elle s'écarte de celles usitées devant nos tribunaux ; mais si par sa simplicité, elle tend à abrégé sans rien omettre de ce qui est nécessaire ? Si elle tend à éviter le <scanda><sup>211</sup> qui résulte de difficultés entre parents et celui plus grand encore d'exposer en public des faits qui peuvent compromettre l'honneur et la tranquillité des familles, qui pourra la trouver vicieuse ?

*Article 4<sup>e</sup>*

Si l'accusé a été cité et ne paraît pas, le conseil de famille se prononcera sur la demande.

Cela est de droit, à moins de maladie, que la citation n'eût pas atteint le défendeur ou autre cas de cette nature.

*Article 5*

Au jour assigné pour paraître en justice, l'officier annoncera ce qui s'est passé au conseil de famille ; les accusateurs produiront leur demande et feront sommairement leurs preuves, l'accusé produira de même sa défense, et le juge prononcera, en réservant le recours au Conseil d'Etat dans la quinzaine.

<Si l'accusé a été par ses propres parents hors d'état d'administrer ses biens><sup>212</sup> et qu'il en soit mécontent, il aura un recours devant son juge naturel et il ne pourra dire que c'est par cabale ou des motifs d'intérêt qu'il aura été privé d'une liberté dont il abusoit.

*Article 6*

Si les parents ne comparaissent, il en sera comme à l'article 4.

Si l'une des parties annonce vouloir profiter du droit de recours, l'officier fera parvenir son rapport en Conseil d'Etat, et au jour qui aura été fixé pour l'évocation, les deux parties paraîtront et agiront comme à l'article 3<sup>e</sup>, après quoi le Conseil d'Etat prononcera définitivement.

Même remarque qu'à l'article 4 : le juge prononcera s'il y a lieu à sursoir.

Le renvoi au Conseil d'Etat pourra paraître inconstitutionnel, et que c'est aux Trois-Etats que l'appel doit être porté ; mais s'il convient d'accélérer et d'éviter des frais, il faut s'équarier de la marche ordinaire.

Le Conseil d'Etat ne jugera-t-il pas avec autant d'impartialité qu'un autre tribunal ?

Il est de fait que des mariages précoces et inconsidérés de personnes qui n'ont pas les ressources nécessaires pour fournir aux besoins d'un ménage et d'une famille contribuent beaucoup à augmenter la misère et la mendicité ; mais les moyens d'arrêter ce mal sont difficiles à trouver sans porter atteinte aux droits naturel et civil et sans courir les risques de donner lieu au libertinage et à un plus grand dérèglement de mœurs.

<sup>211</sup> ◇ : sic.

<sup>212</sup> ◇ : sic pour la syntaxe.

Mais ne seroit-il pas possible que, par une loy, on pût, sans porter atteinte aux principes, retarder l'âge de la majorité pour le mariage et autoriser les communes à s'opposer à ces mariages avant le tems prescrit, lorsqu'elles croiroient que ces mariages peuvent leur occasionner du préjudice, sauf le recours en Conseil d'Etat ?

Dans le cas que ce parti fût adopté, ne conviendrait-il point qu'il fût fait défense aux pasteurs de publier des annonces de personnes qui n'auroient pas atteint l'âge prescrit, qu'après qu'on leur auroit exhibé, ou le consentement de la commune de l'époux, ou un ordre du gouvernement ?

Le seul moyen d'empêcher les pauvres de donner lieu aux causes indiquées, et de les contenir dans le devoir, est d'employer des moyens répressifs. Ne pourroit-on pas à ce sujet passer en loy :

*Article 1<sup>er</sup>*

Aucun des membres d'une famille assistée par les établissemens publics, soit père, mère ou enfans, qu'ils habitent ou non en même ménage, ne pourra porter les objets de luxe cy-après indiqués, encore qu'ils lui eussent été donnés, sous peine d'être punis comme réfractaires à la loy, d'abord par la confiscation des dits objets de luxe au profit des pauvres du lieu, puis par trois jours et trois nuits de prison civile et par une double peine en cas de récidive.

Les objets proscrits pourroient être :

Les tissus ou tricots en soye.

La percale et la mousseline.

L'argenterie.

Les cheveux bouclés.

Les fleurs artificielles.

Les ornemens aux chapaux.

Des loys somptuaires uniquement applicables aux pauvres assistés et aux membres de leur famille pourront paroître dures.

Mais de toutes parts, n'entend-t-on pas des plaintes contre le luxe indigent ?

N'est-ce pas, de la part des personnes assistées, insulter à la bienfaisance que d'étaler un luxe et une parure éblouissant ?

N'est-ce pas un véritable scandale de voir les enfans de personnes assistées consacrer à des colifichets des deniers qui ne devroient servir qu'à soulager les auteurs de leurs jours ?

Enfin, ne suffira-t-il peut-être pas de l'existence de cette loy pour empêcher un bon nombre de se mettre à la charge des établissemens sans une nécessité absolue ?

*Article 2<sup>e</sup>*

Les pères ou mère qui, pouvant en tout ou en partie entretenir leurs enfans, et les enfans qui, étant en état de donner quelques secours aux auteurs de leurs jours, les abandonneront entièrement aux établissemens publics seront, pour la première fois, inscrits à un tableau qui sera établi dans chaque maison commune, à une colonne du tableau qui sera intitulée *Etres dénaturés*.

En cas de récidive, ils seront punis par trois jours et trois nuits de prison civile au pain et à l'eau.

Dans l'un et l'autre cas, ils seront condamnés par le consistoire seigneurial, où il en existe, et par la cour de justice, où le consistoire seigneurial n'existe pas.

Il n'existe que trop d'exemples de ces êtres dénaturés, chès qui les loix divines et naturelles n'ont aucun empire, qui les bravent pour satisfaire une sordide avarice ou d'autres passions. Or, n'est-il pas juste que les loix civiles les punissent de cette violation de leurs devoirs ?

Cette inscription au tableau n'est-elle pas la peine qu'ils méritent, n'est-elle pas proportionnée au délit ?

*Article 3<sup>e</sup>*

Ceux des pères et mères qui abandonneront leurs enfans hors d'état de se suffire à eux-mêmes, pour les laisser à la charge des établissemens publics, soit qu'ils aillent s'établir dans l'étranger ou dans une autre commune, devront, après toutesfois que le fait aura été constaté par un verbal, et sur un ordre du gouvernement, être décrété de prise de corps.

Ce cas est un véritable crime, il est envisagé comme tel et on ne propose rien de nouveau.

*Article 4*

S'ils sont atteints et convaincus, ils seront punis par l'exposition au carcan ou suivant le démérite de l'action.

*Article 5<sup>e</sup>*

Toute personne assistée qui s'abandonnera à la

De semblables délits méritent une punition, puisqu'ils

paresse, qui se livrera au jeu, à l'yvrognerie ou au libertinage sera inscrite au tableau indiqué à l'article 2 et à la colonne qui portera le titre du vice auquel il est adonné ; et cette inscription subsistera jusqu'à ce que l'individu se soit corrigé.

*Article 6*

Si malgré cette punition, le coupable récidive et que le consistoire admonitif dénonce le cas au consistoire seigneurial où il en existe, ou au chef de la juridiction s'il n'y a pas de consistoire seigneurial, le dit consistoire ou la justice condamnera le coupable à trois jours et trois nuits de prison civile, comme à l'article 2<sup>e</sup>.

*Article 7*

Les peines prescrites aux articles 2, 5 et 6 ne seront prononcées qu'après que le consistoire admonitif aura déclaré que l'accusé a persisté malgré les avertissemens répétés et pressantes exhortations qui lui auront été adressées.

*Article 8*

Si les communautés ou chambres de charités remarquent que des enfans assistés reçoivent une mauvaise éducation et ont, dans la maison paternelle, des exemples pernicieux, elles pourront les en faire sortir pour les placer convenablement.

*Article 9*

Toute vente, cession, ou autre transport qu'une personne assistés pourra faire des objets qu'il aura reçu en charité, soit denrée, vêtemens ou tous autres, est nul, et celui ou ceux qui les auront acquis seront tenus à l'entière restitution, sans que pour cela ils puissent prétendre à être indemnisés.

tendent à enlever des secours <qui ne sont destinés aux véritables nécessiteux><sup>213</sup>. Ceux qui s'y livrent méritent d'être voués au mépris public, tant et si longtems qu'ils ne veulent se corriger.

N'est-il pas juste que, si le sentiment d'honneur est éteint chés eux, on leur inflige une autre punition ?

Si les peines indiquées aux articles indiqués paroissent sévères, elles ne seront appliquées qu'à des êtres dépravés et rebelles ; et l'on doit croire que la crainte du châtement en retiendra plusieurs.

La société a le plus grand intérêt à éviter la dépravation ; ainsi, lorsque des pères et mères abusent de leur autorité dans le but de faire passer leurs vices à leur génération, la société est en droit d'empêcher ce désordre.

En paroissant faire un sacrifice par telles opérations, les communes et chambres de charité prêteront à gros intérêt.

Il n'est pas rare de voir se faire de semblables transports, et souvent au préjudice du pauvre. Ainsi, comme les charités doivent être sacrées, il convient que si elles ne sont appliquées à l'objet auquel elles sont destinées, elles rentrent au profit de l'établissement qui en auroit fait donation.

Après avoir recherché les causes des progrès de la mendicité dans ce pays, je me suis permis d'indiquer quelques moyens qui me paroissent propres à remédier au mal dont on se plaint. Je me permettrai encore quelques observations sur divers moyens proposés dans le mémoire des communes des Montagnes.

Par le 5<sup>e</sup>, on demande qu'il soit fait une loy qui prescrive les droits d'un communier lorsqu'il ne les feroit pas revivre dans un tems déterminé et que les externes ne contribueroient pas comme les internes.

Sans doute, il seroit très à propos que tout communier qui s'absente fût obligé de se faire reconnoître et de faire inscrire ses enfans dans sa commune. Une telle opération seroit autant nécessaire aux absens que convenable à la commune.

Mais seroit-il juste que des absens qui ne participent point aux avantages des communiers résidens supportassent les mêmes charges que ceux-cy ? Je ne le pense pas, et la loy qui les obligeroit ne me paroîtroit pas juste.

Seulement, il seroit équitable que si tous les communiers résidens se cotisoient pour acquérir des droits à leur commune, pour construire des édifices etc., que lorsque les absens se repatrieroient, ils contribuassent de la même manière que les internes l'ont fait pendant leur absence.

<sup>213</sup> < : sic pour la syntaxe.

Par le 6<sup>e</sup> moyen, on indique le projet d'établir une maison de réclusion. Un tel établissement est désiré par tout l'Etat, mais est-il permis d'espérer de le voir ? C'est au souverain qu'il appartient de le former, et les fraix qu'il occasionneroit seroient-ils en rapport avec les revenus de l'Etat ?

Le 7<sup>e</sup> moyen proposé seroit l'établissement d'une maison de travail pour les pauvres de tout le pays.

Si l'on réfléchit aux inconvéniens qui s'opposent à l'exécution de ce projet, on est convaincu qu'il ne pourra s'exécuter de longtems.

Pour pouvoir fournir aux fraix de l'établissement, il faudroit sans doute faire contribuer toutes les communautés de l'Etat ; mais y en a-t-il beaucoup qui pussent supporter cette dépence ?

Supposons qu'on pût le former, comment fourniroit-on aux fraix de son entretien ? Ce ne pourroit être encore qu'aux dépends de ces mêmes communes.

Pour occuper les pauvres, il faudroit leur fournir de l'ouvrage à leur portée et il faudroit qu'il y eût dans l'établissement, non seulement des ateliers de divers genres et des directeurs entendus dans toutes les parties, mais tous les outils, tous les matériaux et toutes les fournitures nécessaires. En un mot, il faudroit consentir l'établissement en une manufacture universelle. Il faudroit d'énormes capitaux qu'un petit Etat comme le nôtre ne pourroit jamais fournir.

Un tel établissement ne peut subsister que dans un Etat dont le sol fertile fournit les vivres à bas prix, où l'on trouve les matières premières qui peuvent servir dans une ou deux branches d'industrie et où, enfin, on peut avoir un facile écoulement des objets manufacturés.

Je pense donc qu'un tel établissement ne peut exister chés nous avec fruit.

Enfin, par le dernier article, on propose de généraliser ces mesures pour tout l'Etat. Si je comprends bien la proposition, il s'agiroit d'entretenir les pauvres du pais à fraix commun. Si c'est là la proposition, elle est impraticable : nous ne pouvons pas nous reporter aux premiers âges du monde, ou plutôt de l'Eglise chrétienne. Chacun sans exception veut jouir du sien. D'ailleurs, il existe des dotations pieuses qui, loin d'être universelles, sont destinées à telle commune, et même à telle famille, et à mon avis, on n'est pas en droit d'y porter atteinte, car les fonds des chambres de charité sont aussi bien la propriété des membres de la communauté à laquelle ces chambres appartiennent, que les divers fonds de famille qui existent dans le pays sont la propriété des membres des dittes familles. »

Source : AEN, *Série Assistance 2/Ib* : sans titre, sans date [2-29 avril 1818], non numérotées, texte aux p. 1-10, p. 11 vierge ; mention dorsale hors teneur en p. 12 : « Objections de Monsieur le lieutenant Henriod remises à la commission nommée par les Audiences. <1818><sup>214</sup> ». Pour la datation, cf. : 1. AEN, *Série Assistance 2/Ib* : Lettre de Louis Henriod-Motta à « Monsieur de Sandoz-Rollin conseiller d'Etat », 29 avril 1818 : l'auteur envoie ses « idées » à Sandoz-Rollin, président de la commission nommée par les Audiences pour « donner un préavis sur un mémoire des communautés des Montagnes soumis à la délibération des Audiences générales, qui a pour objet les progrès inquiétans de la mendicité dans le pays, et les moyens de parer à ce mal ». 2. La commission dont il s'agit a été nommée par les Audiences les 2 avril 1818. Remarque : à l'exception des niveaux de titres (notre intervention), la disposition typographique proposée par l'auteur (retraits, espaces) n'est pas reproduite ; accentuation, ponctuation, capitales et minuscules : usage moderne.

Données biographiques sur l'auteur : cf. V/IV/2.

---

<sup>214</sup> <> : ajout d'archivage au crayon rouge.

## ANNEXE N° 5 : JACQUES DE GÉLIEU, MÉMOIRE SUR LES MARIAGES DES PAUVRES (1822)

[p. I] **Mémoire sur les mariages des pauvres/ présenté à la Société d'émulation patriotique/ pour 1822 / <par J. de Gélieu.>**<sup>215</sup>

[p. II] Envoyé à Monsieur de Montmollin, conseiller d'Etat le 24 de 1822 / à Monsieur de Rougemont, président du Conseil le 26. / Monsieur de Pierre maire de Neuchâtel le 26 / à Monsieur de Chaillet, capitaine Le 30 le 29 / à Monsieur de Tribolet, chancelier le 31<sup>e</sup> / à Monsieur de Sandoz-Rollin le 13 février / à Monsieur Vaucher le 15 février / à Monsieur Philippe de Pierre le 16 février / à Monsieur Louis de Pourtalès le <1 / 2><sup>216</sup> mars à / Monsieur Louis Coulon / Monsieur Borel ministre / Monsieur Dupasquier, chapelain du roi / Monsieur de Merveilleux banneret : reçu le 30 mars / Lardy, diacre de l'Eglise de Neuchâtel

Son excellence Monsieur le gouverneur a autorisé/ la circulation de ce mémoire, après l'avoir lu ainsi que/ Monsieur Frédéric de Chambrier et Monsieur le pasteur Chaillet.

[p. III] Quelques idées sur la question si défendre le mariage aux jeunes gens hors d'état d'entretenir une famille seroit un moyen efficace, légitime et moral d'arrêter les progrès de la misère  
Changeons-nous nous-mêmes et les tems fâcheux changeront (Francklin)

[p. IV, page vierge]

[p. 1] Parmi les différens moyens d'arrêter les progrès de la misère que l'on a proposé jusqu'ici, il en est un qui a déjà fixé l'attention de plusieurs Etats voisins et en particulier celle de plusieurs contrées de la Suisse.

C'est d'empêcher le mariage des jeunes gens qui sont absolument hors d'état d'entretenir une famille. Ce moyen paroît sans doute au premier coup d'œil le plus sûr et le plus infaillible pour couper le mal par sa racine, pour arrêter tout à coup les progrès de la misère. Mais seroit-il réellement aussi efficace qu'il nous le paroît d'abord ? Seroit-il surtout légitime et moral ?

Cette question mérite certainement d'être examinée de la manière la plus sérieuse ; et tel est le but des réflexions suivantes.

### [p. 2] Principes

1°. Il seroit à désirer que les jeunes gens hors d'état d'entretenir une famille ou ne se mariassent pas ou attendissent du moins pour se marier qu'ils fussent devenus 1° : assez laborieux ; 2° : assez économes, pour rassurer la société sur le sort de leurs enfans.

2°. La société a-t-elle le droit de les empêcher de se marier ? Je ne le crois pas.

Il est certain, du moins, que toute loi qui <mettroit><sup>217</sup> une classe entière de la société, ou même un seul individu de cette classe, dans l'absolue impossibilité de goûter jamais les douceurs du mariage seroit trop odieuse, trop tyrannique, trop immorale, pour que, sous un gouvernement tel que le nôtre, il puisse jamais en être question.

3°. Mais je crois que la société peut retarder le mariage des jeunes gens qui, à la qualité de pauvres, ajouteroient celle d'étourdis ou de vicieux, jusqu'à ce qu'ils ayent fait preuve 1° : de goût et d'aptitude pour le travail ; 2° : d'économie. Et voici les raisons sur lesquelles je me fonde.

4°. Aucun homme raisonnable ne se mariera sans une espérance bien fondée et bien motivée [p. 3] de pouvoir entretenir sa famille. Or, si les loix sont faites pour obliger tous les membres de la société à faire ce qu'un homme raisonnable feroit de lui-même, n'est-ce pas ici le cas de recourir à elles ?

<sup>215</sup> ◇ : ajout au crayon.

<sup>216</sup> ◇ : 1 ou 2 ? Lecture incertaine.

<sup>217</sup> ◇ : suscrit.

5°. Si le gouvernement reconnaît aux communautés et aux chambres de charités le droit de demander un tuteur pour le père de famille dissipateur dont elles auront les enfans à nourrir, lorsque le bien sera dissipé (1)<sup>218</sup>, pourquoi, en conséquence du même principe, ne leur donneroit-il pas aussi le droit de s'opposer au mariage d'un jeune dissipateur que ses défauts mettent évidemment hors d'état d'entretenir une famille ?

Pour mieux prévenir les objections, il m'importe d'expliquer bien nettement ma pensée. Je dirai donc ici, au risque de me répéter plus bas, que si quelque commune portoit opposition au mariage d'un jeune homme, ou yvrogne, ou joueur, ou dissipateur, ou libertin, etc., je ne pense pas qu'on doive lui interdire le mariage pour toujours, mais seulement jusqu'à ce qu'il se soit corrigé du vice ou du défaut qui le met hors d'état de nourrir une famille.

[p. 4] 6°. La société doit entretenir ceux de ses membres qui sont hors d'état de subsister. Mais tout devoir supposant un droit comme tout droit suppose un devoir, si cette obligation est imposée à la société, n'a-t-elle pas en revanche le droit d'obliger chacun de ses membres à faire usage de ses forces et de son industrie avant que de tomber à sa charge ? Or, si elle a, par conséquent, le droit de forcer au travail un mendiant robuste et paresseux, pourquoi n'auroit-elle pas celui de retarder le mariage du jeune homme qui n'a pas encore voulu se mettre en état de nourrir une famille ?

7°. Quel autre moyen trouvera-t-on pour forcer à l'économie un jeune dissipateur plein de talens et l'empêcher de faire tomber à la charge du public une famille à laquelle il pourroit, s'il le vouloit, procurer une douce aisance ?

Qu'un homme jeune et robuste vienne dire aux chefs de sa commune : « Il ne me plait ni de travailler ni de mourir de faim, ainsi prenez vos mesures pour me nourrir », tout le monde sera indigné. Et lorsqu'un jeune dissipateur viendrait leur dire : « Il ne me plait ni d'économiser ni de rester célibataire, ainsi prenez vos mesures pour nourrir mes enfans », son langage seroit-il plus supportable ? Personne n'a [p. 5] jamais tenu un pareil langage, dira-t-on ; non, mais il y a d'autant plus de gens qui le tiennent au fond de leur cœur et qui agissent en conséquence.

8°. « A quoi s'engage-t-on, en se mariant ? Ce n'est pas seulement à mettre des enfans au monde, mais encore à les nourrir et à les élever. Par conséquent, quiconque veut se marier doit pouvoir prouver qu'il possède, ou assez de bien pour faire subsister sa famille sans tomber à charge à personne, ou assez d'industrie pour nourrir et élever ses enfans par son travail, au cas que Dieu lui accorde vie et santé. Ce n'est que lorsque les deux époux peuvent prouver qu'ils ont l'une ou l'autre de ces conditions (le bien ou l'aptitude à gagner leur vie) que la société peut approuver leur mariage et s'engager à tenir lieu de père aux enfans issus de ce mariage, au cas que les parens soient frappés de quelque malheur imprévu et extraordinaire. »

Tout ce paragraphe est tiré d'un discours de Monsieur le professeur Schulthess, de Zurich, inséré dans le troisième volume du journal [p. 6] intitulé *Der Gemeinnützige Schweizer*, page 207. Ma citation est principalement tirée des pages 222 et 223.<sup>219</sup>

9°. D'après toutes ces considérations, je crois que la société a droit de s'opposer au mariage d'un jeune homme sans bien, jusqu'à ce qu'il ait fait ses preuves 1° : d'amour pour le travail ; 2° : d'économie.

S'il a hérité des dettes, par exemple, qu'il nous prouve qu'il en a éteint au moins une partie. S'il n'en a point, qu'il nous prouve qu'il a amassé quelque chose pour se mettre en ménage. Cela suffiroit, je pense, pour rassurer la société sur le sort de ses enfans.

Pour mettre cette loi en vigueur, il suffiroit peut-être d'autoriser les communes, ou chambres de charité, à s'opposer au mariage de ceux de leurs pauvres qui n'auroient pas rempli cette condition. Si l'opposition se trouve mal fondée, ce seroit aux jeunes gens à fournir aux tribunaux les preuves de leur amour pour le travail et de leur esprit d'économie.

### [p. 7] **Objections**

1<sup>ère</sup>. Retarder ou gêner les mariages des pauvres seroit violer le droit de la nature et des gens, seroit contraire à tous les principes de l'humanité, etc.

Supposez qu'un enfant prît la fantaisie de se marier dès l'âge de 14 ou 15 ans. Son père violeroit-il aussi les droits de la nature et de l'humanité en s'opposant à son mariage jusqu'à ce que l'âge ait accru

<sup>218</sup> Appel de note dans le ms. Note en bas de la page 3 : « (1) Voyez l'ordonnance du 20 février 1819. »

<sup>219</sup> Johannes SCHULTHESS, « Erwägungen und Beherzigung einiger solcher Vorschläge im Allgemeinen », *Der Gemeinnützige Schweizer*, 1819, p. 222 sq.

ses forces et développé ses facultés ? On dira que les jeunes gens dont il est ici question ne sont plus des enfans. Eh bien, dès qu'ils nous auront prouvé qu'ils ne sont plus des enfans, dès qu'ils nous l'auront prouvé par un ou deux ans de travail et d'économie, qu'on leur permette de se marier, mais tant qu'à l'âge près, ils demeureront enfans dans toute la force du terme, qu'ils ne se scandalisent pas de trouver dans le gouvernement un père sage et ferme qui les empêche de se précipiter aveuglément dans un abyme de misère.

2<sup>de</sup>. La société n'a pas le droit d'empêcher ni de retarder le mariage du jeune homme qui <ne ne><sup>220</sup> seroit pas en état de nourrir une famille, mais seulement le droit de lui refuser des secours, au cas que malgré les avis qu'on leur donne, ils persistent à se marier contre toute raison et bon sens. Comme elle n'a pas proprement non plus le droit de forcer au travail le mendiant paresseux, mais seulement celui de ne [p. 8] lui accorder des secours qu'à condition qu'il travaille.

Il sera toujours infiniment moins dur de retarder le mariage d'un jeune homme étourdi ou libertin que de le laisser périr de misère, lui et sa famille. D'ailleurs, les cas sont différents ; l'étourdi, une fois marié, ne peut plus s'en dédire ; il ne peut quitter le mariage comme le paresseux l'oisiveté ni retourner au célibat comme l'autre au travail. Enfin, que l'on veuille bien se souvenir que, comme on ne force pas le mendiant au jeûne, mais simplement au travail, ce n'est pas non plus au célibat, mais simplement au travail et à l'économie que nous prétendons forcer le jeune homme inconsidéré ou libertin.

3<sup>e</sup>. Il est bien dur de vouloir gêner les mariages des pauvres.

« Et moi aussi, je suis pauvre, moi aussi, ainsi que tous ceux qui ne vivent pas absolument de leurs rentes, sont obligés pour subsister d'avoir quelque état, quelque métier, quelque profession ; c'est-à-dire, en d'autres termes, de travailler et d'économiser. Nous ne demandons donc au plus pauvre que ce que nous exigeons de nous-mêmes ; dès qu'il nous aura prouvé qu'il sait travailler et économiser, qu'il se marie. » (2)<sup>221</sup>

Par pitié et par charité pour les pauvres, vous ne voulez gêner leurs mariages en aucune façon ! Ne devez-vous donc <aucu><sup>222</sup> pitié à leurs enfans ? N'avez-vous jamais été à portée d'observer et de contempler de près tout [p. 9] ce qu'il y a de déplorable dans le sort des enfans d'un père de famille à la fois pauvre et débauché ? Et d'ailleurs, votre pitié seroit-elle bien entendue pour eux-mêmes ? Est-il donc démontré que la situation d'un père qui, soit mauvaise conduite, soit manque de talens ou d'activité, rend sa famille malheureuse soit préférable à celle d'un célibataire ?

« Que l'on se représente un pareil ménage. Le moment le plus doux de la vie pour des époux au mariage desquels a présidé la raison. Le moment où la femme, les yeux baissés, le cœur palpitant de joie, laisse deviner à son mari, la prochaine espérance qu'il a d'être père ; ce moment, dis-je, est le commencement de leurs chagrins domestiques ; la femme découvre son état à son mari comme elle avoueroit un crime ; et l'époux devenu père contre ses vœux et sa volonté répond à ce message de Job froidement et avec humeur. Dès lors, les épines de la rose qu'ils ont cueillie trop tôt commencent à se faire sentir douloureusement. Ces infortunés époux comencent à reconnoître combien il leur manque de choses essentielles au bonheur domestique, et au bout de quelques mois, le triste fruit de leur amour inconsidéré vient augmenter leur gêne. Le nombre des enfans, qui s'augmente d'année en année, accroît successivement leur détresse et par conséquent leur mauvaise humeur, qu'ils déchargent l'un sur l'autre, et plus souvent encore sur [p. 10] leurs enfans. De là tant de parens qui, non seulement désirent en secret la mort de leurs enfans, mais qui la souhaitent publiquement et à haute voix. J'ai entendu moi-même une mère indigente murmurer contre le ciel de ce que sa riche voisine venoit de perdre une enfant et s'écrier : « Je ne suis pas aussi heureuse »<sup>223</sup>. J'ai entendu, encore, une glaneuse qui, cheminant à côté de son pasteur, et tenant par la main un enfant vif et gay, à peine guéri de la petite vérole, n'eut pas honte de s'écrier en présence de l'un et de l'autre : « Ô s'il en étoit seulement mort ! »<sup>224</sup>

<sup>220</sup> <> : sic pour la répétition.

<sup>221</sup> Appel de note dans le ms. Note en bas de la page 8 : « (2) Voyez le discours déjà cité du professeur Schultess. »

<sup>222</sup> <> : sic.

<sup>223</sup> Guillemets : notre ajout (ms : souligné).

<sup>224</sup> Ibid.

Comment inspirer à un enfant du respect et de l'amour pour un père et une mère qui aimeroient mieux le voir mort que vivant et qui le disent en sa présence ? Et lorsque les parens qui leur tiennent un pareil langage, et qui les traite<nt><sup>225</sup> sans doute en conséquence, seront devenus vieux et infirmes, comment <leurs enfans><sup>226</sup> les traiteront-ils à leur tour ?

Aussi voyons-nous tous les liens qui doivent unir les enfans à leurs parens se déchirer de plus en plus, de la manière la plus allarmante, etc., etc. »<sup>227</sup> (3)<sup>228</sup>

4°. [p. 11] Il est beau, libéral, politique, d'encourager la population ; et le projet, une fois admis, tendroit à la diminuer.

Il est beau d'encourager et d'augmenter la population ! Sans doute, si l'on entend par là augmenter le nombre des gens heureux et contents de leur sort, mais appellera-t-on, par exemple, bienfaiteur de l'humanité celui qui n'augmenterait la population d'une colonie qu'en y augmentant le nombre des esclaves nègres ? Et l'expérience ne nous a-t-elle pas montré, jusqu'ici, que ce n'est qu'en multipliant les misérables, ceux dont la vie n'est que peine et tourment, que les mariages précoces et inconsidérés des pauvres augmentent la population d'un pays ?

Cela est libéral ! Oui, et dans toute l'étendue du terme : c'est-à-dire aussi bien dans le mauvais sens du mot libéral que dans le bon.

Cela est politique ! Peut-être pour les nations qui ont de grandes armées à recruter ou de vastes colonies à peupler. Mais dans un petit pays tel que le nôtre, je ne vois pas quel avantage politique résulteroit de l'accroissement indéfini d'une population assistée, et par conséquent toujours plus ou moins démoralisée. D'ailleurs, tant que chaque [p. 12] nation aura pour système de chercher à anéantir les ressources de ses voisines pour augmenter les siennes, il me paroîtra toujours dangereux pour les petits Etats de contenir plus d'habitans que la terre n'en peut nourrir. De sorte qu'une mesure qui, en arrêtant un peu les progrès de l'excessive population, rendroit cette population plus laborieuse, plus économe et par conséquent plus capable de se suffire à elle-même, ne seroit point à mépriser dans notre patrie sous le point de vue politique.

On a dit qu'il ne pouvoit y avoir de solide tranquillité dans un Etat que lorsque la majorité des habitans étoit contente de son sort. D'après ce principe, augmenter tout à la fois, d'un côté, le nombre des pauvres et, de l'autre, leur misère ne seroit guères politique ; et tel est cependant l'effet de tout mariage inconsidéré et précoce.

5°. Une pareille mesure seroit immorale en ce qu'elle multiplieroit prodigieusement les enfans illégitimes.

Cette objection est si grave, si importante qu'on ne peut l'examiner trop sérieusement et trop en détail. Je commencerai donc par déclarer franchement que si la mesure [p. 13] proposée pouvoit démoraliser ceux qui en seront l'objet et augmenter le nombre des enfans illégitimes, rien au monde ne pourroit balancer à mes yeux une pareille conséquence. Mais je suis très loin de croire que cette mesure, bien dirigée et bien appliquée, puisse démoraliser en aucune façon la classe indigente ; et voici mes raisons.

1°. La mesure proposée augmenteroit le nombre des ménages heureux et diminueroit celui des ménages misérables. Or l'état du mariage n'en seroit-il pas, en général, plus estimé, plus respecté et plus recherché ?

2°. Peut-on croire, en général, qu'une mesure qui répandroit sur la classe indigente plus d'aisance, et d'une aisance fondée sur le travail et l'économie, puisse être réellement contraire à sa moralité ?

La vertu, disoit un auteur, « ne peut germer, croître et prospérer que sur un certain fond de bonheur. » On sait à quelle effrayante démoralisation un certain degré de misère peut amener les hommes ; et c'est précisément pour prévenir cette misère démoralisante, que je n'ai été que trop souvent à portée d'observer autour de moi, que je voudrois empêcher les mariages précoces et inconsidérés des pauvres.

---

<sup>225</sup> ◇: suscrit.

<sup>226</sup> ◇: Ibid.

<sup>227</sup> Fermeture de guillemets : notre ajout.

<sup>228</sup> Appel de note dans le ms. Note en bas de la page 10 : « (3) V. le discours du professeur Schultess, p. 220-229. Je n'ai pu résister au plaisir de traduire en entier ce morceau ; on trouvera peut-être ces tableaux exagérés, et certes, je ne puis que féliciter ceux qui n'ont jamais été à portée d'en voir de près de pareils. »

3°. Ignoreroit-on, peut-être, que les pro[p. 14]messes de mariage sont, et ont toujours été, l'appas le plus sûr pour séduire l'innocence ? Ne peut-on point établir en principe que toute fille qui s'abandonneroit à un célibataire sans espérance de l'épouser seroit capable aussi de s'abandonner à un homme marié ? Et d'après cela, la loi une fois bien connue et bien établie, est-il véritablement à craindre que les jeunes gens qui, par leur obstination à ne pas se corriger des vices ou des défauts qui les mettent hors d'état d'entretenir une famille, mettent à leur mariage un obstacle aussi notoire qu'invincible trouvent encore beaucoup de filles à séduire ?

4°. « D'où vient donc que les pays où l'on voit le plus souvent ces mariages inconsidérés et ces noces de mendiants soient aussi ceux où l'adultère, le libertinage, les divorces scandaleux, les impudicités de tout genre s'augmentent et se multiplient d'année en année ? Tandis que c'est dans les contrées où, selon l'ancien usage, sur deux ou trois frères, on n'en voit qu'un seul se marier, que vous trouverez le plus de chasteté et de pureté de mœurs ? C'est se tromper étrangement que de s'imaginer que le mariage délivre complètement du démon de la chair et mette entièrement à l'abri des tentations des gens qui, avant de se marier, n'étoient ni chastes ni purs. »<sup>229</sup>

(Il est certain, du moins, que l'on [p. 15] trouve dans tous les pays des célibataires chastes et des époux adultères et libertins.)

5°. N'attribue-t-on point trop au pouvoir des sens ? Chez les gens laborieux et simples, il paroît que c'est moins les sens que le besoin d'affections et de liaisons domestiques qui les porte à se marier. Dans les familles nombreuses et bien unies, il n'est point rare de voir des célibataires chastes et heureux. La famille de leurs frères leur suffit ; ils la regardent comme la leur et, je le répète, ils ne paroissent point trop tourmentés par leurs sens.

6°. Si la mesure proposée mettoit au mariage des pauvres une condition impossible ou trop difficile à remplir et qu'elle leur ôtât l'espoir de se marier avant leur vieillesse, alors, sans doute, ils se précipiteroient en foule dans le libertinage. Mais quand nous ne demandons au plus pauvre et au plus libertin qu'un ou deux ans de travail et d'économie, y a-t-il de quoi le pousser dans un pareil désespoir ? Et s'il étoit assez peu raisonnable pour s'en désespérer en effet, seroit-il digne de goûter jamais les douceurs du mariage ? Pourroit-on sans remors lui donner, en lui permettant de se marier, un brevet de père de famille ?

[p. 16] Je ne veux pas dissimuler cependant ce qu'il y a de réel et de solide dans l'objection. Je comprends que plusieurs jeunes gens ne verront d'abord qu'une menace en l'air dans la loi proposée et que, plutôt que de se corriger de leurs défauts, ils trouveront plus commode de séduire quelque jeune fille, dans l'espoir que sa grossesse fera passer sur toute autre considération. Mais quand ils auront appris, par quatre ou cinq exemples bien éclatans, que la loi est en effet sérieuse, je pense qu'on seroit à l'abri de pareilles spéculations de leur part. Et quand ils voudroient les continuer, trouveroient-ils facilement d'honnêtes filles à séduire ? Je me résume : pour que la loi proposée produise son effet, il faut qu'elle soit fortifiée par quelques exemples. On doit donc s'attendre à voir naître la première année quelques illégitimes de plus qu'à l'ordinaire. Mais quand cette loi, une fois bien établie et bien confirmée, aura amélioré et épuré les mœurs, y a-t-il de la présomption à espérer que le nombre des illégitimes diminuera sensiblement ?

<6<sup>e</sup>><sup>230</sup>. La seigneurie, étant chargée de l'entretien des illégitimes, ne peut approuver une mesure qui, ne fût-ce que momentanément, en [p. 17] augmenteroit le nombre.

Quand, malgré l'état de grossesse de sa prétendue, on aura refusé à un libertin la permission de se marier, son bâtard, qu'il sera trop tard pour lui de méconnoître, n'en demeurera pas moins à sa charge. Considérez, d'ailleurs, combien la seigneurie seroit soulagée, lorsqu'elle seroit sûre qu'aucun des illégitimes qu'elle nourrit et élève maintenant ne pourra se marier avant de s'être mis en état de faire subsister de lui-même sa famille.

Rien n'est plus rare que de voir une famille assistée apprendre à se passer d'assistance. Et voilà, à mon avis, ce qui surcharge maintenant la seigneurie, car j'ai cru observer qu'elle avoit à sa charge beaucoup moins d'illégitimes que d'issus de race illégitime.

7°. Il seroit immoral et impolitique d'empêcher un séducteur de réparer sa faute en épousant sa victime.

<sup>229</sup> Note en bas de la page 14, sans appel de note : « Voyez le discours du professeur Schultess, p. 225-227. »

<sup>230</sup> <> : sic pour la répétition de la numérotation.

C'est suivant, car le séducteur peut être si dépravé que de sages parens devraient préférer sans hésitation de voir leur fille abandonnée au déshonneur que de l'unir à lui pour la vie. Il est aussi des [p. 18] des cas où il vaudrait mieux pour l'enfant lui-même être abandonné et méconnu de son père que d'être livré à sa discrétion.

8°. Le mariage réveille l'énergie des hommes, il leur inspire le désir et la résolution de développer toutes leurs facultés pour faire le bonheur de leur famille.

Cela arrive quelquefois, sans doute, et rien n'empêche de l'espérer ; mais enfin, ce n'est là qu'une simple espérance, et l'on a tant d'exemple du contraire que je trouverai toujours plus sûr d'attendre que ceux qui veulent se marier se soient montrés du moins un ou deux ans capables d'être bons pères de famille. Il arrive <quelques><sup>231</sup> aussi qu'un jeune libertin se corrige en épousant une femme sage et économe, et vice versa. Mais peut-on raisonnablement espérer que deux jeunes gens aussi étourdis l'un que l'autre deviennent sages en se mariant ?

9°. Oui, dira-t-on, car le besoin les forcera à devenir économes et laborieux.

Pour répondre à cette assertion, il suffiroit d'en appeler à l'expérience ; aussi me bornerai-je à une seule considération. On [p. 19] dit que le malheur réveille l'énergie et la vertu des hommes ! Oui, quand ce malheur ne vient pas de notre faute, mais s'il en vient, il produit le plus souvent un effet tout contraire. Qu'un père de famille, par exemple, se trouve ruiné par un incendie : il redoublera de zèle, d'activité et d'économie pour réparer ce malheur. Mais si c'est par sa faute, si c'est par ses vices ou par son indolence qu'il s'est ruiné, vous le verrez jeter de plus en plus le manche après la coignée. C'est ainsi que l'on voit quelquefois des orphelins à qui la perte de leur parens inspire une prudence et une énergie au-dessus de leur âge ; mais attendez rarement cela des enfans d'un père débauché, paresseux, prodigue, etc., qui les aura élevés en conséquence, ou plutôt qui ne leur aura donné aucune éducation.

### [p. 20] **Conséquences et effets de la loi proposée**

1°. Sans abolir entièrement la misère, elle la diminuerait singulièrement.

On sera sûr, du moins, que les pauvres actuellement assistés ne se marieront pas avant de s'être mis en état de faire subsister d'eux-mêmes leurs familles et l'on ne trouvera plus de ces familles (si nombreuses dans notre pays) qui, de père en fils, de génération en génération, ne vivent qu'à force d'assistance.

2°. Elle diminuera le nombre (vraiment scandaleux parmi nous) de ces gens qui, doués de talens qui auroient pu et dû leur procurer la plus douce aisance, n'en sont pas moins à la charge du public.

3°. Elle contribueroit puissamment à rendre parmi nous l'esprit d'ordre et d'économie une vertu nationale.

Et jusqu'alors, ne vous attendez pas à revoir jamais notre pays jouir d'une aisance générale. Bien des gens attribuent les progrès de la misère à la cherté des dernières années, à la décadence de l'industrie, etc. Mais que l'on ne se trompe pas. [p. 21] Comme ce n'est guères des gens sains et robustes que le mauvais tems rend malades, mais des gens déjà infirmes, des gens qui portoient déjà sur eux le germe de quelque maladie, il en est de même de la cherté et des autres calamités que nous avons éprouvées. Elles n'ont fait, à mon avis, que manifester, développer et mûrir les fruits amers de notre luxe, de notre manque d'ordre et de notre penchant décidé pour les entreprises imprudentes, fruits que nous aurions vu se manifester depuis très longtemps déjà, sans les circonstances singulièrement prospères et favorables où nous avons vécu jusqu'alors. « Nos ancêtres », disoit La Bruyère, en terminant une longue énumération des objets de luxe de son tems, « nos ancêtres n'avoient pas toutes ces choses et ils ne disoient pas, comme nous, l'argent est rare, les tems sont durs, la misère est grande. »<sup>232</sup>

4°. Elle diminueroit ce goût pour les entreprises imprudentes qui caractérise notre pays.

J'applaudis autant que personne aux brillans succès de nos grands négocians. Mais je suis désolé de voir que ces succès aient tourné la tête à une foule de gens à grands projets et à petites vues qui, dans toutes les classes de la société, s'empressent à l'envi d'imiter leur audace, sans pou[p. 22]voir imiter leur talens et sans penser seulement à imiter leur prudence. Il ne viendra guères dans l'esprit d'un

---

<sup>231</sup> ◇ : sic.

<sup>232</sup> LA BRUYÈRE, *Les caractères*, Paris, Emler, 1829, T. 1, p. 171 (chap. VII : De la ville) : « Ils ne disaient point : Le siècle est dur, la misère est grande, l'argent est rare (...) »

ouvrier, par exemple, d'économiser tandis qu'il est ouvrier pour avoir de quoi s'établir ; il aimera mieux, à l'époque de son mariage, emprunter une somme suffisante pour monter tout d'un coup son établissement ; et il s'expose par là à être ruiné et abymé sans ressource par le premier revers. Qu'un héritage, une vente heureuse ou une récolte abondante procure à un paysan quelque somme d'argent un peu considérable : vous croirez sans doute qu'il va l'employer à éteindre ses dettes. Point du tout ; il trouvera mille prétextes pour la hazarder toute entière dans quelque entreprise imprudente. Il n'est pas besoin d'accumuler ici des exemples que chacun peut observer autour de soi ; on n'en voit que trop dans notre patrie, et quand la loi proposée ne serviroit qu'à en diminuer le nombre, à faire voir aux jeunes gens que, pour nourrir et élever une famille, il ne suffit pas d'avoir de grands projets et de contracter des dettes, elle ne nous seroit certes pas inutile.

5°. Elle remédieroit à l'énorme défaut de nos éducations charitables, qui ne réussissent <pas><sup>233</sup> guères, en général, à mettre en état de se suffire à eux-mêmes les orphelins ou autres enfans pauvres qui en ont joui.

Telle est la plainte générale des protecteurs d'enfans pauvres : ils se plaignent [p. 23] d'avoir manqué leur but et de ce que, malgré tous leurs soins pour faire apprendre à leurs protégés un bon métier, dès que ceux-ci sont abandonnés à leurs propres forces, ils ne tardent pas à tomber et à croupir dans la misère. D'où cela peut-il provenir ? Parmi les diverses raisons que l'on pourroit en indiquer, voici, je crois, les deux principales : 1°. En faisant apprendre un métier lucratif à ces enfans, en leur inspirant même l'amour du travail, on néglige ordinairement de leur inspirer l'amour de l'ordre et de l'économie ; 2°. On ne réussit que bien rarement à faire sentir à ces enfans la nécessité de se suffire un jour à eux-mêmes, on ne peut leur ôter de la tête que leur protecteur peut et doit toujours les assister comme il l'a fait auparavant. Si quelque chose peut remédier à ces deux inconvéniens, c'est certainement la loi proposée.

6°. Elle prolongeroit la durée de l'autorité paternelle et la remplaceroit jusqu'à un certain point.

On sait que les mariages précoces se contractent ordinairement à l'époque où les jeunes gens, émancipés de l'autorité paternelle, ne peuvent ni ne veulent se laisser gouverner encore par la raison.

[p. 24] 7°. Elle encourageroit les jeunes gens au bien par l'aiguillon de l'espérance.

Lorsqu'au moyen de la loi proposée, la légèreté, l'imprévoyance, les folles dépenses, l'étourderie, le luxe, etc. ne seront plus des moyens de briller aux yeux des jeunes filles et de devancer ses rivaux. Lorsque les pères et les mères, à qui le mariage de leurs enfans procure une joie si pure et si douce, seroient bien intimement convaincus que leurs enfans bien aimés ne se marieront jamais avant d'avoir fait leurs preuves d'activité, d'ordre et d'économie ; quel changement n'en résulteroit-il pas dans nos systèmes d'éducation et dans notre caractère national ?

8°. Elle influeroit sur le caractère des jeunes gens, dans le moment critique où il prend son pli pour toujours.

En général, un homme demeure toute sa vie ce qu'il a été dans les deux ou trois années qui ont suivi sa première communion, de sorte que permettre le mariage au jeune homme qui, à cette époque, manqueroit ou d'activité, ou d'ordre, ou d'économie, c'est inscrire une famille de plus sur le rôle des pauvres assistés.

[p. 25] 9°. En diminuant le nombre des mariages précoces, elle tariroit une grande source des divisions et des haines de famille.

Le relâchement des liens de parenté, les divisions et subdivisions des familles et des ménages, les partages et démembrements de patrimoines, etc. ont causé tout autant de misère dans notre pays que le défaut d'ordre et d'économie. Telle famille qui, il y a 80 ans, n'auroit fait qu'un seul ménage, est maintenant divisée en quatre ou cinq : c'est-à-dire qu'elle fait quatre ou cinq fois plus de dépense que si elle étoit réunie. Cette fâcheuse <manie de><sup>234</sup> séparation provient de bien des causes, sans doute, mais je crois trouver l'une des principales dans les mariages précoces : tel fils étourdi ou libertin se marie ; le père qui n'approuve point ce mariage ne peut s'y opposer, parce que le jeune homme est majeur, mais il ne lui pardonne jamais complètement ; les frères et sœurs partagent l'indignation plus

<sup>233</sup> ◇ : lecture incertaine.

<sup>234</sup> ◇ : suscrit.

ou moins fondée du père et finissent <quelfois><sup>235</sup> aussi par imiter successivement l'exemple de leur aîné. Peu à peu, les membres de cette famille, cessant de se regarder comme frères, ne s'envisagent déjà plus que comme cohéritiers, on devient de plus en plus étranger l'un à l'autre. Et de là tant de pauvres, que de riches parens et frères ne rougissent point de laisser à la charge du public.

[p. 26] 10°. Elle encourageroit la charité.

Il est dans la nature de l'homme de ne pouvoir travailler avec zèle et persévérance que lorsqu'on est soutenu par l'espoir d'atteindre enfin son but. Et la charité aussi a besoin de cet encouragement. Rien n'est plus propre à rebuter l'homme charitable que de voir les secours qu'il prodigue alimenter et étendre la misère au lieu d'en tarir la source. Voit-on quelque père être absolument hors d'état de faire subsister sa famille ? Les âmes bienfaisantes s'empressent à l'envi de le soulager, <aucun effort><sup>236</sup>, aucun sacrifice ne les rebute, car elles pensent que la misère de cette famille n'est qu'une crise passagère, qui fera place à un état d'aisance et de prospérité dès que les enfans seront en état de pourvoir d'eux-mêmes à leur subsistance. Mais lorsque cette espérance est trompée, lorsqu'on voit les enfans, une fois parvenus à l'âge de raison, au lieu de soulager leurs parens, devenir, en se mariant, autant de souches de nouvelles familles tout aussi misérables que la première, lorsqu'on voit ainsi la misère, non seulement se perpétuer, mais se renforcer, s'étendre, pousser de jour en jour des racines plus nombreuses et plus profondes, alors, la charité se lasse et se refroidit, la pitié fait place à l'indignation, et l'on a [p. 27] besoin de se souvenir que l'on est chrétien pour ne pas abandonner entièrement à leur misère ceux qui s'y précipitent ainsi volontairement et par choix.

11°. Et enfin, lorsque le mariage sera regardé comme une récompense de la vertu, plutôt que comme la peine d'une faute, lorsque l'on n'entendra plus dire : « Tel jeune homme s'est mal conduit et a été obligé de se marier », mais plutôt : « Tel jeune homme pauvre a pu se marier de bonne heure, parce que sa conduite étoit exemplaire », le mariage, n'en seroit-il point plus respecté ?

J. de Géliou, pasteur à La Côte-aux-Fées. »

Source : BPUN ms 2086-16. 1 cahier, 17,5x22 cm, s.d. (>1819<24.1.1822, datation à partir de la liste de circulation du ms, p. II, et de la référence à l'article de J. SCHULTHESS, p. 5-6). Sur la page de couverture, ajouté au crayon : « par J. de Géliou ». Numéroté de 1 à 27 pages, précédées de 4 pages non numérotées (I-IV : couverture avec titre, liste de circulation au sein de la SEP, page avec un sous-titre, page blanche) et suivies de 5 pages blanches (y.c. dos du cahier).

Remarques : 1. Les répétitions de mots aux sauts de pages et de lignes ne sont pas indiquées. 2. Sauf exceptions (/), les sauts de lignes du ms ne sont pas pris en compte. 3. A l'exception des niveaux de titres (notre intervention), la disposition typographique proposée par l'auteur (retraits, espaces) n'est pas reproduite. Accentuation, ponctuation, capitales et minuscules : usage moderne ; [x] : p. x.

Auteur : selon *RGSEP*, 2 février 1822, p. 50, l'auteur en est « Monsieur Jaques de Géliou, pasteur à La Côte-aux-Fées ». Il s'agit de Jaques de Géliou (1794-1865), fils de Jonas (1740-1827) et de Marguerite-Isabelle Frêne (1759-1818), ép. 1819 Zélie, fille d'un premier mariage de son beau-frère Jean-Pierre Dupasquier (1759-1829, ép. 1 : Jeanne-Madelaine Mouchet ; ép. 2 : 1800, Marie-L. Pettavel ; ép. 3 : 1809, Anne-Catherine de Géliou, sœur de Jaques). Etudes à Genève, pasteur, consacré à Neuchâtel en 1814, suffragant à Boudry, pasteur à La Côte-aux-Fées (1818) et à St-Sulpice (1831-1849) ; au lendemain de la Révolution de 1848, il est l'un des trois pasteurs non confirmés dans sa charge. Membre de la Société suisse d'utilité publique depuis mai 1813, initiateur de la première école permanente de La Côte-aux-Fées et de l'école enfantine de St-Sulpice, il crée en 1831, et s'occupe durant 18 ans, une bibliothèque populaire à St-Sulpice. Il joue un rôle décisif dans la constitution de la paroisse de Buttes, détachée de la sienne (St-Sulpice). Il est aussi correspondant de la Caisse d'épargne pour St-Sulpice pendant 18 ans, correspondant neuchâtelois pendant 18 ans de la société en faveur des incurables de Lausanne, membre du comité des conférences de régents. Les années précédant sa mort, il est l'un des principaux rédacteurs du *MB*. Il abandonne le ministère en 1849, suite à la Révolution. Ecrits publiés : « Essai sur la composition des livres destinés à l'usage du peuple », *Verhandlungen der schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft*, 1827, p. 80-107 ; *Considérations sur les sectes chrétiennes*, Nîmes, impr. de Ballivet et Fabre, 1844, 8 p. Sur le personnage et la famille de Géliou : *MB*, 1866, p. 48-50 ; Henri-Louis HENRIOD, « Une famille neuchâteloise du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : Les Géliou », *Le généalogiste suisse*, 1968, p. 77-94 ; J.-E. HILBERER, « Une famille jurassienne distinguée : La famille de Géliou », *ASJE*, 1924, p. 27-49 ;

<sup>235</sup> ◇ : sic.

<sup>236</sup> ◇ : suscrit.

*JEANNERET-BONHOTE I*, p. 405 ; *FBN*, s.v. Géliou. Voir aussi chap. VII/1/2 : « ' limiter la nuptialité indigente (...) », n. 73.

## ANNEXE N° 6 : L'ÉVOLUTION DES PROJETS DE LOI AUX AUDIENCES GÉNÉRALES

### Préambule

*Brouillons 1-3 ; PL aux AG, juin 1819 ; comm. AG juin 1821 ; projet amendé par les AG, juin 1821*

« Dans le but de mettre un terme aux graves inconvénients qui résultent de l'augmentation progressive des pauvres dans la principauté, et indépendamment des mesures administratives prises à ce sujet par le Conseil d'Etat, on ordonne et statue ce qui suit »

*PL de juin 1824*

« Indépendamment des mesures administratives prises par le Conseil d'Etat, dans le but de mettre un terme aux graves inconvénients qui résultaient de l'augmentation progressive des pauvres dans la principauté, on ordonne et statue ce qui suit ».

### Article 1

*Rapport commiss. AG, juin 1818*

[Donner aux communes l'ordre] « de dénoncer les pauvres vicieux afin que leurs désordres fussent réprimés ».

*Brouillon 1*

« Article 1<sup>er</sup>. Les communautés et les chambres de charité de la principauté devront dénoncer à l'officier de la juridiction les pauvres assistés ou sollicitant des assistances qui, par leur paresse, leur inconduite, des récidives de mendicité ou leur insubordination, seroient en scandale dans le lieu afin que, sur le rapport d'office des préposés de ces corporations et au jugement de 5 membres de la cour de justice, ces individus soient

2<sup>e</sup> En cas de dénonciation pareille, et sur le rapport d'office des préposés des communautés ou des chambres de charité, les individus dont il s'agit pourront être punis, à la réquisition de l'officier de la juridiction et au jugement de cinq membres de la cour de justice, par une détention de police dont la durée ne pourra pas excéder trois fois vingt-quatre heures. »

« 52. Les mendiants en récidive, sujets de l'Etat ou étrangers domiciliés dans le pays, devront être dénoncés à l'officier de la juridiction, qui pourra conclure contre eux à une peine prévôtale, laquelle consistera dans une censure en justice ou dans une détention de police qui ne pourra excéder trois fois vingt-quatre heures, le tout au jugement de 5 membres de la cour de justice. »

*Brouillon 2*

« Article 1<sup>er</sup>. Les communautés et les chambres de charité de la principauté devront dénoncer à l'officier de la juridiction les pauvres assistés ou sollicitant des assistances qui, par leur paresse, leur inconduite, des récidives de mendicité ou leur insubordination, seroient en scandale dans le lieu. En cas de dénonciation pareille, et sur le rapport d'office des préposés des communautés ou des chambres de charité, les individus dont il s'agit pourront être punis, à la réquisition de l'officier de la juridiction et au jugement de cinq membres de la cour de justice, par une détention de police dont la durée ne pourra pas excéder trois fois vingt-quatre heures. »

« Article 2. Les mendiants en récidive, sujets de l'Etat ou étrangers domiciliés dans le pays, devront être dénoncés à l'officier de la juridiction, qui pourra conclure contre eux à une peine prévôtale, laquelle consistera dans une censure en justice ou dans une détention de police qui ne pourra excéder trois fois vingt-quatre heures, le tout au jugement de cinq membres de la cour de justice. »

### *Brouillon 3*

~~« Article 1<sup>er</sup>. Les communautés et les chambres de charité de la principauté devront dénoncer à l'officier de la juridiction, Les pauvres assistés ou sollicitant des assistances qui, par leur paresse, leur inconduite, des récidives de mendicité ou leur insubordination, seroient en scandale dans le lieu, En cas de dénonciation pareille, et sur le rapport d'office des préposés des communautés ou des chambres de charité, les individus dont il s'agit pourront être punis, après avoir été entendus, à la réquisition de l'officier de la juridiction et au jugement sommaire et sans appel de 5 membres de la cour de justice, par une peine dont le maximum sera détention de police dont la durée ne pourra pas excéder trois fois vingt-quatre heures de prison au pain et à l'eau. »~~

~~« Article 2. Les mendiants en récidive, sujets de l'Etat ou étrangers domiciliés dans le pays, devront être dénoncés à l'officier de la juridiction, qui pourra conclure contre eux à une peine prévôtale, laquelle consistera dans une censure en justice ou dans une détention de police qui ne pourra excéder trois fois vingt-quatre heures, le tout au jugement de cinq membres de la cour de justice. »~~

### *PL aux AG, juin 1819*

#### Article 1

« Les pauvres assistés ou sollicitant des assistances qui, par leur inconduite, des récidives de mendicité ou leur insubordination, seraient en scandale dans le lieu pourront être punis, après avoir été entendus, à la réquisition de l'officier de la juridiction et au jugement sommaire et sans appel de cinq membres de la cour de justice, par une peine dont le maximum sera trois fois vingt-quatre heures de prison au pain et à l'eau. »

### *Comm. AG juin 1821*

#### « Article 1

Toutes les fois que des pauvres assistés par les fonds publics, ou sollicitant d'eux des secours, se rendront coupables d'une inconduite scandaleuse, de récidives de mendicité, d'actes d'insubordination et d'autres désordres soumis par leur nature à des poursuites civiles, ils pourront être punis, après avoir été entendus, et au jugement sommaire et sans appel de cinq membres de la cour de justice, par une peine qui ne pourra excéder trois fois 24 heures de prison au pain et à l'eau. »

### *Projet amendé par les AG, juin 1821*

#### « Article 1<sup>er</sup>

Toutes les fois que des pauvres assistés par les fonds publics, ou sollicitant d'eux des secours, se rendront coupables d'une inconduite <scandaleuse><sup>237</sup>, de récidives de mendicité ou d'actes d'insubordination, ils pourront, après avoir été entendus, être punis, par la corporation qui les assiste, d'une peine qui ne pourra excéder trois fois vingt-quatre heures de détention au pain et à l'eau. »

---

<sup>237</sup> ◇ : restitué

## Article relatif aux tutelles et curatelles

### *Brouillon 1*

« 3<sup>e</sup>. Les communautés ou chambres de charité devront également, dans les cas d'inconduite notoire et de vie scandaleuse et désordonnée, s'adresser au chef de la juridiction pour obtenir la nomination d'un curateur à l'individu en défaut ou s'adresser au gouvernement pour obtenir un mandement d'interdiction suivant l'ancienne forme usitée dans le pays. »

## Article 2

### *Rapport commiss. AG, juin 1818*

« écarter des assemblées délibérantes les pauvres assistés des fonds publics pendant l'année où ils reçoivent des secours et pendant l'année suivante ».

### *Brouillon 1*

« 43. Tout pauvre assisté des fonds publics ne sera point admis, non plus que ses enfans, aux assemblées de bourgeoisie, de communauté ou d'autres corporations délibérantes pendant l'année où il aura reçu ces secours et pendant celle qui suivra. Pour cet effet, il sera fait lecture, à la première assemblée de communauté de chaque année, de la note de tous les pauvres qui, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, auront reçu des assistances de la communauté ou des corporations de charité. Un extrait de ces notes sera tenu à la disposition des chefs des bourgeoisies, en tant que ces assistances concerneront leurs bourgeois. »

### *Brouillon 2*

« Article 3. Tout pauvre assisté des fonds publics ne sera point admis, non plus que ses enfans, aux assemblées de bourgeoisie, de communauté ou d'autres corporations délibérantes pendant l'année où il aura reçu ces secours et pendant celle qui suivra. Pour cet effet, il sera fait lecture, à la première assemblée de communauté de chaque année, de la note de tous les pauvres qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, auront reçu des assistances de la communauté ou des corporations de charité. Un extrait de ces notes sera tenu à la disposition des chefs des bourgeoisies, en tant que ces assistances concerneront leurs bourgeois. »

### *Brouillon 3*

« 32. Tout pauvre assisté des fonds publics ne sera point admis, non plus que ses enfans, aux assemblées de bourgeoisie, de communauté ou d'autres corporations délibérantes pendant l'année où il aura reçu ces secours et pendant celle qui suivra. Pour cet effet, il sera fait lecture, à la première assemblée de communauté de chaque année, de la note de tous les pauvres qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, auront reçu des assistances de la communauté ou des corporations de charité. Un extrait de ces notes sera tenu à la disposition des chefs des bourgeoisies, en tant que ces assistances concerneront leurs bourgeois. »

### *PL aux AG, juin 1819*

« Article 2

« Tout pauvre assisté des fonds publics ne sera point admis, non plus que ses enfans, aux assemblées de bourgeoisie, de communauté ou d'autres corporations délibérantes pendant l'année où il aura reçu ces secours et pendant celle qui suivra. Pour cet effet, il sera fait lecture, à la première assemblée de communauté de chaque année, de la note de tous les pauvres qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, auront reçu des assistances de la communauté ou des corporations de charité. Un extrait de ces notes sera tenu à la disposition des chefs de bourgeoisie, en tant que ces assistances concernent leurs bourgeois. »

*Comm. AG juin 1821*

## « Article 2

Tout pauvre assisté par les fonds publics ne sera point admis, non plus que ses enfans, aux assemblées de communauté pendant l'année où il aura reçu des secours et pendant l'année qui suivra. Pour cet effet, on lira, à la première assemblée de communauté de chaque année, la note de tous les pauvres qui, dès le 1 janvier au 31 décembre précédens, auront reçu des assistances de la communauté ou des corporations de charité. »

*Projet amendé par les AG, juin 1821*

## « Article 2

Aucun pauvre assisté par les fonds publics ne sera admis, non plus que ses enfans, aux assemblées de communauté ou d'autres corporations qui s'occupent de l'assistance des pauvres pendant l'année où il aura reçu ces secours et pendant celle qui suivra. Pour cet effet, on lira, à la première assemblée de communauté de chaque année, la note de tous les pauvres qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, auront reçu des assistances de la communauté ou des corporations de charité. »

*PL de juin 1824*

« Aucun pauvre assisté par les fonds publics ne sera admis, non plus que ses enfans, aux assemblées de bourgeoisie, de communauté ou autres corporations délibérantes pendant l'année où il aura reçu ces secours et pendant celle qui suivra. Pour cet effet, il sera fait lecture, à la première assemblée de communauté de chaque année, de la note de tous les pauvres qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, auront reçu des assistances de la communauté ou des corporations de charité. Un extrait de ces notes sera tenu à la disposition des chefs des bourgeoisies, en tant que ces assistances concerneront leurs bourgeois. »

**Sources et commentaires***Rapport commiss. AG, juin 1818 :*

Cité in annexe VII/3 ci-dessus.

*Brouillon 1*

AEN, *Série Assistance 2/Ib* : sans titre, s.d. Mention dorsale hors teneur : « Pauvres. Assemblée de la commission du 2 février 1819. On a revu les projets de règlement et de loi, ces deux pièces seront mises au net et soumises au Conseil. Commissaires Messieurs de Rougemont, de Sandoz-Rollin, de Sandoz-Travers, de Meuron, de Chambrier et de Vattel. » Ajout de classement des Archives, au crayon rouge : « 1819. » Chronologie : la comparaison avec les deux documents suivants montre qu'il s'agit de la première des trois versions ayant précédé la décision du Conseil d'Etat du 22 février 1819 (le deuxième document est une mise au propre de celui-ci). Le document est vraisemblablement antérieur à la décision du Conseil d'Etat du 9 novembre 1818 (*MCE 167*, 9 novembre 1818, p. 938), par laquelle ce dernier, sur la base du rapport de la commission chargée en juin de l'examen de l'adresse des Audiences, retire du dossier la question des tutelles et interdictions, qui fait encore l'objet d'une proposition d'article de loi dans le présent document.

*Brouillon 2*

AEN, *Série Assistance 2/Ib* : sans titre, s.d. 8 p. non numérotées, p. 1-2 vierges sauf un ajout d'archivage en p. 1 (« 1818. Mendicité »). Un ajout au crayon de papier en p. 3 (« 1818. 4 mai ») donne une datation peu convaincante (antérieure à la séance des Audiences de juin 1818). Mention dorsale hors teneur : « A circuler chez Messieurs de Vattel (lu), (vu) d'Ivernois, (lu) le baron de Chambrier, (lu) Courvoisier, (lu) de Pury (lu), (lu) de Meuron de Corcelles, de Merveilleux, (lu) de Perregaux, de Montmollin. »

*Brouillon 3*

AEN, *Série Assistance 2/Ib* : sans titre, [>7 février<22 février 1819]. Il s'agit vraisemblablement du brouillon du document présenté en Conseil d'Etat le 8 février et qui a servi de base à la décision du 22 février 1819. Au crayon de papier, sur la première page : « 1819. 8 février. ». Mention dorsale hors teneur : « A circuler chez Messieurs les conseillers d'Etat de Tribolet, reçu le 8 février, fait passer le 11 à Monsieur de Rougemont, reçu le soir, envoyé le 12 au matin à Monsieur de Sandoz, envoyé le 12 à 4 heures à Monsieur de Pierre, le 13 à 12 heures, reçu à Monsieur le 13 de Tribolet Hardy, en renvoyé le 13 à Monsieur de Marval, de Sandoz-Rollin, reçu le 15 au soir Philippe de Pierre, remis, le 16 à Monsieur de Sandoz-Travers, 16 à 9 heures le comte de Pourtalès, qui est prié de le renvoyer ensuite à la chancellerie. 8 février 1819, 20 dit, 22 dit. » Ajout aberrant des archives, au crayon rouge : « 1818. »

*PL aux AG, juin 1819*

MCE 168, 22 février 1819, p. 148-149 et PVAG I, 22 juin 1819, p. 330.

*Comm. AG juin 1821*

AEN, *Série Assistance 2/Ib* : « Rapport de la commission des Audiences nommée le 20 juin 1820 pour l'examen du projet de loi relatif aux pauvres assistés. Présenté le 19 juin 1821 », s.d. (= annexe VII/3) et PVAG II, 19 juin 1821, p. 15-16.

*Projet amendé par les AG, juin 1821*

PVAG II, 19 juin 1821, p. 17-18.

*PL de juin 1824*

PVAG II, 14 juin 1824, p. 151-152.

*Notations*

Ajout ; ~~tracé~~. Accentuation, ponctuation, capitales et minuscules : usage moderne.

## ANNEXE N° 7 : LES PROPOSITIONS DE MOÏSE MATTHEY-DORET (1820)

« [p. 51] III° Moyens de prévenir l'indigence, de la soulager et de supprimer la mendicité.

(...) [p. 52] Puis donc que le <raisonnement><sup>238</sup> quoique appuyé des motifs les plus pressans, vient échouer contre l'opiniâtreté de l'homme vicieux ou insensé, qui veut absolument abuser de sa liberté, il faut nécessairement d'autres moyens plus effi-[p. 53]caces, je dirai même des moyens coercitifs, si l'on veut s'assurer du succès. Ces moyens dépendent des autorités et des administrations, qui dans ce pays, font beaucoup il est vrai, pour soulager l'indigence ; mais à mon sens, trop peu pour la prévenir. Il faut attaquer le mal dans son principe, le combattre dans son origine, et ne pas se borner à en adoucir les effets par quelques palliatifs qui souvent contribuent à en entretenir la source, parce que la certitude d'être assisté sans examen, sans être soumis à aucune surveillance, est un oreiller pour la paresse et l'inconduite, et un motif pour n'en pas redouter les conséquences.

Qu'il me soit permis de présenter à ce sujet, quelques idées sous la forme d'un projet de règlement. Ce n'est qu'une esquisse bien imparfaite, mais qui pourra engager d'autres personnes plus capables que moi, à s'en occuper aussi, ce qu'elles pourront faire par cette raison, avec plus d'espoir de succès.

*Formation d'un conseil de surveillance et de secours dans chaque juridiction.*

1° Il y aura dans chaque châtelainie ou mairie du pays de Neuchâtel un conseil de surveillance et de secours, civil et ecclésiastique, lequel sous la sanction du gouvernement, sera composé de la cour de

<sup>238</sup> < : sic.

justice et du consistoire. Ce conseil mixte sera présidé par l'officier du lieu, ou en son absence par le pasteur.

2° Dans les juridictions qui renferment une ou plusieurs paroisses secondaires et éloignées du chef lieu, telles qu'il s'en trouve dans la châtellenie de Thielle, au Val-de-Ruz, au Val-de-Travers, etc., on adjoindra au consistoire de chacune de ces paroisses, deux justiciers et quatre autres particuliers choisis parmi les paroissiens du lieu, pour former un conseil, qui, sous la présidence du pasteur, remplira dans sa paroisse, les mêmes fonctions que le conseil principal exerce dans la sienne, en référant toutefois, tant l'un que l'autre, à la justice, tous les cas qui exigent le concours de l'autorité civile.

### *Fonctions et attributions.*

Article 1. Ce conseil s'assemblera à l'ordinaire tous les trois mois, aux époques que chaque juridiction, ou paroisse fixera selon sa convenance, et à l'extraordinaire chaque fois qu'il se présentera des cas pressans.

[p. 54] Article 2. Chaque membre rapportera à l'assemblée, selon le serment qu'il en aura prêté, tous les cas d'inconduite, de mauvaise administration, et de désordre dans les affaires particulières, dont il aura connaissance dans sa paroisse.

Il est entendu que les cas relatifs à la discipline ecclésiastique, continueront à être portés par devant les consistoires ordinaires, aux attributions desquels cette institution ne dérogera en aucune manière.

Article 3. Si le cas est douteux ou peu important, on se contentera d'avertir amicalement la personne qui est l'objet du rapport, mais en continuant de la surveiller.

Article 4. L'avertissement étant infructueux, et la chose paroissant plus certaine, ou devenant plus grave, on emploiera la censure et l'exhortation.

Article 5. Si ces moyens sont insuffisans, et si le vice dont il s'agit est de nature à conduire l'individu à sa ruine, ou à le faire tomber dans le besoin ; cet individu s'il est étranger sera renvoyé, mais s'il est du pays on lui établira d'office un curateur tiré du conseil. Il sera interdit, et toutes dettes ou engagements onéreux qu'il contractera dès lors, seront désavoués et déclarés nuls.

Article 6. Si quelqu'un, pour soi-même ou pour d'autres, s'oppose à l'établissement d'un curateur, la cause sera plaidée le plus sommairement possible, en évitation de frais, et la justice en décidera seule et sans appel. Il est des cas aussi, où l'on doit passer outre, sans tenir compte des oppositions évidemment déraisonnables et mal fondées que l'on pourrait faire ; car, il arrive souvent que l'homme qui abuse le plus de sa liberté est précisément celui qui craint le plus d'en être privé, et qui fait le plus d'efforts pour la conserver. Il ne faut pas alors perdre du temps et de l'argent à plaider, à chicaner au détriment d'une famille, dont le chef ou un membre travaille à sa ruine, ainsi qu'au préjudice de la société et des fonds publics, à la charge desquels ils pourraient tomber, si l'on n'arrêtait pas le mal tandis qu'il en est temps encore.

Article 7. L'office de curateur s'exercera pendant deux ans, et gratuitement, sauf les cas extraordinaires de voyages hors du lieu, de vacances pénibles et coûteuses. Alors le conseil allouera les honoraires qu'il jugera [p. 55] convenables, sur les biens du pupille. Au bout de deux ans, si les circonstances l'exigent, le conseil nommera un nouveau curateur, à moins que le même ne consente à prolonger ses fonctions sous l'approbation de l'autorité qui l'a établi.

Article 8. Lorsqu'il s'agira d'assister des nécessiteux, le conseil délèguera deux de ses membres, dont un justicier et un ancien, pour se rendre au domicile du requérant, et y prendre tous les renseignemens possibles, sur l'état et les circonstances de l'individu, ou de la famille qui réclame des secours, sur sa moralité, ses ressources et son travail ; de quoi ils feront un fidèle rapport, d'après lequel le conseil déterminera le mode d'assistance, la nature et la quotité des secours. (1)<sup>239</sup>

Article 9. S'il y a manque de travail par défaut d'ouvrage, on doit commencer par leur en procurer ; s'il y a indolence et paresse, il faut les obliger à se corriger, en leur déclarant que ce n'est qu'à cette condition qu'ils seront assistés, car *celui qui ne veut pas travailler*, quand il le peut, *n'est pas digne de manger*. Lors donc qu'ils feront de leur côté, tout ce qu'ils peuvent et doivent raisonnablement faire,

---

<sup>239</sup> Appel de note. Note en bas de page : « (1) Ceci suppose qu'il sera établi des magasins de secours, dont je dirai un mot ci-après, en citant les deux mémoires de Monsieur Peneveyre. »

on suppléera en argent ou en denrées à ce qui leur manquera. Pour ce qui est des malades, des infirmes et des vieillards qui ne peuvent travailler, il est bien entendu qu'ils doivent être entretenus convenablement et avec soin.

Article 10. Les enfans en âge d'être instruits seront placés chez des particuliers honnêtes, qui moyennant une rétribution convenue, leur enseigneront, soit par eux-mêmes, soit en les envoyant à l'école, les élémens de la lecture, de l'écriture, du calcul et de la religion, et qui leur inspireront par leurs bons exemples et leurs discours, l'amour de l'ordre, des bonnes mœurs et du travail.

Article 11. On fera apprendre aux garçons, des métiers utiles dans tous les temps, tels que ceux de charpentier, maçon, menuisier, maréchal, tailleur, cordonnier, etc. ; en les exerçant en même temps aux travaux de l'agriculture, le premier et le plus essentiel de tous les arts. On enseignera aux filles les ouvrages [p. 56] de leur sexe, les métiers de tailleuse, de lingère, et les détails de l'économie domestique.

Article <13><sup>240</sup>. Comme il importe beaucoup de connaître l'administration intérieure des familles pauvres, afin de s'assurer s'il y a de l'ordre et de l'économie, le conseil nommera parmi les épouses de ses membres, quelques dames, les plus à portée et en état d'en bien juger, lesquelles seront chargées d'examiner avec attention, pour en faire rapport, tous les détails de ménage qui appartiennent à leur sexe. Elles donneront des directions aux femmes et filles qui en auront besoin, et les surveilleront.

Article 14. Lorsqu'il se présentera des étrangers pour demander l'habitation, le conseil examinera leurs moyens d'existence, leur origine et leurs mœurs, d'après les certificats et les papiers dont ils doivent être porteurs. Ceux qui n'en exhiberont pas de satisfaisans, qui n'auront pas de commune où ils puissent être renvoyés au besoin, ou qui annonceront par leurs circonstances, un état actuel ou prochain d'indigence, doivent être refusés, à moins qu'ils ne fournissent caution, ou garantie suffisante. (1)<sup>241</sup>

Article 15. Ceux qui après avoir satisfait à toutes ces conditions, auront été reçus habitans, laisseront leurs papiers entre les mains de l'autorité du lieu, pour gage de leur bonne conduite, et l'on pourrait même, comme cela se pratique dans quelques endroits, exiger d'eux un dépôt d'une valeur déterminée, jusqu'à ce que, par un long séjour et une moralité avantageusement connue, ils eussent fait cesser tout motif de crainte. Ces mesures que commande la prudence à l'égard des individus que l'on ne connaît pas, ne doivent offenser personne : il convient de les prendre pour n'être pas dupe de fausses apparences, et c'est à eux de prouver par leur bonne conduite, que ces précautions sont superflues et qu'elles peuvent être supprimées dans de certains cas particuliers.

Article 16. La mendicité est sévèrement défendue, et tout individu trouvé en contravention à cet égard, sera, s'il est du lieu, privé des secours qu'on lui accorde ; si [p. 57] c'est un habitant étranger, il encourra la peine de l'expulsion.

Article 17. Quant aux voyageurs étrangers qui se trouvent dans le besoin, on leur donnera la passade comme cela se pratique déjà. Ils ne s'écarteront pas des grandes routes et ne mendieront point, sous peine d'être conduits de suite hors du pays, avec menace de punition s'ils y rentrent.

Telles sont les principales <disposition><sup>242</sup> d'un règlement qui, sanctionné et soutenu par l'autorité supérieure, pourrait prévenir l'appauvrissement de bien des familles, et les abus qui résultent de la mendicité.

Les mauvais sujets ne manqueront pas, sans doute, de crier à la tyrannie, à l'inquisition, si l'on arrête pendant qu'il en est temps encore, le cours de leurs désordres, en leur ôtant la faculté de disposer de leurs biens, et en surveillant leur conduite ; mais ne vaut-il pas mieux les entendre se plaindre à tort, d'une mesure salutaire qui les prive d'une liberté dont ils ne cessent d'abuser, que de voir des familles entières ruinées par suite d'une mauvaise administration, se plaindre avec raison, de la faiblesse ou de l'insouciance des autorités ?

Mais il faut des moyens de travail à offrir aux pauvres lorsqu'ils en manquent, et des fonds dont la rente suffise à l'entretien de ceux qui ne peuvent travailler, ainsi qu'aux secours supplémentaires qu'il

<sup>240</sup> < : sic.

<sup>241</sup> Appel de note. Note en bas de page : « (1) Cet article et les trois suivans, contiennent des dispositions qui se trouvent déjà dans des réglemens existans, et j'ai cru devoir les rappeler ici, comme ayant rapport au projet que je présente. »

<sup>242</sup> < : sic.

faudra quelquefois accorder aux autres. Donnons quelques instans au développement de ces deux objets.

*Moyens de travail à offrir aux pauvres. Un homme n'est pas pauvre, dit Montesquieu, parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas.*<sup>243</sup> Cette proposition de l'immortel auteur de l'Esprit des loix, souffre il est vrai, quelques exceptions. Un homme malgré son activité et son travail peut encore tomber dans l'indigence ; 1° lorsque le genre d'industrie qu'il exerce n'est pas suffisamment payé, 2° lorsqu'il se trouve chargé d'une famille nombreuse, 3° et enfin, lorsqu'il survient des temps de disette qui élèvent les subsistances à des prix hors de proportion avec le produit de son travail. Mais il est toujours certain que le premier moyen d'assistance doit être de lui procurer du travail, au produit duquel il faut suppléer s'il est insuffisant.

La société d'émulation de Neuchâtel proposa en 1800 et 1801 cette question, que je considère ici comme se ratta-[p. 58]chant à l'objet de ce mémoire : '*Quel serait le meilleur moyen de soulager l'indigence sans favoriser la paresse*>.<sup>244</sup> et avec le plus d'économie pour les établissemens charitables.'

Monsieur Peneveyre traite cette question avec autant de talent que de zèle pour le bien de l'humanité.

Il fit deux bons mémoires qui furent couronnés, l'un en 1801 et l'autre en 1802.<sup>245</sup> Le premier de ces mémoires proposoit l'établissement d'une école d'industrie ou de travail, à Neuchâtel, à l'imitation de celle de <Shrwsbury><sup>246</sup> en Angleterre ; établissement utile sans doute, mais utile seulement aux pauvres de la ville et des environs ; tandis que c'est dans les campagnes que cette classe infortunée est la plus nombreuse, parce que c'est là que se trouve la masse de la population. Et lors même que l'on parviendrait à fonder une maison de travail dans chaque village, les lieux écartés où se trouve ordinairement le plus grand nombre de pauvres, ne pourraient guère en profiter. Comment en effet, des femmes et des enfans pourraient-ils tous les jours, des extrémités de la mairie du Locle, de celle de La Chaux-de-Fonds, de La Sagne, des Brenets, de La Brévine, se rendre à leurs chefs-lieux respectifs chaque matin, et revenir le soir au logis, pendant les longs et rigoureux hivers de nos Montagnes ? (1)<sup>247</sup> La seule connaissance des lieux et du climat, suffit pour faire comprendre que cela est impossible. Des hommes vigoureux pourraient à la vérité, faire ces courses continuelles et pénibles, mais en perdant beaucoup de temps et en usant beaucoup de chaussures. Si d'un autre côté, l'on voulait loger dans les villages, tous les pauvres, pour les mettre à portée des maisons de travail, il en coûterait trop, et il n'y aurait bientôt plus de place que pour eux. On sait d'ailleurs, et l'expérience le démontre tous les jours, que les rassemblemens nombreux d'ouvriers réunis dans des ateliers communs, sont assez souvent le tombeau des bonnes mœurs. (2)<sup>248</sup> Les enfans n'y sont ordinaire-[p. 59]ment surveillés que pour le travail, ils voient et entendent souvent des choses qu'ils devraient ignorer, ils deviennent mutins et méchans ; les vices et les passions s'emparent de leurs cœurs avant que la raison puisse les réprimer, avant même que la nature ait développé toutes leurs facultés phisiques.

Dans le second mémoire, l'auteur qui avait senti les difficultés et l'insuffisance du premier moyen, en proposa un autre plus simple, plus efficace et d'une utilité plus générale, c'était de fournir aux pauvres, du travail à domicile, et d'établir dans chaque lieu convenable, un *magasin de secours*, où l'on aurait à l'ordinaire, des matériaux propres à occuper chez eux, des ouvriers de divers genres. Il serait fort utile aussi d'y tenir des grains et autres comestibles destinés à l'assistance des nécessiteux. Voyez au reste, pour les détails dans lesquels je ne puis entrer ici, les deux intéressans ouvrages que je viens de citer.

---

<sup>243</sup> MONTESQUIEU, *De l'esprit des loix*, Amsterdam, 1784, t. III, p. 119 (L. XXII, chap. XXIX « Des hôpitaux »).

<sup>244</sup> ◇ : sic.

<sup>245</sup> Cf. chap. IV/II.

<sup>246</sup> ◇ : sic.

<sup>247</sup> Appel de note. Note en bas de page : « (1) Il y a aussi aux Verrières, au Val-de-Travers, au Val-de-Ruz et dans le vignoble même, beaucoup d'habitations isolées et éloignées des villes et villages. »

<sup>248</sup> Appel de note. Note en bas de page : « (2) 'Les hommes, dit un célèbre auteur, ne sont point faits pour être entassés en fourmillières, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver. Plus ils se rassemblent plus ils se corrompent. Les <infinimités> du corps, ainsi que les vices de l'âme, sont l'infaillible effet de ce concours trop nombreux.' ». ◇ : sic. Citation : L. I de *L'Emile* de Rousseau, *L'Emile* (p. 56 de l'éd. des *Oeuvres* de Paris, Werdet et Lequien, 1826).

Il faut donc autant qu'il est possible, occuper chez eux, les pauvres des lieux écartés ; car si on les oblige à s'éloigner beaucoup de leurs demeures, pour avoir de l'ouvrage, il en résultera souvent, qu'un père de famille contractera par de fréquentes courses, l'habitude d'aller boire au cabaret, que l'on arrachera une femme aux soins de la maternité et de son ménage, que l'on soustraira des enfans à la surveillance de leurs parens, à mesure qu'on les livrera sans défense, aux funestes impressions des mauvais exemples et de tous les vices.

Il serait mieux aussi, je pense, dans les villes et villages d'occuper les pauvres dans leurs domiciles, que de les réunir dans les ateliers ; mais outre que ceux-là ont en général moins à perdre, sous le rapport de moralité, que ceux des campagnes, il faut avoir égard aux frais, et chercher l'économie. D'ailleurs il y a déjà tant d'occasions de rassemblemens, pour les enfans surtout, qu'une de plus ou de moins n'est pas une affaire ; il vaut mieux encore qu'ils soient occupés ensemble, que désœuvrés sur la rue, où les réunions se forment également. On comprend de même que, n'ayant pas de longues courses à faire, les hommes des villages n'ont pas, comme ceux des lieux écartés, ce prétexte pour aller boire ; mais ils savent malheureusement en trouver assez d'autres ; les femmes sont plus à portée de soigner leurs ménages, et les enfans moins éloignés de leurs parens.

[p. 60] Mais comment, dira-t-on, fournir du travail à *domicile*, à tous les pauvres des campagnes qui en manquent ? Je conviens que cela ne sera pas toujours possible, quant aux hommes, mais je crois qu'il y aura peu d'exceptions pour les femmes et les enfans. Les femmes, dans les Montagnes, savent presque toutes faire quelques petits ouvrages, comme de filer, tricoter, faire la dentelle ; plusieurs aussi travaillent à diverses parties de l'horlogerie. Toutes ces petites branches d'industrie sédentaire s'allient parfaitement avec les soins domestiques, et remplissent utilement les loisirs des longs hivers de la montagne, et même de toute l'année, pour un grand nombre d'individus. Ces métiers sont il est vrai, assujettis aux vicissitudes du commerce ou des modes, principalement ceux qui tiennent à l'horlogerie ou à la dentelle ; mais dans les cas fâcheux, lorsque le talent d'une femme ne se borne pas à une de ces occupations, il est tout simple de lui faire prendre la plus avantageuse. Si ce changement de travail ne peut avoir lieu, il faut tirer le meilleur parti possible de ce qu'elle sait faire.

Les enfans de l'un et de l'autre sexe doivent aussi, quant ce ne serait que pour s'habituer au travail, s'occuper de quelques petits ouvrages à leur portée, dans les momens qui ne sont pas consacrés à l'instruction. Les garçons, en attendant qu'ils apprennent des métiers, peuvent filer, tricoter, pluser et carder de la laine ou du coton ; les filles outre cela, doivent apprendre à coudre, à faire la dentelle, etc. Les femmes du Vignoble, ainsi que les ouvrières des fabriques, sont aussi assez généralement en état de coudre, filer et tricoter.

Je reviens aux hommes pauvres, tant du Vignoble que des Montagnes, auxquels comme je l'ai dit plus haut, on ne pourra pas toujours fournir de l'ouvrage, tels sont ceux qui exercent les professions de charpentier, maçon, etc. Mais à défaut de travail analogue à leurs métiers, ils peuvent être, comme de simples manœuvres, employés pendant l'été à tous les travaux des champs, et en hiver à battre les grains, couper du bois, façonner des échaldas, et même encore, pour éviter une pernicieuse oisiveté, à pluser et carder de la laine, du coton, etc.

Tout homme, quel qu'il soit, doit son travail à la société lorsqu'il est en état de s'occuper, et il n'a droit à l'as-[p. 61]sistance publique qu'autant qu'il fait de son côté tout ce qui dépend de lui. Le boiteux et l'aveugle peuvent travailler de leurs mains, le manchot peut employer ses jambes à faire des courses utiles à quelque chose : ainsi <l'on sauvera à tous><sup>249</sup>, l'ennui et les dangers d'un désœuvrement complet. En un mot, il n'y a que les maladies et la vieillesse, ou pour mieux dire, il n'y a que l'impossibilité qui doive dispenser l'homme d'un travail auquel Dieu l'a condamné, avant même que la société lui en fait une obligation.

Il ne faut pas s'attendre, surtout dans les commencemens d'une pareille organisation, à trouver généralement sur le produit du travail des pauvres, de quoi les entretenir. On ne retirera peut-être dans de certains cas, que la valeur de la matière première qu'on leur aura fournie, dans d'autres peu de chose de plus ; mais aussi un grand nombre de pauvres, jeunes, intelligens et robustes, voués actuellement à la fainéantise par faute d'ouvrage et de bonnes directions, seront mis en état de gagner leur vie, et de se rendre utiles à la société, au lieu d'en être le fléau et l'opprobre.

<sup>249</sup> <> : sic.

Il est aisé d'ailleurs, de se convaincre par le calcul, qu'indépendamment de la morale publique qui s'améliorerait indubitablement par ce système, il y aurait à gagner pour les communes et les particuliers, sous le rapport d'intérêt pécuniaire, à prohiber cette funeste mendicité, et à entretenir les pauvres chez eux, en les faisant travailler.

Un individu qui mendie consomme certainement plus qu'un autre, en vivres et en vêtemens. N'ayant aucune règle dans sa conduite, il mange et boit chaque fois qu'il en trouve l'occasion, et ses besoins quoique satisfaits ne mettent point de bornes à ses sollicitations. Il aurait sa besace pleine de pain, et sa bourse garnie d'argent, qu'il n'en continuerait pas moins d'extorquer par son importunité et l'exposition d'une misère souvent feinte ou exagérée, des aumônes qu'il dérobe ainsi à de véritables nécessiteux, plus dignes d'assistance que lui. On a vu souvent des mendiants embarrassés de leur pain, en jeter sur leur route, ou en vendre à vil prix pour le bétail. S'ils reçoivent en charité des habillemens décents, ils les vendent ou les troquent contre des guenilles, contre de sales et dégoûtants lambeaux qui d'après leur calcul, doivent exciter mieux la [p. 62] pitié et la commisération. Les hommes et les femmes vont ensuite au cabaret, dépenser dans la débauche, le fruit de leurs impostures, tandis que les enfans, en attendant qu'ils puissent suivre un jour cet exemple, se contentent de convertir en friandises, les aumônes qu'ils ont reçues.

Malheureusement encore, les mendiants et les pauvres en général, pullulent beaucoup plus que les autres classes de la société, parce qu'ils n'ont aucune prévoyance, aucun souci de l'avenir, et que, comme le dit encore l'illustre Montesquieu, déjà cité 'Il n'en coûte rien au père pour donner son art à ses enfans, qui même sont, en naissant les instruments de cet art. Ces gens là, dans un pays riche ou superstitieux, se multiplient, parce qu'ils n'ont pas les charges de la société, mais sont eux-mêmes les charges de la société.'<sup>250</sup>

Puis donc qu'un mendiant inutile et dangereux, consomme plus qu'un autre individu, il en résulte évidemment qu'en le nourrissant chez lui, dans l'impossibilité de mendier, fût-il même sans rien faire, il sera beaucoup moins à charge à la société, considérée sous un point de vue général. Combien donc n'y aura-t-il pas à gagner pour cette dernière, si, à cette économie de dépense sur l'entretien des pauvres, l'on ajoute la valeur du travail de ceux d'entr'eux qui se trouvent en état de s'occuper utilement.

Il y a plus encore. La mendicité est une charge, qui dans notre pays, comme ailleurs, pèse beaucoup plus sûr les habitans des campagnes que sur ceux des villes et villages, sur les petites fortunes que sur les grandes. Ceux qui suivent ce dangereux métier, n'ont à craindre dans les lieux écartés, ni d'être observés par la police, ni que l'on découvre leurs impostures. Ils y trouvent plus de facilité à faire des dupes, plus de bonté et d'hospitalité : ils obtiennent en un mot, de l'habitant crédule et isolé, de plus fortes contributions, en lui inspirant plus de pitié, et quelquefois aussi, plus de crainte. Et quand les riches font l'aumône aux mendiants ils donnent toujours, proportion gardée, beaucoup moins que les petits propriétaires. Que l'un de ceux-ci par exemple, à qui nous supposons dix mille francs de bien, et il y en a beaucoup qui en ont moins, donne un creutzer à chaque mendiant qui se présente à sa porte, combien faudrait-il que donnât le capitaliste ou le riche terrien qui possède cent mille francs et davantage, [p. 63] jusqu'à un million ? Une simple règle de trois, bien que démonstrative pour tout le monde, excepté pour ceux qui en redoutent l'application, prouve assez clairement qu'il devrait donner dix creutzer par chaque cent mille francs, et vingt-cinq batz pour un million. Mais où est celui qui se conforme à cette proportion ? Elle serait cependant favorable encore au riche, quoique rigoureuse en apparence, parce que celui-ci ne prend, pour exercer sa bienfaisance, que sur un énorme superflu, tandis que l'individu qui n'a que dix mille francs, ou moins encore, prend sur son nécessaire. (1)<sup>251</sup> Ainsi la classe moyenne contribue beaucoup plus que la classe opulente à l'entretien des mendiants ; et ceux-ci sont assistés, non en raison de leurs besoins réels, mais en raison de leur effronterie et de leur habileté à tromper.

*Moyen d'augmenter les fonds de charité ou de suppléer aux rentes qu'ils produisent.* Les revenus des établissemens charitables ne suffiraient pas peut-être, aux dépenses que nécessiteraient les changemens que je propose dans la manière d'assister les pauvres ; mais on y suppléerait par des

---

<sup>250</sup> MONTESQUIEU, *De l'esprit des loix*, Amsterdam, 1784, t. III, p. 76-77 (L. XXIII, chap. XI « De la dureté du gouvernement »).

<sup>251</sup> Appel de note. Note en bas de page : « (1) Voyez cette note à la fin du mémoire, page 65. »

contributions que l'on exigerait de tous les individus à leur aise, dans la proportion de leurs fortunes, et qui n'iraient pas plus loin, en somme, que celles que la mendicité obtient annuellement, et fait peser en grande partie sur la classe moyenne. Ces cotisations d'ailleurs, n'auraient lieu que momentanément, ou du moins seraient restreintes considérablement dans la suite, parce que si l'on détruit par de sages institutions, les principales causes de la pauvreté, le nombre des pauvres diminuera journellement, et ceux qui resteront ou tomberont dans cet état, se trouvant occupés utilement, coûteront beaucoup moins qu'en suivant le système actuel, lequel on pourrait même envisager dans plusieurs endroits, comme un manque total d'ordre et de système. Les fonds consacrés au soulagement des pauvres, suffiront alors plus complètement à l'objet de leur pieuse destination.

(...) [p. 64] (...) On voudra bien me permettre d'ajouter encore, (...) avec tout le respect que je dois à l'antique constitution de notre heureuse patrie, et à nos institutions communales, qu'il y aurait à ces deux égards, quelques modifications utiles, quelques changemens avantageux à opérer dans nos loix et nos usages, *écrits et non écrits*, afin de rendre sous ce double rapport, notre législation plus conforme encore, à nos mœurs et à nos circonstances actuelles. Mais déjà cette tâche honorable est confiée aux Audiencés générales que notre auguste et bien aimé souverain nous a rendues, pour être un monument de sa bienfaisance et de ses lumières. Ce corps respectable, dépositaire du pouvoir législatif, trouvera dans l'esprit de sagesse et de patriotisme dont il est animé, les moyens de corriger graduellement et sans secousse, les abus que le temps a fait naître. Il remplira, en faisant tout le bien qui dépendra de lui, l'attente des peuples de cet Etat, et celle de son illustre restaurateur.

(...) [p. 65]

*Note de la page 63<sup>e</sup>.*

(1) Ce que j'ai dit de la disproportion avec laquelle l'entretien des mendiants pèse sur les différentes classes de la société, peut s'appliquer aussi aux autres charges publiques que l'on est appelé à supporter. Il est des riches sans doute qui participent à ces dernières, loyalement et dans la juste proportion de leurs fortunes, et qui font même au besoin de généreux sacrifices ; mais combien d'autres, se prévalant de ce que l'indication sermentale des fortunes n'est pas adoptée, cherchent et parviennent impunément à éluder la loi, et à soustraire une partie de leurs biens aux justes impositions qu'ils devraient payer : en voici un exemple assez marquant.

Lorsqu'il s'est agi d'imposer les fortunes pour acquitter les fraix militaires occasionnés par le passage des Alliés dans le pays de Neuchâtel, montant à environ sept cent mille francs, les Audiencés générales ont cru devoir repousser l'indication par serment, et l'on n'a exigé qu'une simple déclaration souscrite. Partant de ce principe, on a senti que, pour ne pas éprouver trop de mécompte, il convenait d'estimer la fortune publique, plutôt au-dessous qu'au-dessus de sa juste valeur, parce que l'on prévoyait la possibilité des soustractions, et la difficulté de les réprimer, malgré les dispositions comminatoires de la loi promulguée à ce sujet. Cette estimation ainsi faite et fixée à 100 millions, était la base de ce calcul, et il fallait conséquemment une imposition de sept pour mille, afin d'obtenir la somme nécessaire de sept cent mille francs ; mais il y a lieu de croire qu'une indication sermentale aurait fait monter la fortune publique plus haut, et baisser la quotité de l'imposition, comme je le ferai voir bientôt.

[p. 66] Je sais que plusieurs économistes désapprouvent aussi la déclaration par serment. Adam Smith dit dans sa *Richesse des nations* : 'On a évité avec grand soin toute recherche vigoureuse sur la situation des affaires privées des particuliers. Mais il ajoute ensuite : Que le serment est en usage à cet égard, dans quelques cantons suisses, où cela n'est pas envisagé comme très fâcheux.'<sup>252</sup>

Des négocians, peut-être, craindraient avec quelque apparence de raison, de dévoiler l'état de leurs affaires ; mais si leurs affaires sont en bon état d'où tireront-ils des motifs de crainte ? Ils jouiront même d'une plus grande confiance à mesure que l'on connaîtra mieux la solidité de leur fortune. Si au contraire leurs affaires vont mal, faut-il donc qu'ils abusent plus longtemps, par une fausse apparence, de la confiance publique, et que continuant à tromper leurs créanciers, ils les entraînent avec eux dans la ruine ? Les exemples n'en sont malheureusement que trop fréquens. Il en est de même de quelques

<sup>252</sup> Adam SMITH, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Osnabrück, O. Zeller, 1966 (fac.-s. de l'édition de Paris, Guillaumin, 1843), t. II, livre V, chap. II, art. 2.

autres particuliers qui cherchent à cacher leur état, pour retarder le moment d'une faillite inévitable, et faire par là un plus grand nombre de dupes. Je conviens qu'il y a des circonstances qui peuvent à l'aide du secret et de la confiance, réparer de grandes pertes, et raffermir une fortune ébranlée ; mais ces cas sont très rares, et pour une maison de commerce, à laquelle le secret de ses mauvaises affaires procurera cet avantage, il y en a cinquante autres que ce même secret et cette même confiance conduiront à faire de plus grandes pertes, et conséquemment à ruiner avec elles, un plus grand nombre de créanciers.

Mais une classe plus nombreuse, à laquelle le serment déplairait assez généralement, c'est celle des riches particuliers, dont un grand nombre, pour se soustraire autant qu'ils le peuvent aux charges publiques, sont bien aises que l'on ne connaisse pas tout ce qu'ils possèdent.

Il résulterait donc de l'indication sermentale des fortunes, beaucoup plus de bien que de mal, quoique désagréable à ceux dont je viens de parler. Le serment, en un mot, ne peut gêner que ceux qui voudraient cacher la vérité, par des motifs toujours opposés au bien public. Et pourquoi voudrait-on ménager ces gens-là aux dépens des autres ? Je dis, aux dépens des autres, parce que si tout le monde ne paye pas en entier sa juste part d'une contribution, [p. 67] il arrive que le poids en devient plus accablant pour ceux qui s'exécutent fidèlement et de bonne foi. En effet, si tous les individus du pays eussent payé rigoureusement, à teneur de l'article 8<sup>e</sup> de la loi, le sept pour mille de leurs fortunes, il est probable qu'au lieu d'une trentaine de mille francs qui se sont trouvés en sus des sept cent mille francs demandés, on aurait reçu une somme beaucoup plus considérable, au moyen de laquelle on pourrait diminuer d'autant, la contribution subséquente que l'on sera appelé à payer pour les dépenses fédérales.

Si l'indication par serment eût précédé la fixation de l'impôt, il est très vraisemblable que la fortune générale du pays serait allée au-delà de cent millions ; ainsi la quotité relative de l'imposition eût été fixée plus bas et d'autant plus bas que cette fortune générale aurait surpassé d'une plus forte somme, celle de 100 millions, d'après laquelle on a réglé l'impôt. Si par exemple, on avait trouvé 120 millions, le 6 pour mille aurait suffi aux besoins de l'Etat, et l'on aurait par là, déchargé de 1 pour mille, ceux qui ont indiqué loyalement tout ce qu'ils possédaient.

Tout me semble vérifier l'assertion d'une estimation générale faite trop bas ; elle me paraît prouvée par la prédite somme de trente mille francs que les souscriptions ont présenté de plus que les sept cent mille francs demandés, malgré les indications peu exactes qui ont pu avoir lieu. On m'objectera peut-être, en rétorquant cet argument, que cet excédant prouve au contraire, que loin de payer moins qu'ils ne devaient, quelques-uns ont payé plus. J'admettrai si l'on veut ce dernier fait, mais non l'induction générale que l'on en voudrait tirer ; car, si quelques-uns ont payé plus, par amour pour la patrie ; si d'autres ont payé précisément ce qu'ils devaient, par amour pour la justice ; combien est grand le nombre de ceux qui ont payé le moins possible, par amour pour l'argent ! Combien n'y en a-t-il pas, parmi ces derniers, qui refuseraient de céder leurs propriétés, et tout ce qui constitue leur fortune, pour des sommes d'un quart ou d'un tiers plus élevées que celles qu'ils ont indiquées ? Il serait curieux de comparer leurs inventaires particuliers avec leurs déclarations. Ce rapprochement fournirait la preuve incontestable de ce que j'avance.

Cependant, j'aime à le croire, il s'en trouverait beau-[p. 68]coup dans cette classe, que le respect pour le serment engagerait à déclarer plus fidèlement leurs biens, et à payer davantage. Quant à ceux qu'une odieuse immoralité ou une criminelle avarice, porterait à profaner cet acte religieux et solennel, ils seraient au moins retenus par la crainte de se voir poursuivis comme parjures ! ... Quel inconvénient voit-on donc à forcer de dire la vérité, un avare qui n'a d'affection que pour son or, qui ne voit de patrie que dans son portefeuille ou dans son coffre-fort, et qui cache sa fortune pour qu'on ne l'impose pas ?

S'il y a des individus qui, par une vaine gloriole, veulent au contraire, se faire croire plus riches qu'ils ne sont, on peut, si on le juge convenable, les mettre à leur aise, et rendre utile au public, au moins dans ce cas, les motifs qui les dirigent, quoique peu louables dans le principe, en donnant à la formule générale du serment, une disposition négative. Ainsi chacun déclarerait : Que sa fortune et tout ce qu'il possède, ne <va><sup>253</sup> pas au-delà de £ ... ; car il importe essentiellement ici, de faire payer tout ce qui

---

<sup>253</sup> <> : Lacune restituée.

est dû, et non d'empêcher ceux qui veulent donner davantage ; en observant pourtant, que ces derniers pourraient dans de certaines circonstances, s'ils ne sont pas riches, faire tort à leur famille, et se trouver par là, dans le cas d'être surveillés pour cause de mauvaise administration, au contenu de l'article 2<sup>e</sup> du projet de règlement que j'ai proposé.

N'y a-t-il pas incompatibilité, et même une espèce de contradiction, entre la répugnance que l'on manifeste pour toutes les mesures qui tendraient à une déclaration des fortunes, et les menaces de punition prononcées contre ceux qui feraient des déclarations infidèles ? (Voyez le considérant de la loi et les articles 8 et 10). N'est-ce pas en quelque sorte, chercher la vérité, après avoir averti que l'on redoutait de la découvrir ? Cela n'est que trop bien compris par le contribuable riche, dont la fortune est difficile à connaître. Il trouve son intérêt à la tenir voilée, et c'est toujours au préjudice de celles qui sont connues. Il craint peu, au reste, des menaces faites à regret, seulement pour la forme, et dont il prévoit bien que l'exécution n'aura pas lieu.

D'un autre côté, cette situation des fortunes que l'on craint de mettre en évidence, n'est-elle pas censée connue par les souscriptions ? Celui qui a souscrit pour sept francs, [p. 69] n'a-t-il pas déclaré implicitement qu'il ne possédait pas plus de mille francs de biens ? Il est censé avoir dit la vérité, mais rien ne la garantit. Cependant, de deux choses l'une, sa déclaration est juste ou elle ne l'est pas. Ce dilemme me paraît incontestable. Si elle est juste, il ne doit pas craindre de la confirmer par le serment. Si elle ne l'est pas, il enfreint la loi, il fait un vol à ceux qui disent la vérité, en tant que ces derniers se trouvent par là, obligés de payer plus qu'ils ne devraient. Dès lors pourquoi ne forcerait-on pas l'homme injuste à dire la vérité, ou à subir la peine que mérite sa mauvaise foi ?

Puisqu'une simple déclaration ou souscription, réputée juste et fidèle, découvre aussi l'état des fortunes, les inconvénients de cette connoissance, si tant est qu'il y en ait de bien réels, ne sont-ils pas les mêmes que ceux que l'on attribue à la déclaration sermentale ?

On voudra bien me pardonner cette digression en faveur du motif qui me l'a dictée : elle a pour unique objet d'appeler l'attention et la sollicitude des autorités sur la disproportion, non de droit, mais de fait, avec laquelle les charges publiques se trouvent souvent réparties, au préjudice des petites fortunes. C'est sous ce point de vue que ces observations se lient à mon sujet, et peuvent trouver place dans ce mémoire, comme tendant aussi à préserver de la pauvreté, la classe peu aisée qui se trouve déjà rapprochée de ce fâcheux état.

[p. 70] *Table des matières.*

Avant-propos.	page 1
I. PARTIE. Des changemens et perfectionnement dont notre agriculture pourrait être susceptible.	-7
Dessèchement des marais.	-8
Défrichement des communaux.	-12
Culture des grains et des pommes de terre.	-14
Avantages d'arracher les mauvaises vignes.	-17
II. PARTIE. Des greniers d'abondance.	-28
III. PARTIE. Des moyens de suppléer au pain par d'autres ressources alimentaires.	-34
IV. PARTIE. De divers autres moyens qui peuvent contribuer plus ou moins directement à prévenir la disette, ou à en adoucir la rigueur.	-42
Causes générales de la pauvreté.	-43
Conséquences de la pauvreté et de la mendicité.	-48
Moyens de prévenir l'indigence, de la soulager et de supprimer la mendicité.	-51
Formation d'un conseil de surveillance et de secours dans chaque juridiction.	-53
Fonctions et attributions.	-id.
Note concernant les charges publiques.	-65 »

Source : BPUN QD 3169 : Moïse MATTHEY-DORET, *Mémoire sur les moyens de prévenir la disette en Suisse, et particulièrement dans le canton de Neuchâtel*, Vevey, Loertscher et Fils, 1820, 70 p. [x] : p. x ; accentuations, capitales et minuscules : modernisées. Ponctuation du document : maintenue ; italique : dans le document.

Auteur : Se désignant comme « Moïse Matthey-Doret, du canton de Neuchâtel », l'auteur n'a pas été identifié avec certitude. Il s'agit vraisemblablement de la même personne que Moïse MATTHEY-DORET, *Essai descriptif*

*sur la juridiction de Bevaix*, Neuchâtel, Fauche-Borel, 1801, 88 p. (prix de la SEP, 1801) ; Moïse MATTHEY-DORET, *Description topographique et économique de la mairie de Cortaillod*, Neuchâtel, C.-H. Wolfrath, 1818, 119 p. (prix de la SEP, 1817). Cf. aussi (n.v.) Pierre-Arnold BOREL, « Généalogie Matthey-Doret », *Annuaire de la Société suisse d'études généalogiques*, 1994, p. 39-54.

## ANNEXES N° 8 : LES TENTATIVES DE CRIMINALISER LA MENDICITÉ APRÈS 1830

### ANNEXE N° 8A : LE PROJET DE LOI DE 1842

#### « **Projet de loi pour la répression des désordres des pauvres assistés.**

Considérant que l'article 3 de l'arrêt relatif à l'assistance des pauvres du 20 février 1819 prévoit l'adoption de mesures législatives pour la répression des désordres auxquels se livrent les pauvres vicieux, considérant que la fréquence de ces désordres, les suites fâcheuses qu'ils entraînent et le scandale qui en résulte, réclament de plus en plus, dans l'intérêt des familles, des mœurs et de l'ordre public, une répression efficace, le Corps législatif a adopté les articles suivants :

##### Article 1<sup>er</sup>.

Les individus convaincus de mendicité répétée hors de la commune où ils ont leur domicile, de vagabondage, d'inconduite scandaleuse, de refus persévérant de pourvoir à leur subsistance par leur propre travail, de refus ou de négligence de pourvoir à l'entretien de ceux envers qui ce devoir leur est imposé, seront, après qu'au préalable les moyens de l'exhortation, de l'action consistoriale et, cas échéant, de l'interdiction, auront été inutilement employés à leur égard, punis à teneur des dispositions de la présente loi.

##### Article 2.

L'officier de la juridiction dans laquelle ils ont leur domicile ou font leur séjour ordinaire constatera les faits à leur charge par un procès-verbal d'enquêtes publiques, dès qu'il lui aura été porté plainte par la commune à laquelle ils appartiennent, par celle de leur domicile, ou par la chambre de charité qui leur aura départi des secours.

##### Article 3.

Le procès-verbal sera mis sous les yeux du Conseil d'Etat qui ordonne les poursuites.

##### Article 4.

Le prévenu sera assigné devant la cour de justice devant laquelle l'enquête aura lieu, la citation sera péremptoire, les preuves de la seigneurie seront fournies à la même audience, le prévenu aura, s'il le demande, une instance pour présenter sa défense et administrer ses preuves, après quoi la cour de justice prononcera souverainement et sans appel.

##### Article 5.

En cas de non-comparution, elle prononcera par contumace et déterminera la peine dans les limites fixées par les articles suivants.

##### Article 6.

La peine sera celle de la réclusion à temps dont la durée pourra être portée à un an ; la condamnation entraînera de droit le travail obligé dans la prison et la soumission du condamné à toutes les règles intérieures de la prison où il sera renfermé.

##### Article 7.

En cas de récidive, le maximum de la peine pourra être porté à deux ans.

##### Article 8.

Les cas de nature à mériter une peine plus sévère ou qui, par les circonstances dont ils seraient accompagnés, présenteraient un caractère criminel, seront poursuivis criminellement. »

Source : *Bulletin officiel des séances du corps législatif de la Principauté et canton de Neuchâtel*, vol. 8, 15 juin 1842, p. 539-541

**ANNEXE N° 8B : LES ARTICLES 96 À 98 DU PROJET DE CODE PÉNAL DE  
1845-1846**

**« Article 96.**

Seront déférés aux tribunaux criminels, lorsque les moyens préalables de l'exhortation, de l'action consistoriale, et, cas échéant, de l'interdiction, auront été inutilement employés, les individus coupables de mendicité répétée hors de la commune où ils ont leur domicile, de vagabondage, d'inconduite scandaleuse, de refus obstiné soit de pourvoir à leur subsistance par leur propre travail, bien qu'ils soient en état de le faire, soit de subvenir selon leurs moyens à l'entretien de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs pères ou de leurs mères, ou de négligence persévérante dans l'accomplissement de ces devoirs de famille. Ces infractions à la morale publique seront punies suivant leur gravité et leur nombre, et suivant le degré d'incorrigibilité manifesté par le coupable, de la prison simple ou rigoureuse jusqu'au maximum de trois mois. En cas de condamnation ultérieure et à proportion du nombre des précédentes, la durée de la peine pourra être portée jusqu'à un an.

**Article 97.**

Tout mendiant qui, pour exciter la commisération, aura feint ou se sera procuré des infirmités ou des maladies, soit qu'il ait mendié dans la commune où il a son domicile ou au dehors, sera puni de la prison rigoureuse jusqu'au maximum de trois mois.

**Article 98.**

Lorsqu'un enfant âgé de moins de quatorze ans aura été trouvé plusieurs fois mendiant, ses parents ou les personnes qui, à leur défaut, ont charge de le surveiller, seront punis de la prison simple jusqu'au maximum d'un mois, si, après avertissement à eux donné, d'abord privément, puis au plaid public, ils n'ont pas arrêté ce désordre, ou si, n'y parvenant pas eux-mêmes, ils n'ont pas réclamé dans ce but l'assistance de l'autorité. La peine pourra être portée au double, s'ils ont eux-mêmes commandé à l'enfant de mendier.

Les parents qui auront prêté leurs enfants pour être employés à mendier, et les personnes qui, dans le même but, se seront servies des enfants d'autrui, même avec le consentement des parents, seront punis de la prison simple ou rigoureuse jusqu'au maximum de six mois.

Quant aux mendiants qui auront usé de violences ou de menaces, ils seront punis de la prison simple ou rigoureuse jusqu'au maximum d'un an. »

Source : *Bulletin officiel des séances du corps législatif de la Principauté et canton de Neuchâtel*, vol. 10, 22 juin 1846, p. 259-261



## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### I. LISTE DES ABRÉVIATIONS

#### 1. SOURCES, FONDS D'ARCHIVES

<i>AACC, MC</i>	Archives de l'ancienne commune de La Chaux-de-Fonds (voir sources/3)
<i>ACC</i>	Archives de la commune de Couvet (voir sources/3)
<i>AEN</i>	Archives de l'Etat de Neuchâtel
<i>BB</i>	<i>Bibliothèque britannique</i> (voir sources/4)
<i>BCL</i>	<i>Bulletin officiel des séances du corps législatif de la Principauté et canton de Neuchâtel</i> (voir sources/4)
<i>BGC</i>	<i>Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel</i> (voir sources/4)
<i>BPUN</i>	Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel
<i>BSNASS</i>	<i>Bulletin de la société neuchâteloise pour l'avancement des sciences sociales</i> (voir sources/4)
<i>BSNUP</i>	<i>Bulletin de la société neuchâteloise d'utilité publique</i> (voir sources/4)
<i>FVRD</i>	<i>Fonds des vieillards : Registre des délibérations</i> (voir sources/2)
<i>LASM</i>	<i>Lettres à Sa Majesté</i> (voir sources/1)
<i>LDSM</i>	<i>Lettres de Sa Majesté</i> (voir sources/1)
<i>MB</i>	<i>Le Véritable messager boiteux de Neuchâtel</i> (voir sources/4)
<i>MC</i>	<i>Manuel de communauté</i>
<i>MCE</i>	<i>Manuel du Conseil d'Etat</i> (voir sources/1)
<i>NRL</i>	<i>Nouveau recueil officiel des lois</i> (voir sources/4)
<i>PVAG</i>	<i>PIAGET, Procès-verbaux des Audiences Générales</i> (voir sources/4)
<i>RGSEP</i>	<i>Registre de la Société d'émulation patriotique</i> (voir sources/2)
<i>RL</i>	<i>Recueil des lois, décrets, et autres actes du gouvernement de la République et canton de Neuchâtel</i> (voir sources/4)
<i>RMEH</i>	<i>DUQUESNOY, Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité</i> (voir sources/4)
<i>RPO</i>	<i>Recueil des pièces officielles concernant la principauté de Neuchâtel et Valangin</i> (voir sources/4)
<i>SJPV</i>	<i>Procès verbal des séances de la Société neuchâteloise du jeudi</i> (voir sources/2)

#### 2. REVUES ET OUVRAGES

<i>DHS</i>	<i>Dictionnaire historique de la Suisse</i> : <a href="http://www.dhs.ch">http://www.dhs.ch</a>
<i>AEHSS</i>	<i>Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale</i>
<i>AESC</i>	<i>Annales Economies Sociétés Civilisations</i>
<i>AFS</i>	<i>Archiv für Sozialgeschichte</i>
<i>ASJE</i>	<i>Actes de la société jurassiennes d'émulation</i>
<i>BHR</i>	<i>Bibliothèque d'humanisme et de renaissance</i>
<i>BN</i>	<i>SCHLUP, Biographies neuchâteloises</i> (voir bibliographie/1)
<i>DHBS</i>	<i>Dictionnaire historique et biographique de la Suisse</i> (voir outils de travail)
<i>DPNSR</i>	<i>PIERREHUMBERT, Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand</i> (voir outils de travail)

<i>EHR</i>	<i>The Economic History Review</i>
<i>FBN</i>	QUARTIER-LA-TENTE, <i>Les familles bourgeoises de Neuchâtel</i> (voir bibliographie/1)
<i>GG</i>	<i>Geschichte und Gesellschaft</i>
<i>HBSV</i>	REICHESBERG, <i>Handwörterbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung</i> (voir outils de travail)
<i>HES</i>	<i>Histoire, Economie et Société</i>
<i>HPN</i>	<i>Histoire du Pays de Neuchâtel</i> (voir bibliographie/1)
<i>HZ</i>	<i>Historische Zeitschrift</i>
<i>JEANNERET- BONHOTE</i>	JEANNERET et BONHÔTE, <i>Biographie neuchâteloise</i> (voir sources/4)
<i>MAHN</i>	COURVOISIER, <i>Les monuments d'arts et d'histoire du canton de Neuchâtel</i> (voir bibliographie/1)
<i>MHDSR</i>	<i>Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands</i>
<i>MN / RHN</i>	<i>Musée neuchâtelois</i> (-> <i>Revue historique neuchâteloise</i> )
<i>MS</i>	<i>Le mouvement social</i>
<i>NRN</i>	<i>Nouvelle revue neuchâteloise</i>
<i>P&amp;P</i>	<i>Past and Present</i>
<i>PN</i>	PETITPIERRE, <i>Patrie neuchâteloise</i> (voir bibliographie/1)
<i>QLT</i>	QUARTIER-LA-TENTE, <i>Le canton de Neuchâtel</i> (voir outils de travail)
<i>RH</i>	<i>Revue historique</i>
<i>RHMC</i>	<i>Revue d'histoire moderne et contemporaine</i>
<i>RHN / MN</i>	<i>Revue historique neuchâteloise</i> (anc. : <i>Musée neuchâtelois</i> )
<i>RHV</i>	<i>Revue historique vaudoise</i>
<i>RSH</i>	<i>Revue suisse d'histoire</i>
<i>RSI</i>	<i>Rivista storica italiana</i>
<i>VSWG</i>	<i>Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte</i>

### 3. AUTRES ABRÉVIATIONS

CAI	Chambre d'assurance contre les incendies (chap. V)
EDC	Etranger dans le canton (chap. III/IX)
NHC	Neuchâtelois hors du canton (chap. III/IX)
PVCN	Pauvre commun (chap. III/IX)
RFE	Règlement du Fonds des étrangers (chap. VII/IV/1)
SEP	Société d'émulation patriotique
SHAG	Société d'histoire et d'archéologie du canton de Genève
SHAN	Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel
SJ	Société du jeu

## II. LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHÉMAS

### INTRODUCTION

N°	Titre
Graphique n° 1	Population du canton de Neuchâtel, 1750-1900
Schéma n° 1	La structure du pouvoir à Neuchâtel entre 1831 et 1848

### CHAPITRE I

N°	Titre	
Tableau n° 1	La « nourriture ordinaire » des pauvres selon l'enquête de 1802/3 (nombre de mentions par aliment)	I/I/1
Tableau n° 2	Le prix des denrées à Neuchâtel vers 1802	I/I/1
Tableau n° 3	Le prix des loyers pour les pauvres (en £, par année)	I/I/2
Tableau n° 4	Le prix des combustibles (£/toise)	I/I/2
Tableau n° 5	Le prix des habits (en £, par année)	I/I/2
Tableaux n° 6	A : Le coût du vêtement (Savagnier) (en £) B : Le coût du vêtement (Lignières) (en £) C : Le coût du vêtement (Les Ponts) (en £)	I/I/2
Tableau n° 7	Le minimum vital à Neuchâtel en 1802/3 (en £ par année) : Nourriture	I/I/3
Tableau n° 8	Le minimum vital à Neuchâtel en 1802/3 (en £ par année) : Entretien complet	I/I/3
Tableau n° 9	Dépenses hebdomadaires d'un ménage de sept personnes aux Brenets, en 1802 (en bz)	I/I/3
Tableau n° 10	Estimation des dépenses annuelles pour une personne à Fleurier, Savagnier et Lignières (en £)	I/I/3
Tableau n° 11	Estimation des dépenses hebdomadaires d'un pauvre aux Ponts-de-Martel, en 1802 (en bz)	I/I/3
Tableau n° 12	Structure des dépenses alimentaires (en bz/semaine)	I/I/3
Tableau n° 13	Horlogerie : Gains journaliers	I/II/1
Tableau n° 14	Le budget d'un père de famille horloger qualifié (La Chaux-de-Fonds)	I/II/1
Tableau n° 15	Dentelle : Gains journaliers	I/II/2
Tableau n° 16	Indiennes : Gains journaliers et annuels	I/II/3
Tableau n° 17	Coût annuel par employé à la Fabrique-Neuve de Cortailod (1800-1804) (en £)	I/II/3
Tableau n° 18	« Métiers non de luxe » : Gains journaliers (professions masculines)	I/II/4
Tableau n° 19	« Métiers non de luxe » : Gains journaliers (« métiers de femmes »)	I/II/4
Tableau n° 20	« Métiers non de luxe » : Gains journaliers : Enfants et vieillards	I/II/4
Tableau n° 21	Journaliers, manœuvres : Gains journaliers	I/II/5
Tableau n° 22	Journaliers, manœuvres : Salaire avec/sans nourriture	I/II/5
Tableau n° 23	Domestiques et servantes : Gages annuels (en louis)	I/II/6
Tableau n° 24	Salaires annuels et couverture des besoins selon les secteurs socio-professionnels	I/II/7
Tableau n° 25	Les « besoins » et les « ressources » des pauvres à Cortailod	I/II/7
Tableau n° 26	Population assistée à Neuchâtel vers 1802/3	I/III/1

Schéma n° 2	Communiers-habitants-sujets de l'Etat-étrangers dans une localité neuchâteloise	I/III/1
Tableau n° 27	Communiers, habitants sujets de l'Etat et étrangers à Fleurier (1750-1837)	I/III/1
Tableau n° 28	Les pauvres à Bevaix : Manipulations comptables	I/III/1
Tableau n° 29	Cas d'assistance et nombre de personnes	I/III/1
Tableau n° 30	Composition de la population assistée	I/III/1
Tableau n° 31	Assistés selon le genre : Pourcentages de femmes selon les âges d'après l'enquête de 1802-1803	I/III/2
Tableau n° 32	Population de la principauté : Hommes/femmes (1750-1815)	I/III/2
Tableau n° 33	L'assistance dans la région liégeoise en 1813	I/III/2
Tableau n° 34	La population assistés aux Ponts	I/III/2
Tableau n° 35	La population indigente à Brescia vers 1860 : Part des enfants	I/III/2
Tableau n° 36	Nombre d'enfants selon l'état matrimonial à Liège en 1813 (cas d'assistance)	I/III/2
Tableau n° 37	Etat matrimonial du chef de famille à Brescia vers 1860 (cas d'assistance)	I/III/2
Tableau n° 38	Etat matrimonial des assistés à Augsburg en 1800-1813 (cas d'assistance)	I/III/2
Tableau n° 39	Neuchâtel-Hambourg-Liège : Population indigente selon l'âge	I/III/2
Graphique n° 2	Les pauvres et l'Etat : Nombre d'affaires (1767-1815)	I/III/2
Tableau n° 40	Pauvreté durable-pauvreté temporaire (1767-1815)	I/III/2
Tableau n° 41	Entité en situation de pauvreté (1767-1815)	I/III/2
Tableau n° 42	Situations de pauvreté (1767-1815)	I/III/2
Tableau n° 43	Vieux, infirmes et veuves (1767-1815)	I/III/4
Tableau n° 44	L'âge des vieillards (1767-1815)	I/III/4
Tableau n° 45	Charge de famille des veuves assistées (1767-1815) : Nombre d'enfants	I/III/4
Tableau n° 46	Accidents, maladies, handicaps : Situations de pauvreté	I/III/5
Tableau n° 47	Les maux des pauvres (1767-1815)	I/III/5
Tableau n° 48	Frais médicaux-hospitaliers de malades et accidentés pris en charge par l'Etat (1808-1812)	I/III/5
Tableau n° 49	Genève 1750-1820/Neuchâtel 1767-1815 : Les maladies	I/III/5
Graphique n° 3	Les admissions à l'Hôpital Pourtalès (1812-1832)	I/III/5
Graphique n° 4	Durée moyenne du séjour à l'Hôpital Pourtalès (1812-1832)	I/III/5
Graphique n° 5	La densité médicale à Neuchâtel entre 1752 et 1846 (nombre de praticien-ne-s pour 1'000 habitants)	I/III/5
Tableau n° 50	Exemples de frais médicaux (en £)	I/III/5
Tableau n° 51	Dépenses d'assistance de la commune du Grand-Bayard (1804-1809)	I/III/6
Tableau n° 52	Les dépenses d'assistance à La Sagne (1807-1811)	I/III/6
Graphique n° 6	Le prix des grains et du vin à Neuchâtel (1800-1818)	I/III/6
Graphique n° 7	La conjoncture industrielle neuchâteloise à l'exemple de l'indiennage (1800-1818)	I/III/6
Tableau n° 53	Les circonstances de la dépendance	I/IV

## CHAPITRE II

Tableau n° 54	Chambres de charité attestées dans la principauté	II/I
Schéma n° 3	Les organes de la chambre de charité de Neuchâtel	II/I/4
Schéma n° 4	Statut, domicile et instances d'assistance : Cas de figure possibles dans une localité (x)	II/I/5

Tableau n° 55	Le legs Joly (en £)	II/I/6
Tableau n° 56	Liste des caisses de famille existant dans le canton de Neuchâtel en 1875	II/I/6
Tableau n° 57	Liste des « comités de charité » attestés à Neuchâtel vers 1800	II/II
Tableau n° 58	Les ressources de l'assistance aux Brenets (en £)	II/III/2
Tableau n° 59	Les ressources de l'assistance à La Chaux-de-Fonds (en £)	II/III/2
Tableau n° 60	Les ressources de l'assistance au Locle (en £)	II/III/2
Tableau n° 61	Les ressources de l'assistance dans la paroisse des Ponts (en £)	II/III/2
Tableau n° 62	Les dépenses d'assistance à La Sagne (£)	II/III/2
Tableau n° 63	Les ressources de la chambre de charité de Neuchâtel vers 1805 et 1831	II/III/3
Tableau n° 64	Les ressources de l'assistance à Couvet (£)	II/III/3
Tableau n° 65	Les ressources de la chambre de charité de Boudry (£)	II/III/3
Tableau n° 66	Les ressources de l'assistance à Bevaix (£)	II/III/3
Tableau n° 67	Les ressources de l'assistance à Cortailod (£)	II/III/3
Tableau n° 68	Les ressources de l'assistance à Saint-Aubin (£)	II/III/3
Tableau n° 69	Les ressources de l'assistance à Saint-Blaise (£)	II/III/3
Tableau n° 70	Les ressources de la chambre de charité de Lignièrès (£)	II/III/3
Tableau n° 71	Les ressources de l'assistance à Chézard et Saint-Martin (£)	II/III/3
Tableau n° 72	Les ressources de l'assistance à Neuchâtel vers 1800 : Synthèse	II/III/3
Tableau n° 73	Le « grain des pauvres » au Val-de-Ruz, 1805-1840	II/III/5
Tableau n° 74	Les ressources des « comités de charité » (£)	II/III/6
Graphique n° 8	Revenus, dépenses et fortune du <i>Fonds du vendredi</i> de 1780 à 1801 (£)	II/III/6
Tableau n° 75	Répartition des secours permanents à Valangin, hiver 1802-1803 (en batz)	II/IV/3
Tableau n° 76	Les besoins des pauvres de Fontainemelon en 1773 (en batz)	II/IV/3
Tableau n° 77	Les normes d'assistance à La Chaux-de-Fonds à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle	II/IV/3
Tableau n° 78	Secours moyen et rémunérations selon les secteurs socio-professionnels	II/IV/3
Tableau n° 79	Dépenses d'assistance à Brot, janvier 1811-octobre 1812 (£)	II/V/2
Tableau n° 80	Dépenses d'assistance du Grand-Bayard, 1804-1809	II/V/2
Tableau n° 81	L'assiette de la taxe des pauvres au Grand-Bayard vers 1813-1814	II/V/2
Tableau n° 82	Recettes et dépenses de la commune de Belleperche, 1802-1811 (£)	II/V/2
Tableau n° 83	Interdictions de mariage (1767-1815)	II/VI/2
Tableau n° 84	Quêtes et collectes demandées au Conseil d'Etat (1767-1815)	II/VII
Tableau n° 85	Situations à l'origine des quêtes et collectes accordées	II/VII/1
Schéma n° 5	Dire la quête : Champs sémantiques	II/VII/1
Tableau n° 86	Dire la quête : Occurrences lexicales	II/VII/1
Tableau n° 87	Quêtes et collectes accordées : Modalités	II/VII/2
Tableau n° 88	Formulation des autorisations de quêter	II/VII/2
Tableau n° 89	Quêtes et collectes accordées : Modalités selon le nombre de bénéficiaires	II/VII/2
Tableau n° 90	Quêtes et collectes accordées avec mention du droit de police de la Ville	II/VII/2
Tableau n° 91	Types d'attestations lors de demandes/accords de quêtes ou collectes	II/VII/2
Tableau n° 92	Quêtes : Limitations dans le temps	II/VII/2
Tableau n° 93	Quêtes et collectes : Limitations dans l'espace	II/VII/2
Tableau n° 94	Quêtes et collectes : Répartition du produit réglée par l'Etat	II/VII/3
Tableau n° 95	Instances chargées de la répartition du produit des quêtes et collectes	II/VII/3
Tableau n° 96	Incendie de Brot en 1797 : Répartition de la collecte et du don du roi (£)	II/VII/3

Tableau n° 97	Incendie de La Coudre en 1797 : Pertes et répartition du produit de la collecte (£)	II/VII/3
Tableau n° 98	Incendiés de Travers et de La Brévine en 1793 : Répartitions (£ faibles)	II/VII/3
Tableau n° 99	Inondés du Doubs en 1802 : Pertes et répartition (£)	II/VII/3
Tableau n° 100	Incendiés de Cressier en 1802 : Pertes et répartition (£)	II/VII/3
Tableau n° 101	Incendiés de Travers en 1794 : Pertes et répartition (£)	II/VII/3

### CHAPITRE III

Tableau n° 102	Modalités des décisions du Conseil d'Etat en matière d'aliénation (1767-1815)	III/II/2
Illustration n° 1	« Marque en plomb qui se portait sur l'habit comme un brevet de mendicité dès 1633 »	III/III/1
Tableau n° 103	Chambre de charité des Brenets, couverture des dépenses (moy. pour 1800-1802, en £)	III/III/1
Tableau n° 104	Acquisition de biens-fonds par des communes : Autorisations du Conseil d'Etat	III/IV/1
Tableau n° 105	Approbations de règlements communaux d'assistance par le Conseil d'Etat (1767-1815)	III/IV/2
Tableau n° 106	Conflits entre communes au sujet de « pauvres communs » : Nombre d'affaires (1767-1815)	III/V/1
Tableau n° 107	Conflits entre communes au sujet de « pauvres communs » : Communes concernées (nombre de mentions) (1767-1815)	III/V/1
Tableau n° 108	Les facteurs explicatifs des conflits entre communes	III/V/1
Schéma n° 6	« Pauvres communs » : Eventail des possibilités	III/V/1
Tableau n° 109	Conflits entre communes : Attitudes des parties et de l'Etat	III/V/1
Tableau n° 110	Conflits entre communes : Auteurs des plaintes à l'origine de l'intervention de l'Etat (1767-1815)	III/V/3
Tableau n° 111	Conflits entre communes : Décisions du Conseil d'Etat (1767-1815)	III/V/3
Tableau n° 112	Décisions détaillées du Conseil d'Etat sur la répartition des frais pour l'assistance de pauvres communs (1767-1815)	III/V/3
Tableau n° 113	Affaires d'assistance communale insuffisante traitées par le Conseil d'Etat (1767-1815)	III/VI
Tableau n° 114	Situation des pauvres se plaignant d'assistance insuffisante (1767-1815)	III/VI
Tableau n° 115	Affaires d'assistance insuffisante : L'enregistrement des demandes des pauvres (1767-1815)	III/VI/1
Tableau n° 116	Affaires d'assistance insuffisante : Le contenu des demandes des pauvres (syntaxe) (1767-1815)	III/VI/1
Tableau n° 117	Affaires d'assistance insuffisante (1767-1815) : Lexique décisionnel	III/VI/2
Tableau n° 118	Affaires d'assistance insuffisante (1767-1815) : Syntaxe décisionnelle	III/VI/2
Tableau n° 119	Affaires d'assistance insuffisante (1767-1815) : La diversification de la syntaxe décisionnelle	III/VI/2
Tableau n° 120	Affaires d'assistance insuffisante (1767-1815) : Bases et suivi des décisions	III/VI/2
Tableau n° 121	Plaintes pour assistance insuffisante (1767-1815) : Informations relatives au montant des secours	III/VI/3
Tableau n° 122	Critères mesurant la « suffisance » de l'assistance (nombre de mentions, 1767-1815)	III/VI/3
Tableau n° 123	Illégitimes et charités : Structure des dépenses (£)	III/VII/1
Tableau n° 124	« Charités » demandées et/ou accordées par le Conseil d'Etat (1767-1815)	III/VII/2

Tableau n° 125	« Charités » selon le type d'affaire (1767-1815)	III/VII/2
Tableau n° 126	« Charités » : Situation de pauvreté des communiers (1767-1815)	III/VII/2
Tableau n° 127	Accords de « charités » à des communiers (1767-1815) : Lexique	III/VII/2
Tableau n° 128	Accords de « charités » à des communiers (1767-1815) : Syntaxe	III/VII/2
Tableau n° 129	Accords de « charités » à des communiers (1767-1815) : La diversification de la syntaxe décisionnelle	III/VII/2
Tableau n° 130	« Charités » : Impact des changements de 1789 et 1801 sur le nombre d'affaires selon le statut des indigents	III/VII/2
Tableau n° 131	« Charités » selon le statut juridique des indigents (1767-1815)	III/VII/2
Tableau n° 132	Montant des « charités » (1767-1815) : Base documentaire	III/VII/2
Tableau n° 133	« Charités » : Nombre de secours accordés selon le montant (1767-1815)	III/VII/2
Tableau n° 134	« Charités » : Secours moyens selon le statut des bénéficiaires et le type d'affaires (1767-1815)	III/VII/2
Tableau n° 135	« Charités » selon le statut des bénéficiaires (1767-1815)	III/VII/2
Tableau n° 136	« Charités » : Montants accordés selon le statut des bénéficiaires (1767-1815)	III/VII/2
Tableau n° 137	Secours de l'Etat aux communes : Communes concernées et décisions de l'Etat (1767-1815)	III/VIII/1
Tableau n° 138	Secours de l'Etat aux communes (1767-1815) : Montants (en £)	III/VIII/1
Tableau n° 139	Secours de l'Etat aux communes (1767-1815) : Typologie des affaires	III/VIII/1
Schéma n° 7	Accord de secours et théorie de la communication	III/VIII/2
Tableau n° 140	Etrangers dans le canton et Neuchâtelois hors du canton : Nombre de cas (1767-1815)	III/IX/1
Tableau n° 141	Les étrangers dans le canton (1767-1815) : Provenances	III/IX/1
Tableau n° 142	Les Neuchâtelois hors du canton : Etats de domicile (1767-1815)	III/IX/1
Tableau n° 143	L'origine des Neuchâtelois hors du canton (1767-1815)	III/IX/1
Tableau n° 144	Domicile des EDC et de la population étrangère par juridictions civiles	III/IX/1
Graphique n° 9	EDC-NHC / plaintes pour assistance insuffisante / demandes de secours : Nombre de cas par an (1767-1815)	III/IX/1
Tableau n° 145	Affaires de ressortissants communs Neuchâtel-Erguël (1805-1816)	III/IX/5

## CHAPITRE IV

Tableau n° 146	Distributions de <i>soupes économiques</i> (Londres et Suisse), 1798-1800	IV/I/5
Tableau n° 147	Les écrits sur la réforme de l'assistance à Neuchâtel, 1798-1802	IV/II/1
Tableau n° 148	Le coût théorique de la réforme du pasteur DARDEL	IV/II/3
Tableau n° 149	« un assez bon ordinaire aux pauvres » selon l' <i>Essai...</i> d'Henri PENEVEYRE	IV/II/3
Tableau n° 150	PENEVEYRE, <i>Essai...</i> : Délimitation géographique de l'objet du discours	IV/II/3
Tableau n° 151	Les instances de mise en oeuvre du projet de <i>magasins de secours</i> : L'usage du « on »	IV/II/3
Tableau n° 152	Ressources et dépenses d'assistance au Locle, 1802-1815 (£)	IV/III/2
Tableau n° 153	Coût et financement de la maison de travail du Locle (projet de février-mars 1808) (£)	IV/III/2
Tableau n° 154	Nombre de pauvres assistés au Locle d'après les comptes de la chambre de charité, 1805-1816 (£)	IV/III/2
Tableau n° 155	Maison de travail au Locle : Projections des coûts effectifs probables du projet de 1808 (£)	IV/III/2
Tableau n° 156	Maison de travail du Locle (1808) : Produit du travail des pauvres pour obtenir une économie de 30% ou atteindre des coûts neutres (bz/jour)	IV/III/2

Tableau n° 157	Coût et financement de la maison de travail du Locle (projet de novembre 1808) (£)	IV/III/2
Tableau n° 158	Projet de maison de travail au Locle, env. 1810 : Salaires hebdomadaires et annuels	IV/III/3
Tableau n° 159	Projet de maison de travail au Locle, env. 1810 : Projection des coûts (£)	IV/III/3
Tableau n° 160	Structure des dépenses de la chambre de charité du Locle, 1805, 1814-1816 (%)	IV/III/3

## CHAPITRE V

Schéma n° 8	Membres de la SJ et/ou de la SEP (reçus jusqu'en 1811)	V/I/1
Tableau n° 161	Relations familiales proches entre membres de la SJ et de la SEP	V/I/2
Schéma n° 9	Les liens familiaux entre membres de la SJ et de la SEP : Vision synchronique	V/I/2
Tableau n° 162	Les correspondants de l'enquête de 1802-1803	V/II/2
Tableau n° 163	Les destinataires de la Caisse d'épargne (1801-1813)	V/III/3
Tableau n° 164	Quêtes et collectes accordées par le Conseil d'Etat (1802-1815)	V/IV/4

## CHAPITRE VI

Tableau n° 165	Le financement de l'Hospice du Locle : Synthèse	VI/III/1
Tableau n° 166	Hospice du Locle : Financement par les pensions, 1847-1850	VI/III/1
Tableau n° 167	Billodes : Capacité et coûts (1816-1831/1947)	VI/III/2
Tableau n° 168	Billodes : Produit du travail des enfants	VI/III/2
Tableau n° 169	Pensions payées aux Billodes en 1830	VI/III/2
Tableau n° 170	Pensions payées aux Billodes, [mai-juillet] 1835	VI/III/2
Tableau n° 171	Billodes : Montants à charge de l'établissement, en £/enfant	VI/III/2
Tableau n° 172	Dépenses et recettes du Prébarreau (1843-1845) (£)	VI/IV/1
Tableau n° 173	Membres du comité du <i>Fonds des vieillards</i> (1838-1848)	VI/IV/2
Tableau n° 174	Demandes d'assistance au <i>Fonds des vieillards</i> (1838-1848)	VI/IV/2
Tableau n° 175	Etat civil des indigents demandant de l'aide au <i>Fonds des vieillards</i>	VI/IV/2
Tableau n° 176	Age des indigents demandant de l'aide au <i>Fonds des vieillards</i>	VI/IV/2
Tableau n° 177	<i>Fonds des vieillards</i> : Dépenses par vieillard (£)	VI/IV/2
Tableau n° 178	<i>Fonds des vieillards</i> : Secours ou pensions accordés, juin 1838-février 1848 (£)	VI/IV/2
Tableau n° 179	Financement de la construction de l'Asile des Bayards (1837-1839) (£)	VI/V/2
Tableau n° 180	Enfants et vieillards : Capacités de prise en charge créées par la bienfaisance privée (1815-1838)	VI/VI

## CHAPITRE VII

Tableau n° 181	Le traitement des demandes des communes des Montagnes	VII/I/2
Tableau n° 182	Collectivités publiques concernées par l'art. 2 du projet de loi de 1819-1824	VII/I/3
Tableau n° 183	Ressources et dépenses de la chambre de charité du Grand-Bayard en 1820 (£)	VII/II/2
Tableau n° 184	Ressources et dépenses de la chambre de charité de Travers en 1823 (£)	VII/II/2
Tableau n° 185	Mandements d'interdiction prononcés par le Conseil d'Etat (1819-1830)	VII/II/3
Tableau n° 186	Interdictions demandées/prononcées : Origine des demandes (1819-1830)	VII/II/3

Tableau n° 187	Affaires d'assistance communale insuffisante traitées par le Conseil d'Etat (1797-1830)	VII/II/4
Tableau n° 188	Plaintes pour assistance insuffisante : Comparaison des périodes 1767-1815 et 1816-1830	VII/II/4
Tableau n° 189	Affaires d'assistance communale insuffisante : Neuchâtelois dans le canton – Neuchâtelois hors du canton (1797-1830)	VII/II/4
Tableau n° 190	Plaintes pour assistance insuffisante : Neuchâtelois dans le canton – décisions du Conseil d'Etat (1816-1830)	VII/II/4
Tableau n° 191	Neuchâtelois hors du canton (1816-1830)	VII/II/4
Tableau n° 192	« Tableau comparatif des délits découverts par la gendarmerie » (1834-1846)	VII/III/1
Tableau n° 193	Membres de la commission de surveillance de Préfargier (nominations jusqu'en 1873)	VII/III/3
Tableau n° 194	Sociétés mutuelles attestées à Neuchâtel (1840-1848)	VII/IV/3

### III. SOURCES

#### 1. ARCHIVES DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL (AEN)<sup>1</sup>

##### *Manuels du Conseil d'Etat (MCE)*

CP 33/111-214 : *Manuels du Conseil d'Etat*, vol. 111 (1767) à 214 (1848)

Notation : *MCE* .*xx* [*n*°], date, p. xxx.

CP 34/12-23 : Tables des Manuels du Conseil d'Etat, 1767-1848

Remarque : les tables sont décennales jusqu'en 1806 (1767-1776, 1777-1786, 1787-1796, 1797-1806), puis quinquennales jusqu'en 1840 (1806-1810, 1811-1815, 1816-1820, 1821-1825, 1826-1830, 1831-1835, 1836-1840), la dernière *Table* couvrant la fin de l'Ancien Régime (1841-1848).

Notation : *Tables MCE* .*xxx* (*période*), s.v. « x »

##### *Lettres à/de Sa Majesté (LASM/LDSM)*

AC 96-104 : *Lettres à Sa Majesté*, vol. 98 (1830) à 104 (1848)

Notation : dans chaque vol., les lettres sont numérotées annuellement ; nos références archivistiques sont structurées ainsi : *LASM* .*xx* [*n*°], n° de la lettre, pages, date.

Remarque : il s'agit de l'enregistrement des originaux envoyés à Berlin ; pour les brouillons (plumitif) : AEN, AC 73/80-97 : *Lettres à la Cour*, vol. 80 (1830) à 97 (1848).

AC 117-126 : *Lettres de Sa Majesté*, vol. 117 (1816) à 126 (1848)

Notation : dans chaque vol., les lettres sont numérotées annuellement ; nos références archivistiques sont structurées ainsi : *LDSM* .*xx* [*n*°], n° de la lettre, pages, date.

Remarque : il s'agit de l'enregistrement des originaux reçus à Berlin ; pour les originaux : AEN, AC 106/39-63 : *Lettres de la Cour et rescrits*, vol. 39 (1816) à 63 (1848).

##### *Série Assistance*

AC 522/10-104 : *Série Assistance*, dossiers 1, 2, 3, 4.

Notation : AEN, *Série Assistance* n° : Document, date, auteur.

Remarque : l'inventaire détaillé ci-dessous se base sur le classement, aberrant, des AEN (titres des fourres).

###### *Dossier 1 : « Chambre de Charité, 1800-1848 »*

La « chambre de charité » dont il est ici question est la commission des charités, chargée d'assister les indigents (illégitimes, heimathlosen) à charge de l'Etat.

- Fourre 1/I : « Administration, comité, 1832-1847 »
- Fourre 1/II : « Chambre de charité, rapports au Conseil d'Etat, 1805-1847 »
- Fourre 1/III : « Chambre de charité, 1829-1847, rapports au Conseil d'Etat »

###### *Dossier 2 : « Lois, règlements ; comptes »*

- Fourre 2/1a : « Législation et règlements, 1749-1814 »
- Fourre 2/1b : « Législation et règlements, 1816-1844 »

###### *Dossier 3*

- Fourre 3/I : « Enquête sur les pauvres dans les communes, 1802-1803 »
- Fourre 3/II : « Rapports des maires et châtelains », 19 ptf, 1773-1838
- Fourre 3/III : « Rapports de fonctionnaires » (directeur de la police centrale et président de la commission des charités), 1828-1847
- Fourre 3/IV : « Contrôle sur les dépenses des communautés, 1773-1838 »

###### *Dossier 4*

- Fourre 4/1a : « Caisse des pauvres de Sa Majesté », 1741-1814
- Fourre 4/1b : « Rapports sur des requêtes, lettres appuyant des requêtes », 1815-1847
- Fourre 4/II : « Statut juridique des assistés, 1788-1843 »
- Fourre 4/III : « Placement d'enfants dans des familles, 1822-1849 » (illégitimes placés par l'Etat)
- Fourre 4/IV : « Illégitimes. Rapports au Conseil d'Etat », 1781-1847
- Fourre 4/V : « Chambres de charité diverses », 40 ptf

###### *Dossiers non utilisés*

- Fourre 2/II : « Comptes, 1665-1831 ». Relatif aux indigents (illégitimes) assistés par l'Etat, ce dossier contient notamment des registres d'assistés avec les dépenses faites indigent par indigent, sous le nom de « brouillard des charités » (1759-1783), de « plumitifs des charités » (1788-1812), de « délivrances en charité » (1813-1821) et de « comptes des dépenses en charité » (1821-1829), ainsi que le « plumitif des pensions des illégitimes » (1790-1813) et un « compte des dépenses pour pensions » des enfants illégitimes (1813-1831).

<sup>1</sup> Les références sont données sur la base de Muriel SPITALE-ERARD, *Inventaire raisonné des archives de la chancellerie*, [Neuchâtel, Archives de l'Etat], 1998.

- Dossier 5 : « Demandes individuelles », 7 ptf, de A à Z
- Dossier 6 : « Collectes »

**Autres fonds<sup>2</sup>**

*Fonds Berthier I* : « Essai sur l'état actuel de la Principauté de Neuchâtel », registre in-4, 437 p.  
AC 522/89, Trésor et comptes, dossier 16 : un registre in-folio, relié, 146 p., s.d., écrit de la main  
d'Armand-Frédéric de Perregaux et contenant un tableau des recettes et des dépenses de la  
principauté de 1814 à 1847

*Archives communales des Planchettes, BB 30*, : Manuels de communauté, 1775-1850

*Dossiers particuliers* : Chambrier/Imprimés

*Pasteurs NL 433* : Rapports faits en Conseil d'Etat par le procureur-général, vol. 3 (1808-1812)

*Série Etat civil 4/X*

*Série Etrangers 1/II, 2/II, 2/IX*

**Archives du département de l'Intérieur (DI), 1848->**

- 1a-1d Arrêts pris par le Conseil d'Etat concernant le DI, 1848-1874
- 8, 13-21 Plumitifs, 1857-1859, 1865-1889
- 50-127 Copies de lettres, 1848-1889
- 146-148 Circulaires, 1848-1888
- 894-896 Lettres rentrées, 1877-1882
- 988-989 Communes. Projet de loi sur les communes (et l'assistance), 1887-1888
- 169 Renseignements sur les hôpitaux et asiles du canton, 1881
- 170 Hôpitaux, hospices et asiles du canton (rapports, imprimés divers), 1845-1891
- 370 Police sanitaire : salubrité publique, renseignements sur les hôpitaux et les maisons  
de santé, 1870-1898

**Non cotés**

- « *Hôpitaux, orphelinats* » : deux forts registres reliés, contenant règlements, rapports et données  
comptables (impr.), retrouvés et aimablement signalés à l'auteur par l'ancien archiviste  
cantonal. Titres :
  - « Département de l'Intérieur du Canton de Neuchâtel : Etablissements et institutions de bienfaisance : I :  
Orphelinats : Assistance et protection de l'enfance : Règlements, rapports, etc. »
  - « Département de l'Intérieur du Canton de Neuchâtel : Etablissements et institutions de bienfaisance : II :  
Hôpitaux, hospices, asiles : Règlements, rapports, etc. »

**2. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE NEUCHÂTEL (BPUN)****Fonds et manuscrits**

- ms 2086-16 : *Mémoire sur les mariages des pauvres présenté à la Société d'émulation patriotique  
pour 1822 par J.[onas] de Géliou*. 1 cahier, [iv], 27 p. Cf. annexe VII/5.
- ms 2086-16 : *Esquisse d'un nouveau système de charité ; ou Essai sur cette question proposée par  
la Société d'émulation patriotique de Neuchâtel : Quel serait le meilleur moyen de soulager  
l'indigence sans favoriser la paresse et avec le plus d'économie possible pour les établissements  
charitables ?* 1801, 46, [ii] p. ; inventorié, de manière aberrante, par la BPUN sous ce titre pour  
les p. 1-23 (ms 2086-16) et sous le titre factice de *Mémoire sur l'assistance aux enfants,  
manœuvres et vieillards* pour les p. 25-46 (ms 2086-16).
- ms a 690 : *Essai sur les causes de la pauvreté et les moyens de les faire cesser dans la Principauté  
de Neuchâtel par Monsieur Alphonse de Sandoz-Rollin 1815*. 24 p. ; cahier de 48 pages, texte  
aux pages 3-26 (paginées de 1 à 24), 22 p. vierges.
- ms 2086-28 : *Registre de la Société d'émulation patriotique : 1791-1866*. 179 p. ; notation : RGSEP,  
date, page.
- ms 2086-38 : *Procès-verbaux de la Société d'émulation de Neuchâtel, 1791-1822, 1822-1835,  
1835-1844, 1845-1866*. Quatre cahiers non paginés de 36 p. chacun ; ce sont des tables de

<sup>2</sup> A l'exception du *Fonds Berthier* : mentions isolées, issues de recherches non liées au présent travail.

- RGSEP dressées par Alphonse Petitpierre vers la fin des années 1860 ; le 4<sup>e</sup> cahier (1845-1866), p. 33-35, contient une liste des membres 1791 à 1866.
- ms x 1/1 : *Procès verbal des séances de la Société neuchâteloise du jeudi, du 1<sup>er</sup> février 1802 au 29 mars 1815 [en fait : 29 mars 1816]*. Liasse de neuf cahiers, numérotée de 1 à 202 pages. Notation : SJPV, date, page.
- ms x 1/2 : *Protocoles de la Société du jeudi à Neuchâtel*. 29 pages ; copie et/ou résumé incomplet de ms X1/1 (copie des pages 1-56, soit jusqu'au 24 mars 1803) dû à Alphonse Petitpierre ; cf. ajout hors teneur sur la première page : « (Copie) : écriture de mon grand-père Alphonse Petitpierre : J.P. ». »
- ms 291 : Société de patronage pour les enfants malheureux : *Copie de lettres*, 1845-1865
- ms a 289 : « Protocoles des séances du comité de patronage pour les enfants malheureux/II » (1848-1886), 248 p., et « Protocoles patronage III » (1886-1904), 54 p.
- ms a 767 : <Un cahier, 1838-1839, Ed. de Pury> et « Notes diverses pour la société de patronage de l'enfance malheureuse » (1854-1897), [167 p.]
- ms a 688 : « Fonds des vieillards : Registre des délibérations de la commission : Commencé le 17 avril 1838. au 22 mars 1876 », 155, (1) p.
- ms a 685 : « Journal du comité de patronage [des détenus libérés] fondé en 1837 », <1837-1841>, 70 p.
- ms a 188 : « Patronage des détenus libérés, 1839 », 100 p.
- ms a 754 : « Société pour visiter et patronner les pauvres et les malades » : plumitif, 1843-1859
- ms a 697 : « Société pour visiter et patronner les pauvres et les malades » : plumitif, 1859-1864
- Placards neuchâtelois* : Fonds documentaire regroupant des mandements et arrêts du Conseil d'Etat, imprimés. Notation : BPUN, *Placards neuchâtelois* : Pl. NE (millésime), (jour et mois)/numéro.

## La série 6R<sup>3</sup>

### 6R 5 : Hôpital du Val-de-Travers (Couvét)

Statuts, règlements : 1878

*Recours au tribunal fédéral de l'Hôpital du Val-de-Travers contre diverses dispositions de la loi sur les fondations du 3 mars 1876*, imprimé, [25 juillet 1876], 18 p.

Rapports annuels : 1 (1860-1861)-123 (1983) (lacune : 88, 1948)

### 6R 11 : Hôpital de Landeyeux

*Rapports présentés aux communes et aux habitants du Val-de-Ruz [au sujet de la fondation d'un hôpital au Val-de-Ruz]*, imprimé, [26 décembre 1858], 8 p. Autre localisation : BPUN QD 4384

Statuts, règlements : 1871, 1893

Rapports divers (agrandissement, 1901-1903 ; 1911

Rapports annuels : 1872-1970

### 6R 20 : Préfargier

CHÂTELAIN [Auguste ; Dr., directeur], *Maison de santé de Préfargier, les vingt-cinq premières années de son activité*, Neuchâtel, impr. H. Wolfrath et Metzner, 1874, 42 p. Autre localisation : BPUN QD 1358

GODET, R. (Dr., directeur), *Maison de santé de Préfargier : Cinquante ans d'activité*, Neuchâtel, impr. Wolfrath & Sperlé, 1899, 67 pages + 1 tabl.

CHÂTELAIN [Auguste ; Dr., directeur], *Maison de santé de Préfargier : Exercice de 1876*, Neuchâtel, impr. H. Wolfrath et Metzner, 1877, 19 p.

CHÂTELAIN [Auguste ; Dr., directeur], *Maison de santé de Préfargier : Exercice de 1877*, Neuchâtel, impr. H. Wolfrath et Metzner, 1878, 19 p.

MOREL, André (Dr., directeur), *Maison de santé de Préfargier : Septante-cinq ans d'activité*, St-Blaise, impr. Samuel Robert, 1924, 45 p.

<sup>3</sup> Inventaire axé sur les documents utilisés pour le présent travail ; les documents postérieurs à 1900/1914 ne sont, sauf exception, pas mentionnés ; les documents postérieurs à 1850 ne sont mentionnés que sommairement.

*Procès de l'Hospice d'aliénés de Préfargier contre l'Etat de Neuchâtel pendant devant le Tribunal fédéral : Demande*, sl, sn, [1876], 28 p. *Procès de l'Hospice d'aliénés de Préfargier contre l'Etat de Neuchâtel pendant devant le Tribunal fédéral : Réplique*, sl, sn, sd, 57 p. Autre localisation : BPUN QD 4354 et QD 4377 (les deux textes imprimés en pag. cont. : demande : p. 1-28 ; Réplique : p. 29-85)

*Statuts de Préfargier* [Acte de fondation, règlement général, fonds de dotation], Neuchâtel, impr. Wolfrath et Metzner, s.d. [?env. 1850], 14 p.

L.B., D.M. [Louis BOVET-WOLFF], *Notice sur la maison de santé de Préfargier, canton de Neuchâtel, en Suisse*, Neuchâtel, Wolfrath, 1848, pag. multiple [19, 4, 7 p]

**6R 49 : Hôpital de la Béroche**

Statuts, 1893, 1923

Rapports annuels : 1905, 1906, 1922

**6R 62 : Hospice de La Côte**

*Appel*, imprimé, s.d. [1863-1864]

*Recours de l'Hospice de la Côte à Corcelles au Haut Tribunal fédéral contre la loi sur les Fondations votée par le Grand Conseil de Neuchâtel, le 16 février 1876*, imprimé, s.d., 23 p.

Autre localisation : BPUN QD 4408

Statuts, règlements : 1864, 1878, 1895, 1906, s.d.

Rapports annuels : 1 (1865)-1900 (39) ; 40 (1904)-131 (1995) (lacunes) ; notices historiques in : 50 (1914), 74 (1938) et 100 (1964)

**6R 160 : Comité de secours pour les détenus libérés**

Rapports annuels, 1 (1871)-38 (1908), lacunes

**6R 172 : Hôpital de la Providence**

*Courte notice historique sur l'hôpital de la Providence à Neuchâtel. Rapport de Mr. le Dr. Borel sur cet établissement en 1880*, Neuchâtel, impr. de la Société typographique, 1881, 31 p.

Rapports annuels : 1881, 1883, 1888-1890, 1905, 1915-1993 (lacunes)

**6R 173 : Hôpital Pourtalès**

*Hôpital Pourtalès-Neuchâtel : 1811-1911*, Neuchâtel, impr. Attinger frères, [s.d.], non pag. [20 p.].

Autre localisation : BPUN QD 976

*Mémoire concernant la donation faite par Mr. de Pourtalès, pour l'établissement d'un Hôpital à Neuchâtel*, imprimé, s.d. [2 lettres et acte de fondation, 1808]

*Hôpital Pourtalès. Acte de fondation*, imprimé, s.d. [janvier 1808], 4 p.

Avis informant le public de l'ouverture de l'Hôpital, imprimé, 18 juillet 1811

*Discours adressé par le Curé de Cressier à Messieurs les Directeurs de l'Hôpital, fondé à Neuchâtel par Mr. de Pourtalès, à l'installation des Dames hospitalières de Besançon, le 3 août 1811*, imprimé, 8 p.

*Mouvement de l'hôpital Pourtalès* [rapports annuels], 1812, 1813-1815, 1816-1820, 1821-1828 et 1830-1832, 1855-1860, 1874-1974

Divers : circulaires, formulaires, avis au public, règlements (XIX<sup>e</sup> s.)

**6R 238 : Orphelinat cantonal-Fondation Borel**

Rapports annuels : 1881-1901, 1912 ; 1914-1916 ; 1918-1933 (lacune) ; 1954-1994

Règlements : 1880, s.d. (fin XIX<sup>e</sup>)

**6R 230 : Hospice du Locle**

Rapports annuels : 1881-1898, 1900-1902, 1904, 1906-1920

**6R 284 : Association pour l'extinction de la mendicité au Locle**

Rapport annuel de 1858

**6R 339 : Société de patronage pour les enfants malheureux**

Rapports annuels : 1 (1839)-53 (1893)

**6R 342 : Hôpital de Fleurier**

Règlements : s.d. (XIX<sup>e</sup>), s.d. (1868)

Rapports annuels des exercices suivants : 1888-1889 ; 1889-1890 ; 1891-1892 à 1893-1894 ; 1895-1896 ; 1905-1906 ; 1909-1910 ; 1933-1934 à 1934-1935.

**6R 345 : Hôpital de La Chaux-de-Fonds**

*Règlements pour l'hôpital projeté à La Chaux-de-Fonds, et adoptés dès le 1<sup>er</sup> avril 1847 par la nouvelle administration de la chambre de secours temporaire*, imprimé, 13 p.

*Règlement pour l'hôpital de La Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds, impr. du national suisse, 1859, 14 p.

Rapports annuels : 1851, 1859-1860, 1862, 1866-1869, 1871, 25 (1873)-49 (1897), 59 (1907)-62 (1910), 65 (1913)-68 (1916)

Règlement de 1878 ; rapports du Conseil communal relatif à l'hôpital, 1898, 1912

**6R 358 : Hôpital de la ville de Neuchâtel (Cadolles)**

*Règlement pour l'hôpital de la commune de Neuchâtel*, imprimé, s.d. [adopté par le Conseil général le 31 août 1868], 8 p.

Règlement de 1894

Rapports annuels : 1875, 1899

Documents divers postérieurs à 1900

**6R 370 : Chambre de charité de Neuchâtel**

Comptes, imprimés : 1831/1832-1854/1855, lacunes

*Au public*, s.l., s.d. [1773], 13 p.

*Statuts et réglemens généraux et particuliers de la vénérable chambre de charité de la ville de Neuchâtel : tirés de ceux adoptés par le Conseil général en 1735, avec les changemens qu'on y a faits en 1772 et 1773*, Neuchâtel, Société typographique, 1775, 43 p.

*Statuts et réglemens généraux et particuliers de la vénérable chambre de charité de la ville de Neuchâtel, adoptés par le Conseil général en 1803*, Neuchâtel, Fauche-Borel, [s.d.], 32 p.

*Règlemens adoptés par le comité de charité dans son assemblée du 12<sup>e</sup> mars 1808 relativement à l'hôpital et à l'hospice qui sont soumis à sa direction*, Neuchâtel, Fauche-Borel, 1808, 29 p.

« Avis au public », 19 décembre 1816, imprimé, 4 p.

« Information au public », 2 avril 1817, imprimé, 8 p.

*Statuts et réglemens pour la chambre et le comité de charité de la ville de Neuchâtel*, Neuchâtel, Petitpierre et Prince, 1833, 30 p.

**6R 371 : Consistoire de charité de Neuchâtel**

Projet de règlement, 1875

**6R 373 : Maison des orphelins (Belmont)**

*Appel au Grand Conseil : La bourgeoisie de Neuchâtel et la direction de la Maison des orphelins*, Neuchâtel, impr. Henri Wolfrath, 1849, 49 p.

*Mémoire présenté aux conseils de la bourgeoisie de Neuchâtel par la direction de la maison des orphelins*, sl, sn, 1848, 8 p.

*Règlemens pour la maison des orphelins de Neuchâtel*, sl, sn s.d. [env. 1803], 71 p.

*Notice sur Belmont*, Neuchâtel, impr. H. Wolfrath et Metzner, 1869, 23 p.

Règlements et conditions d'admission : 186[5] (ms), 1875 (projet), 1905

Divers documents et documents iconographiques, 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> s.

**6R 506 : Asile de Buttes**

Rapports annuels : 1897-1944 (lacunes)

**6R 513 : Billodes**

Comptes/rapports annuels<sup>4</sup> : 3 (1818)-5 (1820) ; 1857 ; 1864-1869 ; 1871 ; 1873-1910 ; 1913 ; 1915

Règlement, 1878 ; conditions d'admission, s.d. (fin XIX<sup>e</sup> s.)

Divers (imprimés autour de la reconstruction de 1901-1902, ...)

**6R 561 : Hôpital du Locle**

Rapports annuels : 1856-1866, 12 (1867)-18 (1873), 20 (1875)-29 (1884), 32 (1887)-34 (1889), 36 (1891)-42 (1897), 45 (1900), 47 (1902)-57 (1912)

<sup>4</sup> On trouve également les rapports annuels des Billodes publiés ailleurs ; cf. p. ex. : « Institut des Billodes, asile pour l'enfance malheureuse, Locle, Canton de Neuchâtel. Compte-rendu du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1871 », *Schw. Zschr. f. Gemeinnützigkeit XIII*, 1874, p. 205-206.

Règlements, statuts : 1855, 1861, 1879, 1893

Documents divers (nouvel hôpital, 1893 et cinquantenaire)

#### **6R 1661 : Chambre de charité du Locle**

*Mémoire pour la louable chambre de charité du Locle appellante contre la famille Huguenin-Virechaux, intimée*, [Neuchâtel], impr. de Fauche fils aîné et Compagnie, 34 p., s.d. [>septembre 1781]

*Tableau des revenus et dépenses de la chambre de charité du Locle depuis que les comptes de cet établissement sont rendus publics par la voie de l'impression jusques et y compris 1851*, imprimé

*Règlement pour la réunion des administrations pieuses, dans la communauté du Locle. Du 29 septembre 1818*, imprimé, 3 p.

*Extrait du compte cent et neuvième (...) arrêté au 31 octobre 1822 et rendu à la louable chambre de charité du Locle*, imprimé

*Projet de souscription pour la construction d'une maison destinée à former un hospice, en faveur de la louable chambre de charité du Locle*, 4 mars 1823, imprimé

Autres comptes imprimés : 1859 ; 1880

#### **6R 1686 : Chambre de charité de La Chaux-de-Fonds**

Comptes : 1821-1826 (résumé et imprimé)

*Constitution et règlement de la louable chambre de charité de La Chaux-de-Fonds*, sl., sn., 1786, 43 p.

### **3. AUTRES FONDS**

#### **Archives de l'Hospice du Locle (« La Résidence », Rue des Billodes 40, Le Locle)<sup>5</sup>**

Comptes et rapports annuels : 1832-1901

« Règlement de l'Hospice du Locle, tel qu'il a été revu et augmenté par la commission en 1845. »

Règlement pour la création et la gestion d'un Fonds de réserve, 1835/1845

Statuts ou règlements : 1849, 1866, 1879, 1889 ; s.d.

#### **Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds (BVCF)**

CFV Ndoc 9.2/4 : Pièces diverses concernant des sociétés de prévoyance établies à La Chaux-de-Fonds par des résidents d'autres cantons ou étrangers [1858-1914]

CFV Périodiques 72 : Dispensaire de La Chaux-de-Fonds : Rapports annuels (1918 ; 1936-1956 ; 1958-1982 ; 1984 ; 1986-1994)

CFVNdoc11/34 : Rapports de la Société biblique de Neuchâtel, 1817->

#### **Archives du Fonds de famille Sandoz**

Grand livre ms. des Sandoz

Livres des bienfaiteurs, 1756->

Règlements : 1752, 1838, 1887, 1922, 1979

Rentier 1820-1863

Comptes : 1810 ; 1821 ; 1836-1992 (lacune : 1873-1877)

Registres de comptes: 1757-1792; 1793-1815; 1816-1862; 1863-1901

Liasses de comptes : 1777-1788, 1792-1805 (pour Le Locle) ; 1785, 1789, 1794, 1796, 1797, 1805, 1817 (pour La Chaux-de-Fonds) ; 1825-1831, 1833-1835, 1858-1861 et 1863-1865 (pour Le Locle) ; 1897-1902, 1904

Registres de caisse : 1841-1855 ; 1855-1857 ; 1872-1900 ; 1901-1918

Brouillards de caisse : 1854-8 ; 1858-1861 ; 1861-1863 ; 1863-1866 ; 1866-1872

<sup>5</sup> Nous n'indiquons ici que les documents utilisés ; ce fonds est bien plus riche ; il comprend, notamment, les p.-v. de la commission l'établissement de 1835-1978. Nous remercions ici Estelle Fallet de nous avoir communiqué l'inventaire du fonds qu'elle a réalisé en 1997.

Rentiers : 1868 (Le Locle)  
 Carnets de recettes et délivrances : 1793-1794 ; 1795-1796  
 Carnet des obligations et cédules, Locle, 1779-1796  
 « Arrêts et délibérations ... des Sandoz ... au Locle », 1805-1839  
 « Plumitif pour les assemblées des notables », 1838-1895  
 « Assemblées » au Locle, 1875 (1872 en fait-1882)  
 Règlements : 1837 ; 1887-1888  
 Divers, dont : impôt municipal au Locle, 1863-1865 ; acte de donation au fonds, 1785 ; extrait des délibérations, 28 juin 1783 ; octroi de l'Aigle rouge 4<sup>e</sup> classe à Lucien Sandoz, 1857 ; requêtes égrenées (s.d. et vers 1800)

### Archives communales diverses

#### *Archives de l'ancienne commune de La Chaux-de-Fonds (AACC)*

Manuels de communauté, 1743-1835  
 232/4 : « Registre des étrangers non sujets de l'Etat », 1809

#### *Archives de la commune de Couvet (ACC)*

Manuels de communauté, 1739-1812

#### *Archives de la commune de Couvet (ACC)*

Manuels de communauté, 1744-1815

## 4. SOURCES IMPRIMÉES ET PUBLICATIONS À CARACTÈRE DE SOURCES ANTÉRIEURES À 1914<sup>6</sup>

### Neuchâtel

- 1894 : *La Chaux-de-Fonds : Son passé et son présent*, La Chaux-de-Fonds, impr. du National suisse, 1894
- Almanach de la République et de canton de Neuchâtel*, 1857-1872. Localisation : BPUN PU 310
- Alfred-Henri Colomb : 1882-1945 : In memoriam*, Neuchâtel, Paul Attinger, 1945, 17 p.  
 Localisation : BPUN QD 7989
- ALLAMAND, Charles-Henri, *Essai statistique sur la mairie des Verrières*, Neuchâtel, Wolfrath, 1831, 87 p. Localisation : BPUN QD 1102
- BACHELIN, A., « Exposition nationale au profit des incendiés de Travers », *MN*, 1865, p. 303-305, 325-329, 1866, p. 12-23, 44-47
- BERTHOUD, Charles, « Philanthropes neuchâtelois », *Etudes et biographies*, Neuchâtel, libr. Attinger frères, 1894, p. 117-130. (sur J.-J. L'Allemand, David de Pury, Jacques-Louis Pourtalès, Auguste de Meuron)
- BERTHOUD, Edmond, *Des rapports de droit entre l'Etat et l'Eglise dans le canton de Neuchâtel de la Réformation à nos jours*, Neuchâtel, Wolfrath, 1895, VII, 202 p.
- BOREL-GRANDJEAN, Emma [publiées par, nièce du donateur], *Pièces relatives à la donation de M. Isaac Vuagneux en faveur de MM. les pasteurs de Neuchâtel pour oeuvres pieuses*, [supplément à *l'Union libérale*, Neuchâtel, vers 1866]. Localisation : Université de Neuchâtel, Institut d'histoire, brochures : BZ 48
- BOURQUIN-LINDT (Dr.), CLERC, Edouard et PERRET, F.-Albin, *L'enfance anormale dans le canton de Neuchâtel : Etudes présentées (...) à la réunion de la Société cantonale d'utilité publique à Neuchâtel, le 12 mars 1908*, Neuchâtel, impr. Rossier & Grisel, 1908, 95 p.
- BOYVE, Jacques-François *Examen d'un candidat pour la charge de justicier en la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, Samuel Fauche, 1786 (2<sup>e</sup> éd.), 2 vol., 260 p. Localisation : BPUN QZP 70

---

<sup>6</sup> Nous donnons la localisation des documents lorsqu'ils s'agit d'imprimés difficiles à localiser.

- BREITMEYER, J., « XXI<sup>e</sup> séance générale de la Société cantonale d'histoire à La Brévine, le 4 août 1884 », *MN*, 1884, p. 267-268 [sur le « Fonds de la paix »]
- BRIQUET, John, *Louis Perrot : Naturaliste neuchâtelois : 1785-1865*, Genève, impr. centrale, 1906  
*Bulletin de la société neuchâteloise d'utilité publique*, I/1-6 (1885-1887), 328 p. Localisation : BPUN PW 5764  
*Bulletin de la société neuchâteloise pour l'avancement des sciences sociales*, I (fasc. 1-6), 1863-1866 et II (fasc. 1-7), 1867-1877, 384 p., 422. p. Localisation : BPUN CW 2901  
*Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel*, vol. 1 (1848)->
- Bulletin officiel des séances du corps législatif de la Principauté et canton de Neuchâtel*, Neuchâtel, Wolfrath, 1831-1847, 11 vol. en 10 t.
- CALAME, Henri-Florian, *Droit privé d'après la coutume neuchâteloise*, Neuchâtel, impr. de James Attinger, 1858. Localisation : <http://dlib-pr.mpiet.mpg.de> (consulté : 26.08.08)
- CART, J., *L'Armée du Salut à Neuchâtel*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1883, 22 p. Localisation : BPUN QD 8597
- Cavalcade organisée par la société de cavalerie au profit d'Oeuvres locales de Bienfaisance*, La Chaux-de-Fonds, impr. lithogr. Haefeli & Cie, [1901], 24 p. Localisation : BPUN QD 4207
- CHABLOZ, F., « A propos de la peste bovine [document, Val-de-Ruz, 1718] », *MN*, 1871, p. 223-224
- CHAMBRIER, Samuel de, *Description topographique de la mairie de Valangin*, Neuchâtel, NRN, 1988 (rééd. de l'éd. de Neuchâtel, Fauche-Borel, 1795, 149 p. ), xxiv, 138 p.
- CHAMBRIER, Samuel de, *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel*, Neuchâtel, Wolfrath, 1840, 608 p. (repr.: Genève, Slatkine, 1980) Localisation : BPUN ZR 338
- CHÂTELAIN (Dr.), « La question des incurables dans le canton de Neuchâtel », *BSNASS II/1*, 1867, p. 6-53. Existe en tiré-à-la-suite, Neuchâtel, impr. James Attinger, 1867, 52 p. (localisation : BPUN QD 8646)
- CHÂTELAIN (Dr.), *Alcool et Alcoolisme : Extrait du programme d'action de la ligue [Ligue patriotique suisse contre l'Alcoolisme au Val-de-Ruz]*, Fontaines-Neuchâtel, impr. [Ed. S-Jack, 1904, 15 p. Localisation : BPUN QD 8636
- CHÂTELAIN (Dr.), *Hospice cantonal des incurables : Rapport présenté au département de l'intérieur sur le recensement des incurables en 1891*, La Chaux-de-Fonds, impr. du National suisse, 1891, 22 p. Localisation : BPUN QD 8644
- CHÂTELAIN (Dr.), *La question des incurables dans le canton de Neuchâtel : Rapport présenté à la commission d'initiative pour le soulagement des incurables*, Neuchâtel, impr. James Attinger, 1869, 21 p. Localisation : BPUN QD 8645
- CHÂTELAIN (Dr.), *L'alcoolisme et la votation du 25 octobre*, Neuchâtel, typ. Attinger, 1885, 29 p. (TP de : *BSNUP I/2*, 1885, p. 43-71), 29 p. Localisation : BPUN QD 8638
- CHÂTELAIN (Dr.), *Les asiles pour la guérison des buveurs*, Neuchâtel, libr. Attinger frères, 1896, 43 p. Localisation : BPUN QD 8642
- CHÂTELAIN, [Auguste], « Préfargier avant Préfargier », *MN*, 1902, p. 47-48
- CHÂTELAIN, Ch., « Inventaire du mobilier de l'Hôpital de Neuchâtel en 1552 », *MN*, 1884, p. 233-238
- CHÂTELAIN, Ch., « L'assistance communale à Couvet », *MN*, 1892, p. 71-75
- CHÂTELAIN, Ch., « L'assistance communale, 1817 », *MN*, 1886, p. 161-163
- CLERC, Ed., *Programme d'action de la ligue [Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme: section neuchâteloise]*, La Chaux-de-Fonds, impr. A. Courvoisier, 1895, 45 p. Localisation : BPUN QD 8865 ou BPUN QD 8664
- CLERC, François, *La discipline des Eglises de la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin (1712)*, Neuchâtel, H. Messeiller, 1959, p. 66-68
- COMBE, T., « La mère des orphelins : Marie-Anne Calame, 1775-1834 », in VILLIGER-KELLER, Gertrude (publ. par), *La femme suisse : Un livre de famille*, Neuchâtel, F. Zahn, [1912?], p. 385-445

- COMTESSE, P., *L'association de secours contre le paupérisme fondée parmi les membres de l'Eglise indépendante du Locle : Son origine, son développement et son activité*, Le Locle, impr. Courvoisier, 1889, 8 p. Localisation : BPUN QD 8688
- CORNAZ (Dr.), *De l'urgence d'un hôpital cantonal pour les maladies contagieuses*, Neuchâtel, impr. James Attinger, 1870, 14 p. Localisation : BPUN QD 8732
- CORNAZ (Dr.), *Les maladies contagieuses et les hôpitaux neuchâtelois*, Neuchâtel, impr. James Attinger, 1869, 35 p. Localisation : BPUN QD 8712
- CORNAZ, Dr., « Un chirurgien d'Outre-tombe. Etude historico-médicale sur Neuchâtel de 1661 à 1670 », *MN*, 1865, p. 85-95, 100-110, 131-142, 161-169
- CORNAZ, Ed., « Notices relatives à l'histoire médicale de Neuchâtel », *MN*, 1870, p. 257-280 et 289-301 : Introduction ; I : Fondation et emplacement primitif de l'hôpital de Neuchâtel ; II : Hygiène des nourrissons au moyen-âge ; III : Traité du Dr. Crafft contre la peste ; IV : La douairière centenaire de Travers ; V : Une préface de Théophile Bonet ; VI : Un médecin faux-monnayeur ; VII : Mesures prises à Neuchâtel contre la rage en 1698 ; VIII : Etablissement d'une vipérine au Tertre ; IX : Eau minérale des Verrières ; X : Introduction de la vaccine à Lignièrès
- CORNAZ, Ed., « Notices relatives à l'histoire médicale de Neuchâtel. Seconde série », *MN*, 1871, p. 207-222 et 225-247 : I : Vignes à Lignièrès au 12<sup>me</sup> siècle ; II : André de Neuchâtel-Travers a-t-il été lépreux ? III : Première nomination d'un Médecin ordinaire de S.A.S. ; IV : L'aliénation mentale sous les Longueville ; V : Daniel Besancenet, opérateur à Môtiers ; VI : Les almanachs d'Abraham Amièst et l'introduction du calendrier grégorien ; VII : Un médecin maître d'école ; VIII : Eau minérale de Môtiers ; IX : Vue de Neuchâtel par le Dr. Neuhaus ; X : Le fonds DuBlé
- CORNAZ, Ed., « Notices relatives à l'histoire médicale de Neuchâtel. Troisième série », *MN*, 1875, p. 155-168, 222-224, 250-263 et 282-291 : I : Un chirurgien, chanoine de Valangin ; II : Serment de l'hôpitalier de Neuchâtel en 1575 ; III : Contusion grave et dernière maladie de Béat-Jacob baron de Gorgier ; IV : Arrêtés du Conseil d'Etat relatifs à des lépreux ; V : Séjour du Dr. J.-J. Manget à Neuchâtel ; VI : Cures d'eaux minérales sous les Longueville ; VII : Mesures prises dans notre ville contre la peste de Marseille ; VIII : Dissertation médicale sur le vin de Neuchâtel ; IX : L'état de l'intestin dans la fièvre typhoïde signalé dès 1812 ; X : Démonstration de la différence spécifique entre la variole et la vaccine
- CORNAZ, Ed., « Notices relatives à l'histoire médicale de Neuchâtel. Quatrième série », *MN*, 1880, p. 17-26, 42-51, 62-71, 96-99 et 118-122 : I : Identité de la porte Notre-Dame et de celle de l'Hôpital, à Neuchâtel ; II : Irresponsabilité des épileptiques au 16<sup>me</sup> siècle ; III : Motteron, l'auteur d'une tentative d'empoisonnement sur Henri II, était-il apothicaire ? IV : Amputation terminées par un menuisier ; V : Un aliéné au 17<sup>me</sup> siècle ; VI : Missive du Conseil d'Etat en faveur de Tite d'Aubigné ; VII : Démolition de la maladière de Neuchâtel ; VIII : Diplôme de docteur en médecine de Marat ; IX : Relations du Dr. J.-L. Borel avec Léopold Robert ; X : Une famille d'hémorrhaphiles à Auvernier
- CORNAZ, Ed., « Notices relatives à l'histoire médicale de Neuchâtel. Cinquième série », *MN*, 1900, p. 53-59, 80-86, 117-124, 184-191 et 310 : I : Personnel médical sous la première race des comtes de Neuchâtel ; II : Abraham Béchiüs a-t-il été le premier médecin de Neuchâtel ? III : Danger des inhumations précipitées ; IV : Singulière suite d'un coup d'épée. Le Dr. J.-J. Crafft, médecin de ville ; VI : Dernière inhumation à la Collégiale ; VII : Observations médicales neuchâteloises du Dr. Th. Bonet ; VIII : Cures de lait de chèvres à la fin du 17<sup>e</sup> siècle ; IX : Etudes balnéologiques neuchâteloises au 18<sup>e</sup> siècle ; X : L'hospice de Boudry en 1844
- DARDEL, D.[David], *Mémoire présenté à MM. du noble et vertueux Conseil général de la ville et bourgeoisie de Neuchâtel, sur l'établissement d'une maison d'éducation, de travail et d'industrie en faveur des bourgeois et habitans pauvres de la dite ville et bourgeoisie*, Neuchâtel, Louis Fauche-Borel, [1802], 63 p. Localisation : BPUN, ms 2086-2
- DIACON, Max, « La loterie royale de 17762 », *MN*, 1893, p. 101-111, 133-142, 162-170, 187-193, 211-217
- DIACON, Max, « L'avènement du Prince Berthier : Une mission en 1806 », *MN*, 1896, p. 253-259 et 279-288
- DIACON, Max, « Les phalanstériens dans le canton de Neuchâtel », *MN*, 1892, p. 205-208
- DIACON, Max, « Neuchâtel et Napoléon I<sup>er</sup> », *MN*, 1874, p. 9-27

- DU PASQUIER, Armand, « Charles-Louis de Pierre, maire de Neuchâtel, et son activité contre-révolutionnaire en 1814 et 1815 », *MN*, 1903, p. 204-228
- Documents relatifs au citoyen Edouard DuBois : Fondateur d'un asile cantonal pour les vieillards*, La Chaux-de-Fonds, impr. du National Suisse, 1888, 32 p. Localisation : BPUN QD 8402
- DUBOIS-REYMOND, Félix-Henri, *Considérations sur la prospérité, la situation politique et la Constitution de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, Yverdon, L. Fivaz, 1831. Localisation : BPUN Q 429
- DUBOIS-REYMOND, Félix-Henri, *Staatswesen und Menschenbildung : Umfassende Betrachtungen über die jetzt allgemein in Europa zunehmende National- und Privat-Armuth, ihre Ursachen, ihre Folgen, die Mittel ihr abzuhelpfen und besonders ihr vorzubeugen*, Berlin, Logier, 4 vol., 1837 (vol. 1-3) et 1839 (vol. 4). Localisation : <http://www.google.books.fr>
- DUPASQUIER, M., « Notes sur les institutions philanthropiques du canton de Neuchâtel (1874) », *Schw. Zschr. f. Gemeinnützigkeit XIII*, 1874, p. 570-584
- Ecole d'horlogerie de l'hospice du Locle : Canton de Neuchâtel (Suisse)*, Paris, typogr. A. Appert, 1867, 11 p. Localisation : BPUN QD 3971. Auteur : « Perrelet », d'après la couverture ; selon le catalogue de la BPUN : « Sandoz, Henri-Ernest »
- Etablissement d'un fonds de prévoyance pour soulager ceux de la famille Faure qui pourront devenir pauvres*, Le Locle, Librairie L. Bock, 1900, 16 p. Localisation : BPUN QD 5524
- FAVRE, L., « Prébendes des pasteurs de Neuchâtel dès les premiers temps de la Réformation », *MN*, 1865, 35-42, 75-79
- FAVRE, Louis (publié par), « Quelques réflexions sur l'état de notre pays vers 1769, par le colonel de Pury », *MN*, 1878, p. 258-263 et 277-283
- Feuilles d'hygiène et de police sanitaire*, 1 (1875)-19 (1893) -> *Feuilles d'hygiène et de médecine populaire*, 20 (1894)-41 (1915). Localisation : BPUN PW 1920
- GAUTHIER, Léon, *Historique des Soupes Gratuites et Populaires à Neuchâtel : 1914-1915*, Neuchâtel, impr. moderne Henri Meyer, 1915, 8 p. Localisation : BPUN QD 2443
- GÉLIEU, Jaques de, « Essai sur la composition des livres destinés à l'usage du peuple », *Verhandlungen der schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft*, 1827, p. 80-107
- GÉLIEU, Jaques de, *Considérations sur les sectes chrétiennes*, Nîmes, impr. de Ballivet et Fabre, 1844, 8 p.
- GÉLIEU, Jonas de, *Adresse aux habitans du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par un de leurs combourgeois*, s.l., s.n., 1793, 13 p. Localisation : BPUN QD 7979
- GÉLIEU, Jonas de, *Exposé de quelques inconvéniens graves qui peuvent résulter de la plantation de l'arbre dit de la liberté, dans les comtés de Neuchâtel et de Vallengin, et du moyen d'y remédier*, s.l., s.n., 1792, 14 p. Localisation : BPUN QD 1819
- GÉLIEU, Jonas de, *Tableau de la constitution de la principauté de Neuchâtel et Vallengin*, s.l., s.n., 1793, 47 p. Localisation : BPUN QD 1885
- GÉTAZ, S., « Des sociétés de secours en général et particulièrement du canton de Neuchâtel », *BSNUP I/4*, 1887, p. 173-224
- GODET, Philippe, « Le cher temps », *MN*, 1889, p. 134-136
- GODET, Philippe, « Le fonds de la paix », *MN*, 1890, p. 53-60
- GRELLET, Jean, « L'Hôpital de Boudry », *MN*, 1885, p. 28-32
- GUILLAUME, Louis, « Notice historique sur l'introduction du café, du thé et du chocolat dans le canton de Neuchâtel », *MN*, 1875, p. 5-10, 29-37, 60-67
- GUILLAUME, Louis, « Recherches sur le mouvement de la population dans le canton de Neuchâtel de 1760 à 1875 », *Journal de statistique suisse* 12, 13, 1876, p. 205-214, 1877, p. 31-47 et 149-172
- GUILLAUME, Louis, *Conférence sur la consommation des boissons alcooliques dans le canton de Neuchâtel et sur les moyens de prévenir et de combattre l'intempérance et l'ivrognerie*, Neuchâtel, impr. James Attinger, 1877, 51 p. Localisation : BPUN QD 2585 ; publié aussi sous le titre de : *Rapport sur la consommation des boissons alcooliques dans le canton de Neuchâtel et sur les moyens de prévenir et de combattre l'intempérance et l'ivrognerie*, Neuchâtel, impr. James Attinger, 1877, 51 p. Localisation : BPUN QD 2600

- GUILLAUME, Louis, *Coup d'oeil sur la vie sociale dans le canton de Neuchâtel. Liste des institutions et des sociétés libres de bienfaisance, d'utilité publique, d'éducation, d'instruction et de récréation*, [Neuchâtel, James Attinger], 1881, 215 p.
- GUILLAUME, Louis, *L'enfance malheureuse et la succession de M. F. Borel*, Neuchâtel, impr. G. Guillaume fils, 1872, 65 p. Localisation : BPUN QD 8437
- GUILLAUME, Louis, *Les maladières du canton de Neuchâtel*, Neuchâtel, impr. H. Wolfrath et Metzner, 1864, 15 p. Localisation : BPUN QD 2606<sup>7</sup>
- G[-UILLAUME], Dr., « Marie-Anne Calame », *MN*, 1873, p. 228-229
- HENRIOD, G., « Une figure d'il y a cent ans : Henry-François Henriod : 1754-1830 », *MN*, 1913, p. 7-18
- HENRIOD, Henri-François, *Mémoire (...) sur cette question (...) : Jusqu'à quel point les arts et le commerce peuvent-ils être exercés utilement et quels seraient les moyens les plus propres à porter ses habitants à se contenir dans les limites qu'on auroit indiquées et à tourner principalement leurs vues du côté de la culture des terres ?*, Neuchâtel, Fauche-Borel, 1799, 74 p. Localisation : BPUN Q 7268a
- HENRIOD, Henri-François, *Mémoire sur cette question : Quels sont les avantages et les inconvénients qui résultent de l'abolition de la vaine pâture et quel est le meilleur parti à prendre à cet égard*, Neuchâtel, Fauche-Borel, 1807, 75 p. Localisation : BPUN QDD 927
- HENRIOD, Henri-François, *Mémoire sur les causes de la disette et du renchérissement du bois dans le comté de Neuchâtel et Valangin, et sur les moyens de remédier à ces inconvénients*, [Neuchâtel, Fauche-Borel, 1794], 96 p. Localisation : BPUN Q 7267d
- HENRIOD, Henri-François, *Mémoire sur les moyens de prévenir totalement ou en partie les débordemens de la Reuse dans le Val-de-Travers, et de tirer le parti le plus avantageux des terres qui avoisinent cette rivière*, Neuchâtel, Fauche-Borel, 1796, 80 p. Localisation : BPUN QD 2630
- HENRY, Albert, « Attestation donnée par les Maîtres-bourgeois de Boudry au sujet de la contagion du bétail [1711] », *MN*, 1867, p. 279-280
- HUGUENIN, David-Guillaume, *Lettres d'un buveur d'eau*, [Le Locle], éd. Oderbolz, 1937 (écrites en 1816), 186 p.
- HUGUENIN, David-Guillaume, *Description de la juridiction de La Brévine*, Neuchâtel, Wolfrath, 1841, 122 p. Localisation : BPUN Q 7273
- HUGUENIN, David-Guillaume, *Description topographique et économique de la juridiction de La Brévine*, [Neuchâtel, Fauche-Borel], 1796, 102 p. Localisation : BPUN Q 7267 f
- HUMBERT, V., « Un diplomate neuchâtelois au XVII<sup>e</sup> siècle : Samuel de Pury (1675-1752) [Mémoires politiques de Samuel Pury] », *MN*, 1891, p. 81-89, 105-116, 145-154, 174-180 et 202-209
- JEANJAQUET, Jules, « Un projet d'émancipation de Neuchâtel en 1768 », *MN*, 1902, p. 202-210
- JEANNERET, Frédéric-Alexandre-Marie et BONHÔTE, James-Henri, *Biographie neuchâteloise*, Le Locle, Courvoisier, 1863, 2 t., xii, 562 p. et viii, 516 p.
- JUVET, Ed., *L'assistance officielle des pauvres dans le canton de Neuchâtel et les moyens d'y pourvoir d'une manière rationnelle*, Neuchâtel, impr. L.-A. Borel, 1884, 39 p. Localisation : BPUN QD 3004
- La chambre de charité et l'application des lois sur la violation des devoirs de famille*, sl, sn, sd [env. 1882], 8 p. Localisation : BPUN QD 3748
- La direction de la Société biblique de Neuchâtel à Messieurs les pasteurs de la Principauté*, Neuchâtel, s.n., 1816, 12 p. Localisation : BPUN A 784W
- La société de consommation de La Chaux-de-Fonds : 1888-1913 : Notice historique*, La Chaux-de-Fonds, impr. du National suisse, [1913], 17, 19 p. Localisation : BPUN QD 1332
- LADAME (Dr.) « De l'éducation de l'enfance malheureuse dans le canton de Neuchâtel », *MN*, 1879, p. 287-295
- LANDRY, Lucien, *Notice historique sur les ventes annuelles organisées par les Sociétés de couture en faveur de l'Eglise indépendante de La Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds, impr. R. Häfeli, 1898, 29 p. Localisation : BPUN QD 3113
- Le Véritable messager boiteux de Neuchâtel pour l'an (...)*, 1805-1962

- Les établissements de bienfaisance de l'Etat : Notice publiée à l'occasion de l'exposition nationale de Berne en 1914*, [Neuchâtel, impr. L.-A. Borel], 1914, 52 p. Localisation : BPUN QD 4235
- LORIMIER, M., *Marie-Anne Calame : Fondatrice de l'Asile des Billodes*, Neuchâtel, Paul Attinger, 1903, 31 p.
- « Marie-Anne Calame », *Feuille religieuse du canton de Vaud : Année 1834*, Lausanne, Ducloux, 1834, p. 449-456. Localisation : <http://www.google.books.fr>
- MATILE, George-Auguste *Histoire des institutions judiciaires et législatives de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, impr. Petitpierre, 1838, x, lxxxvii, 247 p. Localisation : BPUN Q 667/1
- MATILE, George-Auguste, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, impr. Petitpierre, puis H. Wolfrath, puis H. Wolfrath et Metzner, 1841-1860, 3 t. Localisation : BPUN Q 6199
- MATTHEY-DORET, Moïse, *Description topographique et économique de la mairie de Cortaillod*, Neuchâtel, Wolfrath, 1818, 119 p. Localisation : BPUN Q 7270 d
- MATTHEY-DORET, Moïse, *Essai descriptif sur la juridiction de Bevaix*, Neuchâtel, Fauche-Borel, 1801, 88 p. Localisation : BPUN Q 7268f
- MATTHEY-DORET, Moïse, *Mémoire sur les moyens de prévenir la disette en Suisse, et particulièrement dans le canton de Neuchâtel*, Vevey, Loertscher et fils, 1820, 70 p. Localisation : BPUN QD 3169
- Mémoire et règlement relatifs à l'établissement d'une Caisse d'épargne en faveur des artisans, domestiques et journaliers*, Neuchâtel, impr. de C.-H. Wolfrath, 1812, 23 p. Localisation : BPUN QP 151 d
- MEURON, Louis de, *Description topographique de la châtellenie du Landeron*, Neuchâtel, Wolfrath, 1828, 96 p. Localisation : BPUN Q 7271d
- MONTMOLLIN, Georg von [sic], *Die wohltätigen Anstalten Neuenburg's*, 16 p. (tiré à part de : 72. *Njbl. hrsgg. von der Hilfsgesellschaft in Zürich auf das Jahr 1872*). Localisation : BPUN QD 10257
- MONVERT, Samuel *Nous sommes bien. Tenons-nous y. C'est le sentiment d'un montagnard*, Neuchâtel, s.n., 1793, 110 p. Localisation : BPUN QD1880
- « Notice sur l'asile des enfans malheureux, établi au Locle, canton de Neuchâtel, par Mlle Marie-Anne Calame », *Bulletin de la société des établissemens charitables*, t. I, Paris, Treuttel et Würtz, 1831, p. 360-366
- OSTERWALD, Samuel, *Les loix, us et coutumes de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, Samuel Fauche, 1785, [6], LVIII, 454 p. Localisation : BPUN ZX 135
- PENEVEYRE, Henri, *Mémoire sur cette question : Quel serait le meilleur moyen de soulager l'indigence sans favoriser la paresse, et avec le plus d'économie possible pour les établissemens charitables ?*, Neuchâtel, Louis Fauche-Borel, 1801, 78 p. Localisation : BPUN : Q7268d
- PENEVEYRE, Henri, *Essai sur les moyens les plus économiques de soulager l'indigence sans favoriser la paresse*, Neuchâtel, Louis Fauche-Borel, [1802], 116 p. Localisation : BPUN : Q 7269 a
- PERREGAUX, Charles, « Comptes concernant la chasse aux gueux », *MN*, 1901, p. 104-106
- PERREGAUX, Charles, « Histoire de la Chambre de charité du Locle », *MN*, 1913, p. 147-177 et 217-227
- PERREGAUX, Charles, « La chasse aux gueux au XVIII<sup>e</sup> siècle », *MN*, 1900, p. 101-109 et 157-168
- PERREGAUX, Charles, *Le comité du bien public et son oeuvre [au Locle]*, Le Locle, J. et E. Courvoisier, 1915, 46 p. Localisation : BPUN QD 3419
- PERREGAUX-MONTMOLLIN, F. de, « Aumône et mendicité. Un mot en faveur des associations pour combattre la mendicité », *BSNASS II/2*, 1868, p. 59-81
- PETER, Samuel, *Description topographique de la paroisse et du vallon des Ponts*, [Neuchâtel, Fauche-Borel], 1806, 88 p. Localisation : BPUN Q 7269 c
- PETITPIERRE, A., *De l'assistance communale*, sl, sn, sd, 24 p. (TP de : *BSNASS I/2*, 1864). Localisation : BPUN QD 3591

- PETITPIERRE, Alphonse, *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel : 1791-1848*, Neuchâtel, librairie générale Jules Sandoz, 1871, 436 p.
- PETITPIERRE, Gustave, « Notes [conc. e.a. la chambre de charité de Couvet] », *MN*, 1913, p. 18-20
- PIAGET, Arthur (publié par), *Procès-verbaux des Audiences Générales, 1816-1830*, Neuchâtel, Archives de l'Etat, 1904, 2 t. : lxxxvi+476 p. (mars 1816-juillet 1820) ; 484 p. (juin 1821-décembre 1830)
- Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués des Communes neuchâteloises réunis à La Tourne, le 28 août 1858*, Neuchâtel, impr. Wolfrath & Metzner, [1858], 12 p. Localisation : BPUN QD 4338
- Programme d'action de la ligue [patriotique suisse contre l'alcoolisme : section neuchâteloise] : Son activité passée et future*, Cernier, société d'impr. de Cernier, 1903, 186 p. Localisation : BPUN QD 4356
- Programme pour l'établissement d'une Société biblique dans la Principauté de Neuchâtel*, Neuchâtel, impr. Wolfrath, 1816, 27 p. Localisation : BPUN QD 4344
- PURY, Gustave de, *Les biens de l'Eglise réformée neuchâteloise : 1530-1848*, Neuchâtel, J. Attinger, 1873, 170 p.
- PURY, Ed. de, *La fondation dite 'Ecu du Nouvel-an' : Rapport au Conseil général de la commune de Neuchâtel*, [1864], 8 p. Localisation : BPUN QD 3688
- Rapport & comptes du comité de secours pour les incendiés de Travers*, Neuchâtel, Wolfrath & Metzner, 1866, 63 p. Localisation : BPUN QDD 15
- Rapport de la commission de liquidation de la caisse d'épargne & banque populaire de Saint-Sulpice aux actionnaires*, Neuchâtel-Fleurier, Montandon frères, 1867, 14 p. Localisation : BPUN QD 4367
- Rapport de la commission d'Etat pour l'éducation publique sur ses travaux depuis sa fondation en 1829 jusqu'au printemps 1833*, Neuchâtel, impr. Petitpierre et Prince, 1833, 92 p. Localisation : BPUN Q 6173
- Rapport sur l'état de l'éducation dans la Principauté de Neuchâtel en 1837*, Neuchâtel, impr. Ch. Attinger, 1838, 220 p. Localisation : BPUN Q 7256
- Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur sa gestion et l'exécution des lois*, 1848 ->
- Recueil des lois, décrets, et autres actes du gouvernement de la République et canton de Neuchâtel*, t. 1-15 (1849-1886) -> Nouveau recueil officiel des lois, vol. 1-18 (1886-1922)
- Recueil des pièces officielles concernant la principauté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, Wolfrath, 1827-1847, trois t. (1827, viii+491 p. ; 1835, viii+432 p. ; 1849, viii+428 p.)
- « Remarques sur les années 1816-1817 », *MN*, 1875, p. 196-198, 270-272 et 1876, p. 48-50, 67-70, 120-122, 168-170 [publication d'extraits du livre de raison de D.-F. Besson, instituteur à Neuchâtel, 1<sup>er</sup> août 1816-30 juin 1817]
- ROUGEMONT, George de, *Histoire des cinquante premières années de la Société d'émulation de Couvet, 1859-1909. Notice historique*, Couvet, Ch.-H. Baumann, 1910, 32 p. Localisation : BPUN QD 3879
- ROUGEMONT, H. de, *Rapport aux communes neuchâteloises concernant l'institution d'une maison de travail et de correction*, Neuchâtel, impr. H. Wolfrath et Metzner, 1863, 34 p. Localisation : BPUN QD 3880
- SANDOZ, J., « Mémoire sur les institutions et les oeuvres de bienfaisance dans le canton de Neuchâtel », *BSNASS I/I*, 1863, p. 24-41
- SANDOZ-ROLLIN, Henri-Alphonse de, *Essai statistique sur le canton de Neuchâtel*, Genève, Slatkine, 1978 (repr. de l'éd. de Zurich, Orell Fussli, 1818, 189 p.)
- SEITTE, Adrien, *La vie publique dans le canton de Neuchâtel*, Montluçon, Au Bureau du *Petit Messenger*, 1884, 28 p. 28 (numérotées 33-60). Localisation : BVCF CFV Ndoc 3/41
- « The Resultat of Individual Effort : As exhibited in the Asylum for Poor Children, at Locle in Switzerland », *American Annals of Education and Instruction*, vol IV, Boston, William D. Ticknor, 1834, p. 59-65
- TRIBOLET, Charles-Godefroi de, *Description topographique de la juridiction de Neuchâtel*, Neuchâtel, Wolfrath, 1827, 116 p. Localisation : BPUN Q 7538
- TRIBOLET, Charles-Godefroi de, *Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la Maison de Prusse jusqu'en 1806*, Neuchâtel, Wolfrath, 1846, 432 p.

- TRIBOLET, Charles-Godefroi de, *Mémoires sur Neuchâtel 1806-1831*, Neuchâtel, Wolfrath, 1902
- TRIPET, Maurice (publié par), *Exposé de la Constitution de la principauté de Neuchâtel et Valangin dressé en 1806*, Colombier, impr. W. Henry, 1893
- VAUCHER, Charles-Daniel, *Description topographique et économique de la mairie de Lignières*, Neuchâtel, Fauche-Borel, 1801, 106 p. Localisation : BPUN QD 4097
- WILLEMIN, Henri, *Mémoire sur les écoles de campagne*, Neuchâtel, Fauche-Borel, 1811, 77 p. Localisation : BPUN QD 4157

### Autres<sup>7</sup>

- ANDEREGG, Hans et SCHMID, C.A, « Armenwesen », *HBSV I*, p. 299-353
- « Arbeiter- », *HBSV I*, p. 73-299
- BECK, J., « Katholisch-soziale Bewegung », *HBSV I*, p. 735-749
- BERGER, Louis-Frédéric, *Du paupérisme dans le canton de Vaud*, Lausanne, Blanchard, 1836, 130 p.
- Bibliothèque britannique, ou recueil, extrait des ouvrages anglais périodiques et autres, des mémoires et transactions des sociétés et académies de la Grande-Bretagne, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique (...)*, Genève, 1796-1815, année 1(1796)-année 20(1815)
- [Bibliothèque britannique] : *Table générale raisonnée des matières des cinq premières années (...)*, Genève, 1801
- [Bibliothèque britannique] : *Table générale raisonnée des matières des cinq dernières années (...)*, Genève, 1806
- BLOCH, Camille et TUETÉY, Alexandre (publiés et annotés par), *Procès-verbaux et rapports du Comité de mendicité de la Constituante, 1790-1791*, Paris, impr. nationale, 1911
- BLOCH, Camille, *L'assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution (...)*, Genève, Slatkine-Mégariotis, 1974 (repr. éd. de Paris, A. Picard, 1908)
- BÖHMERT, Viktor, « Armenwesen und Armengesetzgebung in der Schweiz », in EMMINGHAUS, Arwed, *Das Armenwesen und die Armengesetzgebung in europäischen Staaten*, Berlin, Verlag von F. A. Herbig, 1870, p. 456-493
- BOUCHET, Michel, *L'assistance publique en France pendant la Révolution*, Paris, H. Jouve, 1908
- BRIDGES, Charles, *Pensées sur le Ministère Evangélique, considéré sous le double rapport de la prédication de la parole, et des devoirs pastoraux : Extrait de l'ouvrage de Rév. C. Bridges sur le ministère : L'éditeur de cet ouvrage [Edouard Petitpierre] est aussi le traducteur de la vie de Mme Judson, de la vie de S. Mills...*, Neuchâtel, J.-P. Michaud, 1834, 1 vol.
- Bulletins d'utilité publique de la Suisse romande*, I (1862-1866)-III (1872-1876). Localisation : BPUN PW 5737
- COUSIN, Victor, *Mémoire sur l'instruction secondaire dans le royaume de Prusse*, Paris, F. G. Levrault, 1837, 195 p.
- COUSIN, Victor, *Rapport sur l'état de l'instruction publique dans quelques pays de l'Allemagne, et particulièrement en Prusse*, Paris, F.-G. Levrault, 1833, 431 p. (ainsi que Paris, Pitois-Levrault, 1840, 2 vol.
- Deuxième statistique suisse de l'assistance officielle : Résultats de la statistique de 1890*, Berne, Stämpfli, 1901, 2 vol., LII, 1372 p.
- DREYFUS, Ferdinand, *L'assistance sous la Législative et la Convention : 1791-1795*, Genève, Mégariotis Repr., 1978 (repr. éd. de Paris, G. Bellais, 1905)
- DUQUESNOY, Adrien-Cyprien, *Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité*, Paris, impr. de H. Agasse, an VII-an XIII, 39 nos en 18 vol. in-8°. Détail des vol. : cf. annexe IV/1
- Enquête sur le paupérisme en 1840 dans le canton de Vaud*, Lausanne, éd. d'En Bas, 1977 (repr. photomécanique de *Enquête sur le paupérisme dans le canton de Vaud et rapport au Conseil d'Etat à ce sujet : Rapport sur la charité légale*, Lausanne, Ducloux, 1841, 331 p.)

<sup>7</sup> Ne sont pas rapportées ici : les publications anglaises traduites en français et/ou diffusées par la *Bibliothèque britannique*, les écrits français et anglais de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle relatifs à l'assistance et les références des mémoires neuchâtelois sur l'assistance rédigés entre 1798 et 1802. Pour ces trois questions, voir nos listes détaillées sous annexes IV/3-5.

- FAZY-PASTEUR, Marc-Antoine, « Proposition faite à la Société helvétique d'utilité publique, pour encourager l'établissement en Suisse de Sociétés d'amis, soit de secours mutuels contre la maladie et la vieillesse », *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, 1834 et 1835, p. 235-256
- GAULLIEUR, E.-H., *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Gruaz, 1856, 318 p.
- GEISER, Karl, « Geschichte des Armenwesens im Kanton Bern von der Reformation bis auf die neuere Zeit », *Zschr. f. schw. Statistik* 29-30, 1893-1894, p. 532-591 et p. 38-145
- GEISER, Karl, *Geschichte des Armenwesens im Kanton Bern von der Reformation bis auf die neuere Zeit*, Berne, Stämpfli, 1894, 522 p.
- GÉRANDO, Joseph-Marie de, *Le visiteur du pauvre*, Paris, Louis Colas ; Treuttel et Wurtz, 1820, xii, 158 p.
- GROVES, Anthony Norris, *Mémoires de Antoine Norris Groves missionnaire à Bagdad et aux Indes (...) : Trad. de l'anglais sur la seconde éd. par le traducteur de "Robert et James Haldane"*, Neuchâtel, L. Meyer, 1861, 456 p.
- GUERS, Emile, *Le premier Réveil et la première église indépendante à Genève*, Genève, Libr. Beroud & Kaufmann, 1871, xi, 384 p.
- HADORN, Wilhelm, *Geschichte des Pietismus in den Schweizerischen Reformierten Kirchen*, Konstanz, Emmishofen, C. Hirsch, [1901]
- HALDANE, Alexander, *Robert et James Haldane, leurs travaux évangéliques en Ecosse, en France et à Genève : Traduit de l'anglais sur la 2<sup>me</sup> éd. par Ed[ouard] Petitpierre*, Lausanne, G. Bridel, 1859, 2 t.
- HUBBARD, G., *De l'organisation des sociétés de prévoyance ou de secours mutuels*, Paris, Guillaumin, 1852, lxxxix, 240 p.
- HUNGERBÜHLER, Johann Matthias, *Über das öffentliche Irrenwesen in der Schweiz*, St-Gall, Huber & Co., 1846
- KINKELIN, Hermann, *Les sociétés de secours mutuels de la Suisse en 1865*, Bâle, G.A. Bonfantini, 1868, 56, 60 p.
- KINKELIN, Hermann, *Les sociétés de secours mutuels en Suisse en 1880*, Bâle, Schmid Francke, 1887, 79, 76 p.
- LADAME, C. et WEBER, R., « Aliénés », *DHBS I*, p. 171-174
- LAFABRÈGUE, René, *Le paupérisme en Suisse*, Paris, Berger-Levrault et Cie, 1879, 8 p.  
Localisation : Zentralbibliothek Zurich, cote : 40-1879-31
- LALLEMAND, Léon, *La Révolution et les pauvres*, Paris, A. Picard, 1899, 398 p.
- LE COINTE, Adrien, *Inventaire des institutions économiques et sociales de la Suisse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, impr. Romet, 1900, xvi, 424 p.
- MÄRTENS, Otto, « Bauarbeiterschutz », *HBSVI*, p. 442-448
- MANN, Carl. H., « Christlich-soziale Bewegung : Evangelisch-soziale Bewegung », *HBSV I*, p. 732-735
- MARTIN, Alfred, « Ehegesetzgebung », *HBSVI*, p., 830-836
- MAURY, Léon, *Le réveil religieux dans l'Eglise réformée à Genève et en France : (1810-1850)*, Paris, Fischbacher, 1892, 2 vol.
- MENTHA, F. H., « Aussereheliches Kinderverhältnis », *HBSVI*, p. 367-371
- MEYER, Johann Ludwig, *Schwärmerische Gräuelszenen oder Kreuzigungsgeschichte einer religiösen Schwärmerinn in Wildenspuch, Canton Zürich (...), 2. (...) Aufl.*, Zurich, Orell & Füssli, 1824, xii, 335 p. (trad. française : *Exposé de quelques faits qui se sont passés à Wildenspuch, dans le canton de Zurich, et auxquels a donné lieu l'exaltation de quelques fanatiques (...)*, Lausanne, Blanchard, 1824, 87 p.)
- MOYNIER, Gustave, *Les institutions ouvrières de la Suisse*, Genève/Paris, Cherbuliez, 1867, 189 p.
- MÜLLER, Gustav, « Communale Socialpolitik », *HBSV I*, p. 754-768
- MÜLLER, Hans, *Die schweizerischen Konsumgenossenschaften, ihre Entwicklung und ihre Resultate*, Bâle, Verl. Des Verbands schweizer. Konsumvereine, 1896, xxiv, 455 p.
- NIEDERER, Gottwald, *Statistique du paupérisme en Suisse pendant l'année 1870*, Zurich, Orell Füssli, [1878], 408 p.

- NIEDERMANN, Wilhelm, *Die Anstalten und Vereine der Schweiz für Armenerziehung und Armenversorgung*, Zurich, Zürcher & Furrer, 1896, xvi, 388 p.
- Notice historique sur la Société vaudoise de secours mutuels : 1846-1896*, Vevey, impr. Säuberlin et Pfeiffer, 1896, 40 p.
- Notice historique établie à l'occasion du 100<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de la société 1803-1903 (Société industrielle de secours mutuels de Lausanne)*, Lausanne, impr. C. Guex, 1903, 16 p.
- PALY, L., « Blindenstatistik » et « Blindenversorgung », *HBSV I*, p. 583-601
- PARTURIER, Louis, *L'assistance à Paris sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution*, Genève, Mégariotis Repr., [1978] (repr. éd. de Paris, L. Larose, 1897)
- PAULTRE, Christian, *De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*, Genève, Slatkine-Mégariotis, 1975 (repr. éd. de Paris, Larose, Tenin, 1906)
- PICCARD, Louis-Etienne, « Le consistoire de Ballaison et les consistoires du Chablais protestant, 1536-1598 », *Mém. et documents publ. par l'Académie chablaisienne* 26, 1913, p. 101-168
- RÄBER, Joseph, *Die Schweizerische Armenpolizei*, Berne Buchdr. Stämpfli & Cie, 1899, vii, 147 p.
- RUMFORD, Benjamin Thompson, comte (de) : écrits, traductions, diffusion, œuvres complètes : cf. annexe IV/2
- SCHENK, Carl, *Die Entwicklung der Armenverhältnisse des Kantons Bern in der neuern Zeit : Hauptsächlich während der Jahre 1846 bis Ende 1855*, Berne, Jent & Reinert, 1856, 293 p.
- SCHERR, Johannes, *Die Gekreuzigte oder das Passionsspiel von Wildisbuch*, Leipzig, Ernst Julius Günther, <sup>2</sup>1874, 281 p. (1<sup>ère</sup> éd. : St-Gall, s.n., 1860)
- SCHMID, C.A., « Altersversorgung », *HBSV I*, p. 48-53
- SCHMID, F., « Ärztewesen », *HBSV I*, p. 25-37
- SCHULER, F., « Fabrikinspektion », *HBSV I*, p. 922-927
- SCHULTHESS, Johannes, « Erwägungen und Beherzigung einiger solcher Vorschläge im Allgemeinen », *Der Gemeinnützige Schweizer*, 1819, p. 222 sq.
- SCHWAB, S., *La caisse d'épargne du district de Courtelary*, St-Imier, impr. Ernest Grossniklaus, 1879, 40 p.
- Société des Secours mutuels de Sion : Souvenir du 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, 1861 à 1911*, Sion, 1911, IV, 32 p.
- Statistique des caisses d'épargne de la Suisse : 1852/62*, Berne, 1864 ; *1862/72*, Berne, 1875 ; *1881/82*, Berne, 1889 ; *1908*, Berne, 1912)
- TUETÉY, Alexandre (éd.), *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, Paris, impr. nationale, 1895-1897, 4 vol.
- WATTEVILLE, Adolphe de, *Législation charitable (...)*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1847, xv, 711 p.
- WELLAUER, Joh., MÜLLER, Joh., *Die Schweizerischen Armenerziehungs-Anstalten*, Schaffhausen, Druck von Alexander Gelzer, 1878 (2. Aufl.), 114, 62, 53 p.
- WILD, A., « Assistance publique », *DHBS I*, p. 441-445
- WILD, Albert, SCHMID, Carl Alfred, *L'assistance légale et volontaire organisée en Suisse*, Zurich, Orell Fussli, 1916, 2 t., x, 376 p. et viii, 301 p.
- WILD, Albert, *Soziale Fürsorge in der Schweiz*, Zurich, Leemann, 1919, viii, 941 p.
- WILD, Albert, *Veranstaltungen und Vereine für soziale Fürsorge in der Schweiz*, Zurich, Leemann, 1910, xi, 613 p.
- WIPF, H., « Ferienkolonien », *HBSV I*, p. 957-959

## IV. MANUELS DU CONSEIL D'ETAT ET SÉRIE ASSISTANCE : GRILLES DE SYSTÉMATISATION DES MENTIONS

### 1. MANUELS DU CONSEIL D'ETAT ET SÉRIE ASSISTANCE : PLAN DE CLASSEMENT DES MENTIONS

I	Commission des charités (assistance des illégitimes et des Neuchâtelois sans commune)
II	Ordonnance de février 1819 et projet de loi aux Audiences-Générales (1818-1825)
III	Mesures de 1828 contre la mendicité et le vagabondage
IV	Aliénés, 1767-1815. Mentions éparses de cas d'aliénation mentale
V	Assistance communale, dysfonctionnements (conflits internes aux communes)
VI	Incendies : demandes de quêtes/collectes
VII	Autorisations de mendier
VIII	Asile des Bayards, 1837-1845
IX	Les Bayards, assistance communale.
X	Affaire d'enfants "neuchâtelois" à l'hospice de Besançon, 1835
XI	Sociétés suisses de bienfaisance à l'étranger, 1822-1848
XII	Acquisition et vente de biens par des chambres de charités
XIII	Orphelinat des Billodes 1816-1848
XIV	Les Brenets, assistance communale
XV	La Chaux-de-Fonds : dette et réorganisation communale, 1818
XVI	La Chaux-de-Fonds, assistance communale
XVII	La Chaux-du-Milieu, assistance communale
XVIII	Conflits entre communes au sujet de l'assistance de ressortissants communs
XIX	Cas particuliers : demandes de charité au Conseil d'Etat et plaintes pour assistance insuffisante
XX	Char des pauvres: transport de pauvres de commune en commune
XXI	Taxes forcées
XXII	Contrôle des communes
XXIII	Pauvres placés à la démonte
XXIII	Fonds des étrangers, autres sociétés de secours mutuels
XXIV	Fonds de la paix, La Brévine, 1815->
XXV	Fontainemelon, assistance communale.
XXVI	Projets de réforme de l'assistance communale dans la Principauté, 1808-1810.
XXVII	Pauvres au Val-de-Ruz : statistiques, « grains des pauvres »
XXVIII	Hôpital de la Chaux-de-Fonds, 1840-1847
XXIX	Hospice de la Sagne, 1845-1847
XXX	Le Landeron/Cressier, surveillance de l'Etat, assistance communale
XXXI	Projets de réorganisation de l'assistance au Locle (1770-1825)
XXXII	Le Locle 1816-1825 : réorganisation de l'assistance
XXXIII	Le Locle, assistance communale
XXXIV	Loteries autorisées ou interdites par le Conseil d'Etat
XXXV	Communes voulant interdire le mariage de ressortissants pauvres
XXXVI	Mandement de 1773, mesures générales jusqu'en 1815.
XXXVII	Ville de Neuchâtel, projets de réforme de l'assistance, 1770
XXXVIII	Ville de Neuchâtel, assistance communale.
XXXIX	Société de patronage des enfants malheureux, 1839->
XL	« Programmes d'occupation » contre la crise industrielle (1811-1816)
XLI	Orphelinat du Prébarreau, 1845

XLII	Remboursement de frais assistances
XLIII	Réfugiés français (assistance des descendants du Refuge)
XLIV	Remboursements des frais médicaux ou de frais d'inhumation.
XLV	Actes de fondation, règlements communaux d'assistance
XLVI	La Sagne, 1810-1825, réorganisation de l'assistance communale
XLVII	La Sagne, assistance communale
XLVIII	Caisse d'épargne
XLIX	Hôpital Pourtalès
XL	Fonds des régents

## 2. CLASSEMENT DES MENTIONS : GRILLE POUR LA RUBRIQUE « AUTRE DOMAINE »

Apprentissage	Fonds des étrangers	Nourriture
Appensionnement	Frais médicaux	Neuchâtois sans commune
Assistance de non communiens	Grain des pauvres	Placements
Autorisation de mendier	Habitation (non communiens)	Politique (événements)
Bains	Habits	Prêt
Bâtards (non Neuchâtois)	Hôpitaux (L'Isle ; Neuchâtel ; Pourtalès)	Procureur-général
Biens communaux	Hheimathloses	Remboursement d'assistances
Conflits entre communes	Illégitimes	Remboursement de frais (enterrement, assistance,...)
Char des pauvres	Institution (placement en)	Reconnaissance du statut de vommunier
Commune* (fonctionnement de l'assistance dans la commune *)	Interdiction)	Refuge
Règlements communaux	Justice (procès, prison, détenus)	Religion (cathécumènes,...)
Commission des charités (mention de la)	Listes communales d'assistés	Renvois (y.c. expulsions)
Contributions forcées	Listes d'assistés par l'Etat	Retraits d'enfants à leurs parents
Deémonte (placements à la)	Logement	Secours professionnels
Devoirs de famille	Mariage	Situation économique (crises)
Distributions (de secours dans commune)	Mandement de 1773, règles générales, réformes	Soins médicaux
Demande d'un emploi à Etat	Médiateurs	Solidarités familiales
Demande de secours au roi	Mmédicaments	Solidarités de voisinage
Dysfonctionnements (dans une commune)	Mendicité	Tour de rôle (placement à)
Etranger dans le canton	Morale	Travail (contrainte au)
Emigration	Naturalisations	Tutelles (et curatelles)
Employé de l'Etat	Neuchâtois dans/hors du canton	

## 3. CLASSEMENT DES MENTIONS : GRILLE POUR LA RUBRIQUE « TYPE D'AFFAIRE »

- Plainte pour assistance insuffisante, affaire d'assistance insuffisante
- Demande de secours à l'Etat (individu/commune)
- Demande de quête (individu/collective)
- Commune se plaignant d'un pauvre
- Commune contre commune

- Envoi de requêtes d'assistés par l'Etat
- Autre (sans rapport avec la pauvreté/l'assistance)
- Plaintes diverses contre des communes
- Un Etat voisin qu'une commune neuchâteloise assiste son ressortissant
- Demande à une commune d'un Etat voisin d'assister son ressortissant domicilié dans le canton
- Envoi d'une requête/demande d'un secours par l'intermédiaire d'un pasteur
- Envoi d'une requête/demande d'un secours par l'intermédiaire d'un chef de juridiction
- Divers (avec rapport avec la pauvreté/assistance)
- Rapport du chef juridiction
- Rapport d'un autre officier (procureur-général,...)
- Certificat médical
- Attestation de pauvreté
- Attestation juridique de perte (incendie, bétail,...)
- Attestations diverses

#### **4. CLASSEMENT DES MENTIONS : GRILLE POUR LA RUBRIQUE « DEMANDE »**

- Aucune demande liée à la pauvreté/assistance
- Quête
- Secours (de l'Etat)
- Ordre à la commune
- Ordre au pauvre
- Autre (en rapport avec la pauvreté/assistance)
- Un Etat voisin demande qu'une commune neuchâteloise assiste son ressortissant
- Demande à une commune d'un Etat voisin d'assister son ressortissant domicilié dans le canton
- Adresser un blâme au pauvre
- Ordre à la fam. du pauvre
- Divers (avec rapport avec la pauvreté/assistance)

#### **5. CLASSEMENT DES MENTIONS : GRILLE POUR LA RUBRIQUE « DÉCISION »**

- Aucune décision liée à la pauvreté/assistance ou décision inconnue
- Quête accordée/refusée
- Secours (en argent) accordé/refusé
- Secours en bois (accordé/refusé)
- Exhortation à la commune
- Approbation à la commune
- Recherche de renseignements supplémentaire, renvoi au rapport du chef de juridiction
- Ordre à la commune
- Evocation en Conseil d'Etat
- Renvoi à conciliation du chef de juridiction
- Autre (en rapport avec la pauvreté/assistance)
- Blâme au pauvre, pauvre éconduit, déclaré « mal fondé »
- Ordre au pauvre
- Exhort. au pauvre
- Demander à une commune non neuchâteloise d'assiser son ressortissant
- Une commune non neuchâteloise accepte/refuse d'assister son ressortissant
- Une commune neuchâtelois accepte/refuse d'assister son ressortissant domicilié hors du canton

- Renvoi de la requête à la commission des charités
- Pas de suite/affaire considérée comme réglée
- Ordre (exhortation) à la famille du pauvre
- Le pauvre est renvoyé à demander des secours à sa commune

## **6. CLASSEMENT DES MENTIONS : GRILLE POUR LA RUBRIQUE « ENTITÉ EN SITUATION DE PAUVRETÉ »**

- Collectif
- Commune
- Enfant
- Famille (parents et enfants)
- Femme seule ou veuve
- Femme seule ou veuve avec enfants
- Indéterminé

## **7. CLASSEMENT DES MENTIONS : GRILLE POUR LA RUBRIQUE « SITUATION DE PAUVRETÉ »**

- Néant/vague (« pressants besoins » « pauvreté »,...)
- Événement
  - Mort du mari
  - Maladie ou accident (-/violences)
  - abandonfam (mari evade) abandonenf
  - Incendie, inondations, intempéries
  - Naufrage
  - Bateau (perte)
  - Grêle (y.c. orages) (vigne/recoltes)
  - Vol
  - Bétail
  - Cheval (perte)
  - Indéterminé/autres
- Maison (tombe en ruine/à re-construire)
- Maladie
- Infirmités
- Incapacité de travail
- Vieillesse
- Invalidité (vue, ouïe, membres,...)
- Aliénation
- Dettes
- Famille nombreuse
- Famille en bas âge
- Membre de la famille à charge (malade, infirme, aliène)
- Membre de la famille à charge (adulte, vieux, soeur, neveu, petit-fils,...)
- Enfant (orphelin, illégitime)
- Enfant abandonné
- Famille abandonnée
- Femme avec enfant illégitime
- Femme enceinte
- Femme abandonnée (divorce,...)

- Alcool
- Justice (procès,... comme cause de pauvreté)
- « Mauvais pauvres » (paresseux, menteur, rénitent,...)
- Hiver (mauvaise saison)
- Violences familiales
- Veuve/veuve avec enfants
- Sans fortune
- Sans profession
- Chômage (sans travail, sans ouvrage,...)
- Conflit familial
- Epidémies

Dans tous les cas, chaque mention est classé selon le caractère durable / temporaire /mixte ou indéterminé du besoin.

## V. OUTILS DE TRAVAIL, REVUES ET BIBLIOGRAPHIES DÉPOUILLÉES

- AMWEG, Gustave, *Bibliographie du Jura bernois. Ancien Evêché de Bâle*, Porrentruy, Le Jura, 1928
- ANDEREGG, Ernest et Hans, *Assistance et bienfaisance*, Berne, K. J. Wyss, 1910-1912, 5 vol.  
(=*Bibliographie nationale suisse*, fasc. 5, 10 f)
- Bibliographie jurassienne*, 1829-1972 et 1975, 1976, 1978, 1979, 1980, 1981
- Bibliographie de l'histoire suisse*, 1913-2004
- Bibliographie du canton de Fribourg*, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, 1982
- Bibliographie vaudoise*, Lausanne, Payot, 1987
- BARTH, Hans, *Repertorium über die in Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1891-1900 enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes. Als Fortsetzung zu Brandstetters Repertorium für die Jahre 1812-1890*, repr. Lang, Berne, 1967
- BRANDSTETTER, Josef Leopold, *Repertorium über die in Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1812-1890 enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes*, repr. Lang, Berne, 1967
- Bulletin de la société générale suisse d'histoire*, 29 (1993)->
- COURVOISIER, Jean, *Petit guide des archives anciennes de l'Etat de Neuchâtel*, Neuchâtel, Archives de l'Etat, 1981
- Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 1835, t. 1
- Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 1762, t. 1
- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, P. Attinger, 1921-1934, 8 vol.
- Dictionnaire historique de la Suisse* : <http://www.dhs.ch>
- DUPRIEZ, Bernard, *Les procédés littéraires*, Paris, UGE, 1984
- FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, I*, Hildesheim/New-York, Georg Olms Verlag, 1972 (reprint éd. 1728)
- FROIDEVAUX, Anita, *Bibliographie neuchâteloise*, Hauterive, Attinger, 1990, 1995, 2002, 2006
- GUYE, René, *Table systématique des articles du véritable messager boiteux de Neuchâtel, 1805-1962*, Neuchâtel, SHAN, 1982
- Handbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft*, Berne, Benteli, 1939, 2 vol.
- JACQUÉRIOZ, Martine, *Répertoire 1916-1989 des Annales valaisannes*, Sion, Société d'histoire du Valais romand, 1991
- PIERREHUMBERT, William, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Victor Attinger, 1926
- QUARTIER-LA-TENTE, Edouard, *Le canton de Neuchâtel : Revue historique et monographique des communes du canton de l'origine à nos jours*, Neuchâtel, Attinger Frères, 1893-1925, 6 vol.
- Quellen zur Schweizer Geschichte, Neue Folge. IV. Abteilung : Handbücher. Band III : Bibliographie der Schweizer Geschichte. 3. Band*, Bâle, 1915 (Klaus Repr. Nendeln/Liechtenstein 1969)
- REICHESBERG, N. (éd.), *Handwörterbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung*, Berne, Verlag Encyklopädie, 1903-1911, 3 vol.
- Ressources électroniques, catalogues de bibliothèques : <http://www.biblio.unizh.ch/aleph>;  
[aleph.unibas.ch](http://aleph.unibas.ch); [apollon.hbz-nrw.de](http://apollon.hbz-nrw.de); [blpc.bl.uk](http://blpc.bl.uk); [bnf.fr](http://bnf.fr); [bsz-bw.de](http://bsz-bw.de); [caypierowa.rz.uni-frankfurt.de](http://caypierowa.rz.uni-frankfurt.de); [copac.ac.uk](http://copac.ac.uk); [subdoc.abes.fr](http://subdoc.abes.fr); [gso.gbv.de](http://gso.gbv.de); [search.kobv.de](http://search.kobv.de); [ubka.uni-karlsruhe.de](http://ubka.uni-karlsruhe.de); [lcweb.loc.gov](http://lcweb.loc.gov); [nls.ac.uk](http://nls.ac.uk); [opac.bib-bvb.de](http://opac.bib-bvb.de); [dbf-opac.ddb.de](http://dbf-opac.ddb.de); [opac.sbn.it](http://opac.sbn.it); [rero.ch](http://rero.ch); [wgate.bibsys.no](http://wgate.bibsys.no); [opac.nebis.ch](http://opac.nebis.ch); [vtls.sln.ch](http://vtls.sln.ch); [libris.kb.se](http://libris.kb.se); [hebisopcs.rz.uni-frankfurt.de](http://hebisopcs.rz.uni-frankfurt.de); [snl.ch](http://snl.ch); [opac.dbf.ddb.de](http://opac.dbf.ddb.de)
- Ressources électroniques, patrimoine écrit numérisé : <http://www.google.books.fr>;  
<http://www.gallica.fr>; <http://www.thelatinlibrary.com>

- Ressources électroniques, revues : <http://www.jstor.org>; <http://www.persee.fr>;  
<http://www.cairn.info>
- Revues : *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 25 (1970)->
- Revues : *Archiv für Sozialgeschichte*, 1 (1961)->
- Revues : *Geschichte und Gesellschaft*, 11 (1987)->
- Revues : *Histoire, Economie et Société*, 1 (1982)->
- Revues : *Historische Zeitschrift*, 236 (1983)->
- Revues : *Le mouvement social*, 162 (1993)->
- Revues : *Musée neuchâtelois (-> Revue historique neuchâteloise)* : Tables, 1864-1963 ; 1964-1973 ; 1974-1983 ; 1984-1993 ; 1994-2003
- Revues : *Musée neuchâtelois-> Revue historique neuchâteloise*, 1864->
- Revues : *Past and Present*, 138 (1993)->
- Revues : *Population*, 49 (1994)->
- Revues : *Quaderni storici*, 20 (1985)->
- Revues : *Revue historique*, 112 (1988)->
- Revues : *Revue suisse d'histoire*, 20 (1970)->
- Revues : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1 (1954)->
- Revues : *Rivista storica italiana*, 99 (1987)->
- Revues : *The Economic History Review*, 45 (1992)->
- Revues : *Traverse*, 1994->
- Revues : *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 51 (1964)->
- Schweizergeschichtliches Repertorium III. Bibliographie der in Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1901-1912 enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtliches Inhalts*, Bâle, Birkhäuser, 1943
- SPITALE-ERARD, Muriel *Inventaire raisonné des archives de la chancellerie*, [Neuchâtel, Archives de l'Etat], 1998
- STAROBINSKI, Jean, *Le remède dans le mal. Critique et légitimation de l'artifice à l'âge des Lumières*, Paris, Gallimard, 1989
- Trésor de la langue française*, Paris, éd. du CNRS, 1971-1994 (voir aussi: <http://atilf.atilf.fr>)

## VI. BIBLIOGRAPHIE

Ces indications se basent sur une bibliographie d'environ 5'000 titres qu'il ne saurait être question de livrer en entier dans ce cadre. Nous n'avons, sauf exceptions, retenu que les titres postérieurs à 1970 et, reflet d'exhaustivités différenciées, centré l'attention, par ordre d'importance décroissant, sur les espaces politiques suivants : Neuchâtel, Suisse romande, Suisse, Suisse alémanique, Allemagne et France, autres pays.

En règle générale, nous n'avons pas inventorié ici les contributions des ouvrages collectifs (actes de colloques, mélanges, n° thématiques de revues) : nous nous bornons, sauf exceptions, à donner la référence au n° de revue ou à l'ouvrage collectif concerné.

Enfin, et bien évidemment, les articles et ouvrages cités ici n'ont pas tous la même valeur d'usage, le spectre allant de travaux lus attentivement à des articles et des ouvrages dont nous n'avons pris connaissance que par des compte-rendus ou des mentions très sommaires.

### 1. DOMAINE NEUCHÂTELOIS

#### BIOGRAPHIES

- ALLANFRANCHINI, Patrice, « Maximilien de Meuron : Artiste (1785-1868) », *BN III*, p. 210-216
- BACHELIN, Auguste, « Jean-Frédéric d'Osterwald », *MN*, 1877, p. 63-67, 77-82, 105-113 et 126-130
- BAUER, Eddy, « Chambrier d'Oleyres et la politique helvétique de la Prusse en 1814 et 1814 », *MN*, 1926, p. 153-163
- BAUER, Eddy, *La Société du jardin de Neuchâtel, 1759-1959*, Neuchâtel, impr. P. Attinger, 1963
- BOREL, Hermann H., *Les Borel de Bitche originaires du Val-de-Travers en Suisse*, Genève, A. Kündig, 1917
- BOREL, Pierre-Arnold, *Livre de raison et chronique de famille*, [chez l'auteur], 1976-2000
- BOREL, Pierre-Arnold, « Auguste Châtelain, docteur aliéniste (...) », *Bulletin de la Société neuchâteloise de généalogie*, 2001, p. 5-8
- BOREL, Pierre-Arnold, « Généalogie Matthey-Doret », *Annuaire de la Société suisse d'études généalogiques*, 1994, p. 39-54
- BOSSON, Alain, « La formation et la carrière médicale de François-Paul de Castella (1788-1860), premier médecin-chef de l'Hôpital Pourtalès de Neuchâtel : D'après les souvenirs manuscrits de son fils », *Bull. de la Soc. fribourgeoise des sciences naturelles* 92, 2003, p. 75-88
- BOY DE LA TOUR, Maurice et PURY, Paul de, *Portraits neuchâtelois*, Bâle, éd. Frobenius, 1920
- CALAME, Caroline, « Henri-David de Chaillet : Ecrivain et pasteur (1751-1823) », *BN I*, p. 30-35
- CALAME, Caroline, « Marie-Anne Calame : Artiste et fondatrice de l'institution des Billodes (1775-1834) », *BN II*, p. 67-73
- CHAMBRIER, Guy de (éd. établie par), *Frédéric-Alexandre de Chambrier 1785-1856 : Hommage à la mémoire de l'homme d'Etat et de l'historien neuchâtelois pour le bicentenaire de sa naissance*, Neuchâtel, SHAN, 1985
- CHAMBRIER, Guy de, « Frédéric-Alexandre de Chambrier : Historien et homme d'État (1785-1856) », *BN II*, p. 74-79
- CHÂTELAIN, (Dr.), *Le Docteur Cornaz (1825-1911)*. SA aus der Beilage "Nekrologe" zu den *Verhandlungen der schweiz. naturf. Gesellschaft*, Solothurn, 1911, p. 67-73. Localisation : BPUN QD 7876
- CHRIST, Thierry, « 'Nous sommes tous faits pour vous avoir des obligations' : Correspondance savante et stratégies familiales à l'exemple des relations épistolaires entre la famille de Chambrier et Jean-Henri-Samuel Formey (1763-1786) », in HENRY, Philippe et JELMINI, Jean-

- Pierre (dir.), *La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Neuchâtel, Alphil, 2006, p. 161-189
- CHRIST, Thierry, « Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin : Conseiller d'Etat (1769-1862) », *BN II*, p. 280-285
- CHRIST, Thierry, *Formey et les Chambrier : Une correspondance non savante (1763-1786)*, rapport de recherche, février 2001, Université de Neuchâtel, SFM, non publié
- COULON, Henri-Louis, *Généalogie de la famille Coulon*, [s.l., s.n.], [1983]
- COULON, Maurice de, *Un Rouergat émigré à Neuchâtel : Paul Coulon (1731-1820)*, Neuchâtel, H. Messeiller, 2000
- COURVOISIER, Jean, « Jean-Frédéric d'Osterwald, 1773-1850 », *NRN* 7, 1985, p. 15-27
- COURVOISIER, Jean, « Un élève de Pestalozzi : Charles-Henri Junod », *MN*, 1997, p. 247-260
- DARDEL, James de et DU PASQUIER, Armand (réd.), *La Société du jardin de Neuchâtel, 1759-1909*, Neuchâtel, impr. Attinger frères, 1913
- DARDEL, Jean-Paul, *La famille Dardel, issue de Jehan, meunier en 1513 à Saint-Blaise (Neuchâtel)*, [Neuchâtel], [chez l'auteur], 1999 (Hendaye, J. Laffontan)
- DAVID, Thomas (et al.), *La Suisse et l'esclavage des noirs*, Lausanne, Antipodes, 2005, p. 88-96 [sur le fondateur de Préfargier]
- DU PASQUIER, Jean-Thierry, *La famille Du Pasquier*, Neuchâtel, La Baconnière, 1974
- DUCKERT-HENRIOD, Marie-Marguerite, « Jean-Frédéric de Chaillet : Militaire et botaniste (1747-1839) », *BN I*, p. 36-42x
- EVARD, Maurice, « Jean-Frédéric d'Osterwald : Cartographe (1773-1850) », *BN II*, p. 233-236
- GILIBERT, Françoise, *Biographies neuchâteloises : Bibliographie analytique de recueils de biographies*, Neuchâtel, Bibliothèque de la ville, 1971
- GODET, Philippe, *Frédéric Godet : (1812-1900) : D'après sa correspondance et d'autres documents inédits*, Neuchâtel, Attinger, 1913
- GRANGE, Didier, « Des Suisses et des esclaves : La colonie de Leopoldina (Bahia/Brésil) », *Equinoxe* 3, 1990, p. 23-27 [sur le fondateur de Préfargier]
- GRANGE, Didier, *Un siècle de présence helvétique à Bahia (1819-1919)*, mémoire de licence, Genève, 1989 [pass., sur le fondateur de Préfargier]
- GUYOT, Charly, *La vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Henri-David de Chaillet, 1751-1823*, Neuchâtel, La Baconnière, 1946
- HAMMANN, Gottfried, « Abram-François Pétavel (1791-1870) », *Histoire de l'Université de Neuchâtel*, t. 1, Hauterive, Attinger, 1988, p. 359-382
- HAMMANN, Gottfried, « Abram-François Pétavel : Pasteur et professeur de Belles-Lettres (1791-1870) », *BN II*, p. 253-257
- HAMMANN, Gottfried, « Frédéric Godet », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- HAMMANN, Gottfried, « Frédéric Godet, professeur de théologie (1812-1900) », *BN III*, p. 142-148
- HAMMANN, Gottfried, « James DuPasquier : Pasteur, doyen de la Classe et président du Synode (1794-1869) », *BN II*, p. 107-110
- HENRIOD, Henri-Louis, « Une famille neuchâteloise du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : Les Géliu », *Le généalogiste suisse*, 1968, p. 77-94
- HENRY, Philippe, « Charles de Perregaux : Militaire (1791-1837) », *BN II*, p. 237-241
- HENRY, Philippe, « Correspondance familiale et éducation privée : Le séjour d'Alexandre-Charles de Perregaux à Zurich (1804-1805) », *RHN* 1997, p. 227-246
- HENRY, Philippe, « Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres : Diplomate et homme d'Etat (1753-1822) », *BN I*, p. 43-48
- HENRY, Philippe, « Patriciat neuchâtelois, traditions familiales et service étranger. Les Perregaux à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle », in *Gente ferocissima. Mercenariat et société en Suisse (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Zurich, Chronos, 1997, p. 137-148
- HILBERER, Jules-Emile, « Une famille jurassienne distinguée : La famille de Géliu », *ASJE*, 1924, p. 27-49
- IMER, Florian, « Rose de Géliu et les siens », *ASJE*, 1974, p. 235-355
- JACQUAT, Marcel S., « Jonas de Géliu », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)

- JEANJAQUET, Jules, « L'auteur de la Chronique des chanoines et des Mémoires du chancelier de Montmollin », *MN*, 1951, p. 3-14 et 43-54
- JEANNERET-DE ROUGEMONT, Anne, « Félix-Henri DuBois-Reymond », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- JELMINI, Jean-Pierre (et al.), *Du Moyen Age au troisième millénaire : Les Sandoz : Une famille neuchâteloise à la conquête du monde*, Hauterive, Attinger, 2000
- JEQUIER, François, « Denis de Rougemont de Löwenberg : Banquier (1759-1839) », *BN II*, p. 274-279
- JEQUIER, François, « Jacques-Louis de Pourtalès : Négociant-banquier (1722-1814) », *BN I*, p. 212-220
- JEQUIER, François, « Louis de Pourtalès : Conseiller d'Etat, diplomate (1773-1848) », *BN II*, p. 263-267
- JÉQUIER, Hugues, « Un magistrat de l'Ancien Régime : Charles-Louis de Pierre », *MN*, 1924, p. 3-25, 49-74, 112-135
- KLAUSER, Eric-André, « François-Victor-Jean de Lespérut », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- KLAUSER, Eric-André, « Henri-Florian Calame », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- La famille de Tribolet*, [Neuchâtel, s.n.], 1898 et [Neuchâtel, P. Attinger] 1927
- MALZAC, Louis, *Les Pourtalès*, Paris, Hachette, 1914
- MENOUD, Philippe-Henri, « Frédéric Godet », *MN*, 1961, p. 67-83
- MEURON, Guy de, *Histoire d'une famille neuchâteloise : (La Famille Meuron)*, Hauterive, Attinger, 1991
- MEURON-LANDOLT, Monique de, « Auguste-Frédéric de Meuron dit de Bahia », *BN II*, p. 198-204
- MEURON-LANDOLT, Monique de, « Auguste-Frédéric de Meuron, le fondateur de Préfargier », *1849-1999 : Préfargier : 150 ans au service de la psychiatrie*, Hauterive, Attinger, 1999, p. 8-36
- MONTANDON, Léon, « Jean-Frédéric d'Osterwald, cartographe neuchâtelois », *MN*, 1946, p. 3-16
- MONTMOLLIN, Dominique de, « Jacques-Louis Borel », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- MÜLLER, Christian, « James-Henri Borel [Borrel] (1812-1882) », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- PETITPIERRE, Jacques, « Monlési Pury et Jolimont au Val-de-Travers », *PN III*, p. 49-98
- PIAGET, Arthur, « François Victor Jean, baron de Lespérut », *MN*, 1910, p. 241-242
- PIAGET, Arthur, « La Chronique des chanoines », *MN*, 1896, p. 77-92, 104-110, 125-137
- PIGUET, Claire, « Louis Châtelain », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- PURY, Monique de, « Le colonel Abram Pury (1724-1804 [sic]) », *Caisse de famille Pury*, Neuchâtel, P. Attinger, 1970
- QUARTIER-LA-TENTE, Edouard, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel : Essais généalogiques*, Neuchâtel, Attinger frères, 1903
- ROBERT, Sylvia, « Jacques-Frédéric Houriet : Horloger (1743-1830) », *BN II*, p. 137-142
- ROGET, François-Frédéric, *Frédéric Godet : Swiss divine, and tutor to Frederick the Noble*, [Londres], Harrison & sons, 1914
- ROSENBERGER, Eugénie, *Félix Du Bois-Reymond, 1782-1865*, Berlin, Meyer & Jessen, 1912
- ROULET, Louis-Edouard, « Abraham Pury : Militaire (1724-1807) », *BN I*, p. 225-230
- ROULET, Louis-Edouard, « Chambrier d'Oleyres et la politique helvétique », in *Neuchâtel et la Suisse*, Neuchâtel, P. Attinger, 1969, p. 171-181
- ROULET, Louis-Edouard, « L'ambassadeur Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres et la politique prussienne à l'heure de la Restauration en Suisse 1813-1816 », in *Festgabe Hans von Greyerz*, Berne, Lang, 1967, p. 399-420
- SCHLUP, Michel (dir.), *Biographies neuchâteloises*, Hauterive, Attinger, 1996-2005, 4 t.
- SCHLUP, Michel, « Etude d'un processus éditorial et typographique : L'impression des *Œuvres complètes* de Charles Bonnet par Samuel Fauche (1777-1783) », in SCHLUP, Michel, *Aspects du livre neuchâtelois*, Neuchâtel, BPUN 1986, p. 271-335
- SCHLUP, Michel, « Félix Bovet », *BN III*, p. 50-56
- SCHLUP, Michel, « Henri de Meuron : Pasteur, professeur et bibliothécaire (1752-1813) », *BN II*, p. 205-209
- SCHMIDT-SURDEZ, Maryse, « Paul-Louis-Auguste Coulon : Négociant, fondateur et premier directeur de la Caisse d'épargne de Neuchâtel (1777-1855) », *BN II*, p. 81-92

- SCHNEGG, Alfred, « Jean-François de Chambrier et le classement des archives anciennes neuchâteloises », *MN*, 1977, p. 63-78
- TORNARE, A.-J. et CLAEYS, T., « Jean-Frédéric Perregaux : Banquier (1744-1808) », *BN I*, p. 207-210
- TRIBOLET, Maurice de, « Henri-Florian Calame : Juriste et magistrat (1807-1863) », *BN II*, p. 62-66
- VAN DEN BERGHE, Marc, « Pierre Jaquet-Droz : Horloger mécanicien (1721-1790) », *BN I*, p. 154-158
- WAVRE, William et Philippe, *Notice généalogique de la famille du Boz dit Du Bois*, Neuchâtel, impr. Attinger frères, 1910

## GÉNÉRALITÉS

- Apprendre, créer, transmettre. La formation des horlogers, passé et avenir*, Actes du Colloque du Locle, 20-21 novembre 1998, La Chaux-de-Fonds, Institut l'homme et le temps, 1999
- AUBERT, Jean-François, « L'aspect politique de la crise ecclésiastique de 1873 », *MN*, 1973, p. 77-99
- BANDELIER, André, *L'évêché de Bâle et le pays de Montbéliard à l'époque napoléonienne : Porrentruy sous-préfecture du Haut-Rhin : Un arrondissement communal sous le Consulat et l'Empire, 1800-1814*, Neuchâtel, La Baconnière, 1980
- BURGER, Jean-Daniel, « La discipline dans l'Eglise réformée neuchâteloise », *MN*, 1967, p. 34-43
- CANDAUX, Jean-Daniel et al. (éd. publiée par), Isabelle de CHARRIÈRE : *Oeuvres Complètes*, Amsterdam, G.A. van Oorschot, 1979-1984, 10 vol.
- CASPARD, Pierre, « Gérer sa vie ? Etude statistique sur le profil de carrière des ouvriers de l'indiennage (1750-1820) », *Revue du Nord*, 1981, p. 207-232
- CASPARD, Pierre, « La fabrique au village. Problèmes de la formation du prolétariat au temps de la première révolution industrielle », *Le Mouvement Social*, oct.-déc. 1976, p. 15-37
- CASPARD, Pierre, « Les ouvriers en indiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle », *MN*, 1974, p. 157-168
- CASPARD, Pierre, « Les pinceuses d'Estavayer. Stratégies patronales sur le marché du travail féminin au XVIII<sup>e</sup> siècle », *RSH 36*, 1986, p. 121-156
- CASPARD, Pierre, « Une communauté rurale à l'épreuve de l'industrialisation : Cortaillod de 1750 à 1850 », *Bull. du Centre d'hist. écon. et sociale de la région lyonnaise*, 1976/4, p. 1-35
- CASPARD, Pierre, *La Fabrique-Neuve de Cortaillod : 1752-1854 : Entreprise et profit pendant la Révolution industrielle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979
- CHRIST, Thierry, « Horlogers-artisans-servantes : Modalités de la présence jurassienne dans la Principauté de Neuchâtel à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *ASJE*, 1996, p. 211-228
- CHRIST, Thierry, *La présence étrangère dans la Principauté de Neuchâtel vers 1790*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1990
- CHRIST, Thierry, « La présence étrangère dans la Principauté de Neuchâtel », *MN*, 1991, p. 170-109
- COP, Raoul, « Le fermage dans les Montagnes neuchâteloises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1600-1806) », *MN*, 1992, p. 13-28
- COP, Raoul, « Travaux céréaliers et assolements aux Montagnes du XVII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècles », *MN*, 1990, p. 85-103
- COP, Raoul, *Culture céréalière dans les Montagnes neuchâteloises : Rendements et surfaces emblavées du XVI<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, [chez l'auteur], 1992
- COP, Raoul, « Du sang neuf pour les Montagnes neuchâteloises : Quelques aspects de l'immigration sous l'Ancien Régime (1600-1850) », *MN*, 1989, p. 185-198
- COP, Raoul, « L'émigration saisonnière des maçons neuchâtelois des Montagnes neuchâteloises (1660-1730) », *MN*, 1993, p. 127-144
- COP, Raoul, « Un recensement de la population et des familles des Montagnes en 1712 », *MN*, 1986, p. 28-137
- COURVOISIER, Jean, *Le maréchal Berthier et sa Principauté de Neuchâtel : 1806-181*, Neuchâtel, SHAN (impr. Paul Attinger) 1959
- COURVOISIER, Jean, *Les monuments d'arts et d'histoire du canton de Neuchâtel*, Bâle, Birkhauser, 1955-1968, 3 vol.

- DAVEAU, Susanne, *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*, Trévoux, impr. J. Pâtissier, 1959
- DEMOLE, Eugène et WAVRE, William, *Histoire monétaire de Neuchâtel*, Neuchâtel, SHAN, 1939
- DREYER, Alice, *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1923
- EIGELDINGER, Frédéric S., « *Des pierres dans mon jardin* » : *Les années neuchâteloises de J. J. Rousseau et la crise de 1765*, Genève, Slatkine, 1992
- FAESSLER, François, « Les biens de cure d'une paroisse des Montagnes [Le Locle] sous l'Ancien Régime », *MN*, 1974, p. 177-184
- FALLET, Estelle et CORTAT, Alain, *Apprendre l'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises : 1740-1810*, La Chaux-de-Fonds, Institut l'homme et le temps, 2001
- FALLET, Marius, « L'armurerie et les armuriers neuchâtelois du XIII<sup>me</sup> au XVIII<sup>me</sup> siècle », *MN*, 1929, p. 85-95, 118-131 ; 1930, p. 32-41, 59-80
- FLÜCKIGER, Alexandre, *La justice civile dans la mairie de Lignièrès au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2003
- FROIDEVAUX, Yves, « *Dénombrement des peuples, des pauvres et autres.* » *Premier recensement de la Principauté de Neuchâtel, 1750*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1990
- FROIDEVAUX, Yves, « Mobilité spatiale, immigration et croissance démographique : Le Pays de Neuchâtel, 1750-1914 », *RSH*, 49, 1999 p. 64-86
- GODET, Philippe, *Madame de Charrière et ses amis d'après de nombreux documents inédits (1740-1805)*, Genève, A. Jullien, 1906, 2 vol. (repr. : Genève, Slatkine 1973)
- GUGGER, Rudolf, *Le Sonderfall Neuchâtel entre 1831 et 1848 : Etude des origines de la révolution du 1<sup>er</sup> mars 1848 dans une perspective politique, institutionnelle, juridique et économique*, rapport de recherche, Université de Neuchâtel, 1997 (non publié)
- GUGGER, Rudolf, *Neuchâtel et le service de Prusse au XVIII<sup>e</sup> siècle : Recrutement prussien et profil des Neuchâtelois dans l'armée de leur souverain*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1992
- GUGGER, Rudolf, « La légalité comme boussole. Neuchâtel à la recherche de sa place en Suisse (1831-1848) », in HENRY, Philippe et BARRELET, Jean-Marc (éd.), *Sujets ou citoyens ? Neuchâtel avant la Révolution de 1848*, Genève, Droz, 2005, p. 190-97
- HAINARD, François et al., *Avons-nous des pauvres ? Enquête sur la pauvreté dans le canton de Neuchâtel*, Université de Neuchâtel, Institut de sociologie et de science politique, 1990
- HENRY, Philippe, « Aspects de l'émigration française dans la principauté de Neuchâtel pendant la Révolution (1789-1798) », in *La Révolution dans la Montagne jurassienne*, La Chaux-de-Fonds, L'Impartial, 1989, p. 45-64
- HENRY, Philippe, *Crime, justice et société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII<sup>e</sup> siècle (1707-1806)*, Neuchâtel, La Baconnière, 1984
- Histoire du Pays de Neuchâtel*, Hauterive, Attinger, 1989-1993, 3 t.
- JELMINI, Jean-Pierre, « La vie publique dans les communautés rurales de Neuchâtel au XVIII<sup>e</sup> siècle, établie d'après les documents de Dombresson et Travers », *MN*, 1972, p. 135-174
- JELMINI, Jean-Pierre, *La vie publique dans les communautés rurales neuchâteloises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1970
- JELMINI, Jean-Pierre, *Pour une histoire de la vie ordinaire dans le Pays de Neuchâtel sous l'Ancien Régime*, Hauterive, Attinger, 1994
- JEQUIER, François, « Bilan des recherches de Pierre Caspard sur la Fabrique-Neuve de Cortaillod et les conséquences sociales de l'industrialisation neuchâteloise », *RSH* 30, 1980, p. 84-95
- MOHAMEDI, Sarah, *La paroisse catholique de Neuchâtel : Naissance d'une institution, 1814-1842*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2005
- MOREL, Lydie, « Le contrecoup de la Révolution française dans le canton de Neuchâtel », *MN*, 1921, p. 81-88 et 137-145 et 1922, p. 23-31 et 68-79
- MOREL, Lydie, « Les sociétés patriotiques de 1793 », *MN*, 1920, p. 11-28
- PERREGAUX, Charles et PERROT, F.-Louis, *Les Jaquet-Droz et Leschot*, Neuchâtel, Attinger, 1916
- PERRENOUD, Claude, *Les Planchettes : Histoire d'une communauté des Montagnes*, La Chaux-de-Fonds, impr. Coopérative, 1962

- PETITPIERRE, Jacques, *Patrie neuchâteloise*, 5 vol. : Neuchâtel, impr. Centrale, 1934 ; Neuchâtel, La Baconnière, 1935 ; Neuchâtel, La Baconnière, 1949 ; Neuchâtel, H. Messeiller, 1955 ; Neuchâtel, H. Messeiller, 1972
- PIAGET, Arthur, *Histoire de la révolution neuchâteloise*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1909-1931, 5 t.
- PISONERO, Stéphanie, *Aspects de l'exercice de la basse justice dans une communauté neuchâteloise en voie d'industrialisation : Cortaillod <de 1704-1800>*<sup>8</sup>, mémoire de licence, Neuchâtel, 1989
- QUARTIER-LA-TENTE, Edouard, *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel*, Neuchâtel, Attinger, 1914
- ROBERT, Sylvia, « L'industrie dentellière dans les Montagnes neuchâteloises aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : La comptabilité d'un négociant en dentelles de Couvet, le major Daniel-Henri Dubied », *MN*, 1988, p. 69-95
- ROBERT, Sylvia, *Dentelles et dentellerie au Val-de-Travers aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1986
- ROBERT, Sylvia, « La Révolution française dans les Montagnes neuchâteloises : Le mouvement des 'bonnets rouges' et les sociétés patriotiques de La Chaux-de-Fonds et du Locle », in *La Révolution dans la Montagne jurassienne*, La Chaux-de-Fonds, L'Impartial, 1989, p. 103-116
- ROBERT, Sylvia, « Les sociétés patriotiques de La Chaux-de-Fonds et du Locle : L'influence de la Révolution française dans les Montagnes neuchâteloises », *MN*, 1989, p. 137-150
- ROY-TOPHEL, J., *Une page d'histoire : Jubilé de l'Eglise libre de La Côte-aux-Fées : 1849-1949*, Yverdon, impr. H. Cornaz, 1949
- SCHEURER, Hugues, *Horlogerie et horlogers de la Principauté et canton de Neuchâtel (Suisse) : 1750-1900*, mémoire de D.E.A., Lyon II, 1996
- SCHEURER, Hugues, *La révolution agricole dans la Principauté de Neuchâtel entre 1750 et 1848*, Neuchâtel, Université, 1993 (« Géo-regards », n° 24)
- SCHEURER, Hugues, « Emigrations : Stratégies familiales d'horlogers neuchâtelois (seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle-début du XIX<sup>e</sup> siècle) », *RHN*, 2001, p. 21-33
- SCHEURER, Rémy (et al.), *Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois, des origines à 1945*, Neuchâtel, Chancellerie de l'Etat, 1987
- SCHNEGG-ALBISETTI, Daniela, *Criminalité et répression dans le Pays de Neuchâtel au XVII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1999
- SORGESA MIÉVILLE, Beatrice, « Premier recensement de la population neuchâteloise (1750) ou 'Dénombrement des peuples, des pauvres, et autres' », *MN*, 1988, p. 195-208
- SORGESA MIÉVILLE, Beatrice, *De la société traditionnelle à l'ère industrielle : Les comportements familiaux face au changement économique : Mutations démographiques d'un village horloger du Jura neuchâtelois : Fleurier 1727-1914*, Neuchâtel, SHAN, 1992
- SURATTEAU, Jean-René, *Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire : (1795-1800) : Etude des contacts humains, économiques et sociaux dans un pays annexé et frontalier*, Paris, Les Belles lettres, 1965

## ARTICLES ET OUVRAGES

- 1840-1990 : *Une Eglise se souvient : Ouvrage publ. par l'Eglise évangélique libre de Neuchâtel* (...), Neuchâtel, Eglise libre de la Rochette, 1990 [en part. p. 11-83 : Rééd. de : Adolphe de POURTALÈS, *Une page de l'histoire religieuse du canton de Neuchâtel*, Neuchâtel, L.-A. Borel, 1873)
- 1849-1999 : *Préfargier : 150 ans au service de la psychiatrie*, Hauterive, Attinger, 1999
- ALLANFRANCHINI, Patrice, *Pourtalès : Une fondation au service d'un hôpital : 1808-2008*, Hauterive, Attinger, 2008

---

<sup>8</sup> < : sic.

- BAILLOD, William, *L'hospice des vieillards du Locle : 1820-1926*, Le Locle, impr. Oderbolz, [1926]
- BARRELET, Jean-Marc, « Emigration horlogère neuchâteloise à Besançon », in *La Révolution dans la Montagne jurassienne*, La Chaux-de-Fonds, L'Impartial, 1989, p. 117-126
- BARRELET, Jean-Marc, « La prostitution à La Chaux-de-Fonds dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *MN*, 1985, p. 117-131
- BERTHOUD, Dorette, *L'Hôpital Pourtalès : 1811-1961*, Neuchâtel, H. Messeiller, 1961
- BERTHOUD, Gabrielle, « L'assistance par l'Eglise à Neuchâtel, de 1556 à 1560 », *MN*, 1928, p. 146-154
- BLASER, Pierre, *La clinique de Préfargier : Les débuts de la psychiatrie dans le canton de Neuchâtel, 1849-1879*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1989
- BOLLE, Pierre-Henri, « Histoire des pénitenciers neuchâtelois », *MN*, 1973, p. 3-20
- BOREL, Edouard, *Perreux : Hospice cantonal : Neuchâtel*, Zurich, Eckhardt & Pesch, [1934]
- BOVET, Pierre, *Ecoles d'autrefois : Louis Perrot et les débuts de l'enseignement mutuel en Suisse française*, Genève, Institut J.-J. Rousseau, 1938
- BRELOT, Claude-Isabelle, « La difficile intégration des 'Mégevand' en terre comtoise : Etat des travaux en cours », in *La Révolution dans la Montagne jurassienne*, La Chaux-de-Fonds, L'Impartial, 1989, p. 127-132
- BUCHENEL, P. (pasteur), *Cinquante années de l'hôpital du Val-de-Ruz à Landeyeux : 1871-1921*, Cernier, Société d'impr. de Cernier, 1921
- CALAME, Caroline, « Histoire de pain et d'argent : La fondation d'une Cuisine populaire au Locle », *RHN*, 1999, p. 277-288
- CALAME, Caroline, *Hygiène d'un autre temps*, Hauterive, Attinger, 2001
- CANONICA, Patricia, *L'Hôpital Pourtalès en regard de son histoire viticole : 1811-1912*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1987
- CAPRA, Tania, *L'ivrognerie et les déviations dues à l'alcool d'après les registres du consistoire seigneurial de Valangin entre 1800 et 1848*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2004
- CASPARD, Pierre, « Conceptions prénuptiales et développement du capitalisme dans la Principauté de Neuchâtel (1678-1820) », *AESC* 29, 1974, p. 989-1008
- CASPARD, Pierre, « Les changes linguistiques d'adolescents : Une pratique éducative, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », *RHN*, 2000, p. 5-85
- CASPARD, Pierre, « Pourquoi l'Etat s'est-il intéressé à l'éducation ? (1750-1830) », *MN*, 1994, p. 93-105
- CAVADINI, Michèle, *La Maison de Charité de Neuchâtel (1720-1803)*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1977
- CHRIST, Thierry (texte préparé et commenté par), *Alphonse de Sandoz-Rollin : Essai sur les causes de la pauvreté et les moyens de les faire cesser dans la Principauté de Neuchâtel*, Université de Lyon II, 1994 (non publié)
- CHRIST, Thierry et RIARD, Sabine, *Du réduit communal à l'espace national : Le statut des étrangers dans le canton de Neuchâtel : 1750-1914*, Hauterive, Attinger, 2000
- CHRIST, Thierry, « 'Chacun doit pouvoir vivre du travail de ses mains' : La construction de la figure du pauvre valide et paresseux dans les écrits neuchâtelois sur l'assistance vers 1800 », contribution au colloque *La production d'inégalités* (Journée annuelle 2008 de la SSHES, Lausanne, 24 mai 2008) (Actes en préparation)
- CHRIST, Thierry, « 'Diminuer le nombre des ennemis de nos institutions' : La modernisation de l'Etat et des finances », in HENRY, Philippe et BARRELET, Jean-Marc (éd.), *Sujets ou citoyens...*, p. 203-276
- CHRIST, Thierry, « 'La classe nombreuse et respectable des propriétaires aisés' : Solidarités coutumières et/ou responsabilité individuelle : La disparition des quêtes et l'émergence de l'assurance (Neuchâtel, 1750-1815) », *Richesse et pauvreté dans les républiques suisses*, Actes du colloque international de Lausanne, 23-25 novembre 2006, à paraître
- CHRIST, Thierry, « 'Le funeste usage d'acheter le pain' : Se nourrir quand on est pauvre à Neuchâtel, vers 1800 », contribution au colloque *Se nourrir en Suisse romande, du Moyen Age au XX<sup>e</sup> siècle*, Neuchâtel, 5 novembre 2005 (Actes en préparation)

- CHRIST, Thierry, « 'Pour le maintien de notre heureuse constitution' : La modernisation des finances de la principauté (1832-1847), in HENRY, Philippe (dir.), *Conservatisme, réformisme et contestation : Aux origines de la Révolution neuchâteloise de 1848*, Neuchâtel, Institut d'histoire, p. 53-76
- CHRIST, Thierry, « 'Une propriété particulière entièrement indépendante (...) de l'Etat'? La création de l'hôpital psychiatrique de Préfargier (Neuchâtel, 1830-1848) », *RHN*, 2009, p. 297-319
- CHRIST, Thierry, « Axiologie alimentaire du mouvement hygiéniste. L'exemple des *Feuilles d'hygiène et de police sanitaire* (Neuchâtel, 1875-1893) », *Equinoxe* 20, 1998, p. 117-130
- CHRIST, Thierry, « De la bienfaisance privée à l'Etat social ? Mise en place, financement et contrôle du réseau hospitalier et institutionnel (orphelinats, hospices) à Neuchâtel (1815-1914) », *RHN*, 1997, p. 23-51
- CHRIST, Thierry, « Des pasteurs 'mieux logés et affranchis d'un rapport désagréable avec leurs paroissiens' : L'Eglise et l'Etat à Neuchâtel entre 1831 et 1848 », contribution à *Cinq siècles d'histoire religieuse neuchâteloise : Approches d'une tradition protestante*, colloque international de Neuchâtel, 22-24 avril 2004 (Actes en préparation)
- CHRIST, Thierry, « Du zèle piétiste à l'activisme républicain. Démocratisation de la gestion et du contrôle de l'hôpital à Neuchâtel au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHN*, 1999, p. 19-31
- CHRIST, Thierry, « La lente accession de l'assistance communale au statut de tâche de l'Etat cantonal ou les raisons d'un confinement (Neuchâtel, 1806-1889) », *Itinera* 21, 1999, p. 92-104
- CHRIST, Thierry, « Le Fonds Sandoz du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours », in JELMINI, Jean-Pierre (et al.), *Du Moyen Age au troisième millénaire : Les Sandoz : Une famille des Montagnes neuchâteloises à la conquête du monde*, Hauterive, Attinger, 2000, p. 42-65
- CHRIST, Thierry, *Le règlement de la question des sans-commune dans le canton de Neuchâtel (1848-1863)*, Institut d'histoire, Université de Neuchâtel, 1991 (non publié)
- CHRIST, Thierry, *Pauvreté, mendicité et assistance publique dans le canton de Neuchâtel : De l'interdiction de la mendicité à la réglementation de l'assistance publique : La législation relative à l'assistance publique dans le canton de Neuchâtel (1773-1889)*, mémoire de D.E.A., Université de Lyon II, 1994
- CITTON, Yves, « La richesse est un crime. (Im)Moralité de l'accumulation de John Locke à Isabelle de Charrière », in BERCHTOLD, Jacques et PORRET, Michel, *Etre riche au siècle de Voltaire*, Genève, Droz, 1996, p. 47-65
- COURVOISIER, Jean, « La contrebande à la frontière neuchâteloise (1806-1813) », *MN*, 1951, p. 65-77, 105-112, 132-139, 174-182
- COURVOISIER, Jean, « La lutte contre les incendies du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *MN*, 1957, p. 3-11
- COURVOISIER, Jean, « Le ravitaillement de Neuchâtel pendant et après l'occupation française (1806) », *MN*, 1950, p. 111-119
- COURVOISIER, Jean, « Les loteries d'objets aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *MN*, 1978, p. 36-45
- COURVOISIER, Jean, « Quelques aspects de l'incendie de Coffrane (29 juillet 1841) », *MN*, 1996, p. 171-183
- COURVOISIER, Jean, « Remous provoqués par une femme exerçant la médecine (1838) », *MN*, 1973, p. 204-206
- COURVOISIER, Jean, *L'Etablissement cantonal d'assurance immobilière (Chambre d'assurance), 1810-1960*, La Chaux-de-Fonds, Haefeli et Co., 1960
- COURVOISIER, Jean, « A propos de la vente des marchandises anglaises saisies à Neuchâtel en 1806 », *MN*, 1956, p. 281-284
- CUCHE, Francine, *La Croix-bleue : Une oeuvre du 19<sup>ème</sup> siècle : Un projet : Evangile et tempérance*, Diss. de 3<sup>e</sup> année, Fac. de théologie, Université de Neuchâtel
- DELACROIX, Laurent, « *que donc ce que Dieu a joint, l'homme ne le sépare point*' : Justice matrimoniale dans le Comté de Neuchâtel de 1800 à 1848, mémoire de licence, Neuchâtel, 2005
- DELACROIX, Laurent, « Le règlement des conflits conjugaux par la justice matrimoniale dans le Comté de Neuchâtel durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1800-1848) », *RHN*, 2007, p. 175-194

- DONZÉ, Pierre-Yves, « La médecine hospitalière en ville de Neuchâtel de 1815 à 1950 : Aspects gestionnaires et organisationnels », *RHN*, 2006, p. 141-168
- DUFEY, Anne-Lise, *Répertoire des institutions et oeuvres sociales du canton de Neuchâtel*, travail de diplôme, Ecole d'études sociales de Genève, 1962
- ETIQUE, Chantal, *Un almanach populaire. Le véritable messenger boiteux de Neuchâtel, 1805-1875. Discours politique et édification*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1992
- EVARD, Louis (et al.), *La Chambre d'assurance de la République et canton de Neuchâtel en Suisse, 1810-1910*, Neuchâtel, Seiler, 1910
- EVARD, Marguerite, *1775-1834 : Marie-Anne Calame : Fondatrice de l'Asile des Billodes : D'après ses lettres inédites, celles d'amis et des témoignages de divers contemporains*, Le Locle, Oderbolz, 1934
- EVARD, Maurice (éd.), *Fondation F.-L. Borel, Dombresson*, Dombresson, Fondation F.-L. Borel, 1980
- FAESSLER, François, « Quelques aspects de la vie artisanale au Locle aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *MN*, 1964, p. 179-188
- FALLET, Estelle, « Les horlogers de la Révolution », in HENRY, Philippe (dir.), *Conservatisme, réformisme et contestation...*, p.171-182
- FALLET, Estelle, *L'Atelier d'horlogerie de l'Hospice du Locle : 1827-1879 : L'éducation par le travail*, Le Locle, Fondation La Résidence, 1999
- FALLET, Marius et CHAPUIS, Alfred, « Une école fabrique d'horlogerie à Neuchâtel au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Journal suisse d'horlogerie 1*, 1916-1917, p. 71-77 et 109-115
- FALLET, Marius, « La Chaux-de-Fonds et les Jurassiens », *ASJE*, 1931, p. 227-267
- FÄSSLER, François, *Cent cinquante ans de vie aux Billodes : 1815-1915*, Le Locle, Gasser, 1965
- FAVARGER, Pierre, *La Caisse cantonale d'assurance populaire, 1898-1948*, Neuchâtel, CCAP [Neuchâtel, impr. P. Attinger], 1948
- FAVRE, Maurice, « Le journal d'Abram-Louis Pétremand et la disette de 1816-1817 », *MN*, 1997, p. 261-268
- FAVRE, Maurice, « Les environniers et la disette de 1816-1817 », *MN*, 1989, p. 199-215
- FISCHER, Cédric, *De la retraite hygiéniste au traitement ambulatoire : Histoire de l'évolution des conceptions psychiatriques et leur influence sur l'hospice cantonal de Perreux, de 1897 à 1961*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1997
- Fondation François-Louis Borel : Orphelinat cantonal : Dombresson : (Neuchâtel)*, Neuchâtel, impr. Paul Attinger, [1955]
- GENEVOY, Robert, « Les archives de l'Hôpital du Saint-Esprit de Neuchâtel à l'Hôpital Saint-Jacques de Besançon », *MN*, 1967, p. 140-141
- GERN, Philippe, « L'approvisionnement de Neuchâtel pendant la Révolution française », *MN*, 1976, p. 57-86
- GERN, Philippe, « L'approvisionnement de Neuchâtel pendant la disette de 1816-1817 », *MN*, 1977, p. 145-164
- GLASSON, Louis, *L'Hôpital de la Providence, 12 mai 1859-12 mai 1959*, Neuchâtel, Hôpital de la Providence [Neuchâtel, impr. Givord], 1959
- GODET, Philippe, « Civis pauperibus », *Nouvelles étrennes neuchâteloises*, Neuchâtel, impr. James Guinchard, 1914, p. 14-20 [conc. l'Hôpital de la ville de Neuchâtel]
- GODET, Philippe, *La Caisse d'épargne de Neuchâtel, 1912-1912*, Neuchâtel, Caisse d'épargne de Neuchâtel [Neuchâtel, impr. Attinger frères], 1912
- GRAUPMANN, Emile et MONTANDON, Maurice, *Notice historique de la section de la Croix-Bleue de La Chaux-de-Fonds : (...) 1878-1928*, La Chaux-de-Fonds, impr. C. Robert-Tissot, 1928
- GUILLOD, Nathalie, « Une esquisse de l'élite culturelle neuchâteloise dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHN*, 2007, p. 107-124
- GUILLOD, Nathalie, *Société et culture au XVIII<sup>e</sup> siècle : Les élites neuchâteloises des Lumières*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2004
- GUINAND, Sylvie, *L'orphelinat cantonal de Neuchâtel, Fondation Borel : Evolution de l'assistance à l'enfance au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1999

- GYALOG, Renate, *Die 'Pestalozzi' von Le Locle. Das Leben der Marie-Anne Calame. Biographie*, Zurich-Düsseldorf, Benziger, 1996
- HALDIMANN, Jean-Auguste, *Vous avez dit : Solidarité ? Pour le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Société neuchâteloise d'utilité publique (SNUP)*, Neuchâtel, Revue neuchâteloise, 1983 (= *Revue neuchâteloise* 104)
- HASLER, Ernest, *Quand nos villages brûlaient, (1700-1900)*, Hauterive, Attinger, 1990
- HENRY, Philippe, « Entre archaïsme et modernité : L'évolution du droit pénal neuchâtelois entre 1814 et 1848 », in HENRY, Philippe (éd.), *Conservatisme, réformisme et contestation...*, p. 87-100
- HENRY, Philippe, « Institutions et révolution : La justice criminelle et le droit pénal neuchâtelois de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1848 », in HENRY, Philippe et BARRELET, Jean-Marc (éd.), *Sujets ou citoyens...*, p. 99-202
- HENRY, Philippe, « Les débuts de la statistique criminelle et la naissance de la prison à Neuchâtel : Charles-François de Marval (1802-1880) », in *In dubiis libertas : Mélanges d'histoire offerts au Professeur Rémy Scheurer*, Hauterive, Attinger, 1999, p. 313-335
- HENRY, Philippe, « Morts tragiques, morts suspectes dans le Pays de Neuchâtel au XVIII<sup>e</sup> siècle », *MN*, 1987, p. 3-24
- HENRY, Philippe, « Répression consistoriale et contrôle social dans le pays de Neuchâtel au XVIII<sup>e</sup> siècle : Pour une approche globale », in TOSATO-RIGO, Danièle et STAREMBERG GOY, Nicole (éd.), *Sous l'oeil du consistoire...*, p. 137-155
- HUMBERT, Paul et ROMANG, Auguste, *Oeuvres sociales et philanthropiques*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1948 (= *Le Pays de Neuchâtel XIV*)
- HUMBERT, Sam (réd.), *Les colonies de vacance... : La Rouvraie, 1880-1980 : Une émouvante histoire, une oeuvre méritoire*, Hauterive, Attinger, 1980
- HUMBERT, Victor, « La Société du jeudi et Pestalozzi », *MN*, 1899, p. 101-106 et 129-137
- Institution Sully Lambelet : Les Verrières : Fondée en 1876*, [Fleurier, impr. Montandon], 1942
- JEANNERET, Maurice (réd.), *Société neuchâteloise d'utilité publique*, Neuchâtel, impr. P. Attinger, 1956
- JEANNERET-DE ROUGEMONT, Anne, *Le procureur général Georges de Rougemont : 'L'homme privé, l'homme public' (1817-1821)*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1988
- JELMINI, Jean-Pierre, « Présence et traitement des maladies mentales dans les hôpitaux publics de Neuchâtel dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *RHN*, 1999, p. 49-60 (repris in *1849-1999 : Préfargier : 150 ans au service de la psychiatrie*, Hauterive, Attinger, 1999, p. 37-55)
- JÉQUIER, François, « L'action des comités neuchâtelois d'industrie durant la crise horlogère de la fin de l'époque napoléonienne », *MN*, 1975, p. 97-126
- JUNG, Fritz, *Centenaire de l'Hôpital du Locle, 1856-1955*, Le Locle, éd. des Annales Locloises [impr. Glauser-Oderbolz], 1957 (= *Annales Locloises XIII*)
- KLAUSER, Eric-André, « Un hôpital temporaire des cholériques dans le grenier public de Fleurier, 1832-1833 », *MN*, 1986, p. 117-127
- KLAUSER, Eric-André, *Histoire hospitalière du Val-de-Travers : Des maladies moyenâgeuses aux institutions de soins actuelles*, [Couvret], Fondation des institutions de soins du Val-de-Travers, 1996
- KLAUSER, Eric-André, *L'Hôpital de Fleurier, 1868-1968*, Fleurier, impr. Montandon & Cie, 1968
- KOLLER, A., *La maison de santé de Préfargier*, Zurich, Eckhardt & Pesch, [1934]
- La Chaux-de-Fonds : 1944 : Documents nouveaux publiés à l'occasion du 150<sup>me</sup> anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794*, La Chaux-de-Fonds, éd. A.D.C., 1944, en part. p. 584-633 (« La bienfaisance »)
- La Paternelle : 75<sup>me</sup> anniversaire, 1885-1960*, La Chaux-de-Fonds, impr. Courvoisier, 1960
- LAFONTANT VALLOTTON, Chantal, *Garder les plus petits : La naissance d'une crèche neuchâteloise*, Neuchâtel, Alphil, 2005
- Le Dispensaire, La Chaux-de-Fonds, 1843-1943 : Son centenaire*, La Chaux-de-Fonds, Courvoisier, 1943

- Le Paragrêle, Association d'assurance mutuelle contre la grêle entre les propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel : Rapport (...) à l'occasion du cinquantième de l'Association (1875-1925)*, Neuchâtel, J. Guinchard, 1926
- Le Réveil des Ponts-de-Martel : 1838-1988 : 150<sup>ème</sup> anniversaire (...)*, [Le Locle, Rapidoffset], [1988]
- LENA, Sandra, « Neuchâtelois du Haut et Neuchâtelois du Bas dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : Une ou deux sensibilités ? », *RHN* 1999, p. 213-231
- LENA, Sandra, *La mort dans les testaments notariés neuchâtelois (1760-1806)*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1997
- LOEW, Fernand, « Disette et voyage d'affaires en 1794 », *MN*, 1973, p. 164 sq
- LOEW, Fernand, « La confrérie du St. Esprit à Neuchâtel », *MN*, 1969, p. 78-83
- LOEW, Fernand, « La maladière de Neuchâtel », *MN*, 1969, p. 32-37
- LOEW, Fernand, « Les épidémies », *MN*, 1970, p. 33-37
- LOEW, Fernand, « Les premiers hôpitaux à Neuchâtel », *MN*, 1968, p. 127-144
- LOEW, Fernand, « Médecins, chirurgiens et apothicaires de notre région au XV<sup>e</sup> siècle », *MN*, 1970, p. 73-79
- LOEW, Fernand, « Notes concernant l'alimentation au XV<sup>e</sup> siècle », *MN*, 1977, p. 165-176
- LOPEZ, Alain, *La disparition des consistoires et l'avènement de la République neuchâteloise en 1848*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2005
- MALHBERBE, Nicole, « Santé publique et salubrité morale : La lutte contre les maladies vénériennes à Neuchâtel et à Lausanne de 1868 à 1950 », *RHN*, 1999, p. 85-100
- MALHBERBE, Nicole, *Péril vénérien : La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles à Lausanne et à Neuchâtel avant l'apparition du sida*, Neuchâtel, Alphil, 2002
- MAYAUD, Jean-Luc, « Les migrants horlogers suisses en Franche-Comté dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle », in *Communication et circulation des informations, des idées et des personnes*, Lausanne, Université de Lausanne, 1995, p. 301-310
- MEURON, Guy de, « La fondation de Préfargier », *MN*, 1950, p. 97-104
- MEURON, Guy de, *La maison de santé de Préfargier : 1849-1949*, Neuchâtel, Paul Attinger, 1949
- MONTANDON, Léon, « La Société d'émulation patriotique et ses médailles », *MN*, 1927, p. 38-48
- MONTANDON, Léon, *Société fraternelle de prévoyance du canton de Neuchâtel : Un siècle d'activité : 1851-1951*, [Neuchâtel], impr. H. Messeiller, [1951]
- MORIER, Henri (réd.), *Orphelinat cantonal : Institution Borel, Dombresson : 1880-1930*, [Neuchâtel, impr. P. Attinger], 1930
- MYSYROWICZ, Ladislav, « La hiérarchie des fortunes dans le canton de Neuchâtel en 1875 », *MN*, 1992, p. 147-162
- NEESER, Maurice, *Le 'Fonds de la Paix' de La Brévine : Son origine, son histoire : (...) suivies d'une Notice sur le maire D.-G. Huguenin : Promoteur du Fonds*, Neuchâtel, impr. Attinger frères, 1917
- NOSEDA, M., « L'honorable confrérie des SS. Fabien et Sébastien au Landeron », *MN*, 1927, p. 113-125
- NUSSBAUM, Louis, *Le Devens : Aperçu historique*, St-Aubin (NE), Armée du Salut, 1981
- PAZELLER-PIGUET, Denise, *Le docteur Paul-Louis Ladame et la médecine neuchâteloise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, s.n. 2002 (Thèse méd. Lausanne)
- PERRENOUD, J.-L., *Asile des Billodes : Le Locle : Un siècle de son histoire : 1815-1915*, [Le Locle, impr. Courvoisier], [1915]
- PERRET, F., « Le fonds scolaire de prévoyance », in QUARTIER-LA-TENTE, Edouard, *Histoire de l'instruction publique...*, p. 124-150
- Perreux 100 ans*, Hôpital psychiatrique de Perreux, 1997
- PETITPIERRE, André, *L'hôpital du Val-de-Travers : 1860-1960*, s.l., s.n., s.d. Localisation : BPUN 6R5
- PETITPIERRE, Jacques, « La figure ignorée de J.-J. L'Allemand », *PN I*, p. 213-238
- PETITPIERRE, Jacques, « Les Neuchâtelois et la diaconie de Strasbourg », *PN IV*, p. 67-91
- PETITPIERRE, Jacques, « L'Hôpital de Landeyeux », *PN II*, p. 48-54
- PETITPIERRE, Jacques, « L'Hôpital Pourtalès », *PN IV*, p. 261-314

- PETITPIERRE, Jaques, « Marie-Anne Calame : Belle artiste et bienfaitrice des Billodes », *PN II*, p. 18-22
- PIAGET, Arthur et LOZERON, Jaqueline, « Le Consistoire seigneurial de Valangin au XVI<sup>e</sup> siècle », *MN*, 1939, p. 158-169 et 1940, p. 20-28 et 53-60
- PIAGET, Arthur et LOZERON, Jaqueline, « Les ordonnances ecclésiastiques au Val-de-Travers au XVI<sup>e</sup> siècle et leur application », *MN*, 1936, p. 156-162 et 197-204
- PIAGET, Arthur, « La bienfaisance neuchâteloise en 1800 [collecte en faveur de la Suisse centrale et du Valais] », *MN*, 1902, p. 246-259
- PIAGET, Arthur, « Lettre du procureur général de Rougemont à Pestalozzi », *MN*, 1935, p. 223
- PIAGET, Arthur, « Marie-Anne Calame et le Conseil d'Etat », *MN*, 1915, p. 22-36 et 60-83
- Pour le centenaire de la Société médicale neuchâteloise : 1852-1952*, Neuchâtel, impr. P. Attinger, 1953
- PURY, Jonas de, *Regard historique : Le corps de police de la ville de Neuchâtel de 1857 à nos jours*, [Neuchâtel], Ville de Neuchâtel, 1998
- RADEFF, Anne, « Elevage, commerce et industrie sous l'Ancien Régime : Foires et marchés neuchâtelois », *MN*, 1994, p. 3-21
- RADEFF, Anne, « Parcourir l'Europe vers 1800. Itinéraires neuchâtelois », *RHN*, 2001, p. 5-20
- RAMSEYER, Jacques, « Maintien de l'ordre ou défense des libertés ? La République neuchâteloise face à l'Armée du Salut (1883-1898) », *MN*, 1987, p. 275-286
- RICKENBACH, Maria, *Description des rôles, des fonctions et des statuts du personnel de crèche à travers l'histoire des deux plus anciennes institutions neuchâteloises : (photographie d'une époque déterminée : 1873-1940), ou comment le passé éclaire le présent*, travail de certificat, EESP de Lausanne, 2005
- ROBERT, Michèle, « Discipline et ordre moral : Manifestations de résistances populaires dans les archives des consistoires seigneuriaux neuchâtelois (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », in TOSATO-RIGO, Danièle et STAREMBERG GOY, Nicole (éd.), *Sous l'oeil du consistoire...*, p. 95-109
- ROBERT, Michèle, « Le consistoire. Inquisition des réformés ? », *MN*, 1986, p. 9-22
- ROCH, Nadia, *La Croix-Rouge en terre neuchâteloise : 1890-1990. Naissance et vie d'une société à but humanitaire*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1990
- ROSAT, Pierre, *Chronique des discours et idées qui précédèrent la création d'un établissement pour orphelins à La Chaux-de-Fonds au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Genève, 1987
- ROUGEMONT, Gilberte de (et al.), *La geste des Bovet de Grandchamp : Une page d'histoire en Romandie*, [Boudry, impr. Baillod], 1992
- ROULET, Louis-Edouard, « La Société Helvétique et les Neuchâtelois », *MN*, 1991, p. 211-223
- RUB, Yannick, *Les Bayards, 1848-1898, un demi-siècle d'assistance publique : Aspects de la vie d'une petite commune du Val-de-Travers*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2006
- SAHIN-LESQUEREUX, Nicole, *Assistance publique et réfugiés huguenots à Dombresson de 1674 à 1720, d'après les carnets de comptes de la communauté de Dombresson*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1986
- SANCHEZ, David, *La gestion d'une société mutuelle d'assurance dans le Canton de Neuchâtel : Le cas de la Société Fraternelle de Prévoyance entre 1852 et 1914*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2002
- SAUVIN, Pierre, « 70<sup>me</sup> anniversaire de la Maison de Pontareuse », *Rapports et comptes/Maison de Pontareuse : Etablissement de cure antialcoolique (exercice 1967)*, Perreux, 1968, p. 9-16
- SCHEURER, Frédéric, *Les crises de l'industrie horlogère dans le canton de Neuchâtel*, La Neuveville, éd. Beerstecher, 1914 (thèse droit Neuchâtel)
- SCHNEGG, Alfred, « Charité et raison d'Etat 1623-1637 », *MN*, 1984, p. 145-169
- SCHNEGG, Alfred, « Les blés du Palatinat 1770-1772 », *MN*, 1984, p. 3-27
- SCHÜRCH, Charles, *Travail et prévoyance sociale*, La Chaux-de-Fonds, Haefeli, 1948 (= *Le Pays de Neuchâtel XXI*)
- SCHWITZGUEBEL-LEROY, Antoinette, « Le système scolaire neuchâtelois vers la fin de l'Ancien Régime », *Histoire de l'Université de Neuchâtel*, t. 1, Hauterive, Attinger, 1988, p. 7-44
- Société coopérative de consommation de Neuchâtel et environs : 40<sup>me</sup> anniversaire de sa fondation : 1890-1930*, [Neuchâtel, Paul Attinger, 1930]

- THOMANN, Charles, *L'art de guérir au XIX<sup>e</sup> siècle en pays neuchâtelois*, La Chaux-de-Fonds, éd. d'En haut, 1995
- TRIBOLET, Maurice de, « Le débat idéologique autour de l'abolition de l'hérédité nécessaire, 1833-1850 », *RHN*, 1997, p. 269-280
- TRIBOLET, Maurice de, « Société d'ordre et égalité républicaine : Coutume, codification et perception du droit en pays neuchâtelois, 1755-1855 », in HENRY, Philippe (éd.), *Conservatisme, réformisme et contestation...*, p. 79-85
- TRIPET, Edgar, *Les hôpitaux de La Chaux-de-Fonds*, [La Chaux-de-Fonds, impr. des Coopératives Réunies], 1966
- TSCHOPP, Thierry, *Assistance publique et réfugiés huguenots à Peseux de 1650 à 1699 d'après les registres de comptes de la communauté de Peseux*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1987, 2 vol.
- VERGRIETE, Jean-Claude, *L'hôpital centenaire sur son site actuel*, La Chaux-de-Fonds, impr. des Montagnes, 2000
- WASSERFALLEN, Madeleine, « Le procureur général de Rougemont et Pestalozzi », *MN*, 1920, p. 95-106
- WATT, Jeffrey R., « Divorce in early modern Neuchâtel, 1547-1806 », *Journal of family history* 14, 1989, p. 137-155
- WATT, Jeffrey R., « Marriage contract disputes in early modern Neuchâtel », *The Journal of social history* 22, 1988, p. 129-147
- WATT, Jeffrey R., *Matrimonial disputes in early modern Neuchâtel : 1547-1806*, Ann Arbor Mich., UMI, 1990
- WATT, Jeffrey R., *The making of modern marriage. Matrimonial control and the rise of sentiment in Neuchâtel (1550-1800)*, New-York, Cornell U.P., 1992
- WEBER, Marie-Laure, *L'élaboration et les débuts de l'application du code pénal neuchâtelois de 1855*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1999
- WIDMER, Lausanne, *La pratique du testament olographe dans le canton de Neuchâtel : Attitudes face à la mort, sentiments religieux et sensibilités familiales (1850-1904)*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2005
- ZELLWEGER, Rodolphe, « Pestalozzi au Val-de-Travers : L'histoire et la légende », *MN*, 1975, p. 155-167
- ZOSSO, F. et MARSICO, G. E., *Les bâtisseurs d'espoir : L'immigration italienne dans les Montagnes neuchâteloises*, [Zurich], FCLIS, 2002, p. 101-139 (société mutuelle italienne)

## 2. SUISSE

### GÉNÉRALITÉS

- « Bibliographie indicative sur l'Etat social suisse », in GILOMEN, Hans-Jörg, GUËX, Sébastien et STUDER, Brigitte (éd.), *De l'assistance à l'assurance sociale...*, p. 401-414
- « Biens communaux », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- 100 ans : Société suisse d'assurance contre la grêle, 1880-1980*, [Zurich], [Société suisse d'assurance contre la grêle], [1980]
- 50<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande : 1893-1943*, Lausanne, 1943 (= *Mutualité romande*, n<sup>o</sup> spécial, mai 1943)
- ALZINGER, Barbara, *Die katholischen Erziehungsheime im 19. Jahrhundert in der deutschsprachigen Schweiz*, Brugg/Zurich, s.n., 1987
- ARLETTAZ, Gérald, « L'élite nationale et l'élaboration d'un ordre social. L'exemple du discours sur le paupérisme et l'émigration à la société suisse d'utilité publique (1810-1830) », *RSH* 37, 1987, p. 239-259
- BÄCHLIN, Max, *Das Unterstützungswesen der Helvetik. Staatliche und private Massnahmen zur Linderung der Kriegsnot*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1945 (Diss. phi. Bâle)
- BÄCHTOLD, Martin, *Le développement des sociétés de consommation jusqu'à la fondation de l'Union suisse de sociétés de consommation en 1890*, mémoire de licence, Genève, 1983

- BARRAS, Vincent, « Charles-Gaspard de la Rive », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- BATOU, Jean et al. (éd.), *Pour une histoire des gens sans Histoire : Ouvriers, excluEs et rebelles en Suisse 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, Lausanne, éd. d'En Bas, 1995,
- BIEDERMANN, Paul, *Die Entwicklung der Krankenversicherung in der Schweiz*, Zurich, Buchdr. Davos, 1955 (Diss. med. Zurich)
- BRUEGEL, Martin, « Le repas à l'usine : Industrialisation, nutrition et alimentation populaire », *RHMC* 51, 2004, p. 183-198
- CAPITANI, François de et IM HOF, Ulrich, *Die Helvetische Gesellschaft. Spätaufklärung und Vorrevolution in der Schweiz*, Frauenfeld-Stuttgart, Huber, 1983, 2 vol.
- CHERPILLOD, Aloys, *Le Heimatlosat en droit suisse*, Lausanne, impr. A. Petter, 1906
- CHMELIK, Peter, *Armenerziehung und Rettungsanstalten : Erziehungsheime für reformierte Kinder im 19. Jahrhundert in der deutschsprachigen Schweiz*, Zurich, P. Chmelik, 1978 (Diss. phil. I Zurich)
- CHRIST, Thierry, « Contextes de l'ASI : Assistance et assurances sociales en Suisse », préface à : *Chronique de l'ASI (Association suisse des invalides) : 1930-1997 et des sections romandes*, Bienne, ASI-secrétariat romand, 1998, p. 5-18
- DEJUNG, Emanuel, « Johann Heinrich Pestalozzi. Forschungsbericht 1967-1976 », *RSH* 26, 1976, p. 657-670
- DENZLER, Alice, *Jugendfürsorge in der alten Eidgenossenschaft : Ihre Entwicklung in den Kantonen Zürich, Luzern, Freiburg, St. Gallen und Genf bis 1798*, Zurich, Zentralsekretariat Pro Juventute, 1925
- Die kantonale Brandversicherung auf Gegenseitigkeit in der Schweiz, 1805-1925*, Berne, Vereinigung kantonalschweizerischer Feuerversicherungsanstalten, 1926
- DONZÉ, Pierre-Yves, *Bâtir, gérer, soigner : Histoire des établissements hospitaliers de Suisse romande*, Genève, Georg, 2003
- DROUX, Joëlle, « Continuité ou rupture avec l'Ancien Régime ? Une grande peur dans les montagnes : La Suisse et le choléra morbus (1831-1832) », in *La peur au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1994, p. 213-237
- DROUX, Joëlle, « La formation des infirmières en Suisse (XIX-XX<sup>e</sup> siècles) : Une affaire d'élites ou une carrière comme les autres », *Revue du Nord* 17, 2003, p. 439-554
- DROUX, Joëlle, *L'attraction céleste : La construction de la profession d'infirmière en Suisse romande : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Genève, s.n., 2000, 2 vol. (thèse lettres Genève)
- EBNÖTHER, Karl, « Polizeigeschichte in der Schweiz », *RSH* 45, 1995, p. 458-489
- ERNE, Emil, *Die schweizerischen Sozietäten. Lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz*, Zurich, Chronos, 1988
- ERNI, Tony, *Die Entwicklung des schweizerischen Kranken- und Unfallversicherungswesens*, Fribourg, Universitätsverl., 1980
- FÄH, Emil, *L'assurance grêle en Suisse autrefois et aujourd'hui*, [Zurich], [s.n.], 1954
- FELD-ABEGG, Wilhelm, *Das schweizerische Fürsorgewesen*, Zurich, Verl. der Schweizerischen Zentralstelle f. Gesundheitspflege, 1929
- FELL-DORIOT, Jeanne, *75 ans Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande [1893-1968]*, Bulle, J. Perroud, 1969
- FLÜCKIGER, Erika, « Mendiants », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- FURRER, Alfons, *Entstehung und Entwicklung der schweiz. Sozialversicherung*, Lustenau, Buchdr. Lustenau, 1952 (Diss. jur. Fribourg)
- FUSSINGER, Catherine (et al.), « Diversification de la psychiatrie en Suisse : Etat et perspectives de recherche en histoire de la psychiatrie », *Traverse*, 2003, p. 11-31
- FUSSINGER, Catherine et al. (éd.), *Psychiatriegeschichte in der Schweiz (1850-2000)*, Zurich, Chronos, 2003 (= *Traverse*, 2003/1)
- FUSSINGER, Catherine et TEVAEARAI, Deodaa, *Lieux de folie : Monuments de raison : Architecture et psychiatrie en Suisse romande, 1830-1930*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1998
- GALLI, Michel, *Von der 'Landplage' zur 'Minderwertigkeit' : Nicht-Sesshaftigkeit und Fürsorge in der Schweiz : Die Zeit zwischen 1880 und 1926*, mémoire de licence, Zurich, 2000

- GANZ-WEIDMANN, Fritz, « Jakob Ganz 1791-1867 », *Zwingliana* 12, 1967-1968, p. 603-664
- GASSER, Jacques, « Essai de bibliographie sur l'histoire de la psychiatrie en Suisse », *Archives suisses de neurologie, neurochirurgie et de psychiatrie* 151, 2000, suppl., p. 44-60
- GASSER, Jacques, « Folie », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- GERMANN, Urs, *Psychiatrie und Strafrecht : Entstehung, Praxis und Ausdifferenzierung der forensischen Psychiatrie in der deutschsprachigen Schweiz 1850-1950*, Zurich, Chronos, 2004
- GILLIANT, Pierre (travaux réunis par), *Assurance-maladie : Quelle révision ? : Suisse 1889-1989, cent ans déjà*, Lausanne, éd. Réalités sociales, 1989
- GILOMEN, Hans-Jörg, « Bemerkungen zu einem Paradigmenwechsel in der Erforschung der vormodernen Armenfürsorge », in GILOMEN, Hans-Jörg, GUEX, Sébastien et STUDER, Brigitte (éd.), *De l'assistance à l'assurance sociale...*, p. 11-20
- GILOMEN, Hans-Jörg, « Eine neue Wahrnehmung arbeitsloser Armut in der spätmittelalterlichen Eidgenossenschaft », *Traverse*, 1996, p. 117-129
- GILOMEN, Hans-Jörg, GUEX, Sébastien et STUDER, Brigitte (éd.), *De l'assistance à l'assurance sociale : Ruptures et continuités du Moyen Age au XX<sup>e</sup> siècle*, Zurich, Chronos, 2002
- GRÄNACHER, Marc, *Die Bemühungen um die Vereinheitlichung des Armenwesens in der Schweiz im 20. Jahrhundert. Das 'Konkordat über wohnörtliche Unterstützung' in seiner Entstehung und Wirkung (1900-1940)*, mémoire de licence, Bâle, 1987
- GROSSE, Christian, « 'Pour bien de paix' : La régulation des conflits par les consistoires en Suisse romande (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », in *Figures de la médiation et lien social*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 85-107
- GUBLER, Eduard, *Interkantonales Armenrecht. Eine Darstellung der bundesrechtlichen und überkantonalen Normen betreffend die Fürsorgepflichten der Kantone und Gemeinden gegenüber Bürgern anderer Kantone*, Zurich, Orell Füssli, 1917 (thèse droit Berne)
- HAUSMANN, Karl Eduard, *Die Armenpflege in der Helvetik*, Bâle et Stuttgart, Helbing & Lichtenhahn, 1969 (Diss. phil. Bâle)
- HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> s.) = Armut in der Schweiz (17Jh.-20Jh.)*, Zurich, Chronos, 1989
- HEAD, Anne-Lise, « Au dossier de la pauvreté : Réflexions sur la politique d'encadrement des pauvres dans les villes et les campagnes suisses (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Université de Genève, Fac. sc. écon. et soc. Dpt d'hist. écon. et soc. Bull.* 19, 1988/1989, p. 31-39
- HEAD-KÖNIG, Anne-Lise et CHRIST, Thierry, « Assistance/Fürsorge », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- HEAD-KÖNIG, Anne-Lise, « La politique pratiquée en Suisse à l'égard des pauvres (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) : Introduction », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 73-78
- HEAD-KÖNIG, Anne-Lise, « Les biens communaux en Suisse aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : Enjeux et controverses », in DEMÉLAS, Marie-Danielle et VIVIER, Nadine (dir.), *Les propriétés collectives face aux attaques libérales (1750-1914)*, Rennes, P.U. de Rennes, 2003, p. 99-118
- HEAD-KÖNIG, Anne-Lise, « Les politiques étatiques coercitives et leur influence sur la formation du mariage en Suisse au XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Eheschliessungen im Europa des 18. und 19. Jahrhunderts : Muster und Strategien*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2003, p. 189-214
- HEAD-KÖNIG, Anne-Lise, « Marginalisation ou intégration des pauvres : Les deux facettes de la politique matrimoniale pratiquée par les cantons suisses (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 79-93
- HEAD-KÖNIG, Anne-Lise, « Veuvage et remariage féminins en Suisse : Le poids des facteurs culturels, démographiques, économiques et institutionnels (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », in HEAD-KÖNIG, Anne-Lise et MOTTU-WEBER, Liliane (éd.), *Les femmes dans la société européenne*, Genève, Droz, 2000, p. 317-336
- HEBEISEN, Erika, *'leidenschaftlich fromm' : Die pietistische Bewegung in Basel 1750-1830*, Köln, Böhlau, 2005
- HEBEISEN, Erika, « Vom Rand zur Mitte : Eine weibliche Genealogie aus dem pietistischen Milieu Basels 1750-1820 », *RSH* 52, 2002, p. 463-476
- HELLER, Geneviève, *Le poids des ans : Une histoire de la vieillesse en Suisse romande*, Lausanne, éd. d'En Bas, 1994

- HELLER, Geneviève et al., *Enfance sacrifiée : Témoignages d'enfants placés entre 1930 et 1970*, Lausanne, EESP, 2005
- HIRSCHI, Marcel, *Les Oeuvres de l'assistance privée : En particulier dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève*, La Chaux-de-Fonds, impr. Robert-Tissot & Fils, 1948 (thèse droit Berne)
- HODEL, Christian, *Die Anfänge der Krankenversicherung in Basel während des 19. Jahrhunderts und ihre geschichtlichen Voraussetzungen*, Bâle, Schwabe, 1965 (Diss. med. Bâle)
- HOLENSTEIN, André, « Discipline sociale », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- HOMBERGER, Theresia, *Wahrnehmung und Umgang mit der Pest in Selbstzeugnissen der frühen Neuzeit*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- HONEGGER, Alfred, *Das Recht der örtlichen Armenpflege in der Schweiz*, Wald, Buchdr. W. Hess, 1931 (Diss. Jur. Berne)
- HORT, Michel (et al.), *De l'assistance publique aux trois piliers : Ouvrage commémoratif dédié au Professeur Philippe Chuard*, Yverdon-les-Bains, impr. Cornaz, 1990
- HUBLER, Lucienne, « Consistoires », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- HUNZIKER, Otto, *Geschichte der Schweizerischen gemeinnützigen Gesellschaft : 1810-1910*, Zurich, Zürcher & Furrer, 1910
- IM HOF, Ulrich, « Die Helvetische Gesellschaft », *Deutsche patriotische und gemeinnützige Gesellschaften*, Munich, Kraus, 1980, p. 223-240
- JENNE, Willy, *Die Spar- und Leihkassen der Schweiz*, Zurich, Orell Füssli, 1914
- KÖNIG, Mario, « Neuere Forschungen zur Sozialgeschichte der Schweiz », *AFS* 36, 1996, p. 395-433
- KÖRNER, Martin, « Assurances », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- LACHARME, Cécile, « La gestion des hôpitaux en Suisse romande. Quelques éléments pour une histoire des administrateurs au XVIII<sup>e</sup> siècle », in GUTTON, Jean-Pierre (textes réunis par), *Les administrateurs d'hôpitaux...*, p. 47-62
- LASSERRE, André, « L'institution de l'assurance-vieillesse et survivants (1889-1947) », in *La démocratie référendaire*, Fribourg, éd. universitaires, 1972, p. 259-326
- LATOUR, Léon, *Vingt-cinq ans d'activité [de la Fédération des sociétés du secours mutuels de la Suisse romande] : 1893-1918*, Neuchâtel, Weber & Co, 1919
- LISCHER, Markus, « Verdingung », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- LOUIS-COURVOISIER, Micheline, « Rhabilleurs, experts, chirurgiens, sages-femmes et pasteurs : Les malades et leurs soignants en Suisse romande au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *La médecine des Lumières : Tout autour de Tissot*, Genève, Georg, 2001, p. 187-200
- MAEDER, Anne et Neff, Ursula, *Vom Bittgang zum Recht : Zur Garantie des sozialen Existenzminimum in der schweizerischen Fürsorge*, Berne/Stuttgart, P. Haupt, 1988 (2., veränd. Aufl. : 1990)
- MAUERHOFER, Armin, *Eine Erweckungsbewegung im 19. Jahrhundert : Karl von Rodt und die Entstehung der Freien Evangelischen Gemeinden in der Schweiz*, Giessen/Bâle, Brunnen, 1987
- MAURER, Alfred, « La Suisse », in ZÖLLNER, Detlev (et al.), *Un siècle de sécurité sociale, 1881-1981. L'évolution en Allemagne, France, Grande-Bretagne et Suisse*, Lausanne, éd. Réalités sociales, 1982, p. 525-612
- MEIER, Thomas Dominik et WOLFENSBERGER, Rolf, *'Eine Heimat und doch keine' : Heimatlose und Nicht-Sesshafte in der Schweiz (16.-19. Jahrhundert)*, Zurich, Chronos, 1998
- MEIER, Thomas Dominik et WOLFENSBERGER, Rolf, « 'Furchen und Runzeln wegschaffen' : Die Fahndungsphotographie einer nicht-sesshaften Frau als historische Quelle » et « Projektionen <Sammlung von Fahndungsporträts> », *Traverse*, 1996, p. 64-76 et 147-155
- MEIER, Thomas Dominik et WOLFENSBERGER, Rolf, « Nichtsesshaftigkeit und geschlechtsspezifische Ausprägungen von Armut », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 33-42
- MEIER, Thomas Dominik, *'Heimatlose und Vaganten' : Integration und Assimilation der Heimatlosen und Nicht-Sesshaften im 19. Jahrhundert in der Schweiz*, Berne, s.n., 1996 (Inaug.-Diss. Phil. Berne)

- MEIER, Thomas et WOLFENSBERGER, Rolf, « Fixierbäder : Das Bild der Nichtsesshaften in der frühen Polizeiphotografie », in BIETENHARD et al. (éd.), *Ansichten von der rechten Ordnung. Bilder über Normen und Normenverletzungen in der Geschichte. Festschrift zum 60. Geburtstag von Beatrix Mesmer*, Berne/Stuttgart, Haupt, 1991, p. 63-77
- MEIER, Thomas et WOLFENSBERGER, Rolf, *Heimathlose und Vaganten. Zur Sozialgeschichte der Nichtsesshaften. Die Liquidierung einer devianten Bevölkerungsgruppe in der Homogenisierungsphase der bürgerlichen Gesellschaft im 19. Jahrhundert in der Schweiz*, mémoire de licence, Berne, 1986
- MILT, Bernhard, « Zur Geschichte des schweizerischen Irrenwesens im 17. Jahrhundert », *Schweizerische Medizinische Wochenschrift* 68, 1938, p. 1061-1062
- MUHEIM, David, « Mutualisme et assurance maladie en Suisse (1893-1912) : Une adoption ambiguë », *Traverse*, 2000, p. 79-94
- MÜHLEMANN, Hans E., *Anfänge der schweizerischen Konsumgenossenschaftsbewegung*, Affoltern am Albis, Buchdr. Dr. J. Weiss, 1940 (Diss. rer. po. Berne)
- MÜLLER, Christian, *De l'asile au centre psychosocial : Esquisse d'une histoire de la psychiatrie suisse*, Lausanne, Payot, 1997 (trad. fr. de : *Vom Tollhaus zum Psychozentrum*, Hürtgendorf, Pressler Verl., 1993)
- MÜLLER, Daniel, *Das Hausierwesen im 19. Jahrhundert in den Kantonen Zürich und Aargau*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- NABHOLZ, Hans, *Die Helvetische Gesellschaft 1761-1848*, Zurich, Atlantis, 1961
- NIENHAUS, Agnes, « Gemeinnützige Katastrophenhilfe als Anstoss für staatliches Handeln in der Schweiz in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts », *Traverse*, 2006, p. 63-76
- PFISTER, Christian (éd.), *Le jour d'après : Surmonter les catastrophes naturelles : Le cas de la Suisse entre 1500 et 2000*, Berne, Haupt, 2002
- PFISTER, Christian, « Surmonter les catastrophes naturelles : Les stratégies de 1500 à nos jours », in PFISTER, Christian (éd.), *Le jour d'après...*, p. 209-254
- PÜNTENER, Peter, « Caisses d'épargne et de crédit », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- RAMSAUER, Nadja, « *Verwahrlost* » : *Kindswegnahmen und die Entstehung der Jugendfürsorge im schweizerischen Sozialstaat 1900-1945*, Zurich, Chronos, 2000
- RICKENBACH, Walter, *Geschichte der Schweizerischen gemeinnützigen Gesellschaft, 1810-1960*, Zurich, NZZ Druck, 1960
- RIEDER, Philip, *Vivre et combattre la maladie : Représentations et pratiques dans les régions de Genève, Lausanne et Neuchâtel au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Université de Genève, 2002, 2 vol. (thèse lettres)
- RITTER, Hans Jakob, « Von den Irrenstatistiken zur 'erblichen Belastung' der Bevölkerung : Die Entwicklung der schweizerischen Irrenstatistiken zwischen 1850-1914 », *Traverse*, 2003, p. 59-70
- ROSSI, Louis, *L'assurance cantonale contre l'incendie en Suisse*, Lugano, tip. S. Agostino, 1920 (thèse sc. comm. et écon. Neuchâtel)
- RUCHAT, Martine, *'L'oiseau et le cachot' : Naissance de l'éducation correctionnelle en Suisse romande : 1800-1913*, Genève, Zoé, 1993
- RUCHAT, Martine, « Modèles, systèmes et méthodes dans l'éducation correctionnelle en Suisse romande, 1820-1914 », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière* 5, 2003 (<http://rhei.revues.org/document863.htm>)
- RUCHAT, Martine, *Inventer les arriérés pour créer l'intelligence : L'arriéré scolaire et la classe spéciale : Histoire d'un concept et d'une innovation psychopédagogique, 1874-1914*, Berne, Lang, 2003
- RUCHAT, Martine, « 'Récalcitrants, rebelles et vicieux' : Les figures de l'intolérable à Genève dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle », in BATOU, Jean et al. (éd.), *Pour une histoire des gens sans Histoire...*, p. 137-150
- RUCHAT, Martine, « Nommer l'enfant vicieux au XIX<sup>e</sup> siècle : La violence des mots dans la protection de l'enfance, à l'exemple de la ville de Genève », *Traverse*, 1995, p. 99-112
- SALZMANN, Eduard, *Die erste Sparkasse in der Schweiz : Die hochobrigkeitlich genehmigte Diensten-Zinz-Cassa in Bern, 1786-1877*, Berne, Verbandsdr., 1953

- SANCHEZ, David, « Mutuelles », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- SCHÄRER, Martin R., « Ein Kolloquium zur Geschichte des Hungers », *RSH* 32, 1982, p. 175-177
- SCHNEGG, Brigitte, « Armut und Geschlecht », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 9-17
- SCHUMACHER, Beatrice, « Menschenliebe, gemeinnütziges Selbstverständnis und das Management von Gefühlen am Beispiel der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft », *Traverse*, 2007, p. 30-45
- SCHUBARTH, Katharina, *Vereinlichung und Verweltlichung des schweizerischen Eherecht im XIX. Jahrhundert*, mémoire de licence, Berne, 2001
- Schweizerische Zeitschrift für Sozialversicherung* (publie chaque année une *Bibliographie der Schweizerischen Sozialversicherung*)
- SEILER, Hans, *Entwicklungsgeschichtliche Darstellung der Gebäudebrandversicherung in der Schweiz*, s.l., s.n., 1950 (Diss. rer. pol. Berne)
- SOËTARD, Michel, *Pestalozzi ou la naissance de l'éducateur. Etude sur l'évolution de la pensée et de l'action du pédagogue suisse (1746-1827)*, Berne, Lang, 1981
- STADLER, Peter, « Neue Forschungen zu Pestalozzi », *RSH* 47, 1997, p. 67-70
- STADLER, Peter, *Pestalozzi. Geschichtliche Biographie*, Zurich, Verl. NZZ, 1988, 1993, 2 vol.
- STUBER, Christine, *'Eine fröhliche Zeit der Erweckung für viele': Quellenstudien zur Erweckungsbewegung in Bern 1818-1831*, 2<sup>e</sup> éd. corr., Berne, P. Lang, 2002
- STUBER, Christine, « 'Que ce réveil est beau !' : Zur Erweckungsbewegung in Bern 1818 bis 1831 », *Berner Zschr. f. Gesch. u. Heimatkde.* 64, 2002, p. 1-44
- STUNT, Timothy C.F., *From awakening to secession : Radical Evangelicals in Switzerland and Britain 1815-35*, Edinburgh, T&T Clark, 2000
- TABIN, Jean-Pierre, « L'importance de la question des destinataires de l'assistance publique par la construction de l'identité nationale : L'exemple de la Suisse », GILOMEN, Hans-Jörg, GUËX, Sébastien et STUDER, Brigitte (éd.), *De l'assistance à l'assurance sociale...*, p. 343-356
- TANNER, Jakob, *Fabrikmahlzeit. Ernährungswissenschaft, Industriearbeit und Volksernährung in der Schweiz 1880-1950*, Zurich, Chronos, 1999
- TOURDANOV, Dimtcho-Hristov, *Die Helvetische Gesellschaft und die Herausbildung einer aufklärerischen bürgerlichen Öffentlichkeit in der Schweiz im 18. Jahrhundert : Eine sozialhistorische Untersuchung*, Zurich, Zentralstelle der Studentenschaft, 1995 (Diss. phil. I Zurich)
- VALARCHE, Jean, « L'influence des physiocrates en Suisse », *Revue d'histoire économique et sociale* 35, 1957, p. 337-346
- WALTER, François (éd.), *Peu lire, beaucoup voir, beaucoup faire. Pour une histoire des soins infirmiers au 19<sup>e</sup> siècle*, Genève, Zoé, 1992
- WELLISCH, Karl, *Die Entwicklung des staatlichen Feuerassekuranzwesens sowie der kantonalen Versicherungsgesetzgebung auf dem Gebiet der Gebäude- und Mobiliarversicherung bis zum Erlass des Bundesgesetzes über den Versicherungsvertrag vom 2. April 1908*, Zurich, Juris-Verl., 1951 (Diss. droit, Zurich)
- WELTI, Manfred, « Das Altern im Mittelalter und in der frühen Neuzeit », *RSH* 37, 1987, p. 1-32
- WEMYSS, Alice, *Histoire du Réveil : 1790-1849*, Lausanne, Libr. de l'Ale, 1977
- WETTER, Roland, *Histoire du méthodisme wesleyen en Suisse romande*, Lausanne, R. Wetter, 1989
- WOLFENSBERGER, Rolf, *'Heimathlose und Vaganten' : Die Kultur der Fahrenden im 19. Jahrhundert in der Schweiz*, Berne, s.n., 1996 (Inaug.-Diss. Phil. Berne)
- WOLFENSBERGER, Rolf, « Heimatlos », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- WOLFISBERG, Carlo, « Die Heilung des Kretinismus : Eine folgenreiche (Miss-)Erfolgsstory aus den Alpen », *Historische Anthropologie* 11, 2003, p. 193-207
- WOLFISBERG, Carlo, *Behinderte im Spätmittelalter. Zur Situation behinderter Menschen im Raum der Eidgenossenschaft und Umgebung*, mémoire de licence, Zurich, 1995
- WOLFISBERG, Carlo, *Heilpädagogik und Eugenik : Zur Geschichte der Heilpädagogik in der deutschsprachigen Schweiz (1800-1950)*, Zurich, Chronos, 2002
- WYSS, Annemarie, *Die konsumgenossenschaftlichen Grundsätze in der Schweiz von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Bâle, Buchdr. v.S.K., 1949 (Diss. Volksw. Zurich)

## GENÈVE

- ANEX-CABANIS, Danièle, « Des hôpitaux médiévaux à l'Hôpital Général de Genève », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 1-20
- AQUILLON, Daniel, « Celui qui se cache bien vit heureux ou l'exposition d'enfants à Genève entre 1765 et 1785 », *Revue du Vieux Genève*, 1983, p. 22-27
- AQUILLON, Daniel, « Hélène Chambras, Marie Passant, George Pavie... ou le don et l'abandon d'enfants à l'Hôpital au XVIII<sup>e</sup> siècle », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 203-228
- BALMAS, Christine, *Les enfants de l'Hôpital général de Genève (fin 18<sup>e</sup>-début 19<sup>e</sup> siècle)*, mémoire de licence, Genève, 1993
- BARRAS, Vincent et PORRET, Michel, « Un aspect méconnu dans la modernisation du système pénal traditionnel : La mise en place des usages médico-légaux à Genève (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *International Association for History of Crime and Criminal Justice Bulletin* 18, 1993, p. 158-167
- BARRAS, Vincent, « De quelques individus dangereux à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un exemple des rapports entre droit et médecine », *Cahiers de la faculté de médecine* 17, 1988, p. 43-63
- BARRAS, Vincent, « Fers, bains et remèdes : La 'maison des aliénés' de Genève », *Rev. méd. de la Suisse romande* 109, 1989, p. 999-1004
- BARRAS, Vincent, « Folies criminelles au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Gesnerus* 47, 1990, p. 285-302
- BARRAS, Vincent, *Cachots et remèdes. Histoire de quelques fous à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, s.n., 1989 (Th. méd. Genève)
- BARRAS-DORSAZ, Anne-Marie, « Un mode de répression genevois aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : La maison de discipline », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 77-112
- BARRAS-DORSAZ, Anne-Marie, *La maison de discipline de Genève (1656-1669)*, mémoire de licence, Genève, 1976
- BATTELI, Maurice, « Le débat sur la création de l'Hospice de Genève », in *Festgabe zum siebzigsten Geburtstag von Erwin Ruck*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1952, p. 67-84
- BAUMANN, Flavio, *La pauvreté apprivoisée ou l'assistance comme gestion de la détresse*, mémoire de licence, Genève, 1983 [étude sur le Bureau central de bienfaisance, Genève, 1867-1900]
- BENIGUI, Isaac, *Trois physiciens genevois et l'Europe savante : Les De la Rive (1800-1920)*, Genève, Georg, 1990
- BLANDIN, Claire, *Les conditions de travail des indienneurs à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Genève, 1962
- BONARD, Claude, *Aliénistes et maladies mentales à Genève : Un prolongement méconnu de la Révolution de mil huit cent quarante six : « L'affaire Coindet »*, mémoire de licence, Genève, 1984
- BOUJOL, Georges, *Genève face à la disette de 1816-1817*, mémoire de licence, Genève, 1971
- BOVIER, Philippe, *De l'asile à la cité. Histoire de la clinique psychiatrique de Bel-Air et transformation des domaines de la folie, 1900-1975*, s.l., s.n., 1982
- BRÖNNIMANN, Nathalie, *La lutte contre l'alcoolisme à Genève (1830-1980)*, mémoire de licence, Genève, 2001
- BRULHART, Armand (dir.), *2 siècles de psychiatrie à Genève : 1800-2000*, Genève, Georg, 2002-2003, 2 vol.
- BURGY, François, *Procès en paillardise à Genève de 1790 à 1794*, mémoire de licence, Genève, 1980
- CAHIER-BUCCELLI, Gabriella, « L'Hôpital Général de Genève à une époque charnière (1676-1712) », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 153-173
- CAHIER-BUCCELLI, Gabriella, *L'Hôpital Général de Genève*, mémoire de licence, Genève, 1979
- CAHIER-BUCCELLI, Gabriella, « L'Hôpital général de Genève entre 1675 et 1785 : Origine d'un nouvel état des choses », *Revue du Vieux Genève*, 1985, p. 12-17
- CLAIVAZ, Jean-Blaise, « Vache triste », *vache malade... Les épizooties bovines et l'émergence de la médecine vétérinaire au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la région de Genève*, Genève, Droz, 1997
- CLERC, Emmanuelle, *Femmes assistées par l'Hôpital général de Genève 1745-1755*, mémoire de licence, Genève, 1987

- COUGNARD, Jules, *La Caisse d'épargne du canton de Genève, 1816-1916*, Genève, impr. A. Kundig, 1917
- DOMPIERRE, Muriel de, « Dieu aime celui qui donne gaiement » : Une société philanthropique pour apprentissages à Genève : La Société de secours : 1824-1892, mémoire de licence, Genève, 1999
- DROUX, Joëlle, « 'Un rivage de Syrtes' : Genève face au choléra (1831-1832) », *Equinoxe* 8, 1992, p. 97-120
- DUFOUR-KOWALSKI, E., « Augustin-Pyramus de Candolle, l'aristocrate éclairé de la Restauration », *Revue du Vieux Genève*, 1998, p. 66-83
- EGLI, Myriam, « Paillardise et condition féminine dans la République de Genève, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », *Itinera* 2/3, 1985, p. 73-85
- EGLI, Myriam, *La paillardise à Genève entre 1730-1734*, mémoire de licence, Genève, 1981 (partiellement publié : *Revue du vieux Genève*, 1984, p. 30-44)
- ETTER, Réjane, *Assistés, pauvres et malades à Genève pendant l'annexion française (1798-1813)*, mémoire de licence, Genève, 2001
- FRICTSCH, Christine, *Assistance et pauvreté à Genève pendant la première guerre mondiale : (Etude de 403 dossiers ouverts par le Bureau Central de Bienfaisance, d'octobre 1917 à mars 1919)*, mémoire de licence, Genève, 1979
- FROMMEL, Bénédicte, « Naissance de la prévoyance retraite à Genève : Les premiers pas de l'assurance pour la vieillesse (1849-1878) », *Revue du Vieux Genève*, 1995, p. 55-62
- GÄBLER, Ulrich, « Der Genfer Réveil », in GÄBLER, Ulrich (éd.) et al., *Der Pietismus im neunzehnten und zwanzigsten Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2000, p. 39-56
- GAUTIER, Fabienne, *Une illustration de l'esprit médical genevois dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Le Dispensaire médical, entre prosélytisme et philanthropie*, mémoire de licence, Genève, 1992
- GAUTIER, Léon, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*, Genève, Georg, 2001 (repr. de l'éd. de : Genève, J. Jullien et Georg, 1906)
- GRANDJEAN, Michel, « Du catéchisme à la discipline : L'Eglise de Calvin entre profession de foi et exigence éthique », *Equinoxe* 11, 1994, p. 37-50
- GROSSE, Christian, « 'Obstinés et incorrigibles' : L'impénitence devant le Consistoire de l'Eglise de Genève (XVI<sup>e</sup> siècle) », in *Le criminel endurci*, Genève, Droz, 2006, p. 81-91
- HILER, David, « De la caisse d'épargne à la banque universelle : L'exemple de la Caisse d'Epargne de Genève », in *Banques et crédit en Suisse (1850-1930)*, Zurich, Chronos, 1993, p. 185-198
- HILER, David, *Caisse d'épargne de la République & [et] Canton de Genève, 1816-1991*, Genève, CEG, 1991
- KINGDON, Robert M., « Calvin and the establishment of consistory discipline in Geneva : The institution and the men who directed it », *Nederlands archief voor kerkgeschiednis* 70, 1990, p. 158-172
- KINGDON, Robert M., « Calvinist discipline in the Old World and the New », in *Die Reformation in Deutschland und Europa/The Reformation in Germany and Europe*, Gütersloh, Gütersloher Verlagshaus, 1993, p. 665-679
- KINGDON, Robert M., « Social control and political control in Calvin's Geneva », in *Die Reformation in Deutschland und Europa/The Reformation in Germany and Europe*, Gütersloh, Gütersloher Verlagshaus, 1993, p. 521-532
- KINGDON, Robert M., « The control of morals in Calvin's Geneva », in BUCK, Lawrence P. et ZOPHY, Jonathan W., *The Social History of the Reformation*, Columbus, Ohio U.P., 1972, p. 3-16
- KINGDON, Robert M., « The Geneva Consistory in the time of Calvin », in PETTEGREE, Andrew et al. (éd.), *Calvinism in Europe, 1540-1620*, Cambridge, Cambridge U.P., 1994, p. 26-31
- KINGDON, Robert M., « Wie das Konsistorium des calvinistischen Genf zur Unterstützung von konfessioneller Konformität gebraucht wurde », in *Glaube und Eid*, Munich, Oldenburg, 1993, p. 179-187

- KINGDON, Robert M., *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, Genève, Droz, 1996-2007, 4 t.
- KINGDON, Robert, « Social welfare in Calvin's Geneva », *American histor. Review* 76, 1971, p. 50-69
- LADAME, Charles, *Asile-clinique psychiatrique Bel-Air, Chêne (Genève)*, Zurich, Eckhard & Pesch, 1933
- LADOR, Maurice, *L'Eglise évangélique libre de Genève : 1849-1949*, Genève, Roulet, [1950]
- LAMBERT, Thomas, « 'Cette loi ne durera guère' : Inertie religieuse et espoirs catholiques à Genève au temps de la Réforme », *Bull. de la SHAG* 23/24, 1993/1994, p. 5-24
- LEGAST-DUCRET, Jocelyne, *Pauvreté et assistance à Genève au 18<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Genève, 1975
- LEPORATI, Sandra, *Les veuves indigentes à Genève à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Genève, 2000
- LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme, nourrir le corps : De l'Hôpital général à l'Hospice général de Genève, 1535-1985*, Genève, Hospice général de Genève, 1985
- LESCAZE, Bernard, *La Société genevoise d'utilité publique en son temps, 1828-1978. Contribution à l'histoire économique et sociale de Genève*, Genève, SGUP, 1978
- LEURIDAN, Corinne, *Dessine-moi une maison : Une réforme asilaire genevoise (1817-1838)*, mémoire de licence, Genève, 1994
- LEVRAT, Nicole, *La publicité hygiéniste genevoise au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Genève, 1989
- LOUIS-COURVOISIER, Micheline, « La 'Discipline' à l'Hôpital général de Genève : Un bâtiment ou un concept ? », *Equinoxe* 11, 1994, p. 77-91
- LOUIS-COURVOISIER, Micheline, « Le personnel soignant de l'hôpital général de Genève (1750-1820) », *Bulletin / Centre Pierre Léon d'hist. écon. et sociale*, 1995, p. 65-73
- LOUIS-COURVOISIER, Micheline, « Les archives hospitalières genevoises et l'histoire de la médecine sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la SHAG* 21, 1991, p. 3-11
- LOUIS-COURVOISIER, Micheline, « L'Hôpital général de Genève de 1780 à 1798 : Quelques indices de médicalisation », *Gesnerus* 51, 1994, p. 45-65
- LOUIS-COURVOISIER, Micheline, « L'Hôpital général et ses assistés (1535-1555). L'Hôpital, ses responsables et ses pensionnaires », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 21-44
- LOUIS-COURVOISIER, Micheline, *Les protagonistes de la maladie et de la santé à l'hôpital général de Genève 1750-1820*, Genève, s.n., 1997 (Th. Lettres Genève)
- LOUIS-COURVOISIER, Micheline, *L'Hôpital général de Genève, 1545-1555*, mémoire de licence, Genève, 1985
- LOUIS-COURVOISIER, Micheline, *Soigner et consoler : La vie quotidienne dans un hôpital à la fin de l'Ancien Régime : Genève 1750-1820*, Genève, Georg, 2000
- LUTZ, Rosmarie, *Interdire, mettre sous curatelle à Genève : L'exemple du procureur général Jean-Robert Tronchin (1760-1767) d'après ses « conclusions »*, mémoire de licence, Genève, 2001
- MARACCI, Marco, « L'égalité des Genevois devant l'assistance : La création de l'Hospice Général (1847-1869) », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 359-381
- MAYOR, Hélène, *La Bourse française de Genève au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes*, mémoire de licence, Genève, 1983
- MEYLAN, Murielle, *Dons pieux et charitables dans les testaments genevois du XIV<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire licence, Genève, 1973
- MONTER, E. William, « The Consistory of Geneva, 1559-1569 », *BHR* 38, 1976, p. 467-484
- MONTER, E. William, *Calvin's Geneva*, Huntington/New-York, Krieger, 1975
- MOREL, Ferdinand, *Cinquantenaire de la Clinique psychiatrique de Bel-Air à Genève*, Genève, Commission administrative de Bel-Air, 1950
- MOTTU-WEBER, Liliane, « 'Paillardises', 'anticipation' et mariage de réparation à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle : Le point de vue du Consistoire, des pères de famille et des juristes », *RSH* 52, 2002, p. 430-447

- MOTTU-WEBER, Liliane, « Détourner les vapeurs de mercure, respirer l'air de la campagne : Péripéties de la lutte contre la maladie des doreurs à Genève (1750–1820) », in *Dossier victimes du travail*, Lausanne, éd. d'En Bas, 2004, p. 7-26
- MOTTU-WEBER, Liliane, « L'intoxication au mercure dans la Fabrique genevoise : Entre discours « scientifique », inventions techniques et détresse humaine (fin XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle) », *Bulletin de la SHAG* 30/31, 2000/01, p. 49-67
- MOTTU-WEBER, Liliane, « Rouets, navettes et dévidoirs à l'Hôpital Général de Genève, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 113-131
- MOTTU-WEBER, Liliane, « Etre vieux à Genève sous l'Ancien Régime », in HELLER, Geneviève, *Le poids des ans...*, p. 48-51
- MUELLENER, Eduard Rudolf, « Hygiene und Medizinalstatistik in Genf in der ersten Hälfte des XIX. Jahrhunderts », *Gesnerus* 21, 1964, p. 154-192
- MÜHLEMATTER, Caroline, *Pérégrinations alcoolisées au coeur du microcosme genevois : L'alcoolisation à Genève dans le second XIX<sup>e</sup> siècle, 1840-1914*, mémoire de licence, Genève, 1989
- MÜTZEMBERG, Gabriel, « A travers les assistés de l'Hôpital Général de Genève, un regard sur la société de 1830 », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 333-353
- MÜTZEMBERG, Gabriel, « L'institution de la Pommière (Genève) ou les succès d'un paternalisme aujourd'hui décrié », *RSH* 34, 1984, p. 5-37
- MÜTZEMBERG, Gabriel, « Louis Gaussen et les débuts de la Société évangélique », in *Genève protestante en 1831*, Genève, Labor et fides, 1983, p. 67-89
- MÜTZEMBERG, Gabriel, « Un grand débat à la Société évangélique de Genève à l'heure de la Révolution radicale : Faut-il fonder une nouvelle église ? », *Bull. de la SHAG* 22, 1992, p. 53-64
- MÜTZEMBERG, Gabriel, « Une jeune fille romantique au sermon », in *C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau [Mélanges Candaux]*, Genève, Droz, 1997, p. 491-497
- NAPHY, William, *Calvin and the Consolidation of the Genevan Reformation*, Manchester/New-York, Manchester U.P., 1994
- NUSSBAUM, Nicolas, « L'asile distingué et l'asile des miséreux à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle », in HELLER, Geneviève, *Le poids des ans...*, p. 95-112
- NUSSBAUM, Nicolas, « Les asiles de vieillards genevois au XIX<sup>e</sup> siècle », *Université de Genève, fac. sc. écon. et soc. Dpt hist. écon. et soc. Bull.* 19, 1988/89, p. 41-54
- NUSSBAUM, Nicolas, *Les asiles de vieillards genevois au XIX<sup>e</sup> siècle. Lecture d'une pratique nouvelle en matière d'assistance à la vieillesse*, mémoire de licence, Genève, 1989
- OLSON, Jeannine Evelyn, *Calvin and social welfare : Deacons and the « Bourse française »*, Selinsgrove, Susquehanna U.P. et Londres, Associated U.P., 1989
- OLSON, Jeannine Evelyn, « La Bourse française de Genève : Les années d'origine », *Revue du Vieux Genève*, 1987, p. 16-20
- PERRET, Daniel, *Les livres de comptes de la paroisse de Satigny, 1660-1730. Etude sur la charité dans une paroisse campagnarde genevoise*, mémoire de licence, Genève, 1970
- PERRET, Geneviève, *La paillardise à Genève 1760-1764 : Etude sur la sexualité et les moeurs d'après des procès criminels*, mémoire de licence, Genève, 1982, 2 vol.
- PITTELOUD, Jean-François, « La belle époque de la philanthropie genevoise », in *De l'utopie à la réalité : Actes du Colloque Henri Dunand [Genève 3-5 mai 1985]*, Genève, Société Henry Dunant, 1988, p. 309-324
- PITTELOUD, Jean-François, « Philanthropie et lecture populaire : La Société genevoise des publications religieuses (1851-1896) », *RSH* 35, 1985, p. 413-442
- PIUZ, Anne-Marie, « Alimentation populaire et sous-alimentation au XVII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Genève », *RSH* 18, 1968, p. 23-46 ; republié in *A Genève et autour de Genève aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Etudes d'histoire économique*, Lausanne, Payot, 1985, p. 93-111
- PIUZ, Anne-Marie, « Aspects économiques de la charité (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *A Genève et autour de Genève...*, p. 247-261 (reprend : « Charité privée et mouvement des affaires à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Colloque franco-suisse d'histoire économique et sociale : Genève 5-6 mai 1967*, Genève, Georg, 1969, p. 71-81, et « Les dépenses de charité d'une ville au XVIII<sup>e</sup> siècle : Le cas

- de Genève », in BARBAGLI BAGNOLI, Vera, *Domanda e consumi : Livelli e structure (nei secoli XIII-XVIII)*, Florence, L. S. Olschki, 1978, p. 205-212
- PIUZ, Anne-Marie, « Jean Vian (vers 1690-1772), réfugié italien à Genève. Contribution à la typologie de la pauvreté ancienne », *Studi in memoria di Federigo Melis IV*, Naples, Giannini, 1978, p. 395-407 (republié in *A Genève et autour de Genève...*, p. 262-273)
- PIUZ, Anne-Marie, « La politique de subsistances (vers 1650-1760) », *A Genève et autour de Genève...*, p. 139-151
- PIUZ, Anne-Marie, « L'alimentation hospitalière au XVIII<sup>e</sup> siècle », *A Genève et autour de Genève...*, p. 124-138
- PIUZ, Anne-Marie, « La signification économique des dépenses de charité au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple de Genève », *Uni. de GE, fac. sc. éco. et soc, dpt. hist. éco. Bull. n° 4, 1973/74*, p. 26-28
- PIUZ, Anne-Marie, « Poule au pot et pot-au-feu à l'Hôpital Général de Genève (vers 1675-1700) », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 133-147
- POGET KERN, Noemi, « Au service d'autrui : La domesticité à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle : Activité, statut juridique et patrimoine », *RSH 57*, 2007, p. 147-173
- POGET KERN, Noemi, *Au service d'autrui : La domesticité genevoise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Genève, 2004
- PORRET, Michel, « Entre tolérance tacite et intolérance collective : Enfants violentés et parents dénaturés. Genève 1700-1765 », *Revue du Vieux Genève*, 1989, p. 27-43
- PORRET, Michel, « Limiter l'arbitraire du juge dans la qualification du crime : L'enjeu des pratiques médico-légales à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle », in HOLZHEY, Helmut et BOSCHUNG, Urs, *Santé et maladie...*, p. 187-204
- PORRET, Michel, « Médecine du corps et de l'âme à Genève », *Bull. de la SHAG 23-24*, 1993-1994, p. 111-121
- PORRET, Michel, « Viols, attentats aux mœurs et indécentes : Les enjeux de la médecine légale à Genève (1650-1815) », *Equinoxe 8*, 1992, p. 23-43
- PORRET, Michel, *Le crime et ses circonstances : De l'esprit de l'arbitraire au siècle des Lumières selon les réquisitoires des procureurs généraux de Genève*, Genève, Droz, 1995
- PRALONG, Elisabeth, *L'assistance à Genève pendant les premières années de l'annexion à la France*, mémoire de licence, Genève, 1979
- RENAUD-RICHLI, Madeleine, *Les institutions alimentaires et les coopératives de consommation à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bâle, impr. U.S.C., 1948 (thèse SES, Genève)
- RIEDER, Philip, « Diffamation, brutalité et harcèlement sexuel devant le Consistoire genevois au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Equinoxe 20*, 1998, p. 29-42
- RIEDER, Philip, « Discipline ecclésiastique et relations familiales : Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Equinoxe 11*, 1994, p. 93-110
- RIEDER, Philip, « Médecins et patients à Genève : Offre et consommations thérapeutiques à l'époque moderne », *RHMC 52*, 2005, p. 39-63
- RIEDER, Philip, « Scandales ou anticléricalisme : Rapports entre pasteurs et fidèles devant le consistoire genevois au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue du Vieux Genève*, 1998, p. 44-53
- ROTH, Robert, *Pratiques pénitentiaires et théories sociales : L'exemple de la prison de Genève (1825-1862)*, Genève, Droz, 1981
- ROTH-LOCHNER, Barbara et FORNARA, Livio, « Un bâtiment neuf pour des ambitions nouvelles. La construction de l'Hôpital Général de Genève de 1707 à 1712 », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 179-198
- SCHALLER, Delphine, *Le silence des victimes. Femmes violées et battues devant la justice genevoise au siècle des Lumières*, mémoire de licence, Genève, 2000
- SENARCLENS, Jean de, *La Société genevoise d'utilité publique : Creuset des réformes sociales à Genève aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Genève, Slatkine, 2003
- SIGRIST, René, « Augustin-Pyramus de Candolle », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- SOTTAS, Ariane, *La prise en charge médicale à l'hôpital de Genève entre 1800 et 1850*, mémoire de licence, Genève, 1986

- TSCHARNER, Marie-Salomé de, *Les livres de collecte de la Bourse française de 1702 à 1731*, mémoire de licence, Genève, 1975
- VALLON, Patrick, *La pauvreté dans la pensée de Jean Calvin*, mémoire de licence, Lausanne, 1994
- VANEY, Karin, *Le premier registre du Consistoire au temps de Calvin (1542-1544)*, mémoire de licence, Lausanne, 1998, 2 vol.
- VEUTHEY, Fernande, *Les enfants donnés à l'Hôpital de Genève, 1751-1759*, mémoire de licence, Genève, 1973
- WATT, Jeffrey R., « Women and the Consistory in Calvin's Geneva », *Sixteenth century journal* 24, 1993, p. 429-439
- WALKER, Corinne Walker, « Les lois somptuaires ou le rêve d'un ordre social : Evolution et enjeux de la politique somptuaire à Genève (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Equinoxe* 11, 1994, p. 111-129
- WENGER, Alexandre, « Un règlement pour lutter contre la peste : Genève face à la grande peste de Marseille (1720-1723) », *Gesnerus* 60, 2003, p. 62-82
- WIEDMER, Laurence, « Carouge a faim : La crise de subsistance de 1816-1817 », in ZUMKELLER, Dominique (éd.), *Des hommes, une ville : Carouge au XIX<sup>e</sup> siècle*, Carouge, éd. La Ligature, 1986, p. 69-83
- WIEDMER, Laurence, « Pauvreté et assistance à Genève », in PIUZ, Anne-Marie et MOTTU-WEBER, Liliane (éd.), *L'Economie genevoise de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Genève, Georg, 1990, p. 131-164
- WIEDMER, Laurence, « Un débat autour du stockage des grains à Genève : La construction du grenier à blé De Rive (1760-1775) », in MOTTU-WEBER, Liliane et ZUMKELLER, Dominique, *Mélanges d'histoire économique offerts au professeur Anne-Marie Piuz*, Genève, Université de Genève ISTEK, 1989, p. 281-298
- WIEDMER, Laurence, *Pain quotidien et pain de disette. Meuniers, boulangers et Etat nourricier à Genève (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Genève, éd. Passé Présent, 1993
- ZURBUCHEN, Walter, « L'Hôpital Général de Genève au temps de la Révolution et de l'Empire ou l'ère des tribulations », in LESCAZE, Bernard (éd.), *Sauver l'âme...*, p. 295-325
- ZURCHER, Michèle, *Les sociétés de construction 'philanthropiques' à Genève de 1851 à 1914*, mémoire de licence, Genève, 1978

## VAUD

- « Médecine, Politique et Santé », *RHV*, 1995, p. 7-335
- 125 ans de présence : Société vaudoise et romande de secours mutuels*, Lausanne, impr. Marendaz, 1971
- ABÉTEL-BÉGUELIN, Fabienne, « La bourse des pauvres habitants : Aspects de la pauvreté à Lausanne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mémoire vive* 2, 1993, p. 33-41
- ABÉTEL-BÉGUELIN, Fabienne, *La bourse des pauvres habitants à Lausanne de 1755-1799*, mémoire de licence, Lausanne, 1990
- ANDRES, Sandra Claudia, « L'institution cantonale en faveur de l'Enfance malheureuse et abandonnée » : *Rechtliche und soziale Aspekte des Verdingwesens im Kanton Waadt 1888-1939*, mémoire de licence, Zurich, 2004
- ANSELMIER, Henri, *Les prisons vaudoises : 1798-1871*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1983
- ANSELMIER, Henri, *Les prisons vaudoises : 1872-1942*, Lausanne, Réalités sociales, 1993
- ÄSCH, Liliane von, *Lausanne 1890-1914 : Rôle de la commune dans le développement de la politique sociale*, mémoire de licence, Genève, 1981
- BADEL, Octave, *1846-1946 : 100<sup>e</sup> anniversaire [de la] Société vaudoise de secours mutuels : Notice historique*, Vevey, impr. Säuberlin et Pfeiffer, 1946
- BAPST, Gilbert, *Le crédit public à Lausanne au XVIII<sup>e</sup> siècle : La direction des pauvres (1725-1784)*, mémoire de licence, Lausanne, 1985
- BONZON, Maurice, « Notes concernant l'aide aux indigents à Gryon à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique du Chablais vaudois* 5, 1982, p. 54-67

- BORLOZ, Jean, *Le recensement des bailliages immédiats de LL.EE. de Berne dans le Pays de Vaud en 1764, et l'enquête sur le paupérisme adressée aux pasteurs*, mémoire de licence, Lausanne, 1983
- BRAND, Patricia, *La manufacture de laine d'Yverdon (1695-1709) : Réalités et échecs d'un atelier créé pour les enfants pauvres*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2004
- BRIOD, Alice, *L'assistance dans le pays de Vaud au XVI<sup>e</sup> siècle*, Vevey, Säuberlin et Pfeiffer, 1925 (thèse droit Lausanne)
- BRIOD, Alice, *L'assistance des pauvres au Moyen Age dans le Pays de Vaud*, Lausanne, éd. d'En Bas, 1976 (repr. de l'éd. de Lausanne, Spes, 1926)
- BURGY, Etienne, *La Bourse française de Rolle, 1716-1986. Entraide et mémoire huguenote sur la Côte vaudoise*, mémoire de licence, Genève, 1986
- CABANIS, André, « La disparition des consistoires dans le Pays de Vaud », *MHDSR* 35, 1978, p. 111-125
- CALAME, Michel, *Les consistoires de la paroisse de Crissier*, mémoire de licence, Lausanne, 1996
- CETTA, Toni, *L'enquête sur la pauvreté en 1764 : Un aperçu de la société vaudoise du XVIII<sup>e</sup> siècle à travers le regard des pasteurs*, mémoire de licence, Lausanne, 2000
- CHEVALLEY, Gérald, *La crise alimentaire de 1846-1847 dans le canton de Vaud*, mémoire de licence, Lausanne, 1976
- CLÉMENT, Lyne, *Le séminaire d'élèves-régents des Ecoles de charité de Lausanne*, mémoire de licence, Lausanne, 1969
- COLOMBO, Serafina, « Les femmes hors-la-loi consistoriale à Lausanne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHV*, 1996, p. 253-270
- COLOMBO, Serafina, *La condition féminine d'après les registres du Consistoire de Lausanne (1703-1753)*, mémoire de licence, Lausanne, 1995
- CORBAZ, Jean-Marc, *La construction du pénitencier de Béthusy : 1803-1826*, mémoire de licence, Lausanne, 1977
- CRIVELLI, Paola, « Delessert », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- DIND, Emile, *L'assistance publique dans le canton de Vaud*, Lausanne, Payot, 1916
- DOLIVO, Adrien, « Les apothicaires vaudois et l'Etat de Berne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in WILLI-HANGARTNER, Regula et ZEREBIN, Claudia (éd.), *Actes du 35<sup>ème</sup> Congrès de la Société internationale d'histoire de la pharmacie, Lucerne (Suisse), 19.-22.9.2001*, Liebefeld-Bern, Société d'histoire de la pharmacie, 2004 [ressource électronique]
- DOLIVO, Adrien, *La pharmacie vaudoise au temps de la prépondérance radicale : 1845-1945*, Lausanne, [s.n.], 1999 (Th. sci. Lausanne)
- DOLIVO, Adrien, *La pharmacie vaudoise au temps de la prépondérance radicale : 1845-1945*, Berne, SSHP, 2000
- DOLIVO, Adrien, *La pharmacie vaudoise : 1945-1995*, Berne, SSHP, 1997
- DONZÉ, Pierre-Yves, « Les hôpitaux régionaux vaudois : De la philanthropie privée à l'Etat-Providence (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *Gesnerus* 59, 2002, p. 5-37
- DONZÉ, Pierre-Yves, *L'ombre de César : Les chirurgiens et la construction du système hospitalier vaudois (1840-1960)*, Lausanne, BHMS, 2007
- FEROLETO, Patrizia, *Petite histoire du couple... consistoire et causes matrimoniales : Les paroisses de Vevey et de La Tour-de-Peilz (1676-1747)*, mémoire de licence, Lausanne, 1999
- GILLIARD, Séverine, *Maîtriser la folie. La prise en charge des aliénés dans le canton de Vaud au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Lausanne, 1986
- GREC, Charles, *Centenaire de la section de Vevey de la Société vaudoise de secours mutuels : 1847-1947*, Vevey, s.n., 1947
- HELLER, Geneviève, « Vieillir ensemble depuis plus d'un siècle : L'exemple de l'asile de vieillards de Lausanne devenu la Rozavère », *Mémoire vive* 3, 1994, p. 9-17
- HELLER, Geneviève, *Historique des maisons de retraite dans le canton de Vaud : Rapport de recherche*, non publié (Lausanne, chez l'auteure, 1994)
- HUBLER, Lucienne, « Le fonctionnement du consistoire paroissial de Vallorbe au XVIII<sup>e</sup> siècle », in TISSOT, Laurent et STUDER, Brigitte (éd.), *Le passé du présent : Mélanges offerts à André Lasserre*, Lausanne, Payot, 1999, p. 121-134

- HUBLER, Lucienne, « Le veuvage et le remariage dans le canton de Berne au XVIII<sup>e</sup> siècle et l'exemple des Vallorbières », in HEAD-KÖNIG, Anne-Lise et MOTTU-WEBER, Liliane (éd.), *Les femmes dans la société européenne*, Genève, Droz, 2000, p. 303-315
- JAVET, Danielle, *La prostitution à Lausanne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Etudes et mémoires de la section d'histoire de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1986
- JOLY, Patrick et WANNAZ, Charles-Henri, *Ethique protestante et assistance des pauvres dans le Pays de Vaud. Une approche historique de l'incitation au travail (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, travail de diplôme, Ecole de service social et d'animation, Lausanne, 1980
- KIENER, Marc, *Philanthropie et relèvement de l'âme au 19<sup>e</sup> siècle. L'asile pur jeunes filles abandonnées de Vevey*, mémoire de licence, Lausanne, 2005
- KLEIN, Georges et GASSER, Jacques, « L'évolution de la psychiatrie à travers les dossiers de patients : L'exemple de l'Hôpital psychiatrique de Cery, 1873-1959 », *RHV*, 1995, p. 65-86
- KLEIN, Georges, *Evolution des modalités d'admission non volontaire en hôpital psychiatrique : L'exemple de Cery : 1873-1949*, Lausanne, s.n., 1996 (Th. méd. Lausanne)
- LANDRY, John, *La caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Yverdon : 1820-1920*, Yverdon, impr. de la Société du Journal d'Yverdon, 1922
- LASSERRE, André, *La classe ouvrière dans la société vaudoise : 1845 à 1914*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1973
- LE COMTE, Guy, « Quelle politique pour les pauvres ? Le cas de la communauté de Vaulion sous l'Ancien Régime », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 95-108
- LEHMANN-JOMINI, Catherine, *La genèse de l'Infirmerie de Lavaux : 1878-1942 : Cas particulier dans le développement des hôpitaux régionaux vaudois*, mémoire de licence, Lausanne, 1978
- MAYER, Arnold, *Le problème de l'assistance publique dans le canton de Vaud*, Lausanne, impr. La Concorde, 1931 (thèse droit, Lausanne)
- MICHAUD, Gérard, *La disette de 1816-17 dans le canton de Vaud*, mémoire de licence, Lausanne, 1976
- MILLIoud, Alfred, *Le Consistoire de Bex, 1659-1691*, Bex, s.n., 1914
- MODOUX, Valérie, *Les Ecoles de charité de Lausanne, une filière de formation féminine ?*, mémoire de licence, Lausanne, 2004
- MOREL, Philippe, *Les diaconesses vaudoises dans la tourmente : Les attaques de la Comtesse Valérie de Gaspari contre les diaconesses vaudoises*, mémoire de licence, Lausanne, 1992
- NICOD, Françoise, « Le souci d'utilité publique dans le canton de Vaud dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle », *RHV*, 1982, p. 81-147
- OLIVIER, Eugène, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle : 1675-1798*, Lausanne, Concorde, 1939, 2 t. (pag. continue)
- OSTORERO, Chantal, *Boire... ou ne pas boire... : Aspects du discours antialcoolique des élites vaudoises au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1905)*, mémoire de licence, Lausanne, 1988
- PHILIPONA, Charles, « La politique à l'égard des pauvres dans un village vaudois (Apples, 1690-1840) », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 125-131
- PHILIPONA, Charles, *Un village vaudois et ses pauvres : Apples 1750-1840*, mémoire de licence, Genève, 1982
- PILLOUD, Séverine, « La thérapeutique par le travail dans le traitement des maladies mentales : L'asile canton de Cery (Prilly-Lausanne) », *Revue médicale de la Suisse romande* 116, 1996, p. 877-886
- PILLOUD, Séverine, *La thérapeutique par le travail dans le traitement de la maladie mentale, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours : Le cas du canton de Vaud : De l'hospice des aliénés du Champ-de-l'air (1810-1873) à l'hôpital psychiatrique de Cery (1873-1970)*, mémoire de licence, Lausanne, 1996
- RAGAZ, Jakob, « Soziale Frage und Sozialismus im Kanton Waadt vor der Revolution von 1845 », in FREHNER, Edwin (éd.), *Vielfalt der Wirtschaftspolitik... : Festgabe für Richard Büchner*, Zurich, Schulthess, 1969, p. 241-263
- ROD, Yann, *Hic sequitur computum... : Gestion hospitalière au XI<sup>e</sup> siècle : L'exemple de l'hôpital d'Yverdon (1389-1492)*, mémoire de licence, Lausanne, 1999

- SALVI, Elisabeth, « Désordres du corps : Transgressions féminines et répression pénale au XVIII<sup>e</sup> siècle [Vaud] », *Equinoxe* 20, 1998, p. 43-55
- SAUDAN, Guy, *La médecine à Lausanne du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Denges, éd. du Verseau, 1991
- SCHNEIDER, Pierre-André, « Formation des vétérinaires vaudois au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Archives suisses de médecine vétérinaire* 142, 2000, p. 14-16
- SECRETAN, Claude, *L'hôpital de Cery : 1873-1973*, Lausanne, Payot, 1973
- SIROIS, Eliane, *Le consistoire de Payerne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire en histoire, Montréal, 1997
- STAREMBERG, Nicole, « 'Absolument contraire aux égards d'heus au sexe féminin' ? : Maltraitance conjugale et pratique consistoriale lausannoise à l'époque des Lumières », *Traverse*, 2005, p. 45-63
- STAREMBERG, Nicole, « L'ivresse à Lausanne à l'époque des Lumières : Politique morale et perception populaire », *Mémoire vive* 16, 2007, p. 67-69
- STAREMBERG, Nicole, « L'ivrognerie à Lausanne en 1768 : Répression ou tolérance ? », *Mémoire vive* 8, 1999, p. 53-62
- STAREMBERG, Nicole, « Pour une étude du contrôle social à Lausanne au XVIII<sup>e</sup> siècle : Les sources consistoriales en question », in CERUTTI, Mauro et al. (dir.), *Penser l'archive : Histoire d'archives, archives d'histoire*, Lausanne, Antipodes, 2006, p. 91-102
- STAREMBERG, Nicole, *Du buveur à l'ivrogne : Le Consistoire de Lausanne face à l'abus d'alcool, 1754 à 1791*, Lausanne, Zèbre, 2006
- STECK, Hans, *De l'asile d'aliénés à l'hôpital psychiatrique : (150 ans d'assistance psychiatrique dans le Canton de Vaud)*, Lausanne, J. Bron, 1948
- TOSATO-RIGO, Danièle et STAREMBERG GOY, Nicole (éd.), *Sous l'oeil du consistoire : Sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Etudes de lettres, 2004
- TROLLET, Sylvie, « Constant de Goumœns et sa famille ou la destinée d'un jeune sourd muet lithographe au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHV*, 1980, p. 23-98
- VALETTE, Myriam, *Les écoles de charité à Lausanne : 1726-1871*, mémoire de licence, Lausanne, 1992
- VERDAN, Jean-Paul, « Epizooties d'autrefois au Pays de Vaud », *Folklore suisse* 91, 2001, p. 25-32
- VOUILLOZ, Isabelle, *Les consistoires de Château-d'Oex et de l'Etivaz : Sur la trace des enfants « illégitimes »*, mémoire de licence, Lausanne, 2001
- WAGNIÈRES, Jean-Claude, « Aux origines de l'Hôpital psychiatrique vaudois : L'Asile des Aliénés du Champ de l'Air' (1810-1873) », *RHV*, 1995, p. 13-61
- WAGNIÈRES, Jean-Claude, « Genèse de l'hôpital psychiatrique vaudois », *Les cahiers médico-sociaux*, 1981, p. 67-95
- ZOPFI, Hans (publié par), « Bericht des Pfarrers David Rod in Rougemont (Pays d'En-Haut) vom 15. Oktober 1764 (...). [Antwort an elf Fragen betreffend die Armut und den moralischen und ökonomischen Zustand der Gemeinde] », *Berner Zschr. f. Gesch. u. Heimatkde.* 19, 1957, p. 119-130
- ZWISSIG, Elie, *75<sup>e</sup> anniversaire de la Société de secours mutuels de Sierre (...) 1895-1970*, Sierre, impr. W. Schoechli, 1970

## VALAIS, JURA(-BERNOIS), FRIBOURG

- ÄBISCHER, Claire, *Le paupérisme en ville de Fribourg entre 1850 et 1869*, mémoire de licence, Fribourg, 1983
- ANTONIAZZA TORCHE, Christiane, *Les heimatlos dans le canton de Fribourg (1800-1850) : Intégration d'une classe de 'parias'. Aspects juridiques et législatifs*, mémoire de licence, Fribourg, 1993
- BANDELIER, André, « Se soigner autrefois : Papiers de famille jurassiens et santé au siècle des Lumières », *MN*, 1996, p. 227-239
- BÄRISWYL, Hugo, *Das öffentliche Armenwesen des Kantons Freiburg*, Fribourg, Paulusdr., 1958 (Diss. Wirtschaftw. Fribourg) (aussi paru in *Beitr. z. Heimatkde. d. Sensebezirks* 29, 1958, p. 3-164)

- BOSSON, Alain, « Une source inédite pour l'histoire sanitaire de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : Les lettres de Claude-Joseph Glasson, médecin à Bulle, à son confrère de Rue Claude Cosandey (1825–1830) », *Annales fribourgeoises* 65, 2002/3, p. 137-152
- BOSSON, Alain, *Histoire des médecins fribourgeois*, Fribourg, Chaire d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg, 1998
- CASANOVA, Ulysse, « Aux origines de la Société de secours mutuels de Monthey : Un centenaire monthey-san », *Annales valaisannes* 28, 1953, p. 379-386
- Centenaire de la Société de secours mutuels de St Maurice. 1852-1952*, St. Maurice, impr. rhodanique, 1952
- Centenaire de la Société de secours mutuels Orsières et environs*, Sembrancher, impr. des 3 Dranses, 1988
- CHRIST, Thierry, « Histoire de l'action sociale dans le Jura : Les institutions sociales jurassiennes (et biennoises) au tournant des 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles », *Lettre d'information du Cercle d'Etudes historiques* 12, 1996, p. 2-4
- COMBY, Bernard, *La Société de secours mutuels de Saxon. 100 ans. 1873-1973*, Saxon/Martigny, impr. Montfort, 1973
- CORDONIER, Pierre-André, *Le système pénitentiaire valaisan de 1900 à 1966*, mémoire de licence, Fribourg, 1994
- CRETIAZ, Sulpice, « L'Hôpital de Sion », *Annales valaisannes* 24, 1949, p. 145-180
- CRITTIN, Stéphane, *La licence des moeurs dans le Valais contemporain (1802-1847) face au pouvoir politique, religieux, local et judiciaire*, mémoire de licence, Lausanne, 2000
- DONZÉ, Pierre-Yves, « Gestion nouvelle et médicalisation à l'hôpital du district de Porrentruy entre 1870 et 1940 », *ASJE*, 2001, p. 239-267
- DONZÉ, Pierre-Yves, *L'hôpital bourgeois de Porrentruy (1760-1870) : Gestion du patrimoine, médicalisation des soins et assistance aux pauvres*, Porrentruy, CEH, 2000
- DONZÉ, Pierre-Yves, *L'hôpital au pays de l'industrie : Histoire des établissements hospitaliers de Moutier et de Saint-Imier aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Hôpital du Jura bernois, 2006
- DROUX, Joëlle, « L'hôpital bourgeois de Sion, Valais, et son évolution : Faire de nécessité vertu (première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) », in *Le social dans la ville*, Paris, éd. de l'Atelier, 1996, p. 75-89
- DUC, Yvan, « L'évolution du système pénitentiaire fribourgeois de 1815 à 1847 », *Annales fribourgeoises* 57, 1986/1987, p. 127-157
- DUC, Yvan, *Les maisons de détention fribourgeoises durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : (1815-1850)*, mémoire de licence, Fribourg, 1985
- FALLET, Marius, « L'appensionnement (dans le Jura protestant) », *Folklore suisse* 41, 1951, p. 17-32
- FRAGNIÈRE, Claude, *La création de l'asile d'aliénés de Marsens : Aspects techniques et administratifs*, mémoire de licence, Fribourg, 1992
- FRELÉCHOZ, Pierre-Hervé, *Délits et punitions dans le pays de Porrentruy au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1817-1849)*, mémoire de licence, Genève, 1990
- GAILLARD, Astrid, *Le système pénitentiaire en Valais au XIX<sup>e</sup> siècle : La maison de détention*, mémoire de licence, Genève, 1987
- GIGANDET, Cyrille, « L'église réformée gardienne des moeurs : Le premier livre du consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794) », *ASJE*, 1993, p. 305-314
- GIORGIANI-KNUCHEL, Michèle, *Etude d'une société de secours mutuels 'La Concorde' à Cormoret, 1868-1974*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2004
- HEHLI, Anne, *Le paupérisme rural en Gruyère 1880–1930 : Hospices et assistance au quotidien : Le cas de la commune d'Avry-devant-Pont*, mémoire de licence, Fribourg, 2003
- Hospice des vieillards de l'Ajoie. 50<sup>e</sup> anniversaire, 1896-1946*, Porrentruy, impr. du Jura, 1946
- KNOLL, Hans, *La Maison de santé de Bellelay, canton de Berne*, Zurich, Eckhardt & Pesch, 1932
- LAMBERT, Martine, *Les élites fribourgeoises face à l'alcoolisme au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle (1874-1919) : Réactions et actions*, mémoire de licence, Fribourg, 1994
- Le centenaire de Marsens : De l'asile à l'hôpital : 1875-1975*, Fribourg, 1975

- LOVIS, Marie-Angèle, « Mise aux enchères de l'entretien des indigents dans les communes jurassiennes au XIX<sup>e</sup> siècle », *ASJE*, 2006, p. 263-297
- MARMY, Christel, *Le paupérisme rural dans la Broye aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : Soulager, éradiquer ou ignorer la misère ? L'exemple des communes de Montagny-les-Monts et Montagny-la-Ville*, mémoire de licence, Fribourg, 2003
- MAYOR-GAY, Marcelle, *L'assistance publique en Valais de 1800 à nos jours*, travail de diplôme, EESP, Lausanne, 1978
- MEMBREZ, A., *L'Hôtel-Dieu de Porrentruy*, Porrentruy, Le Jura, 1952
- MEMBREZ, A., « Das Hungerjahr 1771 im Fürstentum Basel », *Rauracher* 12, 1940, p. 37-78
- MEYER, Romain, *Les vagabonds étrangers dans l'Evêché de Bâle et leur répression entre 1727 et 1792*, mémoire de licence, Lausanne, 1997
- MOINE, Didier, *Arme und Armenpolitik in der Ajoie 1870-1900*, Oberlehrerarbeit, Bâle, 1988 (résumé sous le titre de « La pauvreté en Ajoie au XIX<sup>e</sup> siècle », *Jurassica* 2, 1988, p. 49-50)
- MONNEY, Jean-Blaise, *Les pharmaciens et l'Etat de Fribourg, de 1850 à 1948 : Cadre légal, organisation professionnelle et préoccupations commerciales*, mémoire de licence, Fribourg, 2001
- MONTELEONE, Luc, *Essai sur la santé publique dans le canton de Fribourg durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Fribourg, 1982
- NOGUEIRA, Maria, *Bellelay, ancien couvent devenu hôpital psychiatrique (1789-1960)*, mémoire de licence, Neuchâtel, 2007
- NOIRJEAN, François, « La passade aux Franches-Montagnes », *Jurassica* 3, 1989, p. 29-31
- PAUPE, Aline, « Quelques délits de la chair » : Perception et répression des délits contre les mœurs dans les seigneuries des Franches-Montagnes et de Saint-Ursanne au XVIII<sup>e</sup> siècle, Porrentruy, CEH, 1998
- PIÉRART, Dominique, *L'Orphelinat bourgeois de la Ville de Fribourg (1868-1914) : Un exemple de la prise en charge de l'enfance abandonnée au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Fribourg, 2000
- PRAZ, Anne-Françoise, *Discours et pratiques face à la maladie mentale en Valais de la fin du XIX<sup>e</sup> à 1940 : Un terrain d'action pour la maison de Malévoz*, mémoire de licence, Fribourg, 1985
- RIEDER, Philip, « A l'aune d'une vie : Un patient au XVIII<sup>e</sup> siècle », *ASJE*, 2006, p. 160-170
- RUDAZ, Nathalie, *La lutte contre l'alcoolisme en Valais dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Lausanne, 2001
- SALAMIN, Daniel, *Pauvreté et assistance en Valais au XIX<sup>e</sup> siècle : Le cas de la commune de Bagnes*, mémoire de licence, Genève, 1976
- SAUTEBIN, Sébastien, *Le consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794)*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1997
- SCHICK, Nicole, *Un hospice contre la pauvreté : Les pauvres à l'hospice : Fondation et développement de l'Hospice Saint-Joseph à Châtel-St-Denis (1873-1923)*, mémoire de licence, Lausanne, 2000
- SCHMUTZ, Anne, *L'Institut de Drognens (FR) : Une maison d'éducation pour 'garçons difficiles', 1889-1963*, mémoire de licence, Fribourg, 1997
- SCHOPPIG, Salomon, « Pharmacies et pharmaciens d'autrefois dans la Jura », *ASJE*, 1917, p. 143-150
- SCHOPPIG, Salomon, « Quelques considérations sur les conditions d'établissement des médecins, pharmaciens, sages-femmes, sous le régime des princes-évêques dans le Jura », *ASJE*, 1912, p. 137-145
- SCHWARZEN-STÖCKLI, Heidi, « Uneheliche Mütter in der Stadt Freiburg um 1900 », *Freiburger Gbl.* 65, 1987/88, p. 43-81
- SCHWARZEN-STÖCKLI, Heidi, *Uneheliche Mütter in der Stadt Freiburg um 1900*, mémoire de licence, Fribourg, 1985
- VANNOTTI, Françoise, *L'hôpital de Sion à travers les siècles : 1163-1987*, Sion, Bourgeoisie de Sion, 1987
- VOUILLOZ BURNIER, Marie-France et BARRAS, Vincent, *De l'hospice au réseau santé : Santé publique et systèmes hospitaliers valaisans : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Sierre, Monographic, 2004

- VUILLAUME, John, *L'hospice du Château de Porrentruy (1837-1930) : Histoire d'une institution de charité [orphelinat]*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1996
- WECK, Claire de, *La prostitution en ville de Fribourg à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (1863-1919)*, mémoire de licence, Fribourg, 2000
- WILLISCH, Patrick, « Der Heimatlosenhandel zwischen einigen Ober- und Unterwalliser Gemeinden », *Blätter aus der Walliser Gesch.* 35, 2003, p. 125-141
- WILLISCH, Patrick, *Die Einbürgerung der Heimatlosen im Kanton Wallis, 1850-1880*, Viège, Rotten Verl., 2004 (éd. comm. de Diss. Phil. Fribourg 2002)

## BÂLE

- ASAL, Walter, *Bürgerliches Waisenhaus Basel in der Kartause : 1669-1969*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1971
- BITTER, Sabine, *Die 'Richter-Linder'sche Anstalt' in Basel von 1853-1906. Die Entwicklung der ersten industriellen Armenerziehungsanstalt der Schweiz und die sozialpolitischen Massnahmen des Staates am Ende des 19. Jahrhunderts*, mémoire de licence, Bâle, 1989
- BRASSEL, Susanne, *Hinter Schloss und Riegel : Die Strafanstalt Basel in den Jahren 1864-1878*, mémoire de licence, Bâle, 1991
- BURGHARTZ, Susanna, « Jungfräulichkeit oder Reinheit ? Zur Änderung von Argumentationsmustern vor dem Basler Ehegericht im 16. und 17. Jh », in VAN DÜLMEN, Richard (éd.), *Dynamik der Tradition*, Frankfurt a.M., Fischer, 1992, p. 13-40
- BÜRGIN, Jennifer, *Die Allgemeine Armenanstalt in Basel 1804 bis 1830 : Auftakt zu einer neuen Form institutionellen Sozialfürsorge*, mémoire de licence, Bâle, 1988
- DETTWILER, Beat, *Die Basler Elendenherberge im 16. und 17. Jahrhundert*, mémoire de licence, Bâle, 1980
- Die kantonale Gebäudeversicherung in Baselland : 1833-1906*, Liestal, Gebr. Lüdin, 1907
- FISCHER, Thomas, *Städtische Armut und Armenfürsorge im 15. und 16. Jahrhundert. Sozialgeschichtliche Untersuchungen am Beispiel der Städte Basel, Freiburg i. Br. und Strasbourg*, Göttingen, O. Schwartz and Co., 1979 (thèse Freiburg i. Br.)
- GEISSER, Patricia, *Planung und Bau der Irrenanstalt Basel, 1864-1886*, mémoire de licence, Bâle, 1993
- GIGER, Peter, *Armutsauffassung und Armutsbekämpfung in Basel nach 1770*, mémoire de licence, Bâle, 1981
- GUEX, Barbara, *Das Krisenjahr 1816/17 in Basel. Auswertung einer Armenfrage*, mémoire de licence, Bâle, 1970
- HÄSLER, Mirjam, « 'Die irrije Auffassung, ein Pflegekind sei ein Verdienstobjekt' : Ein Einblick in das Kost und Pflegekinderwesen in Basel im 19. und im frühen 20. Jahrhundert », *Baselbieter Heimatblätter* 72, 2007, p. 61-88
- HÄSLER, Mirjam, « *Die irrije Auffassung, ein Pflegekind sei ein Verdienstobjekt* ». *Das Kost und Pflegekinderwesen im Kanton Basel-Stadt im 19. und im frühen 20. Jahrhundert*, mémoire de licence, Bâle, 2005
- KONRAD, Dagmar, « Missionsbräute : Pietistinnen des 19. Jahrhunderts in der Basler Mission », *Basler Zschr. f. Gesch. u. Altertumskde.* 101, 2001, p. 175-241
- KONRAD, Dagmar, *Missionsbräute : Pietistinnen des 19. Jahrhunderts in der Basler Mission*, Münster, Waxmann, 2001
- KRESS, Daniel, *Die Pfründer im Bürgerspital des freisinnigen Basel (1875-1905). Ein Beitrag zur Sozialgeschichte der Stadt Basel im ausgehenden 19. Jahrhundert*, mémoire de licence, Bâle, 1988
- LEUENBERGER, Martin, *Mitgegangen-mitgehangen. 'Jugendkriminalität' in Basel 1873-1893*, Zurich, Chronos, 1989
- LONER, René, *Die Versorgung der Irren im Basler Bürgerspital : Das Almosen zwischen 1768 und 1832*, mémoire de licence, Zurich, 1992

- MATMÜLLER, Markus, « Die Hungersnot der Jahre 1770/71 in der Basler Landschaft », in BERNARD, Nicolai et REICHEN, Quirinus (éd.), *Gesellschaft und Gesellschaften. Festschrift zum 65. Geburtstag von Prof. Dr. Ulrich Im Hof*, Berne, Wyss Verl., 1982, p. 271-291
- MOOR, Heinz, *Die Praxis der gesetzlichen Armenfürsorge im Kanton Baselland von der Kantonsgründung bis zum Jahre 1880*, mémoire de licence, Bâle, 1986
- NELLEN, Stefan, *Die Geschichte des Wahns im Zeitalter des Archivs : Physikusberichte aus Basel 1768–1894*, mémoire de licence, Bâle, 2003, 2 vol.
- RYTER, Annamarie, « 'Es geht Niemand etwas an, von wem ich die Kinder bekomme...' : Überlegungen zu Öffentlichkeit und Privatheit auf dem Dorf », in OTHENIN-GIRARD, Mireille (éd.), *Frauen und Öffentlichkeit : Beiträge der 6. Schweizerischen Historikerinnentagung*, Zurich, Chronos, 1991, p. 125-132
- RYTER, Annamarie, « 'Wann sie auch sterben müsste, so könnte sie keinen anderen angeben...' » : Eine ledige Mutter vor dem Basler Ehegericht 1826/27 », *Baselbieter Heimatbuch 17*, 1989, p. 165-178
- RYTER, Annamarie, *Als Weisbild bevogtet : Zum Alltag von Frauen im 19. Jahrhundert : Geschlechtsvormundschaft und Ehebeschränkungen im Kanton Basel-Landschaft*, Liestal, Verl. des Kantons BL, 1994
- SAFLEY, T. M., « To preserve the marital state : The Basler Ehegericht, 1550-1592 », *Journal of Family History* 7, 1982, p. 162-179
- SCHMID, Anna-Katharina, « Weibliche Armut und männliche Administration. Die Anfänge staatlicher Armenfürsorge in Basel um 1900 », in BERRISCH, Lisa et al. (éd.), *3. Schweizerische Historikerinnentagung : Beiträge*, Zurich, Chronos, 1986, p. 123-131
- SCHMID, Anna-Katharina, *Die verwaltete Armut. Die Allgemeine Armenpflege in Basel 1898 bis 1911*, Oberlehrerarbeit, Bâle, 1984
- SCHMID, Wulf, *Technischer Fortschritt und Sozialpolitik untersucht auf Grund der Entwicklung im Kanton Basel-Stadt 1891 bis 1962*, Bâle, Dr. H. Linsenmann, 1965 (Diss. phil. Bâle)
- SCHÜLER, Georges, *Der Basler Irrenarzt Friedrich Brenner 1809-1874. Ein Beitrag zur Geschichte der Schweizer Psychiatrie sowie zur Sozial-, Religions- und Kulturgeschichte der Stadt Basel im 19. Jahrhundert*, Aarau, Sauerländer, 1974
- SIEGFRIED, Paul, *Geschichte der Gemeinnützige Gesellschaft in Basel von 1777-1926*, Bâle, Schwabe, 1927
- SOKOLOFF, Catherine, « Unanständiges ist zwischen uns nicht passiert » : *Strafbare Unsittlichkeit in der Region Basel zwischen 1880 und 1810*, mémoire de licence, Bâle, 1993
- STRUB, Brigitte, *Die Situation der Armen auf der Basler Landschaft, unter der Benutzung der Enquête von 1771*, mémoire de licence, Bâle, 1986
- TRÜEB, Kuno, *Geschlechtsrollen in der Unterschicht des ausgehenden 19. Jahrhunderts. Eine empirische Untersuchung nach Basler Ehescheidungsprotokollen*, mémoire de licence, Bâle, 1983
- TSCHUI, Susanna, « Elende Lüte » und « halsstarrige Bettler » : *Die Basler Elendenherberge und ihre Gäste im 18. Jahrhundert*, mémoire de licence, Bâle, 2003
- UTZ, Hans, *Bedürftig, in Ettingen : Arme Menschen als Pioniere des Wohlfahrtsstaates*, Liestal, Verl. des Kt. BL, 2002
- WARTBURG, Karin von, « Caritas Christi urget nos » : *Das Seraphische Liebeswerk und seine Fürsorgetätigkeit in der Zwischenkriegszeit*, mémoire de licence, Bâle, 2004
- WECKER, Regina, « 'Die Ehe war von Anfang an keine glückliche' : Zu schichtspezifischen Handlungsmöglichkeiten von Frauen in Basel an der Wende vom 19. zum 20. Jahrhundert anhand von Scheidungsprotokollen », in *Auf den Spuren weiblicher Vergangenheit : Beiträge der 4. Schweizerischen Historikerinnentagung*, Zurich, Chronos, 1988, p. 107-123
- WECKER, Regina, « Ueberlegungen zum Thema Armut und Frauenemanzipation anhand von Basler Scheidungsprotokollen des ausgehenden 19. und frühen 20. Jahrhunderts », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 55-62
- ZEHNDER, Alfred, *Die Verköstigung der Kranken in den Basler Spitälern vom XV-XIX Jahrhundert*, Lucerne, Buchdr. H. Studer-Meyer, 1938 (Diss. Med.-Dent. Bâle)

- ZIEGLER, Madeleine, *Die Entwicklung des Irrenwesens in Basel vom XV. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Soleure, Vogt-Schild, 1933 (Diss. Med. Bâle)
- ZUMKEHR, Nicole, *Prostitution in der Stadt Basel am Ende des 19. Jahrhundert : Darstellung der Organisations- und Erscheinungsformen anhand des Deliktes Kuppelei*, mémoire de licence, Bâle, 1992

## ZÜRICH

- BALTENSBERGER, Helene, *Das Armenwesen des Kantons Zürich vom Armengesetz von 1836 bis zu den Revisionsbestrebungen der 60<sup>er</sup> Jahre*, Zurich, Ernst Lang, 1940 (Diss. Volksw. Zurich)
- BARTH, Robert, *Protestantismus, soziale Frage und Sozialismus im Kanton Zurich 1830-1914*, Zurich, Theologischer Verl., 1981 (Diss. Phil. I Zurich)
- BECK, Karin, « ...wie wol diser zueg nudt het gsehen, so beduocht jm die sach fast argwenig... » : *Zeugenaussagen vor dem Zürcher Ehegericht 1525-1530*, mémoire de licence, Zurich, 2001
- BRÄNDLI, Sebastian, « *Die Retter der leidenden Menschheit* ». *Sozialgeschichte der Chirurgen und Ärzte auf der Zürcher Landschaft (1700-1850)*, Zurich, Chronos, 1990
- CRESPO, Maria, *Verwalten und Erziehen : Die Entwicklung des Zürcher Waisenhauses 1637-1837*, Zurich, Chronos, 2001
- CURTI, Claudia, *Die Strafanstalt des Kantons Zurich im 19. Jahrhundert*, Zurich, Schulthess Polygraphischer Verl., 1988
- DANIEL, Petra, « *Eine gehörige Erziehung...* » : *Das Leben von Waisenkindern im Stadtzürcher Waisenhaus in der Zeit von 1830-1860*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- DENZLER, Alice, *Geschichte des Armenwesens im Kanton Zurich im 16. und 17. Jahrhundert*, Zurich, Buchdr. J. Rüegg, 1920 (Diss. Phil. I Zurich)
- ELDEVIK, Anette, « *Und wenn ich ein Kind habe, deretwegen bin ich noch kein schlechter Mensch* » : *Ledige Mütter und das Vormundschafswesen in der Stadt Zürich zwischen 1890 und 1908*, mémoire de licence, Zurich, 2001
- ERB, Markus, *Das Waisenhaus der Stadt Zurich von der Reformation bis zur Regeneration*, Zurich, ADAG, 1987 (Diss. Rechtswiss. Zurich)
- ESSEK, Herbert, *Die Gebäudeversicherung des Kantons Zürich : 175 Jahre im Dienste der Sicherheit*, Zurich, Gebäudeversicherung des Kantons Zürich, 1983
- GORDON, Bruce, « Die Entwicklung der Kirchengzucht in Zürich am Beginn der Reformation », in SCHILLING, Heinz (éd.), *Kirchengzucht und Sozialdisziplinierung...*, p. 65-90
- HÄSSIG, Lydia, « *ob ich denn auch wirklich nach dem Geseze unter Bevogtigung gehöre ?* » *Geschlechtsvormundschaft im Kanton Zürich. Rechtsstellung und Lebenszusammenhänge von Frauen in den Dreissigerjahren des 19. Jahrhunderts*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- HIMMEL, Karl (et al.), *150 Jahre Gebäudeversicherung im Kanton Zürich*, Zurich, [s.n.], 1958
- HOFMANN, Moriz, *Die Irrenfürsorge im alten Spital und Irrenhaus Zürichs : Im 19. Jahrhundert bis zur Eröffnung der Heilanstalt Burghölzli*, Zurich, Rascher, 1922 (Diss. med. Zurich)
- HUONKER, Thomas, *Diagnose : « moralisch defekt » » : Kastration, Sterilisation und Rassenhygiene im Dienst der Schweizer Sozialpolitik und Psychiatrie, 1890-1970*, Zurich, Chronos, 2003
- HUONKER, Thomas, *Anstaltseinweisungen, Kindswegnahmen, Eheverbote, Sterilisationen, Kastrationen : Fürsorge, Zwangsmassnahmen, « Eugenik » und Psychiatrie in Zürich zwischen 1890 und 1970*, Zurich, Sozialdepartement der Stadt Zurich, 2002
- HUONKER, Thomas, *Fürsorgerische Zwangsmassnahmen in Adliswyl von 1890-1970*, Bâle, gesowip, 2006
- JENZER, Sabine, « *Solche Mädchen sollen gebessert, geändert, erzogen werden* » : *Das Zürcher Erziehungsheim Pilgerbrunnen für « sittlich gefährdete » und « gefallene » Frauen um 1900*, mémoire de licence, Zurich, 2004
- KELLER, Berta, *Das Armenwesen des Kantons Zürich vom Beginn des 18. Jahrhunderts bis zum Armengesetz des Jahres 1836*, Winterthur, A. Vogel, 1935 (diss. Volkswiss. Zurich)

- KILCHENMANN, Küngolt, *Die Organisation des zürcherischen Ehegerichts zur Zeit Zwinglis*, Zurich, Zwingli, 1946
- KÖHLER, Walther, *Zürcher Ehegericht und Genfer Konsistorium*, Leipzig, M. Heinsius, 1932-1942, 2 vol.
- KRAMER, Brigitte, *Wenn Arme zu Kranken werden : Die Einführung des Eheverbotsartikels im Schweizerischen Zivilgesetzbuch 1907 und seine Anwendung in der Zürcher Gerichtspraxis 1912-1938*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- KUPFER, Claude, *Abweichendes Ehe- und Sexualverhalten der Zürcherbevölkerung gegen Ende des 18. Jahrhunderts : Eine Untersuchung der Zürcher Ehegerichtsprotokolle der Jahre 1780-81*, mémoire de licence, Zurich, 1980
- MEIER, Marietta (et al.), *Zwang zur Ordnung. Psychiatrie im Kanton Zurich (1870-1970)*, Zurich, Chronos, 2007
- PETER, Roger, *Wie die Kartoffel im Kanton Zürich zum 'Heiland der Armen' wurde*, mémoire de licence, Zurich, 1992
- PETER, Roger, *Wie die Kartoffel im Kanton Zürich zum 'Heiland der Armen' wurde : Ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Kartoffels in der Schweiz*, Zurich, Rohr, 1996 (Diss. Phil. I Zurich)
- RAHN, Hans Rudolf, *Die Sparkasse der Stadt Zürich 1805-1944*, Zurich, Juris-Verl., 1946 (Diss. Rechtswiss., Zurich)
- RICKENBACHER, Elisabeth, « *Alter kompt mit mängerley* » : *Altersversorgung im Zürcher Siechen- und Pfrundhaus St. Jakob an der Sihl*, mémoire de licence, Zurich, 1994
- SASSNICK, Frauke, « Die Winterthurer Armenpolitik in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts unter dem Aspekt sozialer Kontrolle », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 133-157
- SASSNICK, Frauke, *Armenpolitik zwischen Helfen und Strafen : Das Problem der Armut in Winterthur vom Ancien Régime zum 19. Jahrhundert*, Winterthur, Stadtbibliothek, 1989
- SCHAERER, Heinrich, « Armut, Armenfürsorge und Alkoholismus in Kloten während des 18. Jahrhunderts », *Zürcher Taschenbuch 121*, 2001, p. 171-204
- SCHMIDTPETER, Christian, *Wie wurde Krankheit in Zürich zu einem politischen Problem ? Ärztliche Professionalisierung, "medizinische Polizey" und Körperdiskurse um 1800*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- SCHREIBER, Helga, *Die Amtsvormundschaft Zürich. Zur Entstehung einer sozial-pädagogischen Institution*, Zurich, Zentralstelle der Studentenschaft, 1993
- SMIAR, Nicholas Paul, *Poor law and outdoor poor relief in Zurich, 1520-1529 : A case study in social welfare history and social welfare policy implementation*, Ann Arbor, Mich., UMI, 1988
- STEINBRECHER, Aline, *Verrückte Welten. Wahnsinn und Gesellschaft im barocken Zürich*, Zurich, Chronos, 2006
- STEINEBRUNNER, Walter Felix, *Zwei Krankenhausplanungen des 19. Jahrhunderts : Ihre ärztlichen Experten, ihre Vorbilder : Kantonalkrankenhaus (1834-1842) : Johann Lukas Schönlein : Irrenanstalt Burghölzli (1851-1870) : Wilhelm Griesinger*, Zurich, Buchdr. Berichtshaus, 1971 (Diss. med. Zurich)
- SUTER, Gabriela, *Die transparenten Armen : Generierung von Wissen über Bedürftige am Beispiel der Freiwilligen und Einwohnerarmenpflege der Stadt Zürich 1895-1928*, mémoire de licence, Zurich, 2004
- SUTTER, Eva, « Ein Act des Leichsinns und der Sünde » : *Illegitimität im Kanton Zürich : Recht, Moral und Lebensrealität (1800-1860)*, Zurich, Chronos, 1995
- SUTTER, Eva, « Illegitimität und Armut im 19. Jahrhundert. Ledige Mutter zwischen Not und Norm », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 43-53
- ULRICH, Anita, « 'Marie Trottoir' in Zürich : Zur sozialen Situation der Prostituierten in der Belle Epoque », *RSH 34*, 1984, p. 420-430
- ULRICH, Anita, « Einsperren, Ueberwachen, Verdrängen : Strategie zur Bewältigung des Prostitutionsproblems im 19. Jahrhundert », *Etudes et sources 29*, 2003, p. 309-333
- ULRICH, Anita, *Bordelle, Strassendirnen und bürgerliche Sittlichkeit in der Belle Epoque. Eine sozialgeschichtliche Studie der Prostitution am Beispiel der Stadt Zürich*, Zurich, Antiquarische Gesellschaft, 1985

- VIOLA, Siegfried, *Aus den Anfängen der schweizerischen Gemeinnützigkeitsbewegung mit besonderer Berücksichtigung des Kantons Zürich*, Zurich, Buchdr. Stäfa, 1941 (Diss. Phil I Zurich)
- WANDEL, Lee Palmer, *Always among us. Images of the poor in Zwingli's Zurich*, Cambridge/Londres, Cambridge U.P., 1990
- WITZIG, Heidi, « 'Verlange wenigstens 80 Frk oder ich heb die Familie auf' : Arme Familien im Zürcher Oberland », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 63-72
- WYDER-LEEMANN, Elisabeth, *Rechtsgeschichte des alten Spitals in Zürich, seiner Organisation und Entwicklung*, Zurich, s.n., 1952 (Diss. jur. Zurich)
- ZIEGLER, August, *Das Waisenhaus in Zürich im Wandel der Zeit, 1637-1971*, Zurich, Waisenhauspflege d. Stadt Zürich, 1971
- ZILTENER, Erika, *Die Krippe : Eine Gründung bürgerlicher Frauen als Ersatzfamilie für arme Arbeiterkinder : Die Kinderkrippen der Sektion Zürich des "Schweizerischen Gemeinnützigen Frauenvereins" von 1894-1909*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- Zürcher Spitalgeschichte*, Zurich, s.n., 1951 (vol. 1-2), 2000 (vol. 3)

## BERNE

- « Fellenberg », *dicoFB*, document.php?id=2721 (www.inrp.fr : éd. électronique du *Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson*)
- BÄSCHLIN, Conrad, *Die Blütezeit der Ökonomischen Gesellschaft in Bern, 1759-1766*, Laupen, F. Hagenmacher, 1917
- BAUMER, Matthias, 'Du, der nicht an Mangel leidet, habe Erbarmen mit deinem nothleidenden Nächsten, einen freudigen Geber hat Gott lieb' : *Private, freiwillige und nichtstaatliche Fürsorgeinstitutionen in Worb im 19. Jahrhundert*, mémoire de licence, Berne, 2002
- BAUMER, Matthias, *Private und nichtstaatliche Armenfürsorge in der Berner Landgemeinde Worb im 19. Jahrhundert*, Nordhausen, T. Bautz, 2004
- BAUMGARTNER, Heidi, *Epidemien in Worb vom 17. bis 19. Jahrhundert*, mémoire de licence, Berne, 2003
- BRAUCHLI, Ulrich, *Kantonale Heil-und Pfllegeanstalt Münsingen (Kt. Bern)*, Zurich, Eckhard & Pesch, 1933
- BUHNE, Reinhild, *Jeremias Gotthelf und das Problem der Armut*, Berne, Francke, 1968 (Diss. phil.-hist. Bâle)
- DUBLER, Anne-Marie, « Der Emmentaler Schleiss : Nahrung und Wohnrecht als Altersrente und 'Sozialisationsprogramm' für Alleinstehende 1650 bis 1800 », *Schweiz. Arch. f. Volkskde.* 85, 1989, p. 332-362
- FLÜCKIGER STREBEL, Erika, « 'Des Standes sanfter Wohlthats-Strom' : Staatliche Armenfürsorge auf der Berner Landschaft im 18. Jahrhundert », in GILOMEN, Hans-Jörg, GUEX, Sébastien et STUDER, Brigitte (éd.), *De l'assistance à l'assurance sociale...*, p. 45-57
- FLÜCKIGER STREBEL, Erika, *Zwischen Wohlfahrt und Staatsökonomie : Armenfürsorge auf der bernischen Landschaft im 18. Jahrhundert*, Zurich, Chronos, 2002
- FLÜCKIGER, Erika, *Fürsorge versus Wirtschaftlichkeit : Das Berner Pfrundspital als bürgerliches Altersheim und staatliche Getreidekammer im 17. Jahrhundert*, mémoire de licence, Berne, 1994
- FLÜCKIGER, Paul, *Bernisches Armen- und Niederlassungswesen*, Berne, Rösch, Vogt & co, 1923 et Berne, Stämpfli, 1942
- FLÜCKIGER, Paul, *Die bürgerliche Armenpflege im Kanton Bern*, Vienne, Druck der Gesellschaft für graphische Industrie, 1920 (Diss. Jur. Berne)
- GERBER-VISSER, Gerrendina, « ...dan mein muter wot nicht muter sein, und der vatter nicht vatter... » : *Findelkinder in Bern im 18. Jahrhundert : Eine Untersuchung über Kindsaussetzungen und die Versorgung von Findelkindern durch die bernische Obrigkeit im Ancien Régime*, mémoire de licence, Berne, 2003

- GERBER-VISSER, Gerrendina, « *dan mein muter wot nicht muter sein, und der vatter nicht vatter* » : *Findelkinder in Bern im 18. Jahrhundert*, Nordhausen, Traugott Bautz, 2005
- GEY, Gerhard, *Die Armenfrage im Werk Jeremias Gotthelfs : Zu einer Frühform christlichen sozialpolitischen und sozialpädagogischen Denkens und Handels*, Münster/Hambourg, LIT-Verl., 1994
- GRUNDER, Hans-Ulrich, « Philipp Emanuel von Fellenberg », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- GUGGER, Karl, « Vom Armenwesen der Gemeinde Buchholterberg im 17. und 18. Jahrhundert », *Berner Zschr. f. Gesch. u. Heimatkde.* 20, 1958, p. 64-80
- GUGGISBERG, Kurt et WAHLEN, Hermann, *Kundige Aussaat, köstliche Frucht : Zweihundert Jahre Oekonomische und gemeinnützige Gesellschaft des Kantons Bern : 1759-1959*, Berne, Buchverl. Verbandsdr., 1958
- GUGGISBERG, Kurt, *Philipp Emanuel von Fellenberg und sein Erziehungsstaat*, Berne, H. Lang, 1953, 2 vol.
- HELPER, Monique, *Armenwesen und öffentliche Fürsorge der Stadt Biel in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, mémoire de licence, Berne, 1994
- HELPER, Monique, « Die Armut mit organisierter Wohltätigkeit bekämpfen : Armenwesen und öffentliche Fürsorge der Stadt Biel in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts », *Annales biennoises*, 1995, p. 28-51
- HUNGER, Bettina, *Das bewegte Leben der Familie Wölfli oder die Modernisierung der Armut im Kanton Bern, 2. Hälfte 19. Jahrhundert*, mémoire de licence, Bâle, 1987
- KRAPF, Bernhard (et al.), *Entstehungsgeschichte der Irrenanstalt Münsingen : Ein Beitrag zur Geschichte des bernischen Irrenwesens*, Berne, s.n., 1978 (Th. méd. Berne)
- KÜFFER, Georg, *Philipp Emanuel von Fellenberg, der Stifter von Hofwil*, Berne, P. Haupt, 1944
- LEUENBERGER, Marco, *Verdingkinder. Geschichte der armenrechtlichen Kinderfürsorge im Kanton Bern 1847-1945*, mémoire de licence, Fribourg, 1991
- LOBSIGER, Ernst, *Die auswärtige Armenpflege des Kantons Bern*, Thun, Buchdr. Fritz Weibel, 1939 (Diss. Jur. Berne)
- LUDI, Niklaus, *Die Armengesetzgebung des Kantons Bern im 19. Jahrhundert : Vom Armengesetz von 1847 zur Armen- und Niederlassungsgesetz von 1897*, Berne, s.n., 1975 (Diss. Phil. I Berne)
- LUDI, Regula, « Frauenarmut und weibliche Devianz um die Mitte des 19. Jahrhunderts im Kanton Bern », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 19-32
- MERZ, Bruno, *Strukturelle Armut und ihre Bekämpfung im alten Bern am Beispiel von zwei Gebieten : Oberland und Unteraargau*, mémoire de licence, Zurich, 1979
- MORGENTHALER, Hans, *Geschichte des Burgerspitals der Stadt Bern*, Berne, Buchdr. Berner Tagblatt, 1945
- MORGENTHALER, Walter, *Bernisches Irrenwesen von den Anfängen bis zur Eröffnung des Tollhauses 1749*, Berne, G. Grunau, 1915
- MOSER LUSTENBERGER, Katharina, *Kindswegnahmen und Fremdplatzierungen : Die Praxis der Vormundschafts- und Armenbehörde der Stadt Bern 1920-1940*, mémoire de licence, Berne, 2006
- PFISTER, Christian, « Bevölkerung, Wirtschaft und Ernährung in den Berg- und Talgebieten des Kantons Bern 1760-1860 », in MATTMÜLLER, Markus (éd.), *Wirtschaft und Gesellschaft in Berggebieten*, Bâle, Schwabe, 1986, p. 361-391
- RENNEFAHRT, Hermann (bearb. von), *Das Stadtrecht von Bern (Polizei, behördliche Fürsorge) (= Die Rechtsquellen des Kantons Bern I/X)*, Aarau, Sauerländer, 1968
- SCHLÄPFER, Rafael, *Kantonale Armenreform und kommunale Fürsorgepolitik : Eine Untersuchung über die Armenfürsorge im 19. Jahrhundert unter dem Schwerpunkt der Einwohnergemeinde Worb*, mémoire de licence, Berne, 2002
- SCHMID, Paul, *Philipp Emanuel von Fellenberg : Seine pädagogischen Grundsätze und ihre Verwirklichung*, Aarau, H.R. Sauerländer, 1937
- SCHMIDT, Heinrich Richard, « Pazifizierung des Dorfes : Struktur und Wandel von Nachbarchaftskonflikten vor Berner Sittengerichten 1570-1800 », in SCHILLING, Heinz (éd.), *Kirchenzucht und Sozialdisziplinierung...*, p. 91-128

- SCHMIDT, Heinrich Richard, *Dorf und Religion. Reformierte Sittenzucht in Berner Landgemeinden der Frühen Neuzeit*, Stuttgart, Fischer, 1995
- SCHNEGG, Brigitte, « Armutsbekämpfung durch Sozialreform. Gesellschaftlicher Wandel und sozialpolitische Modernisierung Ende des 19. Jahrhunderts am Beispiel der Stadt Bern », *Berner Zschr. f. Gesch. u. Heimatkde.* 69, 2007, p. 233-258
- SCHÜTZ, Walter, « Aus der Geschichte der Fürsorge im Amt Fraubrunnen », *Chronik des Amtes Fraubrunnen*, 1977, p. 7-69 et 1981, p. 7-103
- STETTLER, Max, « Die bernischen Familienkisten », *Bll. f. bern. Gesch., Kunst u. Alt.-Kde.* 18, 1922, p. 267-294 ou *Ztschr. d. Bern. Juristenver.* 58, 1922, p. 97-111 et 145-163
- WAGNER, Ernst, « Brot-Armen-Anstalt in Bern, 1794-1795 », *Berner Zschr. f. Gesch. u. Heimatkde.* 3, 1941, p. 129-137
- WEINGART, Ernst, « Verzeichnis der bernischen Landsassen und Heimatlosen, eingebürgert 1861 », *Schweizer Familienforscher*, 1942, p. 59-70 et 103-118, 1943, p. 16-21
- WIEDMER, Stefan, *Die öffentliche Fürsorge der Stadt Bern (1852-1888) : Von der parastaatlichen Freiwilligkeit zur modernen Sozialpolitik*, mémoire de licence, Berne, 1993
- WILHELM, Hans Rudolf, « Irrenzählung und Gründung psychiatrischer Kliniken im 19. Jahrhundert : Bern als Wegbereiter für andere Schweizer Kantone », *Gesnerus* 48, 1991, p. 185-200
- WILLEN, Claudia, « *Härz, was wit de noh ?* » : *Eine Untersuchung über die geschlechtsbezogene Heimerziehung von Mädchen in zwei bernischen Armenerziehungsanstalten [Steinhölzli und Viktoria] im 19. Jahrhundert*, mémoire de licence, Berne, 1999
- WITWER HESSE, Denise, *Die Familie von Fellenberg und die Schulen von Hofwyl : Erziehungsideale, 'häusliches Glück' und Unternehmertum einer bernischen Patrizierfamilie in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Berne, Hist. Verein des Kt. Bern, 2002
- WÜTHRICH, Esther, *Wer ist 'hysterisch' ? Die Wirkung des 'Hysterie'-Konzepts auf Frauen am Beispiel der 'Hysterikerinnen' in der Waldau zwischen 1880 und 1918*, mémoire de licence, Berne, 1995
- WÜTHRICH, Esther, « Zwischen Disziplinierung und Erholung : 'Hysterikerinnen' in der Waldau um die Jahrhundertwende », in HEAD-KÖNIG, Anne-Lise et al. (éd.), *Die Frauen in der europäischen Gesellschaft : 8. Schweizerische Historikerinnentagung*, Genève, SHAG, 2000, p. 149-167

## AUTRES

- APPENZELLER, Gotthold, *Das solothurnische Armenwesen vom 16. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Soleure, Vogt-Schild, 1944
- APPENZELLER, Gotthold, *Das erste Armengesetz des Kantons Solothurn*, Soleure, Vogt-Schild, 1937
- AREGGER, Samuel, *Das Spital in Zug in der Frühen Neuzeit (1511-1653)*, mémoire de licence, Zurich, 2001
- ARNOLD, Philipp, *Almosen und Allmenden : Verarmung und Rückständigkeit in der Urner Markgenossenschaft : 1798-1848*, Zurich, Chronos, 1994
- BACHMANN, Fritz, *Die thurgauische Brandversicherungsanstalt für Gebäude, 1806-1930*, Frauenfeld, Huber, 1936
- BÄCHTOLD, Kurt, *150 Jahre Kantonale Gebäudeversicherung Schaffhausen, 1809-1959*, Schaffhausen, [s.n.], 1959
- BÄNTELI, Kurt (et al.), *Das Bürgerasyl in Stein am Rhein : Geschichte eines mittelalterlichen Spitals*, Schaffhausen, Baudepartement des Kt. SH, 2006
- BAUMANN, Urs, *Geschichte der Psychiatrischen Klinik St. Urban, 1873-1973*, Willisau, Willisauer Bote, 1973 (Diss. med. Zurich)
- BAUR, Brigitte, *Vom 'Gauenerunwesen' zur 'Heimatlosenfrage'. Zur Sozialdisziplinierung der luzerner Unterschichten im frühen 19. Jahrhundert*, mémoire de licence, Bâle, 1990
- BIEGER, Alfons, *Schröpfende Heiler – schwitzende Kranke : Das Thurgauer Medizinalwesen im 18. und frühen 19. Jahrhundert*, Frauenfeld, Verl. des Hist. Vereins des Kt. TG, 2004

- BIONDI, Flavia, GALEPPI, Myriam et SIMONA, Francesca, *Dall'assistenza all'educazione speciale nel Ticino*, mémoire de licence, Genève, 1978
- BLASER, Robert et Fritz, *Geschichte der Gemeinnützigen Gesellschaft der Stadt Luzern, 1812-1962*, Lucerne, Verl. der Gemeinnützigen Ges. Luzern, 1961
- BORINGHERI, Paola, « Puissaunza, ricchezza e povertà a Zuoz 1521-1801 », *Annalas de la Soc. retoromantscha* 102, 1989, p. 80-201
- BOSSART, Sibylle Katja, « Die Liebe zu diesen wehrlosen Kleinen drängte uns sehr ! » : *Das Kost- und Pflegekinderwesen in Appenzell Ausserrhoden zwischen Wohltätigkeit und Sozialdisziplinierung (1907-1943)*, mémoire de licence, Zurich, 2005
- BOSSARD-BORNER, Heidi, « Tolériert, versorgt, diskriminiert : Vom Umgang mit Randgruppen im Kanton Luzern », in MATTIOLI, Aram et al. (éd.), *Intoleranz im Zeitalter der Revolutionen : Europa 1770–1848*, Zurich, Orell Füssli, 2004, p. 259-280
- BOSSHARD, Rudolf, *Zur Geschichte des thurgauischen Kantonsspitals Münsterlingen und das Medizinalwesens im Kanton Thurgau bis 1895*, Zurich, Gebr. Leemann, 1936 (Diss. med. Zurich)
- BRIAN, Sarah, *Fabrikschulen im Aargau : « Wunder Fleck im Erziehungswesen »*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- BRIDLER, Th., *Zum Jubiläum der Krankenunterstützungskasse der Zimmerleute. 1826-1926*, Bischofzell, 1926<sup>9</sup>
- BRUNNER, Hansruedi, *Luzerns Gesellschaft im Wandel. Die soziale und politische Struktur der Stadtbevölkerung, die Lage in den Fremdenverkehrsberufen und das Armenwesen, 1850-1914*, Lucerne, Rex-Verl., 1981
- BUCHER, Silvio, *Bevölkerung und Wirtschaft des Amtes Entlebuch im 18. Jahrhundert : Eine Regionalstudie als Beitrag zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im Ancien Régime*, Lucerne, Rex-Verl., 1974
- BUCHMANN, Kurt, « Die St. Gallisch-Appenzellische Gemeinnützige Gesellschaft 1819-1867. Ihre Geschichte im Spiegel der gemeinnützig-vaterländischen Sozietätsbewegung des 18./19. Jahrhunderts », *St. Galler Kultur und Geschichte* 14, 1985, p. 5-312
- BUCHMANN, Kurt, *Sankt Gallen als helfende Vaterstadt. Die bürgerliche Wohlfahrtseinrichtungen u. ihre Geschichte*, St-Gallen, Zollikofer, 1945
- BURRI, Hans-Rudolf, *Die Bevölkerung Luzern im 18. und frühen 19. Jahrhundert : Demographie und Schichtung einer Schweizer Stadt im Ancien Régime*, Lucerne, Rex-Verl., 1975
- CANONICA, Claudia, *Le strutture giuridiche dell'aiuto ai poveri nell'Ottocento ticinese*, mémoire de licence, Berne, 1993
- CARRERA, Daniela, « Figli di nessuno, figli del San Carlo, figli di tutti : Esposizione di bambini nel Locarnese nella prima metà dell'Ottocento », *Bollettino della Società storica locarnese*, 1999, p. 10-30
- CAVIEZEL, Nott, *Dorfbrände in Graubünden 1800-1945*, Coire, Calanda-Verl., 1998
- CONCONI, Silvio, *Die Institutionalisierung des verarmten Alters am Beispiel des Asyls für Kranke und Gebrechliche St. Katharinenthal bei Diessenhofen*, mémoire de licence, Zurich, 1996
- CRIVELLI, Pablo, *Pauperismo e assistenza a Lugano attraverso l'esempio dell'Ospedale di S. Maria : 1880-1910*, mémoire de licence, Fribourg, 1993
- DEL DON, Orlando, *Punizione, custodia, cure, 1802-1906 : La tutela della salute mentale in Ticino, dagli inizi dell'Ottocento fino ai primi anni del Manicomio cantonale con la direzione del Prof. Paolo Amaldi*, Lausanne, s.n., 1998 (Th. méd. Lausanne)
- DUBLER, Anne-Marie, *Armen- und Bettlerwesen in der Gemeinen Herrschaft 'Freie Aemter' (16.-18. Jahrhundert)*, Bâle, G. Krebs, 1970
- DÜSSLI, Hans, *Das Armenwesen des Kantons Thurgau seit 1802*, Frauenfeld, Druck von Huber & Co, 1948
- EBNETER, Guido, *Das Armenwesen des Kantons Appenzell I.-Rh.*, Appenzell, Druck der Genossenschaft-Buchdr., 1946 (Diss. Staatswiss. Fribourg)

<sup>9</sup> Selon BHS 27/2783 ; non retrouvé en bibliothèque.

- GADIENT, Rudolf, *Bettler, Fevler, Armenhäusler : Die Armen von Flums (SG) im 19. Jahrhundert*, Zurich, Chronos, 1991
- GILLARDON, Paul, « Die Bestrebungen zur Schaffung einer bündnerischen Landespolizei und zur Errichtung eines Zuchthauses im 18. Jh. », *Bündner Monatsbl.*, 1944, p. 197-224
- GONZENBACH, Roger, *Im Kalberwägeli zum Spital : « Abschiebung » ins Spital und Krankentransport im Thurgau während des 19. Jahrhunderts*, Frauenfeld, Huber, 2000
- GUGGENBÜHL, Gerold, *150 Jahre Gebäudeversicherung des Kantons Glarus : [1811-1951]*, [Glaris], Gebäudeversicherungsanstalt, 1961
- GYSIN, François Auguste, *Schaffhauser Psychiatrie im 19. Jahrhundert und die Entstehung der Kantonalen Irrenanstalt Breitenau*, Zurich, Juris Druck, 1990 (Th. méd. Zurich)
- HÄFELI, Erwin, *Das öffentliche Armenwesen des Kantons Luzern*, Lucerne, Schill & Cie, 1928 (Diss. jur. Berne)
- HÄFLIGER, Eduard, « Die Einbürgerung der Heimatlosen in Olten », in *Festschrift Dr. Hugo Dietschi*, Olten, Buchdr. Dietschi, 1944, p. 12-24
- HAUSER, Walter, *Bitterkeit und Tränen : Szenen der Auswanderung aus dem Tal der Linth und die Ausschaffung des heimatlosen Samuel Fässler nach Amerika*, Zurich, Limmat-Verl., 1995
- HEAD-KÖNIG, Anne-Lise, « Eheversprechen, Illegitimität und Eheschliessung im Glarnerland vom 17. bis 19. Jahrhundert : Obrigkeitliche Verordnungen und ländliches Brauchtum », *Jb. des Hist. Vereins des Kantons Glarus* 76, 1996, p. 147-168
- HELFENSTEIN, Balthasar, *Die Gebäude-Brandversicherung des Kantons Luzern, 1810-1920*, Lucerne, A. Bucher-Räber, 1921
- HENSELMANN, Peter, *Die geschichtliche Entwicklung der Fürsorge für die Gemüts- und Geisteskranken im Kanton Appenzell A. Rh.*, Trogen, s.n., 1958 (Diss. med. Bâle) (paru aussi dans : *Appenzeller Jahrbücher* 86, 1958, p. 6-33)
- HÖCH, Paul, *Die Entwicklung der institutionellen Psychiatrie im Kanton Zug*, Dietikon, Juris Dr. + Verl., 1994 (Diss. med. Zurich)
- HOFER, Roland E., « Üppiges, unzüchtiges Lebewesen ». *Schaffhauser Ehegerichtbarkeit von der Reformation bis zum Ende des Ancien Régime (1529-1798)*, Berne, Lang, 1993
- HORAT, Erwin, « Die Sozialfürsorge auf dem Weg zur Gegenwart », in *Von der Armenpflege zur Sozialhilfe...*, p. 29-50
- HUBER, Rodolfo (dir.), *Il Locarnese e il suo ospedale*, Locarno, A. Dadò, 2000
- HÜRLIMANN, Gisela, *Versorgte Kinder : Kindswegnahme und Kindsversorgung 1912-1947 am Beispiel des Kinderheims Marianum Menzingen*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- JÄGGI, Stefan, « Das Luzerner Armenwesen in der frühen Neuzeit », in GILOMEN, Hans-Jörg, GUEX, Sébastien et STUDER, Brigitte (éd.), *De l'assistance à l'assurance sociale...*, p. 105-115
- JÖRG, Christine, *Geschichte der Stadtpolizei St. Gallen, 1831-1918*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- KÄLIN, Urs I., *Abhängig wie die Väter waren : Aspekte der Getreideversorgung im Kanton Schwyz*, mémoire de licence, Fribourg, 2000
- KARRER, Peter, « Von den armen lüten so das allmosen nemend » : *Armut und Armenfürsorge in der Stadt Luzern im ausgehenden Spätmittelalter*, mémoire de licence, Zurich, 1998
- KELLER, Agatha, *Viehseuchen im Kanton Thurgau vom Anfang des 18. bis zur Mitte des 19. Jahrhunderts : Obrigkeitliche und staatliche Seuchenbekämpfung sowie die Anfänge des Professionalisierungsprozesses thurgauischer Tierärzte*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- KELLER, Markus, *Armut im Kanton Nidwalden : 1850-1900 : Alltag armer Menschen und gesellschaftliche Versuche zur Bewältigung des Phänomens Armut*, mémoire de licence, Fribourg, 1987
- KELLER, Verena, *Der Bürgernutzen im Aargau und seine Beziehungen zum Armenwesen*, Aarau, Buchdr. Eugen Keller, 1937 (Diss. jur. Berne)
- KEUSCH, Erwin, *Das Unterstützungssubjekt im aargauischen Armenwesen*, Wohlen, Buchdr. Kasimir Meyer's Söhne, 1943 (Diss. jur. Fribourg)
- KÖLLREUTER, Otto, *Das kommunale Armen- und Arbeitslosenwesen der Stadt St. Gallen*, Calw, A. Oelschläger'sche Buchdr., 1922 (Diss. Wirtschaftswiss. Zurich)

- KÖRNER, Martin, *Banken und Versicherungen im Kanton Luzern vom ausgehenden Ancien Régime bis zum Ersten Weltkrieg*, Lucerne, Rex-Verl., 1987
- LEUCHTMANN, Hans, *Das Armenrecht der Urkantone*, Sarnen, Buchdr. L. Ehrli & Cie, 1953 (Diss. Verwaltungsw. Handels-Hochschule St. Gallen)
- LIPPUNER, Sabine, *Bessern und Verwahren : Die Praxis der administrativen Versorgung von "Liederlichen" und "Arbeitsscheuen" in der thurgauischen Zwangsarbeitsanstalt Kalchrain (19. und frühes 20. Jahrhundert)*, Frauenfeld, Verl. des Historischen Vereins des Kt. TG, 2005
- LIPPUNER, Sabine, *'Streng sei die Hausordnung aber human der Geist, der sie leite' : Die Entstehungs- und Vollzugsbedingungen der thurgauischen Zwangsarbeitsanstalt Kalchrain im 19. Jahrhundert*, mémoire de licence, Zurich, 1999
- LORENZETTI, Luigi, « Povertà, assistenza e controllo sociale nel Ticino dell'Ottocento », *Pagine storiche luganesi* 7, 1995, p. 193-256
- LORENZETTI, Luigi, *Pauvreté, marginalité et assistance publique au Tessin : Aspects du contrôle social au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Genève, 1993
- LUTHIGER, Victor, *Errinerungsschrift zum 100jährigen Bestehen des Familienfonds des Martin Anton Müller ab Lauried, Zug, 1819-1919*, Zug, E. Kalt-Zehnder, 1926
- MATHIEU, Balser, *Zur Geschichte der Armenpflege in Graubünden im Mittelalter und zu Beginn der Reformationszeit*, Coire, Buchdr. Sprecher, Eggerling & Co, 1928 (Diss. Phil. I. Zurich) (TP de : *LVII Jahresbericht der Historisch-Antiquarischen Gesellschaft von Graubünden*, 1927, p. 121-192)
- MAYER, Marcel, « Zur Armenpolitik der Stadt St. Gallen im späteren 18. Jahrhundert », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 109-123
- MAYER, Marcel, *Hilfsbedürftige und Delinquanten. Die Anstaltsinsassen der Stadt St. Gallen 1750-1798*, St-Gall, Staatsarchiv, 1987
- MEYER, Clo, *'Unkraut der Landstrasse'. Industriegesellschaft und Nichtsesshaftigkeit : Am Beispiel der Wandersippen und der schweizerischen Politik an den Bündner Jenischen vom Ende des 18. Jahrhunderts bis zum Ersten Weltkrieg*, Disentis, Disertina-Verl., 1988
- MIRER, Eduard, *Das Armenwesen des Kantons Graubünden*, Erlangen, Junge & Sohn, Universitätsbuchdr., 1922 (Diss. jur. Fribourg)
- MONASEVIC, Milan, *L'intervento psichiatrico nel Ticino : Appunti e riflessioni per una cronaca (1894-1994)*, Lugano, ed. Nuova critica, 1993
- MORDASINI, Stefano, « Spunti per una storia delle Società di Mutuo Soccorso in Ticino », *Bollettino della Società storica locarnese*, 2002, p. 49-58
- MORDASINI, Stefano, *Storia del mutuo soccorso in Ticino : La vita quotidiana delle Società di Mutuo Soccorso attraverso l'esempio della Lega dei Tre Castelli di Meride, Arzo e Tremona*, Balerna, ed. Ulivo, 2002
- MÖSCH, Johan, *Die solothurnische Armenfürsorge am Ende des XVIII. Jahrhdts*, Soleure, Buchdr. Union, 1923
- MUGGLIN, Beat, *Olten im Ancien Régime : Sozialer Wandel in einer Kleinstadt*, Olten, Einwohnergde. Olten, 1982
- MÜLLER, Iso, « Der Brand der Abtei Disentis 1799 und die schweizerische Liebertätigkeit », *Bündner Monatsbl.*, 1966, p. 1-31
- NIENHAUS, Agnes, « Aide au développement et assistance aux pauvres : L'entraide lors des inondations de 1834 : Le cas des Grisons », in PFISTER, Christian (éd.), *Le jour d'après...*, p. 69-85
- NIENHAUS, Agnes, *Naturkatastrophe und Modernisierungsprozess : Eine Analyse gesellschaftlicher Reaktionen auf das alpine Hochwasser von 1834 am Fallbeispiel Graubünden*, mémoire de licence, Berne, 2000
- OELHAFEN, Nicole, *Die freiwillige Armenpflege im Kanton Aargau und das Konzept der « Christlichen Nächstenliebe » : Die freiwillige Armenpflege als Ergänzung zum öffentlich-rechtlichen Armenwesen im 19. Jahrhundert am Beispiel des Armenerziehungsvereins Bezirk Baden (1862-1961)*, mémoire de licence, Zurich, 2007

- OETTLI, Markus, *Das Amt des Bezirksarztes "Das Physikat" im Rahmen der Thurgauischen Sanitätsorganisation : 1803-1869 : Erläutert am Beispiel von Elias Haffter (1803-1861), Bezirksarzt in Weinfelden 1837-1861*, Frauenfeld, Huber, 1983 (Diss. Med. Zurich)
- PFAFF, Robert, « Die Notjahre 1816/17 im Kanton Schaffhausen », *Schaffh. Beitr. z. vaterländ. Gesch.* 39, 1962, p. 80-105
- PFISTER, Willy, *Das Chorgericht des bernischen Aargaus im 17. Jahrhundert*, Aarau, Druckereigenossenschaft, 1939 (Diss. Phil. I Zurich)
- RIST, Conrad, *Die Armenpflege im Kanton St. Gallen*, Altstätten, Buchdr. Rheintalische Volksztg., 1928 (Diss. jur. Fribourg)
- ROHRER, Karl, *Das gesetzliche Armenwesen im Kanton Aargau seit 1804 und die Reformbestrebungen für ein neues Armengesetz*, Zurich, Rascher, 1918 (Diss. rerum polit. Zurich)
- SALATHÉ, André, « Polizei und Bevölkerung. Der Aufbau eines staatlichen Polizeikorps zu Beginn des 19. Jahrhunderts <am Beispiel des Kantons Thurgau> », in BRÄNDLI, Sebastian et al. (dir.), *Schweiz im Wandel : Studien zur neueren Gesellschaftsgeschichte : Festschrift für Rudolf Braun zum 60. Geburtstag*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1990, p. 335-362
- SCHLÄPFER, Fredy Paul, *Die Entwicklung des öffentlichen Arbeitsrechts im Kanton St. Gallen*, Zurich, Juris-Verl., 1950 (diss. jur. Zurich)
- SCHLUCHTER, André, « Die ländliche Gesellschaft und die Randgruppen im Ancien Régime. Ueberlegungen zur Ehrbarkeit und zum Fremdsein », *Jb. f. Solothurnische Gesch.* 61, 1988, p. 169-188
- SCHLUCHTER, André, « Zur Armut auf der solothurnischen Landschaft des ausgehenden Ancien Régime », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 159-183
- SCHMID, Verena, « ... Von allem entblösst... » : *Armut, Armenwesen und staatliche Reformpolitik in Schaffhausen (1800-1850)*, Zurich, Chronos, 1993
- SCHMID, Verena, « Armut in der Stadt Schaffhausen. Lebensverhältnisse der Unterschichten in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts », in HEAD, Anne-Lise et SCHNEGG, Brigitte (éd.), *La pauvreté en Suisse...*, p. 185-205
- SCHNEIDER, Anna, « *Sie dringend ermahnt, das Kind mit mehr Geduld & weniger Schlägen zu erziehen* » : *Die Kinderschutzstätigkeit der St. Gallischen Vereinigung für Kinder- und Frauenschutz* » in den 1930er Jahren, mémoire de licence, Zurich, 2007
- SCHNYDER, Werner, « Reich und Arm im spätmittelalterlichen Luzern », *Der Geschichtsfreund* 120, 1967, p. 51-81
- SCHÜPBACH, Werner, *Die Bevölkerung der Stadt Luzern 1850-1914 : Demographie, Wohnverhältnisse, Hygiene und medizinische Versorgung*, Lucerne, Rex-Verl., 1983
- SCHWYZER, Pius, « Die Armenanstalt Breiten : 200 Jahre Armenwesen in Willisau-Land », *Heimatkde. des Wiggertals* 59, 2001, p. 137-179
- SOLIVA, Corina, *Zur Geschichte des Armen- und Fürsorgewesen in Graubünden*, travail de diplôme, Schule für soziale Arbeit Zürich, 1950
- SPEICH, Hans, *Betrachtungen zur glarnerischen Sozialpolitik*, Glarus, Buchdr. Rud. Tschudy, 1926 (Diss. rer. pol. Berne)
- SPINELLI, Isabella, « *Grossesses illégitimes* » devant la justice criminelle du bailliage de Mendrisio sous l'Ancien Régime, mémoire de licence, Genève, 2001
- STEINEGGER, Albert, « Geschichte des Spitals zum Heiligen Geist in Schaffhausen », *Schaffhauser Beitr. zur vaterländ. Gesch.*, 1942, p. 62-87, 1943, p. 87-114, 1944, p. 66-97, 1945, p. 118-148, 1946, p. 268-293
- TÖNGI, Claudia, *Um Leib und Leben : Gewalt, Konflikt, Geschlecht im Uri des 19. Jahrhunderts*, Zurich, Chronos, 2004
- TÖNGI, Claudia, *Geschlechterbeziehungen und Gewalt : Eine empirische Untersuchung zum Problem von Wandel und Kontinuität alltäglicher Gewalt anhand von Urner Gerichtsakten des 19. Jahrhunderts*, Berne, Haupt, 2002
- TÖNGI, Claudia, « Ehekonflikte in Uri im 19. Jahrhundert : Überlegungen zum Verhältnis von Männlichkeit und Gewalt », *Traverse*, 2000, p. 95-108

- TÖNGI, Claudia, « 'Er versprach mir die Ehe, während er mich im Bett tractirte...' : Gewalthafte Sexualität zwischen Unzucht und Notzucht : Fallbeispiel aus Uri (Schweiz) im 19. Jahrhundert », in KÜNZEL, Christine (éd.), *Unzucht – Notzucht – Vergewaltigung : Definitionen und Deutungen sexueller Gewalt von der Aufklärung bis heute*, Frankfurt a.M., Campus, 2003, p. 99-118
- TÖNGI, Claudia, « Erziehung, Vernachlässigung, Missbrauch : Häusliche Gewalt gegen Kinder und Pflegekinder in Uri im 19. Jahrhundert », *Traverse*, 2005, p. 101-118
- TRESCH, Corina, *Ehebeschränkung im Kanton Uri im 19. Jahrhundert 1856-1874 : Obrigkeitsstaatliche Moralpolitik und gesellschaftliche Realität*, mémoire de licence, Zurich, 2000
- TRÜEB, Markus, *Ein wohltätiges Institut. Von der Krankenbruderschaft zur öffentlichen Gesundheitskasse in Luzern*, Schöpfheim, Verl. Druck. Schöpfheim, 2007
- TSCHUDI, Andreas, *Die Schule im Kampf gegen die Armut im Kanton Glarus zu Beginn des 19. Jahrhunderts*, Glaris, Kantonsschule, 1980
- UEHLINGER, Arthur, *Schaffhauser Spitalgeschichte : 1848–2002*, Schaffhausen, Kantonsspital, 2003
- Von der Armenpflege zur Sozialhilfe. Gemeinnützigkeit im Wandel der Zeit am Beispiel des Kantons Schwyz*, Schwyz, Verl. Schwytzer Hefte, 1990 (= *Schwytzer Hefte* 49)
- WEHRLI, Hans, *Johann Melchior Schuler : Sein Wirken im glarnerischen Schul- und Armenwesen 1805-1814*, Zurich, Buchdr. Hug & Söhne, 1950 (Diss. phil. I Zurich)
- WIGET, Josef, « Gemeinnützigkeit in 'guter' alter Zeit », in *Von der Armenpflege zur Sozialhilfe...*, p. 5-28
- WILLI-HANGARTNER, Regula, *Zur Geschichte des Apothekenwesens im Kanton Schwyz*, Berne, SSHP, 1996 (Diss. pharm. Berne)
- WYDLER, Rudolf, *Untersuchungen über das Armenwesen im Kanton Glarus unter besonderer Berücksichtigung des Zeitraumes von 1840 bis 1939*, Glarus, Tschudy & Co., 1939 (Diss. rer. pol. Berne)
- ZÜRCHER, Regula et SCHNITZER, Patric, « Arm – rechtslos – verdingt : Notleidende Erwachsene im 19. Jahrhundert. Beitrag zur Aufarbeitung eines Kapitels in der Geschichte der schweizerischen Armenfürsorge anhand eines Beispiels aus dem Kanton St-Gallen », *RSH* 58, 2008, p. 267-298

### 3. AUTRES PAYS

#### HISTOIRE GÉNÉRALE

- ABEL, Wilhelm, *Massenarmut und Hungerkrisen im vorindustriellen Europa : Versuche einer Synopsis*, Hambourg/Berlin, Verl. P. Parey, 1974
- ABREU, Laurinda (éd.), *European Health and Social Welfare Policies*, [Santiago de Compostela], Compostela Group of Universities, 2004 (également sous format électronique : <http://phoenixtn.net/publication/HealthFinal.pdf>)
- AUSLANDER, Leora et ZANCARINI-FOURNEL, Michelle (dir.), *Différence des sexes et protection sociale : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, St-Denis, P.U. de Vincennes, 1995
- ARINGBERG, Ingrid, « Revivalism, Philanthropy and Emancipation. Women's Liberation and Organization in the Early Nineteenth Century », *Scandinavian Journal of History* 13, 1988, p. 399-420
- ADAM, Thomas (éd.), *Philanthropy, patronage, and civil society : Experiences from Germany, Great Britain, and North America*, Bloomington Ind., Indiana U.P., 2004
- ALBER, Jens, *Vom Armenhaus zum Wohlfahrtsstaat. Analysen zur Entwicklung der Sozialversicherung in Westeuropa*, Frankfurt, Campus Verl., 1987 (2. durchges. Aufl.)
- ALTMAYER-BAUMANN, Sabine, 'Alte Armut', 'Neue Armut' : *Eine systematische Betrachtung in Geschichte und Gegenwart*, Weinheim, Deutscher Studien Verl., 1987
- ALVES, A. A., « The Christian Social Organism and Social Welfare : The Case of Vives, Calvin and Loyola », *Sixteenth Century Journal* 20, 1989, p. 3-22

- BARBLAN, Marc-Antonio, *Journalisme médical et échanges intellectuels au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle : Le cas de la 'Bibliothèque britannique' (1796-1815)*, Genève, [s.n.], 1977 (TP de : *Archives des sciences* 30, 1977, p. 288-398)
- BATAILLON, Marcel, « J. L. Vivès, réformateur de la bienfaisance », *BHR* 19, 1952, p. 140-159
- BEC, Colette et al., *Philanthropies et politiques sociales en Europe (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Anthropos, 1994
- BICKERTON, David et al. (éd.), *The transmission of culture in Western Europe, 1750-1850 : Papers celebrating the bicentenary of the foundation of the 'Bibliothèque britannique' (1796-1815) in Geneva*, Berne, P. Lang, 1999
- BICKERTON, David Marshall, *Marc-Auguste and Charles Pictet, the 'Bibliothèque britannique' (1796-1815) and the dissemination of British literature and science on the Continent*, Genève, Slatkine repr., 1986
- BICKERTON, David Marshall, « A scientific and literary periodical : The *Bibliothèque britannique* (1796-1815) : Its foundation and early development », *Revue de littérature comparée*, 1972, p. 527-547
- BICKERTON, David Marshall, « Le cas de la 'Bibliothèque britannique' de Genève, 1796-1815 : Pour une histoire économique de la presse périodique française sous le Consulat et l'Empire », in CANDAU, Jean-Daniel et LESCAZE, Bernard (publ. par), *Cinq siècles d'imprimerie genevoise : Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève : 27-30 avril 1978*, Genève, SHAG, t. 2, 1981, p. 201-222
- BORSCHIED, Peter, *Geschichte des Alters : Vom Spätmittelalter zum 18. Jahrhundert*, Münster, DTV, 1989
- BORSCHIED, Peter, « Jugend und Alter. Zum Verhältnis zwischen den Revolutionen 1789/1918 », *AFS* 30, 1990, p. 1-14
- BRECHT, Martin (et al.), *Geschichte des Pietismus*, vol. I-IV, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1993-2004
- BREUER, Stefan, « Sozialdisziplinierung. Probleme und Problemeverlagerungen eines Konzepts bei M. Weber, G. Östreich und M. Foucault », in SACHSSE, Christoph et TENNSTEDT, Florian (éd.), *Soziale Sicherheit und soziale Disziplinierung...*, p. 45-69
- BYNUM, William, PORTER, Roy et SHEPHERD, Michael (éd.), *The anatomy of madness : Essays in the history of psychiatry*, Londres/New-York, Tavistock, puis Routledge, 1985-1988, 3 vol.
- CANDAU, Jean-Daniel, « Bibliothèque britannique », [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance en Europe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Studies on Voltaire and the eighteenth century* 311, 1993, p. 179-381
- CATY, Roland (dir.), *Enfants au travail. Attitudes des élites en Europe occidentale et méditerranéenne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Aix, Publications de l'Université de Provence, 2002
- CHRISTIN, Olivier et HOURS, Bernard (éd.), *Enfance, assistance et religion*, Lyon, LARHRA-RESEA, Université Jean-Moulin Lyon III, 2006
- CHRISTOPHE, Paul, *Les pauvres et la pauvreté*, Paris, Desclée, 1985-1987, 2 vol.
- CONRAD, Christoph et KONDRATOWITZ, Hans-Joachim von (éd.), *Zur Kulturgeschichte des Alters*, Berlin, Deutsches Zentrum f. Altersfragen, 1993
- CONRAD, Christoph, « Altwerden und Altsein in historischer Perspektive », *Zschr. f. Sozialisationsforschung u. Erziehungssoziologie* 2, 1982, p. 73-90
- CONRAD, Christoph, « Geschichte des Alters : Lebenverhältnisse und sozialpolitische Regulierung », *Zschr. f. Sozialisationsforschung u. Erziehungssoziologie* 4, 1984, p. 143-156
- DEKKER, Jeroen J. H., « Punir, sauver et éduquer : La colonie agricole 'Nederlandsch Mettrag' et la rééducation résidentielle aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et en Angleterre entre 1814 et 1914 », *Le mouvement social* 153, 1990, p. 63-90
- DELMAS, Bernard et al. (dir.), *La diffusion internationale de la physiocratie (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.)*, Grenoble/Paris, P.U. de Grenoble/ISMEA, 1995
- DINGES, Martin et SCHLICH, Thomas (éd.), *Neue Wege in der Seuchengeschichte*, Stuttgart, Steiner, 1995
- DINGES, Martin, « Frühneuzeitliche Armenfürsorge als Sozialdisziplinierung ? Probleme mit einem Konzept », *GG* 17, 1991, p. 5-29

- DINGES, Martin, « Neues in der Forschung zur spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Armut ? », in GILOMEN, Hans-Jörg, GUEX, Sébastien et STUDER, Brigitte (éd.), *De l'assistance à l'assurance sociale...*, p. 21-43
- DONVITO, Luigi et ROSA, Mario, « Pauperismo, carità e assistenza pubblica in Francia et in Italia nell'età moderna », *Quaderni storici* 27, 1974, p. 914-932
- « Dossier : Histoire de la consommation », *AESC* 30, 1975, p. 402-632
- DROSSBACH, Gisela (éd.), *Hospitäler in Mittelalter und Früher Neuzeit : Frankreich, Deutschland und Italien*, Munich, Oldenbourg, 2007
- DUPONT, Florence, « Pestes d'hier, pestes d'aujourd'hui », *HES* 3, 1984, p. 511-524
- DUPONT-BOUCHAT, Marie-Sylvie et PIERRE, Eric (éd.), *Enfance et justice au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914. France, Belgique, Pays-Bas, Canada*, Paris, PUF, 2001
- ECKART, Wolfgang U. et JÜTTE, Robert (éd.), *Das europäische Gesundheitssystem. Gemeinsamkeiten und Unterschiede in historischer Perspektive*, Stuttgart, Steiner, 1994
- Enfance abandonnée et société en Europe (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 1991
- ENGSTROM, Erich J. et ROELCKE, Volker (éd.), *Psychiatrie im 19. Jahrhundert : Forschungen zur Geschichte psychiatrischer Institutionen, Debatten und Praktiken im deutschen Sprachraum*, Bâle, Schwabe, 2003
- « Espaces policiers : XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *RHMC* 50/1, 2003
- FATICA, Michele, *Il problema della mendicizia nell'Europa moderna (secoli XVI-XVIII)*, Naples, Liguori ed., 1992
- FEINSON, M.C., « Where are the Women in the History of Aging ? », *Social Science History* 9, 1985, p. 429-452
- FINZSCH, Norbert et Jütte, Robert (éd.), *Institutions of confinement : Hospitals, asylums and prisons in Western Europe and North America, 1500-1950*, Cambridge, Cambridge U.P., 1996
- FISCHER, Torsten, *Y a-t-il une fatalité d'hérédité dans la pauvreté dans l'Europe moderne : Les cas d'Aberdeen et de Lyon*, Stuttgart, Steiner, 2006
- FISCHER, Wolfram, *Armut in der Geschichte. Erscheinungsformen und Lösungsversuche der 'Sozialen Frage' in Europa seit dem Mittelalter*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1982
- GÄBLER, Ulrich (éd.) et al., *Der Pietismus im neunzehnten und zwanzigsten Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2000
- GÄBLER, Ulrich, *'Auferstehungszeit' : Erweckungsprediger des 19. Jahrhunderts : Sechs Porträts*, Munich, Beck, 1991
- GAILUS, Manfred, « Food Riots in Grossbritannien, Frankreich und Deutschland. Anmerkungen zu neueren Forschungsergebnissen », *AFS* 33, 1993, p. 586-604
- GASTALDI, Ugo, *I movimenti di risveglio nel mondo protestante : Dal 'Great Awakening' (1720) ai 'revivals' del nostro secolo*, Turin, Claudiana, 1989
- GEREMEK, Bronislaw (présenté par), *Inutiles au Monde : Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1980
- GEREMEK, Bronislaw, « Criminalité, vagabondage, paupérisme : La marginalité à l'aube des temps modernes », *RHMC* 21, 1974, p. 337-375
- GEREMEK, Bronislaw, *La potence ou la pitié : L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987
- GEREMEK, Bronislaw, *Les fils de Caïn. L'image des pauvres et des vagabonds dans la littérature européenne du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris Flammarion, 1991
- GÖCKENJAN, Gerd (éd.), *Recht auf ein gesichertes Alter ? Studien zur Geschichte der Alterssicherung in der Frühzeit der Sozialpolitik*, Augsburg, Maro, 1990
- GOUDA, Frances, *Poverty and political culture : The rhetoric of social welfare in the Netherlands and France, 1815-1854*, Amsterdam, Amsterdam U.P., 1995
- GRELL, Ole Peter et al. (éd.), *Health care and poor relief in 18<sup>th</sup> and 19<sup>th</sup> southern Europe*, Aldershot Hants, Ashgate, 2005
- GRELL, Ole Peter et CUNNINGHAM, Andrew (éd.), *Health care and poor relief in protestant Europe, 1500-1700*, Londres, Routledge, 1997

- GRELL, Ole Peter, CUNNINGHAM, Andrew et ARRIZABALAGA, Jon (éd.), *Health care and poor relief in Counter-Reformation Europe*, Londres, Routledge, 1999
- GRELL, Ole Peter, CUNNINGHAM, Andrew et JÜTTE, Robert (éd.), *Health care and poor relief in 18th and 19th century northern Europe*, Aldershot, Ashgate 2002
- GUTTON, Jean-Pierre (textes réunis par), *Les administrateurs d'hôpitaux dans l'Europe moderne*, Lyon, P.U. de Lyon, 2002
- GUTTON, Jean-Pierre, « Charité et assistance en Europe, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », in BARBAGLI BAGNOLI, Vera, *Domanda e consumi : Livelli e structure (nei secoli XIII-XVIII)*, Florence, L. S. Olschki, 1978, p. 163-174
- GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres en Europe (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, PUF, 1974
- HÄKKINEN, Antti (éd.), *Just a Sack of Potatoes ? Crisis Experiences in European Societies, Past and Present*, Helsinki, Suomen Historiallinen Seura, 1992
- HENDERSON, John et WALL, Richard (éd.), *Poor women and children in the European past*, Londres, Routledge, 1994
- HERZLICH, Claudine et PIERRET, Janine, *Malades d'hier, malades d'aujourd'hui*, Paris, Payot, 1984
- HESSE, Philippe-Jean, « Les recteurs d'hôpitaux, créateurs de droit dans l'Europe moderne », in GUTTON, Jean-Pierre (textes réunis par), *Les administrateurs d'hôpitaux...*, p. 101-130
- HOF, Axel (dir.), *Der soziale Ort der Gesundheit : Topographische Bibliographie zur Sozialgeschichte des Fürsorge-, Hospital-, Medizinal- und Wohlfahrtswesens*, Regensburg, Pustet, 2000
- HOLZHEY, Helmut et BOSCHUNG, Urs, *Santé et maladie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Amsterdam, Rodopi, 1995
- HUBRIG, Hans, *Die patriotischen Gesellschaften des 18. Jahrhunderts*, Weinheim, Beltz, 1957
- HUNECKE, Volker, « Ueberlegungen zur Geschichte der Armut in vorindustriellen Europa », *GG 9*, 1983, p. 396-418
- IM HOF, Ulrich, *Das gesellige Jahrhundert. Gesellschaft und Gesellschaften im Zeitalter der Aufklärung*, Munich, Beck, 1982
- JACQUARD, Albert, *Le souci des pauvres : L'héritage de François d'Assise*, Paris, Calmann-Lévy, 1996
- JETTER, Dieter, *Das europäische Hospital : Von der Spätantike bis 1800*, Köln, DuMont, 1986
- JETTER, Dieter, *Grundzüge der Geschichte des Irrenhauses*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1981
- JETTER, Dieter, *Zur Typologie des Irrenhauses in Frankreich und Deutschland (1780-1840)*, Wiesbaden, Franz Steiner, 1971
- JÖSCH, Jutta, *Konsumgenossenschaften und Food-Cooperatives. Ein Vergleich der Entstehungsbedingungen von Verbraucherselbstorganisationen*, Berlin, Duncker & Humblot, 1983
- JÜTTE, Robert, « 'Die Küche der Armen' in der Frühen Neuzeit am Beispiel von Armenspeisungen in deutschen und westeuropäischen Städten », *Tel Aviver Jahrb. des Instituts f. deutsche Gesch.* 16, 1987, p. 24-47
- JÜTTE, Robert, « 'Disziplin zu predigen ist eine Sache, sich ihr zu unterwerfen eine andere' (Cervantes). Prolegomena zu einer Sozialgeschichte der Armenfürsorge diesseits und jenseits des Fortschritts », *GG 17*, 1991, p. 92-101
- JÜTTE, Robert, « Diets in Welfare Institutions and in Outdoor Poor Relief in Early Modern Europe », *Ethnologia Europaea* 16, 1987, p. 117-136
- JÜTTE, Robert, « Disziplinierungsmechanismen in der städtischen Armenfürsorge der Frühneuzeit », in SACHSSE, Christoph et TENNSTEDT, Florian (éd.), *Soziale Sicherheit und soziale Disziplinierung...*, p. 101-118
- JÜTTE, Robert, « Poor Relief and Social Discipline in Sixteenth-Century Europe », *European Studies Review* 11, 1981, p. 25-52
- JÜTTE, Robert, *Poverty and Deviance in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge U.P., 1994
- KÄLBLE, M., « Sozialgeschichte in Frankreich und in der Bundesrepublik : Annales gegen historische Sozialwissenschaften ? », *GG*, 1987, p. 77-93

- KERTZER, David I. et LASLETT, Peter (éd.), *Aging in the Past. Demography, Society and Old Age*, Berkeley, University of California Press, 1995
- KOCKA, Jürgen, *Weder Stand noch Klasse. Unterschichten um 1800*, Bonn, Dietz Nachf., 1990
- KONDRATOWITZ, Hans-Joachim von, « Das Alter - eine Last. Die Geschichte einer Ausgrenzung, dargestellt an der institutionellen Versorgung des Alters 1888-1933 », *AFS* 30, p. 105-144
- KÖPPEN, Ruth, *Die Armut ist weiblich*, Berlin, Elefanten Press Verl., 1985
- KOTT, Sandrine, « Vers une historiographie européenne de l'Etat social : Recherches récentes sur les cas français et allemand au XIX<sup>e</sup> siècle », *AFS* 35, 1995, p. 445-456
- KOTT, Sandrine, *Des philanthropies aux politiques sociales. Solutions françaises et allemandes à la question sociale en Alsace (1850-1914)*, thèse Paris VII, 1991 (position de thèse : *La Revue d'Alsace* 118, 1992, p. 189-194)
- KRÖLL, Klaus, *Das Phänomen Armut : Wandlungen des Begriffs im Zeitablauf unter besonderer Berücksichtigung mittelalterlicher Armenpflegemassnahmen im Vergleich zu heute*, s.l., s.n., 1973 (Diss. Wirtschafts-u. Sozialwiss. Köln)
- KRUMENACKER, Yves, « Le critère confessionnel dans l'étude des administrateurs d'hôpitaux », in GUTTON, Jean-Pierre (textes réunis par), *Les administrateurs d'hôpitaux...*, p. 85-100
- LA CAPRA, Dominick, « Relire Foucault : Relire l'Histoire de la folie », *RHMC* 53, 2006, p. 7-33
- LACHMUND, Jens et STOLLBERG, Gunnar (éd.), *The Social Construction of Illness. Illness and Medical Knowledge in Past and Present*, Stuttgart, Steiner, 1992
- LASLETT, Peter, *Das dritte Alter. Historische Soziologie des Alterns* (trad. de l'angl.), Weinheim, Juventa-Verl., 1995
- LEIBFRIED, Stephan et VOGES, Wolfgang (éd.), *Armut im modernen Wohlfahrtsstaat*, Opladen, Westdeutscher Verl., 1992
- L'histoire des Caisses d'épargnes européennes*, Paris, éd. de l'Epargne, 1991-1999, 4 t. ; en particulier le t. 1 : VOGLER, Bernard (dir.), *Les origines des Caisses d'épargne : 1815-1848*, 1991, et le t. 2 : PIX, Manfred et POHL, Hans (dir.), *La diffusion de l'idée de Caisses d'épargne au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1994
- LINDGREN, Uta, « Europas Armut. Probleme, Methoden, Ergebnisse einer Untersuchungsserie », *Saeculum* 28, 1977, p. 396-418
- LOTTE, Günther, « Disziplin und Emanzipation. Das Sozialdisziplinierungskonzept und die Interpretation der frühneuzeitlichen Geschichte », *Westfälische Forschungen* 42, 1992, p. 63-74
- LORENZETTI, Luigi, *Les enfants trouvés en France et en Italie au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : Notes comparatives*, mémoire de licence, Genève, 1992
- MARTIN, Jean-Baptiste, *La fin des mauvais pauvres : De l'assistance à l'assurance*, Seyssel, Champ Vallon, 1983
- « Médicalisation et professions de la santé, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *RHMC* 43/4, 1996
- MENTZER, Raymond A. Jr. (éd.), *Sin and the Calvinists : Moral Control and the Consistory in the Reformed Tradition*, Kirksville (Missouri), Sixteenth Century Essays and Studies, 1994
- « Mères et nourrissons », *Annales de démographie historique*, 1983, p. 8-289
- MERRIEN, François-Xavier (éd.), *Face à la pauvreté. L'Occident et les pauvres, hier et aujourd'hui*, Paris, éd. de l'Atelier, 1994
- METZ, Karl H., « Staatsraison und Menschenfreundlichkeit : Formen und Wandlungen der Armenpflege im Ancien Régime Frankreichs, Deutschlands und Grossbritanniens », *VSWG* 72, 1985, p. 1-26
- METZ, Karl H., « 'Selbsthilfe' : Anmerkungen zu einer viktorianischen Leitidee », in WEISBROD, Bernd (éd.), *Victorian Values...*, p. 97-125
- METZ, K. H., « From pauperism to social policy : Towards a historical theory of social policy », *International Review of Social History* 37, 1992, p. 329-349
- MILANO, Serge, « L'idée de revenu minimum en Europe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 313-323
- MINOIS, Georges, *Histoire de la vieillesse en Occident de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Fayard, 1987
- MITTERAUER, Michael, *Ledige Mütter. Zur Geschichte illegitimer Geburten in Europa*, Munich, Beck, 1983

- MOLLAT, Michel (dir.), *Etudes sur l'histoire de la pauvreté (Moyen Age-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Université de Paris-Sorbonne, 1974, 2 vol.
- MOLLAT, Michel, *Les pauvres au Moyen Age. Etude sociale*, Paris, Hachette, 1978
- MOMMSEN, Hans et SCHULZE, Winfried (éd.), *Vom Elend der Handarbeit. Probleme historischer Unterschichtenforschung*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1981
- MORINEAU, Michel, « La pomme de terre <CR critique de Vandenbroeke, 'Aardappelteelt en aardeppelverbruik in de 17<sup>e</sup> en 18<sup>e</sup> eeuw.' Tijdschrift voor Geschiedenis, 1969, p. 49-68> », *AESC* 25, 1970, p. 1767-1785
- ÖSTREICH, Gerhard, « Strukturprobleme des europäischen Absolutismus », *VSWG* 55, 1968, p. 329-347 (repr. in *Geist und Gestalt des frühmodernen Staates. Ausgewählte Aufsätze*, Berlin, Duncker & Humblot, 1969, p. 179-197)
- PARTSCH, Manfred, *Prinzipien und Formen sozialer Sicherung in nicht-industriellen Gesellschaften*, Berlin, Duncker & Humblot, 1983
- PFISTER, Christian, « Hunger : Ein interdisziplinäres Problemfeld », *AFS* 28, 1988, p. 382-390
- PIUZ, Anne-Marie, « Pauvres et pauvreté dans les sociétés pré-industrielles », *RSH* 23, 1973, p. 544-549
- PIUZ, Anne-Marie, « Pauvreté et assistance en Europe du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Les cahiers médico-sociaux* 36, 1992, p. 211-219
- POST, John D., *The Last Great Subsistence Crisis in the Western World <1816-1819>*, Baltimore/Londres, The Johns Hopkins U.P., 1977
- PRINZ, Michael, *Brot und Dividende. Konsumvereine in Deutschland und England vor 1914*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1996
- RADEFF, Anne, *Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime : Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie*, Lausanne, SHSR, 1996
- REYER, Jürgen, *Alte Eugenik und Wohlfahrtspflege : Entwertung und Funktionalisierung der Fürsorge vom Ende des 19. Jahrhunderts bis zur Gegenwart*, Freiburg i.Br., Lambertus, 1991
- RICCI, Giovanni, « Naissance du pauvre honteux : Entre histoire des idées et histoire sociale », *AESC* 38, 1983, p. 158-177
- RIIS, Thomas, *Pauvreté et développement urbain en Europe : XV<sup>e</sup>-XVIII/XIX<sup>e</sup> siècles : Une bibliographie*, Odense, Odensee Universitets Trykheri, 1981
- RIIS, Thomas (éd.), *Aspects of Poverty in Early Modern Europe*, Alphen aan den Rijn, Klett-Cotta, 1981 (*Aspects of Poverty in Early Modern Europe I*)
- RIIS, Thomas (éd.), *Les réactions des pauvres à la pauvreté*, Odense, Odense U.P., 1986 (*Aspects of Poverty in Early Modern Europe II*)
- RIIS, Thomas (éd.), *La pauvreté dans les pays nordiques 1500-1800*, Odense, Odense U.P., 1990 (*Aspects of Poverty in Early Modern Europe III*)
- RITTER, Gerhard A., « Entstehung und Entwicklung des Sozialstaats in vergleichender Perspektive », *HZ* 243, 1986, p. 1-90
- RITTER, Gerhard A., « Soziale Sicherheit in Deutschland und Grossbritannien von der Mitte des 19. Jahrhunderts bis zum Ersten Weltkrieg. Ein Vergleich », *GG* 13, 1987, p. 137-156
- RITTER, Gerhard A., *Der Sozialstaat. Entstehung und Entwicklung im internationalen Vergleich*, Munich, Oldenburg, 1989 (2., überarb. u. erheblich erweit. Aufl. : 1991)
- ROSENBERG, Charles E., *Explaining Epidemics and Other Studies in the History of Medicine*, Cambridge, Cambridge U.P., 1992
- SACHSSE, Christoph et TENNSTEDT, Florian (éd.), *Soziale Sicherheit und soziale Disziplinierung. Beiträge zu einer historischen Theorie der Sozialpolitik*, Frankfurt, Suhrkamp, 1986
- SACHSSE, Christoph, « Der Wohlfahrtsstaat in historischer und vergleichender Perspektive », *GG* 16, 1990, p. 479-490
- SASSIER, Philippe, *Du bon usage des pauvres : Histoire d'un thème politique*, Paris, Fayard, 1990
- SCHÄUBLE, Gerhard, *Theorien, Definitionen und Beurteilung der Armut*, Berlin, Duncker & Humblot, 1984
- SCHERPNER, Hans, *Theorie der Fürsorge*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1974
- SCHILLING, Heinz (éd.), *Kirchenzucht und Sozialdisziplinierung im frühneuzeitlichen Europa*, Berlin, Duncker & Humblot, 1994

- SCHLUMBOHM, Jürgen, « Gesetze, die nicht durchgesetzt werden : Ein Strukturmerkmal des frühneuzeitlichen Staates ? », *GG* 23, 1997, p. 647-663
- SCHMUGGE, Ludwig (éd.) et al., *Illegitimität im Spätmittelalter*, Munich, Oldenbourg, 1994
- SCHULZ, Günther (éd.), *Wohnungspolitik im Sozialstaat. Deutsche und europäische Lösungen 1819-1960*, Düsseldorf, Droste, 1993
- SCHULZE, Winfried (éd.), *Sozialgeschichte, Alltagsgeschichte, Mikro-Historie. Eine Diskussion*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1994
- SCHULZE, Winfried, « G. Östreichs Begriff 'Sozialdisziplinierung in der Frühen Neuzeit' », *Zeitschr. f. historische Forschung* 14, 1987, p. 265-302
- STEARNS, Peter N., *Old age in European society*, Londres, Croom Helm, 1977
- STEARNS, Peter N., *Old age in preindustrial society*, New-York, Holmes and Meier, 1982
- SWAIN, Gladys, *Dialogue avec l'insensé. Essais d'histoire de la psychiatrie*, précédé de GAUCHET, Marcel, *A la recherche d'une autre histoire de la folie*, Paris, Gallimard, 1994
- SWAIN, Gladys, *Le sujet de la folie : Naissance de la psychiatrie*, Toulouse, Privat, 1977
- TRILLAT, Etienne, « Promenade à travers l'histoire de l'hystérie », *HES* 3, 1984, p. 525-534
- TURREL, Denise, « Une identité imposée : Les marques des pauvres dans les villes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de la Méditerranée* 66, 2003, (<http://cdlm.revues.org/document97.html>)
- WARD, William Reginald, *The protestant evangelical awakening*, Cambridge/New-York, Cambridge U.P., 1992
- WATZKA, Carlos, *Vom Hospital zum Krankenhaus : Zum Umgang mit psychisch und somatisch Kranken im frühneuzeitlichen Europa*, Köln, Böhlau, 2005
- WEHLER, Hans-Ulrich, *Bibliographie zur modernen deutschen Sozialgeschichte, 18.-20. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1976
- WEHLER, Hans-Ulrich, *Bibliographie zur neueren deutschen Sozialgeschichte*, Beck, Munich, 1993
- WOLFF, Horst-Peter et WOLFF, Jutta, *Geschichte der Krankenpflege*, Bâle/Eberswalde, RECOM-Verl., 1994
- WOOLF, Stuart Joseph, *Porca miseria : Poveri e assistenza nell'età moderna*, Rome, Laterza, 1988 (trad. de : *The poor in Western Europe in the Eighteenth and Nineteenth Centuries*, Londres/New-York, Methuen, 1986)
- ZACHER, Hans F. (éd.), *Bedingungen für die Entstehung und Entwicklung von Sozialversicherung*, Berlin, Duncker & Humblot 1979

## FRANCE

- Assistance et charité de 1610 à nos jours : Actes du 97<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes, section d'histoire moderne et contemporaine*, 1972, Nantes/Paris, Bibliothèque nationale, 1977
- Assistance et assistés : Jusqu'à 1610 : Actes du 97<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Nantes, 1972, section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, Bibliothèque nationale, 1979
- Bulletin d'histoire de la sécurité sociale*, Paris, 1976->
- Bulletin (->Revue) de la société française d'histoire des hôpitaux*, Paris, 1959->
- ADAMS, Thomas M., *Bureaucrats and beggars : French social policy in the Age of the Enlightenment*, New-York/Oxford, Oxford U.P., 1990
- ALLEMANDOU, Bernard et LE PENNEC, Jean-Jacques, *60 000 pauvres à Bordeaux ! La politique d'aide sociale sous la Révolution*, Talence, MSH d'Aquitaine, 1995
- ALLEMANDOU, Bernard et LE PENNEC, Jean-Jacques, *La naissance de l'aide sociale à l'enfance à Bordeaux sous l'ancien régime*, Talence, MSH d'Aquitaine, 1991
- AUBRY, Yves, « Pour une étude du veuvage à l'époque moderne », *HES* 8, 1989, p. 223-236
- AVAZERI, Joseph-Louis, « L'hôpital de Tournus », *Soc. Amis Arts Tournus* 85-87, 1986-1988, p. 154-189, 3-66 et 141-226
- AVAZERI, Joseph-Louis, *L'hôpital de Tournus (Saône-et-Loire) au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse 3<sup>e</sup> cycle hist., Besançon, 1982
- BARDET, Jean-Pierre (dir.), « L'enfance abandonnée au coeur des interrogations sociales », *HES* 6/3, 1987, p. 291-432

- BEAUCHAMP, Chantal, *Délivrez-nous du mal ! Epidémies, endémies, médecine et hygiène au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher*, Maulévrier, Héault-Editions, 1990
- BEC, Colette, *L'assistance en démocratie. Les politiques assistantielles dans la France des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 1998
- BECKERMANN, Davis, B., « Poverty and Poor Relief in Sixteenth-Century Toulouse », *Hist. Reflections* 18, 1992, p. 267-296
- BELLANDE, Bernard, *L'ancien hôpital général d'Issoire : Histoire institutionnelle et sociale de 1674 à la Révolution*, Montpellier, ca 1961 (th. Clermont-Ferrand, 1961)
- BERNARD, Anne-Marie et HOUDAILLE, Jacques, « Les internés de Charenton, 1800-1854 », *Population* 49, 1994, p. 500-515
- BERNARD, Daniel, « Surveillance des itinérants et ambulants dans le département de l'Indre au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle », in VIGIER, Philippe et al. (éd.), *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Créaphis, 1987, p. 235-250
- BLANC, François-Paul, « L'admission des mendiants à l'assistance d'un hôpital général : La Charité de Marseille, 1641-1800 », *Etudes offertes à Jean Macqueron*, Aix-en-Provence, Fac. de droit et des sciences économiques, 1970, p. 101-125
- BLANCHARD, Anne et al. (éd.), *Pauvres et pauvretés dans la France méridionale à l'époque moderne*, Montpellier, Université Paul Valéry II, 1991
- BLANDIN, Gaston, *Le pain du pauvre à Nantes, 1789-1799 : De la charité à l'assistance publique, ou la Révolution face à la pauvreté*, Nantes, Ouest-éditions et Université inter-âges de Nantes, 1992
- BLEANDONU, Gérard et LE GAUFEY, Guy, « Naissance des asiles d'aliénés (Auxerre-Paris) », *AESC* 30, 1975, p. 93-121
- BOIS, Jean-Pierre, « Le vieillard dans la France moderne, XVII<sup>e</sup><sup>me</sup>-XVIII<sup>e</sup><sup>me</sup> siècles. Essai de problématique pour une histoire de la vieillesse », *HES* 3, 1984, p. 67-94
- BOIS, Jean-Pierre, *Histoire de la vieillesse*, Paris, PUF, 1994
- BOIS, Jean-Pierre, *Les vieux, de Montaigne aux premières retraites*, Paris, Arthème Fayard, 1989
- BOLLÈME, Geneviève, *Les almanachs populaires aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Essai d'histoire sociale*, Paris/La Haye, Mouton, 1969
- BOLLENOT, Gilles, « Les fous à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle. Enfermement et thérapeutique », *Cahiers d'histoire*, 1981/3, p. 231-258
- BOLOTTE, Marcel, *Les hôpitaux et l'assistance dans la province de Bourgogne au dernier siècle de l'ancien régime*, Dijon, Assoc. bourguignonne des sociétés savantes, 1968
- BONETTI, Ph., « Abandon d'enfants et niveaux de culture à Bayonne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi* 99, 1987, p. 157-173
- BONNET, Olivier, « Les aliénés indigents au XIX<sup>e</sup> siècle, l'exemple du Puy-de-Dôme (1830-1871) », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* 93, 1987, p. 431-441
- BORSA, Serge et MICHEL, Claude-René, *La vie quotidienne dans des hôpitaux en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1985
- BOULLE, Lydie, *Hôpitaux parisiens, malades et maladies à l'heure des Révolutions (1789-1848)*, thèse 3<sup>e</sup> Cycle Hist., Paris I, 1986
- BOURDELAIS, Patrice et DODIN, André, *Visages du choléra*, Paris, Belin, 1987
- BOURDELAIS, Patrice et RAULOT, Jean-Yves, *Une peur bleue. Histoire du choléra en France (1832-1854)*, Paris, Payot, 1987
- BOURDELAIS, Patrice, *Le nouvel âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Odile Jacob, 1993
- BOURDELAIS, Patrice, RAULOT, Jean-Yves et DEMONET, Michel, « La marche du choléra en France : 1832-1854 », *AESC* 33, 1978, p. 125-142
- BOURDIEU, Jérôme et KESZTENBAUM, Lionel, « Comment vivre vieux dans un mode vieillissant ? Les personnes âgées en France, 1820-1940 », *Population* 62, 2007, p. 221-252
- BOURGUINAT, Nicolas, *Les grains du désordre : L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 2002
- BOUVIER, Michel, *Epizooties et vétérinaires jurassiens au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, s.n., 1964

- BRUEGEL, Martin et STANZIANI, Alessandro, « Pour une histoire de la 'sécurité alimentaire' », *RHMC 51*, 2004, p. 7-46
- BRUZULIER, Jean-Luc, « Le problème des enfants abandonnés : L'exemple de l'hôpital général de Port-Louis (1770-1789) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest 96*, 1989, p. 312-322
- BRUZULIER, Jean-Luc, « L'illégitimité et l'abandon à Vannes entre 1760 et 1789 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest 98*, 1991, p. 391-405
- BRUZULIER, Jean-Luc, « L'hôpital général de Vannes au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest 95*, 1988, p. 165-182
- CAILLE, Jacqueline, *Hôpitaux et charité publique à Narbonne au Moyen Age, de la fin du XI<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 1978
- CAPUL, Maurice, *Les enfants placés sous l'Ancien Régime*, Toulouse, Privat, 1989, 2 vol.
- CAPUL, Maurice, *Internat et internement sous l'Ancien Régime : Contribution à l'histoire de l'éducation spéciale*, Paris, CTNERHI, 1983-1984, 4 vol. (thèse lettres Paris IV 1981)
- CARLIER, Christian, *La prison aux champs : Les colonies d'enfants délinquants du nord de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, éd. de l'Atelier, 1994
- CHAMOUX, Antoinette, « L'enfance abandonnée à Reims à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 1973, p. 263-285
- CHARLE, Christophe, « Histoire professionnelle, histoire sociale ? Les médecins de l'Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle (Note critique) », *AESC 34*, 1979, p. 787-794
- CHARTIER, Roger, « Pauvreté et assistance dans la France moderne : L'exemple de la généralité de Lyon », *AESC 28*, 1973, p. 572-582
- CHARTIER, Roger, « Les élites et les gueux. Quelques représentations (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *RHMC 21*, 1974, p. 376-388
- CHAUVEAU, Sophie, « Genèse de la 'sécurité sanitaire' : Les produits pharmaceutiques en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *RHMC 51*, 2004, p. 88-117
- CHEMINADE, Christian, « Regards sur l'assistance hospitalière en 1778 : Le rapport du maître des requêtes Chaumont de la Millière », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 201-217
- CHEVALIER, Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1958
- Colloque sur l'histoire de la sécurité sociale : Actes du ...<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Paris, AEHSS, 1978-> (non dépouillé)
- CONINCK, Séverine de, *Banquiers et philanthropes : La famille Delessert (1735-1868) aux origines des Caisses d'épargne françaises*, Paris, Economica, 2000
- COURIER, Monique, « La communauté villageoise et les enfants abandonnés au XVII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire 36*, 1991 p. 23-38
- CUGNETTI, Patrice, *L'Hôpital de Grenoble des origines à la fin du Second Empire*, Grenoble, SRT de l'Univ. des Sciences sociales de Grenoble, 1978, 2 vol.
- DADA, Nadine et PROUÏÈRE, Anne, *Bibliographie pour servir à l'histoire de la sécurité sociale, de l'assistance et de la mutualité en France, de 1789 à nos jours*, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne (-> Paris, AEHSS), 1980-1987, 3 t. en 10 vol.
- DAUPHIN, Cécile et PÉZERAT, Pierrette, « Les consommations populaires dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à travers les monographies de l'École de Le Play », *AESC 30*, 1975, p. 537-552
- DEGROISE, Marie-Hélène, « Pauvreté et charité à Dijon avant 1914 », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon 127*, 1985-1986, p. 119-140
- DELAPORTE, François, *Le savoir et la maladie. Essai sur le choléra de 1832 à Paris*, Paris, PUF, 1990
- DELASSELE, Claude, « Les enfants abandonnés à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *AESC 30*, 1975, p. 187-218
- DEMARS-SION, Véronique, *Femmes séduites et abandonnées au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple du Cambrésis*, Hellemmes, ESTER, 1991 (thèse hist. droit Lille, 1986)
- DEMING, James Clifford, *Protestantism and society in France : Revivalism and the French Reformed Church in the département of the Gard, 1815-1848*, s.l., s.n., 1989 (Ann Arbor, UMI)

- DEPAUW, Jacques, « Amour illégitime et société à Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle », *AESC* 27, 1972, p. 1155-1182
- DEPAUW, Jacques, « Aux sources spirituelles de l'action caritative au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *HES* 10, 1991, p. 177-194
- DEPAUW, Jacques, « Pauvres, pauvres mendiants, mendiants valides ou vagabonds ? Les hésitations de la législation royale », *RHMC* 21, 1974, p. 401-418
- DEPAUW, Jacques, *Spiritualité et pauvreté à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1999 (à partir de : *Même titre*, thèse, Paris IV, 1994)
- DÉSERT, Gabriel et DARTIGUENAVE, Paul (et al.), *Marginalité, déviance, pauvreté en France : XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Caen, Annales de Normandie, 1981
- DESPLAT, Christian, « L'encadrement médical dans le ressort de l'intendance d'Auch et de Pau au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi* 100, 1988, p. 459-475
- DESSERTINE, Dominique et FAURE, Olivier, « Assistance traditionnelle, assistance nouvelle : Coût et financement 1850-1940 », in GUESLIN, André et GUILLAUME, Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale...*, p. 139-151
- DINET-LECOMTE, Marie-Claude, « Implantation et rayonnement des congrégations hospitalières dans le sud de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales du Midi* 104, 1992, p. 19-42
- DINET-LECOMTE, Marie-Claude, « L'assistance et les pauvres à Blois aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *HES* 8, 1989, p. 3-7
- DINET-LECOMTE, Marie-Claude, « Les enfants trouvés d'après les archives du Bureau des Pauvres de Chartres de 1780 à 1792 », *Cahiers d'histoire*, 1982/1, p. 66-79
- DINET-LECOMTE, Marie-Claude, « Les religieuses hospitalières à Blois aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* 96, 1989, p. 15-40
- DINET-LECOMTE, Marie-Claude, « Recherches sur la clientèle hospitalière aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : L'exemple de Blois », *RHMC* 33, 1986, p. 345-373
- DINET-LECOMTE, Marie-Claude, *Les sœurs hospitalières en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La charité en action*, Paris, Honoré Champion, 2005
- DINET-LECOMTE, Marie-Claude, « Les hôpitaux sous l'Ancien régime : Des entreprises difficiles à gérer ? », *HES* 18, 1999, p. 527-545
- DINGES, Martin, « Attitudes à l'égard de la pauvreté aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles à Bordeaux », *HES* 10, 1991, p. 359-374
- DINGES, Martin, « Health care and poor relief in regional Southern France in the Counter Reformation », in GRELL, Ole Peter, CUNNINGHAM, Andrew et ARRIZABALAGA, Jon (éd.), *Health care and poor relief in Counter-Reformation...*, p. 240-279
- DINGES, Martin, « L'assistance paroissiale à Bordeaux à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. L'exemple du consistoire protestant (1660-1670) », *HES* 5, 1985, p. 475-507
- DINGES, Martin, « L'hôpital Saint-André de Bordeaux au XVII<sup>e</sup> siècle : Objectifs et réalisations de l'assistance municipale », *Annales du Midi* 99, 1987, p. 303-330
- DINGES, Martin, « Materielle Kultur und Alltag. Die Unterschichten in Bordeaux im 16./17. Jh. », *Francia* 15, 1987, p. 257-279
- DINGES, Martin, *Stadtarmut in Bordeaux 1525-1675 : Alltag-Politik-Mentalitäten*, Bonn, Röhrscheid, 1988
- DOWBIGGIN, Ian, *La folie héréditaire, ou comment la psychiatrie française s'est constituée en un corps de savoir et de pouvoir dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EPEL, 1993
- DUMOULIN, Jacqueline, « Finances publiques et libre charité municipale. L'exemple de la ville d'Aix-en-Provence au XVII<sup>e</sup> siècle », *MHDSR* 52, 1995, p. 103-138
- DUPRAT, Catherine, « Pour l'amour de l'humanité ». *Le temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, Paris, CTHS, 1993
- DUPRAT, Catherine, *Usages et pratiques de la philanthropie : Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, AEHSS, 1996-1997, 2 vol.
- EDELMAN, Nicole, *Les métamorphoses de l'hystérique. Du début du XIX<sup>e</sup> siècle à la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2003
- ENGRAND, Charles, « Paupérisme et condition ouvrière dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : L'exemple amiénois », *RHMC* 29, 1982, p. 376-410

- ESTÈBE, Jean et VOGLER, Bernard, « La genèse d'une société protestante : Etude comparée de quelques registres consistoriaux languedociens et palatins vers 1600 », *AESC* 31, 1976, p. 362-388
- EVEN, Pascal, *L'assistance et la charité à La Rochelle sous l'Ancien Régime, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse doctorat Paris I, 1986, 3 vol.
- EVEN, Pascal, *Les hôpitaux en Aunis et Saintonge sous l'Ancien Régime*, La Crèche, Geste, 2002
- EVEN, Pascal, « Une fondation hospitalière originale au XVIII<sup>e</sup> siècle : Les forestières de La Rochelle », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* 146, 1988, p. 337-367
- FAIRCHILD, Cissie C., *Poverty and Charity in Aix-en-Provence : 1640-1789*, Baltimore/Londres, The Johns Hopkins U.P., 1976
- FARGE, Arlette, « Les artisans malades de leur travail », *AESC* 32, 1977, p. 993-1006
- FARGE, Arlette, *Le vol d'aliments à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1974
- FARGE, Arlette, *Vivre dans la rue à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1979
- FAURE, Olivier et DESSERTINE, Dominique, *La maladie entre libéralisme et solidarités (1850-1940)*, Paris, Mutualité française, 1994
- FAURE, Olivier, « La médecine gratuite au XIX<sup>e</sup> siècle : De la charité à l'assistance », *HES* 3, 1984, p. 593-608
- FAURE, Olivier, « Les classes populaires face à l'Hôpital de Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire*, 1981/3, p. 259-269
- FAURE, Olivier, « Les officines pharmaceutiques françaises : De la réalité au mythe (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle) », *RHMC* 43, 1996, p. 672-685
- FAURE, Olivier, « Les voies multiples de la médicalisation », *RHMC* 43, 1996, p. 571-577
- FAURE, Olivier, « Vingt ans d'histoire de la santé », *RHV*, 1995, p. 315-327
- FAURE, Olivier, *Genèse de l'hôpital moderne : Les hospices civils de Lyon de 1802 à 1845*, Lyon, PUL et Paris, éd. du CNRS, 1982
- FAURE, Olivier, *Histoire sociale de la médecine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994
- FAURE, Olivier, *Hôpital, santé, société au XIX<sup>e</sup> siècle. Les Hospices civils de Lyon dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse 3<sup>e</sup> cycle Lyon, 1980 (positions : *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 1981, p. 45-51)
- FAURE, Olivier, *Les Français et leur médecine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1993
- FAURE, Olivier, « L'hôpital et la médicalisation au début du XIX<sup>e</sup> siècle : L'exemple lyonnais 1800-1830 », *Annales de Bretagne et des des Pays de l'Ouest* 86, 1979, p. 277-290
- FAURE, Olivier et DESSERTINE, Dominique, *Populations hospitalisées dans la région lyonnaise aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Villeurbanne, CNRS, 1991 (présentation sous le titre de « Hospitalisations et populations hospitalisées dans la région lyonnaise aux et XX<sup>e</sup> siècles », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 1988, p. 41-60)
- Fauvel, Aude, « Le crime de Clermont et la remise en cause des asiles en 1880 », *RHMC* 49, 2002, p.195-216
- FAVIER, René, « L'Eglise et l'assistance en Dauphiné sous l'Ancien Régime : La vingt-quatrième des pauvres », *RHMC* 31, 1984, p. 448-464
- FAYET-SCRIBE, Sylvie, *Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, éd. ouvrières, 1990
- FERRIÈRES, Madeleine, *Le bien des pauvres : La consommation populaire en Avignon (1600-1800)*, Seyssel, Champ Vallon, 2004
- FORLIVESI, Luc et al. (dir.), *Eduquer et punir. La Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray (1839-1937)*, Rennes, P.U. de Rennes, 2005
- FORREST, Alan, « Bienfaisance ou répression : L'Etat révolutionnaire et la question de la pauvreté », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 327-338
- FORREST, Alan, *La Révolution française et les pauvres*, Paris, Perrin, 1986 (trad. de : *The French Revolution and the Poor*, Oxford, Basil Blackwell, 1981)
- FOUQUET, Yannick, *Pauvreté et assistance au XVI<sup>e</sup> siècle : Le cas exemplaire de Chambéry*, Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1986
- FUCHS, Rachel G. et MOCH, L.P., « Pregnant, Single, and Far from Home : Migrant Women in Nineteenth-Century Paris », *AHR* 95, 1990, p. 1007-1031

- FUCHS, Rachel Ginnis, *Poor and pregnant in Paris : Strategies for survival in the nineteenth century*, New Brunswick, Rutgers U.P. 1992
- FURET, François, « Pour une définition des classes inférieures à l'époque moderne », *AESC* 18, 1963, p. 459-474
- GARNOT, Benoît, « Le logement populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle : L'exemple de Chartres », *RHMC* 36, 1989, p. 185-210
- GENETTE, Jean-Claude, *L'Hôpital de Trevoux : De sa fondation à la Révolution*, Lyon, Association corporative des étudiants en médecine de Lyon, 1978
- GENNERAT, Roland, « Les membres du consistoire de l'Eglise réformée de Lyon de 1803 à 1805 », *Bull. de la Soc. d'hist. du protestantisme français* 139, 1993, p. 285-299
- GILLET, Mary Caperton Renshaw, *Hospital reform in the French Revolution*, Ann Arbor Mich., Londres, UMI, 1981 (Diss. Phil Washington, 1978)
- GOLDSTEIN, Jan, *Console and Classify. The French Psychiatric Profession in the Nineteenth Century*, Cambridge, Cambridge U.P., 1987 (trad. fr. : *Consoler et classifier : L'essor de la psychiatrie française*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, 1997)
- GONTHIER, Nicole, *Lyon et ses pauvres au Moyen Age : 1350-1600*, Lyon, L'Hermès, 1978
- GOUBERT, Jean-Pierre (éd.), *La médicalisation de la société française, 1770-1830*, Ontario, University of Waterloo, 1982 (= *Historical Reflections/Réflexions historiques* 9/1-2)
- GOUBERT, Jean-Pierre, « L'art de guérir. Médecine savante et médecine populaire dans la France de 1790 », *AESC* 32, 1977, p. 908-926
- GOUBERT, Jean-Pierre, « Réseau médical et médicalisation en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des des Pays de l'Ouest* 86, 1979, p. p 221-229
- GOUBERT, Jean-Pierre, « Culture paysanne et culture médicale en France : 1770-1820 », *Annales de Bretagne et des des Pays de l'Ouest* 100, 1993, p. 587-591
- GOUJON, Pierre, « Mutualité spontanée et mutualité institutionnelle en Bourgogne du Sud au XIX<sup>e</sup> siècle », in GUESLIN, André et GUILLAUME, Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale...*, p. 269-277
- GUESLIN, André et GUILLAUME, Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale. Economie de la protection sociale du Moyen Age à l'époque contemporaine*, Paris, éd. ouvrières, 1992
- GUESLIN, André et HATZFELD, Henri (dir.), *Pauvreté et protection sociale en Lorraine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Nancy, Les Annales de l'Est, 1988 (= *Annales de l'Est* 40/1)
- GUESLIN, André, « Aux origines de l'Etat-providence : La mise en place du modèle français des Caisses d'épargne », *RHMC* 38, 1991, p. 231-250
- GUESLIN, André, « La dernière grande crise frumentaire en Lorraine. L'exemple du département de la Meurthe (1846-1847) », *Annales de l'Est* 30, 1980, p. 75-103
- GUESLIN, André, « Les élites françaises face à la pauvreté au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'analyse », in CAILLAUX, Jean-Claude et al. (éd.), *Démocratie et pauvreté : Du quatrième ordre au quart monde*, Paris, Quart-Monde, Albin Michel, 1991, p. 516-534
- GUESLIN, André, « L'évolution du bureau de bienfaisance en France jusqu'à 1914 », in PETIT, Jacques-Guy et MAREC, Yannick, *Le social dans la ville. En France et en Europe. 1750-1914*, Paris, éd. de l'Atelier, 1996, p. 239-249
- GUESLIN, André et STIKER, Henri (dir.), *Handicaps, pauvreté et exclusion dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, éd. de l'Atelier, 2003
- GUESLIN, André, « L'invention des Caisses d'épargne en France : Une grande utopie libérale », *RH* 282, 1989, p. 391-409
- GUESLIN, André, *Gens pauvres : Pauvres gens dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1998
- GUESLIN, André, *L'invention de l'économie sociale. Le XIX<sup>e</sup> siècle français*, Paris, Economica, 1987
- GUESLIN, André, *Mythologies de l'argent. Essai sur l'histoire des représentations de la richesse et de la pauvreté dans la France contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Economica, 2007
- GUILLAUME, Pierre, *Les hospices de Bordeaux au XIX<sup>e</sup> siècle (1796-1855)*, Bordeaux, Les Études Hospitalières Éditions, 2000

- GUILLAUME, Pierre, « Malades, médecine et médecins à Bordeaux au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des des Pays de l'Ouest* 86, 1979, p. 291-300
- GUTTON, Jean-Pierre, « Administrations hospitalières et adoptions dans la France de l'ancien régime », in GUTTON, Jean-Pierre (textes réunis par), *Les administrateurs d'hôpitaux...*, p. 131-140
- GUTTON, Jean-Pierre, « Enfermement et charité dans la France d'Ancien Régime », *HES* 10, 1991, p. 353-358
- GUTTON, Jean-Pierre, « Les pauvres face à leur pauvreté : Le cas français, 1500-1800 », in RIIS, Thomas (éd.), *Les réactions des pauvres...*, p. 89-104
- GUTTON, Jean-Pierre, « Sur la ration alimentaire des vieillards au XVIII<sup>e</sup> siècle », in MOTTU-WEBER, Liliane et ZUMKELLER, Dominique, *Mélanges d'histoire économique offerts au professeur Anne-Marie Piuze*, Genève, Université de Genève ISTECH, 1989, p. 111-123
- GUTTON, Jean-Pierre, *Guide du chercheur en histoire de la protection sociale : Volume 1 (fin du Moyen Age-1789)*, Paris, AEHSS, 1994
- GUTTON, Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 1998
- GUTTON, Jean-Pierre, *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon (1534-1789)*, Paris, Belles-Lettres, 1971
- GUTTON, Jean-Pierre, *L'Etat et la mendicité dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Auvergne, Beaujolais, Forez, Lyonnais*, St-Etienne, Centre d'Etudes foréziennes, 1973
- GUTTON, Jean-Pierre, *Naissance du vieillard. Essai sur l'histoire des rapports entre les vieillards et la société en France*, Paris, Aubier, 1988
- GUY, Yves et GUY, Marie-Vincente, « Naissances illégitimes et conceptions pré-nuptiales en Lavedan (1615-1964) », *Annales du Midi* 100, 1988, p. 435-458
- GUYOT, Philippe, « Le Comité d'extinction de la mendicité et la pauvreté en Basse-Bourgogne (Yonne) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 245-256
- HANNIN, Valérie, « La fondation de l'Hospice de Charité : Une expérience médicale au temps du rationalisme expérimental », *RHMC* 31, 1984, p. 116-130
- HATZFELD, Henri, *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940 : Essai sur les origines de la sécurité sociale en France*, Nancy, P.U. de Nancy, 1989
- HÉRMADINQUER, Jean-Jacques (présenté par), *Pour une histoire de l'alimentation. Recueil de travaux*, Paris, A. Colin, 1970
- HEYBERGER, Laurent, « Gesundheit und Ernährung in Frankreich im 19. Jahrhundert », *VSWG* 90, 2003, p. 316-326
- HIGGS, David, « Le dépôt de mendicité de Toulouse, 1811-1818 », *Annales du Midi* 86, 1974, p. 403-417
- HILDESHEIMER, Françoise et GUT, Christian, *L'assistance hospitalière*, Paris, Publisud, 1992
- HILDESHEIMER, Françoise, *Fléaux et société : De la grande peste au choléra, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1993
- HILDESHEIMER, Françoise, *Le Bureau de la Santé de Marseille sous l'Ancien Régime. Le renfermement de la contagion*, Marseille, Fédération historique de Provence, 1980
- HOURS, Henri, *La lutte contre les épizooties et l'Ecole vétérinaire de Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1957
- HUBSCHER, Ronald, « L'invention d'une profession : Les vétérinaires au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHMC* 43, 1996, p. 686-708
- HUBSCHER, Ronald, « Pauvreté ou pauvretés ? Le milieu rural français au XIX<sup>e</sup> siècle », in MACLOUF, Pierre (dir.), *La pauvreté dans le monde rural*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 155-169
- HUFTON, Olwen H., *The Poor of Eighteenth-Century France 1750-1789*, Oxford, Clarendon Press, 1974
- IMBERT, Jean (dir.), *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, Privat, 1982
- IMBERT, Jean (dir.), *La protection sociale sous la Révolution française*, Paris, AEHSS, 1990
- IMBERT, Jean, « L'hospitalisation des protestants français sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* 131, 1985, p. 173-187

- IMBERT, Jean, « Mourir à l'hôpital », in BARDET, Jean-Pierre et FOISIL, Madeleine (éd.), *La vie, la mort, la foi, le temps : Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, PUF, 1993, p. 345-357
- IMBERT, Jean, *Guide du chercheur en histoire de la protection sociale : Volume II (1789-1914)*, Paris, AEHSS, 1997
- IMBERT, Jean, *Le droit hospitalier de la Révolution à l'Empire*, Paris, Recueil Sirey, 1954 (repr. : Paris, PUF, 1993)
- JEORGER, Muriel, « La structure hospitalière de la France sous l'Ancien Régime », *AESC* 32, 1977, p. 1025-1051
- JOËL, Marie-Ève, « L'économie de l'assistance dans la période prérévolutionnaire », *Economies et sociétés/PE 1*, 1984, 199-231
- JONES, Colin, *Charity and Bienfaisance : The treatment of the poor in the Montpellier region, 1740-1815*, Cambridge, Cambridge U.P., 1982
- JONES, Colin, *The charitable imperative : Hospitals and nursing in Ancien régime and revolutionary France*, Londres/New-York, Routledge, 1989
- KOTT, Sandrine, « Enjeux et significations d'une politique sociale : La Société industrielle de Mulhouse (1827-1870) », *RHMC* 34, 1987, p. 640-659
- LA BERGE, Ann F., *Mission and Method : The Early Nineteenth-Century French Public Health Movement*, Cambridge, Cambridge U.P., 1992
- LAGET, Mireille, « Les livrets de santé pour les pauvres aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *HES* 3, 1984, p. 567-582
- LAGRÉE, Michel et LEBRUN, François (éd.), *Pour l'histoire de la médecine, autour de l'oeuvre de Jacques Léonard*, Rennes, P.U. de Rennes, 1994
- LAPLAIGE, Danielle, *Paris et ses 'sans famille' : Les solutions apportées à l'enfance orpheline et abandonnée du département de la Seine, 1793 à 1869, par la charité privée et l'assistance publique*, Thèse 3<sup>e</sup> Cycle Hist. Paris VII, 1983
- LAPLAIGE, Danielle, *Sans famille à Paris : Orphelins et enfants abandonnés de la Seine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Centurion, 1989
- LASSÈRE, Madeleine, « Les pauvres et la mort en milieu urbain dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle : Funérailles et cimetières », *RHMC* 42, 1995, p. 107-125
- LEBRUN, François, « Naissances illégitimes et abandons d'enfants en Anjou au XVIII<sup>e</sup> siècle », *AESC* 27, 1972, p. 1183-1189
- LEBRUN, François, *Se soigner autrefois : Médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1995
- LÉONARD, Jacques, « Femmes, religion et médecine. Les religieuses qui soignent en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *AESC* 32, 1977, p. 887-907
- LÉONARD, Jacques, *Archives du corps. La santé au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Ouest-France, 1986
- LÉONARD, Jacques, DARQUENNE, Roger et BERGERON, Louis, « Médecins et notables sous le Consulat et l'Empire », *AESC* 32, 1977, p. 858-865
- LÉONARD, Jacques (dir.), « La médicalisation en France du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des des Pays de l'Ouest* 86/2, 1979
- LÉONARD, Jacques (éd.), *La France médicale : Médecins et malades au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard/Julliard, 1978
- LÉONARD, Jacques, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle de la médecine française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981
- LÉONARD, Jacques, *Les médecins de l'Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lille, ART Lille III / Paris, H. Champion, 1978, 3 vol.
- LIRIS, Robert, « Mendicité et vagabondage en Basse-Auvergne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Auvergne* 79, 1965, p. 65-78
- LOTTIN, Alain, « Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHMC* 17, 1970, p. 278-322
- LUC, Jean-Noël, *L'invention du jeune enfant au XIX<sup>e</sup> siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997 (= éd. comm. de : *idem*, thèse de doctorat d'Etat ès-lettres, mention Histoire, Paris I, 1993, 5 vol.)

- MAREC, Yannick (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVII<sup>e</sup>-fin XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Créaphis, 2005
- MAREC, Yannick et MOTOIKE, Ritsu, « Enfants abandonnés, société et politiques sociales à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle », *Etudes normandes* 2, 1988, p. 33-51
- MAREC, Yannick, « Misère, pauvreté et institutions sociales : L'exemple de Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la recherche sur le travail social* 16, 1989, p. 105-112
- MAREC, Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales*, Paris, AEHSS, 2002, 2 vol.
- MAREC, Yannick, *Le 'Clou' rouennais des origines à nos jours (1778-1983). Du mont-de-piété au crédit municipal. Contribution à l'histoire de la pauvreté en province*, Rouen, éd. du P'tit Normand, 1983
- MAREC, Yannick, *Pauvres et philanthropes à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rouen, CRDP, 1981
- MARTIN, François et PERROT, François, « Les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Meaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux* 39, 1988, p. 45-59
- MARTIN, François et PERROT, François, « Les populations de l'Hôtel-Dieu de Meaux à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », *RHMC* 35, 1988, p. 470-481
- LIVET, Georges et SCHAFF, Georges (éd), *Médecine et assistance en Alsace : XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Recherches sur l'histoire de la santé*, Strasbourg, Istra, 1976
- MÉLANÇON, Benoît, « Le vêtement du pauvre, de Louis Sébastien Mercier au Comité de mendicité », in BIRON, Michel et POPOVIC, Pierre (éd.), *Ecrire la pauvreté*, Toronto, éd. du GREF, 1996, p. 73-85
- MELCHERS, Ronald Frans, *La vieillesse ouvrière, 1836-1914 : Les origines de la retraite ouvrière*, s.l., s.n., s.d. (thèse 3<sup>e</sup> cycle Université d'Aix-Marseille II, 1984)
- MENGES, Christine, « Répression et prévention en matière d'assistance au XVII<sup>e</sup> siècle : Le 'Mémoire pour le soulagement des peuples' du premier président de Buisson d'Aussonne (1687) », *Annales du Midi* 105, 1993, p. 349-363
- MENTZER, Raymond A. Jr., « Le Consistoire et la pacification du monde rural », *Bull. de la soc. d'hist. du protestantisme français* 135, 1989, p. 373-389
- MEYER, Ahlrich, « Die Subsistenzunruhen in Frankreich 1846-1847 », *Francia* 19/3, 1992, p. 1-45
- MILLIOT, Vincent, « Histoire des polices : L'ouverture d'un moment historiographique », *RHMC* 54, 2007, p. 162-177
- MINDOCK, David Mason, *Poverty and public assistance in Toulouse, France : 1830-1870*, Ann Arbor Mich./Londres, UMI, 1982
- « Misères, maladies et assistance publique du milieu du XVIII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle » = *Annales du Midi* 86, 1974
- MITCHELL, Allan, « The Function and Malfunction of Mutual Aid Societies in Nineteenth-Century France », in BARRY, Jonathan et JONES, Colin (éd.), *Medicine and charity...*, p. 172-189
- MORINEAU, Michel, « Budgets populaires en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire économique*, 1972, p. 203-237 et 449-481
- MUCKENSTURM, Stéphane, « Indigence, assistance et répression dans le Bas-Rhin 1789-1870 [position de thèse] », *Revue d'Alsace* 121, 1995, p. 357-361
- MUCKENSTURM, Stéphane, « La quantification d'un phénomène social : L'indigence en France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1790-1850) », *HES* 19, 2000, p. 345-360
- MUCKENSTURM, Stéphane, « L'indigence révélatrice des faiblesses d'une société : L'exemple bas-rhinois au XIX<sup>e</sup> siècle (1790-1870) », *Revue d'Alsace* 114, 1988, p. 127-154
- MUCKENSTURM, Stéphane, *Soulager ou éradiquer la misère ? Indigence, assistance et répression dans le Bas-Rhin au XIX<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, P.U. de Strasbourg, 1999 (Thèse Strasbourg 2, 1995)
- MURARD, Lion et ZYLBERMANN, Patrick, *L'hygiène dans la République : La santé publique en France, ou l'utopie contrariée : 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996
- MURAT, Daniel, *Enfants en rupture de famille. Les enfants abandonnés et secourus dans le Gard de 1791 à 1904. L'assistance publique et l'assistance privée face à cette population*, Lille, ANRT, 1994 (thèse Montpellier 1994)
- Musée de l'Assistance publique de Paris*, Paris, Musée de l'Assistance publique de Paris, 1987

- NORBERG, Kathryn, *Rich and poor in Grenoble, 1600-1814*, Berkeley, University of California Press, 1985
- NOUGARET, Roger, *Hôpitaux, léproseries et bodomies de Rodez : De la grande peste à l'hôpital général (vers 1340-1676)*, Rodez, éd. Subervie, 1986
- PELLISSIER, Catherine, « La médicalisation des élites lyonnaises au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHMC* 43, 1996, p. 652-671
- PEROL, Lucette, « Diderot, Mme Necker et la réforme des hôpitaux », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 219-232
- PETIT, Jacques-Guy, « Le philanthrope Benjamin Appert (1797-1873) et les réseaux libéraux », *RHMC* 41, 1994, p. 667-679
- PEYRONNET, Jean-Claude, « Les enfants abandonnés et leurs nourrices à Limoges au XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHMC* 23, 1976, p. 418-441
- PHAN, Marie-Claude, « Les déclarations de grossesse en France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : Essai institutionnel », *RHMC* 22, 1975, 61-88
- PHAN, Marie-Claude, *Les amours illégitimes. Histoires de séduction en Languedoc (1676-1786)*, Paris, éd. du CNRS, 1986
- PINKNEY, David H., « Les ateliers de secours à Paris (1830-1831) précurseurs des ateliers nationaux de 1848 », *RHMC* 12, 1965, p. 65-70
- PLESSIX, René, « Pauvreté et assistance dans le Maine (1780-1860) », in GUESLIN, André et GUILLAUME, Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la sécurité sociale...*, p. 51-58
- POLLET, Gilles, « La vieillesse dans la littérature, la médecine et le droit au XIX<sup>ème</sup> siècle : Sociogenèse d'un nouvel âge de la vie », *Retraite et société* 34, 2001, p. 29-49
- Prévenir : Autour du premier congrès des sociétés de secours mutuels*, Cahiers d'étude et de réflexion édités par la Coopérative d'édition de la vie mutualiste, n° 9, mai 1984
- PROCACCI, Giovanna, « De la mendicité à la question sociale », in MERRIEN, François-Xavier (éd.), *Face à la pauvreté...*, p. 29-47
- PROCACCI, Giovanna, *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Seuil, 1993
- RENAUT, Marie-Hélène, « Vagabondage et mendicité : Délits périmés, réalité quotidienne », *RH* 298, 1998, p. 287-322
- RETOURNARD-LÉGER, Bernadette, *L'assistance à Chaumont en Bassigny au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lille, ANRT, 1989 (thèse 3<sup>e</sup> cycle Hist. Dijon, 1987)
- REVEL, Jacques, « Médecins, médecine et société en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *AESC* 32, 1977, p. 849-850
- RIBAUD, Bernard, *De la mutualité à la sécurité sociale. Conflits et convergences*, Paris, éd. ouvrières, 1986
- ROBIN-ROMERO, Isabelle, « Les établissements pour orphelins à Paris aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *HES* 17, 1998, p. 441-453
- ROCHE, Daniel, « Paris capitale des pauvres : Quelques réflexions sur le paupérisme parisien entre XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de l'école française de Rome* 99, 1987, p. 829-859
- ROCHE, Daniel, « A Pauper Capital. Some Reflections on the Parisian Poor in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », *French History* 1, 1987, p. 182-209
- ROCHE, Daniel, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, EHESS, 1978, 2 vol.
- ROLLET, Catherine et SOURIAU, Agnès, « Epidémies et mentalités : Le choléra de 1832 en Seine-et-Oise », *AESC* 29, 1974, p. 935-965
- ROLLET-ÉCHALIER, Catherine, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la Troisième République*, Paris, PUF-INED, 1990
- ROMON, Christian, « Le monde des pauvres à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *AESC* 37, 1982, p. 729-763
- ROMON, Christian, « Mendicants et policiers à Paris au XVIII<sup>ème</sup> siècle », *HES* 2, 1983, p. 259-295
- SABLAYROLLES, Elisabeth, *Recherches sur la pauvreté, l'assistance et la marginalité en Alsace sous l'ancien régime*, thèse de doctorat, Strasbourg II, 1989
- SAINTE FARE GARNOT, Nicolas, « L'Hôpital Général de Paris. Institution d'assistance, de police ou de soins ? », *HES* 3, 1984, p. 535-542

- SCHWARTZ, Robert M., *Policing the poor in XVIII<sup>th</sup>-century France*, Chapel Hill, Univ. of North Carolina Press, 1988
- SELIG, Jean-Michel, « Misère et malnutrition dans les campagnes alsaciennes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Alsace* 114, 1988, p. 155-171
- SELIG, Jean-Michel, *Malnutrition et développement économique dans l'Alsace du XIX<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, P.U. de Strasbourg, 1996
- SMITH, Timothy B., « Public Assistance and Labor Supply in Nineteenth-Century Lyon », *The Journal of Modern History* 68-1, 1996, p. 1-30
- STANZIANI, Alessandro, *La qualité des produits en France, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2003
- SUEUR, Laurent, « La fragile limite entre le normal et l'anormal : Lorsque les psychiatres français essayaient, au XIX<sup>e</sup> siècle, de reconnaître la folie », *RH* 292, 1994, p. 31-51
- SUEUR, Laurent, « La place de la religion catholique dans les asiles d'aliénés au XIX<sup>e</sup> siècle », *RH* 289, 1993, p. 141-148
- SUEUR, Laurent, « Les classifications des maladies mentales en France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *RH* 289, 1993, p. 483-509
- SUEUR, Laurent, « Les psychiatres français de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle face à l'isolement des malades mentaux dans des hôpitaux spécialisés », *RH* 291, 1994, p. 299-314
- TAEGER, Angela, « L'Etat, les enfants trouvés et les allocations familiales en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Francia* 16/3, 1989, p. 15-33
- TÄGER, Angela, *Kindesaussetzung und Frauenpolitik : Fürsorge für Mutter und Kind im Frankreich des 19. Jahrhunderts*, Hambourg, Kovac, 1991
- TANGHE, Fernand, *Le droit au travail entre histoire et utopie : 1789-1848-1989 : De la répression de la mendicité à l'allocation universelle*, Bruxelles, Facultés universitaires St-Louis et Florence, Institut universitaire européen, 1989
- THÉRET, Bruno, « Les dépenses d'enseignement et d'assistance en France au XIX<sup>e</sup> siècle : Une réévaluation de la rupture républicaine », *AESC* 46, 1991, p. 1335-1374
- THUILIER, Guy, *Les pensions de retraite des fonctionnaires au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, AEHSS, 1994
- THUILLIER, Guy, *Un observateur des misères sociales : Leclerc de Montlinot, 1732-1801*, Paris, AEHSS, 2001
- TJIM, W., « L'évolution de la consommation du fromage dans les hôpitaux de Clermont-Ferrand (1818-1952) », *Cahiers d'histoire* 24, 1979, p. 71-78
- TILLY, Louise A., « La révolte frumentaire, forme de conflit politique en France », *AESC* 27, 1972, p. 731-757
- TOUCAS, Patricia, « Les sociétés de secours mutuels dans l'île de Ré au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi* 105, 1993, p. 365-377
- TOUCAS, Patricia, *La mutualité au sein des populations littorales en Charente-Inférieure (1850-1945)*, Paris, Libr. de l'Inde, 1998
- TRÉNARD, Louis, « La prévoyance sociale dans la région lilloise sous Louis XVI », *Revue du Nord* 71, 1989, p. 723-736
- TRIMAILLE, Gilles, « L'asile public d'aliénés de Dijon au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *MHDSR* 52, 1995, p. 139-154
- TROYANSKY, David G., *Miroirs de la vieillesse en France au siècle des Lumières*, Paris, Eshel, 1992
- VAUX DE FOLETIER, François, *Les bohémiens en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Lattès, 1981
- VERLEY, Joseph, *Mendiants et bourgeois à l'hôpital de Vic-en-Bigorre : (1568-1861)*, Tarbes, Société académique des Hautes-Pyrénées, 1987
- VERNIER, Olivier, *D'espoir et d'espérance : L'assistance privée dans les Alpes-Maritimes au XIX<sup>e</sup> siècle (1814-1914) : Bienfaisance et entraide sociale*, Nice, Serre, 1993
- VERRY-JOLIVET, Corinne, « Médecins et médecins des pauvres au XVIII<sup>e</sup> siècle », in TEYSSEIRE, Daniel et al. (dir.), *La médecine du peuple de Tissot à Raspail (1750-1850)*, Créteil, Conseil général du Val-de-Marne, Archives départementales, 1995, p. 7-23
- VIARD, Georges, « Bureaux des pauvres et Confréries de charité en Champagne méridionale (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *HES* 10, 1991, p. 317-330

- VIAUX, Dominique, « Pauvreté et assistance à Dijon aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (1440-1560) », *MHDSR* 47, 1990, p. 131-146
- VIRET, Jérôme Luther, « Vagabonds et mendiants dans les campagnes au nord de Paris dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 2006, p. 3-30
- VITAL, Chomel, « De la charité à la philanthropie. L'assistance à Grenoble, 1600-1814, d'après un livre récent », *Cahiers d'histoire*, 1986/2, p. 169-180
- VITOUX, Marie-Claire, « Ethique protestante et philanthropie libérale : Le cas mulhousien au XIX<sup>e</sup> siècle », *HES* 14, 1995, p. 596-607
- VITOUX, Marie-Claire, *Paupérisme et assistance à Mulhouse au XIX<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, Association des Publications près les Universités de Strasbourg, 1985
- VOGLER, Bernard, « Die Elsässischen Sparkassen während der Reichlandsperiode 1871-1918 », in FELDENKIRCHEN, Wilfried et al. (éd.), *Wirtschaft, Gesellschaft, Unternehmen : Festschrift f. Hans Pohl zum 60. Geburtstag*, Stuttgart, Steiner, 1995, vol 2, p. 1186-1192
- VOGLER, Bernard, « L'assistance dans le monde luthérien allemand et alsacien : Théorie et pratique », *HES* 10, 1991, p. 345-351
- VOGLER, Bernard, « Les caisses d'épargne en Alsace de 1832 à 1870 », *Bankhistorisches Archiv* 17, 1991, p. 82-98
- VONAU, Jean-Laurent, *L'assurance-incendie en Alsace : 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, SRT de l'Université des sciences sociales de Grenoble, 1982 (Th. droit Strasbourg, 1979)
- WACJMAN, Claude (textes choisis et présentés par), *Enfermer ou guérir. Discours sur la folie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, St-Etienne, Publications de l'Université de St-Etienne, 1991
- WAGNER, Jacques, « L'engouement caritatif dans le *Journal encyclopédique* avant la Révolution (1756-1789) », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 189-200
- WOOLF, Stuart Joseph, « Les bases sociales du Consulat. Un mémoire d'Adrien Duquesnoy », *RHMC* 31, 1984, p. 597-618
- ZELLER, Olivier, « Politique frumentaire et rapports sociaux à Lyon 1772-1776 », *HES* 8, 1989, p. 249-286

## ALLEMAGNE

- 150 Jahre Sparkasse Speyer : 1829-1979*, Speyer, Kreis- und Stadtparkasse Speyer, 1979
- ABEL, Wilhelm, *Massenarmut und Hungerkrisen im vorindustriellen Deutschland*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2<sup>e</sup> 1982 (1. Aufl. : 1977)
- ANHORN, Roland, *Sozialstruktur und Disziplinärindividuum : Zu Johann Hinrich Wicherns Fürsorge- und Erziehungskonzeption des Rauhen Hauses*, Egelsbach, Hänsel-Hohenhausen, 1992
- ASMUTH, Margaret, *Gewerbliche Unterstützungskassen in Düsseldorf. Die Entwicklung der Krankenversicherung der Arbeitnehmer 1841 bis 1884/85*, Köln, Selbstverl. Rheinisch-Westfälisches Wirtschaftsarchiv, 1984
- AYASS, Wolfgang, *Das Arbeitshaus Breitenau. Bettler, Landstreicher, Prostituierte, Zuhälter und Fürsorgeempfänger in der Korrekptions- und Landarmenanstalt Breitenau (1874-1949)*, Kassel, Gesamthochschule Kassel und Verein f. hessische Gesch. und Landeskd., 1992
- BALKENHOL, Bernd, *Armut und Arbeitslosigkeit in der Industrialisierung : Dargestellt am Beispiel Düsseldorfs 1850-1900*, Düsseldorf, Droste, 1976
- BASS, Hans-Heinrich, *Hungerkrisen in Preussen während der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, St. Katharinen, Scripta Mercaturae, 1991
- BATTENBERG, J. Friedrich, « Obrigkeitliche Sozialpolitik und Gesetzgebung. Einige Gedanken zu mittelhessischen Bettel- und Almosenordnungen des 16. Jahrhunderts », *Zschr. f. Historische Forschung* 18, 1991, p. 33-70
- BAUM, Detlef, *Bürokratie und Sozialpolitik. Zur Geschichte staatlicher Sozialpolitik im Spiegel der älteren deutschen Staatsverwaltungslehre*, Berlin, Duncker & Humblot, 1988
- BECK, Hermann, *The Origins of the Authoritarian Welfare State in Prussia. Conservatives, Bureaucracy, and the Social Question 1815-1870*, Michigan, University of Michigan Press, 1995

- BESOLD-BACKMUND, Marlene, *Stiftungen und Stiftungswirlichkeit. Studien zur Sozialgeschichte der beiden oberfränkischen Kleinstädte Forchheim und Weismain*, Neustadt a.d.Aisch, Degener, 1986
- BLASIVS, Dirk, « *Einfache Seelenstörung* ». *Geschichte der deutschen Psychiatrie 1800-1945*, Frankfurt a.M., Fischer, 1994
- BLASIVS, Dirk, *Umgang mit Unheilbarem. Studien zur Sozialgeschichte der Psychiatrie*, Bonn, Psychiatrie-Verl., 1986
- BLUM, Peter, *Staatliche Armenfürsorge im Herzogtum Nassau 1806-1866*, Wiesbaden, Selbstverl. der Historischen Kommission f. Nassau, 1987
- BOEHART, William, *...nicht brothlos und nothleidend zu hinterlassen. Untersuchungen zur Entwicklung des Versicherungsgedankens in Hamburg insbesondere zur Entstehung der Hamburgischen Allgemeinen Versorgungsanstalt von 1778*, Hambourg, Verl. f. Hamburgische Gesch., 1985
- BÖHME, Ernst et KRETER, Karljosef, « Die Rodenbrocksche Armenstiftung in Buer 1823-1872. Armenpflege und Geldgeschäft im Osnabrücker Land in der Periode von Pauperismus und Frühindustrialisierung », *Osnabrücker Mitt.* 95, 1990, p. 179-244
- BRAUN, Erich et KOPITSCH, Franklin (éd.), *Zwangsläufig oder abwendbar? 200 Jahre Hamburgische Allgemeine Armenanstalt*, Hambourg, Verein f. Hamburgische Gesch., 1990
- BREIT, Stefan, « *Leichtfertigkeit* » und ländliche Gesellschaft. *Voreheliche Sexualität in der frühen Neuzeit*, Munich, Oldenburg, 1991
- BREUILLY, John, « Von der Unterschichten zur Arbeiterklasse : Deutschland 1800-1875 », *GG* 20, 1994, p. 251-273
- BRÜGGEMEIER, Franz-Josef, « Konstruktion und Wirklichkeit. Neuere Arbeiten zur Geschichte von Medizin und Gesellschaft », *AFS* 34, 1994, p. 489-494
- BUELTZINGSLOEWEN, Isabelle von, *Machines à instruire, machines à guérir. Les hôpitaux universitaires et la médicalisation de la société allemande (1730-1850)*, Lyon, PUL, 1997
- CONRAD, Christoph, « Die Entstehung des modernen Ruhestandes. Deutschland im internationalen Vergleich 1850-1960 », *GG* 14, 1988, p. 417-447
- CONRAD, Christoph, « La naissance de la retraite moderne : L'Allemagne dans une comparaison internationale (1850-1960) », *Population* 45, 1990, p. 531-563
- CONRAD, Christoph, *Vom Greis zum Rentner. Der Strukturwandel des Alters in Deutschland zwischen 1830 und 1930*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1994
- CONRAD, Christoph, « Geschichte des Alterns : Lebenverhältnisse und sozialpolitische Regulierung », *Zschr. f. Sozialisationsforschung u. Erziehungssoziologie* 4, 1984, p. 143-156
- DELINIÈRE, Jean, « J.F.J. Bertuch : *Comment un petit Etat s'occupera-t-il de ses pauvres ?* <duché de Saxe-Weimar> », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 353-364
- DETTKE, Barbara, *Die asiatische Hydra. Die Cholera von 1830/31 in Berlin und den preussischen Provinzen Posen, Preussen und Schlesien*, Berlin/New-York, de Gruyter, 1995
- DIESSENBACHER, Hartmut, « Der Armenbesucher : Missionar im eigenen Land », in SACHSSE, Christoph et TENNSTEDT, Florian (éd.), *Soziale Sicherheit und soziale Disziplinierung...*, p. 209-244
- DORN, Ulrike, *Öffentliche Armenpflege in Köln von 1794-1871. Zugleich ein Beitrag zur Geschichte der öffentlichrechtlichen Anstalt*, Köln/Vienne, Böhlau, 1990
- DÖRNER, Klaus, « Wie gehören Behinderte zur Gesellschaft ? », *GG* 20, 1994, p. 625-630
- DREES, Annette, *Die Ärzte auf dem Weg zu Prestige und Wohlstand. Zur Sozialgeschichte der württembergischen Ärzte im 19. Jahrhundert*, Münster, Cöppenrath, 1988
- DROSS, Fritz, « 'Der Kranke allein ist arm' : Die Diskussion über den Zusammenhang von Krankheit und Armut um 1800 », *VSWG* 92, 2005, p. 1-15
- DUHAMELLE, Christophe, « La petite enfance en Allemagne, fin XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle. La vision des topographies médicales », *RHMC* 37, 1990, p. 657-671
- EISENBACH, Ulrich, *Zuchthäuser, Armenanstalten und Waisenhäuser in Nassau. Fürsorgewesen und Arbeitserziehung vom 17. bis zum Beginn des 19. Jahrhunderts*, Wiesbaden, Selbstverl. der Hist. Kommission f. Nassau, 1994

- ELLER, Peter et VANJA, Christina, *Psychiatrie in Heppenheim. Streifzüge durch die Geschichte eines hessischen Krankenhauses 1866-1992*, Kassel, Landeswohlfahrtsverband Hessen, 1993
- ESER, Susanne F., *Verwaltet und verwahrt. Armenpolitik und Arme in Augsburg. Vom Ende der reichsstädtischen Zeit bis zum Ersten Weltkrieg*, Sigmaringen, Thorbecke, 1996
- EVANS, Richard J., *Death in Hamburg. Society and Politics in the Cholera Years 1830-1910*, Oxford, Clarendon Press, 1987
- FANDREY, Walter, *Krüppel, Idioten, Irre. Zur Sozialgeschichte behinderter Menschen in Deutschland*, Stuttgart, Silberburg-Verl., 1990
- FANGERAU, Heiner et NOLTE, Karen (éd.), « *Moderne* » *Anstaltspsychiatrie im 19. und 20. Jahrhundert : Legitimation und Kritik*, Stuttgart, Steiner, 2006
- FENNER, Joachim, *Durch Arbeit zur Arbeit erzogen. Berufsausbildung in der preussischen Zwangs- und Fürsorgeerziehung 1878-1932*, Kassel, Landeswohlfahrtsverband Hessen, 1991
- FINZSCH, Norbert, « Räuber und Gendarme im Rheinland : Das Bandenwesen in den vier rheinischen Départements vor und während der Zeit der französischen Verwaltung (1794-1814) », *Francia* 15, 1987, p. 435-471
- FINZSCH, Norbert, *Obrigkeit und Unterschichten. Zur Geschichte der rheinischen Unterschichten gegen Ende des 18. und zu Beginn des 19. Jahrhunderts*, Stuttgart, Franz Steiner, 1990
- FÖLLINGER, Georg, « Von der preussischen Armenkommission zur städtischen Armenverwaltung in Paderborn », *Westfälische Zeitschrift* 140, 1990, p. 287-314
- FRANÇOIS, Etienne, « Unterschichten und Armut in rheinischen Residenzstädten des 18. Jahrhunderts », *VSWG* 62, 1975, p. 433-464
- FRERICH, Johannes et FREY, Martin (éd.), *Von der vorindustriellen Zeit bis zum Ende des Dritten Reiches (= Handbuch der Geschichte der Sozialpolitik in Deutschland, Bd. 1)*, Munich, Oldenbourg, 1993
- FREVERT, Ute, *Krankheit als politisches Problem 1770-1880. Soziale Unterschichten in Preussen zwischen medizinischer Polizei und staatlicher Sozialversicherung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1984
- FRIE, Ewald et KÜSTER, Thomas, « Privatwohlthätigkeit und Kommunalisierung. Die Modernisierung öffentlicher Armenfürsorge im 19. Jahrhundert am Beispiel der Stadt Münster », *Westfälische Forschungen* 40, 1990, p. 645-660
- FRIE, Ewald, *Wohlfahrtsstaat und Provinz. Fürsorgepolitik des Provinzialverbandes Westfalen und des Landes Sachsen 1880-1930*, Paderborn, Schöningh, 1993
- GAILUS, Manfred et VOLKMANN, Heinrich (éd.), *Der Kampf um das tägliche Brot. Nahrungsmangel, Versorgungspolitik und Protest 1770-1990*, Opladen, Westdeutscher Verl., 1994
- GEYER, Martin H., « Zur Geschichte der bayerischen Sparkassen 1821-1875 », *Zschr. f. Bayerische Landesgesch.* 48, 1985, p. 393-427
- GÖCKENJAN, Gerd, « Alter und Armut. Armenpflege für alte Leute im 19. Jahrhundert », in GÖCKENJAN, Gerd (éd.), *Recht auf ein gesichertes Alter...*, p. 105-141
- GOTTERI, Nicole et GRAUMANN, Sabine, « Police et statistique à Hambourg en 1812 », *RH* 115, 1991, p. 81-118
- GRÄSER, Marcus, *Das Mathildienstift in der Wetterau. Sparkassengeschichte und Regionalgeschichte*, Darmstadt, Gesellsch. f. hessische Wirtschaftsgesch., 1995
- HAAS, Ernst Joachim, *Stadt-Sparkasse Düsseldorf 1825-1972*, Berlin, Duncker & Humblot, 1976
- HARMS-ZIEGLER, Beate, *Illegitimität und Ehe. Illegitimität als Reflex des Ehediskurses in Preussen im 18. und 19. Jahrhundert*, Berlin, Duncker & Humblot, 1991
- HASELMANN, Erwin, *Geschichte der deutschen Konsumgenossenschaften*, Frankfurt, Knapp, 1971
- HAUSER, Susanne, *Die Geschichte der Fürsorgegesetzgebung in Bayern*, Munich, Profi-Dr., 1986
- HEINEMEYER, Walter et PÜNDER, Tilman (éd.), *450 Jahre Psychiatrie in Hessen*, Marburg, Elwert, 1983
- HEINRICH, Thomas, *Das preussische Nichteheichenrecht : Von der Aufklärung zur Reaktion*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 1993
- HELM, Dieter, *Die Cholera in Lübeck. Epidemieprophylaxe und -bekämpfung im 19. Jahrhundert*, Neumünster, Karl Wachholtz Verl., 1979

- HERZIG, Arno, « Kinderarbeit in Manufaktur und Proto-Fabrik (1750-1850) », *AFS* 23, 1983, p. 311-375
- HERZIG, Arno, LANGEWIESCHE, Dieter et SYWOTTEK, Arnold (éd.), *Arbeiter in Hamburg. Unterschichten, Arbeiter und Arbeiterbewegung seit dem ausgehenden 18. Jahrhundert*, Hamburg, Verl. Erziehung und Wissenschaft, 1983
- HERZIG, Arno, *Unterschichtenprotest in Deutschland 1790-1870*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1988
- HRUSCHKA, Marion, *Die Entwicklung des Geld- und Kreditwesens : Unter besonderer Berücksichtigung der Sparkasse im Raum Straubing-Bogen : 1803-1972*, Straubing-Bogen, Sparkasse, 1990
- HUEMANN-SIMON, Calixte, « Wohlfahrts-, Armen- und Gesundheitswesen in der Saarregion 1794-1813 », *Jb. für westdeutsche Landesgesch.* 17, 1991, p. 129-158
- HUEMANN-SIMON, Calixte, *L'Etat et la santé. La politique de santé publique ou 'police médicale' dans les quatre départements rhénans, 1794-1814*, Sigmaringen, Thorbecke, 1995
- HUERKAMP, Claudia, *Der Aufstieg der Ärzte im 19. Jahrhundert. Vom gelehrten Stand zum professionellen Experten : Das Beispiel Preussens*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1985
- JACOBS, E., « Armenwesen und private Wohltätigkeit in Glückstadt zu Beginn des 19. Jahrhunderts », *Kieler Blätter zur Volkskde.* 23, 1991, p. 161-188
- JÜTTE, Robert, *Obrigkeitliche Armenfürsorge in deutschen Reichsstädten der frühen Neuzeit. Städtisches Armenwesen in Frankfurt am Main und Köln*, Köln/Vienne, Böhlau, 1984
- KAPPELHOFF, Bernd, 'wohltätig-nützlich-segensreich'. *Die 150jährige Geschichte der Kreissparkasse Stade und ihrer Vorgängerinstitute*, Selbstverl. Kreissparkasse, 1993
- KAUFMANN, Doris, *Aufklärung, bürgerliche Selbsterfahrung und die "Erfindung" der Psychiatrie in Deutschland, 1770-1850*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995
- KEMPER, Ferry, « Die Entwicklung der Krankenkassen in Ulm von 1801-1883 », *Ulm u. Oberschwaben* 45/46, 1990, p. 331-338
- KINZELBACH, Annemarie, *Gesundbleiben, Krankwerden. Armsein in der frühneuzeitlichen Gesellschaft. Gesunde und Kranke in den Reichsstädten Überlingen und Ulm 1500-1700*, Stuttgart, Steiner, 1995
- KLEIN, Alexander, *Armenfürsorge und Bettelbekämpfung in Vorderösterreich 1753-1806 unter besonderer Berücksichtigung der Städte Freiburg und Konstanz*, Munich, Alber, 1994
- KÖHLER, Ernst, *Arme und Irre. Die liberale Fürsorgepolitik des Bürgertums*, Berlin, Klaus Wagenbach, 1977
- KÖLLMANN, Wolfgang, « Die Anfänge der staatlichen Sozialpolitik in Preussen bis 1869 », *VSWG* 53, 1966, p. 28-52
- KRAUS, Antje, *Die Unterschichten Hamburgs in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts : Entstehung, Struktur und Lebensverhältnisse : Eine historisch-statistische Untersuchung*, Stuttgart, G. Fischer, 1965
- KRAUS, Antje, « 'Antizipierter Ehesegen' im 19. Jahrhundert. Zur Beurteilung der Illegitimität unter sozialgeschichtlichen Aspekten », *VSWG* 66, 1979, p. 174-215
- KRAUSS, Martin, *Armenwesen und Gesundheitsfürsorge in Mannheim vor der Industrialisierung 1750-1850/60*, Sigmaringen, Thorbecke, 1993
- KRUG-RICHTER, Barbara, *Zwischen Fasten und Festmahl. Hospitalverpflegung in Münster 1540-1650*, Stuttgart, Steiner, 1994
- KÜSTER, Thomas, *Alte Armut und neues Bürgertum. Öffentliche und private Fürsorge in Münster von der Ära Fürstenberg bis zum Ersten Weltkrieg (1756-1914)*, Münster, Aschendorff, 1995
- KÜTHER, Carsten, *Menschen auf der Strasse. Vagierende Unterschichten in Bayern, Franken und Schwaben in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1983
- KÜTHER, Carsten, *Räuber und Gauner in Deutschland. Das organisierte Bandenwesen im 18. und frühen 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1976
- LABISCH, Alfons et SPREE, Reinhard, « Neuere Entwicklungen und aktuelle Trends in der Sozialgeschichte der Medizin in Deutschland : Rückschau und Ausblick », *VSWG* 84, 1997, p. 171-210, 305-321

- LALLINGER, Manfred, *Freiburger Unterschichten in der Zeitperiode 1850 bis 1914*, Pfaffenweiler, Centaurus Verlagsges., 1992
- LINDEMANN, Mary, *Patriots and Paupers : Hamburg, 1712-1830*, New-York/Oxford, Oxford U.P., 1990
- LIPP, Carola, « 'Das Zwangszölibat der Mittellosen' : Verhehlichungsverbote im 19. Jahrhundert », *Schwäbische Heimat* 40, 1989, p. 47-51
- LIPPIK, Marlis, *Die Entstehung des Sparkassenwesens in Schleswig-Holstein 1790-1864*, Neumünster, Wachholtz, 1987
- LOETZ, Francisca, *Vom Kranken zum Patienten. 'Medikalisierung' und medizinische Vergesellschaftung am Beispiel Baden 1750-1850*, Stuttgart, Steiner, 1993
- LUDWIG, Andreas, *Der Fall Charlottenburg : Soziale Stiftungen im städtischen Kontext (1800-1950)*, Köln, Böhlau, 2005
- MEUMANN, Markus, *Findelkinder, Waisenhäuser, Kindsmord. Unversorgte Kinder in der frühneuzeitlichen Gesellschaft*, Munich, Oldenbourg, 1995
- MASER, Peter, *Hans Ernst von Kottwitz : Studien zur Erweckungsbewegung des frühen 19. Jahrhunderts in Schlesien und Berlin*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1990
- MATZ, Klaus-Jürgen, *Pauperismus und Bevölkerung. Die gesetzlichen Ehebeschränkungen in den süddeutschen Staaten während des 19. Jahrhunderts*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1980
- MAUCH, Gerhard J., *Betriebliche Sozialleistungen württembergischer Unternehmen im 19. Jahrhundert. Entwicklung, Rahmenbedingungen und Beweggründe ihrer Bereitsstellung bis zur Sozialversicherungsgesetzgebung der 1880er Jahre*, St. Katharinen, Scripta Mercaturae, 1995
- MEDICK, Hans, « Die sogenannte 'Laichinger Hungerchronik' », *RSH* 44, 1994, p. 105-119
- MEDICK, Hans, « Teuerung, Hunger und 'moralische Ökonomie von oben'. Die Hungerkrise der Jahre 1816-17 in Württemberg », *Beiträge zur Historischen Sozialkunde*, 1985, p. 39-44
- MERZ, Richard, *Stadtsparkasse Augsburg : 1822-1997 : Ein Beitrag zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte der Stadt Augsburg*, Stuttgart, Dt. Sparkassenverl., 1997
- MOOSER, Josef et al., *Frommes Volk und Patrioten. Erweckungsbewegung und soziale Frage im östlichen Westfalen 1800 bis 1900*, Bielefeld, Verl. f. Regionalgesch., 1989
- MÜLLER, Gerald, *Hunger in Bayern 1816-1818 : Politik und Gesellschaft in einer Staatskrise des frühen 19. Jahrhunderts*, Frankfurt a.M., P. Lang, 1998
- NEUHANN, Christiane, « Bettler und Vagabunden in Minden. Ein Beitrag zur Armenfürsorge des 19. Jahrhunderts in Minden-Ravensburg », *Mitteilungen des Mindener Geschichtsvereins* 63, 1991, p. 135-151
- NOLTE, Rüdiger, *Pietas und Pauperes. Klösterliche Armen-, Kranken- und Irrenpflege im 18. und im 19. Jahrhundert*, Köln, Böhlau, 1996
- NORDSIEK, Hans, « Vom Beginnenhaus zum Armenhaus. Zur Geschichte der Mindener Beginnen (1295-1839) », *Mitteilungen des Mindener Geschichtsvereins* 61, 1989, p. 19-44
- OBERMAIER, A., « Findel- und Waisenkinder. Zur Geschichte der Sozialfürsorge in der Reichsstadt Augsburg », *Zschr. des Hist. Vereins f. Schwaben* 83, 1990, p. 113-128
- OVERHOFF, Jürgen, *Die Frühgeschichte des Philanthropismus (1715-1771) : Konstitutionsbedingungen, Praxisfelder und Wirkung eines pädagogischen Reformprogramms im Zeitalter der Aufklärung*, Tübingen, Niemeyer, 2004
- PERLITZ, Uwe, *Das Geld-, Bank- und Versicherungswesen in Köln 1700-1815*, Berlin, Dunker & Humblot, 1976
- PEUKERT, Detlev J.K., *Grenzen der Sozialdisziplinierung : Aufstieg und Krise der deutschen Jugendfürsorge 1878 bis 1932*, Köln, Bund-Verl., 1986
- POHL, Hans (éd.), *Betriebliche Sozialpolitik deutscher Unternehmen seit dem 19. Jahrhundert*, Wiesbaden, Franz Steiner, 1979
- POHL, Hans (éd.), *Staatliche, städtische, betriebliche und kirchliche Sozialpolitik vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, Stuttgart, Steiner, 1991
- PRESTEL, Claudia, « Zwischen Tradition und Moderne : Die Armenpolitik der Gemeinde zu Fürth (1826-1870) », *Tel Aviver Jb. f. deutsche Gesch.* 20, 1991, p. 135-162
- PREUSSER, Norbert (éd.), *Armut und Sozialstaat*, Munich, AG SPAK Publikationen, 1982-1983, 4 vol.

- PRINZ, Michael, « Sozialdisziplinierung und Konfessionalisierung. Neuere Fragestellungen in der Sozialgeschichte der frühen Neuzeit », *Westfälische Forschungen* 42, 1992, p. 1-25
- QUANDT, Siegfried (éd.), *Kinderarbeit und Kinderschutz in Deutschland 1783-1976*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1978
- RADTKE, Wolfgang, *Armut in Berlin. Die sozialpolitischen Ansätze Christian von Rothers und der Königlichen Seehandlung im vormärzlichen Preussen*, Berlin, Akademie Verl., 1993
- REGER, Karl-Heinz et DILLING, Horst, *Psychiatrie in Lübeck : Das 19. Jahrhundert*, Lübeck, Schmidt Römhild, 1984
- REIDEGELD, Eckart, « Naturlehre, Ökonomie und Armenpflege : Vom Wesen und von der Bedeutung einer sozialreformerischen Innovation », *Zschr. f. Sozialreform* 46, 2000, p. 548-566
- REITER, Ralf, *Städtische Armenfürsorge im Übergang vom 18. zum 19. Jahrhundert. Sozial-, wirtschafts- und verwaltungsgeschichtliche Untersuchungen zur Sozialpolitik der Stadt Ravensburg und ihre Einrichtungen 1755-1845*, Konstanz, Hartung-Gorre, 1989
- ROECK, Bernd, « 'Arme' in Augsburg zu Beginn des 30jährigen Krises, Untersuchungen zu Wohn- und Vermögensverhältnissen der städtischen 'Unterschicht' und zur Sozialtopographie der Reichsstadt anhand einer Getreideverteilungsliste aus dem Jahre 1662 », *Zschr. f. Bayerische Landesgesch.* 46, 1983, p. 515-558
- RUDERSDORF, Manfred, « *Das Glück der Bettler* ». *Justus Moser und die Welt der Armen. Mentalität und soziale Frage im Fürstbistum Osnabrück zwischen Aufklärung und Säkularisation*, Münster, Aschendorff, 1995
- SACHSSE, Christoph et TENNSTEDT, Florian, *Vom Spätmittelalter bis zum 1. Weltkrieg*, Stuttgart, Kohlhammer, 1998 (*Geschichte der Armenfürsorge in Deutschland 1*)
- SACHSSE, Christoph et TENNSTEDT, Florian, *Fürsorge und Wohlfahrtspflege 1871 bis 1929*, Stuttgart, Kohlhammer, 1988 (= *Geschichte der Armenfürsorge in Deutschland 2*)
- SACHSSE, Christoph et TENNSTEDT, Florian, *Wohlfahrtsstaat im Nationalsozialismus*, Stuttgart, Kohlhammer, 1992 (*Geschichte der Armenfürsorge in Deutschland 3*)
- SCARPA, Ludovica, *Gemeinwohl und lokale Macht. Honoratioren und Armenwesen in der Berliner Luisenstadt im 19. Jahrhundert*, Munich, Saur, 1995
- SCHAIER, Joachim, *Verwaltungshandeln in einer Hungerkrise. Die Hungersnot 1846/47 im badischen Odenwald*, Wiesbaden, Deutscher Universitäts-Verl., 1991
- SCHAPER, Hans-Peter, *Krankenwartung und Krankenpflege. Tendenzen der Verberuflichung in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Opladen, Leske + Budrich, 1987
- SCHEFFLER, Jürgen, « 'Weltstadt' und 'Unterwelt'. Urbanisierung, Armenpolitik und Obdachlosigkeit in Berlin 1871-1914 », *Internationale wissenschaftliche Korrespondenz zur Geschichte der deutschen Arbeiterbewegung* 26, 1990, p. 158-181
- SCHERNER, Karl Otto, « Arme und Bettler in der Rechtstheorie des 17. Jahrhunderts », *Zschr. f. neuere Rechtsgesch.* 10, 1988, p. 129-150
- SCHERPNER, Hans, *Studien zur Geschichte der Fürsorge*, Frankfurt, Eigenverl. des Deutschen Vereins f. öffentliche u. private Fürsorge, 1984
- SCHILLING, Heinz (éd.), *Die Kirchenratsprotokolle der Reformierten Gemeinde Emden, 1557-1620*, Köln/Vienne, Böhlau, 1989-1992, 2 vol.
- SCHLABER, Gerret Liebing, *Sozialpolitik im Schleswiger Land 1840-1880*, Neumünster, Wachholtz, 2005
- SCHLUMBOHM, Jürgen (éd.), *Familie und Familienlosigkeit. Fallstudien aus Niedersachsen und Bremen vom 15. bis 20. Jahrhundert*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 1993
- SCHLUMBOHM, Jürgen, « Les limites du savoir : Médecin et femmes enceintes à la maternité de l'université de Göttingen aux alentours de 1800 », *RHMC* 52, 2005, p. 64-94
- SCHMÄHL, Winfried, « Vermeidung von Armut im Alter durch eine obligatorische beitragsfinanzierte Mindestversicherung : Leopold Krugs Plan einer 'Armenassekuranz' von 1810 », *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik* 203, p. 323-336
- SCHMORRTE, Stefan, « Alter und Medizin. Die Anfänge der Geriatrie in Deutschland », *AFS* 30, 1990, p. 15-41
- SCHOELL-GLASS, Charlotte (éd. et avant-propos), *Caspar Voght : Lebensgeschichte*, Hambourg, Christians, 2001

- SCHÖNHOFEN, Klaus, « Selbsthilfe als Form der Solidarität. Das gewerkschaftliche Unterstützungswesen im Deutschen Kaiserreich bis 1914 », *AFS* 20, 1980, p. 147-193
- SCHÖPFER, Gerald, *Sozialer Schutz im 16.-18. Jahrhundert. Ein Beitrag zur Geschichte der Personenversicherung und der landwirtschaftlichen Versicherung*, Graz, Leykam, 1976
- SCHUBERT, Ernst, *Arme Leute, Bettler und Gauner im Franken des 18. Jahrhunderts*, Neustadt a. d. Aisch, Degener, 1983
- SCHULZ, Joachim, *Armut und Sozialhilfe*, Stuttgart/Berlin, W. Kohlhammer, 1989
- SCHWANITZ, Hedwig, *Krankheit - Armut - Alter. Gesundheitsfürsorge und Medizinalwesen in Münster während des 19. Jahrhunderts*, Münster, Aschendorff, 1990
- SCHWINGE, Gerhard, *Jung-Stilling als Erbauungsschriftsteller der Erweckung : eine literatur- und frömmigkeitsgeschichtliche Untersuchung seiner periodischen Schriften 1795-1816 und ihres Umfelds*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1994
- SEIDENSTICKER, Christel, « Graf Rumford und die Armensuppe », <http://www.laehrer-hinkender-bote.de/art9.html>
- SHANAHAN, William O., *Der deutsche Protestantismus vor der sozialen Frage 1815-1871*, Munich, Kaiser, 1962
- SIEVERS, Kai Detlev et ZIMMERMANN, Harm-Peer, *Das disziplinierte Elend. Zur Geschichte der sozialen Fürsorge in schleswig-holsteinischen Städten*, Neumünster, Wachholtz, 1994
- SIEVERS, Kai Detlev, « Vaganten und Bettler auf Schleswig-Holsteins Strassen. Zum Problem der mobilen Unterschichten an der Wende vom 18. zum 19. Jahrhundert », *Zschr. der Ges. f. Schleswig-Holsteinische Gesch.* 114, 1989, p. 51-71
- SIEVERS, Kai Detlev, *Leben in Armut : Zeugnisse der Armutskultur aus Lübeck und Schleswig-Holstein vom Mittelalter bis ins 20. Jahrhundert*, Heide, Boyens, 1991
- SPIES, Martina, « 'Feuersnoth' und die Entstehung der Gebäudebrand-Versicherung in Schwaben », *Zschr. des Hist. Vereins f. Schwaben* 83, 1990, p. 163-216
- SPREE, Reinhard, « Krankenhausentwicklung und Sozialpolitik in Deutschland während des 19. Jahrhunderts », *HZ* 260, 1995, p. 75-105
- STAMM, Rudolf, « Theodor Konrad Hartleben (1770-1827) und seine 'Allgemeine deutsche Justiz- und Polizey-Fama'. Eine Untersuchung über Aufgabe und Wirksamkeit einer Zeitschrift im Kampf gegen das Jauner- und Bettelwesen », *Zschr. f. die Gesch. des Oberrheins* 113, 1965, p. 45-149
- STEKL, Hannes, « 'Labore et fame' : Sozialdisziplinierung in Zucht- und Arbeitshäusern des 17. und 18. Jh. », in SACHSSE, Christoph et TENNSTEDT, Florian (éd.), *Soziale Sicherheit und soziale Disziplinierung...*, p. 119-147
- STIER, Bernhard, *Fürsorge und Disziplinierung im Zeitalter des Absolutismus. Das Pforzheimer Zucht- und Waisenhaus und das badische Sozialpolitik im 18. Jahrhundert*, Sigmaringen, Thorbecke, 1988
- STIMPFL, Adolf, « Das Wertinger Gesundheitswesen von einst », *Jb. des Historischen Vereins Dilligen an der Donau* 91, 93, 95, 1989, 1991, 1993, p. 182-207. 438-561, 258-279
- TENNSTEDT, Florian, *Vom Proleten zum Industriearbeiter. Arbeiterbewegung und Sozialpolitik in Deutschland 1800-1914*, Köln, Bund-Verl., 1983
- TEUTEBERG, Hans Jürgen (éd.), *Durchbruch zum modernen Massenkonsum. Lebensmittelmärkte und Lebensmittelqualität im Städtewachstum des Industriezeitalters*, Münster, Coppenrath, 1987
- TEUTEBERG, Hans Jürgen et WIEGELMANN, Günter, *Der Wandel der Nahrungsgewohnheiten unter dem Einfluss der Industrialisierung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1972
- THOMS, Ulrike, *Anstaltskost im Rationalisierungsprozess : Die Ernährung in Krankenhäusern und Gefängnissen im 18. und 19. Jahrhundert*, Stuttgart, Franz Steiner, 2005
- TJADEN-STEINHAEUER, Margarete, *Die verwaltete Armut : Pauperismus in der Bundesrepublik : Vorgeschichte und Erscheinungsformen*, Hambourg, VSA-Verl., 1985
- TÖLLE, Domenica, *Altern in Deutschland 1815-1933. Eine Kulturgeschichte*, Graftschaft, Vektor-Verl., 1996
- ULBRICHT, Otto, « Rationalisierung und Arbeitslosigkeit in der Diskussion um die Einführung der Dreschmaschine um die Wende zum 19. Jahrhundert », *VSWS* 68, 1981, p. 153-190

- WAGNER-BRAUN, Margarete, *Zur Bedeutung berufsständischer Krankenkassen innerhalb der privaten Krankenversicherung in Deutschland bis zum Zweiten Weltkrieg*, Stuttgart, Franz Steiner, 2002
- WELLER, Arnold, *Sozialgeschichte Südwestdeutschlands unter besonderer Berücksichtigung der sozialen und karitativen Arbeit vom späten Mittelalter bis zur Gegenwart*, Stuttgart, Konrad Theiss Verl., 1979
- WESSEL, Horst A., « Probleme der Altersversorgung im 19. Jh. », in CONRAD, Christoph et KONDRATOWITZ, Hans-Joachim von (éd.), *Gerontologie und Sozialgeschichte : Wege zu einer historischen Betrachtung des Alters*, Berlin, DZA, 1983, p. 425-479
- WIEMER, Sigrid, *Das Leben in Münsteraner Armenhäuser während des 19. Jahrhunderts*, Münster, Coppenrath, 1991
- WINKEL, Harald, « Vom Armenhaus zum Musterländle », *Zschr. f. württembergische Landesgesch.* 50, 1991, p. 305-316
- WISCHHÖFER, Bettina, *Krankheit, Gesundheit und Gesellschaft in der Aufklärung. Das Beispiel Lippe 1750-1830*, Frankfurt/New-York, Campus, 1991
- WOELK, Susanne, *Der Fremde unter den Freunden : Biographische Studien zu Caspar von Voght*, Hambourg, Weidmann, 2000
- WOELK, Susanne (éd.), *Caspar von Voght : Handschriftliche Lebensbeschreibung des Reichsfreiherrn*, Hambourg, s.n., 1997
- WOLF, Gerhard Philipp, « 'Nun bin ich aber kein Bettler, sondern ein Unglücklicher ! » : Beobachtungen zum Armenwesen im ehemaligen Landgerichtsbezirk Pegnitz », *Archiv f. Gesch. von Oberfranken* 72, 74, 1992, 1994, p. 413-481, 171-228
- WOLLSCHLÄGER, Christian, « Landarmut und Zivilprozessraten in Württemberg während des 19. Jahrhundert », in BEHRENS, Okko et DIESELHORST, Malte (éd.), *Libertas : Grundrechtliche und rechtsstaatliche Gewährungen in Antike und Gegenwart. Symposion aus Anlass des 80. Geburtstages von Franz Wieacker*, Elsbach, R. Gremer, 1991, p. 263-278
- WUNDER, Bernd, « Pfarrwitwenkassen und Beamtenwitwen-Anstalten vom 16.-19. Jahrhundert : Die Entstehung der staatlichen Hinterbliebenenversorgung in Deutschland », *Zschr. f. Historische Forschung* 12, 1985, p. 429-498
- YARDENI, Myriam et MAKOV, Ehud, « Naissances illégitimes dans la communauté française de Berlin au XVIII<sup>e</sup> siècle », *HES* 9, 1990, p. 555-565
- ZACHAU, Monika, *Zwangsläufig oder abwendbar ? Auffassungen von Armut in Hamburg innerhalb der 'Hamburgischen Gesellschaft zur Beförderung der Künste und nützlichen Gewerbe' zwischen 1788 und 1840*, Hambourg, Verein f. Hamburgische Gesch., 1988
- ZIMMERMANN, Clemens, « 'Noth' und 'Theurung' im badischen Unterland. Reformkurs und Krisenmanagement unter dem aufgeklärten Absolutismus », *Aufklärung* 2, 1987/1, p. 95-119

## ANGLETERRE

- ALEXANDER, John K., *Render them submissive : Responses to poverty in Philadelphia, 1760-1800*, Amherst, The University of Massachussetts Press, 1980
- ANDREW, Donna T., *Philanthropy and Police. London Charity in the Eighteenth Century*, Princeton, Princeton U.P., 1989
- BARRET-DUCROCQ, Françoise, *Pauvreté, charité et morale à Londres au XIX<sup>e</sup> siècle, une sainte violence*, Paris, PUF, 1991
- BARRY, Jonathan et JONES, Colin (éd.), *Medicine and charity before the welfare state*, Londres/New-York, Routledge, 1991
- BEIER, A. L., *Masterless Men. The Vagrancy Problem in England 1560-1640*, Londres, Methuen, 1985
- BEIER, A. L., *The Problem of the Poor in Tudor and Early Stuart England*, Londres, Methuen, 1983
- BOYER, George R., *An Economic History of the English Poor Law, 1750-1850*, Cambridge, Cambridge U.P., 1990
- BRADLEY, Duane, *Count Rumford*, Princeton/Toronto/Londres, Van Nostrand, 1967

- BROWN, Sanborn Conner, *Benjamin Thompson, Count Rumford*, Cambridge (Mass.), Londres, The MIT Press, 1979
- BURNETT, John, *Idle Hands : The Experience of Unemployment, 1790-1990*, Londres, Routledge, 1994
- CARRÉ, Jacques et RÉVAUGER, Jean-Paul (dir.), *Ecrire la pauvreté. Les enquêtes sociales britanniques aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, 1995
- CARRÉ, Jacques, « Sir Frederick Morton Eden et le problème de la pauvreté en Angleterre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 257-271
- CHAMPEIX, Robert, « Le comte Rumford, aventurier et physicien », *La Revue du Musée des arts et métiers* 14, mars 1996, p. 35-42 (www.arts-et-metiers.net)
- CHINN, Carl, *Poverty amidst Prosperity. The Urban Poor in England, 1834-1914*, Manchester, Manchester U.P., 1995
- CUNNINGHAM, Hugh, *The children of the poor : Representations of childhood since the seventeenth century*, Oxford, Blackwell, 1991
- DIGBY, Anne, *Pauper Palaces <Engl. Arbeitshäuser im 19. Jh.>*, Londres/Henley/Boston, Routledge & Kegan Paul, 1978
- DRIVER, Felix, *Power and pauperism : The workhouse system, 1834-1884*, Cambridge, Cambridge U.P., 1993
- FISSEL, Mary E., *Patients, Power, and the Poor in Eighteenth-Century Bristol*, Cambridge, Cambridge U.P., 1991
- FRASER, Derek (éd.), *The New Poor Law in the nineteenth century*, Londres, Macmillan press, 1976
- FRENCH, Roger et WEAR, Andrew (éd.), *British Medicine in an Age of Reform*, Londres/New-York, Routledge, 1991
- GOSDEN, P.H.J.H., *Self-help : Voluntary association in the 19th. century*, Londres, Batsford, 1973
- GOSDEN, P.H.J.H., *The Friendly Societies in England, 1815-1875*, Aldershot, Gregg Revivals, 1993 (1<sup>ère</sup> éd. : Manchester, Manchester U.P., 1961)
- GREEN, David R., *From Artisans to Paupers. Economic Change and Poverty in London, 1790-1870*, Aldershot, Scolar Press, 1995
- HARLING, Philip, « The Power of Persuasion : Central Authority, Local Bureaucracy and the New Poor Law », *English Historical Review* 107, 1992, p. 30-53
- HATWELL, R. M., MINGAY, G. E. et al., *The Long Debate on Poverty : Eight essays on industrialisation and the condition of England*, Londres, The Institute of Economic Affairs, 1974
- HIMMELFARB, Gertrude, *The Idea of Poverty. England in Early Industrial Age*, Londres/Boston, Faber & Faver Ltd., 1984
- HORN, Pamela, *Children's work and welfare, 1780-1880*, Basingstoke/Londres, Macmillan, 1994
- HORNE, Thomas Allen, *Property Rights and Poverty. Political Argument in Britain, 1605-1834*, Chapel Hill/Londres, The University of North Carolina Press, 1990
- KING, Steven, *Poverty and welfare in England, 1700-1850 : A regional perspective*, Manchester, Manchester U.P., 2000
- LAMOINE, Georges, « Le traitement du paupérisme à Bristol de 1770 à 1830 », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 339-352
- LEES, Lynn Hollen, *The Solidarities of Strangers. The English poor Laws and the People, 1700-1948*, Cambridge, Cambridge U.P., 1998
- LEHRBURGER, Egon, *Graf Rumford : Ein Amerikaner in München*, Munich, Prestel 1961
- LENEMAN, Leah et MITCHISON, Rosalind, « Girls in Trouble : The Social and Geographical Setting of Illegitimacy in Early Modern Scotland », *Journal of Social History* 21, 1988, p. 483-497
- LEVENE, Alys et al. (éd.), *Illegitimacy in Britain, 1700-1920*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2005
- MACFARLANE, Steven, « Social Policy and the Poor in the later Seventeenth Century », in BEIER, A.L. et FINLAY, Roger (éd.), *London 1500-1700 : The making of the metropolis*, Londres/New-York, Longman, 1986, p. 252-277

- MANDLER, Peter, « The Making of the New Poor Law Redivivus », *P&P* 117, 1987, p. 131-157
- MARSHALL, Dorothy, *The English poor in the eighteenth century : A study in social and administrative history*, Londres, G. Routledge, 1926 (rééd. : New-York, A. M. Kelley, 1969)
- MARSHALL, John Duncan (éd.), *The old poor law, 1795-1834*, Basingstoke, Macmillan, <sup>2</sup>1985
- MCCRAY BEIER, Lucinda, *Sufferers and Healers. The experience of illness in seventeenth-century England*, Londres/New-York, Routledge & Kegan Paul, 1987
- METZ, Karl Heinz, « Armut und Arbeit. Armenhilfe und Arbeitslosigkeit in Grossbritannien während der Industriellen Revolution », *AFS* 27, 1987, p. 1-23
- METZ, Karl Heinz, *Industrialisierung und Sozialpolitik : Das Problem der sozialen Sicherheit in Grossbritannien 1795-1911*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1988
- NEAVE, David, *Mutual aid in the Victorian countryside : Friendly societies in the rural East Riding, 1830-1914*, Hull, Hull U.P., 1991
- NEUMAN, Mark, *The Speenhamland county : Poverty and the poor laws in Berkshire, 1782-1834*, New-York/Londres, Garland, 1982
- ORR JOHNSON, M., « The Insane in 19<sup>th</sup> Century Britain : A Statistical Analysis of a Scottish Insane Asylum », *Historical Social Research* 17/3, 1992, p. 3-20
- OWEN, David, *English philanthropy, 1660-1960*, Cambridge (Mass.), Harvard U.P., 1965
- PAKNADEL, Félix, « Les débats parlementaires en Angleterre sur la Loi sur les pauvres de 1834 », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 287-297
- PEARSON, Robin, « Thrift or dissipation ? The business of life assurance in the early nineteenth century », *Economic History Review* 43, 1990, p. 236-254
- PELLING, Margarete, *Cholera, Fever and English Medicine, 1812-1865*, Oxford, Oxford U.P., 1978
- POUND, John, *Poverty and vagrancy in Tudor England*, Londres, Longman, 1975
- POYNTER, John Riddoch, *Society and pauperism : English ideas on poor relief, 1795-1834*, Londres, Routledge and Kegan, 1969
- PROCHASKA, Frank K., *Women and philanthropy in nineteenth-century England*, Oxford, Clarendon Press, 1980
- REID, Alice et al., « Vulnerability among illegitimate children in nineteenth century Scotland », *RHMC* 111, 2006, p. 89-113
- RICHARDS, David, *Health care and popular medicine in nineteenth century England. Essays in the social history of medicine*, Londres, Croom Helm, 1977
- ROBERTS, M. J. D., « Reshaping the Gift Relationship. The London Mendicity and the Suppressing of Begging in England 1818-1869 », *International Rev. of Social History* 36, 1991, p. 201-231
- ROBERTS, M. J. D., « Public and private in early nineteenth-century London : The Vagrant Act of 1822 and its enforcement », *Social History* 13, 1988, p. 273-294
- ROGISTER, John, « L'administration des hôpitaux en Angleterre à l'époque moderne », in GUTTON, Jean-Pierre (textes réunis par), *Les administrateurs d'hôpitaux...*, p. 75-84
- ROSE, Michael E., *The English Poor Law, 1780-1930*, New Abott, David & Charles, 1971
- ROSE, Michael E., *The relief of poverty, 1834-1914*, Basingstoke, Macmillan, <sup>2</sup>1979
- SATRE, Marian Carter, *Poverty in Berkshire : A descriptive syntheses of the effects of the 1834 Poor Lay Amendment*, Ann Arbor Mich., UMI, 1981
- SCHULTE BEERBÜHL, Margrit, « Die Konsummöglichkeiten und Konsumbedürfnisse der englischen Unterschichten im 18. Jahrhundert », *VSWG* 82, 1995, p. 1-28
- SCULL, Andrew, *Social Order/Mental Disorder. Anglo-American Psychiatry in Historical Perspective*, Londres, Routledge, 1989
- SHARPE, Pamela, « Poor Children as apprentices in Colyton, 1598-1830 », *Continuity and Change* 6, 1991, p. 253-270
- SLACK, Paul, *Poverty and policy in Tudor and Stuart England*, Londres/New-York, Longman, 1988
- SLACK, Paul, *The English poor law 1531-1782*, Basingstoke, Macmillan, 1990
- SNELL, Keith D. M., *Annals of the labouring poor : Social change and agrarian England, 1660-1900*, Cambridge, Cambridge U.P., 1985
- SOKOLL, Thomas, « 'Alte Armut'. Unterstützungspraxis und Formen lebenszyklischer Armut unter dem Alten Armenrecht », in WEISBROD, Bernd (éd.), *Victorian Values...*, p. 13-64

- SOLAR, Peter M., « Poor relief and English economic development before the industrial revolution », *Economic History Review* 48, 1995, p. 1-22
- SPARROW, Wilfred James, *Knight of the White Eagle : A biography of Sir Benjamin Thompson, Count Rumford, 1753-1814*, Londres, Hutchinson, 1964
- SUMMERS, Anne, « Philanthropy and the state in the thinking of Elizabeth Fry », *Historical Research* 67, 1994, p. 134-142
- TAYLOR, Geoffrey, *The Problem of poverty : 1660-1834*, Londres, Longman, 1969
- TAYLOR, Jeremy, *Hospital and Asylum architecture in England 1840-1914 : Building for Health Care*, Londres/New-York, Mansell, 1991
- TOBOUL, William, *La lutte contre la paupérisme et les sources morales et chrétiennes et l'esprit socialiste en Angleterre, (1795-1914)*, Lille, SRT de l'Université de Lille III, 1981, 2 vol. (thèse Aix-en-Provence 1977)
- TREBLE, James H., *Urban Poverty in Britain 1830-1914*, Londres, Batsford, 1979
- WEISBROD, Bernd (éd.), *Victorian Values. Arm und Reich im Viktorianischen England*, Bochum, Brockmeyer, 1988
- WEISBROD, Bernd, « Armut als politisches Problem. Zur Entstehung der modernen Armenpolitik im Viktorianischen England », *AFS* 28, 1988, p. 366-381
- WOOD, Peter, *Poverty and the workhouse in Victorian Britain*, Wolfeboro Falls, A. Sutton, 1991
- WRIGHTSON, Keith et LEVINE, David, *Poverty and piety in an English village : Terling, 1525-1700*, New-York/San Francisco, Academic Press, 1979

## ITALIE, BELGIQUE

- ASSERETO, Giovanni et BARONCELLI, Flavio, « Pauperismo e religione nell'età moderna », *Società e storia* 7, 1980, p. 169-201
- ASSERETO, Giovanni, « Pauperismo e assistenza. Messa a punto di studi recenti », *Archivio storico italiano* 516, 1983, p. 253-271
- BASINI, Gian Luigi, *L'uomo e il pane. Risorse, consumi e carenze alimentari della popolazione modenese nel cinque e seicento*, Milan, Dott. A. Giuffrè, 1970
- BETRI, Maria Luisa, *Le malattie dei poveri : Ambiente urbano, morbidità, strutture sanitarie a Cremona nella prima metà dell'Ottocento*, Milan, F. Angeli, 1981
- BOCK, Gisela, « Frauenräume und Frauenehre : Frühneuzeitliche Armenfürsorge in Italien », in HAUSER, Karin et WUNDER, Heide (éd.), *Frauengeschichte – Geschlechtergeschichte*, Frankfurt, Campus, 1992, p. 25-49
- BONENFANT, Paul, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'ancien régime*, Bruxelles, M. Hayez, 1934
- BRAU, Jacqueline, « La professionalisation de la santé dans la Toscane des Lumières : 1765-1815 », *RHMC* 41, 1994, p. 418-439
- BRESSAN, Edoardo, « L'hospitale » e i poveri : *La storiografia sull'assistenza : L'Italia e il « caso lombardo »*, Milan, Nuove ed., 1981
- BRESSAN, Edoardo et BETRI, Maria Luisa, « Dieci anni di studi lombardi di storia assistenziale e sanitaria in età moderna e contemporanea (1978-1988) », *Sanità, scienza e storia* 1, 1989, p. 109-138
- BRESSAN, Edoardo, *Povertà e assistenza in Lombardia nell'età napoleonica*, Rome, Laterza, 1985
- CAVALLO, Sandra, « Assistenza femminile e tutela dell'onore nella Torino del XVIII secolo », *Annali della Fondazione Luigi Einaudi* 14, 1980, p. 127-155
- CAVALLO, Sandra, *Charity and power in early modern Italy. Benefactors and their motives in Turin, 1541-1789*, Cambridge, Cambridge U.P., 1995
- DALL'AGLIO MARAMOTTI, Michela, *L'assistenza ai poveri nella Parma del Settecento. Aspetti e problemi*, Reggio Emilia, Tecnograf, 1985
- DELLA VALLE, Mauro, *Miseri e miserabili. Società ed economia nel XIX secolo*, Alatri, Hetea Editrice, 1989
- DODI OSNAGHI, Luisa, « Ruota e infanzia abbandonata a Milano nella prima metà dell'ottocento », in POLITI, Giorgio et al. (dir.), *Timore e carità....*, p. 427-435

- Forme e soggetti dell'intervento assistenziale in una città di antico regime*, Bologne, Istituto per la storia di Bologne, 1984, 1986 (2 vol.)
- FRASCANI, Paolo, *Ospedale e società in età liberale*, Bologne, Il Mulino, 1986
- GRENDI, Edoardo (éd.), « Sistemi di carità : Esposti ed internati nella società di antico regime », *Quaderni storici* 53, 1983
- GUIDI, Laura, *L'onore in pericolo. Carità e reclusione femminile nell'ottocento napoletano*, Naples, Liguori ed., 1991
- HAESSENNE-PEREMANS, Nicole, *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle : Un siècle de tension sociale : 1730-1830*, Paris, Belles-Lettres, 1981
- HUNECKE, Volker, « Les enfants trouvés : Contexte européen et cas milanais », *RHMC* 32, 1985, p. 3-29
- HUNECKE, Volker, *Die Findelkinder von Mailand. Kindsaussetzung und aussetzende Eltern von 17. bis 19. Jahrhundert*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1987 (trad. it. : *I trovatelli di Milano. Bambini esposti e famiglie espositrici dal XVII al XIX secolo*, Bologne, Il Mulino, 1989)
- KERTZER, David I., « Gender Ideology and Infant Abandonment in Nineteenth-Century Italy », *Journal of Interdisciplinary History* 22, 1991, p. 1-25
- LAMBERTI, Maria Carla, « Gli studi di storia sanitaria e assistenziale relativi al Piemonte in età moderna », *Sanità, scienza e storia* 1, 1989, p. 95-107
- LANZAVECCHIA, Paola, « Gli studi di storia sanitaria e assistenziale relativi alla Liguria in età moderna e contemporanea », *Sanità, scienza e storia* 1, 1989, p. 139-149
- LIS, Catharina, *Social Change and the Labouring Poor. Antwerp, 1770-1860*, New Haven/Londres, Yale U.P., 1986
- LOMBARDI, Daniela, *Povertà maschile, povertà femminile : L'ospedale dei Mendicanti nella Firenze dei Medici*, Bologne, Il Mulino, 1988
- LOTHE, Jeannine, *Paupérisme et bienfaisance à Namur au XIX<sup>e</sup> siècle : 1815-1914*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1978
- MARUCCO, Dora, *Mutualismo e sistema politico. Il caso italiano (1862-1904)*, Milan, Franco Angeli, 1981
- MONTICONE, Alberto (a cura di), *Poveri in cammino. Mobilità e assistenza tra Umbria e Roma in età moderna*, Milan, Franco Angeli, 1993
- MONTICONE, Alberto (éd.), *La storia dei poveri : Pauperismo e assistenza nell'età moderna*, Roma, ed. Studium, 1985
- ONGER, Sergio (et al.), *Luoghi incerti. Gli ospedali del Bresciano e il caso Castrezzato (1767-1920)*, Brescia, Grafo, 1990
- ONGER, Sergio, « Andrea Buffini e il dibattito su 'ruota' e infanzia abbandonata nella Lombardia dell'Ottocento », in *Enfance abandonnée et société en Europe...*, p. 859-878
- ONGER, Sergio, « L'abbandono degli infanti : Illegittimi e legittimi nel brefotrofito di Brescia (1800-1870) », *Storia in Lombardia* 2, 1984, p. 39-66
- ONGER, Sergio, *La città dolente : Povertà e assistenza a Brescia durante la Restaurazione*, Milan, Franco Angeli, 1993
- ONGER, Sergio, *L'infanzia negata. Storia dell'assistenza agli abbandonati e indigenti a Brescia nell'Ottocento*, Brescia, AIED, 1985
- PALOMBARINI, Augusta, *Sedotte e abbandonati. Madri illegittime ed esposti nelle Marche di età moderna*, Ancona, Proposte e ricerche, 1993
- PIZZITOLA, Andrea, *Infanzia e povertà. Custodia, educazione e lavoro nelle Ferrara preunitaria*, Florence, Manzuoli, 1989
- POLITI, Giorgio et al. (dir.), *Timore e carità. I poveri nell'Italia moderna*, Cremona, Annali della biblioteca statale e libreria civica di Cremona, 1982
- POLITI, Giorgio, « Poveri e potenti nell'Italia moderna », *Studi storici* 21, 1980, p. 855-864
- RAFFAELE, Silvana, *Dalla beneficenza all'assistenza. Momenti di politica assistenziale nella Sicilia moderna*, Catania, CUECM, 1990
- RICCI, Giovanni, « Da poveri vergognosi a ex nobili poveri. Privilegio nella povertà e discesa sociale nella Toscana napoleonica », in POLITI, Giorgio et al. (dir.), *Timore e carità...*, p. 359-374

- RICCI, Giovanni, « Povertà, vergogna e povertà vergognosa », *Società e storia* 2, 1979, p. 305-337
- ROSA, Mario, « Chiesa, idee sui poveri e assistenza in Italia dal cinque al settecento », *Società e storia* 10, 1980, p. 775-806
- Sanità e società*, Udine, Casamassima, 1986-1990, 5 vol. (vol. 1 : Friuli, Venezia-Giulia, secoli XVI-XX; vol. 2 : PASTORE, Alessandro et SORCINELLI, Paolo, Emilia-Romagna, Toscana, Marche, Umbria, Lazio : secoli XVI-XX; vol. 3 : VALENTI, Calogero et TORE Gianfranco, Sicilia e Sardegna : secoli XVI-XX; vol. 4 : DELLA PERUTA, Franco, Veneto, Lombardia, Piemonte, Liguria : secoli XVII-XX; vol. 5 : FRASCANI, Paolo, Abruzzi, Campania, Puglia, Basilicata, Calabria : secoli XVII-XX)
- SPICCIANI, Amleto, « The *poveri vergognosi* in Fifteenth-Century Florence », in RIIS, Thomas (éd.), *Aspects of Poverty...*, vol. I, p. 119-182
- STOLBERG, Michael, *Die Cholera im Grossherzogtum Toskana. Ängste, Deutungen und Reaktionen im Angesicht einer tödlichen Seuche*, Landsberg/Lech, Ecomed, 1995
- TAIANI, Rodolfo, *Il governo dell'esistenza. Organizzazione sanitaria e tutela della salute pubblica in Trentino nelle prima metà del XIX secolo*, Bologne, il Mulino, 1995
- TONELLI, Anna, *Per carità ricevuta. Povertà e assistenza in Romagna fra '800 e '900*, Milan, Angeli, 1991
- TOSTI, Mario, « I poveri di fronte alla povertà : Mendicizia, criminalità et morbilità in alcuni recenti studi », *Archivio storico italiano* 533, 1987, p. 467-477
- VALENZI, Lucia, *Poveri, ospizi e potere a Napoli (XVIII-XIX sec.)*, Milan, Franco Angeli, 1995
- VIARENGO, Adriano, « Tra filantropia e progetto politico. Le 'letture popolari' di Lorenzo Valerio (1836-1841) », *RSI* 100, 1988, p. 549-668
- WOOLF, Stuart J., « Charité, pauvreté et structure des ménages à Florence au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *AESC* 39, 1984, p. 355-382
- WOOLF, Stuart, « Le débat sur la pauvreté en Italie : De Lodovico Ricci à Ilarione Petitti di Roreto », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 299-311

## AUTRES

- BOLOGNESE-LEUCHTENMÜLLER, Birgit, *Bevölkerungsentwicklung und Berufsstruktur, Gesundheits- und Fürsorgewesen in Österreich 1750-1918*, Munich, Oldenbourg, 1978
- BRAUER, Helmut, « ... und hat seithero gebetlet ». *Bettler und Bettelwesen in Wien und Niederösterreich während der Zeit Kaiser Leopolds I*, Vienne, Böhlau, 1996
- BRINKER, Anne Kathrin, *Armenfürsorge als Sozialpolitik im frühmodernen dänischen Staat*, Hambourg, Krämer, 1994
- CARASA SOTO, Pedro, « La pobreza y la asistencia en la historiografía española contemporánea », *Hispania* 50, 1990, p. 1475-1503
- ENGBERG, Elisabeth, « Life on the edge. Rural poverty and vulnerability in XIXth century Norther Sweden », *RHMC* 111, 2006, p. 31-57
- FELDBAUER, Peter, *Kinderelend in Wien. Von der Armenkinderpflege zur Jugendfürsorge (17.-19. Jahrhundert)*, Vienne, Verl. f. Gesellschaftskritik, 1980
- GARCÍA HOURCADE, José Jesús, « L'assistance en Espagne selon *Los Amigos del país* », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p.233-242
- MARCOS MARTIN, Alberto, *Economía, Sociedad, Pobreza en Castilla : Palencia (1500-1814)*, Palencia, Excma ediciones, Diputación provincial de Palencia, 1985, 2 vol.
- MARTZ, Linda, *Poverty and welfare in Habsbourg Spain : The example of Toledo*, Cambridge/Londres, Cambridge U.P., 1983
- MITTERAUER, Michael, « Familienformen und Illegitimität in ländlichen Gebieten Österreichs », *AFS* 19, 1979, p. 123-188
- PRAAK, Marten, « The Carrot and the Stick : Social Control and Poor Relief in the Dutch Republic, Sixteenth and Eighteenth Centuries », in SCHILLING, Heinz (éd.), *Institutionen, Instrumente und Akteure sozialer Kontrolle und Disziplinierung im frühneuzeitlichen Europa*, Frankfurt a.M., V. Klostermann, 1999, p. 149-166

- RIIS, Thomas, « Les administrateurs d'hôpitaux en Europe du Nord-Ouest avant 1800 », in GUTTON, Jean-Pierre (textes réunis par), *Les administrateurs d'hôpitaux...*, p. 63-74
- SANCHEZ-ALBORNOZ, Nicolas, *Las crisis de subsistencias de Espana en el siglo XIX*, Rosario, Instituto de investigaciones historicas, 1963
- SANDGRUBER, Roman, *Die Anfänge der Konsumgesellschaft. Konsumgüterverbrauch, Lebensstandard und Alltagskultur in Österreich im 18. und 19. Jahrhundert*, Munich, Oldenbourg, 1982
- SEIBERT, Franz, *Die Konsumgenossenschaften in Österreich. Geschichte und Funktion*, Vienne, Europaverl., 1978
- SHUBERT, Adrian, « 'Charity Properly Understood' : Changing Ideas about poor Relief in Liberal Spain », *Comparative Studies in Society and History* 33, 1991, p. 36-55
- SOUBEYROUX, Jacques, « Les administrateurs d'hôpitaux en Espagne à l'époque moderne », in GUTTON, Jean-Pierre (textes réunis par), *Les administrateurs d'hôpitaux...*, p. 29-46
- SOUBEYROUX, Jacques, *Paupérisme et rapports sociaux à Madrid au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lille, ART Lille III et Paris, H. Champion, 1978, 2 vol. (thèse histoire Montpellier III, 1976)
- STEKL, Hannes, *Österreichs Zucht- und Arbeitshäuser 1671-1920. Institutionen zwischen Fürsorge und Strafvollzug*, Munich, Oldenbourg, 1978
- STIVERSON, Gregory A., *Poverty in a land of plenty : Tenancy in eighteenth-century Maryland*, Baltimore/Londres, The John Hopkins U.P., 1977
- VALLGARDA, Signild, « Hospitals and the Poor in Denmark, 1750-1880 », *Scandinavian Journal of History* 13, 1988, p. 95-105
- VAN DE LOUW, Gilbert, « La Missive sur les pauvres (1794) de G.K. Van Hogendorp », in CARRÉ, Jacques (textes réunis par), « Pauvreté et assistance... », p. 365-381
- VOLAUCNIK-DEFRANCESCO, Monika, *Arme und Hausierer in der jüdische Gemeinde von Hohenems, 1800-1860*, Dornbirn, Vorarlberger Verlagsanstalt, 1993



## TABLES DES MATIÈRES

### I. TABLE DES MATIÈRES SOMMAIRE

#### INTRODUCTION

#### PREMIÈRE PARTIE. LE SYSTÈME ANCIEN (XVIII<sup>e</sup>-1815)

##### *Chapitre I. La pauvreté*

I. Minimum vital à Neuchâtel vers 1800

II. « Ce que je puis dire à cet égard n'est qu'approchant » : Les salaires

III. Ampleur et formes de la pauvreté

IV. « Entièrement destituée des biens de ce monde » : De la précarité à la pauvreté

##### *Chapitre II. L'assistance*

I. Organisation et fonctionnement de l'assistance

II. Les « comités de charité »

III. Le financement de l'assistance

IV. Modes d'assistance et efficacité

V. Contraintes anciennes

VI. « Fex plebis » : L'impossible disciplinarisation des mauvais pauvres

VII. Charité ordonnée et mendicité autorisée : Les quêtes et les collectes

VIII. Conclusions

##### *Chapitre III. L'Etat et les pauvres : Solidarités anciennes et Etat coutumier*

I. Introduction

II. Haute police vs basse police : L'exemple des réactions à la folie

III. L'usage du droit de haute police : L'interdiction de la mendicité

IV. Le « droit d'inspection sur les administrations des communautés » : La surveillance des communes

V. « De compte à demi » : Les conflits entre communes

VI. « Se plaignant de l'insuffisance des secours que lui accorde sa communauté » : Les requêtes de communiens insuffisamment assistés

VII. « Quelques deniers en charité » : L'accord de secours par l'Etat

VIII. L'accord de secours à des communes

IX. « D'Etat à Etat » : La pauvreté et les relations entre Etats

X. Conclusions

#### DEUXIÈME PARTIE. LA MODERNISATION INFORMELLE (1800-1830)

##### *Chapitre IV. « Dans ces temps où plus personne n'est surpris des nouveautés en fait d'administration » : Les projets de réforme de l'assistance*

I. Modèles européens de réforme de l'assistance à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

II. « Mériter l'assistance qui devra n'être que le prix du travail » : *Workhouses* à Neuchâtel ?

III. La disciplinarisation en échec : Le projet de maison de travail du Locle (1808-1812)

IV. « Des mesures générales dans le but de centraliser » l'assistance communale : Le projet de Rougemont

V. L'innovation en échec

*Chapitre V. L'innovation en marge de l'Etat : La Société d'émulation patriotique et la Société du jeudi*

- I. Constitution et composition de la Société d'émulation patriotique et de la Société du jeudi
- II. Le secteur para étatique et l'assistance
- III. La création de la Caisse d'épargne (1801-1812)
- IV. La création de la Chambre d'assurance contre les incendies (1797-1810)
- V. «A l'instar de ce qui a lieu dans quelques autres pays » ? Les horizons de l'émulation neuchâteloise
- VI. Après 1815 : La protection sociale en marge de l'émulation neuchâteloise
- VII. Le secteur para-gouvernemental : Conclusion

*Chapitre VI. L'innovation effective : La bienfaisance privée contre la disciplinarisation*

- I. La ville de Neuchâtel : Du travail forcé à l'offre de soins et d'occupation (1803-1817)
- II. 14 janvier 1808 : L'Hôpital Pourtalès ou l'acte de naissance de la bienfaisance privée
- III. De la maison de travail à l'hospice pour enfants et vieillards et à l'orphelinat privé : Le Locle
- IV. Deux exemples d'œuvres de bienfaisance privée en ville de Neuchâtel : Le Prébarreau et le *Fonds des vieillards*
- V. A l'ombre de Marie-Anne : La Chaux-de-Fonds et Les Bayards
- VI. Conclusion : Mesures d'utopie

*Chapitre VII. Régler l'assistance et réprimer les désordres des pauvres ? La refonte de la protection sociale (1815-1830)*

- I. L'ordonnance de février 1819 et les projets de loi aux Audiences générales : Restauration de l'ordre coutumier ou nouvel équilibre ?
- II. La mise en œuvre de l'ordonnance de février 1819 : La communalisation en actes
- III. La confirmation des choix de 1818-1820
- IV. La réaction des classes populaires : L'émergence du mutualisme
- V. Conclusions

**CONCLUSION**

**ANNEXES**

**SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**

**TABLES DES MATIÈRES**

## II. TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

---



---

### INTRODUCTION

<i>1. Problématique</i> .....	1
<i>2. Sources</i> .....	4
<i>3. Organisation du propos</i> .....	10
<i>4. De deux exhaustivités l'une : Le goût de l'archive ou la comparabilité des résultats</i> .....	11
<i>5. Etat de la recherche sur la pauvreté et l'assistance en Suisse (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)</i> .....	13

---



---

### PREMIÈRE PARTIE. LE SYSTÈME ANCIEN (XVIII<sup>e</sup> - 1815)

---

#### CHAPITRE I. LA PAUVRETÉ 21

##### I. MINIMUM VITAL À NEUCHÂTEL VERS 1800..... 21

<i>1. « Nulle part le choix des aliments » : « La nourriture ordinaire des pauvres »</i> .....	22
--	----

Le prix des denrées .....	25
---------------------------	----

<i>Les limites effectives et apparentes de la source</i> .....	25
--	----

<i>Données chiffrées</i> .....	27
--------------------------------	----

L'accès aux aliments : Modes d'acquisition spécifiques aux pauvres .....	29
--	----

<i>L'autoconsommation et la mendicité</i> .....	29
---	----

<i>« Le funeste usage d'acheter le pain » : Un monde sans réserves</i> .....	31
--	----

<i>2. Loyers, combustible et habillement</i> .....	33
--	----

Se loger : Le prix des logements .....	34
--	----

Se chauffer et cuire : Le prix du bois .....	35
--	----

« Quand le pauvre veut se couvrir » : Le prix des habits .....	40
--	----

<i>3. « Le moins qu'il leur faille (...) pour vivre (...) sans s'affautir » : Estimations du minimum vital</i> .....	44
--	----

La nourriture .....	44
---------------------	----

L'entretien complet .....	46
---------------------------	----

« Je parle du pauvre qui achète tout » : Les limites de la source .....	49
---	----

Consommations alcoolisées .....	52
---------------------------------	----

#### II. « CE QUE JE PUIS DIRE À CET ÉGARD N'EST QU'APPROCHANT » : LES SALAIRES

.....	53
-------	----

1. « Où ils peuvent sans comparaison plus gagner » : L'horlogerie.....	56
2. « L'occupation des femmes et des enfants » : La dentelle.....	60
3. « Dès l'âge de six ans » : Les indiennes.....	64
4. « Métiers non de luxe » : Tailleurs et « lessiveuses ».....	68
5. « Gagner sa vie individuellement » : Les journaliers.....	75
6. Domestiques et servantes.....	80
7. « Cela dépend de leur position et des enfans qu'ils peuvent avoir » : Minimum vital et salaires.....	83
<b>III. AMPLEUR ET FORMES DE LA PAUVRETÉ.....</b>	<b>89</b>
1. « Connoître au juste le nombre des pauvres » : L'impossible décompte.....	89
Le problème de la population de référence : Communiers, habitans, sujets et étrangers.....	91
« Si l'on entend par pauvre... » : Pour une définition de la pauvreté.....	95
« Un moyen pour avoir le nombre exact de tous les pauvres » ?.....	99
A Neuchâtel vers 1800 : de 4'500 à 25'000 pauvres.....	105
2. « En général, ce qui fait nos pauvres... » : Typologies de la pauvreté.....	106
Familles-femmes-vieillards ou enfans ? L'importance relative des catégories d'assistés.....	106
<i>Le facteur genre</i> .....	106
<i>L'âge</i> .....	110
<i>Les charges de famille</i> .....	113
<i>Conclusion</i> .....	114
Les facteurs de précarisation : Approche qualitative.....	114
3. « Un supplément pour les aider (...) à vivre » : L'importance des familles.....	117
4. <i>Vieillards, infirmes et veuves : Un seuil physiologique d'entrée en pauvreté ?</i> .....	123
Vieillards et veuves chefs de famille.....	126
En-deçà du besoin d'aide : La prise en charge au sein de la famille.....	131
Conclusion.....	132
5. <i>Maladies et accidents</i> .....	133
Hommes accidentés et femmes malades : Les maux des pauvres.....	135
Les soins.....	143
« Ce qui la rend hors d'état de travailler » : Le sens des maux.....	158
6. « La cherté excessive des denrées » : Saisonnalité et conjoncture.....	161
« Passer l'hiver » : Les rigueurs du temps.....	161
1767-1805 : « Chertés » et précarisation.....	163
1806-1815 : « La stagnation du commerce et le dépérissement de l'industrie ».....	167
<b>IV. « ENTièrement DESTITUÉE DES BIENS DE CE MONDE » : DE LA PRÉCARITÉ À LA PAUVRETÉ.....</b>	<b>172</b>

<b>CHAPITRE II. L'ASSISTANCE</b>	<b>179</b>
<b>I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSISTANCE.....</b>	<b>181</b>
1. « <i>Comme ces secours étoient insuffisans, on leur permettoit de mendier</i> » : <i>La création des chambres de charité</i> .....	184
2. « <i>Ressortissants</i> » des chambres de charité : <i>Mutualisme coutumier montagnard</i> .....	190
3. « <i>L'établissement des chambres de charité a été peu avantageux aux pauvres habitants</i> » : <i>Paroisse et/ou commune ?</i> .....	193
4. <i>Commissions communales et paroissiales ou organes autonomes ? La gestion des chambres de charité</i> .....	200
5. <i>L'accès aux secours : La prégnance du fait communal</i> .....	204
6. <i>En marge de l'assistance communale : « Fondations » et fonds de familles</i> .....	214
<b>II. LES « COMITÉS DE CHARITÉ » .....</b>	<b>220</b>
1. <i>Initiative et direction</i> .....	221
2. « <i>Bannir la mendicité</i> » : <i>Objectifs et destinataires</i> .....	223
3. <i>La disparition des comités</i> .....	226
4. <i>Conclusion</i> .....	229
<b>III. LE FINANCEMENT DE L'ASSISTANCE.....</b>	<b>230</b>
1. <i>L'impossible statistique</i> .....	230
2. <i>Dans le Haut : L'importance des collectes</i> .....	233
3. <i>Dans le Bas : La prédominance des ressources permanentes</i> .....	237
4. <i>Constituer une fortune : Les dons et legs</i> .....	246
<i>Conflits relatifs à des legs pieux</i> .....	251
5. <i>Autres sources de financement</i> .....	253
<i>Les loteries</i> .....	255
<i>Les rentes assignées sur les Recettes de l'Etat</i> .....	258
6. <i>Le règne des souscriptions : Les comités</i> .....	261
<b>IV. MODES D'ASSISTANCE ET EFFICACITÉ.....</b>	<b>265</b>
1. « <i>Distributions générales</i> » et/ou <i>secours mensuels : L'assistance entre droit aux bénéfiques communaux et réponse aux besoins</i> .....	265
2. <i>Forme des secours</i> .....	271
3. « <i>Selon les besoins et ce qu'on peut faire</i> » : <i>Efficacité des secours</i> .....	275
<b>V. CONTRAINTES ANCIENNES.....</b>	<b>281</b>
1. <i>Remboursements de secours et appensionnements</i> .....	282

« Recueillir les successions des pauvres » : Coutume et dispositions réglementaires .....	282
« Faire abandon de tout ce qu'il possède en faveur de la corporation dont il reçoit la nourriture » : Les actes d'appensionnement .....	287
<i>2. Charité forcée : Taxe des pauvres et « tour de rôle »</i> .....	294
« Taxer raisonnablement les communiens aisés » : Les contributions obligatoires pour l'assistance .....	295
<i>La taxe des pauvres au Val-de-Travers</i> .....	297
« Comme à toute autre charge et corvée de la commune » : L'exemple des Verrières.....	301
<i>Une pratique en voie de péremption ?</i> .....	310
« Assister les pauvres en les logeant à tour de rôle » : De l'une des formes de la solidarité contrainte .....	312
<i>3. Le « char des pauvres »</i> .....	319
<i>4. « Pour leur faciliter les moyens de sortir de l'Etat » : La passade</i> .....	325
<b>VI. « FEX PLEBIS » : L'IMPOSSIBLE DISCIPLINARISATION DES MAUVAIS PAUVRES</b> .....	<b>329</b>
<i>1. Qu'est-ce qu'un « mauvais pauvre » ? Lexique moral et projet disciplinaire</i> ....	329
<i>2. Les outils à disposition</i> .....	335
« Mettre le reste de leurs biens en sûreté » : Tutelles, curatelles et interdictions.....	335
« La facilité qu'ont une partie des pauvres de se marier » : Empêcher les mariages des pauvres.....	346
Privation du statut de communier et/ou de droits politiques.....	351
Justice et consistoires.....	352
Parents indignes et enfants dénaturés : Des solidarités familiales contraintes ?.....	360
Les conditions mises à l'accord de secours : Un moyen d'engager les pauvres « à rentrer dans le devoir » ? .....	369
« Faire rentrer dans le devoir des êtres qui, tôt ou tard, deviendront le fléau de la société » : Mettre les pauvres au travail ? .....	375
L'exemple des retraits d'enfants .....	379
<i>3. Conclusion</i> .....	381
<b>VII. CHARITÉ ORDONNÉE ET MENDICITÉ AUTORISÉE : LES QUÊTES ET LES COLLECTES</b> .....	<b>383</b>
<i>1. Le sens de la quête</i> .....	385
« Funestes événements » : Typologie des motifs de recours à la quête .....	385
« Pour se récupérer d'un si grand dommage » : Les finalités restauratrices du système.....	387
« Étant très peu moyenné et chargé de famille » : L'accessibilité du système.....	395
<i>2. La quête en actes : Usages et limites des solidarités</i> .....	399
Typologie des pratiques.....	400
<i>Auprès de qui quêter ? « Corps et communautés » et/ou « particuliers »</i> .....	400
<i>Faire quêter « par une personne assermentée »</i> .....	403

<i>Collectes</i> .....	406
« Pour ce qui concerne la ville de Neuchâtel » : Le droit de police des <i>Quatre-ministres</i> .....	408
<i>Quêtes et collectes du point de vue des communes</i> .....	411
Des solidarités sous contrôle ? Les exigences du système.....	413
<i>Attestations de pertes</i> .....	413
<i>La pratique du « carnet de quête »</i> .....	418
<i>Restrictions dans le temps et l'espace : Le sens des limites</i> .....	421
<i>La crainte des « faux quêteurs »</i> .....	426
<b>3. Chiffrer les solidarités : Distribution et efficacité des dons</b> .....	428
L'efficacité de l'outil .....	428
« Au sol la livre » ou « conformément à leurs besoins » ? La répartition des dons .....	431
<b>4. Conclusion</b> .....	438
<b>VIII. CONCLUSIONS</b> .....	440
<i>1. Les structures</i> .....	440
<i>2. Le financement et l'efficacité de l'assistance</i> .....	442
<i>3. Les contraintes coutumières</i> .....	443
<hr/>	
<b>CHAPITRE III. L'ÉTAT ET LES PAUVRES : SOLIDARITÉS ANCIENNES ET ÉTAT COUTUMIER</b>	<b>447</b>
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>447</b>
<i>1. Haute police-basse police : Les compétences du Conseil d'Etat</i> .....	447
<i>2. Modalités théoriques de l'action de l'Etat en matière d'assistance publique</i> ...	450
<b>II. HAUTE POLICE VS BASSE POLICE : L'EXEMPLE DES RÉACTIONS À LA FOLIE</b>	<b>451</b>
<i>1. « Afin d'éviter les malheurs que sa démence pourroit occasionner » : Le traitement social de l'aliénation</i> .....	452
<i>2. Motivations et modalités de l'intervention de l'Etat</i> .....	458
<i>3. Conclusion</i> .....	467
<b>III. L'USAGE DU DROIT DE HAUTE POLICE : L'INTERDICTION DE LA MENDICITÉ</b>	<b>467</b>
<i>1. Le mandement de 1773</i> .....	468
Forme et contenu du mandement : Une ordonnance-palimpseste .....	469
« Bannir de cette ville la mendicité » : La requête de la chambre de charité de Neuchâtel (janvier 1773) .....	472
Le mandement de 1773 à l'origine de nouvelles chambres de charité ?.....	474
« Informé que son mandement de 1773 relatif à la mendicité n'est point exécuté » : Réécritures .....	480
<i>2. Une réitération impuissante ? L'interdiction de délivrer des « attestations de pauvreté pour mendier » (1780-1800)</i> .....	482

Le dossier.....	483
« Quelques choses qui surpasse le pouvoir des officiers de justice » : Chronologie de la répression ou affirmation de l'Etat ? .....	484
« Nourrir et entretenir » vs « permettre d'aller mendier » : Le deuxième sens de l'interdiction de mendier .....	488
3. « Notre communauté souhaiterait d'observer strictement les mandemens de la seigneurie contre la mendicité » : Un état des lieux en 1802-1803.....	491
4. Conclusions.....	500
<b>IV. LE « DROIT D'INSPECTION SUR LES ADMINISTRATIONS DES COMMUNAUTÉS » : LA SURVEILLANCE DES COMMUNES.....</b>	<b>503</b>
1. « Contre les intérêts de sa majesté : L'acquisition de biens par les communes.....	504
« Dans l'an et jours » : La possession temporaire d'immeubles comme norme.....	505
« Posséder en toute propriété » : L'acquisition durable d'immeubles .....	511
Le sens du système : La lodabilité des biens.....	514
2. Sanction de règlements communaux.....	517
Normes et usages : Le sens du recours à l'Etat.....	518
Contenu et motivations des interventions de l'Etat .....	527
3. « Une sorte d'indépendance : Le contrôle des communes .....	537
4. Conclusion .....	547
<b>V. « DE COMPTE À DEMI » : LES CONFLITS ENTRE COMMUNES .....</b>	<b>548</b>
1. Les origines des conflits.....	548
Chronologie et géographie des conflits .....	548
Interpréter la séparation : Filiations excipées et filiations honteuses .....	550
<i>Le Locle vs La Brévine</i> .....	551
<i>Le Locle vs Les Planchettes</i> .....	552
<i>La Sagne vs Plamboz et Les Ponts</i> .....	556
<i>La Côte-aux-Fées vs Meudon, Grand-Bourgeau et Belleperche</i> .....	558
Conclusion : L'usage du passé.....	561
2. Les attentes des communes .....	561
3. L'attitude de l'Etat : De l'exhortation au souci des pauvres.....	566
Modalités, efficacité et contenu de l'intervention de l'Etat .....	566
1807-1815 : Le souci des pauvres.....	571
4. Conclusion : Les limites du changement .....	573
<b>VI. « SE PLAIGNANT DE L'INSUFFISANCE DES SECOURS QUE LUI ACCORDE SA COMMUNAUTÉ » : LES REQUÊTES DE COMMUNIERS INSUFFISAMMENT ASSISTÉS</b>	<b>574</b>
1. Nature des demandes des requérants.....	576
Diplomatique de la plainte : De la coutume à l'ordre administratif .....	576

Le contenu des demandes : Ordonner-intervenir-exhorter.....	577
<i>2. Le traitement des requêtes par le Conseil d'Etat : De l'ordre coutumier à une « sévérité envers les communes » accrue.....</i>	<i>580</i>
L'ordre coutumier (1787-1806) : Bons offices et exhortations .....	582
La sortie du système coutumier : Les années 1807-1815.....	583
<i>3. Assistance « insuffisante », assistance « convenable » : Que demandent les pauvres ? .....</i>	<i>588</i>
Les limites de la source .....	588
Secours « réguliers et « extra » : Les formes de l'insuffisance.....	590
Besoins des pauvres et/ou ressources des communes : La mesure de la suffisance.....	598
Conclusion.....	604
<i>4. Conclusion : La naissance du souci des pauvres .....</i>	<i>604</i>
<b>VII. « QUELQUES DENIERS EN CHARITÉ » : L'ACCORD DE SECOURS PAR L'ÉTAT .....</b>	<b>606</b>
<i>1. Le cadre : Les moyens et les règles à suivre .....</i>	<i>607</i>
Les acteurs : Conseil d'Etat, commission des charités et procureur-général.....	607
Les moyens à disposition : Le poids des enfants illégitimes .....	608
La réglementation de l'accord de « charités » par l'Etat.....	615
<i>La voie hiérarchique : Une vaine réitération de quarante ans .....</i>	<i>615</i>
<i>La disparition des « distributions » bisannuelles .....</i>	<i>619</i>
<i>« Sous un point de vue général » : L'exclusion des communiens (1801) .....</i>	<i>623</i>
Conclusion.....	626
<i>2. Les pratiques : Les secours accordés par le Conseil d'Etat .....</i>	<i>627</i>
Les requêtes présentées par des communiens : De l'exhortation à l'exclusion.....	628
Le montant des dons : Du secours symbolique à l'assistance efficace .....	633
<i>3. Conclusion .....</i>	<i>637</i>
<b>VIII. L'ACCORD DE SECOURS À DES COMMUNES .....</b>	<b>638</b>
<i>1. Le dossier .....</i>	<i>639</i>
<i>2. 1767-1789 : Le temps du secours symbolique.....</i>	<i>642</i>
<i>3. 1790-1815 : La tentation de l'efficacité.....</i>	<i>649</i>
<i>4. Conclusion .....</i>	<i>652</i>
<b>IX. « D'ÉTAT À ÉTAT » : LA PAUVRETÉ ET LES RELATIONS ENTRE ÉTATS ...</b>	<b>653</b>
<i>1. Description du corpus.....</i>	<i>654</i>
<i>2. Le temps des baillis et des expulsions.....</i>	<i>657</i>
<i>3. « L'entretien des pauvres des États respectifs » comme préoccupation des gouvernements cantonaux (1805-1815).....</i>	<i>664</i>
Les Neuchâtelois hors du canton : Une rupture très nette.....	664

Les étrangers dans le canton.....	672
Conclusion : Une mutation générale.....	676
4. « <i>Sans patrie</i> » avant l'heure : L'identification du heimathlosat à Neuchâtel (1790-1815).....	677
Défaut de biens ou défaut de papiers ? De l'étranger dans le canton au heimathlos.....	678
« A la charge de la commune » : Le traitement des cas particuliers .....	682
« Pour qu'on soit assuré de pouvoir les renvoyer » : La naissance d'une police des étrangers cantonale .....	685
5. Le cas particulier des « <i>bi-nationaux</i> » (1805-1816).....	690
Les « difficultés que font les communes de l'Erguel » .....	691
« Mettre en règle cette matière d'Etat à Etat » ? La réaction de l'Etat neuchâtelois.....	694
6. Conclusion : La naissance du souci des pauvres .....	701
<b>X. CONCLUSIONS.....</b>	<b>702</b>

---

## **DEUXIÈME PARTIE : LA MODERNISATION INFORMELLE (1800- 1830)**

---

### **CHAPITRE IV. « DANS CES TEMPS OÙ PLUS PERSONNE N'EST SURPRIS DES NOUVEAUTÉS EN FAIT D'ADMINISTRATION » : LES PROJETS DE RÉFORME DE L'ASSISTANCE** **706**

#### **I. MODÈLES EUROPÉENS DE RÉFORME DE L'ASSISTANCE À LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE** ..... **706**

1. <i>Le paradigme anglais</i> .....	706
2. « <i>Forcer les pauvres à s'entretenir par leur travail</i> » ? Le contenu des débats anglais (1796-1802) .....	710
3. <i>Munich ou Hambourg ? Modèles allemands</i> .....	714
4. <i>Débats français sur l'assistance (1760-1800)</i> .....	718
5. « <i>Des résultats étonnants sur le peu qu'il en coûte pour l'entretien des pauvres</i> » : Les soupes économiques de RUMFORD.....	721
6. Conclusion .....	728

#### **II. « MÉRITER L'ASSISTANCE QUI DEVRA N'ÊTRE QUE LE PRIX DU TRAVAIL » : WORKHOUSES À NEUCHÂTEL ?** .....

1. <i>Présentation des documents : Textes, contextes et intertextes</i> .....	729
2. <i>Entre philanthropie et condamnation morale : Les défauts du système existant</i> .....	736

La « méthode » dans le discours .....	737
« La facilité avec laquelle on donne aux pauvres » : Le refus de la mendicité comme forme d'assistance.....	739
Contre la « dureté » du système : L'attitude de l'anonyme du Locle.....	741
« Chacun doit pouvoir vivre du travail de ses mains » : Aux sources de la disciplinarisation ....	743
Conclusion.....	746
<i>3. De l'impossible contrainte aux financements improbables : Les solutions proposées.....</i>	<i>746</i>
« La chambre de charité convertie en maison (...) de travail » : La disciplinarisation en fabrique.....	747
<i>Assister pour (presque) rien : Le Mémoire... de PENEVEYRE.....</i>	<i>748</i>
<i>Le tabou pénal et « une grande étendue de pouvoir » : La maison de travail du pasteur DARDEL .....</i>	<i>754</i>
<i>L'improbable contrainte : Conclusion.....</i>	<i>764</i>
La disciplinarisation en manufacture dispersée : Les <i>magasins de secours</i> (1) - Le système.....	765
« Des moyens faciles (...) d'employer utilement tous les momens de leur vie » : Rectifier les lacunes du marché du travail.....	766
« Leur faciliter les moyens de vivre avec plus d'économie » : L'insuffisance des salaires.....	770
La disciplinarisation en manufacture dispersée : Les <i>magasins de secours</i> (2) - Les obstacles à la mise en oeuvre .....	774
« Nourrir 5 à 6 enfans » avec 12 batz par jour : Les limites du système.....	774
« Une espèce de manufacture » : Un projet d'économie parallèle .....	777
Des « détails vagues et généraux » : La mise en œuvre du projet.....	780
« Ici » vs ailleurs » ? L'ancrage apparent.....	781
« Il ne s'agirait que de fonder » : La béance exécutoire du système.....	785
<i>L'imitation incomplète : L'Essai... et le modèle hambourgeois .....</i>	<i>792</i>
« La constitution du pays ne permet pas » : Conclusion .....	793
« Des dépenses auxquelles les revenus de certaines communes peu riches ne pourront suffire » : Les solidarités contraintes de l' <i>Esquisse</i> .....	794
<i>4. Conclusion : Une « réforme complète dans les usages » ou les conditions de possibilité de l'innovation.....</i>	<i>800</i>
<b>III. LA DISCIPLINARISATION EN ÉCHEC : LE PROJET DE MAISON DE TRAVAIL DU LOCLE (1808-1812) .....</b>	<b>804</b>
1. <i>Projets de maisons de travail aux Montagnes avant 1808.....</i>	<i>804</i>
2. « Une spéculation vraiment avantageuse » : Le projet de 1808.....	806
Récit, contexte, motivations.....	806
Contraindre au travail ou héberger ? Le contenu du projet de 1808 .....	810
<i>Une maison de travail pour 200 pauvres ? L'utopie à l'épreuve des réalités de la pauvreté et de l'assistance .....</i>	<i>811</i>
« Un essai en petit » : Le second projet de 1808.....	816

<i>3. Munich et Hambourg dans les Montagnes neuchâteloises ? Le projet de 1810</i> .....	818
Chronologie.....	818
Contenu.....	821
« Un établissement (...) nécessairement dispendieux » : Le financement et la direction du projet.....	825
<i>La question du coût et du financement du projet</i> .....	825
<i>Les enjeux de pouvoir</i> .....	830
<i>4. Le projet de maison de travail de la ville de Neuchâtel (1800-1805)</i> .....	833
<i>5. Conclusion</i> .....	836
<b>IV. « DES MESURES GÉNÉRALES DANS LE BUT DE CENTRALISER » L'ASSISTANCE COMMUNALE : LE PROJET DE ROUGEMONT</b> .....	<b>837</b>
<i>1. Un contexte favorable</i> .....	837
Une emprise croissante sur les communes.....	837
Un volontarisme protéiforme .....	841
« Sous les auspices du gouvernement » : Les mesures contre la crise commerciale.....	843
<i>2. Chronologie et contenu de la proposition de Rougemont</i> .....	848
Le contenu du projet.....	849
Motivation et mise en œuvre.....	851
La portée du changement proposé.....	853
Le refus du projet par le Conseil d'Etat (1812-1813).....	856
Avant de Rougemont : Le pasteur de Cornaux .....	858
<b>V. L'INNOVATION EN ÉCHEC</b> .....	<b>862</b>

---

## **CHAPITRE V. L'INNOVATION EN MARGE DE L'ÉTAT : LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION PATRIOTIQUE ET LA SOCIÉTÉ DU JEUDI** **863**

<b>I. CONSTITUTION ET COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION PATRIOTIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ DU JEUDI</b> .....	<b>864</b>
<i>1. Le pouvoir, le savoir et la fortune : Le profil des membres</i> .....	865
<i>2. Une affaire de familles</i> .....	870
<b>II. LE SECTEUR PARA-ÉTATIQUE ET L'ASSISTANCE</b> .....	<b>873</b>
<i>1. La Société d'émulation patriotique : Un intérêt ponctuel et théorique pour la pauvreté et l'assistance</i> .....	873
<i>2. L'enquête de la Société du jeudi sur l'assistance : Chronologie, réalisation et utilisation</i> .....	876
Avant l'enquête : L'enracinement circonstanciel des préoccupations de la Société du jeudi.....	877

Le déroulement de l'enquête (juillet-octobre 1802).....	879
<i>Une entreprise non-officielle : Administration publique-renseignements privés</i> .....	879
« <i>Il nous faut un moyen de soulager les pauvres qui soit uniforme et général</i> » : <i>Les finalités de l'entreprise</i> .....	883
L'utilisation des réponses : Des propositions « sur le meilleur moyen à adopter pour soulager les pauvres » (décembre 1802-1809).....	887
Vers une mise en oeuvre des propositions Sandoz-Rollin ? L'abandon des ambitions réformatrices de la Société du jeudi (1811-1816).....	891
Les raisons d'un échec : Objectifs initiaux de la Société du jeudi et nouvelles modalités de l'action gouvernementale.....	896
3. « <i>Plutôt modifier que refondre entièrement</i> » : <i>Contextes de Sandoz-Rollin</i> .....	898
Datation du document.....	898
Le remède dans le mal : Rétablir l'assistance et « consolider nos institutions actuelles ».....	899
Le projet Sandoz-Rollin et la politique du Conseil d'Etat : Une concordance frappante.....	905
Autour de Sandoz-Rollin : La Chaux-du-Milieu en 1811-1813 .....	908
4. <i>Conclusion</i> .....	911
<b>III. LA CRÉATION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE (1801-1812).....</b>	<b>914</b>
1. <i>Les tentatives de la Société d'émulation (1801-1805) : L'inertie des autorités de la ville et du Conseil d'Etat</i> .....	916
2. <i>La création de la Caisse d'épargne par la Société du jeudi (1811-1812) : Une initiative purement privée</i> .....	918
3. « <i>Tous les gens à petits gains</i> » : <i>Les motivations des fondateurs</i> .....	921
<b>IV. LA CRÉATION DE LA CHAMBRE D'ASSURANCE CONTRE LES INCENDIES (1797-1810).....</b>	<b>925</b>
1. <i>Le concours de la Société d'émulation (1796-1798) : « Pour répondre aux désirs de notre gracieux souverain »</i> .....	927
2. « <i>Provoquer l'adoption dans ce pays d'une mesure générale</i> » : <i>Un projet sans suite de la Société du jeudi en 1804</i> .....	930
3. <i>La création de la Chambre d'assurance contre les incendies (1809-1810) : Entre initiative privée et cautionnement étatique</i> .....	931
4. <i>L'émergence des assurances : La fin des solidarités anciennes</i> .....	938
La grêle et le bétail : Deux projets inaboutis de la Société du jeudi.....	938
« La classe nombreuse et respectable des propriétaires aisés » vs « le pauvre » : La fin des quêtes .....	942
<b>V. « A L'INSTAR DE CE QUI A LIEU DANS QUELQUES AUTRES PAYS » ? LES HORIZONS DE L'ÉMULATION NEUCHÂTELOISE.....</b>	<b>946</b>

**VI. APRÈS 1815 : LA PROTECTION SOCIALE EN MARGE DE L'ÉMULATION NEUCHÂTELOISE..... 950**

**VII. LE SECTEUR PARA-GOUVERNEMENTAL : CONCLUSION..... 955**

---

**CHAPITRE VI. L'INNOVATION EFFECTIVE : LA BIENFAISANCE PRIVÉE CONTRE LA DISCIPLINARISATION 959**

**I. LA VILLE DE NEUCHÂTEL : DU TRAVAIL FORCÉ À L'OFFRE DE SOINS ET D'OCCUPATION (1803-1817)..... 960**

*1. Faire « connoître ceux qui sont véritablement bons pauvres » ? Les soupes économiques ..... 960*

*2. Santé vs profit : La Maison des orphelins (1803-1805) ..... 964*

*3. « Pas précisément destiné à recevoir et soigner des malades » ? L'Hôpital de la ville..... 970*

*4. Les « ateliers de travail » de la ville..... 974*

**II. 14 JANVIER 1808 : L'HÔPITAL POURTALÈS OU L'ACTE DE NAISSANCE DE LA BIENFAISANCE PRIVÉE ..... 978**

**III. DE LA MAISON DE TRAVAIL À L'HOSPICE POUR ENFANTS ET VIEILLARDS ET À L'ORPHELINAT PRIVÉ : LE LOCLE..... 984**

*1. L'Hospice des vieillards du Locle (1820-1850)..... 985*

Capacités et population accueillie..... 986

Coûts et financement ..... 988

Les liens avec la commune et l'Etat ..... 990

Conclusion..... 994

*2. Un « établissement de travail » privé pour les enfants : Les Billodes (1815-1848)..... 995*

Création des Billodes et modalités de la prise en charge des enfants..... 995

Capacités et coûts..... 1001

Financement..... 1004

« Soumis à aucun contrôle et à aucune inspection supérieure » : Gestion de l'établissement et présences publiques ..... 1013

*Le don refusé – le contrôle désiré : L'aporie de 1827..... 1014*

*Le don accordé – le contrôle inutile : L'identification du phénomène de la bienfaisance privée (1834-1836)..... 1018*

*« La secte dont Mademoiselle Calame paraît faire partie » : Les Billodes comme centre de diffusion du Réveil ? ..... 1027*

« Plus nous recevons et plus nous pouvons étendre les secours qu'offre notre société » : Conclusion..... 1031

#### **IV. DEUX EXEMPLES D'ŒUVRES DE BIENFAISANCE PRIVÉE EN VILLE DE NEUCHÂTEL : LE PRÉBARREAU ET LE FONDS DES VIEILLARDS..... 1033**

1. « Servir de supplément à l'assistance publique » : Le Prébarreau ..... 1035
2. De l'hospice communal à la bienfaisance privée : Le Fonds des vieillards (1829-1848)..... 1041
- Mise en place de l'œuvre..... 1042
- La gestion de l'œuvre ..... 1046
- Conclusion..... 1052

#### **V. A L'OMBRE DE MARIE-ANNE : LA CHAUX-DE-FONDS ET LES BAYARDS .. 1053**

1. « Pour passer (...) entre les mains de la chambre de charité » ? La Maison de travail de La Chaux-de-Fonds..... 1053
2. « Fruits de la charité » : L'Asile de travail des Verrières et des Bayards ..... 1059

#### **VI. CONCLUSION : MESURES D'UTOPIE..... 1065**

---

### **CHAPITRE VII. RÉGLER L'ASSISTANCE ET RÉPRIMER LES DÉSORDRES DES PAUVRES ? LA REFORTE DE LA PROTECTION SOCIALE (1815-1830) 1069**

#### **I. L'ORDONNANCE DE FÉVRIER 1819 ET LES PROJETS DE LOI AUX AUDIENCES GÉNÉRALES : RESTAURATION DE L'ORDRE COUTUMIER OU NOUVEL ÉQUILIBRE ? ..... 1070**

1. Le règlement de février 1819 et le projet de loi concernant les pauvres assistés : Chronologie..... 1071
- « Aviser aux mesures législatives ou administratives » pour diminuer le nombre de pauvres : L'adresse des quatre bourgeoisies aux Audiences générales (décembre 1817-juin 1818) ..... 1073
- L'arrêt relatif à l'assistance des pauvres de février 1819 et l'échec du premier projet de loi sur les pauvres assistés (novembre 1818-juillet 1822) ..... 1076
- L'abandon définitif des « mesures législatives » (juillet 1822-février 1826) ..... 1078
- Conclusion..... 1079
2. La genèse des textes : L'amuissement des ambitions communales..... 1081
- Les demandes des communes ..... 1081
- Limiter la nuptialité indigente ? Le refus choisi de l'Etat neuchâtelois ..... 1084
- Le traitement des autres propositions des Montagnes ..... 1090
3. Le projet de loi : Unanimisme disciplinarisant vs tabous institutionnels..... 1092
- Une justice d'exception pour les assistés ? Les mesures répressives ..... 1093
- Les « désordres des pauvres » : Une description peu opératoire ..... 1093*
- La question de la procédure et des peines ..... 1098*
- Conclusion : Une décriminalisation de fait ..... 1101*

« Aujourd'hui que (...) le nombre de ceux qui ne possèdent rien surpasse celui des propriétaires » : L'article 2 du projet de loi .....	1104
<i>Bons et/ou mauvais pauvres : Qui exclure ?</i> .....	1104
<i>Pourquoi exclure ? Un choix de classe</i> .....	1106
<i>De quelles assemblées exclure ?</i> .....	1109
<i>Le statut de la mesure</i> .....	1111
Conclusion.....	1112
<b>4. L'ordonnance de février 1819</b> .....	<b>1113</b>
Le contenu de l'ordonnance.....	1113
<i>Les articles 1 à 4 : L'innovation en contexte</i> .....	1113
<i>Les articles 5 à 8</i> .....	1115
La signification de l'ordonnance (1) : « L'égoïsme des plus à leur aise ».....	1118
La signification de l'ordonnance (2) : Ne pas réglementer, ne pas contraindre, ne pas fiscaliser.....	1125
<b>5. Conclusion</b> .....	<b>1129</b>
<i>Marginalia (1) : Le statut des illégitimes</i> .....	1131
<i>Marginalia (2) : La loi de paternité</i> .....	1136
<i>Marginalia (3) : « Une meilleure surveillance de l'instruction religieuse » et de « l'éducation de la jeunesse pauvre »</i> .....	1141
<b>II. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORDONNANCE DE FÉVRIER 1819 : LA COMMUNALISATION EN ACTES</b> .....	<b>1147</b>
<i>1. Réactions communales et vellétés de contrôle étatiques : La non régulation du fonctionnement de l'assistance communale</i> .....	1147
<i>2. « Répartir les dépenses (...) d'après un classement » ? Le refus d'une fiscalisation de la protection sociale</i> .....	1156
La disparition des contributions forcées.....	1156
« Aucune taxe ni impôt nouveau (...) sans une loi » ? La Chaux-de-Fonds et Le Locle (1817-1822).....	1165
<i>L'impôt interdit : La Chaux-de-Fonds (1817-1818)</i> .....	1165
<i>Les taxes permises : Le Locle (1817-1822)</i> .....	1168
<i>3. Les mandements d'interdiction</i> .....	1170
Un formulaire réactivé.....	1171
Les « désordres » sanctionnés.....	1173
Le rôle des parents et des communes .....	1177
Conclusion.....	1181
<i>4. Les plaintes pour assistance insuffisante : La fin du souci des pauvres</i> .....	1182
Les Neuchâtelois dans le canton.....	1185
« Blessant les relations de bon voisinage » : Les Neuchâtelois hors du canton .....	1188
<i>L'absence d'ordre</i> .....	1189

« Adopter les principes que l'on suit dans toute la Suisse » : La ville de Neuchâtel en 1817 .....	1192
La prégnance du cas loclois.....	1194
Le tournant des années 1819-1820.....	1196
Conclusion.....	1198
5. Autour de l'ordonnance de 1819 : La fin du mutualisme communal.....	1199
« La réunion des administrations pieuses » : Le Locle, 1818 .....	1199
« Etablissement public » ou « bien de famille » ? La chambre de charité de La Sagne (1811-1825).....	1201
1810-1816 : Les soubresauts du mutualisme communier.....	1202
1820-1825 : L'allègement communal.....	1206
Conclusion.....	1208
<b>III. LA CONFIRMATION DES CHOIX DE 1818-1820 .....</b>	<b>1209</b>
1. Faire face à « l'urgence toujours croissante du désordre et du mal causés par le vagabondage » ? Les mesures de 1828 pour réprimer la mendicité.....	1209
« Une impunité réellement extraordinaire » : Les maux dénoncés.....	1211
Les solutions envisagées.....	1213
Les solutions administratives.....	1213
La solution législative.....	1214
Les raisons apparentes du choix.....	1216
« Le tonneau des Danaïdes » : Le contenu effectif du choix .....	1218
Une pratique continuée : Le « char des pauvres » .....	1220
Excursus : Les tentatives de criminaliser la mendicité après 1830.....	1224
La proposition Huguenin (1841-1842) : Une maison de travail pour réprimer les « désordres qu'enfantent le paupérisme, l'ivrognerie et la fainéantise » .....	1224
Le projet de code pénal (1845-1846) .....	1226
2. Système communal et défense du régime royaliste .....	1228
Les placements « à la démonte » : Une fermeté ponctuelle .....	1229
« Tout ce qui tient à l'existence des communautés (...) appartient exclusivement à l'autorité administrative » : Les affaires communales exclues du domaine de compétences du Corps législatif.....	1233
« Ce n'est pas au pouvoir législatif à limiter les communes par des mesures générales » : La pétition de La Sagne sur les pauvres assistés (décembre 1834) .....	1235
« Les choses se passent diversement dans les différentes communes » : L'Etat et les communes (1830-1848).....	1236
3. L'Etat absent et la bienfaisance privée : L'exemple de l'hospice de Préfargier.....	1242
Contextes de Préfargier .....	1243
Avant Préfargier : Les hôpitaux neuchâtelois et les aliénés.....	1243
Avant Préfargier : Les placements dans des hospices hors du canton (1830-1848).....	1246

<i>Autour de Préfargier : Les hospices pour aliénés en Suisse</i> .....	1247
<i>Autour de Préfargier : Une hostilité croissante aux solutions institutionnelles</i> .....	1250
<i>« Sans autre idée préconçue que celle du bien » : Le choix du fondateur</i> .....	1253
L'Etat et les aliénés (1) : L'hospice inutile (1830-1840) .....	1257
L'Etat et les aliénés (2) : L'hospice nécessaire (1844-1848).....	1259
De l'hospice donné à l'hospice retenu : L'effroi de 1848.....	1263
Conclusion.....	1266
<b>IV. LA RÉACTION DES CLASSES POPULAIRES : L'ÉMERGENCE DU MUTUALISME</b>	<b>1267</b>
1. <i>Le Fonds des étrangers (1810) : Commune virtuelle et/ou mutuelle ?</i> .....	1268
2. <i>« Une espèce d'assurance mutuelle entre les ouvriers étrangers pour être secourus dans les cas de maladie » (Le Locle, 1802-1835)</i> .....	1274
3. <i>Les années 1840, printemps du mutualisme ouvrier neuchâtelois</i> .....	1278
4. <i>Conclusion</i> .....	1283
<b>V. CONCLUSIONS</b> .....	<b>1286</b>

---

---

## CONCLUSION

<b>I. RÉSULTATS</b> .....	<b>1289</b>
1. La pauvreté.....	1289
2. L'aide aux pauvres : Assistance à domicile et/ou mendicité .....	1290
3. L'Etat et les pauvres avant 1815 : Ordre coutumier et naissance du souci des pauvres .....	1292
4. 1800-1815 : Mettre les pauvres au travail : Modèles européens et projets neuchâtelois .....	1293
5. 1810-1830 : Emergence de la bienfaisance privée et refonte de la protection sociale.....	1294
<b>II. LE SENS ET LA DURABILITÉ DU SYSTÈME NEUCHÂTELOIS</b> .....	<b>1296</b>
La République et les pauvres .....	1297
<b>III. POUR CONTINUER</b> .....	<b>1300</b>
<b>IV. POUR TERMINER : DES TEXTES AU LIVRE À VENIR...</b> .....	<b>1302</b>

---

---

## ANNEXES

<b>ANNEXES AU CHAPITRE I</b>	<b>1305</b>
<i>Annexe n° 1 : Monnaies, poids et mesures</i> .....	1305
<i>Annexe n° 2 : Le prix des denrées (enquête de 1802/3)</i> .....	1306
<i>Annexe n° 3 : « Métiers utiles » mentionnés dans l'enquête de 1802/3</i> .....	1307
<i>Annexe n° 4 : Les salaires des journaliers et manœuvres selon l'enquête de 1802/3</i> .....	1308

<i>Annexe n° 5 : Pauvres, assistés et population totale à Neuchâtel vers 1800</i> .....	1310
<i>Annexe n° 6 : Chirurgiens, médecins et pharmaciens à Neuchâtel, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles</i> .....	1312

---

## **ANNEXES AU CHAPITRE II** **1314**

<i>Annexe n° 1 : Structures de l'assistance à Neuchâtel vers 1800 (par juridictions)</i> .....	1314
<i>Annexe n° 2 : « Aperçu des fonds et des sommes annuelles employées au soulagement des pauvres dans la principauté de Neuchâtel » (1812)</i> .....	1321
<i>Annexe n° 3 : Dons et legs mentionnés dans le Messenger boiteux, 1805-1830</i> ....	1324
<i>Annexe n° 4 : Les rentes assignées sur les Recettes de l'Etat et de l'Hôpital</i> .....	1326
<i>Annexes n° 5 : Quêtes et collectes : Pertes, produits et taux d'indemnisation (1767-1815)</i> .....	1329

---

## **ANNEXES AU CHAPITRE III** **1332**

<i>Annexe n° 1 : Le mandement contre la mendicité du 21 avril 1749</i> .....	1332
<i>Annexe n° 2 : Le mandement contre la mendicité du 8 février 1773</i> .....	1333
<i>Annexe n° 3 : La réforme de la chambre de charité de la ville de Neuchâtel (1773)</i> .....	1335
<i>Annexe n° 4 : Plaintes pour assistance insuffisante (1767-1815) : Communes d'origine des plaignants</i> .....	1339
<i>Annexe n° 5 : Charités et illégitimes : « Excédents de budget » (1767-1815)</i> .....	1341

---

## **ANNEXES AU CHAPITRE IV** **1342**

<i>Annexe n° 1 : Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité</i> .....	1342
<i>Annexe n° 2 : La diffusion des écrits du comte de Rumford</i> .....	1345
<i>Annexe n° 3 : Publications anglaises traduites en français et/ou diffusées par la Bibliothèque britannique</i> .....	1347
<i>Annexe n° 4 : Autres écrits relatifs à l'assistance (fin XVIII<sup>e</sup> siècle)</i> .....	1349
<i>Annexe n° 5 : Les références des mémoires neuchâtelois sur l'assistance, 1798-1802</i> .....	1352
<i>Annexe n° 6 : Indexation de trois mémoires neuchâtelois sur l'assistance (extrait)</i> .....	1357
<i>Annexe n° 7 : Tables des matières des écrits neuchâtelois sur l'assistance</i> .....	1358
<i>Annexe n° 8 : Projets de règlements de la « maison de travail et atelier de charité » du Locle (env. 1810)</i> .....	1359

<i>Annexes n° 9 : Le projet de Rougemont (1810-1812).....</i>	<i>1365</i>
<i>Annexes n° 10 : Les propositions du pasteur Peter (env. 1809).....</i>	<i>1369</i>

---

**ANNEXES AU CHAPITRE V** **1375**

<i>Annexe n° 1 : Membres admis à la Société d'émulation patriotique entre 1791 et 1811 et membres de la Société du jeudi.....</i>	<i>1375</i>
<i>Annexe n° 2 : L'intrication des liens de famille des élites neuchâteloises : Exemple.....</i>	<i>1383</i>
<i>Annexe n° 3 : Enquête de la Société du jeudi sur les pauvres (1802-1803) : Correspondants.....</i>	<i>1385</i>
<i>Annexe n° 4 : Enquête de la Société du jeudi sur les pauvres (1802-1803) : Questionnaire.....</i>	<i>1386</i>

---

**ANNEXES AU CHAPITRE VI** **1388**

<i>Annexe n° 1 : Les acquisitions de l'Hôpital Pourtalès (1808-1847).....</i>	<i>1388</i>
<i>Annexes n° 2 : L'Hospice du Locle.....</i>	<i>1391</i>
<i>Annexes n° 3 : Les Billodes.....</i>	<i>1395</i>
<i>Annexe n° 4 : L'évolution de la fortune du Fonds des vieillards (1838-1847 (£).....</i>	<i>1399</i>

---

**ANNEXES AU CHAPITRE VII** **1401**

<i>Annexe n° 1 : Arrêt relatif à l'assistance des pauvres du 20 février 1819.....</i>	<i>1401</i>
<i>Annexe n° 2 : Le mémoire des paroisses et communautés des Montagnes (1817).....</i>	<i>1402</i>
<i>Annexe n° 3 : Le rapport de la commission des Audiences, juin 1821.....</i>	<i>1404</i>
<i>Annexe n° 4 : « Peut-on abolir la mendicité ? » : Les propositions du lieutenant Henriod (avril 1818).....</i>	<i>1407</i>
<i>Annexe n° 5 : Jacques de Géliou, Mémoire sur les mariages des pauvres (1822).....</i>	<i>1415</i>
<i>Annexe n° 6 : L'évolution des projets de loi aux Audiences générales.....</i>	<i>1423</i>
<i>Annexe n° 7 : Les propositions de Moïse Matthey-Doret (1820).....</i>	<i>1427</i>
<i>Annexes n° 8 : Les tentatives de criminaliser la mendicité après 1830.....</i>	<i>1436</i>

---

**SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**

<b>I. LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>1439</b>
---------------------------------------	-------------

<b>II. LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHÉMAS.....</b>	<b>1441</b>
---	-------------

<b>III. SOURCES.....</b>	<b>1448</b>
1. Archives de l'Etat de Neuchâtel .....	1448
2. Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel.....	1449
3. Autres fonds .....	1453
4. Sources imprimées et publications à caractère de sources antérieures à 1914 .....	1454
<b>IV. MANUELS DU CONSEIL D'ÉTAT ET SÉRIE ASSISTANCE : GRILLES DE SYSTÉMATISATION DES MENTIONS.....</b>	<b>1464</b>
<b>V. OUTILS DE TRAVAIL, REVUES ET BIBLIOGRAPHIES DÉPOUILLÉES.....</b>	<b>1469</b>
<b>VI. BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>1471</b>
1. Domaine neuchâtelois .....	1471
2. Suisse .....	1483
3. Autres pays.....	1511

---

## **TABLES DES MATIÈRES**

<b>I. TABLE DES MATIÈRES SOMMAIRE.....</b>	<b>1543</b>
<b>II. TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE .....</b>	<b>1545</b>

